LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canada. Parl. H of C.
J Special Committee on
103 Electoral Reform.
H7 Minutes of proceedings
34-3 and evidence of the ...
T38 DATE NAME — NOM
A1

DATE DUE

[redacted]

GAYLORD

J
103
H7
34-3
T38
A1
no.1-9

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

1994 2 - 21

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Wednesday, November 27, 1991

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le mercredi 27 novembre 1991

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Organization meeting pursuant Standing Order 106(1) & (2);

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiry into Registered Retirement Savings Plans

CONCERNANT:

Séance d'organisation conformément aux articles 106(1) & (2) du Règlement;

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de plans d'épargne retraite enregistrés

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24383—1

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 27, 1991
(1)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, for the purpose of organization, the Chairman, René Soetens, presiding.

Member of the Sub-Committee present: René Soetens.

Acting Members present: Murray Dorin for Greg Thompson; John Harvard for John Manley and Steven Langdon for Jack Whittaker.

Other Members present: Dennis Mills, Dave Worthy and Greg Thompson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Witnesses: From the Canadian Real Estate Association: Michael Ziegler, President; Pierre Beauchamp, Executive Vice-President; Paul McCrossan, Consultant. *From Life Underwriters Association of Canada:* John A. Bowden, Honourary Director and Chairman of LUAC's Tax Legislation Committee; Karl Keilhack, Vice-President, Taxation; William Babcock, Vice-President, Public Affairs. *From the Canadian Home Builders' Association:* Gary Reardon, President; John Kenward, Chief Operating Officer.

It was agreed on motion of Murray Dorin,—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

It was agreed on motion of Murray Dorin,—That the Sub-Committee's *Minutes of Proceedings and Evidence* be henceforth printed in the quantity (550) copies and in the manner approved by the Board of Internal Economy; and,

—That an additional 450 copies be printed at this Sub-Committee's expense.

It was agreed on motion of Murray Dorin,—That all transcripts of any meeting *in camera* be destroyed at the end of the session.

It was agreed on motion of Murray Dorin,—That the Sub-Committee retain the services of one or more Research Officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the Sub-Committee in its work, at the discretion of the Chairman.

It was agreed on motion of Murray Dorin,—That, as established by the Board of Internal Economy and if requested, reasonable travelling expenses be reimbursed to witnesses who will have appeared before the Sub-Committee.

Pursuant to Standing Order108(2), the Committee proceeded to the consideration of the proposal of the Canadian Real Estate Association on Registered Retirement Savings Plans.

Michael Ziegler made a statement and, with the other witnesses from the Canadian Real Estate Association, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 1991
(1)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur les questions fiscales du Comité permanent des finances, tient sa séance d'organisation à 15 h 37, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membre du Sous-comité présent: René Soetens.

Membres suppléants présents: Murray Dorin remplace Greg Thompson; John Harvard remplace John Manley; Steven Langdon remplace Jack Whittaker.

Autres députés présents: Dennis Mills, Dave Worthy et Greg Thompson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Témoins: De l'Association canadienne de l'immeuble: Michael Ziegler, président; Pierre Beauchamp, vice-président exécutif; Paul McCrossan, conseiller. *De l'Association des assureurs-vie du Canada:* John A. Bowden, membre honoraire du conseil et président du Comité de la législation fiscale; Karl Keilhack, vice-président, Fiscalité; William Babcock, vice-président, Affaires publiques. *De l'Association canadienne des constructeurs d'habitations:* Gary Reardon, président; John Kenward, directeur général.

Sur motion de Murray Dorin, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum.

Sur motion de Murray Dorin, il est convenu,—Que le Sous-comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne;

—Que le Sous-comité en fasse imprimer à ses frais 450 exemplaires en supplément.

Sur motion de Murray Dorin, il est convenu,—Que toutes les transcriptions des séances tenues à huis clos soient détruites à la fin de la session.

Sur motion de Murray Dorin, il est convenu,—Que le Sous-comité, s'il le juge à propos et à la discrétion du président, retienne les services d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, pour l'aider dans ses travaux.

Sur motion de Murray Dorin, il est convenu,—Que, suivant les directives du Bureau de régie interne et sur demande, les témoins ayant comparu devant le Comité soient remboursés de leurs frais de déplacement jugés raisonnables.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité commence à étudier la proposition de l'Association canadienne de l'immeuble concernant les régimes enregistrés d'épargne-retraite (RÉER).

Michael Ziegler, de l'Association canadienne de l'immeuble, fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

John A. Bowden made a statement and, with the other witnesses from the Life Underwriters Association of Canada, answered questions.

Gary Reardon from the Canadian Home Builders' Association made a statement and answered questions.

The Sub-Committee proceeded to discuss future business.

At 5:42 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

John A. Bowden, de l'Association des assureurs-vie du Canada, fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Gary Reardon, de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, fait un exposé et répond aux questions.

Le Sous-comité discute de ses travaux à venir.

À 17 h 42, le Sous-comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 27, 1991

• 1538

The Chairman: We will bring this meeting to order.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): I would like to move some motions, Mr. Chairman. Basically, these are all the same motions that we have in the regular Standing Committee on Finance.

I move that the chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Motion agreed to

Mr. Dorin: I move that the subcommittee's *Minutes of Proceedings and Evidence* be henceforth printed in the quantity of 550 copies and in the manner approved by the Board of Internal Economy; and that an additional 450 copies be printed at this subcommittee's expense.

Motion agreed to

Mr. Dorin: I move that all transcripts of any meeting in camera be destroyed at the end of the session.

Motion agreed to

Mr. Dorin: I move that the subcommittee retain the services of one or more research officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the subcommittee in its work, at the discretion of the chairman.

Motion agreed to

Mr. Dorin: I move that, as established by the Board of Internal Economy and if requested, reasonable travelling expense be reimbursed to witnesses who will have appeared before the subcommittee.

Motion agreed to

Mr. Dorin: Okay, away we go.

The Chairman: Democracy in work.

At this point I would like to invite to the table the representatives of the Canadian Real Estate Association. I believe Michael Ziegler, the president, is going to speak on behalf of the association. If you could introduce your colleagues with you, we would appreciate it. Perhaps you could give us some opening comments and then there will be some questions.

Mr. Michael Ziegler (President, Canadian Real Estate Association): Thank you, Mr. Chairman. I would like to introduce the executive vice-president of the Canadian Real Estate Association, Mr. Pierre Beauchamp, and Mr. Paul McCrossan, who has worked with us over the last six months to refine our proposal in consultation with the Department of Finance, CMHC, and others, including members of this committee.

• 1540

I have had a complete working paper distributed to the committee. I will be making a three-page presentation, which has been distributed to the committee, I understand.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 27 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte.

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): J'aimerais présenter quelques motions, monsieur le président. Ce sont essentiellement les mêmes motions que celles que nous avons adoptées au Comité permanent des finances.

Je propose que le président soit autorisé à tenir des séances pour recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum.

La motion est adoptée

M. Dorin: Je propose que les *Procès-verbaux et témoignages* du sous-comité soient imprimés selon le nombre (550 exemplaires) et la façon approuvés par le Bureau de régie interne et que 450 exemplaires soient imprimés aux frais de ce sous-comité.

La motion est adoptée

M. Dorin: Je propose que les transcriptions des séances à huis-clos soient détruites à la fin de la session.

La motion est adoptée

M. Dorin: Je propose que le sous-comité retienne, s'il le juge utile et à la discrétion du président, les services d'un ou des attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

La motion est adoptée

M. Dorin: Je propose que, conformément à la politique du Bureau de régie interne et si demandé, les témoins qui auront comparu devant le sous-comité soient remboursés de leurs frais de déplacement jugés raisonnables.

La motion est adoptée

M. Dorin: Voilà, nous pouvons commencer.

Le président: La démocratie à l'oeuvre.

J'aimerais maintenant inviter les représentants de l'Association canadienne de l'immeuble à prendre place à la table. Je crois que Michael Ziegler, qui en est le président, parlera au nom de l'association. Si vous voulez bien nous présenter vos collègues, nous vous en serions reconnaissants. Après votre exposé liminaire, nous vous poserons quelques questions.

M. Michael Ziegler (président, Association canadienne de l'immeuble): Merci, monsieur le président. J'aimerais vous présenter le vice-président exécutif de l'Association canadienne de l'immeuble, M. Pierre Beauchamp, ainsi que M. Paul McCrossan, qui, au cours des six derniers mois, nous a aidés à peaufiner notre proposition, en consultation avec le ministère des Finances, la Société canadienne d'hypothèque et de logement et d'autres, dont certains membres de ce comité.

Nous avons distribué aux membres du comité un document de travail exhaustif. Je lirai un exposé de trois pages, qui a été distribué aux membres du comité, je crois.

[*Text*]

We have a sense that after nearly three years of exposure the proposal is reaching the moment for decision-making. We welcome these hearings as an important step along the way.

Let me begin with a bit of background. In 1989 our association used part of its pre-budget submission to respond to the government's policy statements that no new funding would be available for housing programs. We were told that any solution to housing needs would have to be creative. We understood that any initiatives could not result in extra tax incentives, given the restraints imposed by the deficit.

We have called our proposal "a creative solution for first-time home buyers". We have never suggested that this is a panacea for all potential homeowners; rather it is an incremental solution that, according to our research, will benefit a significant number of Canadians.

Originally we proposed that an RRSP investment in a first home could take the form of a second mortgage or an equity interest. During discussions earlier this year the Finance Department referred to five broad criteria, which from their point of view would be essential for our proposal to be acceptable. I will review these briefly for you: one, there should be no increased annual tax deductions and no lengthening of tax deferral available to an individual; two, there must be controls on self-dealing; three, there must be no unacceptable political risks from encouraging people to overextend themselves; four, fiscal costs must be controlled in both the short and long term; finally, any acceptable proposal should increase access to housing for young middle-income families. For this reason the RRSP funds used should have the characteristics of a downpayment.

For the first year or so, our work concentrated on developing a mortgage-based proposal, but our consultations with Finance convinced us that we would never satisfy all the concerns with that approach. As a result, since May we have recommended that the RRSP funds held by the prospective home buyer be permitted to acquire a share of equity in the property. This share would have the characteristics of a downpayment. It could be supplemented by any additional savings earmarked for the household ownership purposes. The remaining portion of the house price would be accounted for by a regular mortgage.

Mr. Chairman, we believe that either a mortgage or the equity-based approach could succeed in helping the target segment of the population. Nevertheless, it was the equity approach that we discussed privately with some of you, and outlined publicly in August.

[*Translation*]

Après trois ans ou presque de discussions, nous estimons qu'il est temps de prendre une décision au sujet de cette proposition. Nous nous félicitons de ces audiences qui nous apparaissent comme un pas important dans la bonne direction.

Je vais commencer par vous faire un bref historique. En 1989, notre association a consacré une partie de sa présentation budgétaire à sa réaction aux énoncés de politique du gouvernement selon lesquels il n'y aurait pas de nouveaux fonds pour financer les programmes de logement. Il fallait trouver des solutions originales pour répondre aux besoins de logement. Voilà ce qui nous a été dit. Nous avons compris qu'il n'y aurait pas de nouveaux encouragements fiscaux, à cause des restrictions causées par le déficit.

Nous avons intitulé notre proposition «une solution originale à l'accession à la propriété.» Nous n'avons jamais prétendu que c'était une panacée pour tous les acheteurs éventuels. Il s'agit plutôt d'une solution progressive, d'après nos recherches, qui aidera un grand nombre de Canadiens.

Nous avons d'abord proposé l'investissement de fonds provenant d'un RÉER sous forme d'une deuxième hypothèque ou d'avoir propre. Au cours de nos discussions, au début de cette année, des fonctionnaires du ministère des Finances ont établi une liste de cinq critères généraux qui, à leur avis, étaient indispensables pour que notre proposition soit acceptable. Je vais les passer en revue rapidement pour vous: premièrement, il ne doit y avoir ni augmentation des déductions d'impôt annuelles ni prolongement de la période pendant laquelle l'impôt peut être reporté; deuxièmement, les transactions intéressées doivent être contrôlées; troisièmement, il ne peut être question de courir des risques inacceptables sur le plan politique en encourageant les gens à dépasser leurs possibilités financières; quatrièmement, les coûts fiscaux doivent être contrôlés à court et à long terme; enfin, toute proposition acceptable doit rendre le logement plus accessible aux jeunes familles à revenus moyens. Pour cette raison, l'utilisation de fonds d'un RÉER doit s'apparenter à un versement initial.

Pendant un an environ, nous avons cherché à élaborer une proposition axée sur les prêts hypothécaires, mais nos discussions avec le ministère des Finances nous ont convaincus que nous ne pourrions jamais régler tous les problèmes que posait cette méthode. Par conséquent, nous recommandons depuis le mois de mai qu'un acheteur éventuel puisse utiliser des fonds qu'il a investis dans un RÉER pour acquérir une part d'avoir propre dans une propriété. Cette part aurait les caractéristiques d'un versement initial auquel pourraient s'ajouter toutes autres sommes économisées en vue de l'achat d'un logement. Pour le reste du prix de la maison, l'acheteur demanderait un prêt hypothécaire normal.

Monsieur le président, nous croyons qu'une méthode fondée sur les prêts hypothécaires ou sur l'avoir propre aiderait effectivement la couche de la population qui est visée. Néanmoins, c'est de la méthode de l'avoir propre dont nous avons discuté avec certains d'entre vous en privé et que nous avons décrite publiquement au mois d'août.

[*Texte*]

Let me briefly recall some of the main points. An independent appraisal would be required to establish a fair market value for the property and for the RRSP share prior to the purchase, and again to determine current market value prior to repayment of the RRSP. There would be a ceiling on the percentage of equity that could be owned by the RRSP; 20% seemed realistic. Major renovations undertaken after the purchase must enhance the property value by at least 5% before the RRSP share would be enhanced; saunas, pools and jacuzzis would not qualify.

In terms of tax implications there would be a small tax penalty to the home buyers for the privilege of earlier access to ownership through the RRSP. As you know, 100% of the capital gains on the sale of one's principal residence is tax-free, but RRSPs become fully taxable when they're liquidated. As the RRSP is paid back, any capital appreciation it achieves from its equity share in the property would become fully taxable in the long term. Further, any tax-free capital gain realized on resale of the property would be reduced by the value of the RRSP share. Naturally, we recommend a repayment of the RRSP as quickly as possible, and we can't really imagine a situation in which a homeowner wouldn't want to do so to watch home equity and retirement savings grow at the same time.

Mr. Chairman, I would like to refer briefly to some of the criticisms we've encountered and overcome in the development of the proposals. We were told that not enough potential buyers have RRSP funds available. We researched tax returns of renters of modest income who already had invested in RRSPs, and found for 1987, the last year available, records show nearly 300,000 potential buyers contributed $954 million during that year. This figure was an increase over 1986, which also showed significant numbers.

• 1545

Given the RRSP promotion undertaken regularly by financial institutions and the fact that RRSPs offer virtually the only tax-sheltered savings available to small investors, it's reasonable to assume that there have been similar increases in deposits in intervening years. That means a lot of potential users. We were told that the RRSP is a retirement program, while our proposal is a housing program. This of course ignores that for most Canadians the investment in a home is their greatest security for retirement. For most people, the leading personal finance issue is whether to put money into an RRSP or save to buy a house, then pay down the mortgage. Our proposal allows the two prudent goals to be combined.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous rappeler les principaux éléments. Une expertise indépendante serait requise pour déterminer la juste valeur marchande de la propriété et de la part du RÉER avant l'achat et, de nouveau, avant le remboursement du RÉER pour déterminer la valeur marchande courante. Le pourcentage de l'avoir propre pouvant appartenir au RÉER serait plafonné; 20 p. 100 semble réaliste. Toutes rénovations importantes entreprises après l'achat doivent faire augmenter d'au moins 5 p. 100 la valeur de la propriété pour que la part du RÉER soit accrue; l'installation de saunas, de piscines ou de bains tourbillons ne serait pas admissible.

Pour ce qui est des répercussions fiscales, le privilège d'accéder plus rapidement à la propriété en utilisant les RÉER serait assorti d'une légère pénalité fiscale. Comme vous le savez, les gains en capital réalisés lors de la vente d'une résidence principale sont entièrement libres d'impôt, alors que les RÉER deviennent entièrement imposables lors de leur liquidation. Lorsque le RÉER est remboursé, toute plus-value réalisée grâce à sa part d'avoir propre dans la propriété deviendra entièrement taxable à long terme. En outre, la valeur de la part du RÉER serait déduite de tout gain en capital non imposable réalisé lors de la vente de la propriété. Naturellement, nous recommandons que le RÉER soit remboursé le plus rapidement possible, et nous avons du mal à imaginer un propriétaire qui ne voudrait pas voir augmenter la valeur de son logement et de son épargne-retraite en même temps.

Monsieur le président, j'aimerais mentionner rapidement certaines critiques qui nous ont été faites et auxquelles nous avons répondu dans l'élaboration de nos propositions. On nous a dit qu'il n'y avait pas assez d'acheteurs éventuels ayant un RÉER. Nous avons étudié les déclarations d'impôt des locataires à revenus modestes qui avaient déjà possédaient des RÉER et nous avons découvert qu'en 1987, la dernière année pour laquelle nous avons des données, près de 300,000 acheteurs éventuels avaient cotisé 954 millions de dollars. Ce chiffre représente une augmentation par rapport à 1986, année pour laquelle les chiffres étaient également élevés.

Étant donné les campagnes de promotion des RÉER que lancent régulièrement les institutions financières et le fait que les RÉER sont pratiquement le seul moyen qu'ont les petits investisseurs de mettre leurs économies à l'abri de l'impôt, nous pouvons raisonnablement supposer qu'une augmentation semblable des dépôts a été enregistrée les années suivantes. Cela s'est traduit par un grand nombre d'utilisateurs éventuels. On nous a dit que le RÉER est un programme de retraite alors que notre proposition est un programme de logement. Cela ne tient pas compte du fait que pour la plupart des Canadiens, l'investissement dans un logement constitue leur meilleur gage de sécurité pour leur retraite. Pour la plupart des gens, la première question en ce qui a trait à leurs finances personnelles consiste à déterminer s'ils doivent investir dans un RÉER ou économiser pour s'acheter un logement et ensuite rembourser leur prêt hypothécaire. Notre proposition leur permet d'atteindre en même temps ces deux objectifs prudents.

[*Text*]

Earlier in the year, one of our member companies commissioned an independent survey by the Angus Reid organization on the role of government in supporting home buyers. Fully 75% of the respondents indicated a strong or moderate support for a government initiative to allow RRSP funds to be used for home purchases. Indeed, since we went public in August support has been pouring into our national headquarters and to our member boards and companies.

Mr. Chairman, we are convinced that we have a creative, practical, and fiscally responsible proposal. It could truly help young families who have RRSPs and who are currently outside the margin of home ownership to consolidate their objectives by owning a home and saving for retirement. When first-time home buyers are able to move in, current owners are often able to move up. This creates spin-off employment, which boosts the economy as a whole.

Mr. Chairman, that's my brief. I'd be happy to answer any questions. In particular, Mr. McCrossan is willing to walk you through the technical details of the proposal, if you so wish.

The Chairman: Thank you, very much, Mr. Ziegler. I guess I would appreciate, for the benefit of all here, if you or Mr. McCrossan could give us a very brief synopsis of the process under which the RRSP would be used in the purchase, and its impact on the ultimate retirement savings of the individual that uses the RRSP the way you've suggested in the proposal.

Mr. Ziegler: I'd happily ask Mr. McCrossan to do that.

Mr. Paul McCrossan (Consultant, Canadian Real Estate Association): The intent is that an individual, or two individuals if we think of a married couple, could save money in the RRSP within the normal limits that are available to them now. Together, they could pool their RRSP savings into a deposit with which to purchase a first home, subject to some limitation. We suggest 20% of the value of the home as a reasonable limitation after discussions with Finance. There would have to be an independent appraisal of the home at the time of purchase to determine that the price they were paying for it really represented the true market value in that area.

If for example we think of a $100,000 house with $20,000 down—or scaling it up or down, but it's easier to work with round numbers—however the house price fluctuated in the future, the RRSP would own 20% of the value of the house. There would have to be no principal repayments to the RRSP on a mandatory basis, although at any time when the person's or couple's income permitted it, they could decide to start repaying the RRSP. Indeed, at that time what would happen is there would be another independent appraisal to determine what the true market value of the home is. Say the home had now become worth $200,000, again for round numbers, then the RRSP's share

[*Translation*]

Au début de l'année, l'une de nos sociétés membres, a commandé un sondage indépendant à la société Angus Reid sur l'aide du gouvernement aux acheteurs de logements. Pas moins de 75 p. 100 des intérogés ont indiqué qu'ils appuieraient fortement ou modérément une mesure gouvernementale qui permettrait d'utiliser les fonds investis dans les RÉER pour l'achat de logements. En effet, depuis que nous avons annoncé publiquement notre proposition en août, notre siège social et nos sociétés membres ont été submergées de manifestations d'appui.

Monsieur le président, nous sommes convaincus que notre proposition est originale, réalisable et prudente sur le plan fiscal. Elle aiderait réellement les jeunes familles qui ont des RÉER et qui à l'heure actuelle n'ont pas accès à la propriété à consolider leurs objectifs en devenant propriétaires de leur logement et en économisant en vue de leur retraite. Lorsque quelqu'un achète son premier logement, le vendeur peut très souvent s'acheter une maison d'une plus grande valeur. Cela crée des emplois induits, ce qui a un effet bénéfique sur l'ensemble de l'économie.

Monsieur le président, cela met fin à mon exposé. Je serai heureux de répondre à vos questions. Pour sa part, M. McCrossan est prêt à vous expliquer les détails techniques de notre proposition, si vous le souhaitez.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ziegler. J'aimerais, dans l'intérêt de tous ceux qui sont présents, que vous, ou M. McCrossan, nous fassiez un très bref résumé du processus qui permettrait d'utiliser les fonds investis dans un RÉER pour l'achat d'un logement et de l'effet que cela aurait sur l'épargne-retraite des personnes qui utiliseraient leur RÉER de la façon que vous avez proposée.

M. Ziegler: Je vais demander à M. McCrossan de le faire.

M. Paul McCrossan (conseiller expert, Association canadienne de l'immeuble): L'idée recherchée est de permettre à une personne, ou à deux personnes dans le cas de couples mariés, d'économiser de l'argent en l'investissant dans un RÉER dans les limites autorisées à l'heure actuelle. Ils pourraient mettre en commun leurs RÉER qu'ils utiliseraient comme mise de fonds à l'achat de leur premier logement, sous réserve de certaines limites. Après en avoir discuté avec des fonctionnaires des Finances, nous pensons que 20 p. 100 de la valeur du logement serait un plafond raisonnable. Une évaluation indépendante du logement au moment de l'achat déterminerait si le prix de vente correspond bien à la véritable valeur marchande de celui-ci dans la région.

Prenons l'exemple d'une maison de 100,000$ avec un versement initial de 20,000$—ce montant pourrait être un peu plus ou un peu moins élevé, mais il est plus simple d'utiliser des chiffres ronds—peu importe la variation future du prix du logement, celui-ci appartiendrait à 20 p. 100 au RÉER. Il ne serait pas obligatoire de rembourser le principal au RÉER, quoique la personne ou le couple pourrait décider à n'importe quel moment de rembourser le RÉER lorsque ses revenus le leur permettraient. En fait, à ce moment-là, une autre évaluation indépendante pourrait être effectuée pour déterminer la véritable valeur marchande du logement. Si le logement valait 200,000$, pour utiliser encore une fois

[*Texte*]

of the home would be up to $40,000 and the financial institution could then in effect pay the $40,000 back to the RRSP by increasing the mortgage on the house.

So what this does is allow young couples to accumulate money far faster, because they're using before-tax dollars rather than after-tax dollars in order to create a downpayment. It provides complete flexibility, because they can tailor the repayment of that money to their personal needs.

• 1550

I have produced tables. Some professors at the University of Western Ontario have produced tables comparing home investments with other types of investments in Ontario. Indeed, the Canadian Institute of Actuaries has produced tables comparing all of the permissible pension-fund type of investments. Perhaps the clerk would distribute those to members so they can see what I'm talking about.

Suffice it to say that over just about any period you care to mention in most of the cities surveyed, including both high-growth areas such as Toronto and slow-growth areas such as Sault Ste. Marie, home ownership would have proven to be historically one of the most superior investments that could be made in an RRSP.

So there's no element of losing out on your retirement savings through doing this. This has proven to be a superior investment, certainly better than the types of investments lots of people have their RRSP in; I'm thinking about the bank account savings-deposit type of RRSP, which is paying quite low rates.

That's essentially how it's used. The only other aspect in terms of how it's used is that if the couple or the individual who actually reached age 71 hadn't been able to pay it off, the proposal is that you allow a reverse mortgage on the house. In effect, the value of the house gets capitalized. The income is paid out to them in the same taxable stream just as if it had been a normal RRSP investment. There are now three or four institutions in Canada offering reverse mortgages. My feeling is that if it were approved, there would be instant competition and a widespread market for it.

With respect to what it would do to the ultimate savings rates, my sense is that it would change the pattern but not necessarily the total level. When we were studying Bill C-52 last year, in the figures from Finance, the best estimate we could get of tax utilization of RRSPs was that roughly 10% of people in their twenties used RRSPs, 20% of people in their thirties, 40% of people in their forties, 60% of people in their fifties, and then a very high percentage of people in their sixties, just before retirement.

This would provide an incentive for people in their twenties and thirties, currently only contributing 10% or 20% usage to RRSPs, to make contributions early. But because of the effective tax penalty, if you will... By using your RRSP as

[*Traduction*]

un chiffre rond, la part du RÉER serait alors de 40,000$ et l'institution financière pourrait en fait rembourser les 40,000$ au RÉER en augmentant l'hypothèque sur le logement.

Cela permettrait aux jeunes couples d'économiser de l'argent plus rapidement, puisqu'ils utiliseraient leurs revenus avant impôt plutôt qu'après impôt pour effectuer leur versement initial. C'est un mécanisme totalement souple qui leur permet d'adapter le remboursement de cette somme à leurs besoins personnels.

J'ai préparé des tableaux. Des professeurs de la *University of Western Ontario* ont présenté sous forme de tableaux une comparaison des investissements immobiliers et d'autres genres d'investissements en Ontario. En effet, l'Institut canadien des actuaires a préparé des tableaux dans lesquels il compare tous les investissements de retraite admissibles. La greffière pourrait peut-être distribuer ces tableaux aux députés pour qu'ils sachent de quoi je parle.

Il suffit de dire que pour n'importe quelle période donnée dans la plupart des villes étudiées, que ce soit les villes à forte croissance comme Toronto ou à faible croissance comme Sault Ste. Marie, les données historiques montrent clairement que l'acquisition d'un logement serait le meilleur moyen d'investir dans un RÉER.

Ce genre d'investissements ne comporte aucun risque de perte de l'épargne-retraite. L'étude a révélé que c'était un investissement supérieur, certainement meilleur que les autres genres d'investissement que bien des gens font avec leur RÉER. Je pense en particulier aux RÉER sous forme de dépôts d'épargne peu rénumérés par les banques.

C'est en gros ainsi qu'on l'utilise. Le seul autre élément important est qu'un couple ou une personne qui a 71 ans et qui n'aurait pas encore remboursé son RÉER pourrait obtenir une hypothèque inversée sur son logement. De cette façon, la valeur du logement serait en fait capitalisée. L'emprunteur reçoit alors une rente hypothécaire en versements imposables tout comme s'il avait un RÉER normal. Il y a à l'heure actuelle trois ou quatre institutions financières canadiennes qui offrent des hypothèques inversées. J'ai l'impression que si c'était approuvé, la concurrence serait instantanée et le marché très vaste.

En ce qui a trait à l'effet sur les niveaux d'épargne, j'ai l'impression qu'il y aurait un changement dans les modes d'épargne mais pas nécessairement dans les sommes en cause. L'an passé, lorsque nous étudiions le projet de loi C-52, la meilleure estimation que nous ayons pu faire, à partir des données du ministère des Finances, de l'utilisation des RÉER à des fins d'impôt étaient les suivantes: environ 10 p. 100 des personnes dans la vingtaine, 20 p. 100 des personnes dans la trentaine, 40 p. 100 des personnes dans la quarantaine, 60 p. 100 des personnes dans la cinquantaine et un pourcentage très élevé de personnes dans la soixantaine, à la veille de leur retraite.

Notre proposition encouragerait les gens dans la vingtaine et la trentaine qui, à l'heure actuelle, ne contribuent que 10 ou 20 p. 100 des fonds investis dans des RÉERs à cotiser plus tôt. Mais, à cause de la pénalité fiscale

[*Text*]

part of your home ownership, you're forgoing part of the tax-free capital gain on your house. So there's an incentive to pay back the money into the RRSP as soon as you can afford it. That's one of the ways this plan doesn't cost the treasury any money.

So what we would anticipate is that people would use the RRSP savings vehicle earlier, in their twenties and thirties. Then where they're now saving in their thirties and forties, putting it into RRSPs, we'd anticipate that they would be repaying the RRSP later.

So you'd have a shift in savings. To find out what it would do, we studied house prices and income levels across the country. We think it could reduce the income level at which houses are affordable by say $5,000 to $10,000 a family, because of being able to use before-tax savings for an RRSP downpayment. This means that people who currently aspire to home ownership and can't achieve it will, at the margin, be able to get it. The reduction in family income will be quite significant in terms of additional access to the tax system.

I think this describes both how it's used and the ultimate effect on savings. It will be fairly neutral, but it will allow a significant number of Canadians who aspire to home ownership, but who are currently locked out, to get home ownership.

• 1555

The Chairman: Following on the one theme I started, you talked about partial payment, so a couple would have an incentive to start a repayment. At the point when they decided the house was now worth $200,000 and they wanted to make a partial payment, are you saying that each time they wanted to make a partial payment they would have to revalue the house?

Mr. McCrossan: I think it's unlikely that people would choose that route, but the answer would be yes. If they decided to pay down 5% at a time, from 20% to 15% to 10% to 5%, that would call for an appraisal. Appraisals sound like complicated things, but my experience in talking with the people at CREA is that in most major urban areas they're inexpensive, readily available, and fairly accurate. The discrepancies are not large at all. The potential loss from an inaccurate appraisal is levered down. To illustrate that, if you had a 10% ownership via the RRSP, then you'd have to make a $10,000 error in the appraisal in order to effect a $1,000 error in the RRSP. And $10,000 in the appraisal is a very large margin, indeed.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): My propensity would be to want to see a scheme of this kind succeed. What would you say to some skittish officials from the Department of Finance who might look upon this scheme as being, at least

[*Translation*]

réelle... L'acheteur qui utilise son RÉER pour devenir propriétaire, renonce à une partie de la plus-value non imposable de son logement. Cela encouragera les gens à rembourser leur RÉER dès qu'ils en auront les moyens. C'est l'une des raisons pour lesquelles cette proposition ne coûte rien au Trésor.

Nous pensons donc que les gens investiront plus tôt dans un RÉER, dans leur vingtaine et leur trentaine. Alors qu'à l'heure actuelle, c'est dans la trentaine et la quarantaine que les gens économisent en investissant dans des RÉER, nous prévoyons qu'ils rembourseront leur régime de retraite plus tard.

Il y aurait donc déplacement de l'épargne. Pour savoir quel effet cela aurait, nous avons étudié les prix du logement et les niveaux de revenus dans tout le pays. Nous pensons que notre proposition ferait baisser de 5,000 à 10,000$ le niveau de revenu à partir duquel les familles auront les moyens de s'acheter une maison, puisqu'elles pourront utiliser leur RÉER, qui est un mécanisme d'épargne avant impôt pour faire leur versement initial. Cela veut dire que les gens qui, à l'heure actuelle, voudraient s'acheter une maison et qui n'en ont pas les moyens, mais qui sont à la limite, pourront avoir accès à la propriété. La baisse du revenu familial nécessaire sera assez importante compte tenu de l'accès plus facile au régime fiscal.

Je pense que cela vous donne une idée de l'application de notre proposition et de son incidence sur l'épargne. Cet effet devrait être assez neutre, tout en permettant à un nombre important de Canadiens qui voudraient s'acheter un logement, mais qui pour le moment n'en ont pas les moyens, d'accéder à la propriété.

Le président: Pour poursuivre dans cette même veine, vous avez parlé de versements partiels, ce qui inciterait un couple à commencer à rembourser le capital. Au moment où il a décidé d'effectuer un versement partiel et que la maison valait 200,000$, voulez-vous dire que chaque fois que le couple voudra rembourser une partie du capital, il devra faire réexpertiser la maison?

M. McCrossan: Il est peu probable que les gens optent pour cette solution, mais la réponse est oui. S'ils décidaient de rembourser 5 p. 100 à la fois, passant de 20 p. 100 à 15 p. 100 puis à 10 et 5 p. 100, il faudrait faire une évaluation. Les évaluations ont l'air bien compliquées, mais d'après les discussions que j'ai eues avec les représentants de l'ACI, dans la plupart des grands centres urbains, les évaluations sont peu onéreuses, faciles à faire et assez justes. Les écarts sont minimes. On ne risque pas de perdre beaucoup à cause d'une évaluation inexacte. Pour vous citer un exemple, si vous déteniez un avoir de 10 p. 100 grâce au RÉER, il faudrait faire une erreur de 10,000$ dans l'évaluation pour que cela se solde par une erreur de 1,000$ dans le RÉER. Et un écart de 10,000$ dans une évaluation est assez énorme.

M. Harvard (Winnipeg St. James): J'aimerais vraiment que ce genre de programme soit couronné de succès. Que répondriez-vous à des fonctionnaires pointilleux du ministère des Finances susceptibles de considérer que ce régime coûte

[*Texte*]

potentially, quite expensive? If a scheme like this could be worked out, I think a lot of people who would normally be setting aside money for a home purchase would naturally want to funnel it through an RRSP first so they can kill two birds with one stone. They get a tax break and they get their house. There's nothing wrong with that, but if it became very popular, which you would want it to be, what would be the cost to the taxpayer?

Mr. McCrossan: First of all, we have had those discussions with Finance, and we developed our plan after having interaction with them. One of the concerns of Finance is that there's no new tax break; there's only a change in utilization patterns. That's effectively what you're talking about. What are the change in those utilization patterns?

Finance and I guess we wished to control access to the system by restricting it to first-time home purchasers and by limiting the maximum amount of RRSP that could be used as a downpayment. We feel that in theory there's no reason there should be any limits at all. A home is just another investment like a stock or a mortgage or whatever. Limiting the immediate fiscal impact is done by restricting it to first-time homeowners and by restricting it to a percentage of the purchase price.

Mr. Harvard: You haven't given me a hard figure. I am not sure whether I am asking you an unfair question. I would like to hear a hard figure because I can see people who are in the business of selling RRSPs saying in their advertising that before first-time home buyers buy their house, they should come see them.

Mr. McCrossan: I think it's going to have an effect. We've been seeing the rate of RRSP take-up increase year after year as they become more popular. Certainly it's beyond the resources of CREA to give those estimates, but I have every reason to believe that Finance officials would have made those estimations. Perhaps you might care to talk to them when they're there. They have the economic models of the country, not us.

Mr. Harvard: Yes, except I was hoping that maybe you could "blue-sky" because they might "dark-sky", if you know what I mean.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): We've had a chance to talk about this proposal with representatives of CREA. I think it's a very, very interesting idea, something that is certainly positive in terms of opening up access to first-time home buyers, something that doesn't seem to have serious tax expenditure implications. I suspect there are probably some, and this is one of the things I'd like to explore a little bit.

• 1600

At the present time most young couples faced with saving for a downpayment or putting money into RRSPs will probably put money into RRSPs for a time. They may take it out then for purposes of a downpayment. But I suspect there

[*Traduction*]

assez cher, du moins en puissance? Si un régime semblable peut être mis sur pied, bien des gens qui, en temps normal, mettraient de l'argent de côté en vue d'acheter une maison, n'hésiteraient pas à le verser au préalable dans un RÉER de façon à faire d'une pierre deux coups. D'une part, l'allègement fiscal, de l'autre, la maison. Il n'y a rien de mal à cela, mais si ce système devenait très populaire, comme vous le souhaitez, combien cela coûterait-il aux contribuables?

M. McCrossan: Tout d'abord, nous en avons discuté avec les responsables du ministère des Finances et nous avons élaboré notre régime après les avoir consultés. Ce qui les préoccupe entre autres, c'est qu'il n'y ait pas de nouveaux allègements fiscaux; seules les tendances d'utilisation varient. C'est précisément ce dont vous parlez. Comment ces tendances en matière d'utilisation fluctuent-elles?

Les responsables du ministère des Finances et nous aussi, je suppose, souhaitions restreindre l'accès au système en le limitant aux acheteurs d'une première maison et en plafonnant le montant du RÉER pouvant être utilisé comme mise de fonds. À notre avis, en théorie, ces restrictions ne sont pas justifiées. Une maison est un investissement au même titre que des actions, une hypothèque ou autre. En permettant uniquement aux acheteurs d'une première maison de participer à ce régime et en fixant un plafond équivalent à un pourcentage du prix d'achat, on restreint les répercussions immédiates du programme du point de vue fiscal.

M. Harvard: Vous m'avez présenté la réalité telle qu'elle est. Je ne sais pas si ma question est injuste. Je tiens à connaître les faits car certaines personnes qui vendent des RÉER pourraient fort bien, dans leurs messages publicitaires, inviter les acheteurs d'une première maison à venir les voir avant de prendre une décision.

M. McCrossan: Cette mesure va avoir un effet, je pense. Le taux de souscription à des RÉER augmente tous les ans, car ces régimes sont de plus en plus populaires. Notre association n'a pas les ressources voulues pour faire ce genre de prévisions, mais j'ai tout lieu de croire que les fonctionnaires des Finances ont fait ces calculs. Vous pourrez peut-être leur en parler lorsqu'ils comparaîtront devant le comité. Ce sont eux qui élaborent les modèles économiques du pays, pas nous.

M. Harvard: Oui, mais j'espérais que vous pourriez nous présenter les choses sous un jour un peu plus optimiste qu'eux, si vous voyez ce que je veux dire.

M. Langdon (Essex—Windsor): Nous avons eu l'occasion de discuter de cette proposition avec les représentants de l'ACI. C'est une idée fort intéressante, qui contribuera à faciliter l'achat d'une première maison, et cette proposition ne semble pas avoir de répercusssions sérieuses sur le plan des dépenses fiscales. Je suppose qu'il y en aura tout de même et j'aimerais approfondir un peu cette question avec vous.

À l'heure actuelle, la plupart des jeunes couples qui doivent économiser en vue d'effectuer un versement initial ou investir dans des RÉER cotiseront sans doute à un tel régime pendant un certain temps. Ils pourront ensuite retirer

[*Text*]

are some who simply save the money directly on the assumption that it more likely will actually get saved and it's a little clearer and more straightforward and so forth. I would guess that this would be a big incentive to utilize RRSPs. Have you got any information on that, what sort of increase in the target groups that you're looking at you could expect to see in the utilization of RRSPs?

Mr. Ziegler: There would be some movement. I think Mr. McCrossan has those under control as well because we would be seeing the frequency of young users moving into the marketplace over a scheduled period of time. Obviously they couldn't save up in one year to do it, but they could over a number of years. The target group has been older for RRSPs, in the 40 range. The idea to moving them down to younger, first-time buyers is the direction that this would go. But for specific details, let Mr. McCrossan speak.

Mr. McCrossan: Steven, our feeling is that it would have next to no effect on high income earners because of the economic disincentive that's there, and they can get the downpayment for the house. We don't think that they would tend to use this vehicle. Obviously for the very low-income earners home ownership is not affordable in any case, unfortunately. It's going to have its greatest impact for middle-income people, particularly people who are just out of the area of being able to build up deposits comfortably for retirement income now.

Getting back to Mr. Harvard's question, we have to remember that there's an income and an outgo. There's a balance sheet in the national accounts. The idea of having tax expenditures is one thing. We expect, and would reasonably expect that this would promote a higher degree of home ownership and a higher degree of stability in the construction industry.

Right now, as you know, the construction industry tends to go through boom and bust cycles which are very, very expensive in the national accounts because of the effect on unemployment and what not, not to say anything about lifestyles. Providing this stable market base below the middle-income people getting into home ownership might indeed smooth out the economic cycles. The additional economic benefits from smoothing those out have to be borne against any tax expenditures from having early access to RRSPs.

Mr. Langdon: If you limited it to principal residence, explain to me what the logic would be in limiting it also to first-time home buyers?

Mr. McCrossan: The only logic to limiting it to first-time home buyers is strictly to control the initial going-in costs, to see what it's going to cost. They're the target market which is socially most in need right now. My contention in the long term would be that there's no reason to limit it to principal residence or to first-time home owners in principle. I mean you can go out and you can invest your RRSP moneys in stocks, bonds, mortgages, bank accounts, real estate, penny

[*Translation*]

l'argent en vue de verser un acompte sur une maison. Toutefois, je suppose que certaines personnes se contentent d'économiser directement de l'argent en partant du principe qu'elles auront plus de chances d'épargner véritablement et que cette méthode est un peu plus simple et claire. Je suppose que cette proposition stimulerait fortement les cotisations à des RÉER. Avez-vous obtenu des données à ce sujet? Dans quelle mesure les groupes cibles auxquels vous vous intéressez cotiseront-ils davantage à des RÉER?

M. Ziegler: Il y aura des changements. Je pense que M. McCrossan en a tenu compte également car on peut s'attendre à ce qu'un plus grand nombre de jeunes achètent une maison au cours d'une période fixe. Ils ne pourront manifestement pas économiser suffisamment en un an à cette fin, mais ils y parviendront en quelques années. Pour les RÉER, le groupe cible est plus âgé et se situe dans la quarantaine. On cherche ici à cibler les personnes plus jeunes qui accéderont pour la première fois à la propriété. M. McCrossan pourra vous donner des détails plus précis.

M. McCrossan: Steven, à notre avis, cette proposition n'aura pratiquement aucune incidence sur les gens à revenus élevés étant donné le facteur économique dissuasif qui existe, et le fait que ces personnes peuvent effectuer le versement initial. Nous ne pensons pas qu'ils auront recours à ce moyen. Malheureusement, l'accès à la propriété est inabordable pour les gagne-petits, quelles que soient les circonstances. Cette proposition va surtout toucher les Canadiens à revenud moyend, et surtout les gens qui commencent tout juste à être en mesure d'accumuler suffisamment d'argent pour assurer leurs revenus de retraite.

Pour en revenir à la question de M. Harvard, il ne faut pas oublier qu'il y a un revenu et une dépense. Il existe un bilan dans les comptes nationaux. L'idée d'effectuer des dépenses fiscales est une chose. Nous espérons que cette proposition facilitera l'accès à la propriété et favorisera la stabilité de l'industrie de la construction.

À l'heure actuelle, comme vous le savez, l'industrie de la construction connaît des hauts et des bas qui ont de sérieuses répercussions sur les comptes nationaux étant donné leur incidence sur le chômage et sur d'autres facteurs, sans oublier le mode de vie des Canadiens. Si l'on crée un marché stable qui permet à des gens à revenus moyens d'accéder à la propriété, on pourra niveler les cycles économiques. Il faut évaluer les autres retombées économiques de ce nivellement par rapport au manque à gagner fiscal que représentent les cotisations à des RÉER qui sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

M. Langdon: Si on limitait ce programme à la résidence principale, pouvez-vous m'expliquer quel intérêt il y aurait à le restreindre également aux personnes qui accèdent pour la première fois à la propriété?

M. McCrossan: Si on restreint le programme aux acheteurs d'une première maison, c'est uniquement pour contrôler les coûts initiaux de lancement, pour voir ce que cela va coûter. Ce groupe constitue le marché cible qui a le plus de besoins à l'heure actuelle du point de vue social. Je soutiens que, à long terme, il sera inutile de limiter le programme à l'achat d'une résidence principale ou aux accédants à la propriété. En fait, vous pouvez très bien

[*Texte*]

stocks, anything that qualifies as an RSP asset. We think that, given the economic performance of housing, it should be available.

• 1605

The real issue is what the incremental costs are. We have a $30-billion-plus deficit right now, so if you're going to bring in a program and you're unsure of what the costs are going to be and you can identify a group in the population which has a definite need, then you target that group first until you get some experience as to what the change in consumption and tax assistance savings patterns are. Afterwards, you may very well be able to allow people to invest in homes.

Interestingly enough, you can invest in your own home if you're rich enough to have a self-administered RRSP. I don't want to describe myself as rich, but I'm in a position to invest in a mortage on my own house through my self-directed RRSP because I have enough funds at my disposal to do so.

So the government is already saying that home ownership, if you will, is an acceptable asset. The difference is the way the proposals were structured. I think it was introduced in the 1981 MacEachen budget, and the way they were structured then they only made sense for people who were in high incomes, who had large amounts of self-administered RSPs. They were of little or no value to the middle-income people who were in need of housing.

Mr. Dorin: Why is that, because of the fees involved?

Mr. McCrossan: Absolutely, the only way to do it under the current legislation is through a self-directed RSP. You can loan the money to yourself at a market rate of interest in your own RSP. You can invest in your own mortgage already.

Mr. Dorin: I know that.

Mr. Langdon: In addition to this, you would have to take that further mortgage as a second mortgage at a higher rate, which is also a decent set-up.

I think it's a scheme which I certainly rank very positively. It's something I'd like to see us endorse. I think it's probably sensible to move into it, as you suggested, in a fairly hesitant way because I suspect, regardless of what we say, there probably will be some increased take-up of RSPs that result.

Mr. McCrossan: I suspect there will be, and I don't want to embarrass any Finance officials here. I think those of us who were in the House all remember the SRTCs and just how much the estimates of the take-up of the scientific research tax credits were out. That's why it's prudent to limit it, as we suggested, to first-time homeowners and to a limited proportion of downpayment in order to get experience. My feeling is that what we're talking about is change in

[*Traduction*]

utiliser l'argent de votre RÉER et l'investir dans des actions, des obligations, des hypothèques, des comptes bancaires, des immeubles, des actions côtées en cents, tout actif qui peut être considéré comme un régime d'épargne-retraite. Cela devrait être possible, à notre avis, compte tenu du rendement économique du logement.

Le véritable problème, ce sont les coûts supplémentaires. Notre déficit est supérieur à 30 milliards de dollars à l'heure actuelle; en conséquence, si l'on adopte un programme sans savoir quel en sera le coût et si l'on peut désigner un groupe de la population qui a des besoins précis, il faut cibler ce groupe en premier en attendant de voir comment évoluent les tendances en matière de consommation et d'épargne admissibles à l'aide fiscale. Ensuite, vous pourrez fort bien permettre aux gens d'investir dans des maisons.

Fait intéressant à noter, vous pouvez investir dans votre propre maison si vous êtes assez riche pour posséder un RÉER autogéré. Je ne me prétends pas riche, mais je suis en mesure d'investir dans une hypothèque sur ma propre maison grâce à mon RÉER autogéré car j'ai suffisamment d'argent à ma disposition pour le faire.

Le gouvernement reconnaît déjà que la propriété d'une maison est un avoir acceptable, si l'on veut. La différence réside dans la façon dont les propositions ont été élaborées. Ce régime a été proposé dans le budget de 1981 de M. MacEachen et, à l'époque, il s'adressait surtout aux personnes dans les tranches supérieures de revenu, qui disposaient de sommes importantes dans des RÉER autogérés. Ces mesures étaient pratiquement inutiles pour les personnes à revenus moyens qui avaient besoin d'un logement.

M. Dorin: Pour quelle raison, à cause des frais exigés?

M. McCrossan: Parfaitement, la seule façon de le faire, en vertu de la législation actuelle, c'est grâce à un RÉER autogéré. Vous pouvez emprunter les fonds de votre RÉER au taux d'intérêt courant. Il est déjà possible d'investir dans votre propre hypothèque.

M. Dorin: Je le sais.

M. Langdon: En outre, il faudra contracter une deuxième hypothèque à un taux supérieur, ce qui est tout aussi bien.

À mon avis, ce programme me paraît fort utile. Je souhaite que le comité appuie ce genre de proposition. Il serait sans doute plus sage d'avancer à pas prudents dans ce domaine, comme vous l'avez dit, car qu'on le veuille ou non, il s'ensuivra sans doute une augmentation des prélèvements dans les régimes d'épargne-retraite.

M. McCrossan: Je suppose que ce sera effectivement le cas, et je ne veux pas embarrasser les fonctionnaires des Finances qui sont présents. Ceux d'entre nous qui étions à la Chambre se souviennent des crédits d'impôts pour la recherche scientifique au sujet desquels les prévisions s'étaient révélées totalement inexactes. C'est pourquoi il est plus prudent de limiter cette proposition, comme nous l'avons dit, aux accédants à la propriété et de fixer un plafond

[*Text*]

consumption savings patterns, as opposed to net increments. As I say, the scheme is also tax positive in the long run, because they get taxes on part of the capital appreciation of principal residences, which they don't get now.

Mr. Langdon: It's conceiveable you might have to discount this, though. Whether that would make it positive end-wise from this point is a question.

We've been talking about what it would do to government revenues. We've not been talking about what it would do to house prices, and I wonder if you have any estimates.

Mr. Dorin: I have it on my list.

Mr. Langdon: Good, because that's also a consideration. Obviously you're increasing the demand for housing.

Mr. McCrossan: We don't see a large flood of immediate money coming into the market. We see a stable base being built under the market.

Mr. Langdon: It's sort of gradual.

Mr. Ziegler: It's going to be an incremental approach, and I can't foresee any panacea out there that all of a sudden it's going to make house prices more expensive or, indeed, less expensive. There's going to be a direct benefit in that people will be able to pull out a certain amount of cash, which in turn makes it less expensive to buy a house in this respect. It's the affordability issue, toward which we've always been pushing. It makes houses more affordable.

• 1610

I can't see that there will be any rush into the marketplace, that all of a sudden tomorrow, instead of 300,000 sales annually, we're going to have 550,000. That's not going to work.

Mr. McCrossan: Look at the target group, essentially those with family incomes in the $30,000 to $50,000 range. If they have a pension plan now and it's a good pension plan, say a government pension plan, they would be able to put aside an additional $2,800 per year each, if they both belonged to the Public Service of Canada. That's typical of the very best pension plans in the country, I think. If you then scaled it down to a typical industrial plan, you'd be talking about 9% of say $40,000; that's an additional $3,600 per year they'd be able to put in.

If you're looking at a couple who is able to put in between $5,000 and $8,000 of additional tax-free savings per year, this is not going to trigger a landslide in the housing market for people in their twenties who are starting now. But it's going to enable them to accumulate a sizeable home deposit much faster than they'd be able to do with after-tax dollars.

[*Translation*]

au montant du versement initial, en attendant de voir comment les choses se passent. À mon sens, il s'agit ici davantage d'un changement de tendance en matière d'épargne plutôt que d'augmentation nette. Je le répète, le régime a aussi une incidence positive sur les recettes fiscales à long terme, puisque l'on percevra de l'impôt sur la plus-value des résidences principales, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. Langdon: Je ne sais pas toutefois si vous devriez en tenir compte. Nul ne sait si ce système aura une incidence positive en fin de compte.

Nous avons parlé des répercussions que cette proposition aura sur les recettes du gouvernement fédéral, mais pas sur le prix des logements. J'aimerais savoir si vous avez établi des prévisions à ce sujet.

M. Dorin: Cela fait partie de ma liste.

M. Langdon: Bien, car c'est un facteur à prendre également en ligne de compte. Vous allez de toute évidence augmenter la demande de logements.

M. McCrossan: Nous ne nous attendons pas à voir d'importants capitaux affluer immédiatement sur le marché. Cela va plutôt stabiliser le marché du logement.

M. Langdon: Ce sera progressif.

M. Ziegler: Les répercussions se feront sentir de façon progressive, et il ne faut pas s'attendre à voir du jour au lendemain le prix des logements augmenter ou diminuer. Ce régime sera avantageux dans la mesure où il permettra aux gens de disposer d'une certaine somme d'argent en liquide, ce qui leur facilitera l'achat d'une maison. En fait, cette proposition rendra le prix des maisons plus abordable, ce que nous préconisons depuis toujours.

Je ne pense pas qu'il y aura une ruée soudaine sur le marché et que, du jour au lendemain, nos ventes vont passer de 300,000 à 550,000 logements par an. Cela ne fonctionnera pas.

M. McCrossan: Prenons le groupe cible, c'est-à-dire surtout les ménages dont le revenu familial se situe dans la tranche des 30,000$ à 50,000$ par an. S'ils ont actuellement un bon régime de retraite, par exemple un régime de retraite du gouvernement, chacun des conjoints pourra mettre de côté 2,800$ de plus par an, s'ils sont tous deux à l'emploi de la Fonction publique du Canada. C'est à mon avis l'un des meilleurs régimes de pension du pays. Si on ramène ce calcul à un régime de pension type de l'industrie, il s'agit de 9 p. 100 environ de 40,000$, disons, soit 3,600$ par an que les gens pourront cotiser.

Prenons le cas d'un couple qui est en mesure de mettre de côté entre 5,000$ et 8,000$ d'épargne supplémentaire non imposable par an, cela ne va pas déclencher une avalanche sur le marché du logement de gens dans la vingtaine qui débutent. Toutefois, cela leur permettra d'accumuler des fonds en vue de l'achat d'une maison beaucoup plus rapidement qu'ils ne pourraient le faire à partir de leur revenu net.

[*Texte*]

The effects would likely start to be seen three or four years later, in terms of the stability for the market, but I don't see any immediate bubble. There will be some people with RRSPs, who are now in apartments, who will be able to use those RRSPs.

Mr. Dorin: I'd like to focus on a couple of aspects of this. I'd like to start by going back to the old registered home ownership savings plan and ask you why this would have any advantage over bringing that in again, other than the initial transition. If we're talking about this scheme having something of a permanent nature, is there any reason to say that it should be done this way rather than just reintroducing the old registered home ownership savings plan?

I recognize that in the first year you have to accumulate savings. I'm talking about down the road.

Mr. McCrossan: The RHOSP program was a program on top of RRSPs.

Mr. Dorin: I realize that.

Mr. McCrossan: It clearly had incremental costs. Secondly, the RHOSP program did not provide that the money had to go into home ownership. You could flip the money into RRSPs. Part of the reason it was discontinued was the use being made of it. It wasn't an effective program and it was an expensive program.

When we approached Finance about designing a program, their parameters were basically no new programs. We had to work within existing programs. Therefore, doing something like reintroducing RHOSPs, and having the rules that were with RHOSPs, would have substantial incremental tax expenditures.

Mr. Dorin: Setting aside those concerns of Finance and no new programs, I wondering whether or not there is a greater advantage to doing it this way versus doing it that way.

Mr. McCrossan: I guess the answer is that one program is simpler to administer than two. People advertise for RRSPs now: banks, savings institutions. Presumably they're going to have an incremental market. However, you have only one program to administer.

As you know, following the introduction of Bill C-52, Revenue Canada geared up to give lifetime RRSP accumulated amounts. Those amounts should be showing up in the forms they are mailing to us in the next month or so, if they meet their deadlines. So a system is in place on which we can build, and from a government point of view there are no additional costs to administer the thing.

• 1615

Mr. Dorin: I want to come to this question of the boom-and-bust cycle. The housing sector is one sector that, at least in various cities, often is relatively cyclical. I'm wondering, however, whether this would make any difference. I mean,

[*Traduction*]

Les répercussions de cette proposition sur la stabilité du marché commenceront à se faire sentir trois ou quatre ans après son entrée en vigueur, mais il ne faut pas s'attendre à un effet immédiat. Certaines personnes qui possèdent des RÉER et qui habitent actuellement en appartement pourront utiliser ces fonds.

M. Dorin: J'aimerais me pencher sur deux aspects précis de votre proposition. Prenons l'exemple de l'ancien régime enregistré d'épargne-logement. Quel avantage y aurait-il à adopter votre proposition plutôt qu'à remettre en vigueur ce régime, si ce n'est pendant la période de transition initiale? Si ce programme est censé s'appliquer de façon permanente, qu'est-ce qui vous porte à croire qu'il vaut mieux procéder de cette façon au lieu de remettre en vigueur l'ancien régime enregistré d'épargne-logement?

Je suis conscient du fait que, la première année, il faudra accumuler des fonds. Je pense à quelques années plus tard.

M. McCrossan: Le pogramme d'épargne-logement était complémentaire aux RÉER.

M. Dorin: Oui, je le sais.

M. McCrossan: Il entraînait manifestement des coûts supplémentaires. En second lieu, en vertu de ce programme, il n'était pas obligatoire d'utiliser ses économies pour l'achat d'une maison. On pouvait transférer les fonds dans un RÉER. Ce programme a été supprimé entre autres raisons à cause de l'utilisation qui en était faite. Il n'était pas efficace et il coûtait cher.

Lorsque nous avons fait part aux fonctionnaires des Finances de notre intention de concevoir un programme, la réponse a été qu'il n'était pas question d'adopter de nouveaux programmes et qu'il nous fallait nous débrouiller avec ceux qui existaient déjà. Par conséquent, si l'on décidait de remettre en vigueur les régimes enregistrés d'épargne-logement et d'en revenir aux règles qui s'y appliquaient, cela entraînerait d'énormes dépenses fiscales supplémentaires.

M. Dorin: Oublions un instant ces préoccupations des Finances et le fait qu'il est impossible d'adopter de nouveaux programmes. Je me demande s'il est vraiment plus avantageux de procéder de cette façon plutôt que d'une autre.

M. McCrossan: Je dirais qu'un programme est plus simple à appliquer que deux. Les banques et les établissements d'épargne font actuellement de la publicité pour les RÉER. Leur marché va sans doute s'accroître. Toutefois, il n'y aura qu'un seul programme à appliquer.

Comme vous le savez, à la suite de l'adoption du projet de loi C-52, Revenu Canada s'est préparé pour fournir les montants accumulés dans des RÉER pendant toute la vie du contribuable. Ces montants devraient figurer dans les formulaires qui nous seront expédiés par la poste le mois prochain, si les délais sont respectés. Il existe donc un système sur lequel nous pouvons miser et l'application du programme que nous proposerons n'entraînera aucune nouvelle dépense pour le gouvernement.

M. Dorin: J'aimerais en venir à ces cycles d'expansion et d'effondrement du marché. Le secteur du logement est souvent très cyclique, du moins dans certaines villes. Je me demande toutefois si cette mesure permettrait d'atténuer le

[*Text*]

what happens is that when we get a downturn in the housing market, we usually have calls for some sort of scheme, whether it is this or something else, and I suppose if you were to implement it at that point, it could have a stimulative impact and cause some stimulation. But I'm wondering if once that initial impact is over with and you get two, three, four, five years down the road and things are more or less at equilibrium again, whether it's really going to have any impact on the boom and bust.

Mr. McCrossan: I think the nature of this is that we need a long-term solution to affordability and this appears to be a long-term solution instead of something that comes in on an individual basis during the boom and bust period. I think the circumstances are such that you would think houses would be eminently affordable today with the interest rates being the way they are, but the circumstances are, with the other conditions that are there, they aren't affordable.

A voice: Why aren't they?

Mr. Dorin: Well, unemployment being the way it is, consumer confidence is not there to have people rush into the marketplace.

Mr. McCrossan: And people haven't been systematically saving, Murray.

With this program, I would suspect through the good times and through the bad times, people would try to make sure they put their money away because they would see they were building up a pool of savings to enable them to get towards home ownership.

So if we had large numbers of young people now who had built up the pool of savings over the last two or three years, you might very well have people into the market because they have become much more affordable with the price going down and the mortgage interest rate going down.

So had the program been introduced four or five years ago, I think you could argue there would be more buyers there now who would be able to take advantage of the opportunities that are there now. So it would smooth out the cycle.

Mr. Dorin: We talk about the long-term solution to affordability, and again, this comes back to I guess Mr. Langdon's question on prices.

We had quite a considerable amount of evidence during the course of our examination when we were talking about the GST—because we were looking at it for other reasons—but we did have a lot of evidence in that area, and the whole question, really, for me anyway, was what causes house prices to be what they are? I guess my view has been that in large measure house prices are set by what the market is prepared to pay at the time and the difference gets absorbed by and large in the value of the land.

Now, obviously you've got to have enough to build a house and all that kind of stuff, but if you take a look at housing prices across the country between Regina and Winnipeg and Toronto and Vancouver, you find a wide variance and that variance is not largely due to the amount it takes...that it costs more to nail them together and lay the bricks in one place or another, but in great measure it is the value of the land. It seems to me that's where the elasticity

[*Translation*]

problème. Après tout, quand il y a un ralentissement du secteur du logement, c'est là qu'on nous demande de mettre en place un mécanisme quelconque, que ce soit celui-ci ou un autre, et j'imagine que si nous devions le faire maintenant, cela pourrait stimuler le marché. Or, je me demande si, au-delà des effets bénéfiques initiaux, cette mesure aura réellement une incidence positive sur ces périodes cycliques d'expansion et d'effondrement quand le marché aura plus ou moins retrouvé son niveau d'équilibre, dans deux, trois, quatre ou cinq ans.

M. McCrossan: À mon avis, il nous faudrait trouver une solution à long terme au problème de l'accès abordable au logement et cette proposition semble répondre à ce critère puisqu'il ne s'agit pas d'une solution ponctuelle mise en place pendant une période d'effondrement du marché. On pourrait croire que les maisons seraient tout à fait abordables aujourd'hui, étant donné le niveau des taux d'intérêt et les autres indicateurs économiques, mais elles ne le sont pas.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Dorin: Étant donné le taux de chômage actuel, la confiance des consommateurs est au plus bas et ces derniers préfèrent attendre avant d'acheter.

M. McCrossan: En plus, Murray, les consommateurs n'ont pas épargné systématiquement.

Grâce à programme, je soupçonne que les Canadiens seraient incités à épargner, en période de croissance économique aussi bien qu'en période de ralentissement, parce qu'ils se constitueraient ainsi une épargne qui leur permettrait d'accéder à la propriété.

Ainsi, si un grand nombre de jeunes gens avaient pu économiser ces deux ou trois dernières années, il y aurait très probablement des acheteurs maintenant sur le marché devenu beaucoup plus abordable en raison de la baisse des prix et des taux d'intérêt hypothécaire.

Ainsi, si le programme avait été mis en place il y a quatre ou cinq ans, il y aurait vraisemblablement davantage d'acheteurs maintenant en mesure de saisir les occasions qui existent actuellement sur le marché. Cela permettrait de niveler le cycle.

M. Dorin: Vous avez parlé d'une solution à long terme du problème de l'accès abordable à la propriété et cela nous ramène, encore une fois, à la question de M. Langdon sur les prix.

Quand nous avons examiné la TPS, nous nous sommes penchés sur cette question, ne serait-ce que de façon indirecte, et un grand nombre des témoins ont posé la question qui m'intéresse réellement, à savoir ce qui détermine le prix des maisons. J'aurais tendance à croire que le prix des maisons reflète surtout le prix que sont prêts à payer les acheteurs à un moment donné, et la différence s'explique pour l'essentiel par la valeur des terrains.

Il est bien certain qu'il faut que le prix soit suffisamment élevé pour couvrir les coûts de construction, mais quand on examine le prix des maisons à Regina, à Winnipeg, à Toronto ou à Vancouver, on constate un écart très large qui n'est pas imputable à ce qu'il en coûte pour clouer les planches ou poser les briques dans une localité par rapport à une autre, mais cet écart est dû en grande partie à la valeur des terrains. Il me semble que c'est là que se situe l'élasticité et, par

[*Texte*]

is, and therefore that simply moves up and down to meet whatever consumers are prepared to pay at the time.

That would in this case take me to the conclusion that if we put in this scheme that provided let's say a net impact of $5,000 on the affordability of the current $150,000 house or whatever, chances would be pretty good that it would simply result in a change in the price of the house to reflect that and in the longer term... I mean, it might have an initial impact, I don't disagree there as to initial impacts, but I'm wondering whether in the longer term, you're not just causing a shift that's going to be reflected in a change in price as opposed to any real change in affordability, if you want to use that term.

Mr. Ziegler: I would say no, and the reason why is that the significant number is not enough, I think, to move the whole pricing spectrum accordingly. It's supply and demand. Our feeling is that even if you look at the figures that are supplied, we're talking about 100,000 or so potential individuals with whom we're involved over a period of time, not immediately. Again, we have the period of time we're talking about; it's a long-term matter.

• 1620

Mr. Dorin: I would argue that if what you wanted to do was stimulate the housing demand at this moment, you should put in a one-year shot. Deadlines have a way of forcing these things to have impact. When you install programs that are ongoing, they just suddenly become incorporated into the norm. It seems to me that the normal cycles, normal business, and the way in which people normally go about their lives then simply becomes incorporated into that practice.

When you want to do something to have an impact, because you have low housing demand at the moment and you want to stimulate the demand, it seems to me that you want a shock—which is the word I would use—or a short opportunity and you might say a person has one year to dip into their RRSP and buy a house. That's how you would get the stimulation in 1992 if that's what you were looking for.

Mr. Langdon: You could do so on a continuing basis.

Mr. Dorin: From time to time. They have a surprise every once in a while, yes.

Mr. Ziegler: I don't think we came here looking for a short-term solution for 1992. We came here with the attitude that we wanted to provide something for first-time buyers and for the government, which asked industry to go away and think of creative solutions for the economic circumstances and the future. I think that's why we're here.

We're talking about affordability and encouraging people to save over a period of time, not about a short-term bandaid fix that's going to solve the problems today, because we've acknowledged that we don't think this situation will be a short-term bubble and don't think that's going to happen. This situation will occur over a very progressive period of time and it's an encouraging way in which we can hopefully reinforce savings and retirement savings plans.

[*Traduction*]

conséquent, le prix augmente ou baisse en fonction de ce que les consommateurs acceptent de payer à un moment donné.

Cela étant, j'en conclus que si nous mettions en place ce régime qui permettrait de faire baisser de 5,000$ le prix d'une maison qui se vend actuellement 150,000$, ou peu importe, il est fort probable que le prix des maisons serait rajusté en conséquence, de sorte qu'à long terme... Autrement dit, cela pourrait avoir une incidence à court terme, et je ne conteste pas cela—mais je me demande si, à plus long terme, cela ne risque pas de se refléter uniquement dans les prix sans vraiment rendre le logement plus abordable.

M. Ziegler: Je dirais que non, parce que ce chiffre est insuffisant pour modifier d'autant toute l'échelle des prix. C'est la loi de l'offre et de la demande. Nous avons l'impression que même en prenant les chiffres qui nous sont fournis, nous parlons d'environ 100,000 acheteurs potentiels qui deviendront nos clients au fil des ans plutôt qu'à très court terme. Il ne faut pas oublier que nous parlons d'une solution à long terme.

M. Dorin: Si vous voulez dans l'immédiat stimuler la demande de logement, alors vous devriez à mon avis fixer à un an la durée du programme. Les dates limites ont tendance à améliorer l'efficacité de tels mécanismes. Quand on met en place des programmes de longue durée, il deviennent tout à coup la norme. Il me semble qu'un tel mécanisme finit par ne plus avoir d'incidence sur les cycles commerciaux normaux et sur les décisions que prennent les gens au jour le jour.

Si par contraste vous voulez un mécanisme qui stimulera à court terme la demande de logement que vous jugez trop faible, il me semble qu'il faut un choc—c'est le mot que j'utiliserais—ou un programme de courte durée. Ainsi, vous pourriez dire que les particuliers peuvent, pendant un an, utiliser les fonds placés dans un RÉER pour acheter une maison. C'est ainsi que vous stimulieriez le marché en 1992, si c'est l'objectif que vous visez.

M. Langdon: On pourrait le faire de façon permanente.

M. Dorin: De temps en temps. Il faut que les consommateurs aient une surprise de temps en temps, oui.

M. Ziegler: En venant ici, notre but n'était pas de réclamer une solution à court terme pour 1992. Nous voulions plutôt faire une proposition intéressante pour les acheteurs d'une première maison et pour le gouvernement qui a demandé au secteur de la construction d'habitations de lui proposer des solutions créatrices compte tenu de la conjoncture économique actuelle et de l'avenir. C'est pour cela que nous sommes ici.

Nous parlons de l'accès à la propriété à des prix abordables et nous voulons inciter les gens à épargner à cette fin pendant quelques années; nous ne voulons pas d'emplâtre qui réglera les problèmes actuels, sans plus, conscients comme nous le sommes, et comme vous devriez l'être, du fait qu'il ne s'agit pas d'un phénomène de courte durée. Les bienfaits se feront sentir graduellement au fil des ans et c'est une façon de favoriser, nous l'espérons, l'épargne et les régimes d'épargne-retraite.

[*Text*]

Mr. Pierre Beauchamp (Executive Vice-President, Canadian Real Estate Association): To supplement Mr. Ziegler's outline, I would remind you that it's been a long-standing policy of the Canadian Real Estate Association to do away with short-term band-aid solutions to economic problems and rather to try to install programs that will benefit the consumer on a long-term basis.

To go back to your earlier question with respect to prices, it's interesting to remember that the main factors in a free enterprise system that affect value, appreciation, and so on are still basically supply and demand. Those factors are what make land and buildings more expensive in one city compared to another, as well as affect interest rates.

Mr. Mills (Broadview—Greenwood): Mr. Ziegler, first of all, I should let you know that I am personally opposed to adding any new preferences to the tax act of this country and, like your colleague, I'm against short-term bandaid solutions. I see this approach as not really addressing the overall problem we have in terms of tax reform in this country. However, it's a creative approach.

My concern would be whether you have a value in mind on a per unit basis. Would you imagine that the price would be an average of $10,000 per home or per purchaser? What conversion value did you have in mind? Have you done any studies on thataspect?

Mr. Ziegler: I think Mr. McCrossan mentioned a projection in terms of the individuals involved, although nothing with respect to home owners or anything of that nature. We're talking about the availability of those individuals who might qualify within the next few years and we were seeing that this might, according to Mr. McCrossan's figure, result in an amount somewhere between $5,000 and—if I remember the figure he gave us—$10,000 in terms of loosening up, if you will, an amount from the RRSP that could be put towards the downpayment on a home. I think that was the figure we used. We weren't talking about relative value.

Mr. Mills: Fair enough. That's fair enough. But then why would you not just say that all first-time homeowners would have an eligibility for a $10,000 tax preference, and in that way everybody's eligible, rather than just those people who have RRSPs?

• 1625

Mr. McCrossan: First, you said you were opposed to new programs, so if we accept your logic, that would knock it out right off the bat.

Mr. Mills: Of course, I admit it.

Mr. McCrossan: Secondly, a $10,000 preference in what form? If it is a $10,000 tax credit, then that is what we are talking about in this sense.

Mr. Mills: But why mask it in the RRSP?

Mr. McCrossan: Because the RRSP system is designed to provide controlled lifetime access to tax assistance. If you have access now, you lose it later. Remember that under the RRSP system, you get to carry forward your unused RRSP

[*Translation*]

M. Pierre Beauchamp (vice-président exécutif, Association canadienne de l'immeuble): En complément de ce que vient de dire M. Ziegler, je vous rappellerais que l'Association canadienne de l'immeuble a pour politique, depuis fort longtemps, de délaisser les solutions ponctuelles à court terme aux problèmes économiques au profit de programmes qui seront avantageux pour les consommateurs à long terme.

J'en reviens à une question que vous avez posée plus tôt au sujet des prix. Il ne faut pas oublier que dans un système de libre entreprise, les principaux facteurs qui influent sur la valeur, l'appréciation, etc., restent essentiellement l'offre et la demande. Ce sont ces facteurs qui rendent les terrains et les immeubles plus coûteux dans une ville que dans une autre et ce sont encore eux qui influent sur les taux d'intérêt.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur Ziegler, je précise tout d'abord que je m'oppose à ce que l'on ajoute de nouveaux allègements fiscaux à la loi de l'impôt dans ce pays et que, comme votre collègue, je m'oppose aux solutions miracles à court terme. À mon avis, votre proposition ne contribuera pas utilement à régler le problème de la réforme fiscale. C'est néanmoins une approche novatrice.

J'aimerais savoir si vous avez envisagé de fixer une valeur maximale. Croyez-vous que la limite pourrait être de $10,000 en moyenne par maison ou par acheteur? Quelle valeur de conversion avez-vous en tête? Avez-vous réalisé des études sur cet aspect?

M. Ziegler: Il me semble que M. McCrossan a parlé d'un maximum pour les particuliers sans toutefois parler d'un maximum pour les propriétaires de maison. En pensant aux particuliers qui pourraient devenir admissibles dans les années qui viennent, nous avons envisagé que la somme pourrait varier entre 5,000 et 10,000 dollars—c'est le chiffre qu'a cité M. McCrossan, il me semble—qui pourrait être retirée d'un RÉER pour financer le versement initial à l'achat d'une maison. C'est, il me semble, le chiffre que nous avons cité. Nous ne parlions pas d'une valeur relative.

M. Mills: Ça va. Cela étant, pourquoi ne pas dire tout simplement que tous les acheteurs d'une première maison seraient admissibles à un allègement fiscal de $10,000, de sorte que chacun y serait admissible et pas uniquement ceux qui cotisent à des RÉER?

M. McCrossan: Tout d'abord, vous avez dit vous opposer à tout nouveau programme; alors, selon votre logique, cela élimine cette possibilité.

M. Mills: Bien sûr, je le reconnais.

M. McCrossan: Deuxièmement, de quelle forme d'avantage fiscal de 10,000$ s'agit-il? S'il s'agit d'un crédit fiscal de 10,000$, eh bien, c'est ce dont on parle.

M. Mills: Mais pourquoi le camoufler derrière un RÉER?

M. McCrossan: Parce que le système des RÉER a été conçu pour donner à chacun accès à une aide fiscale une fois dans sa vie. Si vous y avez accès maintenant, vous n'y aurez pas accès plus tard. N'oubliez pas que, dans le cadre du

[*Texte*]

room. By doing it through the RRSP system, if you take access early, you lose access later. In the typical pension plan, for example, if you take a 1.5% or a 1.25% final average pension plan. . .if you don't make RRSP contributions, the way the seven-year carry-forward works is that you get to carry forward all of your RRSP room, right up through your forties and fifties, and then you can make the contributions. In effect, this recognizes the fact that you have had a tax preference, so you lose a tax preference in the future. It is an integrated system and it's based on the idea of lifetime access.

Mr. Mills: In other words, you're paying the tax at the time the home is sold.

Mr. McCrossan: We have suggested to Finance that you be able to roll it over into a new home. . .if you have had one of these things. In other words, because you're transferred from Saskatchewan to Toronto—

Mr. Mills: But let's say I just want to sell it and cash out.

Mr. McCrossan: If you sell it and cash out then the RRSP is repaid. That's right.

Mr. Mills: Or pay the tax.

Mr. McCrossan: No, the RRSP is repaid. Under current legislation you have the right to withdraw money from an RRSP at any time and pay tax on it, regardless of the source. However, what would happen when you sold the home, if you weren't buying a new home within a specified period, is that the money would go back into the RRSP. What you do with it when it's inside the RRSP would be subject to whatever the RRSP rules are. You could take it out and pay tax on it if you wanted to.

Mr. Mills: Thank you.

Mr. Ziegler: Mr. Chairman, perhaps this is semantics. . . You said you were against new programs. Right now, one is able to use an RRSP for a mortgage or for a mortgage position. What we are saying is that this is a modification of those rules, it's not a new program.

The Chairman: I have three very brief questions. There is always this question of defining what is the first-time home buyer. Have you people given any thought to that? A couple who divorce and sell their home and five years later one of the couple remarries and wants to buy a house—have you gotten into that side of the discussion?

Mr. McCrossan: We have had very brief discussions in our meetings with Finance, which as I said became increasingly positive. However, we don't see that it's our job to set the rules.

One of the obvious things to do is to see whether someone's name has been registered on a title before. That's a pretty clear-cut definition. The reason for having the limitation in the first place was to limit the access, so Finance can come up with a definition.

[*Traduction*]

système des RÉER, vous pouvez reporter la portion inutilisée de votre RÉER. Ainsi, si vous y avez accès tôt, vous n'y avez pas accès plus tard. Par exemple, dans le cas d'un régime de pension ordinaire de type fin de carrière, d'un pourcentage de 1,5 ou de 1,25, si vous ne faites pas de contribution à un RÉER, voici comment fonctionne le report sur sept ans: vous pouvez reporter les cotisations prévues à un RÉER jusqu'à ce que vous ayez 60 ans, puis, vous versez ces cotisations. Ainsi, on reconnaît que vous avez eu un avantage fiscal dont vous ne jouirez plus à l'avenir. C'est un système intégré auquel on n'a accès qu'une fois dans sa vie.

M. Mills: En d'autres termes, vous payez les impôts au moment de vendre votre maison.

M. McCrossan: Nous avons suggéré au ministère des Finances de permettre un transfert libre d'impôt lors de l'achat d'une nouvelle maison. . . si on adoptait de telles mesures. Autrement dit, si vous êtes muté de la Saskatchewan à Toronto. . .

M. Mills: Oui, mais supposons que je préfère vendre ma maison et encaisser l'argent.

M. McCrossan: Si vous la vendez et que vous encaissez l'argent, le RÉER est remboursé. C'est exact.

M. Mills: Ou il faut alors payer les impôts.

M. McCrossan: Non, le RÉER est remboursé. Aux termes de la loi actuelle, vous avez le droit de retirer de l'argent d'un RÉER à quelque moment que ce soit et quelle qu'en soit la source, et cette somme est imposable. Cependant, si vous vendiez la maison et que vous n'en achetiez pas une autre en-dedans d'une période précise, cet argent serait versé de nouveau au RÉER. Ce que vous pourrez faire de cet argent une fois qu'il a été versé au RÉER dépendra des règles qui s'appliquent au RÉER. Mais vous pouvez le retirer et payer l'impôt sur cette somme si vous le désirez.

M. Mills: Merci.

M. Ziegler: Monsieur le président, il s'agit peut-être de sémantique. . . Vous avez dit vous opposer à tout nouveau programme. À l'heure actuelle, on peut utiliser un RÉER pour une hypothèque. Nous disons simplement qu'il s'agit d'une modification de ces règles, et non d'un programme.

Le président: J'ai trois brèves questions. Il nous faut définir ce qu'est l'acheteur d'une première maison. Avez-vous réfléchi à cette question? Un couple divorce et vend sa maison; un des deux conjoints se remarie cinq ans plus tard et désire acheter une maison. Avez-vous pensé à cet aspect?

M. McCrossan: Nous en avons discuté brièvement avec les représentants du ministère des Finances, et ces discussions ont été très positives. Cependant, il ne nous incombe pas d'établir les règles.

De toute évidence, il faudra déterminer si le nom de cette personne a déjà figuré sur un titre de propriété. Il s'agit-là d'une définition assez claire et précise. Cette limite est imposée au départ pour limiter l'accès, et le ministère des Finances pourra certainement formuler une définition.

[*Text*]

The Chairman: Okay. Secondly, you talked about the RRSP having an equity position in the home. If one wants to get a CMHC-approved mortgage in this country, there are restrictions on where in Canada you can get a CMHC-approved home—I believe they are not available everywhere. I am not sure a property out in a rural area which is not on municipal services... In some parts of Canada they're reluctant to provide CMHC-insured mortgages. Are you prepared to suggest that RRSPs cannot be used in those areas either?

Mr. McCrossan: We don't see why it has to be CMHC-insured.

The Chairman: I'm not saying it has to be, I am saying that in some parts of Canada you cannot get a CMHC-insured mortgage. In those parts of Canada, would you be prepared to allow RRSPs to be used in the way that you've suggested?

• 1630

Mr. Ziegler: Yes, of course. We have not discussed any restrictions along those lines.

The Chairman: But I understand the reason CMHC won't insure those homes is because they are concerned about the future value of those homes and their saleability to the next buyers.

Mr. McCrossan: But, Mr. Soetens, you could have gone in and bought General Motors stock two weeks ago and have taken a blood-bath because of some accounting rule changes in the United States that occurred—

The Chairman: Okay.

Mr. McCrossan: And I would suggest that is a lot less secure than buying a home, even in rural Ontario.

The Chairman: You have suggested, for example, a 20% limit on the contribution of an RRSP. Are you also prepared to suggest a value limit?

Mr. McCrossan: Yes, we have discussed both with Finance, a dollar limit or a percentage limit. We don't have a strong perference for one or the other. It is just that if you have a dollar limit, if it is high enough to allow people into the Toronto market it is exorbitant in St. John's, Newfoundland. If it is appropriate for St. John's, Newfoundland, it does nothing for Toronto. A percentage limit tends to reflect local market conditions, but we would have no objection to a mixture of the two, that is, a percentage with a dollar cap or something like that. It seems to me that is tax policy. It is not essential to the idea.

The Chairman: The majority of people who start out in RRSPs—maybe others who follow will talk a little more about this—I presume put their first couple of thousand dollars into a GIC. Next year they put in another couple of

[*Translation*]

Le président: Très bien. Deuxièmement, vous avez dit que le RÉER pouvait devenir un avoir propre en ce qui concerne la maison. Si l'on veut obtenir une hypothèque approuvée par la SCHL dans ce pays, on doit satisfaire à des conditions quant au lieu; je ne crois pas que les hypothèques approuvées par la SCHL sont disponibles partout au Canada. Je ne suis pas sûr, par exemple, que ce soit le cas pour une propriété dans une région rurale ne disposant pas de services municipaux... Dans certaines régions du Canada, on hésite à accorder des hypothèques assurées par la SCHL. Voulez-vous dire que les REER ne pourront pas non plus être utilisés dans ces régions-là?

M. McCrossan: Je ne vois pas pourquoi il faudrait que ces hypothèques soient assurées par la SCHL.

Le président: Je ne dis pas que cela soit nécessaire, mais il n'en reste pas moins que l'on ne peut obtenir une hypothèque assurée par la SCHL dans certaines régions du Canada. Dans ces régions-là, seriez-vous disposé à permettre l'emploi des RÉER comme vous l'avez proposé?

M. Ziegler: Oui, bien sûr. Nous n'avons pas discuté de restrictions de ce genre.

Le président: Je comprends que la SCHL ne veuille pas assurer ces maisons car elle s'inquiète de la valeur future de ces propriétés et de leurs possibilités de revente.

M. McCrossan: Mais, monsieur Soetens, vous auriez pu acheter des actions de Genral Motors il y a deux semaines pour ensuite y perdre votre chemise en raison d'un changement dans les règles de comptabilité aux États-Unis...

Le président: Très bien.

M. McCrossan: Cela me semble beaucoup moins sûr que d'acheter une maison, même dans une région rurale de l'Ontario.

Le président: Vous avez proposé, par exemple, de limiter à 20 p. 100 les cotisations d'un RÉER. Seriez-vous disposé à suggérer une limite absolue?

M. McCrossan: Oui, nous avons discuté avec le ministère des Finances d'une limite en dollas et d'une limite en pourcentage. Nous ne préférons ni l'une ni l'autre. Simplement, si on impose un plafond en dollars assez élevé pour le marché de Toronto, ce plafond sera exorbitant pour St. John's à Terre-Neuve. Une limite juste pour le marché de St. John's serait beaucoup trop basse pour Toronto. Une limite en pourcentage nous permet de tenir compte des conditions locales, mais nous ne nous opposerions pas à une combinaison des deux, c'est-à-dire, un pourcentage accompagné d'un plafond en dollars, ou quelque chose du genre. Il me semble qu'il s'agit de politiques fiscales. Ce n'est pas essentiel au concept.

Le président: Au départ, la plupart des gens qui contribuent à un RÉER—d'autres voudront peut-être en parler un peu plus longuement—commencent par acheter quelques milliers de dollars en CPG. L'année suivante, ils

[*Texte*]

thousand, and ultimately they build it up so that they have ten certificates in this RRSP account, each renewable, but not all renewable at the same time. How do you envision that person who now has $20,000 sitting there in ten $2,000 certificates cashing in that GIC group of funds to make the funds available for the RRSP?

Mr. McCrossan: We have discussed that with the financial institutions we have met with, and obviously those people would need counselling, for example, to put their money in one-year GICs so that they are continually rolling or so that it is fairly liquid, short-term, so they can apply the money at a time. Obviously you would not be putting your money into five-year and ten-year GICs, or strip bonds or whatever, if your purpose was to be liquid enough to buy a house. You would be using more of the bank account type or the rolling interest type, floating interest type of RRSP vehicle.

The Chairman: I want to thank the three of you for appearing in front of the committee. You have certainly presented us with an interesting proposal. We have two more witnesses scheduled today, and I believe three more next week, on this very subject, so I am sure we will have good, diverse points of view expressed on the idea. Thank you very much.

Mr. McCrossan: Thank you.

The Chairman: At this point I call on the Life Underwriters Association of Canada. I would like to welcome Mr. Bowden, who is the honorary director and chairman of LUAC's Tax and Legislation Committee. If you would like to introduce yourself and your colleagues and then give us your thoughts on the item in front of us, we would appreciate it.

Mr. John A. Bowden (Chairman, Tax and Legislation Committee, Life Underwriters Association of Canada): My name is John Bowden and I am chairman of the Tax and Legislation Committee of the Life Underwriters Association of Canada. With me is Mr. Karl Keilhack, vice-president, taxation, for our organization, and Mr. Bill Babcock, vice-president, public affairs. Karl and Bill are both staff members of LUAC. I am a volunteer honorary director of the organization, but I am a practitioner in the life insurance business.

For the benefit of the members around the table, we are a volunteer organization made up of some 1,750 members who are engaged primarily in the sale and service of life and health insurance, annuity contracts, pension plans, and registered retirement savings plans.

• 1635

Our organization has been deeply involved in the pension tax reform at the federal level as well as the pension reform in the various provinces across the country. We have taken a very active interest in the integrity of the retirement income system. After almost five years of work, the federal government has now been successful in developing and enacting legislation designed to remove the discriminatory differences between RRSPs and pension plans sponsored by employers.

[*Traduction*]

avaient deux ou trois autres milliers de dollars et, au bout du compte, ils se retrouvent avec une dizaine de certificats dans ce RÉER, chacun étant renouvelable mais pas au même moment. Selon vous, comment celui qui détient 20,000$ en certificats de 2,000$ encaissera-t-il ses CPG pour les verser dans son RÉER?

M. McCrossan: Nous en avons parlé avec les institutions financières que nous avons rencontrées et, manifestement, il faudra conseiller ces personnes. Par exemple, elles pourraient investir leur argent dans des CPG d'un an de sorte qu'elles disposent toujours, à court terme, des liquidités qui pourront être utilisées à un moment précis. De toute évidence, on leur déconseillerait d'acheter des CPG de cinq ans ou de dix ans, ou des obligations à coupon zéro ou autres instruments de ce genre, si leur but était de disposer de suffisamment de liquidités pour acheter une maison. Il serait préférable d'utiliser un RÉER de type compte bancaire, à intérêt continu ou à intérêt variable.

Le président: Je vous remercie tous les trois d'avoir bien voulu comparaître devant notre comité. Vous nous avez présenté des propositions intéressantes. Nous entendrons deux autres témoins aujourd'hui et, je crois, trois autres la semaine prochaine, toujours sur le même sujet, de sorte que nous aurons une bonne idée des différents points de vue. Merci beaucoup.

M. McCrossan: Merci.

Le président: Nous entendrons maintenant l'Association des assureurs-vie du Canada. Je souhaite la bienvenue à M. Bowden, directeur honoraire et président du Comité sur les affaires législatives et fiscales de l'Association des assureurs-vie du Canada. Je vous prie de bien vouloir vous présenter ainsi que vos collègues et de nous présenter votre exposé.

M. John A. Bowden (président, Comité des affaires législatives et fiscales, Association des assureurs-vie du Canada): Je m'appelle John Bowden et je suis président du Comité des affaires législatives et fiscales de l'Association des assureurs-vie du Canada. M. Karl Keilhack, vice-président à la taxation, et M. Bill Babcock,, vice-président aux affaires publiques, m'accompagnent. Karl et Bill sont tous les deux à l'emploi de notre association. Je suis directeur honoraire bénévole, mais je travaille dans le domaine de l'assurance-vie.

À titre d'information, notre association bénévole compte environ 1,750 membres qui oeuvrent surtout dans la vente d'assurances-vie, d'assurances-santé, de contrats de rente, de régimes de pension et de régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans la prestation des services connexes.

Notre association s'est intéressée activement à la réforme fiscale des pensions au niveau fédéral, ainsi qu'à la réforme des pensions dans les différentes provinces du pays. Nous nous intéressons particulièrement à l'intégrité du système de revenus de retraite. Après près de cinq ans de travail, le gouvernement fédéral a réussi à élaborer et à mettre en oeuvre des mesures législatives visant à éliminer toute différence discriminatoire entre les RÉER et les régimes de retraite d'employeur.

[*Text*]

The Canadian Real Estate Association proposal would introduce a new form of discrimination between members of these two types of plans. In addition, it would expose RRSPs to unacceptable risks and could also deprive the treasury of deferred taxes. Our organization is very concerned about the current recession and about the difficulty faced by first-time home buyers. Consequently, our association would lend its support to initiatives aimed at assisting home buyers, providing they are effectively structured to help those consumers who need assistance and providing that the initiatives do not have a potential negative impact on the consumer's retirement income.

The documents we have seen from the Canadian Real Estate Association in our opinion leave many questions unanswered with respect to feasibility. We doubt, for example, that a plan could be designed that would measure up to the claims made by the Canadian Real Estate Association. We would therefore recommend that the House of Commons standing committee consider alternative solutions for assistance for home buyers.

Our memorandum, which is before you, outlines various investment considerations, legal problems, and administrative complexities. I would like to highlight just a couple of those and then maybe invite, Mr. Chairman, some questions from members of your panel.

Under pension tax reform we hope that the citizens of this country finally have equal access to tax-assisted pension accruals. The Income Tax Act and the regulations contain various rules to ensure that funds are properly invested both under employer-sponsored plans and registered retirement savings plans. Some examples: RRSP funds cannot be assigned as collateral; plan assets may not be borrowed by the annuitant; full investment return must accrue within the plan. These rules are intended to ensure that tax assistance is only granted if it helps provide a secure retirement.

The ink is hardly dry on the new pension tax reform measures. The year 1991 is the first year that the new contribution levels come into effect. One of the cornerstones of this new legislation is its ability to improve fairness and create consistency for citizens of this country, whether they are able to access RRSPs, DPSPs, which are deferred profit sharing plans, or RPPs, which are registered pension plans or employer-sponsored programs, indeed if they access any combination of them. Equity was at the base of all this new pension reform.

The Canadian Real Estate Association proposal suggests that RRSP participants be allowed to use their funds as a downpayment on a home under whatever circumstances are eventually outlined. We think it is very unfair if that comes to pass and the members of employer-sponsored pension plans are not allowed the same right to use their funds in the same manner. It is our understanding that 40% of the work force in this country are covered under employer-sponsored

[*Translation*]

La proposition de l'Association canadienne de l'immeuble entraînerait une nouvelle forme de discrimination entre les membres de ces deux genres de régimes. En outre, elle présenterait des risques inacceptables pour les RÉER et priverait le Trésor d'impôts reportés. Notre association est très préoccupée par la récession actuelle et par les difficultés auxquelles font face les acheteurs d'une première maison. Par conséquent, notre association soutient les initiatives visant à aider ceux qui achètent une maison, à condition que ces initiatives soient structurées de façon à aider les consommateurs dans le besoin et qu'elles n'aient aucun effet négatif sur les revenus de retraite des consommateurs.

Après avoir lu les documents publiés par l'Association canadienne de l'immeuble, nous estimons que bon nombre de questions restent sans réponse en ce qui concerne la faisabilité des mesures proposées. Par exemple, nous doutons que l'on puisse concevoir un régime qui saurait satisfaire à toutes les revendications de l'Association canadienne de l'immeuble. Nous recommandons donc au comité permanent de la Chambre des communes qu'il étudie d'autres solutions pour aider les acheteurs de maison.

Notre mémoire, que vous avez devant vous, décrit diverses considérations en ce qui concerne les investissements, les problèmes juridiques et les complications administratives. J'aimerais vous faire part des faits saillants de ce mémoire, puis, monsieur le président, je répondrai aux questions des membres du comité.

Grâce à la réforme de la fiscalité des pensions, nous espérions que les Canadiens auraient enfin accès à des rentes donnant droit à une aide fiscale. La Loi de l'impôt sur le revenu et le règlement connexe contiennent différentes règles garantissant un bon investissement des fonds des régimes de retraite d'employeur et des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ainsi, les fonds des RÉER ne peuvent servir de garantie, les biens de ces régimes ne peuvent être empruntés par les rentiers, et les profits générés par l'investissement doivent s'accumuler au sein du régime. Grâce à ces règles, on s'assure que l'aide fiscale n'est accordée que si elle permet de garantir la sécurité financière au moment de la retraite.

La réforme de la fiscalité des pensions est à peine achevée. C'est en 1991 que les nouveaux niveaux de contribution entreront en vigueur. L'un des aspects les plus importants de cette nouvelle mesure législative, c'est de rendre le système juste et uniforme pour tous les citoyens du pays, qu'ils aient accès à un RÉER, à un régime de participation différée aux bénéfices, à un régime de pension agréé ou à un régime de retraite d'employeur ou même à une combinaison de tous ces régimes. La réforme des pensions s'est fondée sur l'équité.

L'Association canadienne de l'immeuble propose de permettre aux cotisants d'utiliser ces fonds comme versement initial pour l'achat d'une maison, et ce, quelles que soient les cirsconstances. Nous croyons qu'il serait injuste d'adopter une telle mesure car les membres des régimes de retraite d'employeur ne jouiront pas du même droit. Nous estimons que 40 p. 100 de la main-d'oeuvre du pays adhère à un régime de pension d'employeur et la très grande majorité,

[*Texte*]

pension plans, and a very large percentage, 90% plus of that group, are in defined benefit plans. Under the new rules they have very limited contribution room into RRSPs, very limited room.

• 1640

So it strikes us that a major percentage of the work force is going to be disadvantaged. Whatever group of that would be eligible for first-time ownership, we don't know. Furthermore, people in employer-sponsored pension plans are subject to provincial legislation that locks in all their money. They can't use it for this purpose. We feel that the idea may have merit, but it's highly discriminatory if it only applies to people with RRSP funds.

We prepared some sample calculations that I think have been passed on to the clerk. They set out some of the concerns we have about what could happen to this money that was put away in an RRSP for retirement purposes if it later became a downpayment. Sure, it could be part of a gain, but in these days it sure as heck has been proved that it can be part of a loss as well. We're experiencing that right now. So these examples may present another side of the coin.

Mr. Chairman, our memorandum details numerous and significant obstacles of a legal, administrative, technical and practical nature, and we think they would have to be solved before this program can go ahead. Mr. Chairman, we'd be glad to expand on this and answer any questions members of your committee might have.

Mr. Mills: I have no comments. I welcome your presentation today and I share many of your views.

Mr. Langdon: May I ask the witness, if I could, about some of the discrimination you identify here. We have a system now that establishes RRSPs and establishes employer-sponsored plans of various sorts, but especially employer-sponsored plans with defined benefits. The pension legislation attempts to make these plans, or at least contributions to these plans, somewhat equivalent.

In the case of RRSPs there is of course no employer contribution to match the contribution that somebody is putting into an RRSP. In the case of a defined benefit plan, there is such employer contribution with varying levels—sometimes 100%, sometimes a significantly lower percentage. Is that not in itself a form of discrimination that, in fact, operates in terms of pension advantages?

Mr. Bowden: I'm not convinced it is. If you take a defined benefit plan with no employee contribution, that particular individual, under those rules today and under the new pension rules, has very little contribution into an RRSP. Do you follow me on that?

Mr. Langdon: But he or she does get a significant retirement benefit without having to make any contribution.

[*Traduction*]

c'est-à-dire plus de 90 p. 100, de ce groupe fait partie d'un régime à prestations déterminées. Aux termes des nouvelles règles, ces gens-là peuvent verser des montants très très limités dans des RÉER.

Il nous semble donc évident qu'un pourcentage important de la population active sera désavantagé. Par ailleurs, nous ignorons quel pourcentage des gens de ce groupe seraient admissibles en tant que propriétaires pour la première fois. En outre, les gens qui contribuent à des régimes de pension d'employeur sont assujettis à la législation provinciale en vertu de laquelle tout leur argent est bloqué. Ils ne peuvent s'en servir à cette fin. Nous trouvons que l'idée a peut-être du mérite, mais qu'elle est légèrement discriminatoire si elle s'applique uniquement à ceux qui ont un régime enregistré d'epargne-retraite.

Nous avons fait certains calculs à titre d'exemple, qui ont été transmis je crois au greffier du comité. Ces exemples illustrent nos préoccupations face à ce qui pourrait advenir de cet argent investi dans un RÉER à des fins de retraite s'il devait servir plus tard de mise de fonds. Bien sûr, il pourrait servir à réaliser un gain, mais à notre époque, il pourrait tout aussi bien aboutir à une perte, ce qui a été amplement prouvé. Nous en voyons des exemples à l'heure actuelle. Il faut donc voir le revers de la médaille.

Monsieur le président, nous énumérons dans notre mémoire de nombreux et importants obstacles d'ordre juridique, administratif, technique et pratique et nous estimons qu'il faudrait aplanir ces difficultés avant de lancer un tel programme. Monsieur le président, nous nous ferons un plaisir de vous donner de plus amples explications et de répondre aux questions des membres du comité.

M. Mills: Je n'ai pas de commentaires à formuler. Je vous remercie de votre présentation d'aujourd'hui et je partage en grande partie votre point de vue.

M. Langdon: Je voudrais interroger les témoins sur la prétendue discrimination dont il est question ici. Nous avons actuellement en place un système qui prévoit les RÉER ainsi que diverses catégories de régimes de pension d'employeur, mais surtout des régimes de retraite d'employeur à prestations déterminées. La législation en matière de pension tente de créer une certaine équivalence entre ces régimes, ou tout au moins entre les cotisations à ces régimes.

Dans le cas de RÉER, il n'y a évidemment aucune contribution de l'employeur qui s'ajoute à l'argent qu'un particulier investit dans son RÉER. Dans le cas d'un régime à prestations déterminées, l'employeur verse sa quote-part qui est variable; elle va de cent pour cent de la cotisation de l'employé à un pourcentage beaucoup plus bas. N'est-ce pas déjà une forme de discrimination?

M. Bowden: Je n'en suis pas convaincu. Prenons par exemple un régime à prestations déterminées ne comportant aucune cotisation de l'employé; en vertu de la législation actuelle et des nouvelles règles concernant les pensions, le cotisant à un tel régime peut contribuer très peu à un RÉER. Vous me suivez?

M. Langdon: Mais cette personne obtient une pension de retraite sans avoir à verser de cotisation.

[*Text*]

Mr. Bowden: That may be true, but if the premise of all the pension reform is correct—and I've been in the business for years, and I have a few doubts about whether it is—nevertheless, we can only take as a given the premise that both systems are equal. If that is a fact, then the ultimate pensions provided from both systems should be the same. The amount of money in the system, be it defined benefit, be it employer-sponsored, money-purchased, be it all RRSP or any combination of them—is designed to give the same result.

• 1645

Mr. Langdon: Oh, surely you don't really believe that, do you? What happens with self-administered RRSPs—which are certainly part of the system—is very much determined by the investment choices of the person whose RRSP it happens to be. There's no guarantee, no premise of a guarantee, of equal result.

Mr. Bowden: Well, Mr. Langdon, that's absolutely true—

Mr. Langdon: There's equal tax advantage.

Mr. Bowden: You have the ability to put the same money in. That's the number one tenet; that's not going to happen in every case.

Then there's an assumption you will earn a certain rate of return on the money for a particular number of years. That will give you a lump sum of money the day you deem you want to retire or are age 71—which is the terminal point of the RRSP. Then it will be converted into a pay-out, annuity, RIF or what have you, which will generate the same kinds of incomes that are expected to be paid under an enriched defined benefit program.

Mr. Langdon: It's that point I don't follow.

Mr. Bowden: Well I don't follow either, but I'm sure if Mr. McCrossan were here he could give you some magic numbers that would demonstrate how that's supposed to work.

Mr. Langdon: Surely that's not true. Maybe it would be useful in this case, Mr. Chairman, as was for some of our previous discussions, to have a number of the witnesses before us.

Some hon. members: Hear, hear.

The Chairman: They've had their chance. This is the last chance.

Mr. Langdon: Well turning to another concern that strikes me if we're talking about discrimination—

The Chairman: Just a moment, Mr. Langdon. I believe one of the other gentlemen had a comment that maybe would elaborate on the answer.

Mr. Karl Keilhack (Vice-President, Taxation, Life Underwriters Association of Canada): Yes, Mr. Chairman. There was reference made to possible discrimination between registered pension plans where the employer puts in money, and RRSPs where the employer doesn't put in money.

[*Translation*]

M. Bowden: Peut-être, mais si l'hypothèse de base qui sous-tend la réforme des pensions est exacte—je signale d'ailleurs que je travaille dans ce domaine depuis des années et que j'ai des doutes sur la justesse de cette hypothèse—il n'en demeure pas moins que nous partons du postulat que les deux systèmes sont égaux. Si c'est un fait acquis, les deux systèmes permettraient au bout du compte de toucher la même pension. Le montant d'argent que l'on investis dans le système, qu'il s'agisse d'avantages sociaux, d'un régime d'employeur, d'une rente viagère, d'un RÉER ou d'une combinaison de tout cela, vise à obtenir le même résultat.

M. Langdon: Mais vous n'êtes certainement pas convaincu de cela. Le rendement d'un RÉER autogéré, qui fait assurément partie du système, est en grande partie déterminé par les décisions d'investissement du propriétaire de ce régime. Il n'y a pas l'ombre d'une garantie d'obtenir un résultat égal.

M. Bowden: Eh bien, monsieur Langdon, c'est tout à fait vrai. . .

M. Langdon: L'avantage fiscal est le même.

M. Bowden: On peut y investir la même somme d'argent. C'est le principe de base. Les résultats ne sont pas nécessairement toujours les mêmes.

Ensuite, il y a l'hypothèse selon laquelle on obtiendra un certain rendement de cet argent pendant un certain nombre d'années. Ainsi, le jour où l'on décide de prendre sa retraite, ou à l'âge de 71 ans, qui est le bout de la ligne pour un RÉER, on obtient une somme d'argent que l'on peut convertir en un plan de retraite, une rente, un FRR, ou quoi que ce soit qui vous permettra de toucher un revenu du même ordre que celui qui devrait être versé aux termes d'un régime de retraite à prestations déterminées majorées.

M. Langdon: C'est cet argument que je ne comprends pas.

M. Bowden: Eh bien, je ne comprends pas non plus, mais si M. McCrossan était ici, je suis certain qu'il pourrait tirer de son chapeau des chiffres illustrant comment tout cela est censé fonctionner.

M. Langdon: Cela n'est sûrement pas vrai. Il serait peut-être utile en l'occurence, monsieur le président, comme cela a été utile au cours de nos discussions précédentes, d'avoir un certain nombre de témoins devant nous.

Des voix: Bravo!

Le président: Ils ont eu leur chance. Nous en sommes à la dernière chance.

M. Langdon: Dans ce cas, je vais aborder une autre question qui me tracasse en ce qui concerne la discrimination. . .

Le président: Un instant, monsieur Langdon. Je crois qu'un autre témoin voulait intervenir; peut-être précisera-t-il la réponse.

M. Karl Keilhack (vice-président, taxation, Association des assureurs-vie du Canada): Oui, monsieur le président. On a fait allusion à une discrimination possible entre les régimes de pension agréés dans le cadre desquels l'employeur verse une contribution et les RÉER, qui ne comportent aucune contribution de l'employeur.

[*Texte*]

The reality in the marketplace is that compensation packages are determined between the employer and the employee. In situations where an employer does not provide a pension plan, the employer may be more inclined to pay more in cash compensation so that the employee can put money into the RRSP. Both packages may have the same value.

Mr. Langdon: They may but they may not. I come from a constituency with very strong trade unions in the auto industry. Those trade unions have succeeded because of their effectiveness and also because of the strong position the companies they deal with have in the industry in North America in obtaining very, very good pension plans.

That's quite different from what can be obtained by let's say retail clerks working in a small town of my constituency. Those are some of the realities we may not like. But I can't believe you're arguing that equality of result is what we're trying to set up with the pension system.

If I were taking an orthodox socialist position and I were the one testifying, perhaps I'd be arguing for equality of result. But I can't believe you are saying that is really the case.

Mr. Keilhack: We are concerned about the pensions being available at the time a person retires.

Mr. Langdon: Well I think that's a fair point, but I think it is also dealt with. I'm not sure it's dealt with satisfactorily but it seems to me that it's certainly dealt with in the CREA proposal.

• 1650

I wanted to ask about one other area of discrimination. It seems to me your case would be considerably stronger if we didn't have the present system of self-administered RRSPs. That system permits not just a first-time home buyer but anybody to invest his RRSP in housing. Yet for the first-time home buyer, who is just getting into RRSPs and whose level of contributions makes a self-administered RRSP too costly, there's no possibility that will be an option for him or for her.

It seems to me you've got a discrimination in the present system that in fact benefits those people who are very well off and can use their RRSPs to improve their access to housing. You don't have anything for the average middle-income person who's contributing to RRSPs.

Mr. Keilhack: We feel there's a substantial difference as far as the investments are concerned. If the money from the RRSP trust is invested in a mortgage, the mortgage has to be insured. In case of a default, that guarantees the RRSP gets every cent of the money back. We've heard an example of GM stock going down. If the GM stock goes down by 20%, there's still 80% of the value left.

What we're comparing is a downpayment, a leveraged investment. If somebody bought a house at $100,000 two years ago—in many markets in Canada house prices have declined by 20%—and if the house had to be sold today, the

[*Traduction*]

La réalité du marché est que les régimes de rémunération sont déterminés d'un commun accord par l'employeur et les employés. Lorsque l'employeur n'offre pas de régime de pensions, l'employeur peut être enclin à verser une rémunération plus importante afin de permettre à l'employé d'investir dans un RÉER. Au bout du compte, la rémunération totale peut être égale.

M. Langdon: Peut-être. Je représente une circonscription où les syndicats sont très forts dans le secteur de l'automobile. Ces syndicats ont réussi à obtenir d'excellents régimes de pensions, grâce à leur efficacité, mais aussi à cause de la position de force qu'occupent les entreprises en cause dans ce secteur industriel en Amérique du Nord.

Si l'on compare cela avec ce que pourraient obtenir, disons, des commis de vente au détail d'une petite ville de ma circonscription, ce n'est pas du tout la même chose. Cette réalité ne nous plaît peut-être pas, mais c'est la réalité. Je n'arrive pas à croire que vous soutenez que ce à quoi nous tendons avec la réforme des pensions, c'est l'égalité des résultats.

Si j'adoptais une position socialiste orthodoxe et si j'étais à votre place, peut-être que je plaidrais en faveur de l'égalité des résultats. Mais je n'arrive pas à croire que vous affirmez que tel est le cas.

M. Keilhack: Ce qui nous intéresse, c'est la pension qui est versée au moment où une personne prend sa retraite.

M. Langdon: Eh bien, c'est peut-être un point valable, mais il me semble qu'on l'a réglé. Je ne suis pas certain qu'on l'ait réglé de façon satisfaisante, mais il me semble en tout cas qu'on a certainement abordé cette question dans la proposition de l'Association canadienne de l'immeuble.

Je voudrais aborder un autre aspect discriminatoire. Il me semble que votre argumentation serait beaucoup plus solide s'il n'y avait pas le système actuel des RÉER autogérés. Ce système permet à n'importe qui d'investir le montant du RÉER dans l'achat d'une maison, même à ceux qui n'en sont pas à leur première maison. Par contre, pour l'acheteur d'une première maison, qui vient tout juste d'établir un RÉER et dont le niveau de contribution est trop faible pour rendre rentable un régime autogéré, il n'y a aucune possibilité de ce côté.

Il me semble donc que le système actuel est discriminatoire puisqu'il avantage les gens qui sont très à l'aise et qui peuvent se permettre d'utiliser leur RÉER pour mieux se loger. On n'a rien prévu pour les gens ordinaires à revenu moyen qui contribuent à des RÉER.

M. Keilhack: Nous estimons qu'il y a un monde de différence sur le plan des investissements. Si l'argent d'un RÉER est investi dans une hypothèque, l'hypothèque doit être assurée. En cas de défaut de paiement, cette assurance garantit que le régime enregistré d'épargne-retraite recouvre jusqu'au dernier sou. On a donné l'exemple des actions de la General Motors qui baissent. Si les actions de GM baissent de 20 p. 100, elles conservent quand même 80 p. 100 de leur valeur.

L'autre volet de la comparaison est un premier versement sur l'achat d'une maison, c'est à dire un investissement spéculatif. Supposons que quelqu'un a acheté une maison il y a deux ans et il a payé 100,000$. On sait

[*Text*]

RRSP would be wiped out. If a regular mortgage is used, the mortgage company would want its 80% back—that is, 80% of the purchase price, their full mortgage money. There would be nothing left for the RRSP.

Mr. Langdon: Then you're not really talking about discrimination; you're talking about problems of risk. You identify a fair point. This is not a risk-free proposition for somebody who would choose to use his RRSP in this manner. If one's prepared to accept the risk, that seems to me the way our system works. There may be some extra benefit as a consequence. That's the discrimination you're talking about, but it's at the cost of the extra risk you identify there.

Mr. Keilhack: Certainly the individual is entitled to take whatever risk he wants. So far the Department of Finance has taken the position with regard to pension and RRSP money, which involves deferred taxes and government money, that the fund cannot take risks. The fund cannot use leverage; it cannot go into borrowing; it cannot assign assets. The act and the regulations are very strict in this regard. The CREA proposal would introduce a risk that is very much out of line with the current regulations, and we believe that should be recognized.

Mr. Langdon: Thank you.

Mr. Dorin: I have a question I wish I had put to the previous witnesses. Maybe I'll arrange to do that in another way later.

• 1655

I would like to ask you about a different kind of concept, a different kind of wrinkle. What if we were to essentially allow people to withdraw a portion of their RRSP, say $10,000—to take a nice and easy number—to use for downpayment on a house. We'd then require that they had to start paying it back immediately. Let's say we made the requirement, for the sake of argument, that they'd have to pay $500 or $1,000 or whatever it was a year.

I'm wondering what your approach would be to a concept such as that. This would change the dynamic. It would give people who have accumulated their RRSP funds access to them, just as does this other proposal. But because of the fact that repayment would be specified at that time and commence immediately, their overall financial situation would have to be such that they could then carry those added payments in addition to the regular mortgage they were going to have.

I say that because if it's true that there are people out there with RRSPs—they put their money into those, so they have savings—they have sufficient income to enter the housing market, they have sufficient cashflow or income to purchase a house, but they don't at the moment have a downpayment, and the only access is through the RRSP, if we gave them that access but provided them with a repayment schedule, which is somewhat different to the

[*Translation*]

qu'en bien des endroits du Canada, le prix des maisons a baissé de 20 p. 100. Si la maison doit être revendue aujourd'hui, le RÉER est complètement englouti. En effet, si l'on a contracté une hypothèque ordinaire, le prêteur hypothécaire exigera de recouvrer sa mise de 80 p. 100, c'est-à-dire 80 p. 100 du prix d'achat représentant le montant de l'hypothèque consentie. Il ne resterait donc rien du RÉER.

M. Langdon: Dans ce cas, il n'est pas vraiment question de discrimination, mais plutôt d'un problème de risque. C'est un argument valable. L'utilisation d'un RÉER à cette fin n'est pas sans risque. Si l'on est prêt à assumer le risque, il me semble que c'est ainsi que fonctionne notre système. On peut même en tirer en contrepartie certains avantages. Voilà la discrimination dont vous parlez; il faut mettre dans la balance le coût du risque supplémentaire que vous avez identifié.

M. Keilhack: Assurément, les gens ont le droit de courir tous les risques qu'ils veulent. Jusqu'à maintenant, le ministère des Finances a adopté une position excluant le moindre risque pour l'argent d'un RÉER, dont on peut dire qu'il est l'argent des contribuables puisqu'un RÉER implique un report d'impôt. Donc le ministère des Finances interdit le moindre risque. Le fonds ne peut servir à des placements spéculatifs, il lui est interdit d'emprunter ou de céder des actifs en garantie. La loi et les règlements sont très rigoureux à cet égard. La proposition de l'Association canadienne de l'immeuble introduirait un élément de risque qui est tout à fait incompatible avec la réglementation actuelle et nous soutenons qu'il faut en être conscient.

M. Langdon: Merci.

M. Dorin: J'ai une question que j'aurais dû poser aux témoins précédents. Peut-être vais-je m'arranger pour la leur poser plus tard.

Je voudrais vous poser une question portant sur une autre idée, une proposition d'un autre ordre. Serait-il possible d'autoriser les gens à retirer une partie de leur RÉER—mettons, pour prendre un chiffre rond, 10,000$—à utiliser comme acompte pour l'achat d'un logement. L'emprunteur serait alors obligé de commencer immédiatement à rembourser cette somme, mettons, à raison de 500$ ou 1,000$, par exemple, par an.

Que pensez-vous d'une pareille idée? L'approche serait différente: elle permettrait à ceux qui ont accumulé des fonds dans leur RÉER d'y avoir accès, au même titre que l'autre proposition, mais les conditions de remboursement étant précisées à cette époque et s'appliquant immédiatement, la situation financière générale de ces personnes devrait leur permettre d'assumer ces versements supplémentaires en plus du remboursement de l'hypothèque, qui va suivre son cours.

En effet, s'il est vrai qu'il a y des gens avec des RÉER—dans lesquels ils ont investi leurs épargnes—ces gens ont un revenu ou des réserves qui leur permettent d'acquérir un logement, mais non pas suffisamment, au moment voulu, pour verser un acompte, et leurs seules réserves sont leur RÉER. Si nous leur donnions la possibilité de puiser à même le RÉER, mais en assortissant cette autorisation d'un échéancier de remboursement—proposition qui diffère

[*Texte*]

equity proposal we've seen by CREA, I'm wondering how that would affect your thinking.

It seems to me that this would require a greater degree of financial security. The overall ability to pay would have to take in both accounts. You'd have a prescribed repayment of say ten years to pay it back.

Mr. Bowden: My one thought off the top, from a very practical point of view, is that if we're talking about first-time home buyers with minimum resources—

Mr. Dorin: They don't have minimum resources. They've presumably built up funds in their RRSP.

Mr. Bowden: Yes, but are we still not looking at an example of an 80% first mortgage and the other 20% coming out of the RRSP?

Mr. Dorin: They might even have $10,000. Let's say they were going to buy a $100,000 house. They may have $20,000 in RRSPs, let's say, but no cash on hand. Maybe they need $10,000 for the downpayment, but because of the fact that they've been able to make RRSP payments, obviously they have some extra cash over and above what it requires to pay the rent.

Mr. Bowden: Well, I hope they have some orange crates, because they're not going to have much money left over to buy any furniture. I think they're going to suffer a severe cashflow problem if you make them start paying it back right away.

Mr. Dorin: I guess what I'm saying is that this might restrict the people who would be able to access something such as this to those who had the financial cashflow, who simply had chosen, for one reason or another, to put their money into RRSPs and not to accumulate it for a downpayment.

Mr. Bowden: Would you not feel, if you were lending 80% or whatever on that property, and you were looking at the statement of affairs of this couple or individual, and included in that statement of affairs was their income plus payments on the mortgage, plus the taxes on the house, plus the fire insurance, plus $500 a month or whatever it is to repay the borrowed downpayment into the RRSP, that those potential buyers are going to run against a stumbling block? The lender is going to say that they can't handle it.

Mr. Dorin: They obviously would have to be in a position to handle it. I guess it's my view that there are probably people around who had essentially no downpayment but a high enough income to buy a house. I was one of them.

I had a high enough income to finance, if you like, a 100% mortgage. I know we don't do 100% mortgages, but I'm saying that at that period of time, I could have taken out a mortgage. I had sufficient income to pay a 100% mortgage.

If you're in that position, and in the position where you have an RRSP on the side because you've chosen to save your money that way... You didn't want to have a house for lifestyle reasons. You didn't have a wife and kids and dogs and so on. You didn't choose to live that way, but maybe you have RRSP funds. That's essentially what I'm talking about.

[*Traduction*]

quelque peu de la proposition d'avoir propre faite par l'Association canadienne de l'immeuble—j'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

Pour une telle proposition, il me semble, il faudrait plus de sécurité financière, puisqu'il y aurait deux remboursements à assumer et ce dans un délai, mettons, de dix ans.

M. Bowden: La première réflexion qui me vient à l'esprit, d'un point de vue pratique, c'est que s'il s'agit de gens qui acquièrent leur premier logement avec de faibles ressources...

M. Dorin: On ne peut pas parler de faibles ressources dans ce cas, puisque ces gens ont accumulé des fonds dans leur RÉER.

M. Bowden: Oui, mais ce n'est quand même pas une première hypothèque représentant 80 p. 100 du prix d'achat, les 20 p. 100 restants provenant du RÉER?

M. Dorin: Supposons que ces gens veuillent acquérir un logement de 100,000$, et aient un RÉER de 10,000$ ou 20,000$, par exemple, mais pas de fonds disponibles. Il leur faut peut-être 10,000$ pour l'acompte, mais puisqu'ils ont pu verser des fonds dans leur RÉER, cela veut dire qu'ils se sont constitué une épargne, qu'il leur reste de l'argent quand ils ont payé leur loyer.

M. Bowden: J'espère aussi qu'ils ont des caisses d'oranges vides, parce qu'il ne leur restera pas beaucoup d'argent pour acheter du mobilier. Si vous exigez d'eux de commencer immédiatement les paiements de remboursement, ils vont avoir du mal à joindre les deux bouts.

M. Dorin: Ce que je pense, c'est qu'un tel régime s'adonnerait surtout aux gens qui ont les réserves nécessaires, qui ont choisi, pour l'une ou l'autre raison, d'accumuler leurs épargnes dans un RÉER, et non dans un autre compte en prévision du paiement d'un acompte.

M. Bowden: Ne penseriez-vous pas, si vous avanciez 80 p. 100, par exemple, sur cette propriété et examiniez la situation financière de ce couple ou de cette personne, en prévoyant les remboursements de l'hypothèque, les impôts sur la propriété, l'assurance-incendie et, de surplus, 500$ par mois, par exemple, pour rembourser la somme empruntée au RÉER, que ces acheteurs éventuels risquent de se trouver en grave difficulté? Le prêteur va juger que la proposition n'est pas bonne.

M. Dorin: L'acheteur doit certainement être en mesure d'assumer ses paiements, mais je pense qu'il doit y avoir des gens qui n'ont pas d'argent pour un acompte, mais dont le revenu est suffisamment élevé pour leur permettre l'acquisition d'un logement. C'était mon cas, par exemple.

Mon revenu était suffisamment élevé pour me permettre de financer une hypothèque à 100 p. 100. Je sais qu'il n'existe pas d'hypothèque à 100 p. 100, mais je veux dire par là qu'à l'époque, j'aurais pu prendre une hypothèque élevée, que je gagnais suffisamment pour payer l'hypothèque sur tout le prix d'achat d'une propriété.

Si vous vous trouvez dans cette position et que vous ayez un RÉER parce que c'est votre mode d'épargne... Si jusqu'à ce jour vous ne vouliez pas acheter une maison parce que votre mode de vie ne s'y prêtait pas, parce que vous n'aviez pas d'épouse, d'enfant, de chien et que ce n'était pas ainsi que vous vouliez vivre, mais que vous vous étiez constitué un RÉER... C'est à un cas de ce genre que je pense.

[*Text*]

Mr. Bowden: I don't know, I haven't had a chance to think about that one.

• 1700

Mr. Dorin: Well, think about it.

Mr. Keilhack: There have been recent press reports about initiatives to increase the mortgage levels from 90% to 95%; that would perhaps—

Mr. Dorin: I don't like that, because then you have no equity. At least with a downpayment the people have put in the equity. They've demonstrated in one way or another. . .they've saved up money, which becomes equity in the house. The problem with the 95% is that if they have no RRSPs or anything else, they're right out there. I'm not particularly enamoured of that and of taking on that risk for the CMHC. I'm not for 95% mortgages. I think it should be more like 25% than 95%. It's a different thing when you have sufficient cashflow to do the financing and you may not have that chunk of cash for the downpayment.

You can give some thought to it. You don't have to respond today, but I throw it out to you.

Mr. William T. Babcock (Vice-President, Public Affairs, Life Underwriters Association of Canada): Mr. Chairman, in response to that, it strikes me that if a person had the ability to handle the immediate repayment of the RRSP, that person can probably finance the mortgage and the necessary downpayment without going to that length. That might be one probability.

On the question of immediate repayment of the RRSP, I think that's supportable in principle. I assume one would have to have a prescribed rate of interest and that interest would also have to be paid back in connection with that RRSP. It would then take on the nature of a second mortgage, so one has that route available.

Mr. Dorin: It might or might not have to have interest. It might be a bit of a gift back to the RRSP. I suppose if you took out $10,000 and paid back $1,000 a year, the RRSP would lose some income.

Mr. Babcock: That's one of the great features of the RRSP instrument. One thing that the government banks on is the earnings that RRSP in its normal investments attracts and compounds over time. At least on initial thinking, Mr. Dorin, I would say that if it weren't a rigorous repayment schedule for the RRSP, I think we would have on principle certain concerns about that. One concern would be what would happen if an individual were to default, in a sense, on his own RRSP repayment and in fact used money that should be going to the mortgage to ensure that he didn't default on the RRSP repayment.

[*Translation*]

M. Bowden: Je ne sais pas, c'est un cas auquel je n'avais pas encore songé.

M. Dorin: Eh bien, songez-y.

M. Keilhack: Il a récemment été question, dans la presse, de dispositions visant à augmenter, de 90 à 95 p. 100, le pourcentage autorisé pour les hypothèques, ce qui aurait peut-être pour effet. . .

M. Dorin: Voilà qui ne me plaît guère, parce que vous ne possédez pas d'avoir propre, comme vous l'auriez si vous aviez déposé un acompte. Avec un acompte, les gens montrent qu'ils savent mettre de l'argent de côté. . . et ils ont leurs fonds propres quand ils acquièrent un logement. Avec une hypothèque de 95 p. 100 de la valeur de la propriété, la personne qui n'a ni RÉER ni épargne sous aucune forme se trouve à découvert. Cette idée ne m'enthousiasme guère, et le risque est trop grand pour la SCHL. Une hypothèque de 95 p. 100? Je pencherais plutôt pour une hypothèque de 25 p. 100. Il en va tout autrement si les gens sont capables de payer mais n'ont pas le magot pour l'acompte.

Prenez le temps d'y réfléchir, vous n'avez pas besoin de me répondre sur le champ.

M. William T. Babcock (vice-président, Affaires publiques, Association des assureurs-vie du Canada): Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le président, que si une personne a les moyens de commencer immédiatement en rembourser le RÉER, elle a probablement aussi de quoi financer l'hypothèque et l'acompte, sans devoir recourir à ce moyen de financement. Il y a en tout cas de bonne chance pour qu'il en soit ainsi.

On peut effectivement envisager d'exiger le remboursement immédiat du RÉER, probablement assorti d'intérêts à taux prescrit qui devraient également être remboursés. Cela représenterait donc, en quelque sorte, une seconde hypothèque, et c'est là une possibilité à envisager.

M. Dorin: Le recours au RÉER pourrait ou non être assorti d'un taux d'intérêt. On pourrait considérer ces paiements comme une façon de reconstituer le RÉER. Évidemment, si vous en retirez 10,000$ et remboursez à raison de 1,000$ par an, le RÉER rapporterait moins.

M. Babcock: C'est là l'une des grandes caractéristiques du RÉER :le gouvernement compte sur ce que rapporte normalement le RÉER, avec les intérêts composés, et c'est pourquoi, à première vue, monsieur Dorin, nous aurions certaines réserves à exprimer sur cette proposition si elle n'était assortie d'un échéancier rigoureux de remboursement du RÉER. On pourrait en effet se demander ce qu'il adviendrait si une personne ne pouvait rembourser son propre RÉER et utilisait l'argent qui devrait servir à rembourser l'hypothèque pour ne pas manquer à son remboursement du RÉER.

[*Texte*]

Mr. Dorin: I think you'd have to recognize, though, that the build-up in the RRSP that was being lost, if you like, by having this temporary loan would presumably, if we are going to accept some of these statistics, be gained in an overall sense by this tax-free house appreciation, if it's perceived to be a good investment, which we're told by these statistics it's supposed to be. That's part of the argument for doing it.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Gentlemen, I want to read something to you. You might have read this before and have these statistics at your fingertips:

> On the basis of tax returns, the Canadian Real Estate Association has estimated that in 1987 about 300,000 rent-paying Canadian residents with incomes between $22,000 and $49,000 contributed $954 million in RRSPs, or an average of about $3,200 per contributor. The Real Estate Association views this group of RRSP contributors as the group most likely to find a benefit in and take advantage of the proposal before us now for the expanded use of RRSP funds into house financing.

Of that $954 million—and I guess that two or three or four years later that $954 million is most likely up over the $1 billion mark—how much actually goes to your organizations, the insurance business? How much of that money normally would flow into insurance companies' hands?

Mr. Bowden: I wouldn't know on that particular block you're talking about, but some industry figures go through my mind. I'd have to confirm them for you, but the insurance business has about a 14% market share now of the RRSP business.

Mr. Thompson: At the end of the day, what would be the result in your business in terms of income, if that money is turned away from insurance companies and is going someplace else?

• 1705

Mr. Bowden: I don't think that strikes me as a concern one way or another. The members of our organization are working with the people who are accumulating this money and giving them advice on a hands-on basis, one on one. Certainly the people we represent have RSPs with insurance companies, banks and trust companies. Some have self-administered programs and they depend on our members for advice. So we're not concerned about market share or money we're going to lose, but we're vitally concerned these individuals have this money when they need it at the end of the day, and they sure as heck need it. We haven't really given any thought to loss in market share as a result of this exercise.

Mr. Keilhack: It would be fair to assume there would be additional contributions coming in, not just to the life insurance industry but also to all financial institutions. I think financial planners would generally recommend that young couples who want to save a downpayment would go through RRSPs. Of course there would also be withdrawals from financial institutions to put money into the downpayments. We can't tell at this point whether the net effect would be

[*Traduction*]

M. Dorin: Reconnaissons toutefois que l'accumulation qui n'a pas eu lieu dans le RÉER à cause de cet emprunt temporaire serait compensée, en quelque sorte, si, comme le montrent ces statistiques, la maison gagnait en valeur sans que ce gain soit imposable, dans le cas où il s'agit d'un bon investissement, ce qui semble être le cas d'après ces statistiques. C'est l'argument qui justifierait une telle mesure.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Je voudrais vous donner lecture d'un extrait. Vous l'avez peut-être déjà lu et connaissez par coeur ces statistiques:

> En se basant sur les déclarations d'impôt, l'Association canadienne de l'immeuble estime qu'en 1987, environ 300,000 résidents canadiens qui paient un loyer et ont un revenu compris entre 22,000$ et 49,000$ ont versé 954 millions de dollars en RÉER, soit une moyenne d'environ 3,200$ par participant. L'Association considère que ce groupe de participants aux RÉER constitue le groupe le plus susceptible de bénéficier de la proposition dont nous sommes saisis, proposition visant à élargir l'utilisation des fonds du RÉER pour financer l'achat d'un logement.

Sur ces 954 millions de dollars—qui deux, trois ou quatre ans plus tard auront probablement dépassé le milliard—quelle est la proportion de ce montant qui est canalisée par les assurances? Quelle est la part de cette somme qui va normalement aux sociétés d'assurance?

M. Bowden: Je ne peux vous donner de réponse sur ce chiffre particulier, mais j'ai certains chiffres qui me viennent à l'esprit. Je dois vérifier leur exactitude mais la part du marché des RÉER qui va aux compagnies d'assurance est actuellement d'environ 14 p. 100.

M. Thompson: En fin de compte, si cet argent, au lieu d'aller aux compagnies d'assurance, était détourné ailleurs, quelle conséquence est-ce que cela aurait, en matière de recettes, pour votre secteur?

M. Bowden: Cela ne m'apparaît pas plus inquiétant que de raison. Les membres de notre association travaillent avec les gens qui accumulent cet argent et leur donnent des conseils sur une base individuelle. Les gens que nous représentons ont évidemment des régimes d'épargne-retraite auprès de compagnies d'assurance, de banques et de sociétés de fiducie. Certains ont un régime autogéré et se font conseiller par nos membres. Ce qui nous préoccupe vraiment, c'est pas tellement notre marché ou l'argent que nous allons perdre, mais plutôt c'est que ces gens puissent obtenir leur argent quand ils en auront besoin, à la retraite, et Dieu sait s'ils en auront besoin. Nous n'avons pas vraiment réfléchi à la part de marché que cet exercice risque de nous faire perdre.

M. Keilhack: Sans trop risquer de se tromper, on peut supposer que les gens cotiseront encore à leurs régimes, pas seulement auprès des compagnies d'assurance mais aussi auprès des institutions financières. Je pense que les planificateurs financiers recommanderaient généralement aux jeunes couples qui veulent accumuler le versement initial nécessaire pour l'achat d'une maison de le faire au moyen d'un RÉER. Évidemment, l'acompte pourrait également

[*Text*]

positive, negative, or neutral because the two are offsetting each other. We don't have the database available.

Mr. Thompson: So your approach to RRSP investments is a balanced approach. Is that what you're telling me?

Mr. Bowden: Very much so.

Mr. Thompson: Are self-directed RRSP one of those?

Mr. Bowden: I've been in business a long time. Self-directed RRSPs in my practice—and I'll speak very specifically—are very much in the minority of RRSP holders.

To get back to your question, Mr. Langdon, people who use their self-administered RRSP for a mortgage are not first-time home buyers. They're usually people who have built up money over a long period of time and when this opportunity comes along they say, I'll put a new mortgage on my house and I'll put it in my RRSP. From a practical point of view, if I put the CREA proposals into place, how is someone who holds their RRSP in a mutual fund or in a bank or trust company GIC going to translate that money into a downpayment on a house where this obligation is registered against title? It almost says that these people are going to have to open up a self-administered RRSP to make this happen because you have a trustee in between. You have a third party who is reponsible between the funds and the borrowers. It's one of our concerns in the CREA proposal. How is it going to happen because the majority of people have their money at the bank in GIC-type investments?

Are we going to force these people into a confusing self-administered arrangement which is not cheap? If it's going to be for sure, there would have to be something registered on title that this money is owed to somebody. My personal RRSPs are not an entity unto themselves. It's my money subject to the tax regulations that surround it. In a self-administered RRSP, you have a third party in there. You have a trustee who is responsible for administering the money. If they invest in a mortgage, this trustee is responsible to make sure that mortgage is paid. If it isn't paid, the trustee can foreclose on the plan holder on whose home the mortgage is. It has to be this much at arm's length to make it happen.

The realities of making this work with these people who are first-time home buyers with $10,000 $20,000 or $25,000 are enormous. I suggest a lot of adminstrative and legal charges are probably going to fall into the hopper. It is going to be tough to make this happen in the real world out there. As I said earlier, we're in sympathy with the ultimate objective, but we're pretty nervous about how we're going to get there and make it happen.

Mr. Harvard: When I buy an RRSP, whenever I make a demand on it down the road, I assume the money will be there. It's the same with life insurance. It's the same with pensions.

[*Translation*]

provenir d'institutions financières. Nous ne pouvons pas dire, à ce moment-ci, si l'effet serait positif, négatif ou neutre, parce que les deux s'équilibrent. Nous n'avons pas tous les renseignements nécessaires pour l'établir.

M. Thompson: Vous envisagez donc les placements dans un RÉER d'une manière équilibrée. Est-ce bien ce que vous me dites?

M. Bowden: Absolument, oui.

M. Thompson: Le RÉER autogéré fait-il partie de vos options?

M. Bowden: Je travaille dans le milieu depuis longtemps. Il y a très peu de gens qui possèdent un RÉER autogéré.

Pour revenir à votre question, monsieur Langdon, les gens qui transforment leur RÉER autogéré en hypothèque n'en sont pas à leur première maison. Ce sont habituellement des gens qui ont accumulé de l'argent sur une période de temps et qui, lorsque cette occasion se présente, décident de réhypothéquer leur maison et de faire leurs versements dans leur propre RÉER. D'un point de vue pratique, si l'on applique les propositions de l'ACI, comment quelqu'un dont le RÉER est placé dans un fonds mutuel ou dans un CPG d'une banque ou d'une société de fiducie pourra-t-il transformer cet argent en un versement initial sur une maison, quand on sait que ce régime est enregistré? Il faudra presque ces gens se dotent d'un RÉER autogéré pour qu'il soit possible de le faire, parce qu'il y a un mandataire entre les deux. Il y a une tierce partie qui est responsable entre le RÉER et l'emprunteur. C'est l'une des inquiétudes que soulève la proposition de l'ACI. Comment cela sera-t-il possible, parce que la majorité des gens ont leur argent à la banque, sous la forme de placements garantis?

Allons-nous les obliger à se doter d'un RÉER autogéré, ce qui coûte plutôt cher soit dit en passant? Le cas échéant, il faudrait établir un titre enregistré qui précisera que cet argent est dû à quelqu'un. Mon RÉER n'est pas une entité en soit. C'est mon argent qui est assujetti aux règles fiscales qui s'appliquent à ce genre de régime. Dans le cadre d'un RÉER autogéré, il y a une tierce partie qui intervient. Il y a un mandataire qui a la responsabilité de la gestion de l'argent. Si l'argent en question est investi dans une hypothèque, ce mandataire doit s'assurer que cette hypothèque est remboursée. Dans le cas contraire, il peut ordonner une saisie à l'endroit du titulaire du régime dont la maison est hypothéquée. Il faut que cette distance soit maintenue entre les deux entités.

La possibilité que cela puisse intéresser les gens qui en sont à leur première maison, en vue de l'accumulation d'un versement initial de 10,000$, 20,000$ ou 25,000$, est mince. De plus, cela s'accompagnera d'une quantité imposante de frais administratifs et de frais juridiques. En pratique, il sera très difficile de convaincre les gens. Comme je l'ai dit plus tôt, nous reconnaissons la valeur de l'objectif ultime, mais nous ne savons vraiment pas comment il faudra s'y prendre pour l'atteindre.

M. Harvard: Quand j'établis un RÉER, je suppose que l'argent sera là quand j'en aurai besoin. C'est le principe qui vaut autant pour l'assurance-vie que pour les pensions de retraite.

[*Texte*]

• 1710

Mr. Bowden: Yes.

Mr. Harvard: It's the same with all those other schemes. It may not have the same kind of value in the marketplace, because of inflation or whatever, but if I'm promised there's going to be $20,000 there, or $100,000, it will be there.

Given that background, are you trying to tell us that the scheme proposed by the real estate people is kind of alien to this principle, when it comes to RRSPs and pensions and life insurance? It's almost alien, because it is very possible that when you call upon your RRSP in your house, it's not going to be there. You might have put in $10,000 or $20,000, and at the end of the day there may be very little. In fact you might even owe more than what you put in.

Mr. Bowden: No question. I think the first issue is that with a new pension reform that is just in place this year, we're concerned that if the RRSPs get this extra break—and it will be perceived as a break—it's another step down the road to put the nail in the coffin of employer-sponsored pension plans. Because people are going to say they don't want to go in that, because they want to build for their houses, etc. There's been enough backlash to pension reform already to show that the participation in employer-sponsored plans has gone down, and fewer people are being covered. So that's one spin-off, which is possible here.

The fact that you can lose the money is a real issue. You can lose the money in your RRSP by buying equity investments that disappear as well. The end of the day worries me, because if we take this to its terminal point at age 71, we have the house, we've rolled over two or three houses, and now we're there, but the tax bill is due on that downpayment, whatever it's worth then.

It's been proposed that the reverse mortgage is the answer. Well, in my judgment, the reverse mortgage has to become a lot more common than it has been up until now before it will ever be an answer you can depend on. Believe me, people when they reach 71, no matter what the deal, sure don't want to have a mortgage. They've got a mental block against that, even though the arithmetic sometimes looks good. But, you know, there are some human, practical things at the point of dealing with folks that are very real. That roll-out through the reverse mortgage just may not fly. There are not enough financial institutions out there now who will put any money up. They want CMHC-insured stuff before they'll put this dough out. In this real estate market, on reverse mortgages, what are they going to want to lend, 30% or 40% at the most?

So things have changed. These are cycles, obviously. There are no answers yet to some very meaningful details of this situation. That's what I think is at the root of our concern.

Mr. Harvard: But you seem to be saying that it's a non-starter, that it's dead in the water.

[*Traduction*]

M. Bowden: Oui.

M. Harvard: C'est toujours le même principe qui s'applique. La valeur pourra varier, à cause de l'inflation ou d'autres facteurs, mais si j'ai reçu l'engagement qu'il y aura 20,000$ ou 100,000$ dans mon régime, ils y seront bel et bien..

Ceci dit, vous pensez que la proposition de l'ACI déroge à ce principe, pour ce qui est des RÉER, des pensions de retraite et de l'assurance-vie? Est-ce bien cela? Or, il peut fort bien arriver qu'il y ait moins d'argent que prévu dans le RÉER en bout de course. On peut avoir versé 10,000$ ou 20,000$ dans son RÉER, et en bout de course, il n'en restera que très peu. Il pourrait même arriver que la dette soit plus élevée que les cotisations qui ont été faites.

M. Bowden: Sans aucun doute. La première question qui se pose, c'est qu'avec la réforme des pensions qui vient tout juste d'entrer en vigueur cette année, si l'on accorde cette nouvelle possibilité avec les RÉER, ce sera une autre étape vers l'élimination des régimes de retraite qui sont offerts par les employeurs. On dira que les employés ne veulent plus adhérer aux régimes de retraite des employeurs, parce qu'ils veulent amasser de l'argent pour l'achat de leur maison, etc. La réaction à la réforme des pensions permet déjà de constater que la participation aux régimes de retraite des employeurs est en déclin et qu'il y a moins d'employés qui sont couverts. C'est donc l'une des conséquences possible.

Le fait que l'on peut aussi perdre de l'argent est une question bien réelle. On peut tout aussi bien perdre l'argent de son RÉER en achetant des actions qui disparaissent tout autant. C'est l'aboutissement de tout cela qui m'inquiète particulièrement, parce que si l'on considère la situation d'un retraité, à 71 ans, il a sa maison, il a utilisé son RÉER pour reconduire l'hyphothèque deux ou trois fois, mais voilà qu'il doit maintenant payer l'impôt qu'il avait reporté, et ce, quelle que soit la valeur réelle de son RÉER.

On a dit que l'hypothèque inversée pourrait être la solution idéale. Personnellement, je pense que l'hypothèque inversée doit devenir une formule beaucoup plus répandue pour qu'elle devienne une solution qui soit fiable. Quand les gens arrivent à 71 ans, croyez-moi, quels que soient les avantages que procure une telle formule, ils ne veulent surtout pas d'hypothèque. Ils ne veulent absolument rien savoir de cela, même si les chiffres peuvent parfois sembler intéressants. Mais, vous savez, il y a des aspects humains et pratiques très réels qu'il ne faut pas négliger. Cette formule de l'hypothèque inversée ne fera peut-être pas tellement d'adeptes. Il n'y a pas suffisamment d'institutions financières qui sont prêtes à avancer l'argent. Elles veulent que l'hypothèque soit assurée par la SCHL avant toute chose. Et compte tenu de la situation du marché immobilier, quelle proportion de la valeur marchande de la propriété vont-elles accepter de prêter sous la forme d'une hypothèque inversée, 30 p. 100 ou 40 p. 100 au plus?

La situation a donc évolué. Ce sont des cycles, évidemment. Il manque encore des détails très importants à cet égard. C'est ce qui motive particulièrement notre inquiétude.

M. Harvard: Mais, vous semblez considérer la chose comme une proposition mort-née.

[*Text*]

Mr. Bowden: Well, I think it's dead in the water if we can't open the door to the person who goes to work out of university, be it for the civil service or a bank or a trust company, where he's required by some condition of employment to contribute to a pension plan, and he or she or a couple or whatever build their money through that source, but they can't touch it there. They don't have any choice. That's their career path. I just think there'll be a backlash.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Dorin: May I ask one final question?

The Chairman: One final question.

Mr. Dorin: This goes back to Mr. Langdon's point and your response in terms of the administration of all of this, which I can understand is probably a problem.

If I can relate it back to the scheme I was proposing earlier, it seems to me what that would involve doing exactly the same thing that is done now with life insurance. If you've built up a value of equity in your life insurance, you've maybe got $10,000 or $20,000, and your life insurance company will lend it back to you at the going rate, whatever it is. So you can go to London Life and get your $10,000, and then you presumably have to pay it back. You arrange some payment schedule or however you're going to do it.

• 1715

It seems to me if we were to take the model I presented earlier, it would not be that difficult to have a very similar situation, and that you might be prepared, in essence, to lend somebody back proceeds up to, you know, $10,000 of their RRSP and then... That would be your job. Our job then has to say why this would not trigger a tax on it. They'd have to use it for this specific purpose and then they would not have to pay the tax that they would otherwise have to pay normally when they would have a withdrawal.

Mr. Bowden: Yes, that's an interesting approach. I think just on the life insurance side, and that's a little off the subject, but—

Mr. Dorin: I guess what I'm saying is it's done.

Mr. Bowden: The life insurance doesn't have to be paid back—

Mr. Dorin: Yes.

Mr. Bowden: —because it will be covered by the ultimate death benefit. But of course if you borrow above the ACB it's a taxable disposition at that point. But that's in a non-sheltered situation.

Mr. Dorin: Yes, non-sheltered, but that's the only real difference.

Mr. Bowden: Yes. But you talk about a sheltered situation like an RRSP, and will the financial institution lend the money back? Well, I guess under the present rules they don't have that option, to lend money back.

[*Translation*]

M. Bowden: Oui, c'est en effet un projet qui est mort en partant si on n'en donne pas aussi la possibilité aux gens qui sortent de l'université, pour aller travailler pour la fonction publique, une banque ou une société de fiducie, où leur emploi les oblige à participer à un régime de retraite, dans lequel ils accumulent de l'argent, mais de l'argent qui demeure toutefois intouchable. Ils n'ont pas le choix. C'est la carrière qu'ils ont choisi qui les y oblige. Je pense qu'il va y avoir une réaction...

Le président: Merci beaucoup.

M. Dorin: Puis-je poser une dernière question?

Le président: Une dernière question.

M. Dorin: Ma question fait suite au point qu'a soulevé M. Langdon et à la réponse que vous lui avez donnée, au sujet de l'administration de tout cela, ce qui semble présenter un problème, si je comprends bien.

Si je peux relier cela à la formule à laquelle je faisais allusion plus tôt, j'ai l'impression que c'est exactement la même chose que ce que l'assurance-vie permet de faire. Un assuré qui a accumulé 10,000$ ou 20,000$ dans sa police d'assurance-vie peut obtenir de sa compagnie d'assurance un prêt au taux courant à même cet argent. Un assuré peut donc se présenter à la London Life et obtenir un prêt de 10,000$ sur sa police d'assurance, qu'il devra probablement rembourser. Il fera ses versements selon le mode de remboursement établi.

Si l'on voulait appliquer le modèle que j'ai présenté plus tôt, on pourrait arriver assez facilement à une formule qui ressemblerait de très près à celle de l'assurance-vie, et vous pourriez peut-être consentir à prêter à quelqu'un le produit de son RÉER, jusqu'à concurrence de 10,000$ peut-être, et par la suite... Ce serait votre travail. Quant à nous, nous devrions établir pourquoi une telle formule ne devrait avoir aucune conséquence pour le plan fiscal. Votre client devrait utiliser l'argent à une fin bien précise, et il n'aurait pas à verser l'impôt qui serait autrement exigible s'il retirait tout simplement l'argent.

M. Bowden: Oui, l'idée est intéressante. Du côté de l'assurance-vie, et c'est peut-être un peu une digression, mais...

M. Dorin: Ce que je dis, en réalité, c'est que la formule existe déjà.

M. Bowden: Oui, mais le prêt n'a pas à être remboursé immédiatement...

M. Dorin: Oui.

M. Bowden:...parce qu'il le sera à même le montant qui sera versé après le décès de l'assuré. Évidemment, si l'emprunt dépasse le PBR, l'excédent devient imposable. Mais cela s'applique dans un cas où le placement n'est pas à l'abri de l'impôt.

M. Dorin: Oui, mais c'est la seule différence réelle.

M. Bowden: Oui. Mais, vous citez le cas d'un abri fiscal, comme le RÉER, et vous demandez si les institutions financières accepteront de prêter l'argent qui y est investi. Je pense que les règles actuelles le leur interdisent.

[*Texte*]

Mr. Dorin: That's what I'm saying, they don't have the option. I'm just saying if that option was there, do you think that's a way that this might be approached?

Mr. Bowden: Quite possibly, because part of the money they're lending back, I guess, has a tax-deferred piece on it which belongs up here at Revenue Canada one day.

Mr. Dorin: I realize we've got to deal with that side of it too, but so does this other one.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen, for appearing today. You certainly presented another point of view on the subject. I appreciate you've taken the time to do so.

We would now invite the Canadian Home Builders' Association to introduce themselves and give us some of their thoughts.

Mr. Gary Reardon (President, Canadian Home Builders' Association): Thank you, Mr. Chairman. With me today is Dr. John Kenward, our chief operating officer. I want to thank you for this invitation. My only regret is I wish we had had more time to actually prepare for it. But I don't think that time is always available in these matters.

Your committee is studying, as I understand it, beneficial tax measures that would help the economy and at the same time fight the deficit.

Before I start I want to tell you a little about our industry. Our industry is representative of 12,000 firms in this country, primarily builders, subtrades, manufacturers, professionals, and people of that nature. We employ roughly a million people, directly and indirectly. We are a $40 billion plus industry. We usually take a very proactive stance on any matters or initiatives that support access to affordable home ownership.

Just last year, as you may be aware, we were participants in a conference on home financing alternatives. We participated with CMHC and other groups in that particular initiative.

Out of that particular conference came two studies, one on home building financing and one on home buyer financing, or home buyer financing alternatives. I won't speak at length about the home builder study, but I will speak very briefly to the home buyer study because that's the point we're here for today.

Out of that particular home buyer study there came two or three principal items. One was that there are a number of different mortgage alternatives available to people today, different vehicles they can take advantage of.

Certainly another consideration was the reintroduction of a lower downpayment or a 5% downpayment and as well the potential use of RRSPs for downpayment or equity purposes in accessing home ownership, that particular idea promoted

[*Traduction*]

M. Dorin: Oui, c'est précisément ce que je dis. Elles n'en ont pas la possibilité. Je dis tout simplement que si elles l'avaient, cette possibilité, pensez-vous que cela serait une solution envisageable?

M. Bowden: Oui, peut-être bien, parce que l'argent qu'elles prêteraient ainsi comporte un élément d'impôt différé qui aboutira un jour dans les coffres de Revenu Canada.

M. Dorin: Je comprends que nous devons nous préoccuper de cela aussi, mais cela vaut autant pour l'autre formule.

Le président: Messieurs, je vous remercie infiniment d'être venus témoigner aujourd'hui. Vous avez sûrement jeté un autre éclairage sur le sujet. Je vous remercie d'avoir pris le temps de le faire.

Nous invitons maintenant les représentants de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations à se présenter et à nous faire part de leurs pensées.

M. Gary Reardon (président, Association canadienne des constructeurs d'habitations): Merci, monsieur le président. La personne qui m'accompagne aujourd'hui est M. John Kenward, administrateur en chef des opérations de l'association. Je vous remercie de nous avoir invités à venir témoigner à votre comité. Mon seul regret est que j'aurais souhaité que nous ayons plus de temps pour nous préparer. Mais, je suppose que le temps est souvent une denrée plutôt rare dans les affaires de ce genre.

Si je comprends bien, votre comité est chargé d'examiner des mesures fiscales qui seraient bénéfiques pour l'économie et qui permettraient en même temps de réduire le déficit.

Avant de commencer, je veux vous parler un peu de notre secteur. Notre secteur est composé d'environ 12,000 entreprises canadiennes, notamment des constructeurs, des gens de métier, des fabricants, des professionnels et des travailleurs de ce genre. Nous faisons travailler environ 1 million de personnes, directement et indirectement. Notre participation à l'économie est de l'ordre de 40 milliards de dollars. Nous adoptons habituellement une attitude très avant-gardiste à l'égard de toutes les mesures ou initiatiaves qui peuvent favoriser l'accès à la propriété.

Vous savez peut-être déjà que l'année dernière, nous avons participé à une conférence sur les diverses formules qui peuvent être utilisées pour financer l'achat d'une propriété. Nous avons collaboré avec la SCHL et d'autres groupes à la réalisation de cette conférence.

Deux études sont issues de cette conférence, une première sur le financement de la construction domiciliaire, et une autre sur le financement destiné aux acheteurs de maison ou les divers moyens de financer ces acheteurs. Je ne m'étendrai pas tellement sur la première, mais je vous parlerai plutôt très brièvement de l'étude concernant les acheteurs de maison, parce que c'est précisément celle qui est la plus pertinente au sujet dont nous discutons aujourd'hui.

Dans cette étude, il y a deux ou trois points qui ont ressorti. Le premier veut qu'il y ait de nombreuses possibilités qui sont offertes aujourd'hui pour ce qui est des hypothèques, des différentes formules dont les gens peuvent bénéficier.

Le deuxième point, c'est la réintroduction de l'idée d'un versement initial de 5 p. 100, et troisièmement, l'utilistion possible de l'argent qui se trouve dans un RÉER comme paiement initial à l'achat d'une maison, idée qui est surtout

[*Text*]

principally by CREA. We are somewhat supportive, or I'll say we're supportive on a qualified basis, of participation in a plan of that nature. I'll say conceptually we support a measure that would permit individuals to utilize their RRSP funds for downpayment purposes.

I want to go on record that as an industry we do not seek grants, subsidies, incentives, or any artificial stimuli that interefere with the natural operation of the market. We do not see the potential use of RRSPs as interfering with the operation of the marketplace.

You've just heard from, prior to the last group, the national association CREA that represents the resale market. We represent an entirely different market; that's the market that provides the construction of these new homes in all their various forms—condos, single families, semi-detached, manufactured housing—all those forms of housing, as well as the renovation side. You may or may not appreciate that when we come to you as the Canadian Home Builders Association we represent pretty well a 50-50 split between new home construction and the renovation sector.

• 1720

In assessing the implication of using an RRSP as a downpayment, a number of important issues need to be considered. There are five points, briefly, and I'll run through them quickly. I'd certainly be prepared to answer any subsequent questions.

We feel it's important that the integrity and intent of the RRSP program should not be compromised. We feel that the RRSP should be reimbursed for its investment in the downpayment so that the required funds are available when the person eventually does reach retirement. We think that access to home ownership for young middle-income families should be increased. However, we do want to see a measure that must not be unwieldly or too complicated, so that people can't practically envisage how it would work and how they could take advantage of it.

At the same time we think that the risk that holders of RRSP's would over-extend themselves must be minimized. At the same time, we think that the risk and the mechanism itself must be attractive to the trustees, the people who have those RRSP funds in their possession right now.

CHBA supports the use of these RRSP funds as downpayments for entry-level buyers. However, there are some additional provisions which CHBA believes should be considered in formulating the program. These include, first of all, that the downpayment investment from the RRSP should be treated as a commercial loan, with commercial terms, in order to protect the integrity and intent of the RRSP. The investment from the RRSP should be capable of being rolled-over into a different home if the purchaser sells the original home and purchases another one within a reasonable period.

[*Translation*]

défendue par l'ACI. Sous certaines réserves, cette idée nous sourit particulièrement. D'une manière absolue, nous voyons plutôt d'un bon oeil une mesure qui permettrait à des personnes d'utiliser l'argent accumulé dans leur RÉER comme versement initial à l'achat d'une maison.

Je tiens à ce qu'il soit consigné au *Procès-verbal* qu'en tant que secteur de l'économie, nous ne préconisons aucune subvention, subside, incitation ou mesure d'encouragement artificiel qui influeraient sur le fonctionnement normal du marché. Nous ne pensons pas que ce soit le cas pour l'utilisation de l'argent accumulé dans les RÉER à cette fin.

Juste avant les témoins qui nous ont précédés, vous avez entendu ce que propose l'ACI, qui représente le marché de la revente. Nous représentons, pour notre part, un marché tout à fait différent, celui des constructeurs de nouvelles habitations sous toutes leurs formes—habitations en copropriété, maisons unifamiliales, maisons semi-détachées, habitations préfabriquées—ainsi que les entrepreneurs qui oeuvrent dans le domaine de la rénovation. Ce n'est peut-être pas évident lorsque nous nous présentons comme l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, mais nous représentons autant de constructeurs de nouvelles habitations que d'entrepreneurs du domaine de la rénovation.

Pour évaluer tous les tenants et aboutissants de l'utilisation de l'argent accumulé dans un RÉER comme versement initial à l'achat d'une maison, il faut tenir compte de nombreux facteurs importants. En bref, il a cinq points en particulier que j'aborderai rapidement avec vous. Je répondrai ensuite volontiers à toutes les questions que cela suscitera.

Nous pensons qu'il est important de ne pas compromettre l'intégrité et l'intention du RÉER. Nous pensons que le RÉER devrait être remboursé de son placement dans le versement initial à l'achat d'une maison, de manière à ce que les fonds nécessaires soient disponibles lorsque l'intéressé atteindra l'âge de la retraite. Il faudrait améliorer la possibilité d'accéder à la propriété pour les jeunes familles à revenu moyen. Toutefois, il ne faudrait pas qu'une telle mesure soit trop complexe, de manière à ce que les gens puissent comprendre comment elle fonctionne et comment en profiter.

Parallèlement à cela, nous pensons qu'il faut réduire à sa plus simple expression le risque que les titulaires de RÉER dépassent ou presque, leur capacité de rembourser. Nous pensons aussi que le risque et la formule même doivent être attrayants pour les mandataires, les gens qui ont actuellement en dépôt, chez eux, les fonds des RÉER.

L'ACCH appuie l'utilisation de l'argent accumulé dans un RÉER comme paiement initial pour les gens qui achète leur première maison. Toutefois, selon l'ACCH, il y a quelques dispositions additionnelles qu'il faudrait considérer au cours de l'élaboration du programme. Tout d'abord, il faudrait que le placement du RÉER soit considéré comme un prêt commercial, assujetti à des conditions en conséquence, afin de préserver l'intégrité et l'objectif du RÉER. Le placement du RÉER devrait être transférable à une autre maison, si l'acheteur décidait de vendre la première maison pour en acheter une autre dans une période de temps raisonnable.

[*Texte*]

The investment should be repaid to the RRSP with accrued investment earnings, at a time and in a manner in which the owners can do so without undue financial hardship. However, the intent should be to retire the investment from the RRSP within a reasonable period.

The initiative should be expanded to include employer-sponsored plans by allowing members of such plans to transfer a lump sum to their RRSP for a fixed period or for a commensurate reduction in earned pension benefits.

Mr. Chairman and committee members, it is not our intention today to get into the mechanics of how that particular initiative works. These are the basic premises that we feel it should encompass or embody. Certainly we would be prepared to answer your questions.

I would like to make one final point before we move on to a question period, and that's the matter of a lower downpayment. It has been briefly introduced today, and as an association we are the principal advocates of that particular measure. It's a measure that's been supported broadly by CMHC, Canada's principal federal housing authority.

Just this afternoon I met with the Minister of Public Works and Housing, Mr. MacKay, and he expressed to us his support for that particular initiative. We feel—and we've pressed the Minister of Finance on the reintroduction of that particular initiative—at this point in time that we have 175,000 unemployed construction and allied workers across this country and probably in excess of 200,000 Canadians who could avail of home ownership under a lower downpayment regime. We've pressed the Minister of Finance for an answer on this particular matter, and to this point in time we haven't had a response.

There are two broad issues here today. One is the matter of the RRSPs, which we do support, but I think, in a broader context, there's an opportunity for more people to access home ownership through the reintroduction of a lower downpayment program, a downpayment program that we did enjoy prior to 1982.

I won't say that I'm angry here today, but I certainly am not pleased with the way that the minister has responded to us. I'm meeting with him on Tuesday of next week in Winnipeg and I hope at that point in time to discuss further with Mr. Mazankowski the details of our particular proposal as supported by CMHC, Canada's principal mortgage insurer.

That, Mr. Chairman and committee, is our brief today. Again, I wish we had had more time to prepare. I think the RRSP proposal is a worth-while program and I'd be pleased to entertain any questions that you may have.

[*Traduction*]

Le prêt devrait être remboursé au RÉER, en plus des intérêts, selon un terme et des versements qui ne risqueraient pas d'étouffer financièrement le propriétaire. Toutefois, l'intention devrait être de rembourser le prêt au RÉER sur une période raisonnable.

L'initiative devrait aussi être étendue aux régimes de retraite qui sont offerts par l'employeur, en permettant aux gens qui bénéficient de tels régimes de virer un montant forfaitaire à leur RÉER pour une durée déterminée ou moyennant une réduction proportionnelle des prestations à la retraite.

Monsieur le président, et membres du comité, nous n'avons pas l'intention de discuter aujourd'hui de tous les détails du fonctionnement de cette initiative particulière. Ce sont là les principes sur lesquels elle devrait s'appuyer. Nous répondrons évidemment à toutes les questions que vous aurez à nous poser là-dessus.

Avant de passer à la période de questions, je voudrais discuter un peu de la possibilité de permettre un versement initial moins élevé à l'achat d'une maison. On en a parlé brièvement aujourd'hui, et en tant qu'association, nous sommes le principal défenseur de cette mesure particulière. La SCHL, la principale autorité fédérale en matière d'habitations au Canada, a appuyé cette mesure d'une manière générale.

Cet après-midi, j'ai justement rencontré le ministre des Travaux publics et de l'habitation, M. MacKay, et il nous a dit qu'il appuyait cette initiative. Nous pensons—et nous avons fait des pressions auprès du ministre des Finances pour qu'il réintroduise cette idée—qu'à ce moment-ci, nous avons 175,000 travailleurs de la construction et de métiers connexes qui sont en chômage au Canada, et qu'il y a peut-être plus de 200,000 Canadiens qui auraient les moyens d'acheter une maison si le versement initial qui est exigé était moindre. Nous avons insisté pour que le ministre des Finances nous donne une réponse à ce sujet, et jusqu'à maintenant, notre demande est restée lettre morte.

Il y a deux grandes questions sur lesquelles nous devons nous prononcer aujourd'hui. La première concerne les RÉER, et nous appuyons l'idée, mais je pense que d'une manière plus générale, on pourrait donner à plus de gens la possibilité d'accéder à la propriété en réintroduisant la formule du versement initial moins élevé, formule dont nous avons bénéficié avant 1982.

Je ne dirai pas que je suis vraiment fâché aujourd'hui, mais je n'apprécie guère la façon dont le ministre nous a répondu. Je dois le rencontrer mardi prochain, à Winnipeg, et j'espère, à ce moment-là, avoir l'occasion de discuter plus en profondeur avec M. Mazankowski des détails de notre proposition qui a reçu l'appui de la SCHL, le principal assureur hypothécaire du Canada.

Monsieur le président et membres du comité, c'est à cela que se résume notre mémoire aujourd'hui. Je répète que j'aurais souhaité disposer de plus de temps pour nous préparer. Je pense que la proposition concernant le RÉER est valable, et je serais heureux de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Reardon. You appreciate our hearing is strictly dealing with the RRSP and not necessarily with the 95% mortgage, but I appreciate your comments on it.

I have two very brief questions. Does your association of home builders include condominium builders and the full range of builders in the industry?

Mr. Reardon: Yes, it does.

The Chairman: Secondly, with respect to your new construction, do you have an estimate of how many of your new homes are in fact for first-time home buyers?

• 1725

Mr. Reardon: Our industry has the capacity to build 200,000 homes a year. That has been eroded somewhat in the past two years. Last year we built 185,000 homes; this year, if we're lucky, we'll build 147,000. Next year things should start to return to normal; we'll be at 175,000. And beyond that, given the demographics in the coming decade, we can sustain 200,000. Of the 200,000—I think that's the average figure that we can sustain, that's the number I'd like to work to—the new home buyer certainly constitutes a fair proportion.

There are four major market segments: the new home buyer, the empty nester moved down, the move up. . .the last one escapes me. In any event, there are four segments to the market. It will come to me in a second. The new home buyer I believe represents 30% to 40% of the homes we construct each year.

Mr. Harvard: Did you have an opportunity to hear the presentation by the Life Underwriters?

Mr. Reardon: I heard some of the presentation, yes.

Mr. Harvard: Can you give me any reaction to what you heard?

Mr. Reardon: I heard from an association that has a vested interest in administering pension funds and RRSPs. We see homeownership, next to RRSPs, as a person's principal means of retirement income. I think most Canadians and a lot of people at the lower thresholds of the income scale do not have an opportunity to save through RRSPs. For those people, probably their only source of retirement income is the equity in their home. We feel both measures are very important.

[*Translation*]

Le président: Merci infiniment, monsieur Reardon. Vous comprenez que nos audiences ne portent que sur le RÉER, et pas forcément sur la question du versement initial de 95 p. 100, je vous remercie quand même de ce que vous nous en avez dit.

J'ai deux très brèves questions à vous poser. Votre association représente-t-elle aussi les contructeurs d'habitations en copropriété et tous les autres genres de constructeurs du secteur de l'habitation?

M. Reardon: Oui.

Le président: Deuxièmement, avez-vous une idée de la proportion des nouvelles maisons qui sont construites, qui sont destinées à des gens pour qui c'est la première maison?

M. Reardon: Nous pouvons construire 200,000 maisons par année. Notre capacité a toutefois été érodée quelque peu au cours des deux dernières années. L'année dernière, nous avons construit 185,000 habitations; cette année, si tout va bien, nous en construirons 147,000. L'année prochaine, la situation devrait commencer à se redresser, et nous prévoyons construire 175,000 habitations. Au-delà, compte tenu de l'évolution démographie au cours de la prochaine décennie, nous pourrons maintenir un rythme de 200,000 maisons. Je pense que ceux qui achètent une maison pour la première fois représentent une bonne proportion de ces 200,000 habitations—le nombre moyen d'habitations que nous pouvons construire. . .

Le marché comporte quatre principaux segments: celui des acheteurs d'une première maison, celui des acheteurs dont les enfants sont partis et qui décident d'acheter une maison plus petite, celui des acheteurs qui décident d'acheter une maison plus grande. . .et la dernière catégorie m'échappe. Quoi qu'il en soit, le marché se divise en quatre segments. Le quatrième va me revenir dans une seconde. Ceux qui achètent une maison pour la première fois représentent de 30 à 40 p. 100 du total des maisons que nous construisons chaque année.

M. Harvard: Avez-vous pu entendre l'exposé des représentants de l'Association des assureurs-vie du Canada?

M. Reardon: J'en ai entendu une partie, oui.

M. Harvard: Que pensez-vous de ce que vous avez entendu?

M. Reardon: Il s'agit d'une association qui a un intérêt particulier dans l'administration des fonds de retraite et des RÉER. Outre les RÉER, nous voyons le fait de posséder une maison comme l'un des principaux moyens pour une personne de s'assurer d'un revenu à la retraite. Je pense que la plupart des Canadiens et bien des personnes dont le revenu se situe au bas de l'échelle, n'ont pas la possibilité d'épargner au moyen d'un RÉER. Pour ces gens, la valeur libérée de leur maison est peut-être la seule source de revenu dont ils pourront bénéficier à la retraite. Nous pensons que les deux mesures sont très importantes.

[*Texte*]

Certainly, as you can appreciate, as an industry we take the position that homeownership is vital and has been a critical part of our continuing economy. Canada enjoys one of the highest levels of homeownership in the world. Right now we're at about 70%, and there is opportunity to further expand that through measures such as the ones we're talking about here.

Mr. Harvard: I guess I could say that having a vested interest is not necessarily a fatal flaw. With respect, I'm sure you have a vested interest too, and I'm not opposed to that. If we could work out a scheme that would stimulate housing and home purchases, fine and dandy.

The Chairman: If I might comment, we sought out vested interests, particularly because the people who handle the money today obviously have some input that's valuable to hear when it comes to RRSPs, as we're listening to those who build the homes. We sought them out. You're absolutely right, Mr. Harvard, there's no harm in vested interest. In fact I guess everybody who will be appearing on this subject has a vested interest.

Mr. Reardon: Mr. Chairman, if I can respond, we obviously do have a vested interest. So does the other group. I think the intent here is to try to get a balanced perspective of how this...

Mr. Dorin: There's no doubt about that. The whole idea is that when we have somebody with a proposal, we try to find somebody on the other side.

Mr. Harvard: I don't object to someone having a vested interest. In almost every political issue there's a vested interest. I'm sure there are vested interests on all sides. One more thing, so that perhaps we can gain a better appreciation of the first-time home buyer. From your vested interest perspective, tell me something, if you can, about the first-time home buyer. Give me a profile.

Mr. Reardon: The first-time home buyer is principally between 25 and 35, generally married with one or two children. They come from all walks of professional life, blue colar workers, professional workers, whatever. They all aspire to homeownership because I think homeownership is in-bred in our Canadian psyche.

Generally, first-time home buyers are well within the means, as one of your committee members has mentioned today, to make the actual payments. The single biggest problem they have today is coming up with that downpayment. If you look at the default statistics on homeownership, as provided to us by CMHC, I think you'll find the default percentage today is less than 0.05%. Under the lower downpayment scheme, they suggest it could

[*Traduction*]

Comme vous pouvez le constater, en tant que secteur de l'économie, nous considérons que la possession d'une maison est vitale pour l'économie, et qu'elle en constitue un élément critique. Le Canada est l'un des pays au monde où les propriétaires de maisons sont les plus nombreux. À l'heure actuelle, il y a environ 70 p. 100 des Canadiens qui possèdent une maison, et l'on peut rehausser encore davantage cette proportion par des mesures comme celles dont nous discutons ici aujourd'hui.

M. Harvard: Je suppose que je pourrais dire qu'avoir un intérêt particulier dans quelque chose n'est pas forcément un défaut fatal. Avec tout le respect que je vous dois, je suis persuadé que vous avez aussi un intérêt particulier dans votre activité, et je n'ai rien à redire là-dessus. Si nous pouvions trouver une formule qui permette de stimuler l'achat des maisons, grand bien nous en fasse.

Le président: Si vous me permettez d'apporter une précision...nous avons cherché à inviter des gens qui ont un intérêt particulier dans les questions dont nous discutons, notamment parce que les gens qui ont actuellement l'argent en main ont évidemment des choses intéressantes à dire au sujet des RÉER, tout autant que ceux qui construisent des habitations. Nous l'avons fait intentionnellement. Vous avez tout à fait raison, monsieur Harvard, quand vous dites qu'il n'y a pas de mal à avoir un intérêt particulier dans une activité quelconque. En fait, je pense que tous ceux qui vont témoigner sur ce sujet ont un intérêt particulier en la matière.

M. Reardon: Monsieur le président, si vous me permettez...nous défendons évidemment un intérêt particulier, tout comme l'autre groupe, d'ailleurs. Je pense que l'objectif, ici aujourd'hui, est de tenter d'arriver à une perspective équilibrée de la façon dont...

M. Dorin: Il n'y a aucun doute là-dessus. Lorsque nous avons quelqu'un qui propose quelque chose, l'idée est de trouver quelqu'un d'autre qui soutient le contraire.

M. Harvard: Je n'ai rien contre le fait que l'on puisse défendre un intérêt particulier. C'est la réalité dans presque toutes les questions politiques qui sont débattues. Je suis persuadé que tous les intéressés ont des intérêts particuliers en la matière. Une autre chose...de manière à ce que nous ayons une meilleure définition de l'acheteur d'une première maison. Partant de l'intérêt particulier que vous défendez, parlez-moi un peu, si possible, de l'acheteur d'une première maison. Faites m'en un portrait.

M. Reardon: L'acheteur d'une première maison a en général entre 25 et 35 ans, et est généralement marié, et il a un ou deux enfants. Il s'agit autant d'un professionnel que d'un col bleu, un technicien, etc. Il aspire à la propriété, parce que je pense que la propriété domiciliaire est entrée dans la mentalité canadienne.

En règle générale, l'acheteur d'une première maison a tout à fait les moyens, comme l'a mentionné l'un des membres du comité aujourd'hui, d'effectuer les versements après l'achat d'une maison. Sa seule grande difficulté, c'est le versement initial. Si vous examinez les statistiques sur le défaut de paiement qui sont fournies par la SCHL, vous constaterez qu'il y a moins de 0,05 p. 100 des propriétaires qui manquent à leur obligation. Après l'instauration d'un

[*Text*]

potentially go as high as 1%. The critical analysis, the actuarial work that's been performed by CMHC, indicates at this point in time, and these are their words that I'll use, that the reintroduction of a lower downpayment, or potentially some other mechanisms to access further homeownership, does not pose a threat to the mortgage insurance fund, and the risks are marginal and manageable.

• 1730

Mr. Langdon: I'm sorry, I'm going to have to leave almost immediately, but I wanted to thank you for your presentation. I've seen briefs before, but I haven't seen one quite this thick for some time. So I'm impressed with its weight, if not necessarily with its substance yet because I haven't had a chance to go through it.

Mr. Reardon: I can assure you there's not only weight, there's lots of substance.

Mr. Langdon: Excellent, excellent. What I did want to ask you, because I'm still trying to get a handle on this... You've certainly said you would see some improvement for your industry coming out of a proposal like this, which assumes therefore more people making use of RRSPs to be able to purchase homes. Do you have any estimate of how much impact it might have on your industry?

Mr. Reardon: Mr. Langdon, I don't have those hard numbers. I have recently been circulated two recent reports by CREA—I think the third and fourth proposals on this particular issue. I've seen a couple of studies prepared by CMHC to investigate the matter. I have heard there are potentially 300,000 RRSP holders who have in excess of a billion dollars annually invested in RRSP funds. I think a lot of those people certainly would have the opportunity. Not everybody aspires to home ownership—that's a given in the market—so I couldn't tell you for sure.

I'm led to believe there could potentially be as many as 50,000 people annually who might access that, but I think that number is high. I certainly think under a lower downpayment regime we have the capacity to introduce a lot more people. But certainly there will be people who can benefit from an RRSP-type proposal. As long as it's fair and protects the consumer, and at the same time doesn't pose additional risk to him or to the lending institution he works with, we would be supportive of any measure that could increase access to home ownership.

Mr. Langdon: Let's say your estimate is optimistic. Let's, for the sake of not trying to weight the case too strongly, take half of what you suggested and let's say that there's an increased demand for housing by 25,000 units a year: what does that mean to employment?

Mr. Reardon: We usually use a figure of 2.5 person years of work per new home. It has the potential to create in excess of 60,000 jobs. It would be the equivalent of 30 CAMI plants out in Brampton, I believe. So it's certainly—

[*Translation*]

versement initial de 5 p. 100, les cas de défaut de paiement pourraient aller jusqu'à 1 p. 100. L'analyse critique, les calculs actuariels qu'a effectués la SCHL indiquent que la réintroduction de la formule du versement initial moindre, ou d'autres mécanismes devant favoriser l'accès à la propriété, ne représentent pas une menace pour le fonds d'assurance hypothécaire, et les risques sont peu élevés et contrôlables.

M. Langdon: Je suis désolé, mais je dois partir presque immédiatement. Je voulais toutefois vous remercier de votre exposé. J'ai déjà vu bien des mémoires, mais il y a longtemps que je n'en ai pas vu d'aussi épais. Je suis donc impressionné par son poids, mais pas encore par son contenu, forcément, parce que je n'ai pas eu l'occasion de le lire.

M. Reardon: Je peux vous assurer que son contenu est à la mesure de son poids.

M. Langdon: Excellent! Excellent! Je cherche encore à comprendre...Vous nous avez sûrement dit qu'une telle proposition serait bénéfique pour votre secteur, car elle suppose que plus de gens pourraient utiliser l'argent cumulé dans leur RÉER pour acheter une maison. Avez-vous une idée de l'effet bénéfique qu'une telle proposition pourrait avoir pour votre secteur?

M. Reardon: Monsieur Langdon, je n'ai pas de chiffres précis à cet égard. J'ai reçu dernièrement deux rapports de l'ACI—je pense que c'était les troisième et quatrième propositions de l'Association sur cette question particulière. J'ai aussi examiné une couple d'études qu'a effectuées la SCHL sur la question. J'ai aussi entendu dire qu'il y a quelque 300,000 titulaires de RÉER qui versent annuellement plus d'un milliard de dollars dans leurs régimes. Il y a bien des gens, parmi ceux-là, qui pourraient bénéficier de cette possibilité si elle leur était offerte. Mais, ce n'est pas tout le monde qui veut accéder à la propriété—cela est un fait reconnu dans le marché—je ne pourrais donc pas vous donner de chiffres précis.

On m'a dit qu'il pourrait y avoir jusqu'à 50,000 personnes qui pourraient vouloir bénéficier de cette formule chaque année, mais je pense que c'est exaggéré. Si le versement initial exigé était moins élevé, il y aurait probablement plus de gens qui achèteraient une maison. Mais, il y aura certainement aussi des gens qui pourront bénéficier de la proposition concernant le RÉER. Pourvu que la formule soit juste et qu'elle protège le consommateur, et qu'elle n'entraîne pas de risques additionnels pour lui ou pour l'institution prêteuse, nous appuyerions toute mesure qui pourrait améliorer l'accès à la propriété.

M. Langdon: Disons que votre évaluation est optimiste. Pour ne pas exaggérer, coupons-la en deux, et supposons que la formule adoptée augmente de 25,000 unités par année la demande de nouvelles maisons. Quelles seraient les conséquences sur le plan de l'emploi?

M. Reardon: Habituellement, nous calculons 2,5 années-personnes par maison neuve. Cela pourrait créer plus de 60,000 emplois. Ce serait l'équivalent de 30 usines CAMI à Brampton, je crois. Ce serait donc certainement...

[*Texte*]

Mr. Langdon: Ingersoll.

Mr. Reardon: Ingersoll. I was through there last week and was told all about it. Government tries, with great difficulty sometimes, to create employment. This is a measure that doesn't have any real cost, has low risk and great potential to satisfy and improve the whole economy. These people contribute meaningfully to the economy. Our home-building industry pays in excess of $4 billion in income, corporate and personal taxes each year.

So any increase of real employment in the manufacturing base to supply the home industry, the professional base, and the actual labour base would certainly be beneficial to the overall economy. So if the effort here today is to talk about improving the economy and reducing the deficit, this particular measure has the potential to do both.

Mr. Langdon: Would you as an industry have trouble if something were built into a scheme like this, where once we reached a level of home construction—of, say, 225,000 units a year—and were starting to run into bottlenecks and cost increases because of that, the program would be suspended until units produced fell below that level again?

• 1735

Mr. Reardon: Again, as I said earlier, we do not wish artifical stimulation or interference in our market. Our market has the capacity to produce 250,000. In fact, three years ago we produced 245,000 homes. I have some concerns today about the productive capacity of our industry, but it will rebuild slowly and people will always come into the market if it's there. I don't think the reintroduction of a measure such as a lower downpayment or the introduction of the measure such as the use of RRSP funds for downpayment purposes would have that sort of a dramatic impact on our market. The single biggest problem we have today is a regulatory problem. We have a regulatory environment that, through actual building regulations and the approval process, creates a very lengthy and time-consuming burden and then as a consequence increases the cost of access to home ownership. Our bigger concern with capacity problems has to do with the regulatory process and not the tax environment.

The Chairman: One of the thoughts that goes through my mind is with regards to who accesses RRSP funds. Obviously, the wealthier the individuals, the more RRSP funds they would have to draw on, though it's not always the case. If we're talking about first-time home buyers, should we be allowing somebody who has $200,000 in RRSPs to buy a $1 million home because we set a 20% limit on it? I would like your thoughts on this. At a certain value of a house there's no longer a refund of the GST component. What would you say if we put in a similar restriction that said beyond this value you can't use RRSP money?

[*Traduction*]

M. Langdon: Ingersoll.

M. Reardon: Ingersoll, oui. Je suis justement passé par là la semaine dernière, et on m'a tout raconté. Le gouvernement tente de créer des emplois, avec grande difficulté parfois. Il s'agit-là d'une mesure qui n'a aucun coût réel, dont le risque est peu élevé et qui peut améliorer l'ensemble de l'économie. Ces gens contribuent d'une manière significative à l'économie. Le secteur de la construction verse chaque année plus de 4 milliards de dollars en salaires, en impôts sur les sociétés et en impôts personnels.

Ainsi, tout accroissement de l'emploi réel dans le secteur de la fabrication pour approvisionner l'industrie de la construction, le secteur professionnel et la main-d'oeuvre serait sûrement bénéfique à l'ensemble de l'économie. Donc, si le but que vous poursuivez aujourd'hui est de trouver des mesures qui permettent d'améliorer l'économie et de réduire en même temps le déficit, celle-là offre ces deux possibilités.

M. Langdon: Dans le cadre d'une telle formule, accepteriez-vous que lorsque la construction de maisons neuves aurait atteint un certain niveau—de 225,000 habitations par année, par exemple—et que l'on atteigne un point de saturation où les prix commencent à augmenter, que le programme soit suspendu jusqu'à ce que le nombre d'habitations qui sont construites revienne en-deça de ce niveau?

M. Reardon: Je répète que nous ne voulons toutefois pas de stimulation ou d'interférence artificielles dans notre marché. Nous avons la capacité de produire 250,000 habitations. En fait, il y a trois ans, nous en avons construit 245,000. Notre capacité de production m'inquiète un peu, mais elle se rétablira progressivement, et les gens reviendront toujours dans le marché s'il existe toujours. Je ne pense pas que réintroduire une mesure comme un versement initial moins élevé ou l'utilisation de l'argent d'un RÉER pour effectuer le versement initial à l'achat d'une maison aurait un si grand effet sur notre marché. Le seul véritable problème que nous éprouvons aujourd'hui est d'ordre réglementaire. L'environnement réglementaire dans lequel nous évoluons, par les règles ayant trait aux bâtiments et le processus d'approbation, alourdit et allonge énormément le processus, ce qui augmente d'autant le prix de l'accès à la propriété. Notre principal problème, en ce qui a trait à la capacité dans notre secteur, tient bien davantage au processus réglementaire qu'à l'environnement fiscal.

Le président: L'une des questions que je me pose, c'est qui peut vraiment bénéficier de l'argent dans un RÉER. Évidemment, plus on a d'argent, plus le RÉER serait bien garni, malgré que ce ne sera pas toujours le cas. Si c'était une mesure qui visait l'acheteur d'une première maison, ne devrions-nous pas permettre à quelqu'un qui aurait 200,000$ en épargne-retraite d'acheter une maison de un million de dollars, puisque la limite serait de 20 p. 100? Qu'en pensez-vous? Au-delà d'un certain montant, il n'y a plus de remboursement de la TPS. Qu'en penseriez-vous si nous imposions une restriction analogue qui voudrait qu'au-delà d'un certain montant, on ne puisse pas utiliser l'argent d'un RÉER?

[*Text*]

Mr. Reardon: Mr. Chairman, I won't get a lot of support here today by suggesting that people be encouraged to buy million-dollar homes. I think that would be perceived to be very elitist. It might even be considered a baited question for me to respond to. Again, we don't want artificial interference in the marketplace. The person who buys a million-dollar home contributes tenfold to the economy to the extent that the person who buys a hundred-thousand dollar home. So they all benefit. None of them should be discriminated against.

The Chairman: Excuse me, I used a million dollars and that may not be fair, but the GST rebate stops somewhere around $400,000. In the Toronto market, which is where I emanate from, although in the last year that's become an expensive home, two years ago it wasn't an expensive home. My question is what you would think of a limit not unlike what applies to the GST.

Mr. Reardon: We don't want limits imposed, Mr. Chairman, but there are certain political or palatable limits we could envisage being imposed. Whatever government does we appreciate has to be politically popular and if limits were imposed, I think we could live with them. We didn't particularly want limits imposed on the GST rebate, but through a series of negotiations we were somewhat pleased with the final outcome in that housing was recognized as being a viable contributor to the economy. There should be some compensation to offset what had been embedded before and what the industry paid once it came out of the GST system.

Again, we don't particularly want restrictions or artificial thresholds or limits, but I guess we could live with them if it meant bringing in a measure that could benefit the vast majority of Canadians. When we talk about $350,000 or $450,000 homes, the number of people who could benefit from that sort of measure is negligible. I would rather help the masses if it means doing something at the expense of a few.

The Chairman: Gentlemen, thank you very much for your appearance here today. It certainly presented us with another thought.

Mr. Reardon: Thank you.

The Chairman: Our next meeting is next week. We have three additional witnesses lined up to appear. We have CMHC coming, we have the Canadian Bankers' Association coming, and I believe we have the construction trades unions. Four or five unions have gone together to bring us one presentation.

• 1740

So we have those three witnesses lined up for next week. The week after, on December 11, I believe we flip to the appearance of three different MPs, Mr. Harvard included, who have some other thoughts on other subjects.

[*Translation*]

M. Reardon: Monsieur le président, je ne me ferai pas tellement d'amis ici aujourd'hui en proposant que l'on encourage les gens à acheter des maisons d'un million de dollars. Je pense que j'aurais l'air très élitiste en disant cela. C'est peut-être même une question piégée à laquelle je ne devrais pas répondre. Je répète que nous ne voulons pas d'incitation artificielle dans le marché. La personne qui achète une maison d'un million de dollars contribue 10 fois plus à l'économie qu'une autre qui achète une maison de 100,000$. Tous les acheteurs devraient donc pouvoir en bénéficier. Il ne faudrait faire aucune différence.

Le président: Pardonnez-moi si j'ai dit 1 million de dollars, car ce n'est peut-être pas juste, mais il n'y a plus de remboursement de la TPS au-delà de 400,000$ ou environ. Dans le marché de Toronto, d'où je viens, malgré que depuis un an, une maison de 400,000$ est considérée comme une maison chère, il y a deux ans, ce n'était pas le cas. Ce que je veux vraiment savoir, c'est ce que vous pensez d'une limite qui ressemblerait à celle qui s'applique à la TPS.

M. Reardon: Nous ne voulons pas que des limites soient imposées, monsieur le président, mais il y a quand même un certain nombre de limites politiques que nous envisagerions. Nous comprenons que tout ce que le gouvernement fait doit être populaire sur le plan politique, et s'il imposait des limites, nous nous en accommoderions. Nous ne tenions pas particulièrement à ce que des limites soient imposées pour ce qui est du remboursement de la TPS, mais après une série de négociations, nous avons eu la satisfaction de faire reconnaître le secteur de la construction comme un élément viable contribuant à l'essor de l'économie. Il devrait y avoir une compensation quelconque pour contrebalancer l'élément de la TPS inclus dans les prix et ce que l'industrie a payé au départ.

Je répète que nous ne souhaitons pas particulièrement que des restrictions ou des limites artificielles soient imposées, mais je pense que nous pourrions nous en accommoder si cela nous donnait une mesure qui pourrait profiter à la vaste majorité des Canadiens. Si elle ne s'appliquait qu'aux gens qui achètent des maisons de 350,000$ ou 450,000$, il n'y aurait que très peu de Canadiens qui pourraient en bénéficier. Je préférerais que l'on aide les acheteurs en général, même si c'était au détriment de quelques-uns.

Le président: Messieurs, je vous remercie d'être venus témoigner aujourd'hui. Vous nous avez sûrement fait entendre un autre son de cloche.

M. Reardon: Merci.

Le président: La prochaine réunion doit avoir lieu la semaine prochaine. Nous avons trois autres témoins qui doivent comparaître. Nous allons recevoir les représentants de la SCHL, les représentants de l'Association des banquiers canadiens et, je pense, les représentants des syndicats des métiers de la construction. Il y a quatre ou cinq syndicats qui se sont unis pour nous présenter un exposé sur la question.

Il y a donc ces trois témoins qui sont prévus pour la semaine prochaine. La semaine suivante, le 11 décembre, je pense qu'il y a trois députés qui veulent nous présenter leurs idées sur d'autres sujets, y compris M. Harvard.

[*Texte*]

Mr. Harvard: Mr. Chairman, I have just one question. It has to do with the matter of quarterly tax payments. I think you're in receipt of an invitation from the Manitoba Society of Seniors. They would like to appear before the committee on that particular matter. Is there anything I could indicate to them? Are they going to be invited? If so, would that be in the month of February? I just want some enlightenment, if that's possible.

The Chairman: I can only give you my thoughts. We really haven't sat down on individual subjects and decided upon witness lists. I think we did on this one because of the magnitude of the proposal. We felt that a larger list of witnesses would be appropriate. But I think our intent would be to basically receive the submissions being presented, yours and others, and refer them to our staff for their comments.

I believe some of the submissions are fairly straightforward. They really would not require a long list of witnesses for us to give some thought to them. Presuming that we would refer each of those to our staff, if they feel there is a need for additional input for us to discuss the matter, then we would certainly look for witnesses on the matter.

I would hope that most of the witnesses we would look to would be dealing in the "technical" sense. In most cases we're dealing with tax matters, but not restricted exclusively to that.

Mr. Harvard: So to understand you correctly, are you saying that the people from Winnipeg may not be asked?

The Chairman: If the proposal is straightforward enough that we don't need to hear from them, I would—

Mr. Harvard: But you don't have a submission from them. Are you going to be asking them for some sort of submission? I can assume what they'd say, but I don't know.

The Chairman: No, we don't know what they're going to say, as we don't with most. But because we had the CREA proposal, for example, on RRSP use—

Mr. Dorin: It wasn't a hard and fast proposal. It was used as an example.

The Chairman: We had a proposal. We said that with the proposal, we need some input. Personally, I understand your proposal. When we have the final of it, if at that point... I believe it's something that's going to be fairly straightforward and easy for us to make a recommendation on. Counter to that, if it isn't, or if you'd like to have them give us a written submission, which they're certainly welcome to do—

Mr. Harvard: I'm just wondering out loud whether they should prepare something and put it on paper, particularly if there is a possibility that they won't be invited to come to Ottawa.

[*Traduction*]

M. Harvard: Monsieur le président, j'ai seulement une question à poser. Elle a trait aux versements trimestriels d'impôts. Je pense que vous avez reçu une lettre de la part de la *Manitoba Society of Seniors.* Ses représentants voudraient comparaître devant le comité au sujet de cette question particulière. Puis-je leur dire quelque chose à ce sujet? Seront-ils invités? Le cas échéant, est-ce que ce sera en février? Je veux seulement quelques précisions, si c'est possible.

Le président: Je peux seulement vous dire ce que je pense. Nous n'avons encore dressé aucune liste des témoins que nous voudrions entendre. Je pense que ce cas-là fait exception, en raison de l'importance de la proposition. Nous avons pensé qu'il y aurait lieu d'allonger la liste des témoins. Mais, je pense que d'une manière générale, nous voudrions recevoir les mémoires qui seront présentés, le vôtre ainsi que les autres mémoires, et les remettre à notre personnel pour fins de commentaires.

Je pense que certains mémoires sont plutôt simples et directs. Nous n'aurions vraiment pas besoin d'une multitude de témoins pour les comprendre. En demandant ainsi à notre personnel de les examiner, s'ils jugent que nous aurions besoin de renseignements additionnels pour être en mesure de mieux discuter de la question, nous inviterons sûrement les gens qui pourront nous être utiles à venir témoigner.

J'ai l'impression que la plupart des témoins que nous voudrions entendre aborderaient l'aspect technique de la question. La plupart du temps, nous discutons de questions fiscales, mais cela n'exclut pas divers autres sujets.

M. Harvard: Donc, si je comprends bien, il se pourrait que les gens de Winnipeg ne soient point invités.

Le président: Si leur proposition est suffisamment claire et simple pour que nous n'ayons pas besoin de les inviter, je dirais...

M. Harvard: Mais, vous n'avez pas reçu de mémoire de leur part. Allez-vous leur en demander un? Je peux deviner ce qu'ils vont dire, mais je ne le sais pas vraiment.

Le président: Non, nous ne savons pas ce qu'ils vont dire, comme pour la plupart des témoins que nous recevons. Mais, parce que nous avons reçu une proposition de la part de la l'ACI, par exemple, au sujet de l'utilisation du RÉER...

M. Dorin: Ce n'était pas une véritable proposition. C'était plutôt un exemple.

Le président: Nous avons bel et bien reçu une proposition. Nous avons cru bon d'obtenir d'autres renseignements. Personnellement, je comprends votre proposition. Quand nous aurons reçu la version finale, si nous jugeons, à ce moment-là,... J'ai l'impression que nous n'aurons pas tellement de mal à formuler une recommandation sur cette proposition. Par contre, si vous préférez qu'ils nous fassent parvenir un mémoire écrit, ce que nous accepterons volontiers...

M. Harvard: Je m'interroge seulement tout haut sur l'opportunité de leur demander de mettre leurs idées par écrit, particulièrement s'il peut arriver qu'ils ne soient même pas invités à venir témoigner à Ottawa.

[*Text*]

The Chairman: We've been very publicly inviting people, through the media, not through any advertising but through any public opportunity we've had, to give us their submissions. If people you know have a view that you think will be very relevant for us, they should send it to us.

Mr. Dorin: On this or any other matter.

The Chairman: Yes, on any matter. As we go through it, if we need further clarification they'll certainly be invited to appear.

Is there anything else? The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Nous avons lancé une invitation tout ce qu'il y a de plus publique, par les médias, nous n'avons pas fait de publicité, mais nous avons utilisé tous les moyens qui s'offraient, pour inviter les gens à nous faire parvenir leur mémoire. Si des gens que vous connaissez ont une opinion qui pourrait, selon vous, nous être très utile, ils devraient nous l'exprimer par écrit.

M. Dorin: Sur cette question, ou sur d'autres questions aussi?

Le président: Oui, sur cette question. Par la suite, si nous avons besoin d'éclaircissements, nous les inviterons sûrement à venir nous donner des explications.

S'il n'y a rien d'autre, la séance est levée.

Issue No. 2

Thursday, December 5, 1991

Chairman: René Soetens

Tax Matters

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

of the Standing Committee on Finance

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiry into Registered Retirement Savings Plan

WITNESSES:

(See back cover)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991

Available from Canada Communication Group – Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le jeudi 5 décembre 1991

Président: René Soetens

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du plan de régime d'épargne retraite

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991

En vente: Groupe Communication Canada – Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Real Estate Association:

Michael Ziegler, President;

Pierre Beauchamp, Executive Vice-President;

Paul McCrossan, Consultant.

From Life Underwriters Association of Canada:

John A. Bowden, Honourary Director and Chairman of LUAC's Tax Legislation Committee;

Karl Keilhack, Vice-President, Taxation;

William Babcock, Vice-President, Public Affairs.

From the Canadian Home Builders' Association:

Gary Reardon, President;

John Kenward, Chief Operating Officer.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de l'immeuble:

Michael Ziegler, président;

Pierre Beauchamp, vice-président exécutif;

Paul McCrossan, conseiller.

De l'Association des assureurs-vie du Canada:

John A. Bowden, membre honoraire du conseil et président du Comité de la législation fiscale;

Karl Keilhack, vice-président, Fiscalité;

William Babcock, vice-président, Affaires publiques.

De l'Association canadienne des constructeurs d'habitations:

Gary Reardon, président;

John Kenward, directeur général.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Thursday, December 5, 1991

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le jeudi 5 décembre 1991

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiry into Registered Retirement Savings Plan

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du plan de régime d'épargne retraite

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24441—1

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group – Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada – Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 5, 1991
(2)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met at 9:40 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: René Soetens, Jack Whittaker.

Acting Members present: John Harvard for John Manley; Bill Attewell for Greg Thompson.

Other Member present: Joe Fontana.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Witnesses: From the Canada Mortgage & Housing Corporation: Jacques Beaupré, Director, Strategic Planning & Policy Development Division; Eric Tsang, Manager, Market Housing Policy Group. *From the Committee of Five Construction Trade Unions:* Murray Gold, Barrister & Solicitor. *From Labourers' Union, Local 183:* Michael O'Brien, Representative.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), inquiry into the Canadian Real Estate Association's proposal on Registered Retirement Savings Plans. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Wednesday, November 27, 1991, Issue No. 1*).

Jacques Beaupré made a statement and, with the other witness from Canada Mortgage & Housing Corporation, answered questions.

Murray Gold made a statement and, with the other witness from the Committee of Five Construction Trade Unions, answered questions.

At 11:56 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 1991
(2)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur les questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à 9 h 40, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membres du Sous-comité présents: René Soetens et Jack Whittaker.

Membres suppléants présents: John Harvard remplace John Manley; Bill Attewell remplace Greg Thompson.

Autre député présent: Joe Fontana.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Témoins: De la Société canadienne d'hypothèques et de logement: Jacques Beaupré, directeur, Division de la planification stratégique et de l'élaboration de propositions; Eric Tsang, directeur, Groupe des lignes de conduite pour le logement du marché. *Du Comité de syndicats de cinq métiers de la construction:* Murray Gold, avocat et procureur. *De l'Union des journalistes, Local 183:* Michael O'Brien, représentant.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité étudie la proposition de l'Association canadienne de l'immeuble concernant les régimes enregistrés d'épargne retraite (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 27 novembre 1991, fascicule nº 1*).

Jacques Beaupré fait un exposé, puis répond aux questions avec l'autre témoin de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Murray Gold fait un exposé, puis répond aux questions avec l'autre témoin du Comité de syndicats de cinq métiers de la construction.

À 11 h 56, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 5, 1991

• 0944

The Chairman: I call this meeting to order. We have two groups of witnesses lined up.

I ask at this point representatives from Canada Mortgage and Housing Corporation to come forward and introduce yourselves and then we will start. I am not sure why we are sitting so far apart, but I suppose if we all use our earphones and microphones, we will be able to hear each other.

Mr. Jacques Beaupré (Director, Strategic Planning and Policy Development Division, Canada Mortgage and Housing Corporation): My name is Jacques Beaupré. With me is Eric Tsang, who is manager of market housing. Mr. Chairman, on behalf of Canada Mortgage and Housing Corporation, I would like to thank this committee for requesting our presence.

Alternative investment revenues for RRSP funds are a taxation matter within the purview of the Minister of Finance. However, the new investment revenue of interest to this committee is related to housing. RRSP-funded downpayment has housing policy potential. That is what CMHC has been studying for some time now, and that is why we are here this morning.

• 0945

I want to begin by commending those who have devoted their time over the past two to three years to studying the concept of RRSP-funded downpayment. While those organizations that have promoted the idea may represent different points of view, they have one common interest. They all agree that RRSP-funded downpayment is good housing policy and that it should be pursued to a logical conclusion.

CMHC has seen a considerable amount of support for RRSP-funded downpayment from institutions and individual Canadians. The Canadian Real Estate Association recommended the use of RRSP funds for housing purposes back in 1989. Other organizations, such as Mortgage Insurance Company of Canada, have put forth variations of the idea.

CMHC has also heard from a large number of individuals and from groups, such as the Canadian Home Builders' Association, supporting the concept. The idea was received very favourably at the first-ever Canadian housing finance conference held last year, co-chaired by the Minister of State for Housing. There are similar interests in the United States in the context of individual retirement accounts for downpayment purposes. IRAs are the U.S. counterpart to Canadian RRSPs.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 5 décembre 1991

Le président: La séance est ouverte. Nous entendons aujourd'hui deux groupes de témoins.

Je demande maintenant aux représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de prendre place et de se présenter afin que nous puissions commencer. Je ne sais pas pourquoi nous sommes assis si loin les uns des autres, mais je suppose que nous pourrons nous entendre si nous utilisons tous nos écouteurs et nos micros.

M. Jacques Beaupré (directeur, Division de la planification stratégique et de l'élaboration de propositions, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Mon nom est Jacques Beaupré. J'ai avec moi M. Eric Tsang qui est directeur du Groupe des lignes de conduite pour le logement du marché. Monsieur le président, au nom de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je tiens à remercier votre comité de nous avoir invité à comparaître.

Les différents revenus de placement des fonds détenus dans les REÉR constituent une question fiscale du ressort du ministre des Finances. Toutefois, les nouvelles recettes de placements qui intéressent votre comité ont un rapport avec le logement. Les mises de fonds financées par les REÉR présentent un certain potentiel en matière de politique du logement. C'est que la SCHL étudie depuis un certain temps et c'est la raison de notre présence ici ce matin.

Je tiens d'abord à féliciter les personnes qui ont consacré leur temps au cours des deux ou trois dernières années à étudier le concept de la mise de fonds financé par un RÉER. Même si les organisations qui ont avancé cette idée peuvent avoir des points de vue différents, elles ont toutes un intérêt en commun. Elles sont toutes d'accord pour dire que la mise de fonds financée par les REÉR constitue une bonne politique en matière de logement dont l'étude devrait être poursuivie jusqu'à ce que se dégage une conclusion logique.

La SCHL a constaté qu'un grand nombre d'institutions et de simples particuliers appuient fortement cette idée. L'Assocation canadienne de l'immeuble (ACI) la recommandait dès 1989. D'autres organisations, comme la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada (CAHC) en ont proposé des variantes.

La SCHL a également entendu un grand nombre de particuliers et de groupe, comme l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, appuyer le concept. L'idée a été très bien accueillie lors de la première conférence canadienne sur le financement immobilier qui s'est tenue l'an dernier sous la coprésidence du ministre d'État au logement. Aux États-Unis, on se montre également intéressé dans le contexte des «comptes individuels de retraite» (IRA) qui sont la contrepartie américaine des REÉR canadiens.

[*Texte*]

In 1990 CMHC commissioned Mr. James Pesando, a professor of economics at the University of Toronto, to assess all possible variations of the general concept. Professor Pesando's report, which I am pleased to present to this committee, has confirmed the conceptual feasibility of RRSP-funded downpayment. Please make note of the fact that the report is based on the information available in 1990. Obviously the idea has advanced since that time. For example, you will notice that the Canadian Real Estate Association has refined its proposal significantly.

At CMHC, we believe that promoting home ownership represents good public policy. The reasons are embodied in the fabric of the Canadian society. Our society is strongly oriented toward home ownership. Surveys show that owning a house is an aspiration of the majority of Canadians. Further, home ownership makes better citizenship, it represents an important national asset, and it provides a sense of being part of the free enterprise system. Of course, there are the major economic and employment spin-off effects from housing, direct and indirect.

I mentioned earlier in my remarks why we are here today. I want to elaborate on that point by way of stating the long-term federal objectives in housing. They are as follows: to help ensure that Canadians, regardless of where they live, have access to affordable, suitable, and adequate housing by facilitating the effective operation of housing markets, including financial markets; to support an adequate supply of social housing in cases where the market does not provide for Canadians who cannot meet their housing needs on their own; to give Canadians access to a minimum level of housing services; and to promote the orderly and timely development of Canada's urban centres and an enhanced quality of life for Canadians through improved living environments.

Our interest in RRSP-funded downpayment may be ever clearer if I put it in the context of today's emphasis on developing policy options that enable as many households as possible to meet their housing needs with their own resources. We play a facilitative role by providing Canadians with more choices in housing finance. RRSP-funded downpayment is one part of a whole package of home ownership initiatives, which together have the potential to address a wide range of housing needs. It is important to recognize that there is no single mechanism to effectively achieve all housing goals.

• 0950

For research purposes, CMHC has been focusing on first-time home buyers as the primary but not necessarily the only beneficiaries of RRSP-funded downpayments. It is the obvious core group to start with and one which certainly could not be excluded from any final program configuration. But we are open to the idea of less restrictive eligibility.

[*Traduction*]

En 1990, la SCHL a chargé M. James Pesando, professeur d'économie à l'Université de Toronto, d'évaluer toutes les variantes possibles du concept général. Dans son rapport que j'ai le plaisir de présenter aux membres du comité, M. Pesando en a confirmé la viabilité. Il convient de remarquer que le rapport est fondé sur les renseignements disponibles en 1990. Il est évident que l'idée a fait son chemin depuis lors. Par exemple, vous constaterez que l'Association canadienne de l'immeuble a considérablement affiné sa proposition.

A la SCHL, nous sommes d'avis que la promotion de l'accès à la propriété est de bonne politique. Les raisons sont inscrites dans le tissu même de la société canadienne. Notre société est fortement axée sur l'accès à la propriété résidentielle. Les sondages démontrent que la propriété d'une maison constitue une aspiration de la majorité des Canadiens. Par ailleurs, la propriété du logis renforce le sentiment d'appartenance du corps social, représente un bien économique national et inscrit le propriétaire dans le système de la libre entreprise. Il ne faut évidemment pas oublier les importants bénéfices économiques directs et indirects dérivés du logement notamment en matière d'emploi.

J'ai déjà dit pourquoi nous étions ici aujourd'hui. Je tiens à préciser ce point en énonçant les objectifs fédéraux à long terme en matière de logement qui sont les suivants: s'assurer que les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence, aient accès à des logements abordables, convenables et adéquats en facilitant le fonctionnement efficace du marché du logement, y compris sur le plan financier; favoriser une offre adéquate de logements sociaux dans les cas où le marché fait défaut pour les Canadiens qui ne peuvent satisfaire eux-mêmes leurs besoins de logement; donner accès aux Canadiens à un niveau minimum de services de logement; et promouvoir l'expansion ordonnée et en temps opportun des centres urbains canadiens ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les Canadiens en améliorant les milieux dans lesquels ils vivent.

Notre intérêt envers la mise de fonds financée par les RÉER deviendra encore plus évident si je le place dans le contexte de la recherche d'options qui permette à un aussi grand nombre de ménages que possible de satisfaire leurs besoins de logement avec leurs propres ressources. En offrant aux Canadiens plus de choix en matière de financement du logement, nous leur facilitons la tâche. La mise de fond financée par les REÉR est un élément de l'ensemble des initiatives en vue de l'accession à la propriété qui couvre une vaste gamme de de besoins. Il importe de reconnaître qu'aucun mécanisme ne peut permettre seul de réaliser effectivement tous les objectifs en matière de logement.

A des fins de recherche, la SCHL s'est concentrée sur les accédants à la propriété comme étant les principaux, mais pas forcément les seuls, bénéficiaires de la mise de fonds financée par REÉR. C'est de toute évidence le groupe central, qui ne peut en aucun cas être exclu du programme. Mais nous sommes ouverts à l'idée d'une admissibilité moins restrictive.

[*Text*]

How would RRSP-funded downpayments benefit home buyers? Today, individuals with moderate incomes almost always have to choose between saving without tax assistance or contributing to the tax-assisted RRSP, but not both.

Those Canadians whose savings are in their RRSPs can withdraw their RRSP savings and use the proceeds for a downpayment, but the withdrawal is, as a general rule, fully taxable. Thus, moderate-income Canadians could potentially benefit from being able to simultaneously save for a downpayment and for retirement.

RRSP-funded downpayments would enable these individuals to use their own financial resources to self-improve home ownership opportunities, without having to trade away the tax benefits of saving for retirement or to compromise the security of future well-being.

What RRSP-funded downpayments could not do is to help those without sufficient RRSP holdings for a minimum downpayment. For example, if an individual has only $5,000 in an RRSP, and houses typically cost $120,000, then home ownership would not be within immediate reach, whether RRSP-funded downpayment is available or not.

One solution is to lower the minimum downpayment while keeping in mind that higher ratio mortgages would complement, not substitute, RRSP-funded downpayments.

There are two generic approaches to the implementation of RRSP-funded downpayments. These approaches are driven by two particular methods to reimburse the RRSP. Firstly, under an equity based approach, the RRSP would take a beneficial interest in the home with the investment return tied to the appreciation in house value. This means that the amount to be repaid to the RRSP would be equal to the original downpayment plus the RRSP's share of the capital gains on the house. For example, if the RRSP funds are used as a 10% downpayment, then the RRSP is entitled to 10% of the appreciated house value.

Secondly, under a debt-based approach, the downpayment investment would be secured by a deferred payment mortgage rather than through a beneficial interest. Deferring the loan payments is what would allow the RRSP to serve, in effect, as a downpayment. The principal amount of the loan and the interest on it would be eventually repaid to the RRSP. That is the way in which the original downpayment plus the investment return would be put back into the RRSP.

The CREA proposal, for example, is strictly equity-based. Under the MICC proposal, the RRSP takes either an equity position in the home or is secured by a mortgage. In both generic approaches, the general idea is the same. The RRSP would serve as a downpayment in exchange for an investment return of some kind from the property. It is only the way in which the RRSP would be reimbursed that is different.

[*Translation*]

Dans quelle mesure cela profiterait-il aux acheteurs de maison? A l'heure actuelle, les particuliers à revenu modéré doivent presque toujours choisir entre une épargne sans aide fiscale et une contribution à un REÉR exonéré d'impôt, mais pas les deux.

Ces Canadiens qui placent leur épargne dans un REÉR peuvent la retirer et en utiliser le produit pour une mise de fonds, mais le retrait est entièrement imposable, en règle générale. Les Canadiens à revenu modéré auraient donc avantage à pouvoir épargner à la fois pour une mise de fonds et pour leur retraite.

Les mises de fonds financées par REÉR permettraient à ces personnes d'utiliser leurs propres ressources financières pour améliorer leurs possibilités personnelles d'accession à la propriété, sans devoir abandonner les avantages fiscaux de l'épargne en vue de la retraite ou sans compromettre la sécurité de leur bien-être futur.

Ce que les mises de fonds financées par les REÉR ne pourraient pas faire, c'est d'aider les personnes détenant un montant insuffisant dans leur REÉR pour faire un versement initial minimum. Par exemple, si une personne n'a que 5,000 dollars dans son REÉR, alors que les maisons valent généralement 120,000 dollars, l'accession à la propriété ne serait pas à sa portée immédiate, que la mise de fonds financée par REÉR soit disponible ou non.

Une solution consiste à abaisser la mise de fonds minimale, tout en sachant que des hypothèques à ratio plus élevé viendraient compléter, mais non remplacer, les mises de fonds financées par REÉR.

La mise en oeuvre des mises de fonds financées par REÉR peut suivre deux approches, axées sur deux méthodes particulières de remboursement du REÉR. Premièrement, dans le cadre d'une approche fondée sur la valeur nette, le REÉR aurait un droit à titre de bénéficiaire dans la maison, le rendement sur l'investissement étant fonction de la plus-value de la maison. Cela signifie que le montant à reverser au REÉR serait égal à la mise de fonds initiales, plus la part correspondante du gain en capital. Par exemple, si le REÉR est utilisé pour faire une mise de fonds de dix p. cent, le REÉR aurait alors droit à dix p. cent de la plus-value.

Deuxièmement, dans le cadre d'une approche fondée sur la dette, le placement serait garanti par une hypothèque à traites différées plutôt que par une prise de participation. Le fait de différer les traites est ce qui permettrait au REÉR de servir en fait de mise de fonds. Le principal et les intérêts du prêt seraient, en fin de compte, remboursés au REÉR. C'est de cette façon que la mise de fonds initiale, plus le rendement sur l'investissement, serait restituée au REÉR.

Par exemple, la proposition de l'ACI est strictement fondée sur la valeur nette. Dans le cas de la proposition de la CAHC, le REÉR soit un intérêt dans la valeur nette de la maison, soit détient une hypothèque. Dans ces deux approches générales, l'idée de base est la même. Le REÉR servirait de mise de fonds en échange d'un rendement quelconque sur l'investissement. C'est seulement la façon de rembourser le REÉR qui est différente.

[*Texte*]

Regardless of which generic approach one chooses, the RRSP proceeds must behave like a downpayment if home ownership access is to be improved. Otherwise the RRSP would simply replace institutional funds. It would not create new home ownership opportunities.

There are certain rules governing RRSP investments. Regulations for equity and debt investments are specified in the Income Tax Act. Our assessment of the pros and cons of the two RRSP reimbursement approaches takes the current regulatory regime as a given. Each approach has its particular pros and cons. One advantage of an equity scheme is off-balance-sheet financing. In other words, the home buyer's debt load would be unchanged. Further, because the investment return to the RRSP is entirely market-driven, the home buyer's income level would not be a critical variable affecting the reimbursement obligation to the RRSP.

• 0955

One disadvantage of an equity scheme is the non-separation of the home ownership interest and the RRSP investment. The potential for conflict between the interests of an individual as the RRSP holder and the interests of the same individual as the home owner could be a concern for the RRSP trustees.

The advantage of a debt-based approach is the ability to harmonize with the existing rules where they logically apply. These rules are: a commercial rate of interest on the mortgage, mortgage loan insurance and loan administration by a financial institution. These are the controls that are built into the existing regulations on self-mortgaging to counter self-dealing.

One disadvantage of a debt-based approach relates to the possible inability of the home buyer to repay the RRSP. Given the compounding of the interest, the risk of loan default tends to rise as the period of deferred payments lengthens.

As the national housing agency, CMHC is indifferent between the two generic approaches. One primary concern is the use of RRSPs for downpayment purposes, not the relative viability of the two implementation options.

I mentioned earlier that the concept is being pursued in the United States. Under the referenced U.S. model, the home buyer is given the option between an equity-based repayment scheme and a debt-based reinbursement plan. In the end, market forces would determine which repayment approach would prevail.

There are potential barriers in using the RRSP for downpayment purposes. These barriers are not specific to the two generic implementation approaches but apply to the general concept of RRSP-funded downpayment.

[*Traduction*]

Quelque soit l'approche générale que l'on choisit, les fonds tirés du REÉR doivent se comporter comme l'apport personnel si l'on veut améliorer l'accession à la propriété. Autrement, le REÉR ne ferait que remplacer les fonds des institutions bancaires et l'on ne créerait aucune possibilité nouvelle d'accession à la propriété.

Certaines règles régissent les placements des REÉR. Les règles concernant les placements en actions et les placements en créances sont précisés dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Notre évaluation des avantages et des inconvénients des deux méthodes de remboursement des REÉR prend pour acquis le régime actuel de règlementation. Chaque approche comporte ses avantages et ses inconvénients particuliers. Un des avantages d'un régime fondé sur la valeur nette est le financement sans effet sur le bilan. Autrement dit, le niveau d'endettement de l'acheteur d'une maison ne changerait pas. En outre, étant donné que le rendement de l'investissement pour le REÉR est entièrement tributaire du marché, le niveau de revenu de l'acheteur ne serait plus une variable essentielle influençant l'obligation de remboursement au REÉR.

L'un des inconvénients d'un système fondé sur la valeur nette est la non-séparation de l'intérêt de l'accédant à la propriété et de celui du REÉR. Le conflit potentiel entre les intérêts d'un particulier en tant que détenteur d'un REÉR et les intérêts du même individu en tant que propriétaire de la maison pourrait préoccuper les fiduciaires des REÉR.

L'avantage d'une approche fondée sur la dette est la possibilité de l'harmoniser avec les règles existantes là où elles s'appliquent logiquement. Ces règles sont les suivantes: un taux d'intérêt commercial sur l'hypothèque, une assurance sur les prêts hypothécaires et l'administration des prêts par une institution financière. Ce sont là les contrôles qui sont incorporés dans les règlements existants régissant les hypothèques à soi-même pour contrer la spéculation entre initiés.

L'un des inconvénients d'une approche fondée sur la dette a trait à l'incapacité éventuelle du propriétaire de rembourser le REÉR. En raison du calcul composé des intérêts, le risque de défaut de paiement tend à augmenter avec l'allongement du report des versements.

En tant qu'organisme national en matière de logement, la SCHL n'a pas de préférence pour l'une des deux approches générales. Ce qui compte, à ses yeux, c'est l'utilisation des REÉR pour la mise de fonds, non pas la viabilité relative des deux options de mise en oeuvre.

J'ai déjà mentionné que le concept est étudié aux États-Unis. Dans le modèle américain examiné, l'acheteur se verrait offrir le choix entre un régime de remboursement fondé sur la valeur nette et un plan de remboursement fondé sur la dette. Au bout du compte, ce sont les forces du marché qui détermineraient la méthode de remboursement retenue.

L'utilisation des REÉR comme mises de fonds pourrait se heurter à des obstacles. Ils sont indépendants des deux approches générales de mise en oeuvre et tiennent plutôt au concept général.

[*Text*]

The practical feasibility of RRSP-funded downpayment is determined by its administrative ease. The considerations include compliance with the terms and conditions without a great deal of inconvenience or cost, clarity of the repayment mechanism and relative certainty of the investment return.

It means that RRSP trustees ought to know exactly what they are administering. Acceptance by the RRSP industry as a whole is a key factor in determining which implementation option to adopt.

Extending the concept of RRSP-funded downpayment to include locked-in RRSPs and employer-sponsored pension plans may not be feasible. However, when the usual savings behaviour of the core target group is taken into account, the potential exclusion may not generate significant inequities.

First-time home buyers are usually in their late 20s or early 30s. Their income levels are typically moderate and, for that reason, they should have meaningful RRSP contribution room. This is notwithstanding their membership in an employer-sponsored pension plan or their holding of a locked-in RRSP.

For people outside the core group—i.e., repeat home buyers—the RRSP room is not as clear. The size of their RRSP holdings would depend more on how they have saved in the past. But with pension reform, everyone—both members and non-members of employer-sponsored plans—can now put at least $1,000 into an RRSP every year. After a few years, even that can go a long way toward a downpayment on a house.

This is where we are in terms of assessing the policy potential of RRSP-funded downpayment from a housing perspective. Again, thank you for inviting CMHC to appear before this committee. We are pleased to have been given the opportunity to participate in this inquiry. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. I believe Mr. Fontana has some questions.

Mr. Fontana (London East): Thank you for the CMHC's analysis on the issue before us. I must indicate or admit that CMHC has been at least open to not only the RRSP proposal but the 5% downpayment. I support both of them. I think they would both do fantastic things for new and first-time home buyers.

• 1000

Let me ask a question with respect to the analysis you commissioned whih was done by Professor Pesando. I take it from the executive summary and from what you have just indicated that CMHC's approach would be essentially to incorporate the RRSP. You indicated that there were two options for how to use the RRSP. One was essentially an equity-based approach, such as what CREA essentially talks about, and the other incorporates both equity and debt. Is

[*Translation*]

La faisabilité pratique est déterminée par la difficulté administrative. Les éléments à considérer sont la facilité de respecter les conditions, la clarté du mécanisme de remboursement et l'incertitude relative du rendement sur l'investissement.

Cela signifie que les fiduciaires des REÉR devraient savoir exactement ce qu'ils administrent. L'acceptation par l'ensemble des administrateurs de REÉR constitue un élément clé pour décider quelle option de mise en oeuvre adopter.

L'élargissement du concept des mises de fonds financées par REÉR aux REÉR immobilisés et aux régimes de pensions d'employeurs ne sera peut-être pas faisable. Toutefois, si l'on tient compte du comportement habituel du principal groupe cible en matière d'épargne, l'exclusion possible n'entraînera peut-être pas des inégalités importantes.

Les accédants à la propriété sont généralement âgés de 20 à 30 ans. Ils ont habituellement des revenus modérés et, pour cette raison, devraient disposer d'importants droits de cotisation à des REÉR, en sus de leur régime de pension d'employeur ou de leurs avoirs dans un REÉR immobilisé.

Pour les personnes qui ne font pas partie de ce groupe cible—c'est-à-dire les acheteurs dont ce n'est pas la première maison—les droits de cotisation à un REÉR ne sont pas aussi évidents. Le niveau des avoirs qu'ils détiennent dans un REÉR dépend davantage de leur épargne passée. Mais, avec la réforme des pensions, tout le monde—aussi bien les membres d'un régime de retraite d'employeur que les autres—peuvent maintenant placer au moins 1,000$ chaque année dans un REÉR. Après quelques années, même un tel montant peut finir par constituer une mise de fonds sur une maison.

Voilà où nous en sommes de notre évaluation de la mise de fonds financée par REÉR dans la perspective de la politique de logement. Merci encore d'avoir invité des représentants de la SCHL à comparaître devant votre Comité. Ce fut un plaisir pour nous de participer à vos travaux. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup. Je crois que M. Fontana voudrait poser quelques questions.

M. Fontana (London-Est): Merci de l'analyse qu'a faite la SCHL de la question qui nous préoccupe. Je dois admettre que la SCHL a au moins fait bon acceuil tant à la proposition portant sur les REÉR qu'à celle sur les mises de fond de 5 p. 100. Je suis favorable aux deux. Je pense que ces mesures aideraient d'une façon remarquables ceux qui accèdent à la propriété pour la première fois.

Permettez-moi de poser une question en ce qui a trait à l'analyse que vous aviez demandée et qui a été effectuée par le professeur Pesando. D'après le résumé, et d'après ce que vous venez de dire, j'en conclus qu'essentiellement la SCHL envisagerait d'incorporer les REÉR. Vous avez indiqué qu'il y avait deux façons possibles d'utiliser les REÉR. Il s'agit, dans un premier cas, d'une approche qui ferait appel aux titres de participation, une approche comparable à ce que

[*Texte*]

your DPM proposal, deferred payment mortgage, a hybrid of both, or are you indicating that if it should err it should err on the side of a debt-based approach as apposed to an equity-based approach?

Mr. Beaupré: If you will allow me, I'll let Mr. Tsang answer the question as far as Professor Pesando's report is concerned, but I would like to make one comment regarding whether CMHC is making a proposal right now. CMHC is pursuing a research analysis based on some premises and we are not at the stage of making per se a proposal. Having said that, I will let Eric answer your question.

Mr. Eric Tsang (Manager, Market Housing Policy Group, Canada Mortgage and Housing Corporation): The concept of a debt-based approach in Professor Pesando's work is to say that there are two ways to ensure a return to the RRSP. One way is to do it with utmost certainty through a debt instrument. As in any commercial contracting, the debt would carry a known rate of interest, specified at the initiation of the loan with some repayment schedules and some firm amortization period.

Against that, in order for RRSP-funded downpayment to behave like a downpayment, the loan cannot be repaid right away, otherwise it would simply be just another mortgage, or, if you wish, a junior financing. That would not be within the spirit of downpayment. The concept of a deferred payment mortgage fits the criterion that the proceeds from RRSPs behave like a downpayment.

The second characteristic of the repayment of the withdrawal along the lines of the behaviour of a loan governed by the rate of interest, governed by amortization period and other commercially driven terms and conditions—

Mr. Fontana: There are two questions. This proposal about using RRSPs, as you know, just didn't appear yesterday. It has been around for at least two or three years and has gone through an evolutionary sort of stage, with CREA doing most of the work. Based on everything that you have seen, including your own report from Professor Pesando and CREA and all the representations, is CMHC in a position to recommend or at least to put forward to the committee the best approach, which may include all proposals and all concerns that have been put forward by the Finance Department?

Second, because CMHC insures most of the mortgages in this country, even though there is another company involved, is CMHC as a mortgage insurer prepared to essentially insure those mortgages or the RRSP proposal so that there is no question in the Department of Finance that CMHC will undertake that risk to a certain degree?

[*Traduction*]

propose l'ACI, et, dans un deuxième cas, une approche qui incorporerait l'avoir propre et la dette. Diriez-vous que votre proposition qui ferait appel à des hypothèques à remboursement reporté serait un amalgame des deux, ou indiquez-vous que s'il devait y avoir déséquilibre, il faudrait donner préséance à la dette plutôt qu'a l'avoir propre?

M. Beaupré: Si vous le voulez bien, je demande à M. Tsang de répondre à la question qui porte sur le rapport de M. Pesando, mais quant à savoir si la SCHL fait une proposition à l'heure actuelle, j'aimerais faire une observation. La SCHL effectue une analyse de recherche à l'heure actuelle, fondée sur certaines hypothèses et nous n'en sommes pas encore rendus à l'étape de la proposition en tant que telle. Cela étant dit, je vais donner la parole à Eric pour qu'il puisse répondre à votre question.

M. Eric Tsang (directeur, Groupe des lignes de conduite pour le logement du marché, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Dans le travail du professeur Pesando, le concept d'une approche fondée sur la dette permet d'assurer un bénéfice au REÉR de deux façons. La créance représente la façon la plus sûre d'y arriver. Comme pour toute entente commerciale, un taux d'intérêt connu s'apliquerait à ce prêt, taux qui serait précisé au départ, avec des échéances de remboursement et une préiode d'amortissement déterminée.

En outre, pour qu'une somme puisée dans un REÉR puisse être utilisée comme mise de fonds, l'emprunt ne peut être remboursé immédiatement, sinon il ne s'agirait que d'une hypothèque ou d'un financement de premier rang, si vous voulez. Cela ne respecterait pas l'esprit de la mise de fonds. Le concept de l'hypothèque à remboursement différé respecte le critère selon lequel les sommes puisées dans les REÉR doivent être utilisées comme mise de fonds.

La deuxième caratéristique qui rend le remboursement de la somme retirée comparable à un emprunt auquel s'appliquerait un taux d'intérêt donné, une période d'amortissement et d'autres conditions commerciales usuelles...

M. Fontana: Deux questions se posent. Cette idée d'utiliser les fonds placés dans les REÉR ne date pas d'hier, comme vous le savez. Elle a été lancée il y a au moins deux ou trois ans et a suivi une certaine évolution, provoquée surtout par le travail de l'ACI. À la lumière de tout ce que vous avez pu voir, y compris votre propre rapport préparé par M. Pesando, le travail de l'ACI et toutes les positions qui ont pu être exprimées, la SCHL peut-elle recommander la meilleure approche, ou du moins l'identifier pour le comité, une approche qui pourrait tenir compte de toutes les propositions et préoccupations qui ont été mises de l'avant par le ministère des Finances?

Deuxièmement, parce que la SCHL est l'agence qui assure la plupart des hypothèques consenties au Canada, bien qu'il y ait une autre société qui joue un rôle, en tant que société d'assurance hypothécaire, la SCHL est-elle disposée à assurer les hypothèques qui seraient consenties aux termes de la proposition touchant les REÉR, afin de faire savoir au ministère des Finances que la SCHL est disposée à assumer une part des risques?

[*Text*]

Mr. Beaupré: In response to the first question of are we in a position to recommend one particular proposal versus another, from our perspective, which is a housing policy perspective, we believe that the concept of using RRSP for downpayment purposes is a sound one, and would allow people, using their own savings, to access home ownership.

Our approach, as I indicated before, is to say that the more tools are available to potential home buyers to solve their own specific housing problems, the better it is. That is our fundamental proposal.

• 1005

As to whether a particular approach like the equity-based approach or the debt-based approach is more appropriate from our perspective, it becomes a tax policy issue. The Department of Finance should be the ones assessing whether, for tax reasons, one is better than another. As well, the market could be another judge of whether one proposal is better than another, which is the case in the United States. In the United States both options are on the table. They are both available and market forces will determine which one is best, given some circumstances.

Mr. Fontana: That's the whole essence of this committee, as a subcommittee on tax matters. Obviously we turn to a crown corporation, to the federal government's housing agency that is to recommend to the government and to the minister the best approach on the basis that you are receptive to the idea of using RSPs for downpayments, because you want to encourage first-time home ownership. In your best estimate now, after looking at all kinds of proposals, what would be your recommendation to this committee—an equity-based, a debt-based, a combination of both? What would your approach be?

Mr. Beaupré: It might sound strange, but it's not the intention. As a housing corporation I'm trying to provide an answer that is within the confines of our responsibility, which is the housing policy, and advise the government on housing policy. On that basis we would be open to both reimbursement approaches or strategies, because they would both accomplish the same housing policy goods at the end of the day.

Mr. Fontana: As a mortgage insurer, which would you prefer, or would it make any difference?

Mr. Beaupré: From an insurance point of view it becomes a matter of looking at each proposal and assessing the level of risk, and within the confines of the self-sufficiency mandate we have as an insurer, we would determine what the risk factors are and the premiums accordingly.

It doesn't become necessarily, again from a housing perspective, one proposal against another, but rather the assessment of two proposals with the associated risks involved.

[*Translation*]

M. Beaupré: En réponse à votre première question, pouvons-nous recommander une proposition plutôt qu'une autre? Selon notre perspective, qui s'inscrit dans la politique du logement, nous croyons que le concept de l'utilisation des REÉR pour les mises de fonds est sain, et permettrait aux gens d'utiliser leurs propres économies pour accéder à la propriété.

Comme je l'ai dit auparavent, nous sommes d'avis que, plus il y aura d'instruments qui permettront aux acheteurs potentiels de régler leurs problèmes de logement, mieux cela vaudra. C'est notre position, essentiellement.

Maintenant, quant à savoir si le recours à l'avoir-propre est préférable au recours à l'emprunt ou vice versa, c'est une question qui relève de la politique fiscale. C'est le ministère des Finances qui devrait évaluer ces deux possibilités pour déterminer si l'une est préférable par rapport à l'autre pour des raisons fiscales. On pourrait aussi s'en remettre au marché pour déterminer laquelle des deux possibilités l'emportera, et c'est ce qui se passe aux Etats-Unis. Les Américains peuvent avoir recours à l'une ou l'autre de ces possibilités. Elles sont toutes les deux disponibles et les forces du marché vont déterminer laquelle des deux est supérieure, en présence de certaines conditions.

M. Fontana: Mais c'est là toute la raison d'être de notre comité, qui est un sous-comité sur les questions fiscales. Il est normal que nous nous tournions vers la société d'état fédérale qui est responsable du logement et qui doit recommander au gouvernement et au ministre la meilleure approche, partant du fait que vous êtes réceptif à l'idée d'utiliser les REÉR comme mise de fonds, parce que vous voulez encourager ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'accéder à la propriété. Vous avez maintenant examiné toutes sortes de formules. Quelle la meilleure recommandation que vous puissiez faire à ce comité: Pensez-vous qu'il faille privilégier le recours à l'avoir-propre, à l'emprunt, ou à une combinaison des deux? Quelle approche préférez-vous?

M. Beaupré: Ma réponse vous semblera peut-être bizarre, mais ce n'est pas mon intention. En tant que représentant d'une société de logement, j'essaie de vous répondre en respectant les limites de notre compétence qui est d'exécuter la politique de logement du gouvernement et de conseiller ce dernier à cet égard. Cela étant dit, nous serions réceptifs aux deux approches ou stratégies de remboursement, car sur le plan de la politique du logement, elles accompliraient les mêmes objectifs au bout du compte.

M. Fontana: En tant que société d'assurance hypothécaire, laquelle retiendriez-vous, ou votre réponse serait-elle la même?

M. Beaupré: Du point de vue de l'assurance, il faut regarder chacune des propositions pour en évaluer le risque, et à l'intérieur des limites du mandat d'auto-suffisance qui est le nôtre en tant qu'assureur, nous déterminerions les facteurs de risque et fixerions les primes en conséquence.

Encore une fois, si l'on regarde les choses sous l'angle du logement, il n'est pas nécessaire de privilégier l'une des propositions par rapport à l'autre, il s'agit plutôt d'évaluer les deux formules et les risques qu'elles présentent.

[*Texte*]

Mr. Tsang: Let me just add a point from a technical point of view. The question assumes that there is indeed some mutual exclusitivity in the two options. The fact of the matter is that they are not mutually exclusive. As in typical RRSP portfolios, some people would prefer debt instruments, like GICs, or bonds or CSBs. Others, who may have a sense of adventure, would like to invest in stocks. Of course there is a large group of people somewhere in the middle who would like a mix of portfolio.

In that sense the two options that Mr. Beaupré talked about in his presentation have tried to mirror what is actually happening in the RRSP world today. The way we see it, the issue is an alternative investment avenue for RRSP funds. As such, it has to mirror what's actually happening in the RRSP arena today.

Mr. Fontana: We all know that there are an awful lot of people who are self-mortgaging through their RRSPs now, on existing homes, and obviously this proposal is to talk about gaining more access for people using RRSPs for downpayments. Has CMHC done an analysis of those people who have self-financed through their RRSPs and found out the risk factor, so that you can best judge as to whether or not a debt-based approach or an equity-based approach is much better from the standpoint of CMHC, or for an insurer from that standpoint?

Mr. Beaupré: I'll start the first part of the answer. It's a new trend that we're developing in terms of how to respond.

When we look at self-mortgaging, what we're looking at is fundamentally the same scheme as normal institutional funding. Therefore the premium structure that we have is linked to the normal institutional funding, like any bank would do. The only difference is we have a different lender, as opposed to having a bank or a trust company or a life insurance company. For us there's no added risk, there's no difference really. When you look at these two options, we're talking about a different product, which is also accessing RRSP funds, but for a different purpose, for a different use. Therefore, there are different risk factors that we have to assess.

• 1010

Because we don't have per se a program designed with all the parameters involved in a program design to put forward as a proposal to you, we're not in a position at this stage to assess whether it's a high risk, a low risk, or a medium risk. But obviously, that would be part of the assessment of your program design for insurance purposes in determining what the premiums should be.

[*Traduction*]

M. Tsang: Permettez-moi d'ajouter un élément, selon la perspective d'un spécialiste. La question suppose effectivement que les deux propositions s'excluent mutuellement, en quelque sorte. Ce n'est toutefois pas le cas. Comme pour les portefeuilles de REÉR ordinaires, certaines personnes préfèrent des titres de créances comme les certificats de placement garanti ou les obligations ou les obligations d'épargne du Canada. D'autres, qui ont peut-être plus aventureux, préfèrent acheter des actions. Bien sûr, la plupart des gens se retrouvent au milieu dans la bonne moyenne et préfèrent un portefeuille mixte.

En ce sens, les deux options dont M. Beaupré a parlé dans son exposé reflètent ce qui se passe à l'heure actuelle avec les REÉR. Selon notre perspective, la proposition dont vous êtes saisis représente une autre possibilité d'investissement des fonds placés dans les REÉR. Il faut donc qu'elle ait quelque rapport avec ce qui se passe dans le monde des REÉR de nos jours.

M. Fontane: Nous savons qu'il y a maintenant beaucoup de gens qui choisissent de refinancer l'hypothèque qu'ils détiennent déjà en ayant recours à leur REÉR, et cette proposition vise évidemment à permettre l'accès à la propriété à un plus grand nombre de gens qui pourraient maintenant utiliser leur REÉR pour leur mise de fonds. La SCHL a-t-elle effectué des études du cas de ces personnes qui se sont autofinancées en ayant recours à leur REÉR, et a-t-elle déterminé le facteur de risque, ce qui vous permettrait de déterminer, du point de vue de la SCHL, ou d'un assureur, laquelle des deux approches est la meilleure, celle de l'avoir propre ou celle de l'emprunt?

M. Beaupré: Je vais donner la première partie de la réponse—selon la méthode que nous sommes en train de mettre au point, semble-t-il, pour vous répondre.

Pour nous, l'autofinancement des hypothèques des particuliers est essentiellement comparable au financement institutionnel ordinaire. Notre échelle de primes est donc liée au financement institutionnel ordinaire, comme le feraient les banques. Tout ce qui diffère, c'est le créancier, qui n'est ni une banque, ni une société fiduciaire ni une compagnie d'assurance. Selon notre perspective, il n'y a pas de risque supplémentaire, il n'y a pas vraiment de différence. Dans le cas de ces deux formules il s'agit d'un produit différent, qui exige aussi l'accès aux sommes placées dans un REÉR, mais pour atteindre un objectif différent, pour en faire une autre utilisation. Il y a donc des facteurs de risques différents que nous devons évaluer.

Parce que nous ne disposons pas d'un programme en tant que tel qui tiendrait compte de tous les paramètres, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'évaluer les risques et de déterminer s'ils sont élevés, moyens ou faibles. Mais, évidemment, cette évaluation devrait précéder toute conception d'un programme d'assurance, aux fins du calcul des primes.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Fontana. I should add, Mr. Fontana, you may want to look at the presentation of witnesses the other day who talked about RRSP self-directed mortgages. There were some very good comments about that.

Mr. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): You have referred in the response to Mr. Fontana, as well as in your remarks, to the U.S. situation. You talked about the market forces and the equity plan. When you first talked about it, I assumed that how you were going to opt out would be the same as it often is in certain other areas, pension plans, etc. Then later, in response to Mr. Fontana's question, I began to wonder whether in fact the option was taken by the tax department, Revenue Canada, in our case.

Will the option that you're suggesting or the U.S. option be open to the person to say which option he wants at the start, at the finish, or is it up to somebody else to look at the market forces and decide on which option that particular pensioner will be using?

Mr. Tsang: In the draft U.S. legislation, the options will be exercised by the taxpayers. At the inception of the scheme, they will elect whether to secure the obligation in the form of a debt or secure the same obligation in terms of some form of equity sharing.

If I may, I would like to reiterate one consideration in assessing either of the two options and that consideration is related to the practical feasibility of the scheme. In other words, administrative ease or administrative burden is a major consideration in determining which of the two options would ultimately be chosen in the marketplace. That base instrument, by its definition, is simple, is clear, and therefore can be contracted on a fairly certain basis at the outset.

On the other hand, an equity base, as in any equity investment, is less certain, and as such safeguards and additional considerations would have to be incorporated at the beginning of the inception, so as to ensure that the RSP trustees would know with a high degree of certainty what they are administering.

Now, each of the regimes would attract a different servicing course. Consumers would assess the servicing course, relative to the potential of merits of either of the two schemes against their own personal financial situation, and market determination means that they would take all that information and choose a scheme that would best suit their personal circumstances.

Mr. Whittaker: We talked about additional safeguards. Has the U.S. legislation set up additional safeguards, and if so, what are these? Have you looked at them?

Mr. Tsang: It is an enabling piece of legislation. As far as I remember, it did not prescribe any regulations or terms and conditions whereby IRA funds could be withdrawn for RSP purposes. It's unfortunate that the bill did not pass, although there had been several attempts to reintroduce it. At this point in time, we have not had the privilege to examine the draft regulations.

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Fontana. Je devrais ajouter, monsieur Fontana, que vous devriez peut-être examiner l'exposé de témoins que nous avons entendus l'autre jour, qui ont parlé de l'utilisation des REÉR pour des prêts hypothécaires autogérés. Ils ont fait des observations fort intéressantes à ce sujet.

M. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Dans la réponse que vous avez donnée à M. Fontana, ainsi que dans vos observations, vous avez fait allusion à la situation américaine. Vous avez parlé des forces du marché et de la formule de l'avoir propre. Quand vous en avez parlé la première fois, je supposais qu'il y aurait une certaine marge de manoeuvre pour l'intéressé comme c'est souvent le cas dans d'autres domaines, comme les régimes de retraite, etc. Plus tard, quand j'ai écouté votre réponse à la question de M. Fontana, je me suis demandé si les décisions ne seraient pas plutôt prises par le ministère du Revenu.

Que ce soit ici ou aux États-Unis, est-ce que la personne concernée pourra choisir la formule qui lui plaît au départ, à la fin, ou est-ce quelqu'un d'autre qui va examiner les forces du marché et dicter ses choix au retraité en question?

M. Tsang: Dans l'avant projet de loi américain, ce sont les contribuables qui pourront choisir. C'est eux qui, au début, choisiront soit de contracter leur obligation sous forme d'une créance soit sous forme d'une prise de participation.

Si vous me le permettez, j'aimerais répéter qu'en tentant d'évaluer ces deux formules il est une considération dont il faut tenir compte, qui est liée à l'aspect pratique du système. En d'autres mots, la facilité ou la difficulté d'administrer un plan est un élément majeur des forces du marché qui détermineront laquelle des deux options sera retenue à la fin du compte. Une créance est, par définition, quelque chose de clair et net, et donne lieu à un haut niveau de certitude au départ.

D'autre part, les titres de participation, comme tout investissement en valeurs mobilières, sont moins sûrs, et pour cette raison il faudrait incorporer des garanties additionnelles au régime dès le départ, pour que les fiduciaires des REÉR comprennent bien ce qu'ils administrent, sans qu'il y ait d'équivoque.

Or, chacun des régimes serait assorti de services différents. Les consommateurs évalueraient les services éventuels, par rapport aux mérites potentiels des deux possibilités, en tenant compte de leur propre situation financière, et le marché jouera, en ce sens que c'est le consommateur qui, à la lumière de toute cette information, choisira le régime qui convient le mieux à ses circonstances personnelles.

M. Whittaker: Nous avons parlé de garanties additionnelles. La loi américaine contient-elle de telles garanties, et dans l'affirmative, quelles sont-elles? Les avez-vous examinées?

M. Tsang: Il s'agit d'une loi d'habilitation. Si mon souvenir est bon, elle n'est assortie d'aucune règle, et ne prescrit aucune condition qui régirait le retrait de fonds des IRA à certaines fins précises. Il est malheureux que le projet de loi n'ait pas été adopté, bien que plusieurs tentatives aient été faites pour le réintroduire. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'examiner les projets de règlement.

[*Texte*]

• 1015

In the eyes of HUD, Housing and Urban Development, which is the CMHC counterpart in the U.S., it would be premature to talk about regulations when the bill is still caught somewhere in the legislative process.

Mr. Whittaker: When you look at a debt-based approach, was any of that set out in the U.S. draft legislation—whether it would be the market interest rate, when and how the interest would be paid back?

Mr. Tsang: I don't believe so. The bill simply recognizes that there are two ways to reimburse the IRA accounts, either through a debt instrument based on a commercial understanding of what a debt instrument is all about without prescribing exactly what the debt instrument is supposed to look like...

If I may add, based on our research, DPM is just one of the ways to operationalize the concept of a debt-based reimbursement. There may be other ways of operationalizing debt.

In the case of equity, again, it simply recognizes the concept of reimbursement without defining what equity participation or ratio is supposed to look like in the final program configuration.

Mr. Whittaker: If we looked at a situation with I suppose either a debt-based instrument or an equity-based instrument, in the event of financial failure or closure, of course, the loss would be there—no way to gain it back. Is that a correct assessment? Have you looked at this and how it affects the plan of the home purchaser?

Mr. Tsang: In the case of an equity-based approach, the return would be driven by the market, as in any equity investment such as stocks in an ordinary RRSP portfolio. So the borrower or the taxpayer would have to recognize that potential risk that house prices might not appreciate at a rate they would like.

In the case of a debt approach, the current regime, which we have taken as a given, requires that any debt instrument carry a commercial rate of interest and be administered on an arm's length basis by a financial institution. And it must carry loan insurance, either furnished by CMHC or supplied by MICC, the Mortgage Insurance Company of Canada. Those are current rules.

Mr. Whittaker: Are you suggesting those current rules carry over to a debt-based...under this proposal?

Mr. Tsang: I don't think there is any data to lead to that conclusion about the relevance of the application of those rules in the context of the ideas we are looking at. But as you know, in any research undertaking we have to make some assumptions. We can assume the regulatory regime could change, or we can assume a regulatory regime is a given.

From an analytical point of view, it is always easier to assume the regulatory regime would stay as is and we would simply superimpose the ideas we are looking at onto the current regime, which is being held constant, to try to work out the pros and the cons. They can change, but that would be within the purview of the Department of Finance.

[*Traduction*]

Aux yeux du HUD, Housing and Urban Development, qui est la contrepartie de la SCHL aux États-Unis, il serait prématuré de discuter de règlements alors que le projet de loi est bloqué quelque part dans le processus législatif.

M. Whittaker: Quant à la formule de la créance le projet de loi américain précisait-il si ce serait le taux d'intérêt du marché qui s'appliquerait, et quand et comment l'intérêt serait payé?

M. Tsang: Je ne crois pas. Le projet de loi reconnaît simplement qu'il y a deux façons de rembourser les comptes de retraite individuels, les IRA, soit par une créance, selon la définition commerciale usuelle, sans prescrire exactement toutes les conditions qui pourraient s'appliquer...

Si vous me le permettez, j'ajouterais que notre recherche nous porte à penser que les hypothèques à remboursement différé ne sont que l'une des façons possibles d'actualiser le concept de remboursement d'une créance. Il y a peut-être d'autres façons.

Encore une fois la formule de l'avoir propre reconnaît simplement le principe du remboursement sans définir exactement la configuration de cette participation ou son rapport.

M. Whittaker: Qu'on ait recours dans cette situation à un titre de créance ou au titre de participation, dans le cas d'une faillite, les pertes seraient irrémédiables—il n'y aurait aucune façon de les compenser. Est-ce juste? Vous êtes-vous penché sur cet aspect de la question et sur ses répercussions éventuelles sur celui qui achète une maison?

M. Tsang: Dans le cas des titres de participation, le rendement dépendrait du marché, comme dans le cas de tout placement, comme l'achat d'actions pour un portefeuille de REÉR ordinaire. Ainsi, l'emprunteur ou le contribuable devra reconnaître qu'il existe un risque que les valeurs immobilières n'augmentent pas aussi rapidement qu'il le désireraient.

Quant à la créance, nous sommes partis du régime actuel qui veut que toute, tout titre créance porte un taux d'intérêt commercial et soit administrée par une institution financière sans lien de dépendance. Ce prêt doit être assuré, que cette assurance soit fournie par la SCHL ou par la Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada. Ce sont les règles qui s'appliquent à l'heure actuelle.

M. Whittaker: Êtes-vous en train de nous dire que ces règles s'appliqueraient aussi à la proposition dont nous sommes saisis?

M. Tsang: Je pense que rien ne permet de supposer que ces règles s'appliqueraient aux idées que nous examinons. Mais comme vous le savez, quand on établit des projections, il faut partir de certaines hypothèses. Nous pouvons poser que les règles vont changer, ou qu'elles vont rester telles quelles.

Du point de vue analytique, il est toujours plus facile de supposer que les règles vont rester inchangées et il s'agit ensuite pour nous simplement de superposer les régimes que nous examinons aux règlements existants, que l'on suppose constants, pour essayer de déterminer les avantages et les inconvénients. Les règles peuvent changer, mais la décision de les modifier reviendrait au ministère des Finances.

[*Text*]

Mr. Beaupré: In the context of that research, given that the debt-based approach is somewhat similar to a mortgage eventually—not in the first years, but eventually it becomes an amount of money to be repaid to the RRSP—what we are looking at is the possibility of insuring that amount of money. By doing that, the RRSP would be kept harmless from any loss due to the loss of the property itself.

On the equity side, we are not saying it is not possible, but it is something we would have to explore to see the extent to which CMHC and probably MICC, for that matter, would consider it to be an insurable product. That requires that we know better what the rules defined by the Department of Finance, for instance, would be.

Mr. Whittaker: Let's just switch gears here a little bit. You have said you are also looking at the possibility of opening the RRSPs with less stringent eligiblity requirements. How far have you gone in looking at opening it up to more than just first-time homebuyers? Have you set any restrictions as to earning levels or ceilings on who can invest in a new home using retirement savings?

• 1020

Mr. Beaupré: When you have an opportunity to read the Pesando report, you will see that the target in that report is first-time home buyers. My comment was strictly that right now we know that first time buyers—whether it's limited to them, or even without any limits—we know that this particular target group will be included if we were to pursue this idea. The study itself has strictly focused on first-time buyers, but once all the details are put together and we know what the program design is, one question will be whether it would make sense to extend it to people other than first-time buyers. But we haven't done that part of the study yet.

Mr. Whittaker: Have you looked at whether a first-time home buyer would be required to have the 5% or 10% downpayment in total within the registered retirement savings plan? For a younger person without great savings, perhaps $10,000, which wouldn't amount to 5% or 10% of the value of a home he or she is trying to purchase, would that person be able to use a combination of alternatives within your plan?

Mr. Beaupré: From our perspective, the objective is to make sure that whatever the minimum downpayment requirement is, it should be satisfied through the home buyer's savings. Whether the savings come from RRSPs or GICs or other investments or a bank account, to us is not very important. What is key is that there is some equity in the house that comes from a source of savings. For us it could very easily be a combination of RRSPs and personal savings, or it could all come from the RRSP or all from personal savings, like today. As far as we are concerned, it would be meeting the requirement of minimum downpayment.

[*Translation*]

M. Beaupré: Dans le contexte de cette recherche, comme la formule de la créance pourrait se comparer à une hypothèque, plus tard—pas pendant les premières années, mais plus tard il s'agit de rembourser une certaine somme au REÉR—ce qui nous intéresse c'est la possibilité d'assurer ce montant. Cette assurance permettrait de protéger le REÉR de toute perte associée à la propriété elle-même.

Pour ce qui est des titres de participation, nous ne disons pas que ce n'est pas possible, mais il faudrait étudier la question pour voir dans quelle mesure la SCHL ou la CAHC considéreraient qu'il s'agit d'un produit assurable. Pour ce faire, il faudrait mieux connaître les règles prescrites par le ministère des Finances.

M. Whittaker: Permettez-moi de changer de braquet. Vous avez dit que vous vous penchez aussi sur la possibilité d'assouplir les critères qui régissent l'admissibilité à ce régime permettant l'accès aux fonds placés dans les REÉR. Dans quelle mesure envisagez-vous de permettre l'accès à ces fonds à d'autres que les premiers accédants à la propriété. Avez-vous limité l'admissibilité à une certaine tranche de revenus?

M. Beaupré: Quand vous aurez l'occasion de lire le rapport Pesando, vous verrez que le régime vise ceux qui achètent un domicile pour la première fois. Je voulais simplement dire que nous savons d'ores et déjà que ces accédants à la propriété—que le plan se limite à ces gens-là ou qu'il ne soit assorti d'aucune limite—constitueront le groupe cible de ce régime s'il devrait être appliqué. L'étude ne portait que sur ce groupe de gens qui accèdent à la propriété pour la première fois, mais quand tous les détails auront été arrêtés et quand nous aurons conçu un programme en bonne et due forme, il faudra se demander, entre autres, si nous voulons donner l'accès à ce régime à d'autres groupes. Mais cette partie de l'étude n'a pas encore été effectuée.

M. Whittaker: Dans le cas de ceux qui achètent pour la première fois, vous êtes-vous demandé si l'acheteur devrait avoir la mise de fonds de 5 ou 10 p. 100 dans son régime d'épargne-retraite enregistré? Dans le cas d'une personne plus jeune, qui n'aurait peut-être pas de grosses économies, disons 10,000$ ce qui ne représenterait pas 5 ou 10 p. 100 de la valeur d'achat d'une maison, cette personne pourrait-elle avoir recours à une combinaison d'options possibles, selon votre plan?

M. Beaupré: L'objectif, selon nous, est d'assurer que les économies de l'acheteur soient suffisantes pour la mise de fonds minimale, quelle quelle soit. Que ces économies viennent d'un REÉR, de certificats de placement garanti ou d'autres investissements, ou d'un compte d'épargne, cela nous importe peu. L'élément clé, c'est qu'il faut que l'acheteur puisse financer une participation dans sa maison à partir de ses économies. Cela pourrait très facilement provenir, en ce qui nous concerne, d'une combinaison de sommes placées dans des REÉR et d'économies personnelles, ou toute la somme pourrait provenir du REÉR ou d'un compte bancaire, comme le veut la pratique courante. En ce qui nous concerne, l'acheteur potentiel satisferait ainsi aux exigences de la mise de fonds minimale.

[*Texte*]

Mr. Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): I haven't had the chance to read all the details of your particular proposal, but I have a question about the process in terms of the deferred payment mortgage. I am thinking through to the end of it. Let's say that $15,000 of the RRSP was used into this mortgage, which, as I understand it, basically freezes—there is no interest accruing. Not necessarily just for this purpose, but somewhere down the line, in order to collapse that RRSP, that mortgage would have to be paid off so that the funds are back in the RRSP for that to be collapsed, right? Are there options? Is it practical? As people had extra money, would they start to pay down that deferred mortgage, or would it be in a lump sum? My question relates to the process of how it is taken care of in some final step.

Mr. Tsang: There are a number of repayment options. Let me go over the obvious ones first. If there is a sale of the home some time after the initiation of the DPM, the loan would be due. A portion of the sale proceeds of the disposal of that property would be applied toward retiring the DPM. That is an easy, clear-cut scenario.

Another simple scenario is when the borrower reaches the age of 71. By the current rules, the RRSP would have to be collapsed and the loan would have to be repaid. That is not really that common, because our main core group is first-time home buyers and they are typically in their late 20s or early 30s, but there is always a possibility that someone may purchase a home for the first time a few years prior to age 71. By the current rules of RRSP, the RRSP would have to be collapsed and the loan would have to be repaid. The majority of Canadians would be caught somewhere in the middle; they would have to retire the DPM and reimburse the RRSP some time down the road.

• 1025

There are two key factors. The first one is preventing the interest compounding from getting out of control. There would be a rate of interest on the loan, so there would be no interest accrual while the DPM is in effect. The interest would be compounded, but since there would be no loan repayments for a number of years, the loan would rise quite exponentially.

The key is to find the point whereby the loan or the DPM would not get out of control. Hypothetically, one may say that after six years or so, the loan would have to be repaid so as to limit the effect of interest compounding.

[*Traduction*]

M. Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Je n'ai pas eu l'occasion de lire votre proposition dans le détail, mais j'ai quand même une question à propos des modalités de l'hypothèque à remboursement différé. J'essaie de réfléchir au processus du début à la fin. Supposons que l'acheteur tire 15,000$ de son REÉR pour cette hypothèque qui ne porte aucun intérêt, si j'ai bien compris. Plus tard, pour une raison ou pour une autre, pour pouvoir toucher les fonds qui auront été placés dans ce REÉR, il faudra que cette hypothèque soit remboursée, que le REÉR soit renfloué, n'est-ce pas? Y a-t-il des possibilités diverses? Est-ce pratique? Si les gens pouvaient se le permettre parce qu'ils avaient des sommes d'argent disponibles, pourraient-ils rembourser partiellement cette hypothèque différée, ou devrait-elle être remboursée en une seule fois? Ma question porte sur l'aboutissement de tout ce processus.

M. Tsang: Il y a diverses possibilités de remboursement. Regardons les plus évidentes d'abord. Si, après avoir contracté une hypothèque à remboursement différé, le propriétaire vendait sa maison, le prêt viendrait à échéance. Le propriétaire devrait rembourser son hypothèque à remboursement différé en utilisant une partie de la somme qu'il aurait tiré de la vente de sa propriété. C'est un scénario net, sans bavure.

Voici un autre scénario très simple: l'emprunteur atteint l'âge de 71 ans. Selon les règles qui s'appliquent à l'heure actuelle, le détenteur doit fermer son REÉR et devrait alors rembourser son emprunt. Cela ne serait pas si courant, car le groupe cible serait constitué d'acheteurs qui accèdent à la propriété pour la première fois et, en général, c'est un groupe dont l'âge moyen oscille entre la fin de la vingtaine et le début de la trentaine, mais je suppose qu'il est possible d'acheter une propriété pour la première fois quelques années avant d'atteindre l'âge de 71 ans. Selon les règles qui s'appliquent à l'heure actuelle aux REÉR, il faudrait que cette personne ferme son REÉR et rembourse son prêt quand elle atteindrait l'âge prescrit. La majorité des Canadiens se situeraient quelque part au milieu. Ils seraient sous l'obligation de rembourser l'hypothèque à remboursement différé et devraient renflouer leur REÉR à un moment donné.

Il faut tenir compte de deux facteurs clés. Premièrement, il faut que nous exercions on certain contrôle sur l'accumulation de l'intérêt composé. L'emprunt porterait un taux d'intérêt, et il n'y aurait donc pas de paiements d'intérêts tant que l'hypothèque à remboursement différé serait en vigueur. Il s'agirait d'intérêts composés, mais comme il n'y aurait pas de remboursement de l'emprunt pendant un certain nombre d'années, si le montant croîtrait de façon exponentielle.

Il nous faut trouver le seuil ou la limite qui permette de contrôler l'emprunt ou l'hypothèque à remboursement différé pour que les intérêts ne s'accumulent pas outre mesure. On peut dire—c'est une hypothèse—qu'il faudrait rembourser le prêt après six ans afin de limiter l'accumulation des intérêts composés.

[*Text*]

What is going to happen at year six? A number of things can happen. The borrower can refinance the whole property and use a portion of the refinancing proceeds to retire the DPM right away, so the RRSP account would be back to the normal RRSP arrangements.

Mr. Attewell: Excuse me for just a moment. The mortgage itself would not have been paid down at all, so to speak, after five or six years, so you are assuming that the person now has extra money to pay a higher mortgage, a refinance but a higher monthly payment.

Mr. Tsang: Let's go through the process using an example. If the original home is worth $100,000, there is a $10,000 charge on the home and an RRSP is holding the debt. Then five years later, the house had increased to say $140,000. The home owner would proceed to refinance the home five years later at that higher price and obtain a mortgage of 90%, let's say.

A portion of the proceeds would be used to retire the deferred payment mortgage on a lump sum basis—that would be a simple way of doing it. This option requires that there is some meaningful appreciation in house prices. One cannot say that every home carries this potential; some would, others may not. For those homes whose prices had not appreciated enough, the logical option is to start repaying the DPM in monthly instalments through the normal way of repaying the loan—i.e., at that time, the borrower would have two debts to carry, a normal first mortgage and the RRSP mortgage, which would begin to be repaid at a certain point in time for a number of years, let's say over ten years.

Those are the two logical alternatives to repay the DPM.

Mr. Beaupré: Maybe I could add that the real answers depend again—and I am sorry to repeat this for maybe the third time—on the detailed program design. What Eric was explaining are some scenarios that we are looking at right now to try to find the most effective and most suitable scenario for Canadians.

We have to remember, I believe, that the person whom this proposal would help is the one with enough income to support a mortgage but not enough savings to make the downpayment. In that context, the income is not necessarily the problem in terms of accessing home ownership, but strictly the downpayment is the problem.

So depending on the details of the program that one would put forth in this context, underwriting practices may or may not take partially, totally or otherwise into account that after a number of years, an additional debt will have to be reinbursed. I have to say that we are not at this point in our research project yet, but this is certainly a consideration we will have to take into account and look into.

[*Translation*]

Que se passera-t-il la sixième année? Un certain nombre de choses peuvent se produire. L'emprunteur peut refinancer la propriété et utiliser une portion de ce nouveau prêt pour rembourser son hypothèque à remboursement différé immédiatement, et ainsi le REÉR redeviendrait un REÉR normal.

M. Attewell: Permettez-moi de vous interrompre brièvement. On n'aurait presque rien remboursé du prêt hypothécaire, pour ainsi dire, après cinq ou six ans, alors vous supposez que l'emprunteur a tout à coup l'argent voulu pour financer une hypothèque plus élevée, pour pouvoir verser un paiement mensuel plus élevé.

M. Tsang: Illustrons le processus à l'aide d'un exemple. Si la propriété vallait au départ 100,000$, la mise de fonds aurait été de 10,000$ et c'est le REÉR qui détiendrait la créance. Cinq ans plus tard, supposons que la valeur de la maison ait augmenté et atteint 140,000$. Le propriétaire pourrait refinancer cinq ans plus tard en se fondant sur la valeur accrue de sa propriété et obtenir une hypothèque de 90 p. 100, disons.

Une partie de son emprunt serait utilisée pour rembourser son hypothèque à remboursement différé d'un seul coup—ce serait une façon simple de faire les choses. Pour que cette possibilité se concrétise, il faut supposer une augmentation sensible de la valeur des propriétés immobilières. On ne peut généraliser; certaines propriétés ont ce potentiel d'appréciation, d'autres non. Pour les propriétés dont la valeur n'aurait pas augmenté suffisamment, l'option logique serait de commencer à rembourser l'HRD par des mensualités, selon la façon ordinaire de rembourser les emprunts. À ce moment-là, l'emprunteur aurait deux dettes à rembourser, une première hypothèque ordinaire et son hypothèque-REÉR, qu'il devrait commencer à rembourser à un moment donné pendant un certain nombre d'années, disons sur une période de 10 ans.

Ce sont là les deux façons logiques de rembourser l'HRD.

M. Beaupré: Peut-être devrais-je ajouter que les réponses réelles dépendent—je suis désolé de répéter cela pour la troisième fois, peut-être—des détails du programme qui sera conçu. Éric vous expliquait certains scénarios que nous examinons à l'heure actuelle pour essayer de trouver les modalités les plus efficaces qui conviendront le mieux aux Canadiens.

Je crois qu'il est bon de nous souvenir que cette proposition vise à aider la personne dont le revenu est suffisant pour contracter une hypothèque, mais dont les économies ne sont pas suffisantes pour effectuer une mise de fonds. Dans ce contexte, ce n'est pas le revenu qui pose un problème à l'accédant, mais la mise de fonds.

Alors, selon les modalités du programme que l'on pourrait concevoir dans cette perspective, les assureurs tiendront peut-être compte du fait, en tout ou en partie, qu'une seconde dette devra être remboursée après un certain nombre d'années. Je dois dire que notre projet de recherche n'en est pas encore rendu là, mais nous allons certainement devoir tenir compte de cet élément et de ses ramifications.

[*Texte*]

• 1030

Mr. Attewell: One last question. What market research have you done in terms of the practical nature of this? It's an interesting mathematical model, so to speak, but I'm just trying to think of the average young couple looking to buy a home. You're saying, and I think it's right, that the problem is having the cash for the downpayment. They could afford the payment of the mortgage.

I guess I'm really curious or a bit skeptical. That same average couple, if they hadn't had the cash, how could they possibly have had the money to build up an RRSP?

Mr. Beaupré: As I said, it's one component among many components of a—

Mr. Attewell: Excuse me, have you done some market research on this? How many people do you think you're really reaching?

Mr. Beaupré: Honestly, we don't have that data at this stage. One piece of the data might be with the Department of Finance in terms of who right now is contributing to RRSPs, what are the characteristics of those contributing to RRSPs and those who are not contributing. All that kind of information is not available at this stage to CMHC but might be available elsewhere.

Mr. Attewell: It is vitally important before you go very much further to get that data, otherwise it's an interesting model but the market isn't out there to support it.

Mr. Beaupré: I can't tell you what the exact figure is because of the lack of data right now, but conceptually speaking the question becomes is there not a number of Canadians having to trade off savings for downpayment for buying a house later on against saving for future security through an RRSP?

Conceptually we assume that there are a fair number of Canadians, I can't quantify at this stage, especially first-time buyers, who have to make that trade-off today. Those people wouldn't have to make the trade-off. They would get the benefit with this proposal of being able to save for future security and at the same time benefit from their own savings immediately by giving them the possibility of owning a house.

The Chairman: There are a number of questions I'd like to ask as well. At what level does Canada mortgage and housing insurance usually kick in? I know you can go up to 90%, but obviously if I only had a 50% mortgage I'd be kind of foolish to want it insured by CMHC because I'm paying a premium for that.

Mr. Beaupré: I guess it's a function of the lender. Most of the time the person determining whether there will be an application for a mortgage loan insurance is the lender, much more than the borrower, given that the insurance is a protection for the lender to make sure that if something does go wrong later on, their investment will be protected.

The Chairman: When does it usually kick in?

[*Traduction*]

M. Attewell: Une dernière question. Quelle étude de marché avez-vous réalisé quant à l'application pratique du principe? Il s'agit d'un modèle mathématique intéressant, d'une certaine façon, mais prenons par exemple le jeune couple moyen qui désire acheter une maison. Vous dites, à juste titre je crois, que le problème c'est de rassembler les fonds nécessaires à la mise de fond. On suppose que le couple pourrait payer ses traites.

Je suis intrigué ou peut-être un peu sceptique. Si l'on conserve l'exemple de ce couple moyen, s'il n'a pas d'argent, comment a-t-il pu cotiser à un REÉR?

M. Beaupré: Comme je l'ai dit, il s'agit de l'une des nombreuses composantes...

M. Attewell: Excusez-moi, avez-vous fait une étude de marché à ce sujet? Combien de gens seront réellement touchés?

M. Beaupré: Franchement, nous n'avons pas encore de telles données. On pourrait trouver une partie de ces données peut-être au ministère des Finances, pour ce qui est de savoir qui cotise maintenant à un REÉR, quelles sont les caractéristiques de ces cotisants et des autres contribuables. La SCHL ne dispose pas encore de tels renseignements, mais il est peut-être possible de les obtenir ailleurs.

M. Attewell: Il est d'importance cruciale que vous obteniez de tels renseignements avant de vous engager plus avant, sinon vous proposez un modèle intéressant mais il n'y a pas de marché sur lequel l'appuyer.

M. Beaupré: Je ne peux pas vous fournir de chiffres précis maintenant en raison du manque de données, mais du point de vue théorique, la question qui se pose c'est de savoir s'il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui doivent choisir entre économiser aux fins d'une mise de fonds sur la maison qu'ils achèteront plus tard, et épargner dans un REÉR pour garantir leur avenir?

Théoriquement, nous supposons qu'il y a un nombre relativement élevé de Canadiens qui doivent faire aujourd'hui ce choix. Je ne peux pas vous donner de chiffres précis, mais il s'agit surtout de gens qui désirent acheter leur première maison. Ces gens ne devraient pas avoir à faire un tel choix. Grâce à cette proposition, ils pourraient épargner en vue de leur sécurité future tout en profitant de leur épargne immédiatement en achetant une maison.

Le président: J'ai aussi plusieurs questions à poser. Quelle sorte de prêt hypothécaire la SCHL assure-t-elle? Je sais que ses prêts peuvent aller jusqu'à 90 p. 100 du montant de la maison, mais il serait de toute évidence stupide de demander à la SCHL d'assurer une hypothèque de 50 p. 100, puisqu'il y aurait une prime à payer.

M. Beaupré: Je crois que cela dépend du prêteur. La plupart du temps, c'est le prêteur qui détermine s'il faut présenter une demande d'assurance-prêt hypothécaire, plutôt que l'emprunteur, compte tenu de ce que l'assurance protège le prêteur et garantit son investissement.

Le président: Quelle sorte de prêt assurez-vous généralement?

[*Text*]

Mr. Beaupré: It varies. I don't know if you have specific figures, Eric.

Mr. Tsang: If one looks at our portfolio by loan ratios, the majority of our business would be in the 85% to 90% category.

The Chairman: If we talk about the 85% to 90% category, are there regions in this country where it is not possible to get CMHC insurance?

Mr. Beaupré: To my knowledge, our purpose and goal is to make mortgage loan insurance available across the country.

The Chairman: I ask the question again. Are there regions or are there areas in this country where you cannot get a CMHC mortgage?

Mr. Beaupré: I can't answer for every specific village, but one thing I can say is we have approved lenders operating from coast to coast. It might be that in some remote and rural areas there might less availability. If that is the case and if there were a demand, CMHC would consider finding a solution.

The Chairman: In your mortgage portfolio, what would be the percentage of default that you people experience?

• 1035

Mr. Tsang: The weight of default typically moves around quite a bit during the whole economic cycle. It is not a static thing. For the purpose of setting a loan insurance insurance premium, I think the premium supports an ultimate default rate of about 7%.

The Chairman: Dealing with the concept of first-time home buyers, regarding the first house I bought I was in a unique situation. I could make the downpayment but I couldn't afford the mortgage, contrary to what others are experiencing. So I rented the house out. We bought it and in fact turned it into an income property until I could afford the mortgage payments. How would you envision dealing with that kind of a circumstance? I am sure I wasn't alone in having done that.

Mr. Whittaker: How many apartments were in it?

The Chairman: It was a single-family home. How would you envision dealing with that kind of a circumstance?

Mr. Beaupré: As we said, the RRSP is not the solution to all problems, and if there is an income problem to be able to afford to pay for a mortgage I don't believe that the RRSP would be the solution, irrespective of the two broad options we are discussing today.

The RRSP, used as a funded downpayment, is strictly dealing with the funded downpayment side of the equation. If somebody doesn't have enough earnings or income to afford a mortgage, I am afraid that this proposal wouldn't do much for this individual.

The Chairman: Even though in the circumstance I described I was able to get a mortgage insured by CMHC because I all of a sudden had this income, the rent of the property?

[*Translation*]

M. Beaupré: Cela varie. Peut-être avez-vous des chiffres précis, Éric.

M. Tsang: Si l'on étudie notre portefeuille par ratio des prêts, la majorité des prêts que nous assurons tombent dans la catégorie des 85 à 90 p. 100.

Le président: Et dans cette catégorie des 85 à 90 p. 100, y a-t-il des régions du pays où il n'est pas possible d'obtenir l'assurance de la SCHL?

M. Beaupré: D'après ce que j'en sais, notre objectif est d'offrir une assurance-prêt hypothécaire dans tout le pays.

Le président: Permettez-moi de poser la question de nouveau. Y a-t-il des régions au Canada où il n'est pas possible d'obtenir une hypothèque assurée par la SCHL?

M. Beaupré: Je ne sais pas ce qu'il en est dans chaque petit village, tout ce que je puis dire c'est que nous avons des prêteurs autorisés d'un océan à l'autre. Peut-être est-il plus difficile d'obtenir ce service dans des régions isolées et rurales. Si le cas se présentait, la SCHL essaierait de trouver une solution.

Le président: Dans votre portefeuille d'hypothèques, quel est le pourcentage des mauvaises créances?

M. Tsang: D'une façon générale, les mauvaises créances varient en fonction du cycle économique. Elles ne sont pas statiques. Aux fins de l'établissement des cotisations à l'assurance-prêt hypothécaire, je crois qu'on prévoit un taux de mauvaises créances d'environ 7 p. 100.

Le président: Revenons au concept des accédants à la propriété. Par exemple, lorsque j'ai acheté ma première maison, j'étais dans une situation particulière. J'étais en mesure de faire la mise de fonds mais je n'avais pas les moyens de rembourser l'hypothèque, contrairement à la plupart. J'ai donc loué la maison. Nous l'avons achetée et nous en avons fait une propriété de rapport jusqu'à ce que je sois en mesure de faire les paiements hypothécaires. Que feriez-vous dans un tel cas? Je ne suis certainement pas le seul à avoir fait cela.

M. Whittaker: Il y avait combien de logements dans cette maison?

Le président: Il s'agissait d'une maison unifamiliale. Que feriez-vous dans un tel cas?

M. Beaupré: Comme nous l'avons dit, le REÉR n'est pas la solution à tous les problèmes. Et si les revenus ne sont pas suffisants pour faire les paiements hypothécaires, je ne crois pas que le REÉR réglerait le problème, quelle que soit celle des deux grandes options dont nous discutons aujourd'hui que l'on retiendrait.

Le REÉR, si on l'utilise comme mise de fonds, ne règle que le problème de la mise de fonds. Si l'acheteur n'a pas des revenus suffisants pour pouvoir payer l'hypothèque, je ne crois pas que cette proposition lui soit d'un grand secours.

Le président: Même si dans le cas que j'ai décrit, j'ai pu avoir une hypothèque assurée par la SCHL puisque le loyer de la propriété augmentait tout d'un coup mes revenus?

[*Texte*]

Mr. Beaupré: That is fine, because what you have demonstrated is the ability to make your mortgage payments, and to me, whether it comes from your personal earnings or it comes from earnings in a broader sense, is still earnings.

I thought you were referring to somebody who cannot afford to make monthly payments. In that case—

The Chairman: My question really centres around what I did, and what I presume others may do is in fact use RRSPs to buy income properties. That is what I did, and ultimately we moved into the house. Could you see this working, and would you see it appropriate to restrict it so that individuals could not be using RRSP deposits to buy income property?

Mr. Beaupré: As I mentioned, from a housing perspective our objective is to increase the number of tools for people to have access to home ownership, and not to find ways through taxation or otherwise to allow for other investment vehicles per se, which is not really our domain.

In a particular case where an individual would like to buy an investment property for investment purposes, as far as we are concerned it is outside what we are looking at and would be a taxation decision.

From a housing perspective we are strictly looking at using an RRSP to fund a principal residence type concept, therefore limiting the RRSP to the place you live in.

The Chairman: You mentioned at the ouset most of your mortgages are in that 85% range. Would you have any idea how many of those people for whom you provide a mortgage are first-time buyers?

Mr. Tsang: In the case of homes that are newly constructed, the percentage of business presented by first time-home buyers would be quite modest. I don't have firm figures in front of me that I can give you, but my impression is that the number is fairly modest.

The Chairman: Are you saying that most of your business for people who want 85% mortgages is from people who are in second, third, or fourth-time homes?

Mr. Tsang: No, we have two sorts of business, new construction and existing construction. The majority of our portfolio would be in existing homes.

• 1040

Let me start with existing homes. In existing homes, most of our clients, I would say about 60%, would be first-time home buyers, whereas in the case of new homes that ratio would be the opposite.

The Chairman: You say the majority of your portfolio is in that 85% range. Under the new RRSP rules in this country, it is possible eventually to go back seven years and contribute into your plan what in some cases may be a sizeable contribution.

Would you care to comment on whether we should restrict the amount of money we allow? I know of many circumstances where parents have, for example, assisted their kids by giving them either a loan or in fact money for a

[*Traduction*]

M. Beaupré: C'est juste, parce que vous avez démontré votre capacité de payer votre hypothèque. Pour moi, qu'il s'agisse de revenus d'emploi ou d'autres revenus, c'est la même chose.

Je pensais que vous parliez de quelqu'un qui ne pourrait pas faire ses paiements mensuels. Dans un tel cas. . .

Le président: Ma question est axée sur ma situation, et je suppose que ce que d'autres pourraient faire, en fait, c'est utiliser leur REÉR pour acquérir des propriétés de rapport. C'est ce que j'ai fait, et j'ai fini par emménager dans la maison. Est-ce que cela pourrait fonctionner, croyez-vous qu'il faudrait restreindre l'application de la proposition de façon à ce que les particuliers ne puissent utiliser leur dépôt dans un REÉR pour acquérir une propriété de rapport?

M. Beaupré: Comme je l'ai dit, du point de vue du logement, notre objectif est d'offrir aux gens un plus grand nombre d'outils leur permettant d'accéder à la propriété, non pas de trouver des moyens fiscaux ou autres leur permettant de faire des investissements, puisque l'investissement n'est pas de notre ressort.

Si quelqu'un désire acheter une propriété de rapport à des fins d'investissement, il s'agirait d'une décision fiscale qui n'a rien à voir avec la proposition à l'étude.

Du point de vue du logement, nous souhaitons que le REÉR serve strictement au financement de la résidence principale, ce qui limiterait son utilisation à l'endroit où l'on vit.

Le président: Vous avez dit au début que vos hypothèques sont de l'ordre de 85 p. 100. Savez-vous combien de ces hypothèques servent à l'achat d'une première maison?

M. Tsang: Dans le cas des maisons nouvellement construites, le pourcentage de ces hypothèques est relativement faible. Je n'ai pas sous les yeux des chiffres précis sur cela, mais je crois que le nombre est relativement faible.

Le président: Vous dites donc que la plupart des gens qui veulent obtenir une hypothèque de 85 p. 100 en sont à l'achat d'une deuxième, troisième ou quatrième maison?

M. Tsang: Non, nous fournissons des hypothèques pour deux sortes d'habitations, c'est-à-dire les maisons nouvellement construites et les maisons anciennes. La majorité de nos hypothèques entre dans la deuxième catégorie.

Je parlerai d'abord des maisons existantes. Dans cette catégorie, la plupart de nos clients, environ 60 p. 100, achètent leur première maison. Dans le cas des maisons neuves, la proportion serait inversée.

Le président: Vous dites que la majorité de vos hypothèques sont de l'ordre de 85 p. 100. Selon les nouvelles règles qui régissent les REÉR au Canada, il est possible de cotiser rétroactivement, jusqu'à concurrence de sept ans. Dans certains cas, la cotisation peut être très importante.

Pourriez-vous nous dire si, d'après vous, il faudrait restreindre les montants qui peuvent être versés? Il arrive souvent, par exemple, que les parents aident leurs enfants à faire la mise de fonds, soit en leur accordant un prêt, soit en

[*Text*]

downpayment. Hypothetically, you could have a parent give his kid $40,000 and the kid looks at his RRSP room and says, gee, I have $40,000 of RRSP room built up over the last seven years, puts it into his RRSP and ends up with $60,000 or whatever the tax advantage might be from doing that. If we are going to allow that kind of thing to happen, do you believe there should be any restriction on the amount of RRSP money?

Mr. Beaupré: Again, this becomes a tax decision or a pension objectives decision. From our perspective, we are saying that we would like to access whatever amount of money is made available through the pension decision or the taxation decision to access home ownership through using that RRSP for downpayment purposes.

On the amount per se, whether or not it should be allowed to go back seven years for that particular investment, the only comment I want to make is that it would isolate this particular investing tool compared to all other tools available through the normal RRSP rules.

Our objective was to try to work out various schemes that would fit the existing regulations and objectives and strictly open up, as an acceptable investment vehicle, the current rules within the RRSP.

The Chairman: My final question is around the concept of insurance of the RRSP deposit. For the sake of argument, whether it is a mortgage or an equity investment by the RRSP, if it is insured by CMHC and CMHC insures the first 90% because it has the mortgage that is put on the property and the next 10% is insured by CMHC because it is an RRSP investment, isn't that a good deal for the buyer? Even if the market collapses, his or her or their investment is pretty secure in the RRSP, because the Government of Canada is guaranteeing it. It seems to me that this is a bad deal for everybody but the person who is putting the RRSP money in. Would you agree with that?

Mr. Beaupré: I certainly agree it is a good question.

Obviously, the intent is not use RRSPs to provide 100% mortgages, and therefore if there is a potential for people to remain unharmed from any downsides of walking away from their home, it would be equivalent to a 100% mortgage, which is not the essence of what we are looking into today.

As I said, it is a valid question, and I really mean it. It would require that we look at what are the disincentives, if any—or the safeguards, to use the previous expression, if any—that are required to prevent the homeowner from remaining totally unharmed by any decision he could make, including walking out and refusing to make his payments, voluntarily or otherwise.

The Chairman: The final question I have relates to the other concept that I think was thrown out by the Canadian Real Estate Association, which, after they left, I shot full of holes. The idea was that the RRSP would take a 10% equity interest if their deposit was 10%. So now they hold 10% of the equity. If the house goes up in value, the the RRSP gets a share of the increase. If the house goes down in value, then the RRSP suffers a share of the loss.

[*Translation*]

leur donnant l'argent. Supposons qu'un parent donne à son enfant 40,000$, que celui-ci regarde le montant des contributions rétroactives qu'il pourrait faire à son REÉR, pour les sept années précédentes, et décide de mettre ces 40,000$ dans son REÉR. Son investissement s'élèverait à 60,000$, compte tenu des divers avantages fiscaux qu'il pourrait en retirer. Si l'on permet que cela se produise, croyez-vous qu'il faudrait imposer des restrictions aux montants versables aux REÉR?

M. Beaupré: Il s'agit là encore d'une décision fiscale ou d'une décision relative aux objectifs de la pension. Quant à nous, ce que nous disons, c'est que nous aimerions que l'argent disponible en raison de la décision de pension ou de la décision fiscale puisse servir à l'achat d'une maison grâce à l'utilisation du REÉR aux fins de la mise de fonds.

Quant au montant lui-même, à la décision de permettre une rétroaction de sept ans pour ce type d'investissement, je dirai seulement que cela a pour effet de faire de cet outil d'investissement un cas particulier, comparativement à tous les autres outils permis aux termes des règles normales du REÉR.

Notre but était de mettre au point différents systèmes conformes aux règlements et aux objectifs existants et d'ouvrir les règles actuelles du REÉR de façon à faire de celui-ci un outil d'investissement acceptable.

Le président: Ma dernière question porte sur l'assurance qui protège le dépôt du REÉR. Posons l'hypothèse suivante: s'il s'agit d'une hypothèque ou d'une mise de fonds par REÉR, la SCHL assure 90 p. 100 du montant puisqu'il s'agit de l'hypothèque sur la propriété et l'autre 10 p. 100 puisqu'il s'agit d'un investissement par REÉR. L'acheteur ne fait-il pas une bonne affaire? Même si le marché s'effondre, il n'a rien à craindre pour son investissement dans le REÉR, puisque le gouvernement du Canada le garantit. Il me semble que la seule personne qui fasse une bonne affaire, c'est la personne qui fournit le REÉR. Êtes-vous d'accord?

M. Beaupré: C'est une bonne question, j'en conviens.

De toute évidence, l'intention n'est pas de permettre l'usage des REÉR pour l'obtention d'hypothèques à 100 p. 100. S'il est possible que le propriétaire soit à l'abri des conséquences, s'il abandonne sa maison, cela équivaut à une hypothèque de 100 p. 100, ce qui n'est pas le but recherché.

Comme je l'ai dit, la question est très valable. Il faudrait étudier quelles mesures de dissuasion devraient être prises,—ou quelles sauvegardes devraient être mises en place, pour utiliser l'expression antérieure—pour éviter que le propriétaire soit totalement à l'abri des conséquences, s'il décide d'abandonner sa maison ou refuse, volontairement ou autrement, de faire ses versements.

Le président: Ma dernière question porte sur l'autre concept présenté par l'Association canadienne de l'immeuble, concept que j'ai mis en pièces après le départ des représentants de l'Association. Le principe en était que le REÉR constituerait une participation de 10 p. 100, s'il représentait une mise de fonds de 10 p. 100. Si la valeur de la maison augmente, la valeur du REÉR augmente proportionnellement. Si la valeur de la maison diminue, la valeur du REÉR diminue proportionnellement.

[*Texte*]

• 1045

If in fact you have a 90% mortgage at the Royal Bank, or wherever you have it, it does not really matter, and the house goes down in value 10%, the way it was explained by the Real Estate Association was that the mortgage holder will suffer 10% of the loss because the RRSP only suffers 10% of the loss. I will give an example.

The house you buy for $100,000 has a $90,000 mortgage on it. You sell it next week for $90,000. The way it was described by the Real Estate Association, the RRSP investment that was worth $10,000 is now worth $9,000. That means that mortgage, which is a first mortgage, which was worth $90,000, is now worth $81,000. I am not sure that is what a mortgage is supposed to be all about. I would ask your comment on that situation.

Mr. Tsang: On the existing commercial arrangements, the first mortgage holder would have a first priority on the claim. Any excess from the disposition of the property would be applied toward their relieving junior charges.

Depending on the arrangements between the RRSP obligation and the commitment to the first mortgage holder, and assuming the current law applies, the RRSP as a creditor would be less senior than the first mortgage holder.

The Chairman: Do you agree that would be appropriate, not only for first mortgage holders but also second and third mortgage holders? Should that be the case?

Mr. Tsang: It applies down the line as in current commercial understanding of mortgage lenders.

The Chairman: Mr. Harvard I believe has a couple of questions.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): Really just one. Perhaps you do not have the answer, but one of you gentlemen earlier identified a first-time buyer as someone perhaps in his or her late 20s or early 30s. There must be a lot of people in this country who have never bought a house, at least in their name. It might be in their spouse's name. If this proposal became a very popular thing, would it not be possible a lot of second-time and third-time home buyers would suddenly be getting their spouses or their partners they are living with to buy the second or third house in their names to take advantage of it? I do not even know at this particular juncture how you would calculate that possibility.

Mr. Beaupré: As I said, we have used and we are still using first-time buyers as an obvious prime target group. But at this stage we are not suggesting it should be exclusively to that target group.

Having said that, it becomes a matter of going back to the principle that we are pursuing with this proposal. What we are pursuing with this proposal is to give access to those who do not have access to home ownership because of this downpayment purpose.

[*Traduction*]

Supposons que vous ayez une hypothèque de 90 p. 100 à la Banque royale, ou ailleurs, cela n'a pas d'importance, et que la valeur de la maison diminue de 10 p. 100. Selon l'explication de l'Association canadienne de l'immeuble, le prêteur hypothécaire subirait 10 p. 100 de la perte, puisque la perte au REÉR ne serait que de 10 p. 100. Voici un exemple.

Vous achetez une maison de 100,000$ et contractez une hypothèque de 90,000$. Vous vendez la maison la semaine suivante pour 90,000$. D'après l'Association canadienne de l'immeuble, l'investissement REÉR, qui était de 10,000$, n'est plus maintenant que de 9,000$. Cela signifie que l'hypothèque, puisqu'il s'agit d'une première hypothèque, qui était de 90,000$, n'est plus maintenant que de 81,000$. Je ne suis pas certain que les hypothèques puissent fonctionner de cette façon. J'aimerais savoir votre opinion à ce sujet.

M. Tsang: Selon les dispositions commerciales actuelles, le premier créancier hypothécaire aurait la priorité. Une fois que celui-ci a retiré du montant de la vente le montant qui lui est dû, l'argent qui reste, s'il y en a, peut servir à rembourser les autres créanciers.

Selon les dispositions relatives à l'obligation du REÉR et l'engagement à l'égard du premier créancier hypothécaire, et en supposant que la loi actuelle s'applique, le premier créancier hypothécaire aurait tout de même priorité sur le REÉR.

Le président: Croyez-vous que cela pourrait s'appliquer également au second et au troisième créanciers hypothécaires, selon le cas, et pas seulement au premier?

M. Tsang: Cela s'applique selon la hiérarchie prévue aux dispositions commerciales actuelles à l'égard des créanciers hypothécaires.

Le président: Je crois que M. Harvard a quelques questions à poser.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Je n'en ai qu'une. Peut-être n'avez-vous pas la réponse, mais l'un de vous a dit plus tôt que l'accédent à la propriété moyen est âgé de 25 à 35 ans. Il doit y avoir beaucoup de Canadiens qui n'ont jamais acheté une maison, du moins pas à leur nom. La maison est peut-être au nom de leur conjoint. Si cette proposition devenait très populaire, ne serait-il pas possible pour de nombreux propriétaires d'une seconde ou d'une troisième maison d'acheter une autre maison au nom de leur conjoint pour en tirer profit? Je ne sais pas comment vous pouvez calculer cette possibilité à l'heure actuelle.

M. Beaupré: Comme je l'ai dit, notre groupe-cible principal est et demeure les gens qui achètent leur première maison. À l'heure actuelle, nous ne disons pas qu'il faille nous limiter exclusivement à ce groupe-cible.

Ceci dit, il s'agit de revenir au principe visé dans cette proposition. Ce que nous visons, est de permettre l'accès à la propriété aux gens qui ne peuvent actuellement acheter une maison parce qu'ils ne disposent pas de l'argent nécessaire à la mise de fonds.

[*Text*]

Mainly, typically, in reality, we find this situation mostly within in the first-time buyer target group, but not exclusively. You are right, there are other people who could be in that position, who bought a house 20 years ago, who had to sell the house for whatever reason 15 years ago, and since then they have not been able to get back in the housing market.

On that second example, it becomes a matter of defining what one would mean by first-time home buyers. Do we mean since you were born? Do we mean in the last ten years? To make sure that it is not strictly a way to benefit from a tax-free source of savings, this notion becomes a little bit more fluid and requires that debate you are suggesting as to how do we define it.

Mr. Harvard: We have a male-dominated society. We have thousands and thousands of couples out there who own their homes, but the homes have always been in the man's name. If this RRSP proposal became popular, I could see couples in their 40s and 50s now planning to buy their second or third home or whatever switching to take advantage of RRSP and simply put the home in the wife's name, for example.

In my own particular case, the home that we have, which by the way has no mortgage, which is totally irrelevant at this discussion, happens to be in my wife's name. I have not had a home in my name for many, many years. Depending on how far back you'd go with the definition of a first-time buyer, who knows, maybe at my advanced age I could become a first-time home buyer according to whatever rules were set up. Am I right?

• 1050

Mr. Beaupré: Again, it's a matter of how it would be defined for the sake of allowing the use of RRSP for downpayment purposes. I believe it's mainly the responsibility of the Department of Finance to define that. Having said that, one could consider that an owner is not necessarily and solely the person signing at the bottom of a paper that we call a mortgage or a sale document or whatever, but rather somebody who has a beneficial interest in a house. For instance, in the case of married couples, probably throughout the country there is a recognized 50% beneficial interest of each spouse in owning a house. In that particular case, because of that beneficial interest in the house one could define that both have been first-time buyers at one point in time.

Mr. Harvard: I don't think this would be a big problem, but there would be some people, first-time buyers, who may not need a mortgage at all. You could just help them buy a house. Would you allow those people to use an RRSP to purchase a house the first time, even without a mortgage? I know they can now, but could they under this proposal?

Mr. Beaupré: Again, it depends on the number of regulations or constraints one would want to put over that couple or that situation. The prime objective, obviously, from a housing perspective again, would not be to target primarily

[*Translation*]

De façon générale, dans la réalité, cette situation touche principalement le groupe-cible des acheteurs d'une première maison, mais pas de façon exclusive. Vous avez raison, il y a d'autres gens qui pourraient être dans un tel cas, des gens qui ont acheté une maison il y a 20 ans, qui ont dû la revendre pour une raison ou une autre il y a 15 ans et qui, depuis, n'ont pas été en mesure de réintégrer le marché immobilier.

Dans ce deuxième exemple, il s'agit de définir ce que l'on entend pas acheteur d'une première maison. S'agit-il de la première maison depuis votre naissance? Depuis les dix dernières années? Cette notion perd de sa substance si l'on veut s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une façon de profiter d'une source d'économies non imposable, et il faudra, comme vous le dites, en discuter pour savoir quelle sera la définition adoptée.

M. Harvard: Nous vivons dans une société dominée par le mâle. Il y a des milliers et des milliers de couples qui sont propriétaires de leurs maisons, maisons qui ont toujours été enregistrées au nom de l'homme. Si cette proposition de REÉR devenait populaire, j'imagine qu'il y aurait des couples âgés d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années qui achèteraient leur deuxième ou troisième maison pour tirer profit du REÉR tout simplement en faisant enregistrer la maison au nom de la femme, par exemple.

Ma maison, par exemple, n'a pas d'hypothèque, ce qui n'a aucune pertinence dans cette discussion. Ma maison, donc, est inscrite au nom de ma femme. Je n'ai plus de maison en mon nom depuis bon nombre d'années. Selon le nombre d'années que vous prévoirez dans la définition de «acheteur de première maison», qui sait, peut-être pourrais-je entrer dans cette catégorie, même à mon âge avancé, compte tenu des règles qui seront établies. Ai-je raison?

M. Beaupré: Cela dépendra de la définition qui sera adoptée aux fins de l'utilisation du REÉR comme mise de fonds. Je crois que c'est surtout au ministère des Finances qu'il revient d'établir cette définition. Ceci dit, certains diront que le propriétaire n'est pas nécessairement seulement la personne qui signe le contrat d'hypothèque ou l'acte de vente, mais aussi toute personne qui détient un droit à l'égard de la maison à titre de bénéficiaire. Par exemple, dans le cas de couples mariés, on considère d'une façon générale au Canada que chaque conjoint détient un droit de 50 p. 100 à l'égard de la maison à titre de bénéficiaire. Dans ce cas, à cause de ce droit à titre de bénéficiaire, on pourrait prétendre que les deux conjoints soient déjà propriétaires d'une première maison.

M. Harvard: Je ne crois pas que cela causerait un grand problème, mais il y a tout de même des gens qui peuvent acheter leur première maison sans avoir recours à une hypothèque. Vous pourriez les aider à acheter leur maison. Permettriez-vous à ces gens d'utiliser un REÉR pour l'achat de leur première maison, même sans hypothèque? Je sais qu'ils peuvent le faire maintenant, mais le pourraient-ils aux termes de cette proposition?

M. Beaupré: Cela dépend des règlements ou des restrictions que l'on pourrait imposer dans un tel cas. De toute évidence, notre objectif premier ne viserait pas ce type de clients. Si ces gens peuvent acheter une maison sans

[*Texte*]

these clients. Obviously, if they can afford to buy a house without a mortgage they have enough money for a downpayment. So it wouldn't be our prime target. If from an RRSP perspective it is decided to recognize downpayment as an acceptable investment vehicle for RRSPs, then maybe it will be allowed, but it's not up to me to decide. It's certainly not our prime clientele.

The Chairman: Gentlemen, thank you very much. Your contribution has certainly been useful in the review by this committee of the of RRSP issue.

Before I call forward our next witness, I would just like to comment. One of the original notices that was sent out for this meeting indicated that the Canadian Bankers' Association was going to be a witness. I received communication from the Canadian Bankers' Association, or their representative, that in preparing their report in consultation with the people they would consult with, they found they were in fact unable to come in with a unified position on the subject, so they chose not to make an appearance before us. When I asked them to expound, they said they had experts who thought it was a great idea and they had experts who thought it wasn't. That's their position, so they have decided not to participate. I just share that information with you, in case you're wondering what happened to them.

At this point I would like to call forward the Committee of Five Construction Trade Unions. I believe their representative this morning is Murray Gold.

Mr. Murray Gold (Barister & Solicitor, Committee of Five Construction Trade Unions): I'm a lawyer with the law firm of Koskie and Minsky in Toronto, and I'm counsel to the five trade unions that are presenting this brief. Mr. Michael O'Brien is representing the Labourer's International Union of North America, Local 183, an 18,000-member construction trade union in the municipality of Metropolitan Toronto that is active in many sectors of the construction industry, but principally the residential sector.

• 1055

The Chairman: To all of you who care to make some opening comments, I think you will find that members of the committee will want to question you. Perhaps you could keep your comments brief and then we will get on to some questions on the subject. Welcome.

Mr. Gold: I will divide my comments into two basic parts. First, I would like to speak briefly about the construction industry, which is one of the largest industries in this country. Then I would like to direct some comments to the RRSP proposals that are before you, both the CREA equity proposal and to a lesser extent the CMHC DPM proposal.

The construction industry is one of the largest industries in this country. It is also one of the least understood and the least studied industry in the country, and that's partly because it consists of a lot of small businesses, a lot of small

[*Traduction*]

hypothèque, ils ont suffisamment d'argent pour faire la mise de fonds. Ce n'est pas eux que nous viserions. Si on décide de reconnaître la mise de fonds comme un outil d'investissement acceptable aux fins du REÉR, peut-être que cela sera permis, mais ce n'est pas à moi d'en décider. Ce n'est certainement pas la clientèle que nous visons.

Le président: Messieurs, merci beaucoup.

J'aimerais faire une observation avant d'appeler le témoin suivant. Dans les premiers avis envoyés au sujet de cette séance, on a indiqué que l'Association des banquiers canadiens viendrait témoigner. L'Association, ou son représentant, m'a informé que l'Association avait décidé de ne pas comparaître devant nous. En effet, dans la préparation de son rapport en consultation avec d'autres gens, l'Association a constaté qu'il lui était impossible d'en arriver à une position sans dissidence à ce sujet. Lorsque j'ai demandé des explications, on m'a répondu que certains experts estimaient que c'était une bonne idée et que d'autres étaient contre. Je tenais à vous en informer au cas où vous vous demanderiez ce qui se passait avec l'Association.

Je demanderai maintenant au «Committee of Five Construction Trade Unions» de venir faire son exposé. Ce comité est aujourd'hui représenté par Murray Gold.

M. Murray Gold (avocat, Committee of Five Construction Trade Unions): Je suis avocat, je travaille pour le cabinet Koskie et Minsky de Toronto, et je suis conseiller auprès des cinq syndicats qui ont préparé le mémoire. M. Michaël O'Brien représente l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, section 183. Il s'agit d'un syndicat des métiers de la construction qui compte 18,000 membres de la région métropolitaine de Toronto qui oeuvre dans divers secteurs de la construction, mais plus particulièrement dans le secteur résidentiel.

Le président: Je tiens à dire à ceux d'entre vous qui désirent faire des observations préliminaires constateront que les membres du Comité voudront vous poser des questions. C'est pourquoi nous vous demandons de faire des observations brèves de façon à ce que nous passions ensuite aux questions. Je vous souhaite la bienvenue.

M. Gold: Je diviserai les observations en deux parties. D'abord, je dirai quelques mots sur l'industrie de la construction, qui est l'une des industries les plus importantes du pays. J'aimerais ensuite faire quelques observations sur les propositions relatives aux REÉR dont vous êtes saisis, c'est-à-dire tant la proposition sur la mise de fonds de l'ACI que, dans une moindre mesure, la proposition d'hypothèque à remboursement différé de la SCHL.

L'industrie de la construction est l'une des industries les plus importantes de ce pays. C'est aussi l'une des industries les moins comprises et les moins étudiées et ce, en partie, parce qu'elle se compose d'un grand nombre de petites

[*Text*]

companies, a lot of ordinary working people. It's not an industry that's dominated by giants. It's not an industry that speaks through the mouths of large manufacturers and, consequently, it has not taken the public's attention in the same way as other industries have.

Nevertheless, it's a huge industry. In 1989, in Canada, Statistics Canada figures show that the value of building permits was some $40 billion. Also, in that year, residential construction accounted for more than half of that total activity.

In addition to its being a hugh industry and an important industry, it's also an industry that is, in Canada, perhaps the worst affected by the current recession. During every month of 1991, to date, the unemployment rate in the construction industry across Canada has exceeded 20%.

We all know that manufacturing is in a deep crisis. We've heard about Algoma and about Stelco and about many other difficult manufacturing situations. Nevertheless, the seasonal adjusted unemployment rate in October in manufacturing was 12.1%; in construction, it was over 21%. The crisis, the crunch in the construction industry is very, very severe.

The unemployment rate corresponds, not surprisingly, to a collapse in building activity. The value of building permits in 1990 plunged 20% from 1989. The figures are not out for 1991, but our sense, the anecdotal evidence suggests that we've seen another very steep plunge.

The decline has been particularly severe in metropolitan areas. In southern Ontario, we've seen declines in employment and building permits of more than 30%, and, if you were to ask Mr. O'Brien, he would tell you that the unemployment rate in his hiring hall is about 50%.

Notwithstanding its poor condition right now, this is an industry that's essential to this economy. This economy has traditionally looked to two sectors—the construction sector and, in particular, the home building sector, and the auto sector—as the locomotives, as the strong arms that bring this economy out of recession.

Unless and until we see more activity in the home building sector, this economy—if history repeats itself, as it often does—will remain mired in a very deep recession.

I will now turn to the specific RRSP proposals before you and concentrate on the CREA proposal. There have been two broad sets of proposals put to you. The CREA proposal is an equity proposal. The CMHC proposal—for convenience sake—is associated with a deferred payment mortgage proposal. In many ways, these are functionally equivalent because they are both intended to replace the downpayment or to operate as the downpayment.

[*Translation*]

entreprises, de petites sociétés et de travailleurs ordinaires. Comme elle n'est pas dominée par des géants et qu'elle ne s'exprime pas par la bouche de grands fabricants, elle n'a pas autant retenu l'attention du public que d'autres industries.

Il s'agit néanmoins d'une industrie énorme. Les donneées de Statistique Canada montrent qu'en 1989, au Canada, des permis de construction ont été délivrés pour des travaux d'une valeur de quelque 40 milliards de dollars. En outre, la même année, la construction résidentielle représentait plus de la moitié de toute la construction.

En plus d'être une industrie énorme et très importante, la construction est peut-être l'industrie canadienne la plus touchée par la récession actuelle. Jusqu'à présent, le taux de chômage dans l'industrie de la construction au Canada a, chaque mois de l'année 1991, été supérieur à 20 p. 100.

Nous savons tous que le secteur manufacturier connaît une crise grave. Nous avons entendu parler d'Algoma et de Stelco, ainsi que de nombreuses autres entreprises manufacturières en difficulté. Cependant, le taux de chômage désaisonnalisé du secteur manufacturier atteignait 12,1 p. 100 en octobre; dans le secteur de la construction, ce taux était de plus de 21 p. 100. La crise que connaît l'industrie de la construction est extrêmement grave.

Le taux de chômage correspond, bien sûr, à un effondrement du secteur de la construction. La valeur des travaux faisant l'objet de permis de construction en 1990 a chuté de 20 p. 100 par rapport à 1989. Nous ne disposons pas encore des chiffres pour 1991, mais d'après nous, d'après les cas que nous connaissons, cette valeur a encore dégringolé.

La chute a été particulièrement grave dans les zones métropolitaines. Dans le sud de l'Ontario, le nombre des emplois et des permis de construction a diminué de plus de 30 p. 100. Si vous interrogez M. O'Brian, il vous dira que le taux de chômage dans son bureau de placement syndical est d'environ 50 p. 100.

En dépit des problèmes qu'elle connaît aujourd'hui, cette industrie est essentielle à notre économie. L'économie a toujours considéré deux secteurs—le secteur de la construction et, plus particulièrement, celui de la construction domiciliaire, et le secteur de l'automobile—comme les locomotives, les leviers qui peuvent tirer l'économie de la récession.

Tant qu'il n'y aura pas de reprise dans le secteur de la construction domiciliaire, notre économie demeurera empêtrée dans une récession très profonde—si l'histoire se répète, comme elle le fait si souvent.

Je vais maintenant vous parler des propositions sur les REÉR dont vous êtes saisis, et plus particulièrement de la proposition de l'ACI. On vous a présenté deux grands ensembles de propositions. La proposition de l'ACI porte sur la mise de fonds initiale. Celle de la SCHL—pour simplifier—est liée à une hypothèque à remboursement différé. De bien des façons, ces propositions s'équivalent sur le plan fonctionnel parce qu'elles ont toutes deux pour intention soit de remplacer la mise de fonds initiale soit d'en tenir lieu.

[*Texte*]

In our view, both of these proposals are superior to the status quo; either one would be preferable to what we have now. Nevertheless, for administrative reasons I think the equity proposal is in many ways preferable.

We have suggested what we believe should be the guiding principles and criteria in evaluating this proposal on pages 6 and 7 of our brief. We believe that the criteria are simple.

The main criteria are threefold. First of all, there's a matter of principle. The citizens of this country should be free to invest their RRSP assets as they wish. They should not be constrained by a government regulation, unless there is a compelling state interest in how they invest their RRSPs.

• 1100

Second, we believe that, to the extent that governments do regulate RRSP investments, regulation should be economically stimulative and not restrictive.

Third, we believe that, to the extent that governments do regulate RRSPs, regulation should not discriminate between asset classes but should treat each different class of investments equally.

We recognize that, as a matter of practice and a matter of politics, other considerations apply to the design of this proposal, and we recognize that the security of the RRSP investment is something that is important.

We recognize that in these times the demands on the federal treasury have to be considered. We recognize that tax dollars have to be targeted to those who need them.

We also recognize that members of registered pension plans should be treated in a fair way as compared to taxpayers who use RRSPs for their savings. But in our view, all these criteria mandate one thing, and that's that RRSPs be permitted to take some form of equity position in personal residences.

First, with resect to the freedom of the taxpayer, in our submission there is really no compelling government interest that would say to taxpayers of this country you cannot invest in a principal residence. We do not believe that there is any particularly large risk associated with this investment as compared to other investments that are permitted to RRSPs, such as stocks, common stocks and warrants. We believe that this investment is a productive investment in a domestic asset. We believe that it has historically yielded competitive returns, and we believe that real estate is a recognized class of investment to which most investors have access.

We also believe that the second guiding principle, that RRSP investments should be stimulative, would also be met with this proposal. This is because construction expenditures are among the most stimulative expenditures that we have in

[*Traduction*]

À notre avis, ces propositions sont l'une et l'autre une amélioration par rapport au statu quo. Elles sont l'une et l'autre préférables à la situation actuelle. Néanmoins, j'estime que, pour des raisons administratives, la proposition sur la mise de fonds est préférable de bien des façons.

Aux pages 6 et 7 de notre mémoire, nous avons énoncé les principes et les critères à partir desquels on devrait, d'après nous, évaluer cette proposition. Nous croyons que ces critères sont simples.

Le principal critère comporte trois volets. D'abord, il y a une question de principe. Les citoyens canadiens devraient être libres d'investir les fonds de leur REÉR comme ils l'entendent. Le gouvernement ne devrait pas imposer de restrictions, au moyen de règlements, sur l'investissement des REÉR, à moins que la raison d'État ne l'exige.

Deuxièmement, nous pensons que, dans la mesure où les gouvernements réglementent les placements des REÉR, la réglementation devrait être stimulante et non restrictive sur le plan économique.

Troisièmement, nous pensons que, dans la mesure où les gouvernements réglementent les REÉR, la réglementation ne devrait pas faire de discrimination entre les catégories d'actifs mais devrait traiter de façon égale toutes les catégories de placements.

Nous nous rendons bien compte que, dans la pratique et en matière de politique, d'autres considérations s'appliquent à la conception d'une telle proposition, et nous reconnaissons que la sécurité des placements des REÉR constitue un facteur important.

Nous reconnaissons qu'il faut, dans la situation actuelle, prendre en considération les exigences imposées au trésor fédéral. Nous reconnaissons que les ressources fiscales doivent être dirigées vers les personnes qui en ont besoin.

Nous reconnaissons également que les participants à des régimes de pension enregistrés devraient être traités de façon équitable comparativement aux contribuables qui utilisent les REÉR pour leur épargne. Mais, à notre avis, tous ces critères aboutissent à une chose, à savoir qu'il faudrait autoriser le placement des REÉR dans la valeur nette d'une les résidence personnelle.

Tout d'abord, en ce qui concerne la liberté du contribuable, il n'y a à votre avis aucun motif irrésistible pour que le gouvernement dise aux contributables canadiens qu'ils ne peuvent pas investir dans leur résidence principale. Nous ne pensons pas que ce genre de placement présente de plus gros risques que d'autres placements qui sont autorisés pour les REÉR, par exemple actions, actions ordinaires et bons. Nous sommes d'avis qu'un tel placement constitue un investissement productif dans un actif canadien. Nous sommes d'avis que ce genre de placement a toujours donné des rendements concurrentiels et que le secteur immobilier est une catégorie de placement reconnue à laquelle la plupart des investisseurs ont accès.

Nous sommes également d'avis que cette proposition satisferait le second principe directeur, à savoir que les placements des REÉR devraient stimuler l'économie. En effet, les dépenses associées à la construction figurent parmi

[*Text*]

this economy. They direct dollars to a labour intensive sector not only directly, and not only are construction workers in the main domestic workers, but the building supplies industry is intensely domestic as well.

In the CMHC study that we refer to on pages 9 and 10 of the brief, it indicates that the secondary employment effects in the building supply sector are quite strong, and that indeed only about 14% of building supplies in 1986 were imported. What we have in the residential construction industry is an intensely domestic labour intensive industry that can be easily stimulated.

The third major criterion that we would put forward in favour of this proposal is that RRSP investments and your regulation of those should not be discriminatory between different classes of assets. Right now we would submit that the Income Tax Act and its regulations forcefully channel RRSP investments into certificates of deposits, mutual funds, stocks and bonds, but that it is very difficult to invest RRSP moneys in real estate. This contrasts with the treatment of registered pension plans, which are the alternative retirement savings vehicle. They typically are well diversified, holding not only stocks, not only bonds, but also a significant portion of their portfolio in real estate. This type of diversification is typically, or narrowly, not available to RRSP holders.

We believe that permitting RRSP holders to invest in their personal residences would be an effective way to secure for them the same type of diversification that is available to pension plan members.

In addition to those three broad criteria we recognize the other constraints that you face. With respect to the security of RRSP investments, we recognize that is a significant factor. On the other hand, we would suggest that it is not the only factor to consider when regulating RRSP investments. At the moment, RRSPs are permitted to invest in common stocks and warrants. Those are not any more secure than real estate investments. In fact, warrants may be far less secure and may indeed be speculative investments. In comparison with the other permissible avenues for investing RRSPs, we don't believe that a downpayment in a principal residence is a particularly risky thing.

• 1105

We do recognize that in the case of a deferred payment mortgage there may be a somewhat larger risk. As my predecessors have discussed, that risk arises in part from the fact that the deferred payment mortgage involves compounded interest that, over time, can amount to a substantial amount of money.

[*Translation*]

les plus stimulantes pour l'économie. Elles injectent des dollars directement dans un secteur à forte densité de main-d'oeuvre, et non seulement la plupart des travailleurs de la construction sont Canadiens, mais l'industrie des fournitures de construction est elle aussi principalement canadienne.

L'étude de la SCHL dont nous faisons mention aux pages 9 et 10 de notre mémoire révèle que les répercussions secondaires du secteur de la construction en matière d'emploi sont assez fortes et qu'en fait seulement 14 p. 100 environ des fournitures de construction ont été importées en 1986. L'industrie de la construction résidentielle est une industrie canadienne à forte densité de main-d'oeuvre qu'il est facile de stimuler.

Le troisième critère principal que nous avançons en faveur de cette proposition réside dans le fait que les placements des REÉR et la réglementation s'y appliquant ne devraient pas faire de discrimination entre les différentes catégories d'actifs. À l'heure actuelle, nous affirmons que la Loi de l'impôt sur le revenu et les règlements dont elle est assortie orientent vigoureusement le placement des REÉR vers les certificats de dépôt, les fonds mutuels, les actions et les obligations, mais qu'il est très difficile d'investir les fonds des REÉR dans le secteur immobilier. Ceci contraste avec le traitement accordé aux régimes de pension enregistrés, qui constituent l'autre outil d'épargne-retraite. Ceux-ci sont généralement très diversifiés, comportant non seulement actions et obligations, mais également des biens immobiliers comptant pour une part importante du portefeuille. Ce genre de diversification n'est généralement pas disponible aux détenteurs de REÉR, ou alors seulement de façon très limitée.

À notre avis, le fait de permettre aux détenteurs de REÉR d'investir dans leur résidence personnelle constituerait un moyen efficace de leur offrir le même type de diversification dont disposent les participants à des régimes de pension.

En plus de ces trois critères généraux, nous reconnaissons que vous faites face à d'autres contraintes. Nous savons que la sécurité des placements des REÉR est un élément important. Nous tenons cependant à souligner que ce n'est pas le seul facteur à prendre en considération dans la réglementation du placement des REÉR. À l'heure actuelle, les REÉR peuvent être investis dans des actions ordinaires et des bons. Ce ne sont pas là des placements plus sécuritaires que l'immobilier. De fait, les bons pourraient se révéler beaucoup moins sécuritaires et être en réalité des placements spéculatifs. Comparativement aux autres investissements autorisés pour les REÉR, nous ne pensons pas qu'une mise de fonds initial sur une résidence principale serait particulièrement risquée.

Dans le cas d'une hypothèque à remboursement différé, nous reconnaisons que le risque pourrait être un peu plus grand. Comme l'ont mentionné ceux qui m'ont précédé, ce risque découle partiellement du fait que l'hypothèque à remboursement différé comporte des intérêts composés qui peuvent, à la longue, atteindre des montants considérables.

[*Texte*]

We think this is one of the main reasons for preferring an equity proposal. The equity proposal would be more secure, would not give rise to the administrative difficulties that may be implicit in insuring a deferred payment mortgage, and would maintain the taxpayers' and the home buyers' incentives by maintaining a degree of risk and responsibility in the home purchase investment.

One of the facets of the proposal that concerns us most is the issue of the equities between RRSP holders and registered pension plan members. Most of our members are registered pension plan members. They participate in construction industry multi-employer pension plans and have done so for years. It is very much our concern that these rules not discriminate against registered pension plan members in favour of those who do not belong to these plans.

We would also ask you to bear in mind that there is an existing inequity the other way, and that is because registered pension plan members at this time are able to diversify their holdings through their funds into real estate but RRSP members are not.

We would also point out that these are not two mutually exclusive categories. People who belong to registered pension plans may also contribute to RRSPs. Indeed, anyone who belongs to a defined-benefit pension plan, no matter how rich, will be able to contribute a minimum of $1000 to their RRSPs and many in this country, and indeed many members of our unions, will be able to contribute significantly more to their RRSPs.

Nevertheless, we see in this proposal the possibility that individual taxpayers would see in their RRSPs a way to purchase a home but would not see the equivalent possibility in a registered pension plan, and that gives rise to some concerns. We think that the pension structure that has been developed in the construction industry and other industries should not be undermined by this proposal. We should not see taxpayers and members looking at this proposal and saying, if all my retirement savings were in RRSPs, I could buy a house, but because I am a member of a pension plan, I can't; let me out. We don't want to see a situation like that.

So what we have suggested on page 18 of our brief is that the committee consider different rules with respect to the use of RRSPs for downpayment purposes for those who belong to registered pension plans and those who do not. For example, because people who don't belong to these plans can save more in their RRSPs, they perhaps should be permitted to use only 50% of their RRSP moneys towards a downpayment, whereas the taxpayers who belong to registered pension plans and are therefore restricted in their ability to contribute to RRSPs should be able to use their entire RRSPs for this purpose.

[*Traduction*]

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous préférons une formule d'investissement dans la valeur nette. Une telle formule serait plus sécuritaire, n'engendrerait pas les difficultés administratives que pourrait occasionner l'assurance d'une hypothèque à remboursement différé et maintiendrait les incitatifs fiscale pour les contribuables et les acquéreurs de maison en conservant un degré de risque et de responsabilité dans l'achat de maisons.

L'un des aspects de la proposition qui nous préoccupe le plus est la question d'un traitement équitable pour les détenteurs de REÉR et les participants à des régimes de pension enregistrés. La plupart de nos membres participent à des régimes de pension enregistrés. Ils participent à des régimes interentreprises dans l'industrie de la construction, et ce depuis des années. Nous voulons nous assurer que ces règles ne feront aucune discrimination à l'égard des participants à des régimes de pension enregistrés en faveur des non-participants.

Nous vous demandons également de garder à l'esprit l'inégalité déjà existante: les participants aux régimes de pension enregistrés peuvent, à l'heure actuelle, diversifier leurs avoirs dans l'immobilier, alors que les détenteurs de REÉR ne le peuvent pas.

Nous tenons également à souligner qu'il ne s'agit pas de catégories qui s'excluent mutuellement. Les personnes qui participent à des régimes de pension enregistrés peuvent également contribuer à des REÉR. En fait, toute personne qui adhère à un régime de pension à prestations déterminées, quelle que soit sa richesse, pourra verser un minimum de 1,000$ dollars à son REÉR, et bien des Canadiens, et en fait bien des membres de nos syndicats, pourront contribuer beaucoup plus à leur REÉR.

Néanmoins, nous décelons dans cette proposition la possibilité que des contribuables voient dans leur REÉR un moyen d'acheter une maison, sans voir dans les régimes de pension enregistrés la même possibilité et cela suscite chez nous certaines préoccupations. La structure des pensions qui a été mise au point dans l'industrie de la construction et dans d'autres industries ne devrait pas être sapée par cette proposition. Il ne faudrait pas que des contribuables et des membres étudient cette proposition et se disent: si toutes mes économies de retraite étaient dans un REÉR, je pourrais m'acheter une maison, mais parce que je participe à un régime de pension, je ne le peux pas; laisser-moi m'en retirer. Nous ne voulons pas voir une situation de ce genre.

A la page 18 de notre mémoire, nous suggérons donc au Comité d'envisager des règles différentes en matière d'utilisation des REÉR pour les mises de fonds pour les personnes qui participent à des régimes de pension enregistrés et pour celles qui n'en ont pas. Par exemple, étant donné que les personnes qui ne participent pas à ces régimes peuvent mettre plus d'argent de côté dans leur REÉR, elles ne devraient peut-être être autorisées qu'à utiliser 50 p. 100 des fonds de leur REÉR pour faire une mise de fonds, tandis que les contribuables qui participent à des régimes de pension enregistrés, et dont la contribution à un REÉR est donc limitée, devraient pouvoir utiliser l'intégralité de leur REÉR à cette fin.

[*Text*]

Concerns have justifiably been expressed with respect to the demands on the federal treasury. We are not economists and we are not experts on public finance; nevertheless, it is our strong sense that the primary fiscal incentive on the taxpayer will be to shift existing RRSP assets out of financial instruments like certificates of deposit and shift them towards a downpayment. We would not necessarily anticipate that there would be a great increase in the amount of moneys that people are contributing to their RRSPs. Rather, one would see a different configuration of RRSP assets. If that's the case, the demand on the treasury isn't increased. We would note that the demand on the treasury isn't increased by any additional deduction or any increase in the existing RRSP deductions. Everything is to be accommodated within existing limits.

• 1110

To the extent that there is an incentive now to save for a downpayment within an RRSP as opposed to outside it, we would say that this effect can be controlled by limiting the amount of money that can be used for downpayment purposes and the proportion of the home that can be purchased with an RRSP downpayment.

Both of these measures could limit the incentive to save through RRSPs rather than outside of them. To the extent that there is still some increased demand on the treasury, we would say that it's a worthwhile expenditure at this point. The construction industry has to be stimulated. We are facing human tragedy. We are facing hard-working people who are too proud to take unemployment insurance and too proud to take welfare breaking down because there are no jobs for them. We are talking about an economy, especially in the major metropolitan centres of southern Ontario, that is in shambles. We are talking about a standstill in construction.

To the extent that this proposal would drive money into that sector of the economy, it would be a good thing. It would also be an equitable thing, because those who will benefit most from this would be young people with families, those who have been excluded from the housing market over the last number of years because of the high interest rates of the late 1980s and then the recession of the 1990s. Hopefully this proposal will allow them to accumulate the downpayments they need to enter into this housing market.

If I could briefly summarize, we're here because we are construction trade union workers, and because we are facing an economic crisis for which we cannot recall a precedent. This crisis is certainly deeper than the one that affected us in 1981 and 1982. It has resulted in extraordinarily high rates of unemployment in our areas and across the country. We believe that stimulating the home building construction sector is essential, not only to us but to the economy at large.

We strongly support this proposal. We believe that respect for taxpayers and their freedom to invest their assets as they choose would drive this government to permit them to use RRSP moneys for downpayments. We believe that

[*Translation*]

En ce qui concerne les exigences imposées au trésor fédéral, des préoccupations tout à fait justifiées ont été exprimées. Nous ne sommes ni économistes, ni experts en finances publiques. Nous sommes néanmoins, convaincus que la principale incitation fiscal qui jouera pour le contribuable l'amènera à retirer ses fonds de REÉR d'instruments financiers comme les certificats de dépôt pour les investir dans une mise de fonds. Nous ne prévoyons pas forcément une hausse marquée des contributions des particuliers à leur REÉR, mais plutôt une répartition différente des fonds de REÉR. Si tel est le cas, il n'en coûtera rien de plus au Trésor public. Il n'y aurait pas de déduction supplémentaire ou d'augmentation des déductions existantes. Tout restera dans les limites existantes.

Dans la mesure où il existe actuellement un stimulant pour épargner en vue de faire une mise de fonds dans le cadre d'un REÉR et non à l'extérieur, cette incidence pourrait être contrôlée en limitant le montant qui peut être utilisé pour faire une mise de fonds et la proportion de la maison que l'on peut acheter avec une mise de fonds provenant d'un REÉR.

Ces deux mesures pourraient restreindre l'incitation à épargner par le biais des REÉR plutôt qu'en dehors de ces régimes. Même s'il en coûtait plus au Trésor, cela vaudrait la peine. Il faut stimuler l'industrie de la construction. Nous faisons face à une tragédie humaine. Nous avons devant nous des travailleurs acharnés qui sont trop fiers pour accepter l'assurance-chômage et trop fiers pour accepter l'assistance. sociale et qui s'effondrent parce qu'ils sont sans emploi. Nous parlons d'une économie, surtout dans les principaux centres métropolitains du sud de l'Ontario, qui est totalement sinistrée. Nous parlons d'un arrêt de la construction.

Dans la mesure où cette proposition canaliserait des fonds vers ce secteur de l'économie, ce serait une bonne chose. Ce serait également une chose équitable car les principaux bénéficiaires d'une telle mesure seraient les jeunes familles, ceux qui ont été exclus du marché du logement au cours des dernières années en raison du taux d'intérêt élevé à la fin des années 80 et de la récession qui a suivi dans les années 90. Il faut espérer que cette proposition leur permettrait d'accumuler les mises de fonds nécessaires pour acheter leur logement.

Si vous me permettez de résumer brièvement la situation, nous sommes ici parce que nous sommes des travailleurs syndiqués de la construction et parce que nous faisons face à une crise économique sans précédent. Cette crise est certainement plus profonde que celle qui nous a touchés en 1981 et 1982. Elle a provoqué des taux de chômage extraordinairement élevés dans nos régions et dans tout le pays. Nous pensons qu'il est primordial de stimuler le secteur de la construction résidentielle, non seulement pour nous, mais pour l'ensemble de l'économie.

Nous appuyons fortement cette proposition. Nous pensons que le respect des contribuables et de leur liberté à investir leurs avoirs comme bon leur semble poussera le gouvernement à les autoriser à utiliser les fonds qu'ils

[*Texte*]

such a proposal would eliminate the existing discrimination between investment classes, which now faces RRSP holders who are virtually precluded from the real estate market. We believe that it would be a stimulative proposal to the economy at large.

Our major concern is with respect to the equities between registered pension plan holders and non-registered pension plan members, and in that regard we would suggest that different rules apply to those two groups of people and that registered pension plan members be entitled to use all of their RRSP moneys for this purpose, whereas persons who do not belong to registered pension plans should be permitted to use only say 50% of their RRSP moneys to do so.

Thank you, and we're open and anxious to hear your questions.

Mr. Harvard: Mr. Gold, I can certainly appreciate your desire to have a mechanism of this kind to stimulate the construction industry. I would think, however, that it might also stimulate price. Have you any sense of what this would do to pushing home prices up and thereby unfortunately offsetting at least some of the positive effects of this kind of plan?

Mr. Gold: Increasing house prices are becoming a bit of an historical memory for me. At the moment we are, at least in our area of the country, facing declining home prices. Demand is so weak that we are facing a disinflation, which presents economic dangers of its own. It will increase the default rates on mortgages and put additional pressure on financial institutions.

• 1115

The market conditions are so weak that it is hard to contemplate that this proposal would result in any price increase. It might, if we're lucky, stabilize house prices. Price stability in the housing market would be desirable. Declining house prices are not desirable. As people lose wealth they become even less willing to consume. They become even more driven to save.

In fact, this is a phenomenon that we're experiencing in southern Ontario now. People see their assets disappearing and they become afraid. Even if they haven't lost their jobs they know that they don't have the money in the bank, the security that they had two years ago. So I would see this proposal as potentially stabilizing prices, but given the extraordinarily weak state of demand it would not increase house prices.

Mr. Harvard: What can you tell us about a scheme like this anywhere else in the world? Now the United States has, what, IRAs?

Mr. Gold: Investment retirement accounts.

Mr. Harvard: Are they used in any way like what is proposed here? I'm just wondering whether other countries have used any similar schemes that we can go to town on.

[*Traduction*]

détiennent dans leur REÉR pour faire des mises de fonds. On éliminerait ainsi la discrimination qui existe entre les catégories de placements auxquels font face actuellement les détenteurs de REÉR qui sont pratiquement exclus du marché de l'immobilier. Nous sommes d'avis qu'il s'agirait d'une proposition stimulante pour l'ensemble de l'économie.

Notre principale préoccupation concerne l'équité à établir entre les bénéficiaires de régimes de pension agréés et les autres, et à cet égard nous suggérons que des règles différentes s'appliquent à ces deux groupes de gens et que les premiers soient autosisés à utiliser la totalité des fonds de leur REÉR à cette fin, tandis que les personnes qui n'ahèrent pas à des régimes de pension agréés ne pourraient utiliser que 50 p. 100 des fonds détenus dans leur REÉR à cette fin.

Merci, et nous sommes prêts et disposés à répondre à toutes vos questions.

M. Harvard: Monsieur Gold, j'apprécie vraiment votre désir de mettre en place un mécanisme de ce genre pour stimuler l'industrie de la construction. Cependant, je pense que cela pourrait également stimuler les prix. Avez-vous une idée des répercussions à la hausse que cela pourrait avoir sur le prix des maisons, ce qui annulerait donc au moins en partie les effets positifs?

M. Gold: L'augmentation des prix des maisons, c'est pour moi partie de l'histoire. A l'heure actuelle, nous faisons face, du moins dans notre région, à une baisse. La demande est si faible que nous assistons à une désinflation qui présente des dangers économiques par elle-même. Elle augmentera le pourcentage des défauts de paiement sur les hypothèques et exercera des pressions supplémentaires sur les institutions financières.

Le marché est si mauvais qu'il est difficile d'envisager que cette proposition pourrait entraîner une quelconque hausse des prix. Avec de la chance, elle pourrait stabiliser le prix des maisons. Cette stabilité serait souhaitable. La chute des prix n'est pas souhaitable. À mesure que les gens perdent leur patrimoine, ils deviennent de moins en moins disposés à consommer. Ils sont de plus en plus poussés à épargner.

En fait, il s'agit d'un phénomène que nous voyons actuellement dans le sud de l'Ontario. Les gens constatent la disparition de leur avoir et prennent peur. Même s'ils n'ont pas perdu leur emploi, ils savent qu'ils n'ont plus la sécurité, l'argent en banque dont ils disposaient il y a deux ans. Je considère donc que cette proposition pourrait éventuellement stabiliser les prix mais, étant donné la faiblesse extraordinaire de la demande, elle ne pourrait nullement faire monter le prix des maisons.

M. Harvard: Connaissez-vous un système similaire ailleurs dans le monde? À l'heure actuelle, les États-Unis ont les IRA, je crois?

M. Gold: Les «Investment retirement accounts».

M. Havard: Sont-ils utilisés de la même façon qu'on le propose ici? Je me demande simplement si d'autres pays ont des mécanismes semblables dont nous pourrions nous inspirer?

[*Text*]

Mr. Gold: I'm not familiar with other schemes in other countries, which isn't to say that they don't exist. I simply haven't examined them. The IRA proposals in the United States that we're familiar with would involve the elimination of the penalty tax that taxpayers are required to pay when they withdraw their moneys from their IRA accounts early. There is then an existing disincentive to use these moneys for home purchases in the United States. The proposal is to remove that disincentive.

Mr. Harvard: We had someone here the other day naturally concerned about the registered pension plans and how that might have a detrimental effect on at least that portion of the market. Is there any reason to believe that if this scheme became a reality that there would be a major shift in the marketplace? This would mean that a lot of people who would otherwise be opting for employee-employer schemes would now choose this?

Mr. Gold: There's an apprehension about that, especially among younger members—

An hon. member: Younger members of what?

Mr. Gold: —of pension plans, or younger employees. Their attachment to pension plans is weak to begin with because retirement is so far off, so far down the road. This kind of proposal could discourage registered pension plan participation.

We've thought about that, because our members are registered pension plan members. We have supported and negotiated registered pension plans for years. This is a real concern for us. But we have come to some conclusions. Registered pension plan members still have RRSPs. Our members still buy RRSPs. The differences in the situations between registered pension plan members and non-registered plan members can be dealt with fairly simply by applying different rules to them.

By saying to someone, okay, we recognize that you participate in a registered pension plan, so you can't save so much in your RRSP, so we're going to let you use your entire RRSP for this purpose; your retirement savings are already diversified through your registered pension plan, so it's okay if 100% of your RRSP is in a downpayment. But for others who don't belong to registered pension plans, we're going to insist on some degree of diversification: we're not going to let you put 100% of your RRSP into a home; we're only going to let you put 50% of your RRSP assets into a downpayment.

So that might very well even out the incentives. It might very well create a situation where the two classes are treated equally. I just threw out the 50% number. We don't have the data that would be available to others to ascertain what the precise figure might be.

• 1120

Mr. Harvard: My next question, Mr. Gold, really has to do with the security side of things and may be an unfounded apprehension on my part, but let me just try it on you.

[*Translation*]

M. Gold: Je ne connais pas d'autres mécanismes ailleurs, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en existe pas. Je ne les ai tout simplement pas étudiés. Les propositions américaines concernant les IRA, avec lesquelles nous sommes familiers, impliqueraient l'élimination de la pénalité fiscale que les contribuables doivent verser lorsqu'ils retirent leur argent trop tôt de leur compte IRA. Aux États-Unis, il existe donc une dissuasion à utiliser ces fonds pour acheter des maisons. La proposition vise à supprimer ce facteur de dissuasion.

M. Harvard: L'autre jour, nous avons entendu un témoin qui était tout naturellement préoccupé par les régimes de pension agréés et les répercussions préjudiciables sur au moins cette partie du marché. Y a-t-il un motif quelconque de croire que si ce projet devenait réalité, le marché connaîtrait un bouleversement profond, que beaucoup de gens qui opteraient autrement pour des régimes d'employeur choisiraient maintenant cette formule?

M. Gold: Il y a une certaine appréhension à cet égard, surtout parmi les plus jeunes membres...

Une voix: Les plus jeunes membres de quoi?

M. Gold: ...des régimes de pension, les plus jeunes employés. Leur attachement au régime de pension est faible parce que leur retraite est si loin, si éloignée dans le temps. Cette formule pourrait décourager la participation au régimes de pension agréés.

Nous y avons pensé car nos membres adhèrent à des régimes de pensions agréés. Depuis des années, nous appuyons et nous négocions des régimes de pensions agréés. Ceci nous préoccupe tout particulièrement. Mais nous avons tiré certaines conclusions. Les membres des régimes de pensions agréés ont toujours des REÉR. Nos membres cotisent toujours à des REÉR. Les situations différentes des membres des régimes de pensions agréés et des autres peut-être réglée en leur appliquant des règles différentes.

On pourrait, par exemple, dire à quelqu'un: nous reconnaissons que vous cotisez à un régime de pensions agréé et que vous ne pouvez pas verser autant dans votre REÉR; nous allons donc vous autoriser à utiliser tout votre REÉR à cette fin; votre épargne en vue de votre retraite est déjà diversifiée du fait de votre régime de pensions agréé; vous pouvez donc tirer 100 p. 100 de votre REÉR comme mise de fonds. Mais pour les autres qui n'adhèrent pas à un régime de pension agréé, nous exigeons un certain degré de diversification: nous ne vous autorisons pas à investir 100 p. 100 de votre REÉR dans une maison; vous ne pourrez utiliser que 50 p. 100 de votre REÉR comme mise de fonds.

Cette situation pourrait très bien égaliser les stimulants. On pourrait très bien aboutir à une situation dans laquelle les deux catégories reçoivent un traitement égal. J'ai lancé au hasard le chiffre de 50 p. 100. Nous ne disposons pas des données que d'autres possèdent pour déterminer un chiffre précis.

M. Harvard: Ma prochaine question, monsieur Gold, se rapporte en réalité aux garanties. Elle repose peut-être sur une appréhension non fondée de ma part, mais je vous la pose quand même.

[*Texte*]

In my home city of Winnipeg, you can still get a fairly decent home for say $100,000. I think the average home price in Winnipeg is actually under $100,000—maybe $88,000 or something like that. Let's assume that a first-time buyer wanted to buy a home worth $100,000 in my home city of Winnipeg, and let's say that the builder also demanded 10% down, in other words $10,000. You have to have $10,000 before you buy that home.

From a security point of view, under this scheme we are talking about, would it be reasonable to demand of the buyer that if he is going to bring $10,000 into this purchase that it be in the form of a paid-up RRSP? At least then, as we make the purchase of this home, you have taken advantage of the RRSP scheme and you have now purchased the RRSP. It is a fully paid-up RRSP, and from now on all you have is an obligation with respect to a $90,000 mortgage.

Does that make any sense? Does it add a sense of security to the equation by demanding that it be a fully paid-up RRSP? Or is it already presumed that RRSPs coming into this are fully paid up?

Mr. Gold: Fully paid up as opposed to what?

Mr. Harvard: Is it not possible to buy an RRSP on a monthly basis or a yearly basis? Someone can enter into a scheme where you can buy an RRSP worth $5,000 or $10,000 but you don't pay it up all at once; you pay on a regular basis. Is that not possible?

Mr. Gold: I was expecting that the proposal dealt with moneys that were in an RRSP and it would be paid over to the builder in your case. So I was presuming that we were dealing with a paid-up amount, that the RRSP would not have $3,000 to its credit when it makes a $10,000 downpayment and take on a $7,000 debt for argument's sake.

The Chairman: Mr. Whittaker.

Mr. Whittaker: You said that you preferred the security option. I don't know whether you were here when the earlier witnesses were here and talked about the draft United States legislation that came to an untimely demise, perhaps, did not pass or was not accepted. However, within that system they were looking at an option, a borrower option if you will, or a purchaser option. Have you looked at that aspect in coming to your conclusion that an equity-based approach would be the route to go, or would you, hearing about that particular legislation, feel it would be reasonable to allow the lender himself or herself to take the option of whether he or she wanted a deferred payment mortgage or an equity share in the home?

Mr. Gold: Frankly, what moves us toward the equity proposal rather than the debt proposal is our sense that the DPM proposal is administratively complicated and it is not formulated yet in a way that can be readily adopted, and it may be difficult for people to understand and appreciate.

An equity proposal is simple. People will understand what it is about, and we wouldn't anticipate administrative difficulties with insurers or banks in implementing it. We see this as being something that can be put together simply and quickly and communicated easily.

[*Traduction*]

Chez moi, à Winnipeg, on peut encore trouver une maison qui a du bon sens pour environ 100,000$. Je pense que le prix moyen des maisons à Winnipeg est actuellement inférieur à 100,000$—peut-être environ 88,000$. Supposons que le constructeur exige une mise de fonds de 10 p. 100, soit 10,000$. Il faut donc 10,000$ avant de pouvoir acheter cette maison.

Du point de vue des garanties, dans le programme dont il est question ici, serait-il raisonnable d'exiger de l'acheteur que sa mise de fonds de 10,000$ provienne d'un REÉR libéré? Au moins, quand il achèterait cette maison, il aurait tiré parti des REÉR et aurait racheté son REÉR. Si le REÉR est entièrement libéré, l'obligation de l'acheteur se limite à l'emprunt hypothécaire de 90,000$.

Est-ce logique? Ajoute-t-on une garantie à l'équation en exigeant qu'il s'agisse d'un REÉR entièrement libéré? Ou suppose-t-on dès le départ que le REÉR utilisé à cette fin est déjà libéré?

M. Gold: Entièrement libéré, par opposition à quoi?

M. Harvard: N'est-il pas possible de cotiser à un REÉR par versements mensuels ou annuels? Quelqu'un pourrait investir dans un programme selon lequel il achète un REÉR de 5,000$ ou de 10,000$ mais ne paie pas ce montant tout d'un coup; il l'acquitte par des versements réguliers. N'est-ce pas possible?

M. Gold: Je pensais que la proposition se rapportait à des sommes qui se trouvaient déjà dans le REÉR et qui seraient remises au constructeur, dans votre exemple. Je supposais donc qu'il s'agissait d'un montant déjà versé, que le REÉR n'aurait pas seulement 3,000$ à son crédit si l'acheteur veut faire une mise de fonds de 10,000$ et qu'il n'y aurait pas une dette de 7,000$, pour reprendre votre exemple.

Le président: Monsieur Whittaker.

M. Whittaker: Vous avez affirmé préférer la solution qui prévoit une garantie. Je ne sais pas si vous étiez ici quand des témoins précédents ont parlé du projet de loi américain, qui a connu un triste sort, qui n'a pas été adopté, ni accepté. Dans le cadre de ce régime, on prévoyait une solution pour l'emprunteur ou pour l'acheteur, si vous voulez. Avez-vous examiné cet aspect avant de conclure qu'il faudrait aller dans la direction d'une proposition prévoyant une garantie, ou, après avoir entendu parler de ce projet de loi en particulier, trouveriez-vous raisonnable de permettre à l'emprunteur de choisir entre un emprunt hypothécaire à paiements différés et un titre de participation dans la maison?

M. Gold: Franchement, ce qui nous amène à préférer la participation plutôt que de la dette, c'est notre impression que la proposition d'hypothèque à paiements différés est administrativement compliquée et n'a pas encore été formulée d'une manière qui pourrait être adoptée facilement et que les gens pourraient avoir du mal à la comprendre et à en saisir la portée.

Une proposition de participation est simple. Les gens comprendront de quoi il s'agit et nous ne prévoyons pas de difficultés administratives avec les assureurs ou les banquiers quand elle sera mise en oeuvre. Nous pensons que ce programme peut être mis en place simplement et rapidement et qu'on peut le communiquer facilement.

[*Text*]

We have no objection in principle to the deferred payment mortgage scheme, but we think that something should be done soon, urgently. It hasn't impressed us yet that the DPM proposal is fully formed, that all the institutional players are *ad idem* and that we are ready to go on this.

• 1125

Mr. Whittaker: So you are looking at a change now that will stimulate the housing market with the least probable difficulty in implementing it. That is the reason you have chosen the equity position as a better one in this case?

Mr. Gold: We think it's more accessible. It can be done more quickly, and we don't see any disadvantage to it as compared to DPM proposal. In principle we would have no objection to a taxpayer having a choice, but given the urgency of the situation we face today, we think the equity proposal is something that can be implemented and communicated easily and quickly.

Mr. Whittaker: In your proposal you talked about limiting to 50%. As you say, that was just a figure you threw out. I would like to delve into that a little. Do you know what percentage of the working population of Canada actually belongs to registered savings plans as opposed to pension plans within a employment situation? Is it that great?

Mr. Gold: The comparison between taxpayers who belong to RRSPs and those who belong to registered pension plans?

Mr. Whittaker: Yes, the percentage of the working population that belong to a registered savings plan within their employment.

Mr. Gold: I believe the figure in Ontario is that 40% of employees belong to employer-sponsored registered pension plans. That includes many public sector employees and a lower proportion of private sector employees.

Mr. Whittaker: I am concerned about setting limits. In flipping through your brief earlier and looking at the conclusions you drew, one of the things that really leapt out at me was restricting. In my area of the country, the interior of British Columbia, certainly many of the young people and first-time home buyers that put in do not have a lot in the way of registered retirement savings plans, do not belong to a registered savings plan. If we limit—whether it be 70%, 50%, 60% or whatever—if we limit these people in the amount they can put in from registered retirement savings plans, do we not in fact erode the idea of what this is for?

There is a dual purpose, from your perspective, to stimulate building and employment. First-time home buyers normally would be people, as set out by CMHC, in their late 20s or early 30s who have never had the opportunity of purchasing a home before. Chances are the savings wouldn't be that great, and you are saying that we should limit the amount that a young person can put in.

[*Translation*]

Nous n'avons aucune objection de principe au programme d'emprunt hypothécaire à paiements différés, mais nous pensons qu'il faut faire quelque chose rapidement, de toute urgence. Nous ne sommes pas convaincus que la proposition d'hypothèque à paiements différés a été conçue dans les moindres détails, que tous les intervenants institutionnels sont d'accord et que nous sommes prêts à aller de l'avant.

M. Whittaker: Par conséquent, vous souhaiteriez un changement immédiat qui stimulerait le marché immobilier tout en présentant le moins de difficultés probables de mise en oeuvre. C'est pourquoi la proposition de la participation vous paraît supérieure dans les circonstances?

M. Gold: Nous pensons qu'elle est plus facile d'accès. Elle peut être mise en oeuvre rapidement et nous ne voyons aucun inconvénient par rapport à la proposition d'emprunt hypothécaire à paiements différés. En principe, nous n'aurions aucune objection à ce que le contribuable ait le choix, mais compte tenu de l'urgence de la situation actuelle, nous pensons que la proposition de participation pourrait être mise en oeuvre et communiquée facilement et rapidement.

M. Whittaker: Dans votre proposition, vous avez évoqué un plafond de 50 p. 100. Comme vous le dites, ce n'est qu'un chiffre lancé en l'air. J'aimerais que vous en parliez un peu plus longuement. Connaissez-vous le pourcentage de la population active canadienne qui participe actuellement à un régime d'épargne-retraite par rapport à ceux qui participent à un régime de pension agréé au travail? Est-il élevé?

M. Gold: Une comparaison entre les contribuables qui participent à des REÉR et ceux qui participent à un régime de pension agréé?

M. Whittaker: Oui, le pourcentage de la population active qui participe à un régime d'épargne-retraite agréé au travail?

M. Gold: Je crois qu'en Ontario, 40 p. 100 des employés participent à un régime de pension agréé d'employeur. Ce taux comprend un grand nombre d'employés du secteur public et une petite proportion d'employés du secteur privé.

M. Whittaker: Je m'inquiète des plafonds éventuels. En jetant un coup d'oeil rapide sur votre mémoire et en examinant les conclusions que vous tirez, j'ai été frappé par les restrictions. Dans mon coin de pays, l'intérieur de la Colombie-Britannique, un grand nombre de jeunes et de premiers acheteurs n'ont pas beaucoup d'épargnes dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Si nous limitons—à 70 p. 100, à 50 p. 100, à 60 p. 100 ou à tout autre taux—si nous limitons le montant que ces gens peuvent retirer des régimes enregistrés d'épargne-retraite, ne réduisons-nous pas la portée du programme?

Il y a un double objectif, de votre point de vue. Il faut stimuler la construction et l'emploi. Les premiers acheteurs sont normalement des gens qui, selon les statistiques de la SCHL, sont dans la vingtaine avancée ou la jeune trentaine et qui n'ont jamais eu l'occasion d'acheter une maison auparavant. Il y a fort à parier que les sommes épargnées ne seraient pas très élevées et vous affirmez que nous devrions plafonner le montant que les jeunes peuvent investir.

[*Texte*]

By doing that, aren't we perhaps putting undue restrictions? I can certainly see your point of view of trying to protect what has been bargained for over a long period of time, but in so doing, in protecting your interests or the interests of what has been bargained for, are we overall going to be hurting the objective of this particular exercise?

Mr. Gold: Without any doubt, this would put a limit on the objectives of stimulating the economy. On the other hand, we believe that pension funds are not only important to us because we bargain them, but they are important to the society at large. Whatever one might say about them, they are probably a safer, more diversified, more effective form of retirement saving than any other we have devised. They are able to redistribute retirement savings between longer-and shorter-lived employees. They are able to get the best bang for the retirement dollar. Unlike an RRSP, which may be handed down or inherited, which may eventually never be used for retirement, pensions plans are targeted retirement vehicles. If the money is not there through some sort of private arrangement, then it is the government that is going to pay something to keep the elderly in food, clothing and shelter.

• 1130

So keeping and encouraging pension plans is important to us, as we've said, because we bargain it, and we believe it's important to our members. It's important, I think, to the government and to society at large, because it's the most secure, most effective form of retirement saving that we have. And we would be concerned if this proposal had the effect of discouraging young people from wanting to participate in pension plans.

Mr. Whittaker: Do you think that's likely, though, given the benefit of belonging to an employee pension fund? I see definite benefits to belonging to an employee pension fund. The employers top up, etc. There are some definite benefits to belonging. Do you think it would in fact hurt that? If so, in what way? I'm curious why this argument has been made.

Mr. Gold: I think it would hurt among young people, because young people have no attachment to their pension plans. Pension plans to young people are a big pain. They don't think about retirement, they don't think about getting old. They think about immediate things. They think about buying a house, they think about having kids, they think about meeting the next payment, and pension plans are meaningless to them. They're young; they're healthy. They're going to live forever; they're going to be able to work forever.

If you say not only do you have to participate in this pension plan, which in some way takes away from your current wage, but the effect of your participating in that plan is that you will have less of an opportunity to contribute to

[*Traduction*]

Ce faisant, ne fixons-nous pas des restrictions indues? Je peux certainement comprendre votre point de vue. Vous essayez de protéger ce qui a été négocié pendant une longue période, mais en protégeant ainsi vos intérêts ou ceux qui ont été négociés, n'irons-nous pas à l'encontre de l'objectif de ce programme?

M. Gold: Il ne fait aucun doute que cela limiterait l'objectif consistant à stimuler l'économie. Par contre, nous estimons que les caisses de retraite ne sont pas importantes uniquement parce que nous les avons négociées, elles sont également importantes pour la société en général. Peu importent les critiques qu'on peut en faire, elles sont probablement une forme d'épargne-retraite plus sûre, plus diversifiée et plus efficace que toute autre à laquelle nous avons pu penser. Elles peuvent redistribuer l'épargne-retraite entre les employés qui vivent très longtemps et ceux qui meurent relativement jeunes. Elles permettent d'obtenir le meilleur rendement possible sur chaque dollar investi en vue de la retraite. Contrairement aux REÉR, qui peuvent être transférés ou obtenus en héritage et qui ne servent pas toujours à la retraite, les caisses de retraite sont des outils de retraite conçus expressément à cette fin. Si des fonds ne sont pas mis de côté à l'aide d'un mécanisme privé quelconque, c'est le gouvernement qui devra délier les cordons de la bourse pour nourrir, vêtir et loger les personnes âgées.

Nous estimons donc important d'encourager les régimes de pension, comme nous l'avons affirmé, parce que nous les négocions et que nous les jugeons importants pour nos membres. Ils sont importants, selon moi, pour le gouvernement et pour la société en général, parce qu'ils constituent le moyen le plus sûr et le plus efficace d'épargner pour la retraite. Et nous nous inquiéterions si cette proposition avait pour conséquence de décourager des jeunes à participer aux régimes de retraite.

M. Whittaker: Pensez-vous que cela soit probable, compte tenu des avantages que procure la participation à un régime de pension d'employeur? Je vois des avantages très clairs à la participation à un tel régime de pension. Les employeurs versent des contributions, etc. Il y a des avantages évidents à participer. Pensez-vous vraiment que cela soit menacé? Dans l'affirmative, de quelle façon? Je me demande pourquoi cet argument a été soulevé.

M. Gold: Je pense que cela nuirait aux jeunes, parce que les jeunes ne sont pas attachés à leurs régimes de pension. Pour les jeunes, les régimes de pension sont un désagrément plus qu'autre chose. Ils ne pensent pas à la retraite, ils ne pensent pas à la vieillesse. Ils pensent à l'immédiat. Ils pensent à acheter une maison, à avoir des enfants, à joindre les deux bouts. Les régimes de pension n'ont aucun intérêt pour eux. Ils sont jeunes et en santé. Ils vont vivre éternellement et pouvoir travailler toute leur vie.

Si on les oblige à participer à un régime de retraite qui, dans certains cas, réduit leur traitement actuel, mais que cette participation a pour effet de réduire leur possibilité de cotiser à un REÉR et donc d'épargner en vue d'acheter une

[*Text*]

an RRSP, and therefore less of an opportunity to accumulate a downpayment on your home, we can see that would be a significant disincentive for young people. For people who are older, the benefits of a pension plan become much clearer. They become much more concerned about retirement and probably much less influenced by this concern. But politics being what they are, the younger people have a voice and carry weight. They move decisions in a certain direction, and we see that as a significant factor.

The Chairman: Mr. Gold and Mr. O'Brien, I would like to ask a couple of questions. My riding, of course, is in the Toronto area, and I can personally say that I believe in the last five years it has received a disproportionate number of new houses; that is, relative to what's going on in the rest of Canada. So your membership has been largely employed in my riding, among other places. I'd like to ask some questions with regard to the Toronto context, in light of the recommendations you're putting forward.

The average house in my riding is probably $150,000, $160,000, if you're buying a new house, and I suppose that would also be the resale value of a house. Would your members, Mr. O'Brien, be able to afford to buy a house in my riding on their income, if there was only a single wage earner?

Mr. Michael O'Brien (Representative, Labourer's Union, Local 183, Toronto): I believe so, with this proposed help.

The Chairman: There is a reason why I asked that question. Now I accept that in the Toronto area, and I believe it's the same in most metropolitan cities, most young couples are two-income households, and will continue to be so for quite some time. Your membership would be in the defined pension plan situation, but their spouses, I would argue, probably aren't. So if you restrict the ability to use RRSPs, in fact your own membership, through the spouse, would be restricted in the ability to make RRSP contributions to use toward a downpayment. I I would like your comment on that.

Mr. O'Brien: We appreciate what you're saying, but it may not necessarily be so. Fifty per cent, that's just a recommendation—

The Chairman: Whatever the number is.

Mr. O'Brien: —whatever the final number is. We would definitely see that there should be some safeguards for pensions.

• 1135

The Chairman: I guess I'm trying to address what this market is and the benefit to it. What would be the average income of your membership if there is such a number? I realize it's probably quite a wide variety. Maybe you could give the average income of the employee group represented by Mr. Gold in his presentation today.

Mr. O'Brien: I would say that the approximate hourly rate would be $24.

The Chairman: If you take that on an annualized basis, and I realize there's seasonal employment and overtime, would the average be $40,000?

[*Translation*]

maison, nous sommes d'avis que cela peut fortement décourager les jeunes. Pour les plus vieux, les avantages d'un régime de pension sont évidents. Ces gens se préoccupent beaucoup plus de la retraite et sont probablement moins influencés par la possibilité de ne pas pouvoir cotiser autant à un REÉR. Mais les forces politiques étant ce qu'elles sont, les jeunes s'expriment et ont du poids. Ils orientent les décisions dans un certain sens, et ce facteur nous paraît important.

Le président: J'aimerais vous poser quelques questions, monsieur Gold et monsieur O'Brien. Ma circonscription se trouve dans la région de Toronto et je peux vous affirmer que, selon moi, le nombre de maisons neuves qui y ont été construites depuis cinq ans est disproportionné par rapport au reste du Canada. Vos membres trouvent donc du travail dans ma circonscription, entre autres. J'aimerais vous interroger sur le contexte torontois, à la lumière de vos recommandations.

Le prix moyen d'une maison neuve dans ma circonscription est probablement 150,000$ ou 160,000$. Je suppose que ce montant serait également la valeur de revente d'une maison. Vos membres, Monsieur O'Brien, auraient-ils les moyens de s'acheter une maison dans ma circonscription, s'ils étaient seul soutien de famille?

M. Michael O'Brien (représentant, Union des journaliers, section locale 183, Toronto): Je le pense, s'ils recevaient l'aide proposée.

Le président: C'est une des raisons qui m'ont poussé à poser cette question. Par ailleurs, je conviens que dans la région de Toronto, et je pense que l'observation vaut pour la plupart des grandes villes, la plupart des jeunes couples travaillent tous les deux et continueront de le faire pendant un certain temps encore. Vos membres participeraient à un régime de pension à prestations déterminées, mais leur conjoint, probablement pas, selon moi. Par conséquent, en limitant la capacité de se servir des REÉR, on limiterait la capacité de vos propres membres, par l'entremise de leur conjoint, de cotiser à un REÉR en vue d'acheter une maison. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet.

M. O'Brien: Nous comprenons votre argument, mais ne sommes pas nécessairement d'accord. Le taux de 50 p. 100 n'est qu'une recommandation. . .

Le président: Peu importe le taux retenu.

M. O'Brien: . . .peu importe le taux qui sera retenu. Nous souhaiterions certainement que les pensions soient protégées.

Le président: J'essaie de définir le marché et les avantages qu'il pourrait tirer du programme. Quel serait le revenu moyen de vos membres, si vous avez de telles statistiques? Je sais qu'il y a probablement d'assez grands écarts. Mais vous pourriez peut-être nous indiquer le revenu moyen du groupe d'employés représentés par M. Gold dans son exposé d'aujourd'hui.

M. O'Brien: Je dirais que le taux horaire serait d'environ 24$.

Le président: En chiffres annuels, et je comprends qu'il y a des emplois saisonniers et des heures supplémentaires, est-ce que le salaire moyen serait 40,000$?

[*Texte*]

Mr. O'Brien: Approximately.

The Chairman: The first concern of young people is not retirement, although they all dream of the day they can retire at age 35 extremely wealthy. Very few are able to achieve that goal. If you listen to the National Citizens Coalition, about the only person who can do that is an MP who gets elected at 20 and retires at age 35. I guess it's in that context.

Your membership and the young members particularly have the same interest as everyone else out there. They'd like to buy a house. I guess that's why I question why you would want to place any restriction on the ability of the use of RRSPs, particularly on your own membership.

I come back to the example of the probability that the spouse in the partnership is not in a pension plan. Even if the spouse is in a pension plan, in the example you've referenced, Mr. Gold, under the new legislation they will be able to contribute at least a thousand dollars a year and probably more into an RRSP. Why would you want to restrict their ability to use that money if you at the same time in your presentation want to spur the construction industry? And I can understand why you want to do that.

Mr. Gold: We want to do two things: we want to stimulate the construction industry and we want to safeguard pension plans. That involves a compromise. We can't proceed entirely in one direction without undercutting the second objective.

We believe both objectives are very important and we believe that if there is no differential treatment between our registered pension plan members and non-registered pension plan members, you will see an acceleration of the disintegration of the pension system in this country, which is already very apparent. Pension plans are being destroyed even now, quite apart from this proposal, because of everything else that has happened in this economy in this country in the last five years.

There's tremendous pressure on pension plans now. They are the best form of retirement saving we have evolved, not only in this country but in virtually every other western industrialized country. They are at risk. This will put them at greater risk because this will create within the plan itself a political constituency that wants out.

The Chairman: The final question would come into the area of a restriction on the amount into RRSPs that can be used in this context. We've had witnesses and certainly it's general knowledge that mortgages are available up to the 90% factor, and there is some discussion about that being changed. In the Toronto area if you take a 90% mortgage based on the number I've thrown out of $150,000, you can basically get a mortgage in the $130,000 to $135,000 range presuming you can make the payments.

On that basis, really what you're looking for is a $15,000 contribution from an RRSP. If it's a spousal situation, as I presume it is in most cases, you're really looking for $7,500 from each spouse. If you go back to your $1,000 per year

[*Traduction*]

M. O'Brien: À peu près.

Le président: La principale préoccupation des jeunes, ce n'est pas la retraite, même s'ils rêvent tous du jour où ils auront fait fortune et pourront prendre leur retraite à 35 ans. Selon la *National Citizens Coalition*, les seuls qui peuvent réaliser cet objectif sont les députés qui se font élire à 20 ans et qui prennent leur retraite à 35 ans. Je pense à ce contexte.

Vos membres et les jeunes membres en particulier partagent les mêmes intérêts que tout le monde. Ils aimeraient acheter une maison. C'est probablement pourquoi je me demande pourquoi vous voudriez limiter la capacité de se servir des REÉR, en particulier celle de vos propres membres.

Je reviens à l'exemple de la probabilité que le conjoint ne participe pas à un régime de pension. Même si le conjoint participe à un tel régime, dans l'exemple que vous avez donné, monsieur Gold, la nouvelle loi permettra de verser au moins 1,000$ par année et probablement davantage dans un REÉR. Pourquoi voudriez-vous limiter la capacité de se servir de cet argent alors que, dans votre exposé, vous avez indiqué votre désir de stimuler le secteur de la construction? Et je peux comprendre pourquoi vous voulez stimuler ce secteur.

M. Gold: Nous voulons deux choses: stimuler le secteur de la construction et protéger les régimes de pension. Il faut faire des compromis. Nous ne pouvons aller dans une direction sans nuire à l'autre objectif.

Nous estimons que les deux objectifs sont importants et que si nos membres qui participent à un régime de pension et ceux qui ne le font pas sont traités sur un pied d'égalité, la désintégration du système de pension, déjà manifeste dans notre pays, s'accélérera. Les régimes de pension se désintègrent même maintenant, en dépit de cette proposition, à cause de tout ce qui est arrivé à l'écomie du pays depuis cinq ans.

Les régimes de pension subissent des pressions énormes actuellement. Ils sont le meilleur mécanisme d'épargne-retraite que nous avons pu imaginer, pas seulement chez nous mais dans presque tous les autres pays industrialisés occidentaux. Ils sont menacés. Ils le seront encore plus par cette mesure parce qu'ils créeront à l'intérieur du régime un groupe politique désireux d'en sortir.

Le président: La dernière question se rapporte à la restriction des épargnes versées dans un REÉR pouvant être utilisées dans ce contexte. Des témoins ont affirmé, et c'est certainement la notoriété publique, qu'on peut contracter un emprunt hypothécaire représentant jusqu'à 90 p. 100 du prix d'achat. Il est question de changer cette situation. Dans la région de Toronto, un emprunt hypothécaire à 90 p.100 sur le montant de 150,000$ que j'ai donné en exemple représente un emprunt de 130,000$ à 135,000$, en supposant que l'emprunteur peut acquitter les paiements.

En fonction des chiffres, il faut une mise de fonds de 15,000$ tirée d'un REÉR. Pour un couple, et je suppose que c'est le cas la plupart du temps, il faut donc 7,500$ par conjoint. Si nous tenons compte du 1,000$ qui peut être

[*Text*]

which you can carry forward, what you're talking about is a pretty minimal risk on the part of RRSP funds if we did not restricted it so that you couldn't for example make a 100% contribution toward the purchase of a house out of your RRSP, but instead restricted it to the level so that people can get into the houses. That's the objective we want. What would you think of that kind of restriction versus the kind that you propose?

• 1140

Mr. Gold: I'm not sure I understood the proposal you were putting.

The Chairman: Since you can get 90% mortgages in this country, the maximum you can contribute through an RRSP towards the purchase price of a house is 10% or 15%, some level at that extreme. In the case of my riding, 10% would mean the RRSP can contribute only $15,000 towards the purchase price of a house, and that comes from the two parties, which means $7,500... Well, it doesn't have to come from two parties, but it's a spousal arrangement, so it's $15,000 divided in whatever way is appropriate. Do you think that would guarantee the concern you have about the other side, the pension plan situation?

Mr. Gold: I guess I see the pension plan issue as being somewhat different. The question is how long it is going to take for each of those spouses to save $7,500. If they don't belong to a pension plan, then they might be able to do it in three years or less. If they do belong to a registered pension plan, then it might take them five years or six years. I see that as being a significant difference.

Mr. Fontana: Let me applaud Mr. Gold and the union reps for making the case that in fact the economy isn't in recovery, albeit that Mr. Mazankowski keeps referring to housing being on the upswing.

Perhaps you ought to walk down the hall after this meeting and knock on his door and tell him that the housing sector is in fact in dire straits across the country, not only in Toronto but in southwestern Ontario where I come from, in London.

It's important to note, as you have, that the construction industry is important to the economic revival of this country, and the sooner you put construction back to work, seven other people will also go back to work in the manufacturing sector that supports the construction sector. You've made a very good case, but perhaps you ought to tell the Minister of Finance that in no uncertain terms.

We used to have what was called the registered home ownership plan, which in fact was taken away by this government. I don't know why. It essentially met, to a certain extent, all the principles that are being espoused, not only using RRSP funds but also in fact using registered pension plan funds. So we're back full circle as to how we get people involved in the marketplace for buying their first home.

[*Translation*]

reporté tous les ans, le risque pour les fonds du REÉR est assez minime si nous n'imposons pas de restriction afin qu'il soit impossible de retirer le plein montant de la mise de fonds du REÉR mais prévoyons plutôt des restrictions permettant seulement aux gens d'acheter une maison. C'est l'objectif que nous visons. Quel serait le genre de restrictions nécessaires, dans ce cas, comparativement à celles que vous proposez?

M. Gold: Je ne suis pas certain d'avoir compris votre proposition.

Le président: Étant donné qu'on peut trouver des emprunts hypothécaires à 90 p.100 au pays, le montant maximum qui peut être retiré d'un REÉR pour acheter une maison représente environ 10 à 15 p.100 du prix d'achat. Dans ma circonscription, un taux de 10 p. 100 signifierait que la mise de fonds provenant du REÉR ne pourrait pas dépasser 15,000$, et ce montant serait réparti entre les deux conjoints, ce qui veut dire 7,500$... Il n'est pas nécessaire qu'il soit réparti entre les deux, mais c'est ce qui arriverait dans un couple. Il y aurait donc 15,000$ à répartir de la manière convenable. Pensez-vous que cela apaiserait votre préoccupation au sujet de l'autre aspect, soit le régime de pension?

M. Gold: Je vois la question du régime de pension dans une perspective un peu différente. Il faut se demander combien de temps il faudra à chacun des époux pour économiser 7,500$. S'ils ne participent pas à un régime de pension, ils pourraient le faire en trois ans ou moins. S'ils participent à un régime de pension agréé, il pourrait falloir de cinq à six ans. L'écart me semble important.

M. Fontana: Je félicite M. Gold et les représentants syndicaux d'avoir démontré qu'il n'y a pas de reprise économique actuellement, même si M. Mazankowski ne cesse de déclarer que les mises en chantier sont à la hausse.

Vous devriez peut-être aller au bout du corridor en sortant d'ici et frapper à sa porte pour lui dire que c'est le marasme dans le secteur du logement, d'un bout à l'autre du pays, pas seulement à Toronto, mais aussi dans le sud-ouest de l'Ontario, à London, dans ma région.

Il importe de souligner, comme vous l'avez fait, que le secteur de la construction est important pour le renouveau économique du pays et que, plus ce secteur se remet au travail rapidement, plus sept autres personnes se remettront vite au travail dans le secteur de la fabrication, qui appuie la construction. Vous l'avez très bien démontré, mais vous devriez peut-être le dire au ministre des Finances, en des termes non équivoques.

Il y a déjà eu un régime enregistré d'épargne-logement, qui a été démantelé par le gouvernement actuel. Je ne sais pas pourquoi. Il respectait jusqu'à un certain point tous les principes défendus actuellement, pas seulement l'utilisation des fonds versés dans un REÉR mais aussi dans des régimes de pension agréés. Nous revenons donc à la case de départ au sujet de la façon d'aider les gens à entrer sur le marché et à acheter une première maison.

[*Texte*]

I have a question for you, because in your proposal you don't refer to first-time home buyers as much as you do to principal residences. Do I take it that the proposal on which you're commenting would look not only to first-time home buyers but in fact to anybody who wanted to purchase a principal residence again and therefore the marketplace would be much broader than just the first-time home buyer?

Mr. Gold: We would see no reason in principle to restricting it to first-time home buyers. We understand that's where the crunch is right now, and that's probably why the proposal is focused on that. There may be fiscal reasons for restricting it, but in principle we don't see any reason why it should be restricted to first-time home buyers as opposed to owners of principal residences.

Mr. Fontana: Secondly, I want to ask you again about targeting, because there's been some mention of a number of different targeting mechanisms. One is that you might limit the contributions from an RRSP to a certain amount—10% or 5% or whatever the case may be—to a maximum amount of money, or also use the RPP funds, with which I have no real difficulty either, in order to set some sort of fairness and equity for everyone to access in buying a home.

However, would you target it to a maximum amount of an RRSP? CMHC, and even CREA, have done a lot of studies right now that suggest that 200,000 people who already have contributed to RRSPs are sitting with a pool of money, and that if you look at the average price of a home across the country, even in Toronto and Vancouver and Montreal, where perhaps the prices are much higher than the average, then in fact 200,000 people could readily move into the residential market and buy that first home, be it newly constructed or be it an existing house, obviously creating, as you say, some positive aspects to the construction industry.

• 1145

Would you though target the amount of the RRSP to the total amount or to the price of a house to ensure that in fact those who need it most are the ones that are being served, as opposed to those who may have $100,000 in RRSP funds and want to buy a $500,000 house?

Mr. Gold: Yes, we have certainly considered that, and we do believe that the proposal should be targeted, if only because that kind of targeting would reduce the demands on the federal treasury to the extent that higher-income people can accumulate more money in RRSPs faster than lower-income and middle-income people. We would not favour a situation in which they take advantage of that opportunity to buy rich homes at the expense of the treasury. This is a proposal that is targeted to lower-and middle-income working Canadians, which can serve a real need in that area, but it should not be abused. We do not want to see this program suffer the fate of other tax measures that have been abused in the past.

[*Traduction*]

J'ai une question à vous poser, parce que votre proposition ne porte pas tant sur les premiers acheteurs que sur les résidences principales. Dois-je comprendre que la proposition sur laquelle vous vous prononcez ne s'adresserait pas seulement aux premiers acheteurs mais en réalité à quiconque voudrait acheter à nouveau une résidence principale et donc que le marché visé serait beaucoup plus vaste que celui des premiers acheteurs?

M. Gold: En principe, nous ne voyons aucune raison de limiter le programme aux premiers acheteurs. Nous comprenons que c'est le marasme sur ce marché actuellement, et c'est probablement ce qui explique pourquoi la proposition vise ce marché. Il y a peut-être des raisons fiscales, mais en principe nous ne voyons pas pourquoi il faudrait se limiter aux premiers acheteurs plutôt que d'inclure les propriétaires de résidences principales.

M. Fontana: Deuxièmement, je veux vous interroger à nouveau sur les cibles, parce qu'on a parlé de divers mécanismes d'établissement des cibles. L'un d'eux consisterait à limiter les mises de fonds tirées d'un REÉR à un certain montant—10 p.100 ou 5 p.100, peu importe le pourcentage—jusqu'à concurrence d'un montant maximum, ou à permettre également l'utilisation des montants versés dans des régimes de pension agréés, ce à quoi je ne m'oppose pas non plus, afin d'instaurer une certaine équité et que tout le monde puisse acheter une maison.

Mais comment déterminer le montant maximum tiré d'un REÉR? La SCHL, et même l'ACI, ont effectué un grand nombre d'études qui donnent à penser que 200,000 personnes ayant déjà contribué à un REÉR laissent dormir une fortune et que, quand on considère le prix moyen d'une maison au pays, même à Toronto et à Vancouver et à Montréal, où les prix sont probablement plus élevés que la moyenne, il y a donc 200,000 personnes prêtes à entrer sur le marché résidentiel et à acheter une première maison, neuve ou existante, ce qui aurait de toute évidence, comme vous le dites, des retombées positives sur le secteur de la construction.

Fixeriez-vous cependant le retrait du REÉR en fonction du montant total ou du prix de la maison afin de vous assurer que la proposition s'adresse à ceux qui en ont le plus besoin, plutôt qu'à ceux qui ont peut-être 100,000$ dans un REÉR et qui veulent acheter une maison de 500,000$.

M. Gold: Nous y avons certainement pensé et nous estimons que la proposition devrait être ciblée, ne serait-ce que parce que ce genre de cibles réduirait la demande sur le Trésor fédéral dans la mesure où les contribuables à revenu élevé peuvent accumuler plus d'argent dans des REÉR et le faire plus vite que les contribuables à faible revenu ou à revenu moyen. Nous ne voudrions pas qu'on en profite pour acheter des maisons cossues aux dépens du Trésor. Il s'agit d'une proposition qui vise les travailleurs canadiens à faible revenu et à revenu moyen, qui peut répondre à un besoin réel dans ce domaine, mais dont il ne faudrait pas abuser. Nous ne voulons pas que ce programme subisse le même sort que d'autres mesures fiscales dont certains ont abusé par le passé.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gold and Mr. O'Brien. We appreciate your presentation this morning in front of the committee. You have certainly added some food for thought. Thank you very much.

This concludes the witnesses that we have to this point agreed to hear. Personally, anyway, I believe we have heard enough to at least prepare a preliminary report we can proceed on. Unless other members of the committee have some thoughts, I would like to suggest that we have a report prepared by our staff dealing with particularly the equity situation as recommended, and also the deferred payment mortgage. I personally do not like that one, but let's hear what the staff have to think about that proposal so that possibly at our next meeting we could look at a summary of what we have heard and maybe make a recommendation on behalf of the committee. I believe we have heard enough witnesses to at least do that. Mr. Harvard, I don't know if you have any comment on that.

Mr. Harvard: The only comment I would have, Mr. Chairman, is that I think we have heard enough argument from both sides. I would recommend to the staff when they are preparing their brief that they take into account the possible impact on registered pensions. I would think there is a predisposition of the committee that would favour this scheme in one form or another, but I appreciate Mr. Gold's remarks that one has to be careful about the impact on the pensions. If that concern can be met, I would think that we could proceed. I do not know how Mr. Fontana would think about it, but that is what I would suggest.

The Chairman: Maybe we could go to Mr. Whittaker. I don't know if you have any comments. I appreciate that you were not here the other day for the other witnesses. We did have the other day a very substantial presentation by the life underwriters, as you can recall, on the very subject Mr. Gold raised with regard to defined plan pensions. Mr. Whittaker, have you any...?

Mr. Whittaker: I certainly feel that from looking at some of the briefs that went through, seeing witnesses last time as well as today, that I would go along with the first draft.

Mr. Fontana: Let me just say with respect to what you are asking staff to do, which is to report, I understand that the mandate of this particular committee was to look at the CREA proposal, as well as I suppose any other one as it relates to the use of RRSPs.

• 1150

There is no doubt in my mind that something has to be done and has to be done fairly quickly with respect to making a determination on the use of RRSP funds. There is no doubt that the matter gets complicated if in fact you want to talk about the possible impact of registered pension plans and how that might cause some problems to younger employees, whether they think that there is a fairness, an equity. I think it is fair to say that most people have a diversified pension

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gold et monsieur O'Brien. Nous avons apprécié votre exposé de ce matin. Vous nous avez certainement donné matière à réflexion. Merci beaucoup.

Nous avons donc entendu maintenant tous les témoins que nous avions convenu d'entendre. Personnellement, en tout cas, je pense que nous avons assez d'information pour préparer au moins un rapport provisoire. À moins que d'autres membres du comité aient des idées à formuler, je proposerais que notre personnel rédige un rapport traitant en détail de la proposition de participation recommandée, ainsi que de l'emprunt hypothécaire par paiements différés. Je n'aime pas trop cette deuxième solution, mais attendons les réflexions du personnel à ce sujet, afin qu'à notre prochaine réunion nous puissions étudier le résumé des témoignages entendus et peut-être formuler une recommandation au nom du comité. Je pense que nous avons entendu suffisamment de témoins pour pouvoir au moins abattre cette besogne. Avez-vous des observations à ce sujet, monsieur Harvard?

M. Harvard: Je dirais simplement, monsieur le président, que nous avons entendu assez d'arguments de la part des deux camps. Je recommanderais au personnel, quand il rédigera son mémoire, de tenir compte de l'incidence éventuelle sur les régimes de pension agréés. Je pense que le comité est disposé à approuver ce mécanisme, sous une forme ou une autre, mais je conviens avec M. Gold qu'il faut être prudent au sujet de l'incidence sur les pensions. Si cette préoccupation peut être apaisée, je pense que nous pourrions aller de l'avant. Je ne sais pas ce qu'en pense M. Fontana, mais c'est ce que je proposerais.

Le président: Nous pourrions peut-être entendre M. Whittaker. Je ne sais pas si vous avez des remarques à formuler. Vous n'étiez pas ici l'autre jour quand nous avons entendu les autres témoins. Nous avons entendu un témoignage assez détaillé de la part des assureurs-vie, si vous vous souvenez bien, qui portait précisément sur la question soulevée par M. Gold au sujet des régimes de pension à prestations déterminées. Monsieur Whittaker, avez-vous des...?

M. Whittaker: Compte tenu de certains des mémoires que nous avons reçus et des témoins de la dernière fois et d'aujourd'hui, je pense certainement que nous pourrions rédiger la première ébauche.

M. Fontana: À propos de ce que vous demandez au personnel, c'est-à-dire de rédiger un rapport, je crois comprendre que le mandat de notre comité consiste à examiner la proposition de l'ACI, ainsi que, je suppose, toute autre proposition relative à l'utilisation des REÉR.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il faut faire quelque chose assez rapidement au sujet de l'utilisation des fonds versés dans les REÉR. Il ne fait aucun doute non plus que la question se complique si on veut parler de l'incidence éventuelle sur les régimes de pension agréés et comment cette proposition pourrait occasionner des difficultés pour les jeunes employés, qu'ils croient ou non à l'équité et à la justice. On peut affirmer, je crois, que la plupart des gens ont

[*Texte*]

base, especially with respect to the client group in the construction industry, who contribute to registered pension plans—which are mandatory by their very nature, and I happen to be in the insurance business, so I know, as opposed to RRSPs, which are essentially voluntary, or in fact you have a combination of both RPPs that in fact include RRSP as a model or as an option.

Rather than complicate the issue and having registered pension plans and the possible impact on them, even though there may or may not be... And I understand where perhaps the life underwriters are coming from, or the bankers who are having some problems. The fact is, if we complicate this particular issue so much, I can tell you that what will happen is that it will never get done, especially if you ask for a complete study of the possible impact on registered pension plans and everything else. I think the issue will move so broadly that in fact we will miss a tremendous opportunity to take advantage of the narrow thing that was the RRSP proposal developed by CREA that is advanced and in fact is in the process of CMHC practically approving the thing, as well as the Minister of Finance being satisfied that the model isn't going to cause an awful lot of problems.

So I don't want to have us take off on a tangent that means we will be studying this thing for another year or two when in fact the industry and home buyers want to get on with doing it, essentially.

The Chairman: Mr. Fontana, my suggestion that we proceed is because after two days of hearings I am not prepared to sit here for another year and discuss it further. I think we have heard enough, and I think Mr. Harvard and Mr. Whittaker have indicated similarly, that we at least have enough of a submission whereby we can very quickly look at this thing. We have had two submissions dealing with the pension plan situation, and I think in fairness to those two witnesses we should certainly review what they had to say. But I am not suggesting, and I don't believe Mr. Harvard was suggesting, that we do a great study on defined pension plan benefits in this country. So I would like to see us proceed. Ultimately, I will support a positive report on the use, but without... Let's say wait until I see all the evidence, but I have heard it all, so I am not sure if there is something I have missed.

Mr. Harvard: I pretty well concur with what you said, Mr. Chairman. I just want to repeat that yes, we should move as rapidly as possible. I just don't want the staff to ignore this one dimension having to do with pensions, and as long as that's considered in a sensitive way, because I happen to believe there is a degree of compatability, I don't think—

Mr. Fontana: I think both can be used also.

Mr. Harvard: I think there can be a peaceful co-existence between a plan like this and registered pension plans.

The Chairman: Does that give you enough direction? Can we have that for next Wednesday?

[*Traduction*]

des régimes de pension diversifiés, surtout quand on pense au groupe-client du secteur de la construction, qui cotise à des régimes de pension agréés—obligatoires par nature, et je sais de quoi je parle puisque je suis assureur de métier, par opposition aux REÉR, qui sont essentiellement facultatifs, ou alors il y a un mélange de RPA qui prévoit, comme modèle ou comme option, des cotisations à un REÉR.

Au lieu de nous compliquer la vie en englobant les régimes de pensions agréés et l'incidence éventuelle sur ces régimes, ce qui reste à prouver... Et je comprends la situation des assureurs-vie ou celle des banquiers, qui éprouvent des difficultés. En vérité, si nous compliquons trop cette question, je peux vous assurer que rien ne se fera, surtout si nous demandons une étude complète au sujet des incidences éventuelles sur les régimes de pension agréés et sur tout le reste. Je pense que la question deviendra si vaste que nous raterons une occasion en or de profiter de la proposition très circonscrite que l'ACI a formulée au sujet des REÉR et qui a presque déjà été approuvée par la SCHL et par le ministre des Finances, qui est convaincu que le modèle n'occasionnera pas trop de problèmes.

Je ne veux donc pas que nous nous éloignions sur une tangente et étudiions cette proposition pendant encore un an ou deux, quand l'industrie et les acheteurs de maisons veulent que nous l'approuvions.

Le président: Monsieur Fontana, je propose d'aller de l'avant, parce qu'après deux jours d'audiences, je ne suis pas disposé à siéger ici pendant encore un an pour en discuter davantage. Je pense que nous avons entendu assez de témoignages—et je pense que M. Harvard et M. Whittaker abondent dans le même sens—pour pouvoir étudier rapidement cette question. Nous avons entendu deux témoignages traitant des régimes de pension et je crois que pour être justes envers ces deux témoins, nous devrions certainement tenir compte de ce qu'ils ont à dire. Mais je ne propose pas, et je ne pense pas que M. Harvard l'a fait non plus, que nous étudiions en profondeur les régimes de pension à prestations déterminées au pays. Je voudrais donc que nous vous mettions à l'ouvrage. Au bout du compte, j'appuierai un rapport positif sur l'utilisation, mais sans... Il faut attendre d'avoir entendu tous les témoignages, mais nous les avons tous entendus. Je ne suis donc pas convaincu d'avoir oublié quelque chose.

M. Harvard: Je suis plutôt d'accord avec vous, monsieur le président. Je veux seulement répéter que nous devrions effectivement agir le plus rapidement possible. Je ne veux pas que le personnel fasse fi de l'aspect qui touche aux pensions, et tant qu'il en tiendra compte de manière sensée, parce que je suis convaincu qu'il y a un fort degré de compatibilité, je ne pense pas...

M. Fontana: Je pense aussi qu'on peut se servir des deux.

M. Harvard: Je pense qu'il peut y avoir une coexistence pacifique entre un programme de ce genre et les régimes de pension agréés.

Le président: Est-ce que cela vous donne des indications assez claires? Pouvons-nous avoir ce rapport mercredi prochain?

[*Text*]

Mr. Basil Zafiriou (Committee Researcher): Sure.

The Chairman: Okay. So I might suggest that although we have another couple or three items on the agenda next Wednesday, maybe we could find some time at the end of that meeting to maybe review the report that's... Is it next Wednesday or Thursday, whenever our next meeting is?

Mr. Fontana: That would be a difficult day, because I thought the House was going to be adjourning early on Wednesday, as you know, Mr. Chairman, December 11. That day may be... I don't know, but we have a meeting at 3.30 p.m. for three MPs to show up with their proposals. I am just wondering how long you think the meeting might go—

The Chairman: Well, as long as the MPs promise not to be long-winded, Mr. Harvard.

Mr. Fontana: We could prepare for a Tuesday or a Thursday, whatever—

The Chairman: Well, I think we have problems with meeting rooms and so on, but I am certainly quite willing, Wednesday, as one of the committee members. Mr. Harvard, I know you are a committee member. I believe you are also a witness that day.

Mr. Harvard: Well, I think I can cut my presentation back to two hours, I would think.

The Chairman: We have a problem, because on Thursday or Friday of next week the House adjourns, and we are running out of time. I am certainly prepared to use Wednesday to the advantage of this committee.

Mr. Fontana: I have one suggestion—that the first item of the agenda on Wednesday at 3.30 p.m. be this proposal and not other matters from three other MPs. It may go on, but I think you want to deal with the substantive issue before the House adjourns, and then have the other matters by the other three MPs dealt with thereafter, just to ensure that we get to it.

• 1155

The Chairman: The other question is whether it should be in camera. I am quite prepared to have it open. There is nothing here I think we need to hide. It might be a change for this committee, but I am quite prepared to have an open discussion on that.

Mr. Fontana: Is this one in camera?

The Chairman: No.

Mr. Harvard: If we are going to deal with this matter next Wednesday, when might the staff be able to get their report to us?

Mr. Zafiriou: On Tuesday.

Mr. Harvard: Tuesday is fine, yes.

The Chairman: We will have this on the agenda for next Wednesday. I guess in fairness we should check with the first witness scheduled for Wednesday and see if he or she is prepared to be the last witness on Wednesday. That might be the way to do it. I don't know who that was.

The meeting is adjourned until next week.

[*Translation*]

M. Basil Zafiriou (attaché de recheche du comité): Certainement.

Le président: D'accord. Même si deux ou trois autres points sont à l'ordre du jour de la séance de mercredi prochain, nous pourrions peut-être trouver un peu de temps à la fin de cette séance pour étudier le rapport qui... Est-ce mercredi ou jeudi? Quand nous rencontrons-nous à nouveau?

M. Fontana: Ce serait difficile, parce que je croyais que la Chambre allait ajourner tôt le mercredi 11 décembre, comme vous le savez, monsieur le président. Ce jour-là serait peut-être... Je ne sais pas, mais nous avons une réunion à 15h30, au cours de laquelle trois députés viendront nous présenter leurs propositions. Je me demande jusqu'à quelle heure vous avez l'intention de siéger...

Le président: Si les députés promettent de ne pas s'éterniser, monsieur Harvard.

M. Fontana: Nous pourrions nous préparer pour mardi ou jeudi, peu importe...

Le président: Je pense que nous avons du mal à trouver une salle, mais je suis certainement disposé à considérer le mercredi, en tant que membre du comité. Monsieur Harvard, vous êtes également membre du comité. Vous devez témoigner ce jour-là, je crois.

M. Harvard: Je pense pouvoir raccourcir mon exposé à deux heures.

Le président: Nous avons un problème, parce que la Chambre ajourne jeudi ou vendredi de la semaine prochaine et que le temps presse. Je suis certainement disposé à consacrer le mercredi à notre comité.

M. Fontana: J'ai une suggestion—que le premier point à l'ordre du jour de la séance qui aura lieu mercredi prochain à 15h30 soit cette proposition et non les propositions des trois autres députés. Ce sera peut-être long, mais je pense que nous voulons régler le fond de la question avant l'ajournement de la Chambre, puis étudier les autres sujets avec les députés, simplement pour nous assurer d'avoir le temps d'en discuter.

Le président: L'autre question, c'est si nous devrions nous réunir à huis clos. Je serais d'accord pour que la séance soit publique. Nous n'avons rien à cacher. Ce sera peut-être un changement pour le comité, mais je suis disposé à ce que nous discutions publiquement de la question.

M. Fontana: Celle-ci se déroule-t-elle à huis clos?

Le président: Non.

M. Harvard: Si nous voulons régler cette question mercredi prochain, quand le personnel pourrait-il nous remettre son rapport?

M. Zafiriou: Mardi.

M. Harvard: D'accord pour mardi.

Le président: Nous inscrirons cette question à l'ordre du jour de mercredi prochain. En toute justice, nous devrions nous assurer que le premier témoin prévu pour mercredi prochain est disposé à témoigner en dernier. Ce pourrait être une solution. Je ne me souviens plus qui c'était.

La séance est levée jusqu'à la semaine prochaine.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

Issue No. 3
Wednesday, December 11, 1991
Chairman: René Soetens

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9
En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiry into the tax code

WITNESSES:

(See back cover)

From the Canada Mortgage & Housing Corporation:

Jacques Beaupré, Director, Strategic Planning & Policy Development Division;

Eric Tsang, Manager, Market Housing Policy Group.

From the Committee of Fire Construction Trade Unions:

Murray Gold, Barrister & Solicitor.

From Labourers' Union, Local 183:

Michael O'Brien, Representative.

Third Session of the Thirty-Fifth Parliament, 1991

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mercredi 11 décembre 1991

Président: René Soetens

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de questions fiscales

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

De la Société canadienne d'hypothèques et de logement:

Jacques Beaupré, directeur, Division de la planification stratégique et de l'élaboration de propositions;

Eric Tsang, directeur, Groupe des lignes de conduite pour le logement du marché.

Du Comité de syndicats de cinq métiers de la construction:

Murray Gold, avocat et procureur.

De l'Union des journalistes, Local 183:

Michael O'Brien, représentant.

Première Session de la Trente-Cinquième Législature, 1991

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canada Mortgage & Housing Corporation:

Jacques Beaupré, Director, Strategic Planning & Policy Development Division;

Eric Tsang, Manager, Market Housing Policy Group.

From the Committee of Five Construction Trade Unions:

Murray Gold, Barrister & Solicitor.

From Labourers' Union, Local 183:

Michael O'Brien, Representative.

TÉMOINS

De la Société canadienne d'hypothèques et de logement:

Jacques Beaupré, directeur, Division de la planification stratégique et de l'élaboration de propositions;

Eric Tsang, directeur, Groupe des lignes de conduite pour le logement du marché.

Du Comité de syndicats de cinq métiers de la construction:

Murray Gold, avocat et procureur.

De l'Union des journalistes, Local 183:

Michael O'Brien, représentant.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Wednesday, December 11, 1991

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mercredi 11 décembre 1991

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiry into the tax code

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de questions fiscales

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24471—1

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 11, 1991
(3)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: René Soetens, Greg Thompson and Jack Whittaker.

Acting Members present: Don Blenkarn for Greg Thompson and Joe Fontana for John Manley.

Other Members present: John Harvard, Murray Dorin, Patrick Boyer.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Witnesses: Al Johnson, M.P.; Ken James, M.P.; John Harvard, M.P.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Sub-Committee proceeded to consider various suggestions on the tax code. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Wednesday, November 27, 1991, Issue No. 1*).

The Sub-Committee proceeded to discuss a draft report on a possible use of RRSP's when buying a home.

Al Johnson made a statement and answered questions.

On motion of Don Blenkarn, it was agreed,—That the document entitled "A Fairer, Simpler Taxes for Families, A Presentation Submitted to the Sub-Committee on Tax Matters" presented by Al Johnson, M.P., be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*See Appendix "STAX-1"*).

On motion of John Harvard, it was agreed,—That, pursuant to Standing Order 120, the Sub-Committee retain the services of Carole Chouinard as consultant for the Sub-Committee's work on various Tax matters, for the period of January 1, 1992 to March 31, 1992 at $599.00 per day, plus miscellaneous expenses, for total amount not exceeding $25,000.

Ken James, M.P., made a statement and answered questions.

John Harvard, M.P., made a statement and answered questions.

At 5:03 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1991
(3)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur les questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à 15 h 35, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membres du Sous-comité présents: René Soetens, Greg Thompson et Jack Whittaker.

Membres suppléants présents: Don Blenkarn remplace Greg Thompson et Joe Fontana remplace John Manley.

Autres députés présents: John Harvard, Murray Dorin, Patrick Boyer.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Témoins: Al Johnson, député; Ken James, député; John Harvard, député.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité commence à étudier diverses propositions concernant le code de la fiscalité. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 27 novembre 1991, fascicule nº 1*).

Le Sous-comité commence à discuter d'un projet de rapport concernant la possibilité d'utiliser le REER pour l'achat d'une résidence.

Al Johnson fait un exposé, puis répond aux questions.

Sur motion de Don Blenkarn, il est convenu,—Que le document intitulé «Impôts plus justes et plus simples pour la famille, un texte présenté au sous-comité des questions fiscales» présenté par Al Johnson, député, soit imprimé en annexe des *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour (*Voir Annexe «STAX-1»*).

Sur motion de John Harvard, il est convenu,—Que, conformément à l'article 120 du Règlement, le Sous-comité retienne les services de Carole Chouinard en tant que conseillère du Sous-comité pour son travail sur diverses questions fiscales, du 1er janvier 1992 au 31 mars 1992, à raison de 599$ par jour plus les dépenses diverses et jusqu'à concurrence de 25,000$.

Ken James, député, fait un exposé puis répond aux questions.

John Harvard, député, fait un exposé puis répond aux questions.

À 17 h 03, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 11, 1991

• 1535

The Chairman: I would like to bring this meeting of the subcommittee on tax matters to order.

We have three witnesses we are going to hear from today. Before we do so, we had agreed that the first item on the agenda would be the report prepared by our research people on the subject of the use of RRSP funds in the purchase of a home. That report has been circulated. I have my copy. I presume others got it. If we could, I would like to concentrate the first portion of this meeting on that. I am not sure how long our discussion should take on that matter, but I would hope that we can wrap that up in less than half an hour.

I shall ask our research staff to walk us through the report, if that is agreeable.

Mr. Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Before beginning that, could you clarify, Mr. Chairman, in which sequence you expect that the three MPs, Johnson, James, and Harvard, will make their presentations?

The Chairman: Basically as they are listed on the sheet.

Mr. Boyer: Could you therefore estimate what time Mr. Harvard might be making his presentation?

The Chairman: We have kind of indicated to each of the witnesses that—

A voice: We have to be out of here by 5 p.m.

The Chairman: We indicated to each of the witnesses that we would like no more than about a half an hour on each. That was the intent. We were aware on Thursday, or last week when we discussed this item, that when we put the RRSP issue in front we would be squeezing the back end of the time schedule, but I think we were prepared, if necessary, to go beyond 5 p.m.

Mr. Boyer: Maybe then about 4.30 p.m., when Mr. Harvard would be able to begin.

The Chairman: As quickly as we can get to the subject.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): I just want to tell Mr. Boyer that I got a memo from I believe the clerk, indicating that my presentation would be between 5 and 5.30 p.m. If it comes on earlier, that is no problem with me.

Mr. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): For the record, Mr. Chairman, this report was received in my office after I left Question Period. I left at a quarter after two from my office. It was messengered over. I got it a matter of about ten minutes before the end of Question Period. I have some problem with discussing a matter that I just received.

The Chairman: I am sorry that happened. Maybe what we could do is ask the staff to walk us through it and that will give us a chance at least to review what is there, and we can proceed from that point.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 11 décembre 1991

Le président: La séance du sous-comité sur les questions fiscales est ouverte.

Nous entendrons aujourd'hui trois témoins. Auparavant, nous avions convenu d'étudier le rapport préparé par le personnel de recherche sur l'emploi des REER comme mise de fonds pour l'achat d'une maison. Ce rapport vous a été remis. Comme moi, vous avez sans doute reçu votre exemplaire. J'aimerais donc que nous consacrions la première partie de cette réunion à l'étude de ce rapport. J'espère qu'une demi-heure suffira.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais donc demander à nos chargés de recherche de nous présenter le rapport.

M. Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Pourriez-vous d'abord nous préciser, monsieur le président, dans quel ordre les trois députés, messieurs Johnson, James et Harvard, vont faire leur exposé?

Le président: Selon l'ordre prévu à l'ordre du jour.

M. Boyer: À quelle heure peut-on s'attendre à ce que M. Harvard présente son exposé?

Le président: Nous avons dit à chacun des témoins...

Une voix: La réunion doit se terminer à 17 heures.

Le président: Nous avons prévu d'accorder au plus une demi-heure à chaque témoin. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés. Lorsque nous avons discuté de la question jeudi dernier, nous nous étions entendu pour étudier d'abord le rapport portant sur les REER et de prolonger au besoin la séance au-delà de 17 heures pour entendre nos trois témoins.

M. Boyer: Nous pouvons donc nous attendre à ce que M. Harvard commence aux environs de 16h30.

Le président: Dès que ce sera possible.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Pour la gouverne de M. Boyer, le greffier, si je ne m'abuse, m'a dit que je pourrais présenter mon exposé entre 17 heures et 17h30. Je suis tout à fait prêt à le faire plus tôt.

M. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Je tiens à signaler, monsieur le président, que ce rapport est arrivé sur mon bureau après mon départ pour la période de questions. J'ai quitté mon bureau à 14h15. On m'a fait parvenir le rapport à la Chambre par messager. Je l'ai reçu dix minutes avant la fin de la période des questions. Je ne suis donc pas vraiment préparé pour en discuter.

Le président: Je regrette ce qui s'est passé. Dans ce cas, avant de faire quoi que ce soit d'autre, il serait peut-être bon que le personnel nous présente le rapport.

[*Texte*]

Mr. Basil Zafiriou (Committee Researcher): If you do not have it in front of you, I will just say that all this report does is provide a summary—

The Chairman: Before we start might I point out we are not in camera. That is I think the process that we started last week. Unless somebody has a particular interest, we will just carry on in an open format.

Mr. Zafiriou: This report essentially provides a summary of the evidence that we received during the two sets of hearings that the committee had on the proposal first made by CREA, the Canadian Real Estate Association, that would allow RRSP funds to be used as a down payment for a home. The proposal itself, as CREA made it, would be that the purchaser acquire an equity interest in the house. They suggest a maximum limit of 20% of the purchase price of the home.

The notion of using RRSP funds as a down payment on a home could also be approached through what the CMHC suggested, a debt-based system which would allow an RRSP annuitant to acquire a deferred payment mortgage; in fact it could be just a deferred payment loan, but they examined a deferred payment mortgage on the house.

In order for the mortgage to have the attributes of a down payment, any interest that would be owed to the mortgage would not be received for a set period of time, but would accrue to the fund. It would become payable after a certain period of time, or at least when the home is sold or when the annuitant retires.

• 1540

At any rate, there are these two basic approaches to the proposal to allow RRSP funds to be used as a down payment for a home. Both proposals would require changes to the Income Tax Act to make this sort of investment eligible. Right now it would not be eligible, which is the problem that is being addressed.

The proposal could be general, as was recommended by the group of construction unions that we heard. It could be applicable to anybody with an RRSP who wants to use his or her funds for a down payment on a home, whether it is a first home buyer or previous home owners. It would have no limits attached to either the purchase price of the home or the income of the buyer, or it could be limited. The CREA proposal initially was that, since the objective was increased accessibility to home ownership, the natural limit would be that you would allow only first time home buyers to access their funds this way.

The major benefit of just allowing this option would be essentially that the potential home owners would be able to save with pre-tax dollars, so that they could save much more quickly the funds necessary for a down payment on a home.

CREA have agreed that since it does not raise the limits to the RRSP allowable contributions right now it would really not have much of an impact on federal revenues. It has also been suggested, however, that if this is to be an attractive

[*Traduction*]

M. Basil Zafiriou (chargé de recherche du comité): Si vous ne l'avez pas devant les yeux, je me contenterai de dire que ce rapport résume. . .

Le président: Permettez-moi d'abord de faire remarquer que la réunion est publique. C'est ce que nous avions convenu la semaine dernière. À moins que quelqu'un ne s'y oppose, toute la séance sera donc publique.

M. Zafiriou: Ce rapport résume essentiellement le témoignage entendu par le comité lors des deux séances réservées à l'étude de la proposition faite par l'Association canadienne de l'immeuble, celle de permettre qu'un REER puisse servir à constituer le versement initial lors de l'achat d'une maison. L'Association propose que l'acheteur de la maison acquière une part dans sa maison. L'Association canadienne de l'immeuble suggère de limiter le versement initial pouvant être constitué par un REER à 20 p. 100 du prix d'achat de la maison.

On a aussi proposé un système de créance. La SCHL propose de permettre aux bénéficiaires d'une rente d'un REER de s'accorder à eux-mêmes en s'accordant une hypothèque à paiement différé. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'un prêt à paiement différé, mais la SCHL propose une hypothèque à paiement différé.

Pour que l'hypothèque puisse être considérée comme un versement initial, le versement de l'intérêt sur l'hypothèque serait différé, mais porté au compte du détenteur du REER. Cet intérêt serait versé après un certain temps, au moment de la vente de la maison ou au moment où le titulaire du REER prend sa retraite.

Voilà donc les deux façons proposées d'utiliser un REER comme mise de fonds à l'achat d'une maison. Dans les deux cas, il faudrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à rendre ce genre d'investissement admissible. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, et c'est le problème qu'on vise à corriger.

La proposition pourrait être de portée générale comme l'a recommandé le groupe des syndicats de la construction que nous avons entendu. Tout cotisant pourrait utiliser une part des fonds investis dans un REER au moment de l'achat d'une première maison ou par la suite. On pourrait prévoir ou non une limite quant au prix d'achat de la maison ou au revenu de l'acheteur. L'Association canadienne de l'immeuble estime que ce programme devrait s'adresser qu'aux achteurs d'une première maison puisque l'objectif visé est de permettre au plus grand nombre de gens possible d'accéder à la propriété.

Le principal avantage que présente cette option est de permettre aux acheteurs éventuels d'une maison d'économiser plus rapidement l'argent nécessaire pour faire un versement initial étant donné que l'argent investi dans un REER n'est pas imposé.

L'Association canadienne de l'immeuble estime que sa proposition n'entraînerait pas une diminution des recettes fiscales fédérales étant donné qu'elle ne propose pas de permettre un versement initial équivalent aux cotisations

[*Text*]

option, it encourages additional people either to open up RRSPs or to top up their RRSPs, something they otherwise might not do. It would obviously to that extent have a negative effect on government revenues, and even a small tendency in that direction could have a significant impact simply because we are talking about very large sums of money.

We did not do any estimates. It is very difficult to estimate what the costs might be. Obviously it would depend on the assumptions one makes, and also on how it is limited. Obviously, if it were to be a general eligibility for everybody, regardless of first time buyers or at any income levels, then it would be a more expensive proposition then if it were confined along the lines of first home buyers and possibly even up to a certain purchase price of a home.

A concern that was raised by some witnesses, particularly the life insurance underwriters, was the effect this might have on registered pension plans. Since it is only an option that would apply to RRSP funds it would, to that extent, make RRSPs more attractive relative to registered pension plans, where the funds are locked in until retirement. That may therefore lead people to try to deregister from registered pension plans and take the RRSP option.

LUAC suggested that this has been happening already because of the changes to the reforms that were introduced earlier this year, and this might aggravate that tendency. Both options, whether one accepts the equity based option or the debt based approach, would have some additional administrative costs for the trustee which would add to the cost of administering the funds, and the major differences between the two, if one were to differentiate between the equity based versus the debt based approach, I think one of the drawbacks—

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): On a point of order, Mr. Chairman, I do not want to go against the will of the committee, whatever that might be, but it seems to me that given the people who are here today, who are somewhat different from the regular ones who are on the subcommittee, including me, we might want to defer the discussion of this subject and get on with hearing the other witnesses. If it is going to be a lengthy discussion, it seems to me that we might want to defer it and maybe deal with it after if we hear from the other witnesses who are here for other reasons. It is up to you and the rest of the committee, but I am just offering it as a suggestion.

• 1545

The Chairman: Mr. Dorin, I believe the witnesses who are here were advised that we would not be dealing with their issue at 3.30 p.m., so at the moment no one is being delayed unnecessarily. I would suggest to you that if by 4 p.m. it appears we are unlikely to come to a consensus, at that point we may entertain your thought so that we can hear the other witnesses as well. I would like to proceed with this discussion. It was scheduled this way originally, so I would like to have it continue. I am sorry the Conservatives cannot have their members here. That is tough. Carry on.

Mr. Zafiriou: I will not take more than two minutes. I was addressing the administrative problems.

[*Translation*]

maximales permises à un REER. Cependant, cette option inciterait plus de gens soit à se constituer des REER, soit à y placer le montant maximal, ce qu'ils ne feraient peut-être pas autrement. Dans cette mesure-là, l'option proposée pourrait entraîner une diminution des recettes fiscales, car le plus faible mouvement en ce sens pourrait avoir une incidence importante puisqu'il s'agit de sommes importantes.

Nous n'avons pas de chiffres à vous fournir quant au coût du programme proposé. Ce coût serait très difficile à calculer. Tout dépend évidemment des hypothèses retenues, ainsi que des limites fixées. Si tous les acheteurs de maison pouvaient se prévaloir du programme et si aucune limite n'était fixée quant au revenu des bénéficiaires, le programme serait évidemment beaucoup plus coûteux que s'il ne visait que les acheteurs d'une première maison dont le prix ne dépasserait pas un montant donné.

Certains témoins, et en particulier les compagnies d'assurance-vie, se sont dit inquiets des conséquences de ce programme pour les régimes de retraite enregistrés. Puisque seuls les cotisants à un REER pourraient se prévaloir du programme, cela rendrait les REER plus attrayants que les régimes de retraite enregistrés dans lesquels les fonds sont bloqués jusqu'au moment de la retraite. On craint que certaines personnes cherchent à se désaffilées du régime de retraite enregistré, au profit de l'option REER.

L'Association des assureurs-vie du Canada pense d'ailleurs que les réformes adoptées plus tôt cette année ont déjà incité un certain nombre de gens à le faire, et elle craint donc que cette proposition accentue la tendance. Les deux options—l'acquisition d'une part dans la maison comme la créance—entraîneraient des coûts administratifs supplémentaires pour le fiduciaire, et la principale différence entre les deux et l'un des inconvénients...

M. Dorin (Edmonton-Nord-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je m'en remets au comité à ce sujet, mais comme il y a des gens ici qui, comme moi, ne font pas normalement partie de ce comité, je me demande si l'on ne devrait pas reporter la discussion sur ce sujet à plus tard et passer à l'audition des témoins. La discussion risque d'être longue, et on devrait peut-être à tout le moins entendre d'abord les témoins. Je m'en remets à vous et au comité, mais c'est ce que je propose.

Le président: Monsieur Dorin, les témoins qui sont ici savaient qu'ils devraient attendre jusqu'à 15h30. Par conséquent, nous ne retardons donc encore personne. Si nous voyons vers 16 heures qu'il sera impossible d'en arriver à un consensus, nous ferons peut-être ce que vous proposez, afin de pouvoir entendre tous nos témoins. J'aimerais que nous poursuivions la discussion. Nous avions prévu de procéder ainsi. Je regrette que les députés conservateurs qui font normalement partie du Comité ne soient pas ici. C'est dommage. Poursuivez.

M. Zafiriou: Je ne prendrai pas plus de deux minutes. Je vous parlais des problèmes administratifs.

[*Texte*]

In terms of the equity-based approach it is something that is not completely harmonized with the principles underlying the pension system generally, because the tax deferment under that system is permitted provided the benefits of investment accrue to the plan. Under the equity-based approach the main benefit of the investment, of an equity in a home, is the flow of housing services that are enjoyed by the home owner. These are obviously enjoyed outside the plan.

The other problem with the approach is how to monitor and take into account renovations. If there are major renovations, what proportion of the benefit that these renovations generate would accrue to the plan? How do you measure these things? What rights would the trustee have to control what changes take place to the home, and that sort of thing? The main drawback of the debt-based system is that the interest payments are not made over time. They accrue, and it means that the debt burden of the home owner rises, and if at the end of the period the home owner is unable to repay that loan then the whole mortgage may be in jeopardy, and therefore also the ownership of the house.

There are no conclusions here because that would depend on what recommendations the committee wants to make.

Mr. Fontana (London East): Mr. Chairman, I think the report done by the research staff has put the menu, so to speak, on the table. There is no doubt in my mind and that of my party that we ought to look at and support this RRSP proposal. Based on the information that we have, CMHC having reported on its DPM model, without giving us a recommendation even though it had those two proposals before it and was looking at both of them, we are satisfied with both.

It is clear also that the Income Tax Act and all of the present legislation do allow RRSPs to be used in some way shape or form in terms of financing housing now. What is before us is to what extent we want to use the RSP and broaden its scope in order to encourage more people to have access to buying a first home, or in fact allowing people to move up the home ownership ladder, if that is how broad we want to become.

There is clear indication that there are some positive aspects to this proposal, not only economically but socially, as we try to encourage more and more people to own their own homes. We all understand and know the figures, that in fact the largest impediment to owning a home is not so much the interest rates. We all know that they are coming down, and yet home ownership is still beyond the reach of some people because of the fact that there is not the down payment available to purchase their first home.

• 1550

By using RSPs, and people may have taken advantage of them, obviosuly they can be the vehicle by which they can use their investments, their security, for the purposes of transferring security from an RSP to a home, which for most people is the most important investment in their life, and in fact provides an awful lot of security. I think generally we are very, very supportive of the proposal, and look forward to hearing some of the comments of other members.

[*Traduction*]

L'option fondée sur l'acquisition d'une part dans la maison ne cadre pas tout à fait avec les principes sur lesquels reposent de façon générale les régimes de retraite. Dans le cas de ces régimes, le report de l'impôt est permis pourvu que les intérêts gagnés soient réinvestis dans le régime. Avec la première option, l'avantage principal de l'investissement dans la maison, c'est d'assurer le logement du propriétaire. Mais c'est un avantage qui vient en surcroît.

Un autre problème qui se pose, c'est de trouver une façon de tenir compte des rénovations. En cas de rénovations importantes, quelle partie de l'investissement que représentent ces rénovations doit être versée au régime? Comment chiffrer cet investissement? Le fiduciaire aurait-il le droit d'inspecter les lieux après les rénovations? L'inconvénient majeur de l'option créance, c'est que les paiements d'intérêts sont différés. Ils s'accumulent, ce qui signifie que le fardeau de la dette du propriétaire augmente, et si le propriétaire est incapable de rembourser le prêt à son échéance, toute l'hypothèque peut devenir menacée, et donc aussi la propriété de la maison.

Notre rapport ne propose pas de conclusions puisqu'elles sont fonctions des recommandations du Comité.

M. Fontana (London-Est): Monsieur le président, je pense que le rapport préparé par le personnel de recherche fait bien le but de la question. Mon parti et moi-même sommes favorables à cette proposition touchant les REER. Compte tenu des données dont nous disposons, nous sommes favorables aux deux options proposées bien que la SCHL n'ait pas recommandé une option plutôt que l'autre après nous avoir appliqué sa formule d'hypothèque à paiements différés.

La Loi de l'impôt sur le revenu et toute la législation pertinente permettent d'utiliser les REER d'une certaine façon pour financer l'acquisition d'une maison. Ce dont nous devons décider, c'est si ce programme doit être offert seulement aux acheteurs d'une première maison ou à tous les acheteurs de maisons. Nous devons donc déterminer la portée du programme.

Cette proposition comporte des avantages économiques et sociaux évidents en facilitant à un plus grand nombre l'accès à la propriété. Nous savons tous que l'obstacle principal à l'acquisition d'une maison, ce ne sont pas vraiment les taux d'intérêts. Ceux-ci baissent continuellement à l'heure actuelle, mais bien des gens ne peuvent simplement pas acheter de maison parce qu'ils n'ont pas la mise de fonds voulue.

En permettant ainsi aux gens de tirer avantage de leurs REER, on leur permet d'investir dans leur propre maison—et c'est l'investissement le plus important que font la plupart des gens dans leur vie. C'est un investissement très sûr. Nous sommes très favorables à la proposition et nous avons hâte d'entendre l'avis des autres membres du comité.

[*Text*]

As to how broad we make it, I think the CREA proposal provides us with an awful lot of the basis regarding the maximum, the 20%. I think it is a reasonable amount that will allow, to a certain extent, home ownership to be brought within range. With respect to the higher priced homes, if people had invested substantially in RSPs, in some cases they are using those RSP funds for that purpose already.

We want to be supportive. At this point there is no doubt that the equity model provided by CREA seems to be the one that has a lot more going for it than the other one, even based on the report that we have. We are supportive of the CREA model and would endorse such a recommendation. However, before moving anything I would suggest that we hear from other members to discover where everybody else is coming from exactly.

Mr. Whittaker: Although this has not been discussed formally within our party I think, from the informal discussions I have had with members of our economic team, this idea would meet with some approval, the idea of using RSP funds particularly for first home owners, but I think, as Mr. Fontana said, we have to look at whether in fact we can use it in a more general way.

When CMHC was here it occurred to me that another thing might be examined. This may be too complex, but it would be an optional election between the two systems so that a person can make the option as to which way they want to go. It seems, however, that the equity based system is probably the simplest for everybody to keep track of, whether it be the trustees or otherwise. However, an optional election should be looked at. Also I would be curious, Basil, to know whether the Department of Finance has looked at this and what the cost projections might be for the coffers of the tax department.

The Chairman: We have not received any—

Mr. Zafiriou: No, we have not.

The Chairman: We have nothing from the Department of Finance on this.

Mr. Whittaker: Is there any of that type of information available? Have they done any projections, because I am certain that they have looked at it within the finance department? They are not saying?

The Chairman: They probably would not share that information with us, so we are proceeding—

Mr. Whittaker: You never know unless you ask.

The Chairman: That is possible.

Mr. Whittaker: Have we asked them?

The Chairman: Not that I am aware of.

Mr. Zafiriou: We have talked to them. I know they have been examining it with CREA. We did not ask them for a specific estimate, because I thought we would not be getting one unless they were prepared to go ahead with a system.

Mr. Whittaker: The other point I simply bring up is the one shared with us by the building trades people on how to wrestle with the registered pension plan system and whether there are some inequities in it. I think we will have to wrestle

[*Translation*]

Quant à la portée du programme, je crois que l'idée proposée par l'Association canadienne de l'immeuble de limiter l'investissement à 20 p. 100 de la valeur de la maison est bonne. C'est un montant raisonnable qui permettra à un plus grand nombre de gens d'acheter une maison. Ceux qui ont déjà beaucoup investi dans leur REER s'en servent déjà pour acheter une maison de plus grand prix.

Nous sommes donc favorables à la proposition qui nous a été soumise. D'après l'information dont nous disposons, le modèle proposé l'Association canadienne de l'immeuble, celui de la prise de participation nous semble préférable à celui de la prise de créance. Nous sommes donc prêts à recommander cette option-là. Avant de proposer une motion, j'aimerais cependant entendre l'avis des autres membres du comité.

M. Whittaker: Bien que mon parti n'ait pas discuté officiellement de cette question, d'après les entretiens que j'ai eus avec certains membres de notre comité économique, je crois que cette proposition recueille un certain appui, en particulier dans le cas des acquéreurs d'une première maison, mais comme monsieur Fontana l'a dit, il faut voir quelle sera la portée exacte de cette proposition.

Lorsque nous avons entendu le représentant de la SCHL, je me suis dit que nous pourrions peut-être offrir le choix entre les deux options, mais ce serait peut-être trop complexe. Celle de la prise de participation serait sans doute la plus simple à administrer pour toutes les parties en cause, et notamment les fiduciaires. On pourrait cependant envisager de laisser le choix. J'aimerais aussi savoir, Basil, si le ministère des Finances a étudié cette question et à combien il estime le coût d'un tel programme?

Le président: Nous n'avons pas reçu. . .

M. Zafiriou: Non.

Le président: Nous n'avons encore rien reçu du ministère des Finances.

M. Whittaker: Existe-t-il des données là-dessus? A-t-on fait des prévisions là-dessus car je suis sûr que le ministère des Finances a étudié la question? Refuse-t-on de nous communiquer ces renseignements?

Le président: Le ministère ne voudrait sans doute pas nous communiquer ces renseignements, c'est pourquoi. . .

M. Whittaker: Il faut poser la question.

Le président: C'est vrai.

M. Whittaker: Leur avons-nous demandé ces renseignements?

Le président: Je ne pense pas.

M. Zafiriou: Nous avons discuté de la question avec des fonctionnaires du ministère. Je sais qu'ils ont discuté avec l'Association canadienne de l'immeuble de leur proposition. Nous n'avons pas demandé de prévisions précises car je pensais qu'ils n'en n'auraient pas fait avant de savoir si le programme serait approuvé.

M. Whittaker: J'aimerais savoir si les craintes formulées par les syndicats de la construction sont valides, au sujet des régimes de retraite enregistrés. Il faudra établir si le programme cré des injustices. Nous préférerions peut-être ne

[*Texte*]

with that to discover whether there are inequities. I do not know whether we want to get into that. I think we should push ahead with the basis for this and decide what we are going to do. I think that we are in a situation where it should be done fairly rapidly, given the economic situation.

Mr. Dorin: I am going to let Mr. Blenkarn speak a little more if he wishes. However, I want to say one thing. I think that there is only really one relevant issue here and that is on page 5, 8.1 under "Practical Considerations". RRSPs can already be used, as has been pointed out. You can already get access through self-directed RRSPs. The argument is that the reason that is not the appropriate vehicle for people to go that way and use their RRSP funds, which they can do already, is because in order to have a self-administered RRSP there is a fair amount of cost to it, fees and all of that kind of stuff, administrative costs. It says this makes it not attractive to do it. Unless you have a big one, the costs make it not worthwhile setting one up for a small one.

• 1555

What we are really talking about here is that the vehicle is already in place in the Tax Act. The question is whether this could be done with any less administrative cost, because I believe you are still going to have appraisal fees, lawyers, and all that kind of administration. If you are going to need all that, and if it is going to cost just as much as it costs to set up your self-administered RRSP, then you have not gained anything.

It seems to me the first step to address is what kind of fees might be involved, administrative fees and all of this kind of stuff, because if it is just as much or more than the current system, then you have not gained anything.

Mr. Blenkarn (Mississauga South): I am concerned about the matter because I think we are once again trying to suggest that this is a quick-fix way to help the economy by once again pumping up the housing market, in this case at the expense of investment that goes into new machinery, into stocks and bonds and building new production, and all of those things that are very, very important in a country that is capital poor in terms of money available for investment to create jobs. What we have here is investment. We call it that.

We call investment a house. I guess families look at it that way, but the real question is what kind of an investment? Is it an investment that pays a yield, that you can figure it out in terms of interest on your money? The answer is no. It costs money to maintain it. Is it an investment that shows any return? Well, it does if the house goes up in value, and it goes up in value only if there is inflation or the house happens to be located in an area that becomes more and more desirable as social conditions change.

We have all been through three years of declining house prices. In my city house prices are down a minimum of 20%, and in many cases 40%. I just wonder what would happen to people's retirement plans if the money they put in their savings for retirement had been sucked up in that great down draft.

We have made a huge tax allowance to people to encourage them to save for retirement, because we look at the facts of life and we know that our population is getting older and we have to make some provision so that people can

[*Traduction*]

pas avoir à le faire. Je propose que nous adoptions le principe, avant de voir plus loin. Vu la situation économique, ce programme devrait être adopté au plus tôt.

M. Dorin: Je vais laisser monsieur Blenkarn poursuivre s'il le souhaite. Je dirai cependant ceci. Le seul problème qui importe, c'est celui mentionné à la page 5, à la rubrique 8.1 intitulée «Considérations pratiques». Comme on l'a souligné, on peut déjà se servir d'un REER pour acheter une maison. C'est ce que permettent déjà les REER autogérés. Le problème que cela pose, c'est que les régimes autogérés comportent des frais administratifs assez élevés. Par conséquent, le nombre de gens qui ont ce genre de REER est moins élevé. À moins d'avoir beaucoup d'argent à investir, cela ne vaut pas la peine de cotiser à un REER autogéré.

La Loi de l'impôt sur le revenu permet donc déjà d'utiliser les REER pour acheter une maison. La question est de savoir si on peut le faire à moindre frais, car il ne faut pas oublier les frais d'évaluation, les honoraires des avocats et tous les autres frais administratifs. Personne n'y gagnera quoi que ce soit si les frais administratifs liés à ce programmes sont aussi élevés que ceux d'un REER autogéré.

Il faudra donc commencer par établir les coûts administratifs du programme.

M. Blenkarn (Mississauga-Sud): J'ai des réserves au sujet de la proposition qui nous est faite parce qu'encore une fois, je crois qu'on essaye de trouver un expédient pour relancer l'économie. On propose de nouveau de stimuler le secteur du logement au lieu de favoriser les investissements dans l'achat de nouvelles machines, d'actions et d'obligations et dans l'accroissement de la production. C'est très important dans un pays qui manque de capitaux pour créer des emplois. Nous parlons ici d'investissement.

Nous disons qu'une maison constitue un investissement. Je suppose que les familles considèrent en effet que l'achat d'une maison représente un investissement, mais la question qu'il faut se poser, c'est quel type d'investissement? Est-ce un investissement qui permet de faire fructufier son argent? Non. Entretenir une maison coûte de l'argent. Est-ce un investissement rentable? C'est rentable si la maison prend de la valeur, mais ce n'est le cas que s'il y a inflation ou si la maison se trouve dans une localité ou un quartier de plus en plus prisé selon l'évolution des conditions sociales.

Depuis trois ans, le prix des maisons diminue. Dans ma ville, tous les prix ont baissé d'au moins 20 p. 100, et dans des biens des cas de 40 p. 100. Que serait-il advenu si les régimes de retraite des gens avaient perdu autant de valeur?

Nous permettons aux gens de payer beaucoup moions d'impôt en investissant dans un REER parce que nous savons que notre population vieillit et qu'il faut inciter les gens à économiser pour leurs vieux jours. À l'avenir, nous

[*Text*]

look after themselves in their old age, because in the future we will not necessarily have sufficient workers to pay sufficient taxes to pay sufficient pensions to pay people out of the current income of current people working. As an absolute necessity, we have got to put a lot of dough aside. That is the reason, of course, why the Canada Pension Plan payments are going up every year, and that was the reason why, a year ago, this committee increased the amount available to be saved under registered retirement savings plans to a maximum of $15,400. That was the justification for that.

Now to take that and put it into housing would be, I guess, an important thing to do if you could be assured that you were going to get two things from it: number one, lots of new jobs, and number two, you are in fact going to improve a situation where people did not have houses. But I do not know where you want to go in this country where there is a great shortage of houses for sale. I suspect that there are enormous numbers of houses for sale in every one of our communities at prices less than they used to be, and getting less than they used to be.

Mr. Whittaker: Yes, but in the Okanagan we have not been hit by your Toronto and Mississauga recession yet.

Mr. Blenkarn: You are fortunate.

The Chairman: Please sum up, Mr. Blenkarn, so we can—

Mr. Blenkarn: With interest rates dropping very dramatically, Mr. Chairman, with a five-year mortgage now available at 8.9%, and with a floating rate mortgage available at 8% with the Bank of Montreal, it seems to me that with 200,000 housing starts already in place, and with a population that hasn't got any great numbers of family formations all of a sudden taking place, there is no need for this. It is bad economics, and it is just a dumb, dumb thing to do.

• 1600

Mr. Harvard: It is always interesting to listen to Mr. Blenkarn. I am sure that "dumb, dumb" will appear somewhere in a newspaper. It's a wonderful clip, Don. You haven't changed a bit. You are coming here to this meeting—

The Chairman: Could we concentrate on this particular report, because in a minute maybe we are going to have to switch off. What I am trying to do is get the feelings of the individual members on this report. Maybe I am not being fair, but if we deal with this report rather than the political debate, then—

Mr. Harvard: I am really not interested in a political debate. I just want to say one thing coming out of what Mr. Blenkarn said. He has come here to tell us simply to kill it. I do not think we have enough evidence before us to kill it. Besides, I do not think that the work of a subcommittee is the last word on any particular issue. Somewhere along the line it might die, whether it is taken up by the full finance committee or taken up by the Department of Finance. It will have to cross many shoals. However, I think that to kill it at this particular juncture, which is really at the beginning, would be throwing away a good idea.

[*Translation*]

n'aurons peut-être pas suffisamment de travailleurs pour que les impôts perçus suffisent à verser des pensions de retraite aux personnes âgées. Il faut absolument inciter les gens à économiser. C'est évidemment la raison pour laquelle on a relevé chaque année les cotisations au Régime de pensions du Canada et pour laquelle ce Comité a recommandé, il y a un an, de porter à 15,400$ le montant annuel maximal qu'on peut verser à un REER.

L'investissement qu'on nous propose dans le secteur du logement serait peut-être justifiable si on était assuré d'atteindre deux objectifs: premièrement, de créer beaucoup de nouveaux emplois et, deuxièmement, permettre aux gens qui ne pouvaient pas le faire auparavant d'acheter une maison. Les maisons à vendre ne manquent pas au pays. En fait, dans toutes les villes, le marché est inondé de maisons à vendre et les prix baissent continuellement.

M. Whittaker: Oui, mais l'Okanagan ne connaît pas encore la même récession que Toronto et Mississauga.

M. Blenkarn: Vous avez de la chance.

Le président: Veuillez conclure, monsieur Blenkarn, pour que nous puissions...

M. Blenkarn: À mon avis, monsieur le président, ce programme n'est pas nécessaire compte tenu du fait que le taux hypothécaire sur cinq ans est maintenant de 8,9 p. 100, que la Banque de Montréal offre même un taux hypothécaire flottant de 8 p. 100, que 200,000 nouvelles maisons sont actuellement en chantier et qu'il n'y a pas de poussée démographique qui augmenterait le rythme de formation de nouveaux ménages. C'est une très mauvaise idée qui n'a aucun sens au point de vue économique.

M. Harvard: M. Blenkarn a toujours quelque chose de très intéressant à dire. Je suis sûr que les journaux vont rapporter ses propos. À la télévision, ça passera aussi très bien. Don, vous n'avez pas changé du tout. Vous venez à cette réunion ...

Le président: J'aimerais que nous nous en tenions à ce rapport parce que nous devrons passer à un autre sujet dans une minute. J'aimerais connaître votre avis sur ce rapport. Je ne suis peut-être pas juste, mais je ne veux pas que nous nous lançions dans un débat politique ...

M. Harvard: Ce n'est pas mon intention. J'aimerais cependant revenir sur un point soulevé par M. Blenkarn. Il est venu à la réunion simplement pour s'opposer à ce projet. À mon avis, nous n'avons pas assez de données pour nous y opposer. De toute façon, ce n'est pas un sous-comité comme le nôtre qui peut prendre une décision finale à ce sujet. Peut-être que le Comité des finances ou que le ministère des Finances s'opposeront au projet. Il y aura beaucoup d'écueils à surmonter. Je crois cependant que c'est une bonne idée qu'il ne faut pas étouffer dans l'oeuf.

[*Texte*]

I appreciate Mr. Blenkarn when he talks about the security of the investment. But at the same time—and he is enough of a capitalist to understand, and he certainly is a Tory—he certainly understands that real estate has been one of the best investments ever in this country. He comes from a city that has been enjoying soaring real estate values for years and years and years.

The downturn in the Toronto market, measured against the long term, Mr. Blenkarn, is an aberration. You guys have been making a hell of a lot of money out of real estate, so in the last couple of years, because of lousy Tory economics, now you wonder—

The Chairman: I think we are now into the political debate, which I thought we would avoid, so at this point I would like to cut that debate off and come to you with a proposal as, shall I say, subcommittee chairman, which maybe—

Mr. Harvard: May I just say one thing, Mr. Chairman, please? I think you are being a little quick. I do think that if we agree, let us say in principle, with the measure and suggest that it be forwarded on for further consideration, then we should look more closely at security—that is very important—and I think we should look further at the possible impact on pensions, and yes, I really think we should have solid information on the cost to the treasury; but I am not prepared to stand up and say kill it.

The Chairman: I guess what I was going to suggest, Mr. Harvard, is that we ask our staff to prepare a positive report on the use of RRSP funds; that we consider it to be in the equity area as a preferred option; that we consider there to be a limit on the amount the RRSP can be used, in the 15% to 20% range, as is recommended by CREA; that we also limit it to first-time home buyers; and that we also limit it so there is a minimum equity interest. For example, I would have some great difficulty with a $1,000 RRSP being used in the scenario. It seems to me that somewhere you have to say that if you are going to do this thing and make it at all worth while then there has to be some minimum limit as well as a maximum limit. I'm not saying that the minimum should be oppressive or regressive, but there has to be a limit to have it make sense. That might happen by default: if it does not make sense, then people will not use it.

That's the scenario I would like to suggest we follow along, and that we ask staff to prepare a report addressing some of the concerns with regard to equity, with regard to cost to the treasury, and we let our views be known. We are concerned about the cost to the treasury, but that is a decision the Department of Finance has to make, not this subcommittee. We just address that as one of our concerns. We do not have the resources to say it is going to cost the treasury $2 billion, but I think we have the ability within this committee to say that we like the idea if they can satisfy themselves that these issues can be properly addressed. Perhaps we can focus our discussion on that for about seven or eight minutes.

[*Traduction*]

M. Blenkarn se préoccupe de la sécurité de l'investissement. Or, en plus d'être conservateur, il est suffisamment capitaliste pour savoir qu'il n'y a rien de plus rentable qu'un investissement immobilier. Il vient d'une ville où la valeur de l'immobilier n'a pas cessé de grimper pendant des années.

Le fléchissement du marché à Toronto est une aberration conjoncturelle. Les gens de Toronto ont gagné beaucoup d'argent dans l'immobilier, et sous prétexte de la mauvaise gestion économique des Conservateurs depuis quelques années, vous vous demandez . . .

Le président: Je pensais que nous allions éviter le débat politique. Je me permets donc de vous interrompre et de vous proposer, comme président du sous-comité, . . .

M. Harvard: Permettez-moi d'ajouter une seule chose, monsieur le président. Je crois que vous allez un peu vite. Si nous approuvons en principe la proposition qui nous a été soumise, je pense qu'il faudrait étudier attentivement la question de la sécurité de l'investissement—laquelle est très importante—et examiner aussi les conséquences possibles de ce programme pour les régimes de pension. Il nous faudrait aussi obtenir des chiffres sur le coût du programme. Je ne suis pas prêt cependant à le rejeter.

Le président: J'allais suggérer, monsieur Harvard, que notre personnel prépare un rapport précisant que nous sommes favorables à la proposition touchant l'utilisation des REER, que nous préférons l'option prise de participation, que la limite prévue devrait être de 15 à 20 p. 100 de la valeur de la maison comme le recommande l'Association canadienne de l'immeuble, que le programme devrait s'adresser aux acheteurs d'une première maison et qu'un seuil de participation soit imposé. Ainsi, je ne pense pas qu'un REER de 1,000$ devrait être admissible. Il faut établir un seuil et un plafond. Le minimum ne devrait pas être trop élevé, mais il faut s'entendre sur une participation minimale raisonnable. Si le montant fixé n'est pas raisonnable, personne ne participera au programme.

Voilà donc ce que je vous propose. Nous demanderons également à notre personnel de s'informer au sujet de la sécurité de l'investissement et du coût du programme. Nous nous préoccupons du coût du programme, mais la décision d'approuver ou non le programme reviendra au ministère des Finances, et non à ce sous-comité. Voilà nos préoccupations. Nous ne sommes pas en mesure de dire si le programme coûtera 2 milliards de dollars au Trésor, mais nous pouvons tout de même approuver l'idée si tous ces points sont réglés. Nous pourrions peut-être nous concentrer là-dessus pendant sept ou huit minutes.

[*Text*]

• 1605

Mr. Fontana: Mr. Chairman, I think you have obviously given this matter an awful lot of thought, and I can say for our side that we are very supportive that you want to essentially move it forward on the basis of the conditions presented. Most of those conditions that you have outlined on the surface do not appear to compromise or to in fact put any serious impediments to the eventual adoption of this proposal. So we are supportive.

I would like to answer Mr. Dorin's comments with respect to the administrative costs. You are absolutely right. They are something we have to look at, because it is those costs and those administrative fees that are put forward by those trustees who handle those RRSP funds. That may very well be a matter that this subcommittee will want to address in much more detail. There is no doubt that is an impediment right now to people using the mechanism. What I am very—

Mr. Dorin: It is the only impediment really.

Mr. Fontana: Right. I am very supportive about where the chair is coming from and that is to move this thing forward, as opposed to another member who essentially does not see any value in this proposal whatsoever. I could not disagree more with what Mr. Blenkarn has said, on the basis that it is not bad economics; in fact, it is good economics. One in every eight jobs—

The Chairman: May I cut off your comment? I think you have made your points.

Mr. Fontana: We are very supportive of your proposal, Mr. Chair.

The Chairman: Mr. Whittaker.

Mr. Whittaker: Yes, I agree on the same basis. The one thing that I would throw in, which we may want to discuss at a later date, is the roll-over provisions, although we are looking at it for a first-time home buyer. If that is used, a substantial 20% or 15% down payment, and somebody upgrades within a year or two years, it seems to me that you should be looking at a roll-over provision.

The Chairman: I certainly do not have a problem with that. The concept is to get people in and so—

Mr. Dorin: Can I have 30 seconds' worth?

The Chairman: Well, that concludes Whittaker. Who on this side wants to speak on behalf of the Tories? Mr. Thompson, I know you have heard all the witnesses. Maybe you would like to comment.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): No. I am okay for the time being, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. Mr. Dorin.

Mr. Dorin: If a person is going to proceed with this—you implied that a preference should be put on the equity system. If anybody wants to hear the arguments, which I would just as soon not bother making today, I think there are strong

[*Translation*]

M. Fontana: Il est évident, monsieur le président, que vous avez longuement réfléchi à cette proposition, et je puis vous dire que notre parti est tout à fait favorable à son adoption, aux conditions qui ont été indiquées. Il nous semble, en effet, que la plupart de celles-ci ne remettent pas en cause les principes fondamentaux de la proposition.

Je voudrais maintenant répondre aux remarques de M. Dorin concernant les frais d'application de la proposition. Il s'agit là, en effet, d'une question qu'il faudra examiner attentivement, étant donné que les sociétés assurant la gestion des REER appliquent effectivement des frais administratifs qui ne sont pas négligeables. Il vaudrait peut-être la peine que le sous-comité examine cette question en détail, puisque ces frais constituent incontestablement une entrave à l'utilisation du mécanisme proposé. Ce que je...

M. Dorin: En fait, c'est la seule entrave notable.

M. Fontana: C'est vrai. Comme le président, je suis tout à fait d'accord pour que nous allions de l'avant, et je ne partage pas du tout l'opinion d'un autre membre du comité, pour qui cette proposition ne présente aucun intérêt. Je conteste tout à fait l'affirmation de M. Blenkarn, pour qui cette proposition n'a aucun sens sur le plan économique. En fait, j'estime qu'elle est tout à fait valable sur ce plan. Un emploi sur sept...

Le président: Puis-je vous interrompre? Vous avez clairement exposé votre point de vue.

M. Fontana: Nous sommes tout à fait favorables à votre proposition, monsieur le président.

Le président: Monsieur Whittaker.

M. Whittaker: Moi aussi, pour les mêmes raisons. J'ajouterais, cependant, que nous devrions peut-être discuter un peu plus tard des dispositions relatives au transfert des fonds sans imposition, mais il est vrai que le projet ne concernerait que les personnes procédant à leur premier achat immobilier. Quoi qu'il en soit, si quelqu'un fait un apport personnel important, représentant 20 p. 100 ou 15 p. 100 du prix d'achat, et qu'il désire acheter autre chose dans un an ou deux, il me semble qu'il devrait être autorisé à faire un transfert.

Le président: Je n'ai aucune difficulté avec cela. L'objectif est de permettre aux gens de devenir propriétaires et...

M. Dorin: Puis-je faire une très brève intervention?

Le président: Puisque M. Whittaker a terminé, qui veut s'exprimer au nom des Conservateurs? Monsieur Thompson, puisque vous avez entendu tous les témoins, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Non, pas pour le moment.

Le président: Bien. Monsieur Dorin.

M. Dorin: Vous avez laissé entendre que vous préféreriez un système fondé sur la participation personnelle. Je crois cependant que l'on peut avancer des arguments très valables en faveur d'un système fondé sur l'emprunt, si l'on devait

[*Texte*]

arguments to say that if you had to make a choice the debt-based system would be the way to go. So I think maybe the thing to do might not be to make a choice. I throw that out... Otherwise, I could give you the arguments, but that would take me 10 or 15 minutes and I do not think anybody wants to bother hearing them.

The Chairman: Mr. Dorin, we have heard the arguments, on both the equity and the debt, by the various witnesses who have appeared before us. I guess individual members who have heard all the arguments have made their decisions. Personally, I do not share your concern about the equity. I am much more concerned about the debt. Debt is the last thing this country needs.

Our staff will proceed to prepare that kind of report. Obviously, this is a very public forum so I am sure Finance will understand they are coming at them with this kind of report. It will not be forwarded to them, however, before it comes back to this committee. Okay? Thank you.

I would now like to call our first witness for the afternoon, Al Johnson. Please keep your comments down to about ten minutes. I am sure there will be some questions afterwards.

Mr. Al Johnson, MP (Calgary North): I will try to do it quicker than that, Mr. Chairman. First of all, I would like to thank you very much for inviting me to bring this point of view on family taxation before you. As you know, I am the chairman of the Progressive Conservative Caucus committee on family issues. I do want to express my very sincere appreciation for the work done by my colleagues and to acknowledge that work. At the same time, however, I think it is appropriate to note that this is my personal view. I have not sought a consensus within the Progressive Conservative Caucus committee, although the presentation is based on a very substantial amount of work done by that committee.

• 1610

What we want to deal with first is the issue of unfairness, followed by complexity. Then I want to look at the weakness of the present family support and an issue which I call the tax walls, which are the walls created when there is very substantial decreases in support and very abrupt decreases in the system.

First of all, there is the basic issue of unfairness. With married couples, only families face reduced per capita benefits; that is, the single people get a full benefit, but it's only if you are married that you get less than half of that. There are a number of places in the tax system where families have to pool their income for benefit reductions.

The other key issue is with regard to common-law couples. The most outstanding item there is the equivalent to married credit, where a parent can—in fact, the tax form is instructed to claim a child as an equivalent to married, which

[*Traduction*]

faire un choix à cet égard, mais je ne pense pas qu'il vaille la peine de présenter ces arguments aujourd'hui. En fait, la meilleure solution consisterait peut-être à ne pas offrir de choix. Cela dit, si vous voulez connaître mes arguments, je pourrais vous les exposer en 10 ou 15 minutes, mais je ne pense pas que vous le souhaitiez.

Le président: Je dois vous dire, monsieur Dorin, que nous avons entendu tous les arguments en faveur des deux systèmes, c'est-à-dire prise de participation et créance, puisque les divers témoins les ont mentionnés. Je suppose que les membres du comité qui ont entendu tous ces arguments ont pris leur décision. Personnellement, je ne partage pas vos préoccupations au sujet des systèmes de participation personnelle, mais j'en ai beaucoup en ce qui concerne le système de la créance. En effet, la dernière chose dont le Canada ait besoin est une augmentation de l'endettement.

Le personnel du comité va donc préparer le rapport demandé. Ensuite, nous adresserons le rapport au Comité des finances, mais il est bien entendu que nous vous le soumettrons au préalable. Êtes-vous d'accord? Merci.

Je donne maintenant la parole à notre premier témoin, Al Johnson, qui a 10 minutes pour faire sa déclaration préliminaire. Je suis sûr que nous aurons ensuite des questions à lui poser.

M. Al Johnson, député (Calgary-Nord): Je vais essayer d'être encore plus rapide, monsieur le président. Je veux tout d'abord vous remercier grandement de m'avoir invité à m'adresser à votre comité au sujet de ma nouvelle stratégie fiscale à l'intention des familles. Comme vous le savez, je préside le comité du Caucus progressiste-conservateur sur les questions familiales, et je tiens à remercier très sincèrement mes collègues pour le travail qu'ils ont fait à ce sujet. Je dois, cependant, préciser que je m'exprime aujourd'hui en mon nom personnel. Je n'ai pas tenté d'obtenir l'accord général du comité du Caucus progressiste conservateur, même si mon projet s'inspire en grande mesure des travaux de ce comité.

Je voudrais tout d'abord indiquer pourquoi j'estime que notre régime fiscal n'est pas équitable pour les familles, et pourquoi il est trop complexe. J'aborderai ensuite les faiblesses de notre système actuel de soutien fiscal des familles, ainsi que ce que j'appelle les murs fiscaux que nous élevons devant les familles lorsque nous réduisons de manière importante les niveaux de soutien.

Voyons d'abord pourquoi le régime actuel n'est pas équitable. À l'heure actuelle, seules les familles, c'est-à-dire les couples mariés, ont subi une diminution de leurs prestations individuelles. Pour les célibataires, rien n'a changé. Ce sont seulement les personnes mariées qui obtiennent moins de la moitié des prestations. Certaines dispositions de notre régime fiscal obligent les familles à déclarer leur revenu global, ce qui provoque une réduction de leurs avantages fiscaux.

L'autre problème concerne les conjoints de fait. Le facteur le plus important à cet égard est le crédit équivalent de l'exemption de personne mariée, étant donné que les contribuables sont invités, sur leur déclaration d'impôt, à

[*Text*]

is the full adult credit. That I think is the issue that creates the most discordance in the system and the most concern. That credit was of course originally set up for single-parent families, but because of the vagaries of the way the tax system has been put together it becomes available to common-law couples.

I will mention that I have put in a written submission, which I assume you will be able to review at more leisure. I only want to touch here on the high points.

Mr. Dorin: Perhaps I can make a motion that that be appended to the minutes of the committee meeting.

Mr. Johnson: The other issue, of course, is that in single-parent families children are treated as adults.

Now, on the next slide you can see in a very gross way how this can break out. The numbers are not written on here, but the first family is paying a tax of $19,200 odd, the next family $13,150, the next family $9,900, and the next family $8,446. These families are all, in terms of the number of adults and children and the ages and so on, exactly the same.

In fact, if families are cheating... We have a very serious problem with taxes for an unmarried couple with two incomes at A and B addresses. There is almost $1,000 less tax paid a month by that family than a married one-income family.

I am well aware and I am sure Mr. Blenkarn would be very quick to point out that the two-income family has child care costs. Even taking those into consideration, if child care costs are $5,000 or $6,000 a year, there is still a very, very, substantial difference.

The issue of complexity is also important. It is particularly important to me, because it says to me that in the tax system there is not a consistent philosophy, and I will come to that later.

For example, with regard to family allowances, the higher-income earner in a married family is charged with receiving the allowance. Of course, in the case of an unmarried couple or a common-law couple, the lower-income earner can take that and therefore save some tax.

A refundable child tax credit is based on joint income. Then we have day care expenses, which are a charge to the lower income. Then we are back to the GST credit, which is on joint income. In other words, we seem to be all over the map. I think we should have more consistency in the system.

The other fundamental aspect is that the public believes the tax system looks like this, that it's progressive, up in steps. If you do a quick read of the first few paragraphs of the tax act that is what you will see. But if you look at the next graph, you will see what a taxpayer actually sees when he starts paying tax. This is what I refer to as the tax wall.

[*Translation*]

réclamer pour un enfant le crédit prévu pour les adultes. Je crois que c'est cette disposition qui cause le plus de difficultés. À l'origine, ce crédit était destiné aux familles monoparentales mais, étant donné l'évolution relativement incohérente de notre régime fiscal, les conjoints de fait peuvent maintenant s'en prévaloir.

Je précise tout de suite que mes remarques à ce sujet figurent dans un mémoire que vous pourrez lire à tête reposée. Pour le moment, je me contenterai d'en évoquer les points saillants.

M. Dorin: Puis-je proposer une motion pour que ce mémoire soit joint en annexe au procès-verbal de la réunion?

M. Johnson: Autre problème, le fait que les enfants des familles monoparentales soient considérés comme des adultes.

Vous voyez sur cette diapositive un bref résumé des conséquences financières de ce système. Les chiffres ne sont pas indiqués, mais je puis vous dire que la première famille paie un impôt de l'ordre de 19,200$, la suivante, de 13,150$, la troisième de 9,900$, et la dernière de 8,446$. Or, ces familles sont tout à fait semblables du point de vue du nombre d'adultes et d'enfants, et de l'âge de leurs membres.

En fait, si les familles trichent... Vous pouvez voir que nous avons un très grave problème en ce qui concerne l'impôt global que doit acquitter un couple non marié dont les deux membres ont chacun un revenu. En fait, ils paient près de 1,000$ d'impôts en moins, par mois, que les familles à revenu unique.

Je réponds d'avance à l'objection que fera probablement M. Blenkarn, qui nous dira qu'une famille à deux revenus doit assumer des frais de garde d'enfants. Même si ces frais sont pris en considération, ce qui peut représenter une somme de l'ordre de 5,000$ à 6,000$ par an, la différence reste très importante en ce qui concerne l'impôt acquitté.

Passons maintenant à la complexité du système. C'est un aspect qui me tient beaucoup à coeur, car il montre que notre régime fiscal manque de cohérence, ce sur quoi je reviendrai plus tard.

Par exemple, en ce qui concerne les allocations familiales, elles sont imputées au membre de la famille qui gagne le revenu le plus élevé. Par contre, dans le cas d'un couple non marié, c'est-à-dire d'un couple composé de conjoints de fait, c'est la personne qui gagne le revenu le plus faible qui peut en profiter, ce qui lui permet de réduire son impôt global.

Le crédit d'impôt pour enfants remboursable repose sur le revenu global. Les frais de garde d'enfant peuvent être réclamés par la personne déclarant le revenu le plus faible. Le crédit d'impôt pour la TPS repose également sur le revenu global. Autrement dit, il n'y a aucune uniformité à ce chapitre, ce qui est complètement injustifié.

La population croit généralement que le régime de l'impôt sur le revenu correspond à celui qui figure sur cette diapositive, c'est-à-dire qu'il est progressif. De fait, c'est ce qu'indiquent également les premiers paragraphes de la Loi sur le revenu. En revanche, si vous examinez le graphique suivant, vous voyez la situation réelle des contribuables et ce que j'appelle le mur fiscal.

[*Texte*]

• 1615

We have in fact incredible jumps. This is the marginal rate of tax. In other words, at any point on this graph, you can see the percentage of tax that a person is paying. You can see that at $20,000 a year, for this married couple with one income and two children, their tax has suddenly jumped up by more than 50% and then it crashes down again and jumps up again, just before $30,000. It is still above 50% when such things as Canada Pension Plan, unemployment insurance, loss in GST, and all that sort of stuff are taken into consideration.

If you look at it on a much broader scale, you'll see that we have something very close to a flat tax, after about $20,000. There are a few jogs in there, but if you put a pencil line on there, you can see a combined tax rate, federal and provincial, of around 50%.

However, if you look at the next chart, you will see what happens to a married couple with two incomes. You'll see that they don't start paying at the 50% rate; they never start paying at the 50% rate until they're over $100,000. But that one-income family was paying 50% almost from day one, and this is the core of the problem.

When we talk about the present family support, you can see that we do have, in the family allowance, the refundable child tax credit, the young child credit, and the GST credit, about $108 per month going to families or about $1,200 per family per child, so it is a substantial number. But the point here is that the average person does not see this, in a visible manner, as support by the government for families. And one of our key proposals is that these programs be rolled together.

In looking for solutions, we have set ourselves goals of fairness, of course, for the reasons mentioned, trying to simplify the system for efficiency. The other thing we are trying to do is direct more support to children and therefore to strengthen families. There are key constraints, and one has been set for us—cost neutrality. We don't believe that however this system is massaged the net result should have a cost to the government because of the current problems we have with the debt and deficit.

The other issue is that we have to find do-able steps. In my view, in this presentation, the tax system is so complicated that we have to find bite-size pieces that we can tackle. You cannot revise the system entirely.

I want to make a few comments about basic philosophy. I believe we should have as our vision for tax reform an integrated flat tax. This is very similar to what your colleague, Mr. Mills, has been proposing. What I am emphasizing, in my concept of it, is that we must look at the front-end side. Where benefits are being received from the government, they should be reduced at the same rate that tax is paid when people are out of the benefits section and are

[*Traduction*]

Il y a, en fait, des différences incroyables. Ceci correspond au taux d'imposition marginal. Autrement dit, cette courbe indique le pourcentage d'impôt que la personne doit effectivement acquitter. Vous voyez ainsi qu'à 20,000$ par an, pour ce couple marié un revenu et deux enfants, l'impôt a soudainement augmenté de plus de 50 p. 100, après quoi il diminue considérablement, pour remonter à nouveau brutalement juste avant 30,000$. La différence est toujours supérieure à 50 p. 100 quand on tient compte de choses telles que le Régime de pensions du Canada, l'assurance-chômage, le crédit de TPS et des autres facteurs de ce genre.

Si vous examinez la situation d'un point de vue plus général, vous voyez que nous avons presque un taux d'imposition unique après 20,000$. Il y a quelques variations ici ou là mais, si vous combinez l'impôt fédéral et provincial, vous voyez que vous pouvez tracer une ligne presque droite autour de 50 p. 100.

Voyez maintenant, sur le graphique suivant, quelle est la situation d'un couple marié à deux revenus. Vous pouvez constater que ce couple ne commence pas à payer l'impôt au taux de 50 p. 100, et qu'il n'arrive jamais à ce pourcentage avant de gagner plus de 100,000$. En revanche, la famille précédente, à un seul revenu, paye 50 p. 100 presque immédiatement, et c'est là tout le problème.

Si vous faites le total de toutes les dispositions de soutien familial, c'est-à-dire des allocations familiales, du crédit d'impôt pour enfants remboursable, du crédit d'impôt pour jeunes enfants et du crédit de TPS, vous trouvez environ 108$ par mois, soit près de 1,200$ par famille et par enfant, ce qui n'est pas négligeable. Le problème est que le contribuable ordinaire ne réalise pas qu'il bénéficie d'un tel soutien financier de la part du gouvernement. Voilà pourquoi nous recommandons, et c'est l'une de nos principales propositions, que tous ces programmes soient fusionnés.

L'objectif de nos propositions est de garantir l'équité du système et aussi, pour les raisons que j'ai évoquées, de le simplifier. Nous voulons aussi que nos prestations de soutien soient plus directement destinées aux enfants, afin de renforcer l'unité familiale. Pour atteindre cet objectif, on fait face à plusieurs contraintes, l'une d'entre elles étant de ne pas augmenter le coût du système pour le gouvernement. En effet, il nous paraît essentiel, avec cette réforme, de ne pas augmenter le coût du gouvernement, étant donné les problèmes que nous connaissons actuellement en matière de dette et de déficit.

L'autre difficulté consistait à proposer des réformes réalistes. À mon avis, notre régime fiscal est actuellement tellement compliqué qu'il n'est pas possible de le réformer dans son ensemble, il faut s'y attaquer morceau par morceau.

Quels sont les principes fondamentaux de la réforme proposée? À mon avis, notre objectif en matière de réforme fiscale devrait être d'arriver à un taux unique intégré, ce qui est très semblable à ce que proposait votre collègue, M. Mills. Ce qui me paraît important, c'est de rehausser l'équité du système. Si une personne reçoit des prestations du gouvernement, celles-ci devraient être réduites à un taux égal à son taux d'imposition, pour autant qu'elle paye de l'impôt.

[*Text*]

paying tax. In other words, if we have a 25% or 30% flat tax, federal government benefits would reduce at that rate, so that you would take people smoothly out of the system.

We will go past this one, it's not really too pertinent. I think you can just go right on to solutions, number 16.

• 1620

Basically, what we are recommending for solutions... I would direct your attention in particular to table 3 in the presentation, at page 28. That is the best summary of what we are proposing. In the next tables following that there are a few variations that can be considered. Basically, what we are proposing is that, first of all, the government say that married people and common-law people are treated the same way, that the government is not going to get involved in the decisions about how people arrange their lives.

The second thing is to create a family support program by consolidating family allowances, the present refundable child tax credit, the child tax credit supplement and exemptions for young children into a single refundable child tax credit. This would reduce complexity and administration costs, enabling more funds to be directed toward the families themselves.

An enhanced GST credit would also help lower-income Canadians. In doing this, the basic personal exemption would be reduced to provide funding. What we have proposed there is that the basic personal exemption be reduced to about $5,500.

In fact, when you roll these programs together, a very important fall-out of that roll-up is that children could be seen on the tax form as being not worth just $500 but $8,281. That converted at 17% to a credit would give about $1,400 per child, an increase over what we have.

We have also, in table 3, increased the GST supplement to $290 for everyone, whether you are single, a child or what have you. There would be only one GST supplement. So we would clean the system up there. All of this is rolled into the program, which reduces, as the present refundable child tax credit does—at around $25,000 it starts to reduce. The results, as I say, can be seen in table 3.

Beyond that, I would also recommend that couples, both married and declared common-law, should be permitted to pool their lifetime capital gains exemption. This would help in eliminating unfairness for those married families in which one partner has reached the lifetime limit. Also, for couples married and declared common law, they should be allowed capital gains exemptions on two principal residences, just as they were before 1991, subject to certain limitations for revenue properties.

[*Translation*]

Autrement dit, si nous avons un taux d'imposition unique de 25 p. 100 ou de 30 p. 100, les prestations fédérales diminueraient au même rythme, ce qui permettrait de faire sortir progressivement les gens du système de soutien.

Je passe sur la diapositive suivante, qui n'est pas tout à fait pertinente. Passons immédiatement aux solutions.

J'attire en particulier votre attention sur le tableau 3 du mémoire, à la page 28 du texte anglais. Vous y trouverez le meilleur résumé de nos propositions. Les tableaux suivants présentent quelques variations de nos propositions fondamentales. En fin de compte, nous recommandons d'abord que le gouvernement accorde le même traitement fiscal aux personnes mariées et aux conjoints de fait, ce qui signifie qu'il ne mette pas son nez dans les décisions que peuvent prendre les gens pour organiser leur vie.

Deuxièmement, nous recommandons la création d'un programme unique de soutien familial, en fusionnant les régimes d'allocation familiale, le crédit d'impôt pour enfants remboursable, le supplément du crédit d'impôt pour enfants et les exemptions pour les jeunes enfants, ce qui reviendrait à créer un crédit unique d'impôt pour enfants remboursable. Cette réforme simplifierait le système et en réduirait les frais administratifs, ce qui permettrait d'augmenter les sommes consenties aux familles elles-mêmes.

La bonification du crédit d'impôt pour TPS permettrait également de venir en aide aux Canadiens à revenu modeste. Pour ce faire, il conviendrait de réduire l'exemption personnelle de base, et nous recommandons qu'elle soit ramenée à environ 5,500$.

L'un des avantages très importants du fusionnement des divers programmes est de montrer clairement aux familles, sur leur déclaration d'impôt, que leurs enfants ne valent pas seulement 500$ mais plutôt 8,281$. À un taux d'imposition de 17 p. 100, ce crédit représenterait environ 1,400$ par enfant, ce qui est plus élevé qu'à l'heure actuelle.

Nous proposons également, comme le montre le tableau 3, de relever à 290$ le crédit de TPS, et ce pour tout le monde, c'est-à-dire aussi bien pour les célibataires que pour les enfants ou pour n'importe qui d'autre. Il n'y aurait qu'un seul crédit de TPS, ce qui simplifierait à nouveau le système. Toutes ces recommandations sont intégrées dans un seul programme, qui serait dégressif à partir de 25,000$ environ, comme le crédit actuel d'impôt pour enfants remboursable. Vous pouvez voir les résultats détaillés au tableau 3.

Nous recommandons en outre que les couples, qu'il s'agisse de personnes mariées ou de conjoints de fait, soient autorisés à mettre en commun leurs exonérations cumulatives de gains en capital. Cela contribuerait à éliminer l'injustice qui frappe les couples mariés dont l'un des conjoints atteint la limite de son exonération cumulative. De plus, les couples, qu'il s'agisse de personnes mariées ou de conjoints de fait, devraient avoir droit à deux déductions pour gains en capital sur deux résidences principales, comme c'était le cas avant 1991, sous réserve de certaines limites applicables aux immeubles de rapport.

[*Texte*]

As you know, there is a very serious issue with seniors. If two people are married and they get divorced, they can each increase their income by $150 a month, which is $3,600 per year. That is the value of getting divorced in our society. I feel that is obscene. It should be attacked vigorously. What I am proposing is that the GIS should be a household operating supplement, one per household, and that we not again get involved in how people are arranging their lives. I don't think that is necessary.

One other option would be to raise the GIS supplement for seniors, all of them to the same level per person, rather than saying that marrieds... As we always seem to say in the tax system, if you're married you get less. I think that could be phased down over a number of years.

I had a more planned presentation, but ten minutes is all I need.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Johnson. You have certainly given us a lot of information. I would propose first off that we are not really in a position to make a decision on this today. Perhaps we could have some brief questions and then we can refer it to our staff for further comment.

• 1625

Before we do that, though, a motion was put, which of course was out of order because Mr. Dorin couldn't make it, that we attach this to the minutes. In order to do that, it means we're going to print about 750 copies of this thing. I wonder if it isn't appropriate that we receive this and anybody who wants a copy can either contact the clerk, contact Mr. Johnson, or contact any members of the committee if they want more detail as to what's in the proposal, rather than simply circulating it to everybody and his uncle.

Mr. Johnson: Do I have an opinion on this?

The Chairman: No, you don't.

Mr. Johnson: I'd much rather see it distributed.

The Chairman: You would distribute it to everyone and his uncle.

So I leave it up to you, Mr. Harvard, if you want to move a motion to have this attached to the minutes.

Mr. Harvard: No, I think your suggestion has merit, unless Mr. Dorin thinks otherwise.

Mr. Dorin: Well, I do think otherwise, simply for the reason that there are substantial people on the mailing list of the committee who receive the minutes and actually pay attention to them, as strange as that may seem. So I think there is merit, normally, in keeping our minutes with full information.

Mr. Blenkarn: Again, I am not in the same position as Mr. Dorin—

[*Traduction*]

Comme vous le savez, il y a également un problème très grave en ce qui concerne les personnes âgées. Lorsque deux personnes mariées décident de divorcer, chacune peut augmenter son revenu de 150$ par mois, ce qui représente 3,600$ par an. Voilà la valeur que notre société attache au divorce, et j'estime que c'est tout simplement obscène. Il faut s'attaquer vigoureusement à ce système. Ce que je propose, c'est que le SRG devienne un supplément de ménage, c'est-à-dire qu'il n'y en ait qu'un seul par ménage, de façon, encore une fois, à ce que le gouvernement laisse les gens organiser leur vie comme ils l'entendent.

Une autre solution consisterait à relever du même montant le SRG pour toutes les personnes âgées, aussi bien pour les personnes âgées seules que pour celles qui vivent en couple. Notre régime fiscal actuel semble privilégier les personnes qui ne sont pas mariées, et je crois que cela devrait être graduellement éliminé au cours des années.

J'avais préparé un exposé plus étoffé, mais c'est tout ce que je puis vous dire en 10 minutes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Johnson. Vous nous avez donné beaucoup d'information. Évidemment, nous ne pouvons pas prendre de décision à ce sujet aujourd'hui, et je crois qu'il serait préférable de vous poser quelques questions, puis de soumettre votre projet au personnel de notre sous-comité.

Avant de passer aux questions, je voudrais revenir sur la motion de M. Dorin, qui n'était pas recevable, car il n'avait pas le droit de la proposer. Quoi qu'il en soit, il souhaitait que votre mémoire soit joint en annexe au procès-verbal, lequel sera imprimé en 750 exemplaires. Je me demande s'il ne serait pas préférable d'inviter toute personne qui souhaite obtenir le mémoire à s'adresser au greffier du comité, à M. Johnson, ou à un membre du comité, au lieu de distribuer ce projet tous azimuts.

M. Johnson: Puis-je exprimer un avis là-dessus?

Le président: Non, vous ne pouvez pas.

M. Johnson: Je préférerais que le texte soit largement diffusé.

Le président: Vous voudriez le distribuer tous azimuts.

Monsieur Harvard, si vous souhaitez proposer une motion pour que le mémoire soit joint en annexe au procès-verbal, vous pouvez le faire.

M. Harvard: Non, je crois que votre recommandation est tout à fait valable, à moins que M. Dorin ne pense le contraire.

M. Dorin: Ce qui est exactement le cas, tout simplement parce que nous envoyons nos procès-verbaux à beaucoup de gens qui s'y intéressent de près, aussi bizarre que cela puisse vous paraître. De ce fait, je crois que nous devrions diffuser le maximum d'information possible, par le truchement de nos procès-verbaux.

M. Blenkarn: Encore une fois, je ne suis pas dans la même situation que M. Dorin...

[*Text*]

Mr. Dorin: One of us could get substituted on; make a motion immediately.

Mr. Blenkarn: —but I totally believe that you ought to attach this.

The Chairman: Mr. Blenkarn, you are a member; you are signed in.

Mr. Dorin: You can make the motion then.

Mr. Blenkarn: In that case, I move that the presentation be attached to the minutes, because, as Mr. Dorin has explained to the meeting—

The Chairman: We have a motion, seconded by Mr. Harvard.

Motion agreed to

Mr. Dorin: This is a first-class piece of work. Depending on your philosophy, sir, you might disagree with it; but in terms of an analysis of how the tax system works with the social benefits system and how sometimes these things work against each other, this is a first-class piece of work.

The Chairman: Thank you very much. We have already had the decision on the motion.

Mr. Harvard, do you have some questions?

Mr. Harvard: Just one. I don't think there's any doubt that Mr. Johnson has touched on areas of the tax system that are overtly unfair. The only question I have for you, Mr. Johnson, is this: because of the way the system is set up, do you think there are a lot of unmarried couples who play games to take advantage of the system? Do you think it's widespread?

Mr. Johnson: They don't have to. I showed only one example of them playing games. Everything else was legal. On page 29 of the Ontario tax act, it says to do it this way.

Mr. Harvard: When I was saying "playing games", I didn't mean to suggest illegal games.

Mr. Johnson: No.

Mr. Harvard: I meant people living apart or not getting married, or whatever, just to take advantage of the system. Do you think there's a lot of that?

Mr. Blenkarn: I know one lawyer who did.

Mr. Johnson: I wouldn't say that a lot of people are getting divorced yet, although among seniors it's very much talked about. There are examples. I know of only one personally. But the issue isn't if people have started getting divorced to take advantage of this. The issue is basic fairness. How do you feel?

It's much more common. We had a meeting with a representative of the Alliance fiscale du Québec—no, Justice fiscale, or something like that—anyway, a church organization from Quebec. They were telling us that elderly people are coming to the priests and saying, we want to get married, but we can't; can you marry us in secret so that in our minds we can be married but for the taxman we won't be married? I didn't get an answer as to whether the priest actually did that or not. I don't know if he can.

[*Translation*]

M. Dorin: L'un d'entre nous pourrait être remplacé. Présentez immédiatement une motion.

M. Blenkarn: . . .mais je suis fermement convaincu que ce projet devrait être joint au procès-verbal.

Le président: Monsieur Blenkarn, vous êtes officiellement membre du comité.

M. Dorin: Vous pouvez donc proposer la motion.

M. Blenkarn: Dans ce cas, je propose que le mémoire soit joint en annexe au procès-verbal car, comme l'expliquait M. Dorin. . .

Le président: La motion est appuyée par M. Harvard.

La motion est adoptée

M. Dorin: Vous avez fait un excellent travail, monsieur Johnson. Evidemment, on peut ne pas être d'accord avec toutes vos recommandations mais, pour ce qui est de votre analyse des effets pratiques, parfois incohérents, de notre régime fiscal, c'est un excellent travail.

Le président: Merci beaucoup, nous avons déjà pris une décision sur la motion.

Monsieur Harvard: Avez-vous des questions à poser?

M. Harvard: Une seule. Il ne fait aucun doute que M. Johnson vient de mettre le doigt sur des dispositions fiscales qui sont foncièrement injustes. Ma seule question est la suivante, monsieur Johnson: croyez-vous vraiment qu'il y a beaucoup de conjoints de fait qui essayent de jouer avec le système pour en tirer parti? Croyez-vous que ce soit généralisé?

M. Johnson: Ce n'est pas nécessaire. Je ne vous ai donné qu'un exemple de disposition avec laquelle on peut jouer pour tirer parti du système. Tout le reste est parfaitement légal. C'est d'ailleurs clairement indiqué à la page 29 de la Loi de l'impôt de l'Ontario.

M. Harvard: Quand je parlais de gens qui jouent avec le système, je ne songeais pas à des activités illégales.

M. Johnson: Certes.

M. Harvard: Je songeais plutôt à des personnes qui décideraient de ne pas se marier rien que pour tirer parti du système? Croyez-vous que cela soit si fréquent?

M. Blenkarn: Je connais un avocat qui est dans cette situation.

M. Johnson: Je n'irais pas jusqu'à dire que beaucoup de personnes divorcent pour cette raison, bien que cela soit fréquemment évoqué par les personnes âgées. Il y a cependant des personnes qui ne se marient pas pour des raisons fiscales, j'en connais une personnellement. Le problème n'est cependant pas de savoir si les gens commencent à divorcer pour cette raison, le problème est que le régime est foncièrement injuste. Qu'en pensez-vous?

Le problème est cependant plus fréquent que vous ne le pensez. Lors d'une réunion que nous avons eue avec un représentant de l'Alliance fiscale du Québec, ou de la Justice fiscale, je ne sais plus très bien, c'était en tout cas une organisation religieuse du Québec, on nous a dit que des personnes âgées demandent aux prêtres de les marier discrètement, c'est-à-dire sans le révéler aux pouvoirs publics, pour qu'elles ne soient pas pénalisées sur le plan fiscal. Je n'ai cependant pas pu savoir si des prêtres acceptent. Je ne sais pas s'ils le peuvent.

[*Texte*]

Mr. Blenkarn: It makes a hell of a difference on the supplement.

Mr. Whittaker: Unfortunately, Mr. Johnson, I haven't had the opportunity to read your paper. I will definitely be going through it with a fine-tooth comb, but I take it that what you're trying to do is equalize the system so that there is not, as Mr. Harvard has put it, the ability to play games within the system, so that it becomes fairer for a single-wage-earning married couple. In other words, an equalization. Common-law couples will be looked on the same as a married couple. There won't be the equivalent-to-married status for a child any more. You're looking at trying to equalize a married—

Mr. Johnson: No, there won't be that. But you'll notice from the numbers that single-parent families do very well with this roll-up. It's not negative for single-parent families. The equivalent-to-married exemption would be in the act for older dependants who are in under that rule, but you wouldn't claim children because you can get one and one-half times as much for a child under the new program. You don't get an adult deduction; you get one and a half times as much. So why would you call your child an adult?

• 1630

It actually benefits everybody, but the focus is very much on first of all getting that equality. Let's treat people equally. Let's not get a bunch of rules that say people are different by how they arrange their lives. However, having done that, a very important part of it is to deliver support to families with children, particularly families at the lower and middle income ranges, to say to the average Canadian family: you are valuable, you are a valuable part of society, your role in society is valuable. The tax system now has it all broken up in little pieces and the messages are discordant and contradictory.

Mr. Whittaker: In a situation where, for the sake of argument, Mr. X is the sole wage earner, at $80,000, in a marriage situation—his wife works within the home as opposed to working outside of the home for wages—by your scale you're telling me that right now that person is taxed more than a two-income family making the same amount of money. Is that right?

Mr. Johnson: Yes.

Mr. Whittaker: Are you saying that with your suggestion we would tax the family unit as opposed to taxing the individual?

Mr. Johnson: We looked very hard at taxing family units, but we moved away from that. We're saying that you direct the support to the children. That's the main emphasis here, so that families with children benefit. It's not a case of taxing people together.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Il y a une différence considérable en ce qui concerne le Supplément de revenu garanti.

M. Whittaker: Je n'ai malheureusement pas eu le temps de lire votre mémoire, monsieur Johnson, mais soyez sûr que je vais le passer au peigne fin car vous soulevez des problèmes très intéressants. Si je comprends bien, votre objectif est de faire en sorte que tout le monde soit traité de la même manière afin que personne ne puisse, comme le disait M. Harvard, jouer avec le système. Vous voulez que notre régime fiscal soit plus juste à l'égard des couples mariés à revenu unique. Autrement dit, vous voulez faire une péréquation pour que les couples de fait soient considérés comme des couples mariés. Il n'y aurait donc plus de crédit équivalant à l'exemption de personne mariée que l'on pourrait utiliser pour un enfant. Vous voulez égaliser. . .

M. Johnson: Non, ce ne serait plus possible. Je tiens cependant à préciser, et les chiffres que j'ai présentés l'ont montré, que les familles monoparentales s'en tirent très bien avec cette réforme. Elle ne les pénalise pas. L'équivalent de l'exemption de personne mariée serait préservé pour les personnes à charge âgées, comme cela était prévu à l'origine, mais on ne pourrait plus la réclamer pour les enfants, étant donné que les prestations consenties aux enfants après la réforme seraient une fois et demie plus élevées qu'à l'heure actuelle. Il n'y aurait plus de déduction d'adulte pour enfant, mais on obtiendrait des avantages une fois et demie plus élevés. Il ne serait donc plus nécessaire de prétendre qu'un enfant est un adulte.

En fait, la réforme sera bénéfique à tout le monde, mais l'objectif essentiel sera de traiter les gens également. Finissons-en avec ce système qui traite les gens différemment selon la manière dont ils organisent leur vie. L'un des avantages très importants de la réforme que je propose est que le système de soutien financier sera véritablement réservé aux familles ayant des enfants, surtout aux familles à revenu modeste et moyen, ce qui rehaussera incontestablement l'importance de la famille dans notre société. À l'heure actuelle, notre régime fiscal est complètement inconhérent et il a des effets contradictoires et discordants.

M. Whittaker: Pour que les choses soient bien claires, dites-vous vraiment que M. X, qui gagne 80,000$ et qui produit le seul revenu d'un couple marié, puisque sa femme travaille à la maison et n'occupe pas d'emploi salarié, paye plus d'impôt qu'un couple dont les deux membres seraient salariés et auraient le même revenu global?

M. Johnson: Oui.

M. Whittaker: Donc, selon votre projet, l'impôt serait appliqué à l'unité familiale plutôt qu'à l'individu?

M. Johnson: Nous avons sérieusement examiné la possibilité d'appliquer l'impôt à l'unité familiale mais noue ne l'avons pas retenue. Notre objectif est simplement de veiller à ce que les prestations de soutien soient directement axées sur les enfants, de façon à ce que ce soient les familles ayant des enfants qui en profitent. Il ne s'agit donc pas ici d'appliquer l'impôt aux unités familiales.

[*Text*]

The other thing, though, that I've said philosophically—and everything I've proposed is consistent with that philosophy, but it doesn't approach it—is that we should have that background of a straight line in our mind. In Alberta, if a mother with two children is on welfare, I believe they get deducted $1 for every $1 earned. Then they lose their medical benefits plus their dental benefits, so they can be taxed at a rate of 130%. This is an absurdity. If benefits are simply reduced at the same rate as tax is later charged, then you ease people out. You don't have these welfare traps. I haven't done a lot to solve that in this program, but basically what I'm trying to do is to develop a big paying program that has an element of guaranteed annual income in it that tapers out and then goes on.

Mr. Whittaker: Within your projections—and I'm sure I'll find this out when I look—will there be any variance? You've talked about the equalling out of the family benefits with children. Are you proposing any changes in the tax structure for two-income families as opposed to a single-income family? That's what I want to know.

Mr. Johnson: No. There will still be some discordance. I haven't solved all the problems.

Mr. Whittaker: Okay. But you are saying that we'll equalize it somewhat?

Mr. Johnson: Yes, it will go in the direction of equalizing it.

Mr. Dorin: I have just one question. Any time you shift taxes around, unless you are going to reduce the total amount of tax you take, if some people gain, other people have to lose. So my question to you is this: under your plan, who pays the bill?

Mr. Johnson: Very clearly, if you look at table 3, you'll see that the people who pay the bill are married couples with no children—basically, above $30,000 they start to pay roughly $10 to $20 a month, and it gets up to $30 a month in the higher levels—and a married couple when at least one is elderly, basically above about $35,000, and the unattached elderly pay $5 a month going up to about $20 a month. So there are losers, and I'm very clear on that. You certainly cannot do this without having some losers, but we've tried to find a balance. Obviously, if there was more money in the system, then we could eliminate the losers, but the instruction we were working under was that if you redistribute, you have to identify the losers.

• 1635

Mr. Dorin: I appreciate that, and that's why I'm wondering. Do you have a rough idea of how much money it would take to eliminate most of the losers, or the losers we would want to eliminate? I guess we probably wouldn't be trying to eliminate people in the upper-income brackets in any event, if there's a bit of a loss there.

[*Translation*]

Il y a une autre chose qui est importante sur le plan des principes, et tout ce que j'ai dit est conforme à ces principes. Il s'agit du fait que l'on doit tenir compte de cette ligne droite que j'invoquais tout à l'heure. En Alberta, si une mère ayant deux enfants est tributaire du bien-être social, on déduit de ses prestations le montant exact des sommes qu'elle gagne. Ensuite, elle perd ses avantages médicaux, puis ses avantages dentaires, ce qui signifie qu'elle peut être imposée à un taux de 130 p. 100, ce qui est absurde. Si les prestations sociales étaient simplement réduites à un taux égal à celui de l'impôt, les gens pourraient se dégager progressivement de l'assistance sociale, et ils ne seraient plus piégés par le système. Ce n'était pas l'objectif fondamental de ma proposition. Fondamentalement, je me suis efforcé de concevoir un programme unique comportant un élément de revenu annuel garanti qui s'amenuise peu à peu à mesure que le prestataire gagne un revenu.

M. Whittaker: Votre projet about-il à des variantes quelconques? Vous dites que vous voulez égaliser les prestations destinées aux familles ayant des enfants. Proposez-vous cependant des modifications quelconques à la fiscalité appliquée aux familles à deux revenus par rapport aux familles à revenu unique? Voilà ce que je veux savoir.

M. Johnson: Non. Il y aura toujours une certaine incohérence à ce chapitre, car je n'ai pas résolu tous les problèmes.

M. Whittaker: Bien. Par contre, vous dites qu'il y aura une certaine égalisation?

M. Johnson: Oui, la réforme ira dans ce sens.

M. Dorin: Je n'ai qu'une question à poser. Chaque fois que l'on modifie l'impôt sur le revenu, il y a des perdants et des gagnants, à moins que l'on ne réduise le montant total d'impôt perçu. Ma question est donc très simple: qui va payer le prix de votre réforme?

M. Johnson: Il est évident, vous pouvez le voir au tableau 3, que ce sont les couples mariés sans enfant qui seront le plus directement touchés. Les couples ayant un revenu supérieur à 30,000$ commenceront à payer environ 10$ à 20$ par mois, et cela pourra monter jusqu'à 30$ par mois, aux niveaux plus élevés. En ce qui concerne les couples mariés dont l'un des conjoints est une personne âgée, ils devront également payer plus lorsque leur revenu dépassent 35,000$. Finalement, les personnes âgées célibataires paieront 5$ de plus, et la somme pourra monter jusqu'à environ 20$ par mois. Il y a donc des perdants, je ne le conteste pas. On ne peut pas entreprendre une telle réforme sans qu'il y ait des perdants, mais nous avons essayé de trouver un certain équilibre. Évidemment, si le gouvernement avait plus d'argent, nous pourrions éviter qu'il y ait des perdants. La règle qui nous avait été imposée était d'identifier les perdants si nous voulions entreprendre une redistribution des revenus.

M. Dorin: Je comprends bien. Avez-vous cependant une idée de ce qu'il faudrait payer pour qu'il n'y ait plus de perdants, ou pour que certaines catégories ne soient plus perdantes? Je suppose que l'on ne ferait rien en ce qui concerne les perdants éventuels qui sont en haut de l'échelle des revenus.

[*Texte*]

Mr. Johnson: We don't have a definitive answer, but in very gross numbers, about $2 billion a year would eliminate most of the pain, though not all of it.

The Chairman: Mr. Johnson, thank you very much. Undoubtedly you've created some work for our committee. I believe we have received a submission from a professor on this subject. We're not sure, we haven't really reviewed it, so I guess I'm going to suggest that our staff review this and have a look at what the professor has to say, and at our next meeting maybe we can discuss further what direction we want to take on this particular recommendation that has been presented by Mr. Johnson. Is that agreed to by the rest of you? Okay.

I need somebody to move that, pursuant to Standing Order 120, the committee retain the services of Carole Chouinard as consultant for the committee's work on various tax matters for the period of January 1, 1992, to March 31, 1992, at $599 per day, plus miscellaneous expenses, for a total amount not exceeding $25,000. I believe we've hired her only to the end of the year, and if we want to carry on this work, we need some authorizations.

Mr. Harvard: I so move.

Mr. Blenkarn: I second the motion.

Motion agreed to

The Chairman: Our next witness is Mr. Ken James, Member of Parliament for Sarnia and area. Give us maybe a 10-minute overview of what you have to present to us, and then we'll deal with some questions from the group. Welcome.

Mr. Ken James, MP (Sarnia—Lambton): Thank you very much, Mr. Chairman, for the opportunity.

Canadian consumers are streaming across the border to the United States in ever greater numbers. There's no one simple cause; the motivation stems from a variety of factors. One principal motivating force, though, is gasoline prices, especially for Canadians living close to the border. The purpose of this presentation is to propose that the federal government take an initiative to address this motivation.

Since 1987, cross-border shopping has increased at a significant rate. People living near the border and at increasingly greater distances are shopping more and more often and spending more and more money on goods and services in the United States. Cross-border shopping is having an impact on a growing number of communities across the country. It has severe economic consequences for Canada and serious implications for our governments—job loss and the loss of considerable tax revenues.

In our border communities the impact is even more evident. People living closer to the border tend to have a greater tendency to shop across the border. In this respect, the cross-border shopping places border communities on a competitive front line.

The proposal also is premised on the notion that border communities are a unique situation. They are distinct consumption patterns within cross-border purchases. The types of purchases and their frequency are measurable in

[*Traduction*]

M. Johnson: Nous n'avons pas fait de calculs précis mais nous estimons, de manière très globale, qu'il faudrait à peu près 2 milliards de dollars par an pour éliminer la plupart des perdants, mais pas la totalité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Johnson. Avec votre exposé nous aurons manifestement beaucoup de pain sur la planche. Je crois d'ailleurs qu'un professeur nous a adressé un mémoire sur le même sujet. Nous n'avons pas encore eu le temps de l'examiner. Quoi qu'il en soit, nous allons demander au personnel du comité d'analyser plus attentivement votre mémoire, ainsi que celui du professeur, et nous pourrons peut-être décider, lors de notre prochaine réunion, ce que nous voulons faire au sujet de votre recommandation. Tout le monde est-il d'accord? Bien.

Je voudrais que quelqu'un propose la motion suivante: conformément à l'article 120 du Règlement, que le comité retienne les services de Carole Chouinard comme experte-conseil sur les questions fiscales, pour la période allant du 1er janvier 1992 au 31 mars 1992, au tarif de 599$ par jour plus frais divers, pour un montant maximum de 25,000$. Je crois que nous ne l'avions recrutée que jusqu'à la fin de l'année, il nous faut donc adopter cette motion si nous voulons conserver ses services.

M. Harvard: J'en fais la proposition.

M. Blenkarn: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le président: Nous accueillons maintenant M. Ken James, député de Sarnia. Je vous donne une dizaine de minutes pour faire votre exposé, monsieur James, après quoi nous vous poserons des questions.

M. Ken James, député (Sarnia—Lambton): Merci beaucoup, monsieur le président.

Les consommateurs canadiens sont de plus en plus nombreux à traverser la frontière américaine, et il y a plusieurs raisons à cela. Cependant, l'une des raisons principales est que le prix de l'essence est moins élevé aux États-Unis, ce qui est particulièrement important pour les Canadiens qui résident à proximité de la frontière. Je m'adresse donc à vous pour recommander au gouvernement fédéral de prendre des mesures à ce sujet.

Depuis 1987, de plus en plus de Canadiens vont faire des achats aux États-Unis. De plus en plus de Canadiens, à des distances de plus en plus éloignées de la frontière, vont de plus en plus fréquemment faire leurs courses aux États-Unis, où ils dépensent donc de plus en plus d'argent. Ce phénomène est de plus en plus préjudiciable à un nombre croissant de collectivités canadiennes. Il a de graves conséquences économiques pour la nation et les pouvoirs publics, car il provoque des pertes d'emplois et des pertes considérables de recettes fiscales.

Les résultats sont encore plus marquants dans les localités frontalières. Évidemment, les gens qui résident à proximité de la frontière ont plus tendance que les autres à aller faire leurs courses aux États-Unis, ce qui signifie que les collectivités frontalières sont les plus pénalisées.

Ma recommandation tient compte de la situation tout à fait particulière dans laquelle se trouvent les collectivités frontalières, où les habitudes de consommation sont tout à fait différentes de celles du reste du pays. La nature et la

[*Text*]

their distance from the border. Therefore, unlike other areas, the biggest problem for border communities is gasoline prices. It is a major inducement to cross-border shopping activity for Canadians living close to the border.

The purpose of this presentation is to propose that the federal government take an initiative to address this motivation again.

It is difficult to define the real extent of the problem of cross-border shopping. The nature of cross-border shopping does not lend itself to very accurate measurement. Estimates of retail losses vary, yet the impact goes beyond retailing. Jobs lost at the retail level have ramifications for other sectors. For every job eliminated at the retail level, at least another job is lost in the wholesale, manufacturing, or farming sector.

• 1640

Cross-border shopping is a question of our competitiveness. It is multi-faceted. The means to address it lie with a number of stakeholders and will require co-operation and co-ordination. There is no simple or quick solution. We'll need initiatives on a wide range of fronts to build our competitiveness.

The federal government's response to the cross-border phenomenon has occurred in three general areas. In February 1990 there was formation of an ad hoc caucus committee on border issues by federal government members from border communities. The overall response from the government, however, has been primarily reactive in nature. An interdepartmental working group has been formed. Its mandate is to develop a better diagnosis of the problem and actions that could help the federal government to be more responsive.

Visible initiatives have centred on the activities of Canada Customs at our border crossings. Accelerated use of technology has been used. There has been limited increase of personnel at the border and they've tried various pilot projects to move the traffic. These measures sought to increase efficiency and effectiveness in the collection of applicable duties and taxes as well as an enforcement at the border, in the absence of excess traffic line-ups.

To date, in the public's mind, the federal government's response has been slower than what they expect. Generally, this is especially true for those in or close to our border communities. They see nothing tangible being done to address our underlying uncompetitiveness, apart from the Canada Customs initiatives, which are typically received by a good number of our consumers as a clamp-down at the border.

An inducement for cross-border shopping is the differential in gas prices between Canada and the United States. Since the bulk of discrepancy represents taxation, consideration should be directed to its alleviation. The case can be made for some form, then, of special tax treatment.

[*Translation*]

fréquence des achats effectués aux États-Unis varient en fonction de l'éloignement par rapport à la frontière. De fait, pour les collectivités frontalières, le problème le plus grave est celui du prix de l'essence car il incite fortement les locaux à aller faire leurs courses de l'autre côté de la frontière.

Je le répète, mon exposé vise à recommander au gouvernement fédéral qu'il prenne des mesures pour faire face à ce problème.

Il est difficile de déterminer avec exactitude l'ampleur du problème des achats aux États-Unis. Même si les estimations qui ont été faites au sujet des pertes que subissent les détaillants canadiens sont variables, il est incontestable que ce phénomène ne nuit pas seulement au commerce de détail. Les emplois perdus dans le commerce de détail ont des répercussions sur les autres secteurs de l'économie. Chaque emploi perdu dans le commerce de détail provoque une autre perte d'emploi dans le secteur du commerce de gros, de la fabrication ou de l'agriculture.

Le phénomène des achats aux États-Unis est relié à notre compétitivité, sous plusieurs aspects. Pour s'y attaquer, il faut que toutes les parties prenantes interviennent, dans un esprit de collaboration. Il n'y a pas de recette miracle. Il faut agir sur plusieurs fronts pour accroître notre compétitivité.

Le gouvernement fédéral a réagi de trois manières à ce problème. En février 1990, il a mis sur pied un Comité spécial du Caucus, composé des députés ministériels fédéraux des collectivités frontalières. Dans l'ensemble, la réponse du gouvernement a simplement consisté à réagir au problème. Il a également mis sur pied un groupe de travail interministériel, de façon à mieux déterminer la nature du problème et à chercher de meilleures solutions.

Les mesures les plus visibles ont été celles prises par Douanes Canada aux postes frontière. Les Douanes ont accéléré l'introduction de la nouvelle technologie. Elles ont augmenté légèrement les effectifs aux postes de douane, et elles ont mis en place quelques projets pilotes destinés à accélérer le passage en douane. Ces mesures étaient destinées à rehausser l'efficience et l'efficacité du processus de perception des droits et des taxes, et à appliquer les règlements de manière plus rigoureuse, pour éviter les embouteillages à la frontière.

La population estime cependant, surtout dans les collectivités frontalières, que le gouvernement ne réagit pas assez vite. À son avis, aucune mesure concrète n'est prise pour rehausser notre compétitivité, et elle considère généralement que les mesures prises par Douane Canada sont essentiellement de nature répressive.

L'un des facteurs qui contribuent le plus aux achats aux États-Unis est la différence qui existe entre les prix de l'essence dans les deux pays. Étant donné que cette différence est essentiellement de nature fiscale, il conviendrait de prévoir certains allégements fiscaux. Autrement dit, il semble légitime d'envisager des mesures fiscales spéciales pour les collectivités frontalières.

[*Texte*]

One underlying cause of this non-competitiveness again is the level of our taxation on gasoline. In our border regions, motorists are paying 56% to 65% more for gasoline than their American neighbours. It is the level of taxation that is making our gasoline uncompetitive. Federal and provincial taxes, combined, represent about 40% of the retail price at the pump. This is of particular importance to border communities.

A model developed by John Winter Associates Ltd., a survey by Small Business Ontario, the Ontario border communities' task force on cross-border shopping, the petroleum companies, and retailers have all identified gasoline as one of the most frequent cross-border purchases for consumers living close to the border. As a motivator, these cross-border gasoline purchases have significant economic spin-offs. Once in the U.S. to fill up their gas tanks, consumers then tend to shop to buy other goods.

The motivation for federal action to address this competitive inequity is captured in the Ernst & Young study that said that 68% of cross-border shoppers said that if gas prices were comparable, they would not shop in the U.S. for milk, groceries, and other items.

The federal Ad Hoc Caucus Committee on Border Issues requested that the Department of Finance assess the viability of a Canada-wide graduated gas tax system, based on the Quebec model. Two scenarios were examined, but both found that the net cost to the federal government would be $300 million to $400 million per year. In light of these findings, I remain convinced that there still has to be some way to address this tax-induced inequity. The federal government must seriously venture to do so.

So, modelled on the northern tax benefits, the proposal of a special tax benefit system targeted specifically at our communities on the Canada-U.S. border appears to offer such a solution. The proposal of the border community gas tax benefit is based upon the principles of effectiveness, efficiency, equity, and simplicity.

Under effectiveness, the proposal must encourage consumers to purchase gasoline from Canadian versus U.S. retailers. The amount of tax benefit must help to address the price differential of gasoline across the border.

I am proposing a tax benefit of 15¢ a litre; the annual maximum would be $300 per registered personal-use vehicle. Since both levels of government contribute to this competitive problem, I'm proposing that both should share equally in financing this tax benefit proposal.

[*Traduction*]

L'une des causes sous-jacentes de notre manque de compétitivité est reliée aux taxes sur l'essence. Dans les régions frontalières, les automobilistes paient l'essence de 56 p. 100 à 65 p. 100 plus cher que leurs voisins américains. C'est à cause des taxes que notre essence n'est pas compétitive. Les taxes fédérales et provinciales représentent environ 40 p. 100 du prix de détail de l'essence, ce qui est particulièrement important pour les collectivités frontalières.

Un modèle mis au point par John Winter Associates Ltd., une enquête effectuée par l'Agence ontarienne des petites entreprises, une étude effectuée par le groupe de travail de l'Ontario sur les collectivités frontalières, et des analyses effectuées par les sociétés pétrolières et par les détaillants sont tous parvenus aux mêmes résultats: l'essence est le produit le plus fréquemment acheté au-delà de la frontière par les Canadiens qui résident à proximité des États-Unis. Or, il s'agit-là en quelque sorte d'un produit d'appel, qui a des retombées économiques importantes. En effet, une fois aux États-Unis pour remplir leur réservoir d'essence, les consommateurs ont tendance à effectuer d'autres achats.

Dans le cadre d'une étude effectuée par le Cabinet Ernst & Young sur les problèmes de compétitivité, 68 p. 100 des Canadiens qui font leurs courses aux États-Unis ont affirmé qu'ils cesseraient d'y acheter du lait, des produits d'épicerie et d'autres articles si les prix de l'essence étaient comparables des deux côtés de la frontière.

Le Comité spécial du Caucus fédéral sur les questions frontalières a demandé au ministère des Finances d'examiner la possibilité d'adopter un système modulaire de taxation de l'essence pour l'ensemble du Canada, en s'inspirant du modèle québécois. Selon deux scénarios envisagés, le coût net d'une telle mesure, pour le Trésor fédéral, serait de 300 à 400 millions de dollars par an. Étant donné ces résultats, il me semble tout à fait possible d'agir pour redresser cette inégalité résultant du régime de taxation. Il est essentiel que le gouvernement fédéral passe à l'action.

Il semblerait légitime d'adopter un régime spécial d'avantages fiscaux visant spécifiquement les zones frontalières, en s'inspirant du régime des avantages fiscaux pour les résidents du Nord. Cette proposition d'allégements fiscaux sur l'essence pour les collectivités frontalières resterait conforme aux principes d'efficacité, d'efficience, d'équité et de simplicité.

Pour ce qui est de l'efficacité, il faut que le mécanisme encourage les consommateurs à acheter leur essence au Canada plutôt qu'aux États-Unis. Autrement dit, il faut que l'allégement fiscal offert soit établi en fonction de la différence de prix de l'essence des deux côtés de la frontière.

Je propose par conséquent un allégement fiscal de 15c. le litre, avec un plafond annuel de 300$ par véhicule personnel immatriculé. Étant donné que les deux paliers de gouvernement sont responsables du différenciel de taxation de l'essence, ils devraient tous deux contribuer également au financement de cette proposition d'allègement fiscal.

[*Text*]

• 1645

Under efficiency, the proposal must satisfy three objectives: the benefits are targeted; its impact should justify the cost; and the system should avoid economic distortions. I'm proposing that the gasoline tax benefits be available to Canadians strictly within 40 kilometres from the Canada-U.S. border crossing, the zone in which gasoline is one of the most frequent cross-border purchases. Administration costs of course should be minimized. I'm proposing that these tax benefits be provided through the personal income tax reporting system.

Two scenarios estimate forgone government revenue based upon (1) total households and (2) registered motor vehicles. The total net cost to the government is estimated to be a maximum of $79.5 million to $98.33 million, plus administrative and start-up costs.

On a cost-sharing basis then, the net cost to each level of government would be in the range of $39 million to $49 million. That's assuming a 100% participation rate. With a more realistic 60% capture ratio, the net costs to the federal government would be between $27.34 million and $33.82 million.

I appreciate the opposition listening. My own government members don't really seem to be interested in doing that.

The above estimates of revenue strictly reflect the direct tax revenues—

An hon. member: We've heard it all in the Ontario caucus.

Mr. James: You weren't there. Does Mr. Blenkarn go home and report to you every night? Maybe.

The above estimates of revenue strictly reflect the direct tax revenues accruing from increased gasoline sales volume. Since gasoline is a motivator of cross-border shopping activity, one must incorporate the potential benefits to governments from reducing the cross-border consumption of other products and the positive spin-offs in terms of employment.

Using the key assumptions of the Ernst & Young economic impact model and those of this proposal, the border community gas tax benefit has a potential of injecting some $270 million directly into the Canadian economy each year. This figure alone represents some 1,942 new Canadian jobs. Additional spin-offs also could be incorporated.

[*Translation*]

En ce qui concerne l'efficience, la proposition doit répondre à trois objectifs: l'allègement fiscal doit être ciblé, ses avantages doivent être supérieurs à son coût, et il ne doit provoquer aucune distorsion économique. Je propose, en conséquence, que cet allègement fiscal sur l'essence soit réservé aux Canadiens résidant à 40 kilomètres ou plus d'un poste de douane, car ce sont les résidents de cette zone qui sont le plus incités à aller fréquemment acheter de l'essence au-delà de la frontière. Bien sûr, il importe de limiter le plus possible les frais d'application de cette mesure, et c'est pourquoi je propose que cet allègement fiscal soit fourni par le truchement de l'impôt sur le revenu personnel.

Deux scénarios ont été envisagés pour évaluer les recettes fiscales que perdrait le Trésor public, en tenant compte, d'une part, du nombre total de foyers concernés et, d'autre part, du nombre total de véhicules immatriculés. Selon les calculs, le coût net total de cette mesure, pour le Trésor public, serait au maximum de 79,5 millions de dollars à 98,33 millions de dollars, sommes auxquelles il faudrait ajouter les frais de mise en place du système et les frais d'administration.

Si le coût total net était partagé par chaque niveau de gouvernement, chacun assumerait donc une perte de l'ordre de 39 millions à 49 millions de dollars, pour autant que tous les résidents concernés participent au programme. Cependant, si on se fonde sur un taux de participation plus réaliste de 60 p. 100, le coût net que devrait assumer le gouvernement fédéral s'établirait entre 27,34 millions de dollars et 33,82 millions de dollars.

Je suis heureux de voir que les députés de l'opposition m'écoutent attentivement. J'ai l'impression que cette proposition intéresse beaucoup moins les députés du gouvernement.

Ces estimations du manque à gagner fiscal reflètent les recettes fiscales directes...

Une voix: Nous avons déjà entendu tout cela au caucus de l'Ontario.

M. James: Vous n'y étiez pas. M. Blenkarn vous fait-il un rapport tous les soirs? Peut-être.

Ces estimations du manque à gagner fiscal reflètent strictement les recettes fiscales directes reliées aux ventes d'essence. Étant donné que l'essence constitue un incitatif puissant des achats transfrontaliers, il faut intégrer au calcul des avantages potentiels que pourraient obtenir les gouvernements la réduction qui en découlerait au chapitre des achats d'autres produits aux États-Unis, ainsi que les retombées positives sur le plan de l'emploi.

Si on se fonde sur les hypothèses fondamentales du modèle économique de Ernst & Young et sur celles de cette proposition, on peut calculer que cet allègement fiscal sur l'essence destiné aux collectivités frontalières pourrait aboutir à l'injection directe de près de 270 millions de dollars par an dans l'économie canadienne. Chiffres qui représentent environ 1 942 nouveaux emplois canadiens. Pour terminer les calculs, il faudrait également tenir compte d'autres retombées économiques.

[*Texte*]

Under equity, attempts were made to maximize the principle of equity through the eligibility criteria and the mode of delivery. Eligibility would be primarily determined by location, residency strictly within a 40-kilometre radius.

This proposal is more equitable than the graduated approach used in Quebec. It maintains a market integrity. It addresses the problems of competitive equity among retailers and the need to enforce compliance. A single zone eliminates market distortions posed by consumers moving between graduated zones looking for the best price on gasoline.

The proposed border community gas tax benefit should be incorporated into the personal income tax filing system. It should be offered as a deduction credit from total tax payable. It would work in the following way.

Taxpayers within a 40-kilometre radius of Canada-U.S. border crossings would be able to claim a maximum tax benefit of $300 per registered, personally owned vehicle. A taxpayer must submit with his or her claim the following information: a copy of the vehicle registration or ownership, to confirm eligibility, and original receipts verifying gasoline purchases, a maximum of 2,000 litres from various retailers anywhere in Canada in that particular year. Failure to submit the information would disqualify the taxpayer from claiming the proposed gas tax benefit.

The structure of this proposal places emphasis on simplicity. A single zone has been suggested. The residency criteria should virtually eliminate the complexity and inequities of drawing borders through densely populated areas. A single zone has the merit of being easy to administer.

In conclusion, the alarming growth of cross-border shopping has very serious economic consequences. It represents job loss, retail loss, loss of revenues to the government. Undoubtedly the motivation to cross-border shopping is multi-faceted, yet it's very clear from all the studies done that gasoline taxes are the prime motivator for cross-border shopping and that border communities are the communities that are on the leading edge and on the forefront of the cross-border shopping phenomenon and thus, for all the rest of Canada, they are taking the brunt of this cross-border movement. So I suggest that the people living in the border communities should realize some sort of immediate benefit for experiencing in the front lines what the rest of Canada is receiving in the rear lines.

• 1650

Thank you very much for the opportunity to present.

The Chairman: Thank you very much, Mr. James. Again, as I suggested on the previous submission, really I don't think the decision or recommendation is appropriate today. We would obviously want to refer it to our staff for their thoughtful process and comments.

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'équité, elle serait garantie par les critères d'admissibilité et le mode de prestation du programme. Ne seraient admissibles au programme que les personne résidant strictement dans un rayon de 40 kilomètres d'un poste de douane.

Cette proposition est plus équitable que le mécanisme progressif utilisé au Québec. Elle préserve l'intégrité du marché. Elle ne provoque aucun déséquilibre quant à la compétitivité des détaillants, et elle limite les mesures de contrôle nécessaires. L'adoption d'une zone unique élimine les distorsions du marché que pourrait provoquer l'adoption de diverses zones progressives, puisque les consommateurs pourraient alors être incités à passer d'une zone à l'autre pour trouver l'essence la moins chère.

L'allègement fiscal proposé devrait être intégré au système de déclaration de l'impôt sur le revenu personnel. Il devrait donc s'agir d'un crédit que les contribuables pourraient déduire de leur impôt total. Le système fonctionnerait de la manière suivante.

Les contribuables résidant dans un rayon de 40 kilomètres du poste de douane entre le Canada et les États-Unis pourraient réclamer un allègement fiscal maximum de 300$ par véhicule personnel immatriculé. Les contribuables devraient fournir les informations suivantes, pour justifier leur réclamation: une copie de leur carte d'immatriculation, pour confirmer leur admissibilité au programme, et les reçus d'origine de leurs achats d'essence, pour un maximum de 2,000 litres de n'importe quelle station d'essence du Canada, durant l'année considérée. Tout contribuable qui ne fournirait pas ces documents n'aurait pas droit à l'allègement fiscal proposé.

Le système envisagé serait donc très simple, puisqu'il n'existerait qu'une seule zone de bénéficiaires. En outre, avec le critère de résidence, il ne devrait pas être nécessaire de tracer des limites précises à l'intérieur de régions très peuplées. Sur le plan administratif, les choses seraient également très simples.

En conclusion, l'expansion alarmante des achats transfrontaliers cause de graves difficultés économiques au Canada, puisqu'elle provoque des pertes d'emploi, un manque à gagner pour les détaillants, et un manque à gagner pour les pouvoirs publics. Certes, divers facteurs poussent les Canadiens à aller faire des achats aux États-Unis, mais toutes les études effectuées à ce sujet montrent clairement que l'achat d'essence est le principal incitatif à prendre en considération. En outre, les collectivités frontalières sont celles qui sont le plus touchées par ce phénomène, et ce sont donc elles qui sont frappées de plein fouet par les conséquences économiques des achats transfrontaliers. Je recommande en conséquence que les résidents des collectivités frontalières bénéficient d'un allégement fiscal immédiat parce qu'ils sont les plus durement touchés par un phénomène qui préoccupe l'ensemble du Canada.

Merci de m'avoir écouté.

Le président: Merci beaucoup, monsieur James. Comme je l'ai dit au témoin précédent, nous ne pouvons prendre de décision ou formuler de recommandation aujourd'hui. Nous allons soumettre votre proposition à nos chargés de recherche, qui l'analyseront attentivement.

[*Text*]

I would like to keep questions short, to deal with specific matters on the agenda. Mr. Harvard.

Mr. Harvard: Thank you, Mr. James, for a very good presentation.

The question I wanted to ask relates somewhat to perceived fairness, and I would like to get your response to it. Under the current system or current situation, people who live close to the U.S. border have an advantage. They can jump in their vehicles, drive across the border, and take advantage of lower-priced gasoline, and perhaps other items as well. We will use your example and talk about lower-priced gasoline. Of course that hurts our economy, and I appreciate your concern.

Your proposal, however, suggests maintaining the advantage for those living close by the border through another way: instead of allowing them to take advantage of lower-priced gasoline across the border, you're going to give them a tax advantage or a tax break so that at least they will stay in Canada and give a boost to our economy. I appreciate that approach.

My question then would be how you think this would fly with people who don't live within 40 kilometres of the border. How do you think people who live outside of the parameter, outside of 40 kilometres from the border, would react? To take my province, for example, in Thompson, Manitoba, you're close to 600 miles from the border and you're not going to get the advantage that those people in Emerson have right now. Under your proposal they are not going to get any advantage either. How do you think it would fly with those people?

Mr. Dorin: You're possibly paying more for gas already.

Mr. Harvard: Way more.

Mr. James: Do you live in the northern tax benefits area?

Mr. Harvard: I think it is, yes.

Mr. James: Then you're getting a tax benefit there.

Mr. Harvard: I don't live in Thompson.

Mr. James: Well, your residents there do, which the residents in Sarnia, Fort Erie, St. Catharines, Niagara Falls, and many other places across Canada don't.

Besides that, the retailers and the business community in our area are taking more of a ravaging because they're close by the border. So it is a hit situation.

Precedents have been set. The northern tax benefits set a precedent in Canada for giving special treatment.

Mr. Harvard: I didn't have to pick Thompson, Manitoba, as an example; I could pick Toronto. Toronto is not in the northern region, but Toronto would be outside of your parameter.

Mr. James: Sure, there will be areas outside. It's the old business in Canada of "me-tooism": if you get it, then I want it too. I can appreciate that, but also Toronto doesn't have the situation that the border communities have. They're not getting that so easy to travel over. That's fine maybe for the consumer.

[*Translation*]

Nous allons maintenant passer aux questions, et j'invite les députés à poser des questions brèves et pertinentes. Monsieur Harvard.

M. Harvard: Merci, monsieur James, de cet excellent exposé.

Je voudrais vous poser une question sur l'équité apparente de votre proposition. À l'heure actuelle, les résidents des collectivités frontalières sont avantagés parce qu'il leur est très facile de se rendre de l'autre côté de la frontière pour acheter de l'essence à bon marché, et peut-être aussi d'autres articles. Évidemment, cela est préjudiciable à l'économie canadienne, comme vous l'avez légitimement précisé.

Cela dit, votre proposition revient en fait à préserver l'avantage dont bénéfient ces résidents, car, au lieu d'aller acheter de l'essence bon marché au-delà de la frontière, ils bénéficieront d'un allègement fiscal. Évidemment, cette méthode offre l'avantage que leurs achats continueront d'être effectués au Canada, ce qui stimulera notre économie.

Je voudrais cependant vous demander comment réagiront à cette proposition les personnes qui résident à plus de 40 kilomètres de la frontière. Que diront, par exemple, les résidents de Thompson, au Manitoba, qui sont à 600 milles de la frontière, et qui n'obtiendront pas un avantage équivalent à celui dont bénéficient à l'heure actuelle les résidents d'Emerson? D'ailleurs, selon votre proposition, ces derniers ne bénéficieront pas non plus de l'allégement fiscal. Quelle sera à votre avis la réaction de la population?

M. Dorin: Ces personnes paient déjà probablement l'essence beaucoup plus cher.

M. Harvard: Largement.

M. James: Résidez-vous dans une région bénéficiant des avantages fiscaux pour les résidents du Nord?

M. Harvard: Ceux de Thompson, oui, je crois.

M. James: Dans ce cas, vous avez un avantage fiscal.

M. Harvard: Je ne réside pas à Thompson.

M. James: Mais les résidents de Thompson en bénéficient, ce qui n'est pas le cas de ceux de Sarnia, de Fort Érié, de St. Catharines, de Niagara Falls ou de beaucoup d'autres localités.

Dans notre région, les détaillants et les commerçants sont touchés de plein fouet par le phénomène des achats aux États-Unis, parce qu'ils sont proches de la frontière.

L'octroi d'un allégement fiscal n'est d'ailleurs pas une innovation, il y a des précédents, par exemple pour les résidents du Nord.

M. Harvard: Laissons de côté le cas de Thompson, au Manitoba, et prenons celui de Toronto, qui n'est pas une collectivité du Nord mais qui est située à plus de 40 kilomètres de la frontière.

M. James: Bien sûr, tout le monde ne pourra pas bénéficier de cette mesure. Certes, chacun est naturellement porté à réclamer la même chose que son voisin, je le comprends bien, mais Toronto ne subit pas le même choc que les collectivités frontalières. Il n'est pas aussi facile aux consommateurs de Toronto d'aller faire leurs achats aux États-Unis.

[*Texte*]

Listen, prices are going to come down, there is going to be a levelling out; but in the meantime, for some period of time, border communities are taking the brunt of this. They are leading the way. They have to take the brunt of all of Canada getting more competition that hopefully is going to drive prices down. So I thought it was only fair that border communities might receive a bit of help through this thing for some period of time.

Mr. Dorin: Rather than giving tax benefits, I wonder what you think of approaching this from the other way and charging people $1 a litre when they come back into Canada on any gas they have purchased.

Mr. James: Any sort of levy, any sort of special taxation on people returning is not there. It would certainly go against the grain of almost everybody. It certainly does not seem to me to be the way to attack it.

• 1655

Mr. Dorin: Excuse me a minute. They've just gone down to the United States and bought a whole bunch of goods that they got more cheaply because there are lower taxes on those goods because they don't have to pay for the social programs that we pay for here. I would put a $10 fee coming through. Alternatively, I think the gas tax would be perfect, $1 a litre on people coming back from the United States.

Mr. James: It's easy for you to say, but—

Mr. Dorin: It is.

Mr. James: —you'd do such a thing over my dead body, I'll tell you that.

Mr. Dorin: That would add to the treasury, not reduce it.

Mr. Thompson: Mr. James, I want to tell you that I was one of the members over here who did pay attention to what you were having to say, for a lot of reasons, because I'm one of the people who happen to represent a border constituency. Thank you, Ken, for your presentation and the work you have done.

Our caucus has a committee that Ken chairs and that has done a lot of work on this thing, because obviously it's a big problem for many of us.

I can speak from personal experience: part of my family reside in the U.S. and are American citizens, and one of the things I am struck by is the various ways in which they tax the citizens of the United States. At the end of the day, they're taxed as much as we are, as most of us appreciate, but on different levels. In other words, is some sort of harmonization of our taxes something that might occur whether we want it to or not? I'll give you some examples of that.

In Canada we're famous for taxing at the retail level, as you well know. In the United States they're extracting the same number of tax dollars out of their citizens, but in different ways. For example, my mother-in-law and father-in-

[*Traduction*]

Écoutez, les prix vont baisser et il va y avoir une sorte d'égalisation. Entre temps, les collectivités frontalières sont fortement pénalisées. Ce sont elles qui sont le plus durement touchées par le fait qu'il y a de plus en plus de concurrence au Canada, ce qui va probablement farie baisser les prix un peu partout. Il me paraît donc légitime de leur accorder une certaine assistance en attendant que la situation se rétablisse.

M. Dorin: Au lieu d'octroyer un allégement fiscal, ne pourrait-on envisager de percevoir une taxe sur les achats d'essence effectués par des Canadiens aux États-Unis, par exemple, 1$ le litre?

M. James: Je ne pense pas que l'on puisse envisager d'imposer une taxe spéciale sur les Canadiens qui rentrent au pays. Je crois que tout le monde s'y opposerait. En tout cas, cela ne me semble pas être la bonne solution.

M. Dorin: Excusez-moi, mais ils reviennent des États-Unis après avoir acheté des tas d'articles meilleur marché parce que les taxes sur ces articles y sont moins élevées pour la bonne raison qu'il n'y a pas là-bas les programmes sociaux que nous devons payer ici. J'imposerais un droit de passage de 10$ à la frontière. Une taxe sur l'essence ferait aussi parfaitement l'affaire, un dollar le litre pour les gens qui reviennent des États-Unis.

M. James: C'est facile pour vous de dire ça, mais...

M. Dorin: C'est facile, en effet.

M. James: ... mais je m'y opposerai avec la dernière énergie, croyez-le bien.

M. Dorin: On garnirait ainsi les coffres de l'État, au lieu de les vider.

M. Thompson: Monsieur James, je dois vous dire que je fais partie des députés qui vous ont écouté avec attention, pour un grand nombre de raisons, parce que je suis l'un de ceux qui représentent une circonscription frontalière. Merci, Ken, de votre exposé et du travail que vous avez fait.

Notre caucus a un comité présidé par Ken, qui s'est longuement penché sur une question qui, de toute évidence, intéresse un grand nombre d'entre nous.

Je parle d'expérience: une partie de ma famille réside aux États-Unis et se compose de citoyens américains, et je suis surpris par les multiples façons dont on taxe les citoyens aux États-Unis. Au bout du compte, leur fiscalité est aussi lourde que la nôtre, comme le savent la plupart d'entre nous, mais elle s'applique à des niveaux différents. Autrement dit, ne devra-t-il pas y avoir une certaine harmonisation de nos fiscalités qu'on le veuille ou non? Je vais vous donner des exemples.

Au Canada, comme vous le savez tous, nous sommes connus pour taxer au niveau du commerce du détail. Aux États-Unis, les pouvoirs publics perçoivent, au moyen de la fiscalité, les même sommes auprès des citoyens, mais sous des

[*Text*]

law live in the United States. He's a World War II veteran and also a retired employee of the U.S. Immigration Service, and he has a good pension plan and all the benefits that come with that retirement, but he also is required—

The Chairman: Is this a question of the witness?

Mr. Thompson: Mr. Chairman, this is very important. I never demand much of you, but I would like to finish this. I know that I'll have unanimous consent around the table to do this.

For example, despite the benefits he gets as a retiree of the federal government and as a World War II veteran, he still has health care premiums of $3,000 a year, which in the final analysis is a form of taxation. Also, their property taxes, for example, are much higher than ours. In fact, his house is taxed about three times as much as my mother's home, the equivalent home, in St. Stephen, New Brunswick. So they're extracting a great deal out of them in property taxes. The other thing is that the registration of a new vehicle in the U.S. is much higher than it is in Canada.

So what I'm saying is they're extracting those tax dollars out of them in different ways, maybe quietly in a sense, but is there any sense that we've got to move to a different form of taxation to level that playing field? Because at the check-out counter, whether it's the gas pumps or the cash register at the department store, it seems to be killing us retail-wise.

Mr. James: I'm not sure. Certainly it would take us a lot of years to change our tax system around so that it met dead-on the kind of tax system they have in the U.S., and the very one we're talking about is the difference in philosophy of the Americans, not to tax gasoline to the extent we do. How much does taxation affect? Sixty-eight percent of what's sold in grocery stores is the same price or less in Sarnia than in Port Huron, Michigan. But there are other things that have significant price differences.

What is worrisome to me is that this tremendous difference in the price of gasoline is influencing some less than discriminating buyers from Canada in the U.S. who don't really think it through sometimes and are buying things... As Murray said, they're coming back with a lot of things. They're coming back with some things they could buy for the same price or less in Canada, because they think that on gasoline and booze and cigarettes there is a significant difference.

Mr. Dorin: I gave you the answer.

Mr. James: Tell me how they fill up. What do you want to do, put a gauge in their tank every time they go across? That would be great fun.

The Chairman: I'd like to move on to Mr. Whittaker. I believe he has a question or two.

[*Translation*]

formes différentes. Ainsi, ma belle-mère et mon beau-père habitent aux États-Unis. Lui est un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale et par ailleurs retraité du Service d'immigration des États-Unis; il a un bon régime de pension et reçoit toutes les prestations qui vont avec cette retraite, mais il est par ailleurs tenu...

Le président: Est-ce une question posée aux témoins?

M. Thompson: Monsieur le président, c'est très important. Je n'ai pas l'habitude de vous demander ce genre de chose, mais j'aimerais pouvoir finir ma démonstration. Je sais que j'ai l'accord de tout le monde autour de cette table.

Ainsi, en dépit des prestations qu'il retire en tant que retraité du gouvernement fédéral et qu'ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale, il doit quand même verser des primes d'assurance-santé de 3,000$ par an, ce qui, en fin de compte, est une forme d'impôt. Il y a aussi les impôts fonciers, qui sont bien plus élevés que les nôtres. En fait, il paie pour sa maison trois fois plus que ma mère pour une maison équivalente, à St. Stephen (Nouveau-Brunswick). Donc, le gouvernement perçoit bien plus d'argent sous forme d'impôt foncier. Les taxes d'immatriculation des véhicules neufs aux États-Unis sont par ailleurs bien plus élevées qu'au Canada.

Je veux dire par là que si la fiscalité est appliquée là-bas de manière différente, sans douleur, pourrait-on dire, ne peut-on pas penser qu'il nous faut reformuler notre fiscalité pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tout le monde? En effet, au niveau du commerce de détail, que ce soit à la pompe ou à la caisse des grands magasins, il semble que cette disparité nous porte un énorme préjudice sur les ventes au détail.

M. James: Je n'en suis pas sûr. Il nous faudrait des années pour modifier notre fiscalité de façon à l'adapter parfaitement à celle des États-Unis, et nous parlons ici d'une différence de philosophie des Américains, qui ont décidé de ne pas taxer l'essence autant que nous. Quelle est l'incidence de la taxe? Soixante-huit pour cent des articles vendus en épicerie à Sarnia le sont au même prix ou à un prix inférieur à celui de Port Huron (Michigan). Mais sur d'autres articles, les différences de prix sont significatives.

Ce qui m'inquiète, c'est que cette énorme différence de prix au niveau de l'essence incite des acheteurs canadiens qui n'y regardent pas de trop près à aller aux États-Unis et qui, sans trop réfléchir, achètent parfois des choses... Comme l'a dit Murray, ils reviennent avec des quantités d'articles. Ils reviennent avec des articles qu'ils auraient pu acheter au même prix ou à un prix inférieur au Canada, parce qu'ils considèrent que le prix de l'essence, de l'alcool et des cigarettes fait la différence.

M. Dorin: Je vous ai donné la solution.

M. James: Comment savez-vous qu'ils ont fait le plein? Qu'allez-vous faire, leur mettre une jauge dans le réservoir chaque fois qu'ils traversent la frontière? J'aimerais voir ça.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Whittaker. Je crois qu'il a une ou deux questions à poser.

[*Texte*]

• 1700

Mr. Whittaker: First, Mr. James, I had the opportunity of reading your much fuller report that you sent around to a number of Members of Parliament. My riding is essentially on the U.S. border in south-central British Columbia. The town I live in is very much affected, because I live a quarter of a mile from the border. I overlook the United States border at Osoyoos, so I'm well aware of the problem in small-town Canada. I looked at your proposal, and the thing that bothered me—I don't know if you've given it any study—was the fact that what people see is what they get at the pump. They look at it and they see the price at the pump, our price versus the price in the United States.

As I read your proposal, it is to have it as a tax credit, essentially, on the income tax. Knowing human nature, human nature still says, well, this is here and I know I have to do this, but it's still cheaper for me to go across the border. I wonder if this proposal, unless it's shown at the pump, might not do what I think you're trying to get it to do, and that concerns me.

I assume that the figure of $300 is based on something close to the 10,000 kilometres a year that one would assume the average Canadian would drive a vehicle.

Mr. James: An average purchase of 2,000 litres by Canadians.

I hear what you're saying, and it certainly is something that is very real. The graduated system in Quebec gives the rebate at the pumps. The problem is that you have lines and you have one retailer on one side of the street and one on the other, which is terribly unfair. Also, you have to have a real policing mechanism to make sure that the rebates are being passed on.

There's no doubt that the capture rate will not be as high as giving the cents right at the pump, and we understand that. The calculations we did were based upon a 60% capture rate. We think that of those who traditionally go across and buy, we'll capture about 60%, who will stay home, basically, and pay for their gasoline. In this way they can buy the gasoline anyplace in Canada; they don't necessarily have to buy it just within the 40-kilometre zone. I hear what you're saying.

Mr. Whittaker: Just to inject one other thing, you point out in your study and in your brief that there are other factors as well. My experience is that major factors in communities around my area seem to be poultry products, eggs, and dairy products. I suppose those are the main ones, and many people will go down—seniors, for instance, seem to whip back and forth two or three times a week—not necessarily to get gas, but to get these types of products. I

[*Traduction*]

M. Whittaker: Tout d'abord, monsieur James, j'ai eu l'occasion de lire le rapport bien plus complet que vous avez fait parvenir à un certain nombre de députés. La majeure partie de ma circonscription longe la frontière des États-Unis dans la région du sud et du centre de la Colombie-Britannique. Ma ville est particulièrement touchée, parce que j'habite à 400 mètres de la frontière. Je vois de chez-moi le poste frontière d'Osoyoos avec les États-Unis, et je connais bien les problèmes des petites villes au Canada. J'ai pris connaissance de votre proposition, et ce qui me gêne—je ne sais pas si vous avez étudié la question—c'est que les gens ne veulent voir que le prix affiché à la pompe. Ils comparent les prix affichés à la pompe, le nôtre et celui des États-Unis.

Selon ce que je comprends de votre proposition, il s'agit d'accorder un crédit d'impôt, essentiellement en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Lorsqu'on connaît la nature humaine, on peut penser que les gens vont continuer à se dire: je sais bien que je ne devrais pas faire ça, mais ça reste encore moins cher pour moi de traverser la frontière. Je me demande si votre proposition, à moins qu'elle ait des résultats concrets à la pompe, ne produise pas les effets escomptés, et c'est ce qui m'inquiète.

J'imagine que ce montant de 300$ est calculé plus ou moins en fonction des 10,000 kilomètres par an qu'un Canadien est censé faire en moyenne avec son automobile.

M. James: Sur un achat de 2,000 litres d'essence en moyenne pour chaque Canadien.

Je comprends votre inquiétude, et elle est très réelle. Le système de remboursement progressif qui est appliqué au Québec permet d'accorder la remise à la pompe. Le problème, c'est qu'il faut faire alors la queue, et vous avez un détaillant d'un côté de la rue qui l'offre et son concurrent de l'autre côté qui n'en bénéficie pas, ce qui est terriblement injuste. Il faut aussi qu'il y ait un véritable mécanisme de contrôle pour s'assurer que les remises sont bien répercutées au consommateur.

Il est évident que le taux de récupération ne sera pas aussi élevé que si on remettait les cents directement à la pompe, et nous en sommes conscients. Nos calculs prennent comme hypothèse un taux de récupération de 60 p. 100. Nous estimons que sur l'ensemble des gens qui ont l'habitude d'aller acheter de l'autre côté de la frontière, nous en récupérerons 60 p. 100, qui vont finalement rester chez-eux et acheter ici l'essence. De cette façon, ils pourront acheter l'essence partout au Canada; ils n'auront pas nécessairement à l'acheter à l'intérieur d'une zone de 40 kilomètres. Je comprends bien ce que vous nous dites.

M. Whittaker: Pour passer à autre chose, vous faites remarquer dans votre étude et dans votre mémoire qu'il y a aussi d'autres facteurs. Je sais par expérience que dans les localités de ma région, la volaille, les oeufs et les produits laitiers jouent un grand rôle. J'imagine que ce sont les principaux facteurs et qu'il y a de nombreuses personnes qui vont acheter au sud de la frontière—les personnes âgées, par exemple, semblent faire la navette deux ou trois fois par

[*Text*]

suppose you placed the emphasis on gasoline because it's one of the easier ones to see, but is there a factor there that you have not taken into consideration in aiming strictly at the gas tanks?

Mr. James: Again, we're not going to cure the whole cross-border shopping phenomenon with a stroke of anything. It's multi-faceted, and this is not meant to cure all the ills, but to take a stab at at least part of it.

In the Ernst & Young study done for Sault Ste. Marie, 60% of those surveyed said—and 43% of those surveyed said they were going in order to get gasoline—that this would be the greatest inducement and they would not go. When they did go, they were purchasing other things, milk and the turkey and so on. I hear the same thing: I'm going over to fill up in Port Huron and, well, turkeys are on sale. So they bring the turkey back.

We thought we could double-whammy it a bit and get them to stay home by not being induced to go over to purchase gasoline. A 60% capture rate is fairly ambitious, because still there's an average of about 20¢ to 22¢ difference per litre. So even at 15¢, we were going a good long way. We think that Canadians on average will stay home for a small difference, a 10% or 12% difference, but they certainly will go across if we entice them with a 30% or 40% or a 25% difference.

• 1705

Mr. Thompson: I would like to make a point here, for the benefit of our witness actually. To carry through with what Mr. Whittaker was driving at, also those items you mentioned are identifiable as duty items at the border; for example, milk, turkey, and all those marketing board commodities. Is that not correct? We can collect on them when they come back over.

Mr. James: We collect on them. If they have $20 or less in purchases, in the main the amount of collectable duty and taxes is less than $2 and on average they don't. It's a rule of thumb. By law they're supposed to do, but they don't.

Mr. Thompson: So what you're saying, Mr. James, is to work in conjunction with that a disincentive to go over, but when they come back it will be collected at the border.

The Chairman: I would like to cut it off. We've had a considerable amount of time. We've discussed the proposal in front of us. I would now like to refer it to our staff, who obviously will put their thoughts together and come back to us at our next meeting with a report on the presentation.

I want to thank you, Mr. James, for sharing it with us. The committee will decide at its next meeting in which direction it wishes to proceed with this matter.

[*Translation*]

semaine—pas nécessairement pour l'essence, mais pour se procurer ce type de produits. Vous avez mis l'accent sur l'essence, j'imagine, parce que c'est l'élément qui vient immédiatement à l'esprit, mais n'y a-t-il pas des facteurs que vous avez oublié de prendre en considération en insistant uniquement sur l'essence?

M. James: Je répète que nous n'allons pas régler toute la question des achats effectués de l'autre côté de la frontière par un simple coup de baguette magique. Les facteurs sont multiples, notre proposition n'est pas une panacée, mais elle s'efforce de remédier en partie au problème.

Dans l'étude qui a été faite à Sault Ste. Marie, 60 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré que ce serait le meilleur élément de dissuasion et qu'elles n'iraient plus acheter de l'autre côté de la frontière—et n'oubliez pas que 43 p. 100 des personnes interrogées ont par ailleurs déclaré que si elles le faisaient, c'était pour acheter de l'essence. Une fois de l'autre côté, elles achètent d'autres articles; du lait, de la dinde, etc. J'entends toujours la même chose: je suis aller faire le plein à Port Huron et il y avait des dindes en solde. C'est comme ça qu'on ramène une dinde.

Nous avons pensé que l'on pourrait ainsi faire d'une pierre deux coups et faire en sorte qu'ils restent chez-eux en supprimant l'incitation à aller de l'autre côté de la frontière pour acheter de l'essence. Le taux de récupération de 60 p. 100 est assez ambitieux parce qu'il reste encore en moyenne une différence de 20 à 22c. par litre. Donc, même à 15, il y a encore de la marge. Nous estimmons qu'en moyenne les Canadiens vont rester chez-eux s'il n'y a qu'une faible différence, une différence de 10 ou 12 p. 100, mais ils n'hésiteront pas à aller de l'autre côté de la frontière si nous les y incitons avec des écarts de 25, 30 ou 40 p. 100.

M. Thompson: J'aimerais donner ici une précision, à l'intention d'ailleurs de nos témoins. Pour reprendre la démonstration de M. Whittaker, les articles que vous avez mentionnés sont frappés de droits de douane à la frontière; ainsi, le lait, la dinde et tous ces articles réglementés par les offices de commercialisation sont à déclarer. Est-ce que je me trompe? Nous pouvons percevoir des droits sur ces articles au retour.

M. James: Nous percevons bien des droits. Si l'acheteur a fait moins de 20$ d'achat, en moyenne le montant des taxes et des droits à percevoir est inférieur à 2$ et en moyenne ce montant n'est pas atteint. C'est l'expérience qui le montre. Légalement, les acheteurs sont censés payer des droits, mais en réalité ils ne le font pas.

M. Thompson: Vous entendez donc par là, monsieur James, qu'il nous faut chercher à mettre en place cet élément dissuasif pour que les gens ne traversent pas la frontière, mais qu'à leur retour, il faut percevoir des droits à la frontière.

Le président: J'aimerais qu'on s'arrête là. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous avons discuté de la proposition qui nous était présentée. J'aimerais maintenant la transmettre à notre personnel, qui se penchera sans aucun doute sur la question et nous fera rapport lors de la prochaine séance.

Je vous remercie, monsieur James, d'être venu partager vos idées avec nous. Le comité décidera lors de la prochaine séance de la suite à donner à cette question.

[*Texte*]

Mr. James: Just in some defence of Mr. Thompson, I understand we were on from 4.15 to 5 p.m. We didn't go on until over 4.30 p.m. To help Mr. Thompson out, I just wanted to let you know.

The Chairman: We had set aside up to half an hour for each witness, and because the first discussion was a little longer, we agreed before Mr. Thompson arrived that we would try to compact reasonably. In this case, it has cost your submission two minutes. Thank you for being with us.

At this point I will invite our next witness, who at the moment happens to be a member of the committee. That's a new phenomenon. Mr. Harvard, you've heard the format under which we're conducting this meeting. I don't know who is going to ask you the first question, but we'll come to that at the appropriate time.

Mr. John Harvard, MP (Winnipeg St. James): Thank you very much, Mr. Chairman. I certainly appreciate this opportunity. I would like to say at the outset that I particularly appreciate the support of the Conservatives on this committee and Conservatives elsewhere, because without their support I suppose I wouldn't have this opportunity of making today's presentation.

It appears that a lot of people, a lot of MPs, see merit in the proposal of eliminating quarterly tax instalments. It really comes down to a question of how we might proceed. There seems to be general support for the principle of eliminating quarterly tax instalments.

I will try to make my remarks as short as possible, so I am not going to focus on why we want to eliminate quarterly tax instalments in the first place. I think it is quite apparent, certainly apparent by letters that a lot of us get from seniors, who find the system a real headache. In some instances it causes hardship. Seniors find themselves underestimating their income and they're penalized for that. They find themselves having to pay interest penalties because of that. They're either late or they underestimate their income. Regardless of how it happens, they wind up facing penalties.

This has been reflected in letters from seniors, and certainly reflected in speeches given in the House of Commons when my motion was debated, first last June and then again this fall.

So I think it is quite apparent to all of us why we would want the system changed to eliminate quarterly tax instalments.

I would like to focus on how we might proceed. I want to say right here that just a few moments ago Mr. Dorin gave me a paper on some research that he had done, that he had commissioned, on this matter. I haven't had a chance to look at it. It's called "Tax Instalment Payments", and the research was done by Carole Chouinard. It is dated December 10, 1991.

[*Traduction*]

M. James: Pour prendre la défense de M. Thompson, je dois dire que nous devions entendre le témoin de 16:15 à 17:00. Nous n'avons commencé qu'à 16:30. Je tenais à vous le signaler pour aider la cause de M. Thompson.

Le président: Nous avions prévu une demie heure pour chaque témoin et, comme le premier entretien a duré plus longtemps, nous avons convenu, avant l'arrivée de M. Thompson, de raccourcir raisonablement les interventions. En l'espèce, nous n'avons pris que deux minutes sur votre intervention. Je vous remercie d'avoir comparu parmi nous.

J'invite maintenant à comparaître le témoin suivant, qui à l'heure actuelle se trouve être membre du comité. C'est une situation nouvelle. Monsieur Harvard, vous savez comment nous procédons dans ces délibérations. Je ne sais pas qui va vous poser la première question, nous en déciderons au moment voulu.

M. John Harvard, député (Winnipeg St. James): Merci bien, monsieur le président. Je me félicite de l'occasion qui m'est ainsi donnée. Je tiens à dire, dès le départ, que j'apprécie particulièrement l'aide que m'ont apporté les membres conservateurs de ce comité, ainsi que les conservateurs partout ailleurs, parce que sans leur appui je crois bien que je n'aurais pas eu la possibilité de faire cette présentation aujourd'hui.

Il semble que beaucoup de gens, beaucoup de députés, jugent intéressante la proposition consistant à supprimer le versement d'acomptes trimestriels. Le véritable problème, en fait, c'est de savoir comment on va procéder. Il semble que sur le plan des principes, on s'accorde généralement sur la nécessité de supprimer le versement d'acomptes trimestriels.

Je m'efforcerai de rester aussi concis que possible, et je ne vais pas m'étendre trop longuement sur les raisons pour lesquelles nous voulons au départ que l'on supprime les versements d'acomptes trimestriels. Je crois que c'est assez évident, surtout à la lecture des lettres qu'envoient à un certain nombre d'entre nous les personnes âgées, qui considèrent que le système est un véritable casse-tête. Dans certain cas, il cause de véritables difficultés. Il y a des personnes âgées qui sous-estiment leurs revenus et qui subissent en conséquence des pénalités. Ils leur faut par la suite payer des intérêts. Il arrive qu'elles soient en retard ou qu'elles sous-estiment leurs revenus. Quoiqu'il en soit, elles se retrouvent avec des pénalités.

Cette situation a été rapportée dans les lettres envoyées par les personnes âgées et, bien évidemment, dans les discours qui ont été prononcés à la Chambre des Communes lorsque ma motion a été débattue, d'abord en juin dernier puis à nouveau cet automne.

Il m'apparait donc que nous connaissons tous les raisons pour lesquelles il est opportun de modifier le système et de supprimer le versement d'acomptes trimestriels.

J'aimerais en venir maintenant à la façon de procéder. Je précise ici qu'il y a quelques instants M. Dorin m'a remis un document d'étude, qu'il a fait préparer, sur la question. Je n'ai pas eu l'occasion de le consulter. Ça s'intitule «Versements des acomptes provisionnels», et c'est une recherche qui a été effectuée par Carole Chouinard. Le document est daté du 10 décembre 1991.

[*Text*]

• 1710

The Chairman: This is one I requested the staff to prepare a couple of weeks back. I guess it has been circulated just today.

Mr. Harvard: I haven't seen it, so—

The Chairman: No, it was circulated just today.

Mr. Harvard: I'm sure that I would like to respond to it perhaps later, but right now I don't think I can.

What do we do in the face of this problem? Well, first of all, we don't have to do anything. In fact, I've had, I would say, at least a couple of letters from seniors in my riding who prefer the current system, support the current system. They like paying their income tax every 90 days. They don't want to leave it to a payment of once a year. They claim in their letters that they have difficulty saving their money over a period of time and if they faced one large lump sum, it would create a headache for them. So they are quite happy with the system as is.

I say fine and dandy, because I want to remind the committee here that not only are we talking about giving people a choice, be it payment once a year or a payment every three months, but we're also talking about relief from quarterly payments. It is not necessarily a tax break or relief from taxation or relief from some taxation; we're talking about relief from having to pay quarterly instalments.

I want to emphasize that, because I think we get mixed up sometimes as to what we're really going for. Are we going for a tax break or are we going for freedom from quarterly payments? I want to keep your mind on the relief from quarterly payments.

What about the people who don't like the current set-up, who don't like paying every 90 days, every three months? I would suggest once a year—not just for those at the bottom end of the income scale, but for all taxpayers regardless of their income, regardless of their wealth. I want to say that because I know that there is a predisposition on the part of some people to divide seniors into two groups, those at the bottom end of the income scale and those at the top. I will address that matter in a few moments.

So what would be wrong with asking all seniors to pay their income tax once a year? Well, if there were no tax implications, if there were no financial implications, there would be no problem, would there? The government really wouldn't give a damn, because they would have their money. Instead of every three months, they would get it once a year. As I say, if there were no tax implications and no financial implications, then no one would care.

But there is a tax implication. I have read at least one press report that indicates that if the system were changed allowing seniors to pay income tax only once a year, then that would cost the treasury about $300 million. To someone of

[*Translation*]

Le président: C'est ce document que j'ai demandé à mon personnel de préparer il y a deux semaines. Je crois qu'il vient juste d'être distribué.

M. Harvard: Je ne l'ai pas vu, donc...

Le président: Non, parce qu'on ne l'a distribué qu'aujourd'hui.

M. Harvard: Je le commenterai certainement plus tard, mais pour l'instant je ne peux pas en parler.

Que faire, face à ce problème? Eh bien, tout d'abord, on est pas obligé de faire quoi que ce soit. Je dois dire, d'ailleurs, que j'ai reçu deux ou trois lettres de personnes âgées de ma circonscription qui préfèrent la solution actuelle, qui sont en faveur du système actuel. Elles préfèrent payer leur impôt sur le revenu tous les 90 jours. Elles ne veulent pas avoir à payer à la fin de l'année. Elles me disent dans leur lettre qu'elles ont de la difficulté à épargner sur une longue durée et que s'il leur fallait verser une grosse somme d'un seul coup, ça leur causerait des difficultés. Elles sont donc tout à fait satisfaites du système actuel.

Je n'y vois pas d'inconvénient, car je rappelle au comité qu'il s'agit ici non seulement de donner aux gens la possibilité de choisir, que ce soit de payer une fois par an ou tous les trois mois, mais que nous parlons en fait de les dégager de l'obligation de payer tous les trois mois. Il n'est pas question ici de dégrèvement d'impôt ou d'exonération, mais d'un dégagement de l'obligation de faire des versements trimestriels.

J'insiste là-dessus, parce qu'à mon avis on mélange parfois plusieurs choses. Veut-on un dégrèvement fiscal ou la liberté de ne pas avoir à effectuer des versements trimestriels? C'est sur le dégagement de l'obligation de faire des versements trimestriels que je veux insister.

Que répondre aux gens qui n'aiment pas le régime actuel, qui ne veulent pas payer tous les 90 jours, tous les trois mois? Je propose un paiement une fois par an, qu'il ne soit pas réservé uniquement aux gens qui ont les plus faibles revenus, mais à tous les contribuables quels que soient leurs revenus, quelle que soit leur fortune. Je le mentionne parce que je sais qu'il y a des gens qui ont toujours tendance à répartir les personnes âgées en deux catégories, celles qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus et celles qui sont au sommet. Je reviendrai sur la question dans quelques instants.

Pourquoi ne pourrait-on pas demander à toutes les personnes âgées de payer leur impôt une fois par an? Eh bien, s'il n'y avait pas d'incidence fiscale, s'il n'y avait pas d'incidence financière, où serait le problème? Le gouvernement s'en ficherait éperdument, parce qu'il toucherait son dû. Au lieu que ce soit tous les trois mois, ce serait une fois par an. Je le répète, s'il n'y avait pas d'incidence fiscale et financière, personne n'y verrait à redire.

Toutefois, il y a des incidences fiscales. J'ai lu une fois au moins, dans un article de presse, que si l'on acceptait de modifier le système pour que les personnes âgées ne paient l'impôt qu'une fois par an, il en coûterait 300 millions de

[*Texte*]

modest means like me, $300 million sounds like a lot of money, and I'm sure that even to the Canadian treasury it is a lot of money. So we can't ignore the tax implication or the financial implication: $300 million is a lot of money.

But I remind you, ladies and gentlemen—I guess there are no ladies at the committee right now except for the clerks—that we're looking for a choice and looking for relief from quarterly payments, not necessarily a tax break.

So how do we avoid the tax implications, the financial implications, and still give seniors the opportunity, the right, the privilege to pay once a year? You can do it a couple of ways. Let me suggest one way. If a taxpayer chooses to pay only once a year, then that taxpayer can of course work from a different tax table.

• 1715

Let's take, for example, the taxpayer who owes the minimum, $1,000 a year, and the one who falls into the category of quarterly payments. We all understand that $1,000 owing on the part of that taxpayer really represents more than $1,000 to the federal government, because if the federal government got its money every three months then it could invest the money, or whatever it does with the money, and perhaps it's worth say $1,025. I don't know what it is. We can calculate that, but let's assume it's $1,025. In other words, because now the taxpayer has chosen the opportunity to pay only once a year, the government in effect is denied $25.

You can put the $25 into the tax table and collect it in that way. If you so choose, the government doesn't have to lose one nickel. If it pleads poverty, or pleads whatever, and says we can't do without the $300 million, we need every nickel, the taxpayer can then say all right, I'll pay the extra $25, because after all I'm looking for choice, I'm looking for payments only once a year, or if I don't want to pay your $25, I can exercise my other choice, which is every three months.

There is a third choice, and it of course is that if you want to pay not three times a year but only once, then you pay at the beginning of the year, not at the end. So the government gets the money up front and can go ahead and invest its money right away. In fact, the government actually would gain even more from that set-up, because it wouldn't have to wait for its money in four instalments. It would get it all at one time, and of course at the beginning of the year.

I must remind you, Mr. Chairman, that this kind of system, whereby if you exercise a particular choice you either save money or you pay more, is not foreign at all. Take, for example, in my home province, public auto insurance, which

[*Traduction*]

dollars au Trésor. Pour quelqu'un comme moi qui n'a pas beaucoup d'argent, 300 millions de dollars, ça fait beaucoup d'argent, et je suis sûr que même pour les finances canadiennes, c'est beaucoup d'argent. On ne peut donc pas écarter les incidences fiscales et financière: 300 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Je vous rappelle cependant, mesdames et messieurs—je crois qu'il n'y a pas de femmes à cette séance du comité, si l'on excepte les greffières—que ce que nous voulons, c'est la possibilité de choisir et de ne pas avoir à faire des versements trimestriels, sans vouloir nécessairement pour cela bénéficier d'un dégrèvement fiscal.

Comment allons-nous donc pouvoir éviter les incidences fiscales, les incidences financières, tout en accordant aux personnes âgées la possibilité, le droit et le privilège de ne payer l'impôt qu'une fois par an? On peut le faire de deux façons. Je vais vous en indiquer une. Le contribuable qui choisirait de ne payer qu'une fois par an, utiliserait bien entendu, pour calculer l'impôt, une table d'impôt différente.

Prenons, par exemple, un contribuable qui ne doit que le minimum, soit 1,000$ par an, et qui relève de la catégorie des contribuables devant effectuer des versements trimestriels. Tout le monde comprend bien que les 1,000$ que doit ce contribuable représentent en fait plus de 1,000$ pour le gouvernement fédéral, parce que si ce dernier touche une partie de cet argent tous les trois mois, il pourra l'investir, ou faire toute autre chose, et il en retirera en tout peut-être quelque chose comme 1,025$. Je ne sais pas combien au juste. Ça peut se calculer, mais supposons que ce soit 1,025$. Autrement dit, à partir du moment où le contribuable a choisi de ne le payer qu'une fois par an, le gouvernement perd en fait 25$.

On peut réintroduire ces 25$ dans la table d'impôt et les percevoir de cette manière. Si on le veut, le gouvernement n'y perdra pas un sou. S'il nous dit qu'il est pauvre ou allègue tout autre empêchement pour soutenir qu'il ne peut pas se passer de ces 300 millions de dollars, qu'il ne faut pas qu'il lui manque un sou, le contribuable peut lui rétorquer, je suis prêt à payer les 25$ supplémentaires, parce qu'après tout c'est la possibilité de choisir que je veux, je veux pouvoir payer l'impôt une fois par an et, si je ne veux pas payer ces 25$ supplémentaires, j'ai toujours le choix de faire des versements trimestriels.

Il y a une autre possibilité, et c'est bien entendu de dire au contribuable que s'il ne veut pas payer tous les trimestres, mais une fois par an, qu'il le fasse au début de l'année et non à la fin. Le gouvernement percevra alors tout de suite son argent et pourra immédiatement l'investir. Il y gagnerait en fait, puisqu'il n'aurait pas à attendre les quatre versements pour toucher son argent. Tout serait versé d'un seul coup, au début de l'année évidemment.

Je vous rappelle, monsieur le président, que des sytèmes de ce genre, qui permettent de choisir de payer tout de suite ou de payer davantage, ne sont pas nouveaux. Prenez, par exemple, le régime public d'assurance automobile dans ma

[*Text*]

comes due at the end of February. You have two choices. In a way it's the reverse, but the principle is the same. What does Autopac in Manitoba say? It says that if you choose to pay only one instalment, your premium is let's say $600. However, if you choose to pay in three instalments, then you pay more. Because I've never chosen that option, I don't know what it is, but I think it's somewhere between $20 and $40 more. In other words, they take people's choices into account, and if you want to exercise a certain choice, for whatever reason, then you either pay more or you pay less.

On the matter of dividing the seniors into two income groups, I've heard this argument and I have a lot of respect for it. I must say that I have a predisposition against dividing seniors, or anybody, into income camps or income groups. I oppose it in principle. I've heard, for example, a proposal that if you owe or if you pay $10,000 or less, then you would be given the opportunity or the privilege to pay once a year, but if you're really rich and you pay $25,000 or $100,000 a year in income tax, then we're not going to give you the privilege of paying only once a year but we're going to keep you where you're at right now and you're going to pay every 90 days, because after all you're rich.

Why am I opposed to it? Not only because I am fundamentally opposed to dividing seniors into income groups, but I remind you of what I said at the beginning. What are we looking for? We're looking not necessarily for tax relief or a tax break. We're looking for the freedom of not having to pay quarterly tax payments.

I would say to the gentleman or the woman who has to pay $100,000 in income tax a year, do you know what?—I'm not going to give you a tax break, the new system that I propose will require you to pay as much as you pay now. But, by God, if you're 87 years of age and you're getting a little wobbly on your legs, and if you come to me and you say that you would like to pay your income tax only once a year, then I will answer, why not? Why should I look at him in some discriminatory way and say to hell with you, you're rich; why should I give you a break?

• 1720

Is that the way we divide Canadians up, by income groups? You could suggest that I'm dividing Canadians up too by choosing seniors over people who are 30 or 40 years of age, and that's true, but I think this is a worthwhile kind of discrimination, because we're talking about people who not only have worked in this economy and for this country for a lot of years, but about people who perhaps are getting a little forgetful, a little frail, and I think that we should look upon them with some compassion.

[*Translation*]

province, au titre duquel les paiements sont exigibles à la fin février. Deux possibilités s'offrent à l'assuré. Finalement c'est à l'envers, mais le principe reste le même. Que prévoit le régime Autopac au Manitoba? Il prévoit que si vous choisissez de payer en un seul versement, votre prime sera, par exemple, de 600$. Par contre, si vous choisissez de payer en trois versements, vous allez payer davantage. Je n'ai jamais choisi cette solution, c'est pourquoi je ne sais pas à combien se monte la différence, mais je crois que ça coûte 20 à 40 dollars de plus. Autrement dit, on tient compte de la volonté des gens et, selon la solution qu'ils choisissent, pour une raison ou pour une autre, ils payent plus ou moins.

Pour ce qui est de répartir les personnes âgées en deux grandes catégories de revenus, j'ai déjà entendu ce genre d'argument, que je ne juge pas pertinent. J'avoue que je n'aime pas beaucoup que l'on répartisse les personnes âgées, ou tout autre groupe, en deux camps ou en deux catégories de revenus. J'y suis opposé par principe. J'ai entendu proposer, par exemple, que l'on accorde la possibilité ou le droit de ne payer l'impôt qu'une fois par an aux gens qui ne doivent ou qui ne payent que 10,000$ d'impôt au maximum, mais que celui qui est vraiment riche et qui doit payer 25,000$ ou 100,000$ d'impôt sur le revenu par an, n'aura pas le droit de ne faire qu'un versement annuel, mais sera tenu de s'accommoder de la situation actuelle et de payer tous les 90 jours parce qu'après tout, il est riche.

Pourquoi est-ce que je m'y oppose? Non seulement parce que je suis fondamentalement opposé à la répartition des personnes âgées en catégories de revenus, mais aussi pour ce que je vous ai dit au début. Que cherchons-nous à obtenir? Nous ne voulons pas nécessairement obtenir un dégrèvement d'impôt ou une exonération. Nous voulons avoir la liberté de faire ou de ne pas faire des versements trimestriels.

À l'homme ou à la femme qui doit payer 100,000$ d'impôt sur le revenu par an, je dirais que ce n'est pas d'un dégrèvement fiscal qu'ils vont bénéficier et qu'en vertu du nouveau régime que je propose, ils vont devoir payer autant d'impôt qu'avant. Mais Grand Dieu, si une personne âgée de 87 ans, dont la marche n'est plus très assurée, vient me voir pour me dire qu'elle veut payer ses impôts une fois par an, je veux pouvoir lui répondre, pourquoi pas? Pourquoi la traiter de façon discriminatoire et lui dire qu'elle n'a qu'à se débrouiller parce qu'elle est riche?

C'est ça qu'on veut? Répartir en catégories de revenu? Vous me direz que moi aussi je répartis les Canadiens en catégories puisque j'établis une différence entre les personnes âgées et les personnes de 30 ou 40 ans, et c'est vrai, mais il s'agit, à mon avis d'une distinction légitime, parce que nous avons ici affaire à des gens qui ont travaillé, et contribué à notre économie pendant des années, mais aussi à des gens qui n'ont plus tout à fait la même mémoire, qui sont plus fragiles, et je considère qu'il faudrait savoir faire preuve de compassion à leur égard.

[*Texte*]

That's all I would say, Mr. Chairman, but I just want to remind you of what we're after here, relief from the quarterly tax payments, and I think that we can get around the financial element of it.

Mr. Boyer: Mr. Chairman, I would like to thank Mr. Harvard for his presentation. As he has said, not only now but in his speech in the House of Commons on September 26, when he read a lot of letters into the record, and which I read, it's something that all of us as MPs have heard about from constituents who have found themselves as seniors facing these quarterly instalments, in some unfair position. It is certainly a sign of our democratic system working that MPs would take those complaints from constituents, bring them to Ottawa and have them debated in the House. The subject is before this committee, and possibly by looking at changing the rules so that the whole system works in a circular fashion we can get the right result for the people we represent.

As I listen to your proposal, you're basically talking about special treatment on the basis of age rather than on the basis of income. I had asked other MPs previously, Mr. Chairman, about their views on this. Two who were here have left. Mr. Blenkarn suggested that another approach to this might be to have more source deductions of income that's going to seniors, particularly pension income. I won't try to explain his views any further than to say that was an approach that he was examining.

I also spoke with Murray Dorin, who had another approach, which was to take the threshold level at which income is taxable, and therefore quarterly payments exigible should simply be raised so that we look at the historic level that it was fixed at when this provision was introduced in the first place, and compute it in current dollar value, and raise it that way.

There are several different approaches to the problem. I know you were saying in your remarks, Mr. Harvard, that there seems to be a majority view that favours ending the quarterly instalment approach. Whether there's a majority view that wants to end the quarterly instalment approach, or more accurately a majority view that wants to end the unfairness and the inequities within that approach is, I think, a point worth pursuing.

Since you spoke in the Commons, the Revenue Minister on November 27—I think it has been referred to by Carole Chouinard in her synopsis as well—came up with a solution. I would like to ask Mr. Harvard whether he thinks that solution is one that is adequate.

• 1725

Basically, what Mr. Jelinek has announced is that in addition to the existing approach there will be another option. Revenue Canada will advise taxpayers who have to pay on the instalment plan in advance what the amount is.

[*Traduction*]

C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président, mais je tenais à vous rappeler que ce que nous voulons ici, c'est être dégagés de l'obligation d'effectuer des versements trimestriels, et je pense que nous avons les moyens de régler les conséquences financières de cette proposition.

M. Boyer: Monsieur le président, je tiens à remercier M. Harvard de son exposé. Comme il vient de vous le dire, et comme il a déclaré dans son discours du 26 septembre à la Chambre des communes, lorsqu'il a lu un grand nombre de lettres pour qu'elles soient consignées dans les procès-verbaux, ce que j'ai fait moi aussi, c'est quelque chose dont tous les députés ont entendu parler dans leur circonscription, par des personnes âgées que l'obligation de faire ces versements trimestriels met en difficulté. Le fait que les députés aient pris note des protestations dans leurs circonscriptions, qu'ils en aient fait part à Ottawa et qu'ils aient engagé un débat à la Chambre à ce sujet témoigne du bon fonctionnement de notre système démocratique. La question est posée à notre comité et on peut penser qu'en changeant les règles pour éviter de retomber dans ce cercle vicieux, nous parviendrons à donner satisfaction aux gens que nous représentons.

D'après ce que je peux voir, votre proposition revient avant tout à accorder un traitement spécial en fonction de l'âge et non en fonction des revenus. Monsieur le président, j'ai déjà eu l'occasion de demander à d'autres députés, ce qu'ils en pensent. Il y en a deux qui nous ont quittés. M. Blenkarn a proposé une autre solution qui consisterait à augmenter les retenus à la source pour les personnes âgées, notamment sur les revenus de pension. Je ne veux pas élaborer davantage son point de vue, je dirai simplement que c'était une possibilité qu'il envisageait.

J'ai aussi parlé à Murray Dorin, qui avait une autre solution à proposer, soit de prendre la tranche d'imposition du revenu considéré, et de relever tout simplement des versements trimestriels exigibles en tenant compte du seuil qui était fixé lorsque cette disposition a été introduite dans le passé, et à l'actualiser en dollars courants de façon à pouvoir faire ce relèvement.

Il y a différentes solutions possibles. Je sais que vous nous avez fait observer, monsieur Harvard, qu'il semble qu'une majorité de personnes soient en faveur de la suppression des versements trimestriels. Il serait intéressant de se demander si cette majorité veut vraiment en finir avec les versements trimestriels ou, plus précisément, mettre fin aux injustices et aux inégalités qui caractérisent cette solution.

Depuis votre intervention à la Chambre des communes, le ministre du Revenu a, le 27 novembre—je crois que Carole Chouinard en a parlé dans son compte-rendu—proposé une solution. Je demande à M. Harvard s'il estime que cette solution est satisfaisante.

Monsieur Jelinek a proposé en somme qu'il y ait une autre possibilité en plus de la solution actuelle. Revenu Canada informera à l'avance les contribuables qui sont tenus de faire des versements trimestriels sur les montants à payer.

[*Text*]

The problem we've really seen here is that a lot of seniors haven't calculated it right or they haven't known about it. There's been uncertainty in that area. In your speech on September 26 you brought out exactly how the problem arises. Then they were being hit with the penalty interest, and that really seemed unfair.

The basis the Revenue Ministry have now set out here is that they will simply advise taxpayers who use the system of quarterly instalments, in advance, what they will owe; and according to a press release here, taxpayers using this system will not be subject to interest charges or penalties, even if these payments fall short of their total tax liability for the year.

When I read that, I thought, well, maybe this is a good solution; it's preserving the quarterly instalment for those who want to compute and pay it on that basis, preserving the requirement that is really the basis of all of this, which is that tax is owed as income is earned, which is why we all pay source deductions, weekly, biweekly, and so on. That's the real principle, not, as you were suggesting, maybe paying it all in one lump sum, even in advance.

Could I ask you if you have had a chance to review what Otto Jelinek has proposed, and if you have, whether you think it is an adequate solution?

Mr. Harvard: Yes, I've looked at it. I hope I understand it, Mr. Boyer. And I think within the current set-up, within the current system, it represents an improvement. It gives taxpayers a bit more consideration and gives them a bit more of a break. For example, it would give seniors a bit more time to calculate, in some instances, the income on which payments are to be made. They can go back two years now, and then they can make up the payments in their last two instalments, in September and December.

So I don't deny what Mr. Jelinek has come up with makes modest improvements to the current system. But I go back to my original premise. I want to get rid of the system the way it stands. With the best of intentions, Mr. Jelinek can fiddle, but he'll still just fiddle with the current system. I want to get rid of the quarterly tax payments completely. I don't deny he's tried to make the current system more humane. I just want to eliminate it.

Mr. Whittaker: Mr. Harvard, I did have the opportunity to speak on your motion, and I spoke essentially in favour of it and asked for some refinements. I had looked at the suggestion Mr. Boyer had referred to, a suggestion by Mr. Dorin, about a floor under which you wouldn't have to make quarterly payments and above which you might. That is one suggestion that may have merited some view, although I certainly appreciate your feeling that perhaps we should look

[*Translation*]

Le problème, nous l'avons vu ici, c'est que beaucoup de personnes âgées ont mal calculé ou ne savaient pas quels étaient les montants à payer. Il y a eu beaucoup de confusion dans ce domaine. Dans votre discours du 26 septembre, vous avez bien montré d'où venait le problème. Il leur faut alors payer des intérêts sur les pénalités, et ça semble particulièrement injuste.

Ce que va faire maintenant le ministre du Revenu, c'est informer tout simplement à l'avance les contribuables qui utilisent le système de versement trimestriel des montants qu'ils auront à payer et, d'après le communiqué que nous avons ici, les contribuables qui font appel à ce système n'auront pas à payer d'intérêts ni de pénalités, même si leur paiement ne couvre pas totalement l'impôt qu'ils doivent pour l'année en question.

Lorsque j'ai lu ça, je me suis dit que c'était peut-être une bonne solution; qu'on maintenait les versements trimestriels pour les gens qui doivent calculer l'impôt payé sur cette base, en conservant l'obligation qui est en faite à la base de tout le régime, et qui veut que l'impôt soit dû au moment où le revenu est gagné, et c'est pourquoi nous versons tous des retenues à la source, hebdomadaires, bimensuelles, etc. C'est ça le véritable principe et non pas celui que vous avez indiqué et qui consisterait à verser un seul paiement, même à l'avance.

J'aimerais savoir si vous avez eu la possibilité d'étudier la proposition d'Otto Jelinek et, si vous l'avez fait, si vous jugez que c'est une bonne solution?

M. Harvard: Oui, je l'ai examinée et j'espère que je l'ai bien comprise, M. Boyer. Je considère que, dans la situation actuelle, tel que se présente actuellement le système, c'est une amélioration. Elle tient compte davantage du contribuable et le traite avec plus d'égard. Ainsi, les personnes âgées disposeront d'un peu plus de temps pour calculer, dans certains cas, les revenus sur lesquels il leur faudra faire des versements. Désormais. Elles peuvent revenir deux ans en arrière et faire un rattrappage au cours des deux derniers versements, en septembre et en décembre.

Donc, je ne nie pas que M. Jelinek a apporté de légères améliorations au régime actuel. Toutefois, j'en reviens à mon propos à l'origine. Je veux que l'on se débarrasse du système actuel. Avec les meilleures intentions du monde, M. Jelinek fait du rapiéçage, c'est tout ce qu'il peut faire avec le système actuel. Je veux pour ma part qu'on se débarrase purement et simplement du système des versements trimestriels d'impôt. Je ne conteste pas qu'il s'est efforcé de rendre le système actuel plus humain. Ce que je veux, c'est le supprimer.

M. Whittaker: M. Harvard, j'ai eu l'occasion de prendre la parole au sujet de votre motion, j'y étais favorable pour l'essentiel et j'ai demandé qu'on y apporte quelques petites améliorations. J'ai examiné la proposition dont a parlé M. Boyer, celle de M. Dorin, qui prévoit un seuil au-dessous duquel on n'aurait pas à faire de versements trimestriels et au-dessus duquel il faudrait le faire. C'est une proposition qui aurait mérité que l'on s'y attarde davantage, même si je

[*Texte*]

not at income levels but at the whole thing. One of the problems with seniors, as you know, is the forgetfulness, the problem of trying to remember that in fact they have something to pay this month.

Mr. Harvard: And a lot of them have been wage earners all their lives, Mr. Whittaker; they've always had their income tax deducted at source. They retire and they're suddenly thrust into a whole new system. Some, even though they may be in very good health, find it rather foreign to them.

Mr. Whittaker: Yes, it's very difficult for seniors. The ones I have spoken to—and I have spoken to a good number of them—say this in fact happens. However, it looks as if what Mr. Jelinek has done is not solving the problem but is going part way in ensuring the system is less mystifying, if you will, from the senior taxpayers' point of view.

• 1730

Regarding the figure of $300 million you talked about, there are some figures in here that show the cost would be somewhat less. It seems to me that figure is a little on the high side. I think they refer in these notes of Carole Chouinard to it being about $2 billion on top of the—

Mr. Harvard: It says on this sheet, federal revenue loss, $120 million, seniors only.

The Chairman: If I might clarify it, that federal revenue loss is not lost revenue. It is revenue delayed, so in fact the loss is whatever the interest is or the cost of not having that $120 million.

Mr. Whittaker: That was going to be my point. I thought that this was a little bit much and that it would be probably somewhat substantially less than that. Do we know what the cost might be?

Mr. Harvard: No, I honestly don't. I saw that $300 million figure reported in a Canadian Press story.

The Chairman: I might add that right under item No. 1 in this report prepared by the committee staff, it shows Finance has indicated that if there is a delay of the payment it is a delay of about $2 billion in revenue to the government, so if we assume that nobody takes advantage of your alternative suggestions the cost of that delay is whatever the interest cost is on that $2 billion for the period of time you didn't have the money when you might have had it under the current system.

Mr. Whittaker: A once-only cost in this case.

The Chairman: I guess every year you don't get that $2 billion so every year you carry that cost for not getting it at the start of the year, or during the year, whatever that cost is.

[*Traduction*]

vous comrends bien quand vous nous dites que ce ne sont pas les niveaux de revenu qu'il faut considérer à votre avis mais l'ensemble de la situation. Ce qui est difficile avec les personnes âgées, vous le savez, c'est qu'elles oublient, c'est qu'il ne leur est pas facile de se souvenir qu'elles ont à faire un versement tel ou tel mois.

M. Harvard: En outre, plusieurs d'entre elles ont été salariées toute leur vie M. Whittaker; l'impôt leur a toujours été retenu à la source. Une fois à la retraite, elles se retrouvent plongées dans un système complètement différent. Certaines de ces personnes, même si elles sont en parfaite santé, se sentent complètement perdues.

M. Whittaker: Oui, c'est très difficile pour les personnes âgées. Celles avec lesquelles j'ai eu l'occasion de parler—et j'en ai rencontré beaucoup—m'ont dit que c'est ce qui se passait. Il semble cependant que M. Jelinek n'ait pas remédié au problème mais qu'il ait réussi en partie à faire en sorte que le système soit moins obscur, si vous voulez, aux yeux des contribuables âgés.

Pour ce qui est des 300 millions de dollars dont vous avez parlés, on aurait des statistiques indiquant que le montant pourrait être un peu moins élevé. Il semble que ce chiffre soit quelque peu gonflé. Il me semble que l'on parle dans le document de Carole Chouinard qu'il y a environ deux milliards de dollars en plus de...

M. Harvard: On nous dit, sur cette feuille, que le manque à gagner pour le fédéral est de 120 millions de dollars pour les personnes âgées uniquement.

Le président: Si vous me permettez de préciser, il ne s'agit pas d'un manque à gagner pour le gouvernement fédéral. Ce sont des recettes qui sont reportées et le manque à gagner correspond donc à l'intérêt sur les recettes de 120 millions de dollars ainsi reportées.

M. Whittaker: C'est ce que j'allais faire remarquer. Il me semblait que c'était un peu trop et que le monant réel serait probablement nettement moins élevé. Avons-nous une idée de ce montant?

M. Harvard: À vous dire franchement, non. J'ai lu ce chiffre de 300 millions de dollars dans un article de la Presse canadienne.

Le président: Je vous signale qu'au point 1 du rapport rédigé par le personnel du comité, on peut voir que, d'après les services des finances, il s'agit d'un paiement reporté sur des recettes du gouvernement se chiffrant à deux milliards de dollars, et on peut donc partir du principe que si l'on ne tient pas compte des solutions de rechange que vous proposez, le coût de ce report équivaut à l'intérêt que l'on aurait pu toucher sur ces deux milliards de dollars pendant toute la période pendant laquelle on n'aurait plus l'argent que l'on touche dans le système actuel.

M. Whittaker: C'est un coût qui ne revient qu'une fois, dans ce cas.

Le président: J'imagine que chaque année vous ne touchez pas ces deux milliards de dollars et donc que chaque année vous devez subir les coûts que représente le fait de ne pas recevoir ce montant au début de l'année, ou pendant l'année, quels que soient les montants en cause.

[*Text*]

Mr. Harvard, as you know, I spoke on this in the House, to a degree. I certainly support the principle of looking at this quarterly instalment thing. You have thrown out a couple of ideas that I didn't hear in your original speech in the House, or at least in the notes to which I refer.

Again, what I would like to suggest is the same thing that we have done on the others. I think you have thrown out three options in your proposal. As I see it, one is to pay up front, one is to pay at the end with some interest, and one is to make the quarterly instalments as suggested.

What I would like to suggest is that our staff take your suggestions and do as we did with the other two proposals, put their thoughts together and consult with some people who can give us some detail on the information. At our next meeting we will make a recommendation.

Certainly I agree something needs to be done with the current quarterly installment payment system. What that exactly is, we'll decide at the next meeting, I guess.

Mr. Harvard: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Now the question is when our next meeting will be. As you all know, as of tomorrow we are not here. Are any of you going to be around in January, or shall we wait until February?

Let us have our first meeting the first week of February immediately after the House reconvenes. The first four items on the agenda will be the four items we have dealt with so far.

We have had some submissions from a couple of organizations dealing with the problems of expense accounts and the deductibility of expense accounts and so on. I would like to suggest that we see if we can prepare a second meeting with some witnesses to have them come and explain their problems with regard to that issue, because I think it is a fairly complicated one.

Mr. Boyer: Mr. Chairman, is it the intention of the committee or of the subcommittee to make a report on this instalment payment issue?

The Chairman: If we can come to a conclusion, I would certainly hope so.

We dealt similarly with one on the RRSPs where we have agreed that we'll ask our staff to prepare a positive report. Once they have had a chance to review these three submissions that we have had, I would hope that we can prepare a report either saying yes, we think it's a good idea, and here are some of the parameters, or we may not. As with the RRSPs, I don't think we are intent on rewriting the legislation. Our intent is to give a direction to the Department of Finance with respect to our feelings on this issue. They have the resources to prepare the legislation, if required.

• 1735

Our aim would be to give guidance more than specific recommendations with regard to amending the tax act. I think that is the direction in which we have been going.

[*Translation*]

M. Harvard, vous savez que je suis quand même intervenu à la Chambre sur cette question. Je suis tout à fait d'accord avec le principe du réexamen de ces versements trimestriels. Vous venez d'explorer une ou deux possibilités que vous n'aviez pas évoquées dans le discours que vous avez prononcé en Chambre, ou du moins qui ne figurent pas dans les notes auxquelles je me réfère.

Là encore, je suggère que nous fassions comme pour les autres propositions. Il me semble que vous proposez trois types de solution. Si je comprends bien, la première consiste à payer dès le départ, la seconde à le faire en versant un intérêt et la troisième à effectuer les versements trimestriels comme prévu.

Je suggère que notre personnel examine vos propositions comme il l'a fait pour les deux autres, qu'il se penche sur la question et consulte des gens en mesure de nous fournir des renseignements détaillés. Lors de notre prochaine séance, nous ferons une recommandation.

Je suis d'accord de toute façon pour dire qu'il faut faire quelque chose au sujet de notre système actuel de versements trimestriels. Quoi exactement, nous le saurons, je l'espère, lors de la prochaine séance.

M. Harvard: Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président: Il reste à savoir maintenant quand aura lieu notre prochaine séance. Comme vous le savez tous, à compter de demain nous ne serons plus là. Est-ce qu'il y aura quelqu'un ici en janvier ou est-ce qu'il nous faut attendre février?

Convenons de nous réunir au cours de la première semaine de février, immédiatement après la rentrée de la Chambre. Les quatre premiers points à l'ordre du jour seront ceux dont nous avons parlé jusqu'à présent.

Il y a une ou deux organisations qui nous ont envoyé des mémoires sur la question des frais professionnels, de leur déductibilité, etc. Je propose que nous envisagions d'organiser une deuxième séance en faisant comparaître des témoins qui viendront nous parler de leurs difficultés sur ce point, parce qu'à mon avis la question est assez complexe.

M. Boyer: Monsieur le président, est-ce que le comité ou le sous-comité ont l'intention de présenter un rapport sur cette question des acomptes provisionnels?

Le président: Je l'espère, si nous en arrivons à une décision.

Nous avons fait la même chose au sujet des RÉER, puisque nous avons convenu de demander à notre personnel de rédiger un rapport sur la question. Une fois qu'il aura revu les trois interventions qui ont été faites devant nous, j'espère qu'il sera en mesure de rédiger un rapport pour nous dire si c'est une bonne idée ou non et pour nous indiquer les grandes lignes à suivre. Comme pour les RÉER, je ne crois qu'il nous faille réécrire la législation. Ce que nous voulons, c'est faire connaître au ministère des Finances notre avis sur la question. C'est lui qui dispose des ressources nécessaires, s'il le juge bon, pour rédiger une nouvelle législation.

C'est davantage une aide que nous voulons apporter que des recommandations précises que nous cherchons à faire en vue de modifier de la Loi de l'impôt. C'est dans ce sens que nous voulons travailler.

[*Texte*]

Mr. Boyer: I am not a member of this committee or of the subcommittee, but I just advise you and the clerk of an interest in this issue that Mr. Harvard has raised, and if there are meetings on that point I would be interested in participating.

The Chairman: It shouldn't be a problem letting you know.

Are we agreed on hearing that second group of witnesses? You are all getting copies of any submissions. If there is something there that particularly strikes your eye that you would like to review, we can do that as well.

Mr. Harvard: Thank you, Mr. Chairman, and a Merry Christmas to everyone.

The Chairman: Yes, Merry Christmas to all. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Boyer: Je ne suis pas membre du comité ni du sous-comité, mais je tiens à vous signaler, à vous et à la greffière, que la question soulevée par M. Harvard m'intéresse et que j'aimerais participer aux séances que vous aurez à ce sujet.

Le président: Nous vous tiendrons au courant; je ne vois pas d'empêchement.

Sommes-nous d'accord pour entendre ce deuxième groupe de témoins? Vous avez tous une copie des mémoires. S'il y a quelque chose qui vous frappe particulièrement et que vous voulez examiner plus en détail, nous pourrons le faire.

M. Harvard: Merci, Monsieur le président et je vous souhaite à tous un Joyeux Noël.

Le président: Joyeux Noël à tous. La séance est levée.

[Text] [Translation]

Mr. Boyer: I am not a member of this committee or of the subcommittee. But I just advise you and the clerk of an interest in this issue that Mr. Harvard has raised, and if there are meetings on that point I would be interested in participating.

The Chairman: It shouldn't be a problem letting you know.

Are we agreed on hearing that second group of witnesses? You are all getting copies of any submissions. If there is something there that particularly strikes your eye that you would like to review, we can do that as well.

Mr. Harvard: Thank you, Mr. Chairman, and a Merry Christmas to everyone.

The Chairman: Yes, Merry Christmas to all. The meeting is adjourned.

[Traduction] [Text]

M. Boyer: Je ne suis pas membre du comité ni du sous-comité, mais je tiens à vous signaler, à vous et à la greffière, que la question soulevée par M. Harvard m'intéresse et que j'aimerais participer aux séances que vous aurez à ce sujet.

Le président: Nous vous tiendrons au courant, je ne vois pas d'empêchement.

Sommes-nous d'accord pour entendre ce deuxième groupe de témoins? Vous avez tous une copie des mémoires. S'il y a quelque chose qui vous frappe particulièrement et que vous voulez examiner plus en détail, nous pourrons le faire.

M. Harvard: Merci, Monsieur le président et je vous souhaite à tous un joyeux Noël.

Le président: Joyeux Noël à tous. La séance est levée.

APPENDIX "STAX-1"

FAIRER, SIMPLER TAXES FOR FAMILIES

A PRESENTATION SUBMITTED

TO

THE SUBCOMMITTEE ON TAX MATTERS

OF THE

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Al Johnson, M.P.

Calgary North

December 11, 1991

TABLE OF CONTENTS

I. INTRODUCTION

II. TAX PROBLEMS

A. Unfairness

1. Between Families and Non-Families

2. Between Married and Common Law Couples

3. Child Care Choices

B. Complexity

C. The Tax Wall

D. Weak Family Support

III. FINDING SOLUTIONS

A. Goals

B. Constraints

IV. A VISION TO GUIDE TAX REFORM

A. The Integrated Flat Tax

B. A Guaranteed Annual Income

V. SOLUTIONS

A. Married and Common Law Couples

B. Enhanced Refundable Child Tax Credits

C. Principal Residence Capital Gains Exemption

D. Pooling of Lifetime Capital Gains Exemptions

E. Guaranteed Income Supplement of Seniors

F. Child Care

FAIRER, SIMPLER TAXES FOR FAMILIES

I. INTRODUCTION

There is nothing new in saying that the tax system is unfair, complex, and contradictory, particularly as it relates to taxation of families. Virtually every study of Canada's tax system comes to this conclusion. Whether it is the Carter Commission recommending joint filing or the MacDonald Commission recommending a guaranteed annual income, each study makes sweeping recommendations. They then get bogged down or shelved because the bureaucracy cannot cope with the myriad of changes that are required. It appears that the only way to bring about change is to do so incrementaly, keeping in sight a consistent policy or vision.

Since 1981 there has been some consistency in the direction of tax reform in Canada. There has been a strong movement towards reducing marginal tax rates to increase incentives and competitiveness and also towards broadening the tax base to maintain revenues. These moves have been augmented by the major redefinition of consumption tax through the introduction of the

broadly based Goods and Services Tax. Despite this progress, the tax system has become even more complex, and in some ways unfair, as new "band-aid" solutions have been added to address particular problems. The GST credit is a good example of how we now have a plethora of rules relating to individual status, common law status, and various definitions of income. Child care deductions are allowed against only one spouse's income, while young child tax credits are based on "family" income. The list goes on.

This presentation outlines in some detail the problems with the present tax system as they relate particularly to families and marriage. Solutions are then presented within the context of a vision which I will call the "Integrated Flat Tax". This vision is not very different from other flat tax proposals and it is not, itself, presented as a solution. The key element of the Integrated Flat Tax is its focus on reducing benefits at the same rate as taxes are charged. In the context of a guaranteed annual income (GAI), which is an extension of the model, benefit income is treated the same as earned income. Benefits would be reduced as a person's earnings increase, until the cross-over point is reached and they pay tax on positive income at the same rate. The key is that government support programs, welfare benefits, etc. are treated as an integral part of income.

In the present proposal we do not get very close at all to this ideal. Within this context, however, proposals are developed

which: improve the likelihood that families in the same financial circumstances will be treated the same regardless of their marital relationship; consolidate programs into a single refundable tax credit for families with children; and remove incentives for people to manipulate their lifestyle for tax advantage.

I understand that the reason I have been invited to make this presentation is because I am the Chairman of the Progressive Conservative Caucus Committee on Family Issues. This Committee, which is supported by more than 30 of my colleagues, has done extensive work on the issue of family taxation and that work forms the basis for a substantial part of this presentation. Although I believe that I would have substantial support for these recommendations, I have not sought consensus on all of the proposals I am making. I, therefore, take full personal responsibility for the opinions given. I do however, wish to express my sincere thanks to all my colleagues who have worked very hard with me in analyzing and developing proposals for family tax reform.

II. TAX PROBLEMS

The tax system and the family support system, at it currently stands, presents a number of problems which threaten the financial health of the family. These problems have been raised by families,

family organizations, social and religious organizations and government agencies, and Members of Parliament.

II. A. Unfairness

This has been the most widely held complaint from Canadians and was recently headlined by a Health and Welfare Canada study in the Summer 1991 edition of Canadian Social Trends. I will discuss three types of unfairness.

II. A. 1. Between families and non-families.

To reflect economies of scale in consumption or, less technically, the philosophy that "two can live as cheaply as one," the benefit for a couple (e.g. tax credits and transfer payments) is less than twice that of a single person. For example, a single individual can get up to $290, depending on income, as a GST refundable tax credit. A married couple can receive at most $190 each.

Such rules might have been justifiable in the past when people were either members of families or lived alone. But nowadays a considerable number of people share accommodations to reduce living costs. In the view of the philosophy behind the current Act, they have a lesser need for the benefits. However, these people do not have their benefits reduced. This inequity is very evident to persons who live in traditional families.

Seniors are also hurt by this inequity. Because of the present GIS (Guaranteed Income Supplement) regulations low-income senior married couples could get an extra $150 each per month by getting divorced - a total of $3,600 per year. Some community leaders have given us examples of senior couples who have divorced and remained living together in order to benefit from the rule.

II. A. 2. Between Married and Common law Couples.

The tax and support system is often unfair to married families because it does not treat common law and married families equally.

The equivalent to married exemption is especially unfair for some married couples. For a married couple with both partners working, the equivalent to married credit is often reduced to zero because of the spouse's income. A common law couple cannot claim the married credit, but the spouse can claim the equivalent to married credit for one of their children. This credit would be reduced by the child's, not the spouse's, income. If common-law couples cheat by declaring falsely themselves as "A" and "B" addresses, the discrimination can be much more dramatic.

There is no policy reason why these two families should not be treated the same. In essence the Government is taxing marriage. To add to the irritation that married couples feel, the loophole

is highlighted as a worked example in the Tax Guide. This common law couple, whom the Act and the Tax Guide have just told that they are not married enough to claim the married credit, are told to pool their incomes, just like married couples, to calculate the GST and Refundable Child Tax Credits.

Inconsistencies abound in the tax treatment of married couples and common laws. A common law person cannot claim a credit for supporting a dependent who is a relative of the partner. On the other hand, such claims can be made by married couples. Similarly, a common law couple cannot claim for a stay-at-home partner. Both of these activities are just as worthy of fiscal support for common law couples as for married couples.

Table 1 shows the details of how three different couples, each with three children and the same total income ($60,000), will pay quite different amounts of tax. Couple A is a married couple with both parents working, taking two $4,000 child care expense allowances for the younger children. Couple B consists of one earner and one parent who stays at home. No child care expenses are allowable. Couple C is unmarried, but both partners have brought children into the relationship from previous marriages. The first earner has two children and claims the equivalent to married credit for one of them. The second earner has one child, but cannot claim the equivalent to married credit for this child because one claim has already been made for this address.

Table 1

Total Tax Bills by Family Type – Ontario, 1991

	Couple A			Couple B	Couple C		
	Married Couple Two Incomes Three children			Married Couple One Income Three children	Unmarried Couple Two Incomes Three children		
	1st Earner	2nd Earner	Total	1st Earner	1st Earner	2nd Earner	Total
Earnings	$36,000	$24,000	$60,000	$60,000	$36,000	$24,000	$60,000
Family Allowance	1,221	0	1,221	1,221	814	407	1,221
Total Income	37,221	24,000	61,221	61,221	36,814	24,407	61,221
Child Care Deductions	0	8,000	8,000	0	4,000	4,000	8,000
Net Income Before Clawback	37,221	16,000	53,221	61,221	32,814	20,407	53,221
Family Allowance Repayment	0	0	0	1,221	0	0	0
Net Income	37,221	16,000	53,221	60,000	32,814	20,407	53,221
Gross Federal Tax	7,102	2,720	9,822	13,108	5,956	3,469	9,426
Non-Refundable Credits							
Basic Personal	6,243	6,243	12,486	6,243	6,243	6,243	12,486
Married or Equivalent Exemption	0	0	0	5,203	5,203	0	5,203
Dependant	1,616	0	1,616	1,616	404	404	808
CPP Contributions	623	483	1,106	623	623	483	1,106
UI Premiums	780	540	1,320	780	780	540	1,320
Total x 17%	1,575	1,235	2,810	2,459	2,253	1,304	3,557
Basic Federal Tax	5,528	1,485	7,012	10,649	3,703	2,165	5,869
Surtax	276	74	351	532	185	108	293
Total Federal Tax	5,804	1,559	7,363	11,181	3,888	2,274	6,162
Refundable Credits							
Child Tax Credit	1,755	0	1,755	1,755	1,170	585	1,755
Young Child Supplement	0	0	0	207	0	0	0
Reduction Based on Family Net Income	1,400	0	1,400	1,739	380	0	380
Net Child Tax Credit	355	0	355	222	790	585	1,375
GST Credit	680	0	680	680	480	290	770
Reduction Based on Family Net Income	680	0	680	680	380	0	380
Net GST Credit	0	0	0	0	100	290	390
Total Refundable Credits	355	0	355	222	890	875	1,765
Federal Tax Net of Refundable Credits	5,449	1,559	7,008	10,959	2,998	1,399	4,397
Provincial Tax	2,930	787	3,717	5,644	1,963	1,148	3,110
Total All Taxes (including CPP and UI)	9,782	3,369	13,151	19,227	6,365	3,569	9,934
Take Home Pay	$27,439	$20,631	$48,070	$41,994	$30,449	$20,838	$51,287

Comparing couples A and B shows how much difference the division of family income between husband and wife can make. Couple B pays back $1,221 of family allowance, but couple A repays nothing. Couple B pays $181 more surtax and receives $133 less in refundable credits. Overall, couple B pays over $6,000 more in taxes than couple A.

Comparing couples A and C shows something of the costs of marriage. Couple C fills in its tax forms in a quite legal manner and saves $3,217 by not being married. They pay about $1,200 less in federal taxes, mainly because of the equivalent to married credit, and the consequent way it lowers surtax payable. They receive $1,410 more in refundable tax credits because they do not have to pool their incomes for the reduction formula.

This table does not include any example of couples breaking the law. If couple C were to put out two mail boxes, then the second earner could illegally claim an equivalent to married credit for the child which is worth nearly $1,400 once alterations to surtax and provincial taxes are taken into account.

II. A. 3. Childcare Choices

Our present system fails to recognize the worth and costs of stay-at-home parents. The government interferes with the parents' ability to choose the kind of day care they believe is best for their children because financial support through the tax system is only provided to those parents who choose professional day care with the child care expense allowance. Parents who decide to stay at home with the child can make no such claim.

II. B. Complexity

The complexity of the current family tax and support system is due largely to the patchwork repairs made to the tax system to keep it up to date with changing family structures. Currently, we provide funding for family support in a number of narrowly defined programs as income support or to compensate for day care expenses. I favour the alternative philosophy of fewer programs and enhanced funding.

Some of these benefits are delivered by the tax system (i.e. the refundable child tax credit), while others are delivered directly, such as the family allowance. The results are excessive delivery costs both to the government and the family. Because we have not put enough effort into simplifying the delivery of these benefits, we have created the problem of tax discounting.

The complexity of the present system leads to inconsistencies such as:

(i) Family allowances are included in the income of the higher income parent and reduced according to that income.

(ii) Child tax credits are based on joint income, and reduced according to a different schedule than family allowances. Both are income support measures.

(iii) Day care expenses that may be claimed are limited by the lower spouse's income.

(iv) The young child tax credit supplement is reduced by the amount of child care expenses claimed for that child.

II. C. The Tax Wall

In Canada, the tax system and the social benefits system are not integrated. Take as an example someone who receives a social benefit from the government in addition to income. Compare this person to someone else who has no benefit but the same total income as the first individual. Suppose they are both now given the same

opportunity to earn extra income. The first individual will pay the same amount of increased taxes as the second but will also have the social benefit reduced as well. Because we have not properly integrated taxes and social benefits, we burden those people we want to help with higher marginal tax rates, and make them face a marginal tax that must seem like a wall.

Because there are quite a number of social benefit programs in Canada, people in different demographic circumstances will hit these walls at different incomes. But it is not surprising to see sudden jumps of over 10% in combined federal and provincial marginal tax rates.

Chart 1

1991 Federal Basic Marginal Tax Rates
Married Couple, One Income, Two Children, Ontario

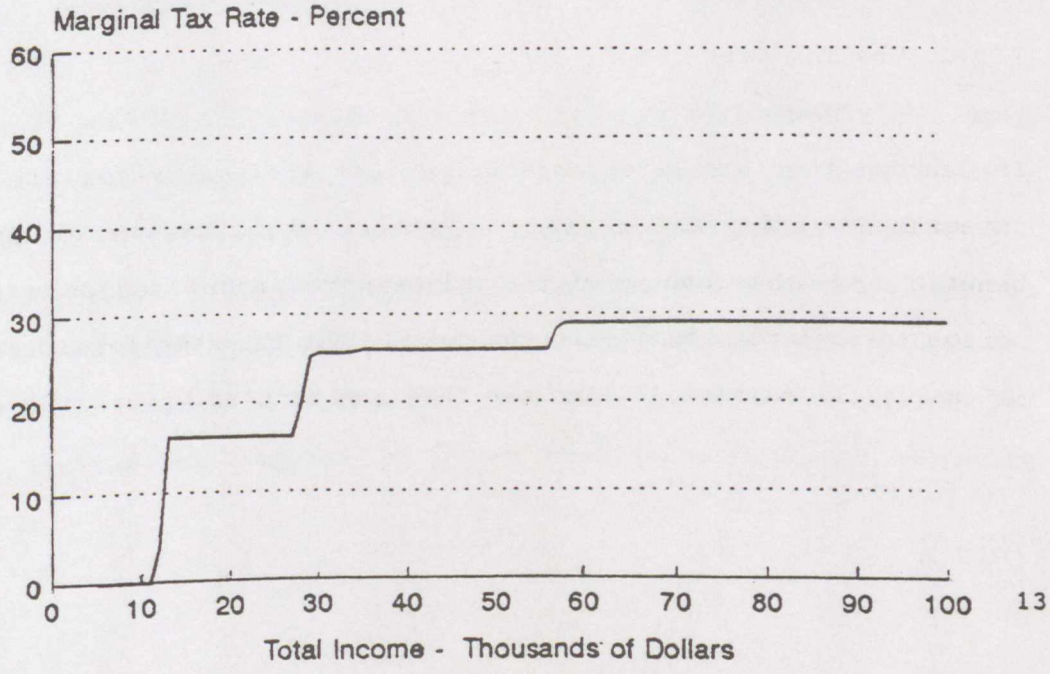

Chart 2

The Tax Wall 1991
Married Couple, One Income, Two Children, Ontario

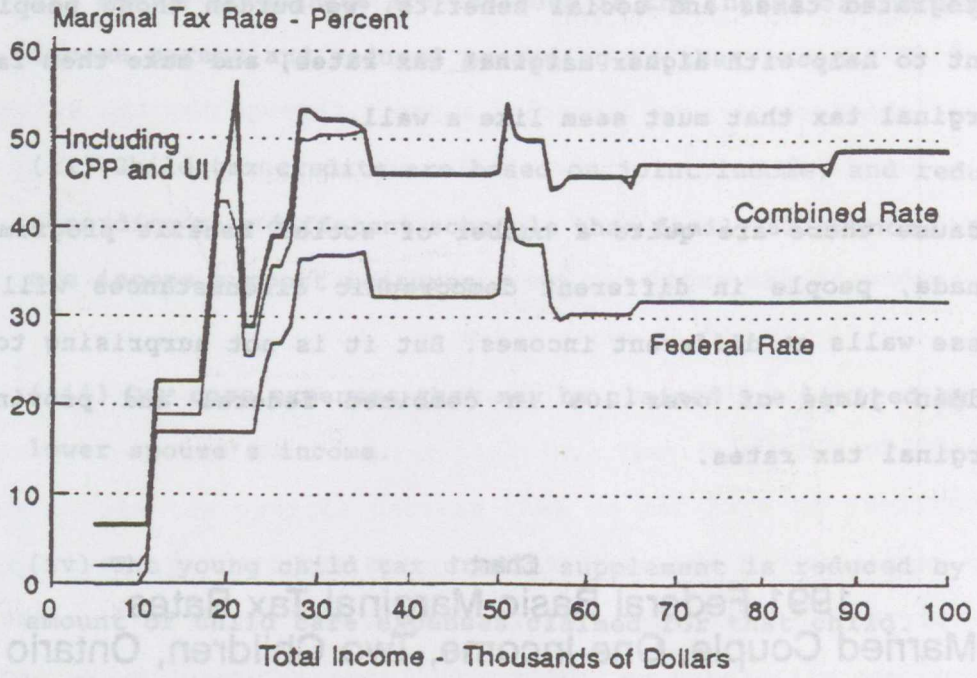

Chart 3

The Tax Wall 1991
Married Couple, Two Incomes, Two Children, Ontario

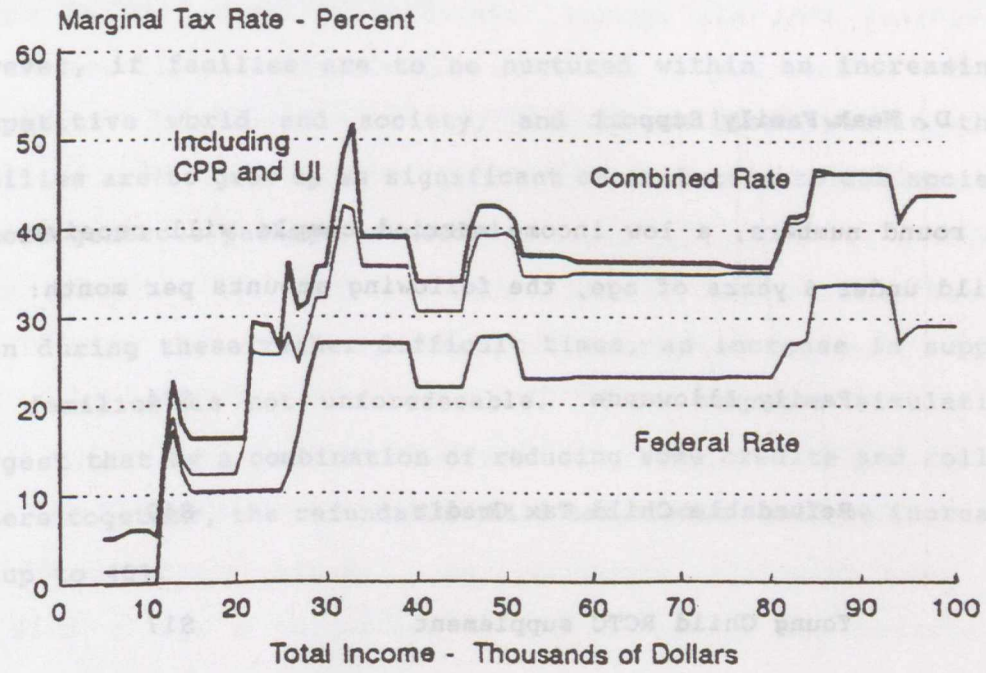

14

This problem is the result of inventing social programs in a piecemeal fashion without looking at the big picture of how they interact.

II. D. Weak Family Support

In round numbers, a low income married couple will receive, per child under 6 years of age, the following amounts per month:

Family Allowance	$34
Refundable Child Tax Credit	$49
Young Child RCTC supplement	$17
GST Credit	$8
TOTAL	$108

These numbers do vary slightly in Alberta and Quebec because of provincial variations in family allowances, and are the maximum amounts available. These are the refundable or cash-in-hand parts of our child support system, and they are reduced with income.

There is also the non-refundable tax credit, which can only be used to reduce the tax bill, by $6 per month for the first child and double that for subsequent children.

However, if families are to be nurtured within an increasingly competitive world and society, and if children within those families are to grow up as significant contributors to our society, a more generous package is needed.

Even during these rather difficult times, an increase in support for families is not unforeseeable. Some computer simulations suggest that by a combination of reducing some credits and rolling others together, the refundable child tax credit could be increased by up to 40%.

III. FINDING SOLUTIONS

It can not be overstated that the problems addressed above have significant impacts on the family as well as on the government's ability to contribute to this fundamental part of society. Consequently, solutions which will solve the problems must be developed and implemented. However, these solutions cannot be effective without acknowledging both the need for clear goals and the limitations imposed by fiscal realities and the existing system.

III. A. Goals

Broadly speaking, the ultimate goal is to develop a system which recognizes that all persons, including children, are of equal value. In addition, it should be acknowledged that all members of society have a responsibility for supporting families, particularly families with children. Their success in raising children to be healthy, productive adults, will be the foundation of our success as a nation. More specifically, solutions must directly address the identified problems.

The first priority is fairness for all families. The second is to remove the tax wall that so often cuts the economic legs from under the lower to middle income families. Ensuring simplicity within a reformed tax system is key in developing a system that is efficient. Finally, it is important that family support is enhanced and that it is directed towards children.

III. B. Constraints

Current fiscal realities restrict the options available to the Federal government. Any solutions that can be implemented must be revenue neutral.

The reality of this restraint is that there will be winners and losers. This impact, however, can be partially offset by incorporating "freed-up" revenues from a new, less complex, and simpler family support system.

Another constraint is in the complexity of the Tax Act itself. These complexities provide an impediment to many reforms. Any practical program for tax reform has to identify short run reforms in which some problems can be fixed quite easily by altering the current laws and policies. Reform should also provide for longer term solutions which require major changes. These constraints are realities. In this sense do-ability is important. Steps need to be taken that are achievable within the context of the existing tax system.

IV. A VISION TO GUIDE TAX REFORM

The tax system is extraordinarily complex and it mixes a variety of often contradictory taxation philosophies and objectives. It is necessary to start with a fundamentally fair tax concept and then, using it, to introduce, step by step, internally consistent changes which make the system fairer and simpler.

IV. A. The Integrated Flat Tax

The present tax system is nominally progressive. The printed tax schedules imply that both the marginal tax rate and the average tax rate go up with income. Actual taxes paid after tax preferences and loopholes have had their effect, however, is a different story. We actually have an effective tax system that is much less progressive than the figures in the printed tax schedule.

Chart 4 shows a plot of actual taxes paid against income group in 1988. At present the Canadian tax system is very close to flat tax system.

Chart 4

Actual Tax Progressivity 1988

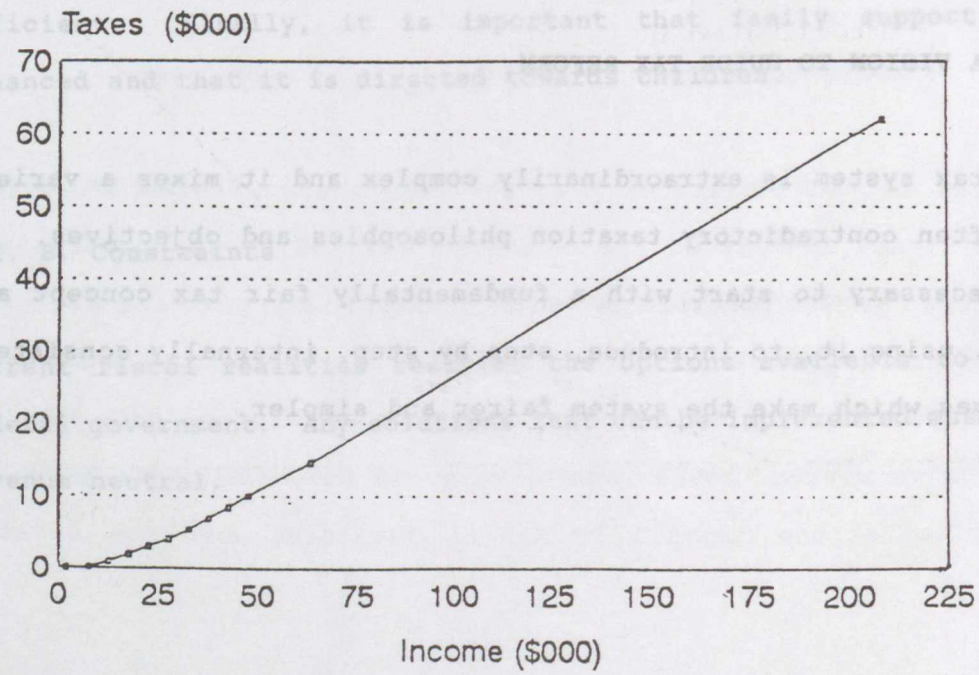

Source: Taxation Statistics

Since the Carter Commission, the tax policy debate has moved towards reducing marginal tax rates to increase incentives and competitiveness, and to broadening the tax base to maintain revenue collections. There have been quite strong movements since 1981.

This analysis leads to the question of whether it is worthwhile to retain the smallish residual progressiveness in the present system.

Chart 5

How the Division of Income Affects the Level of Family Taxation

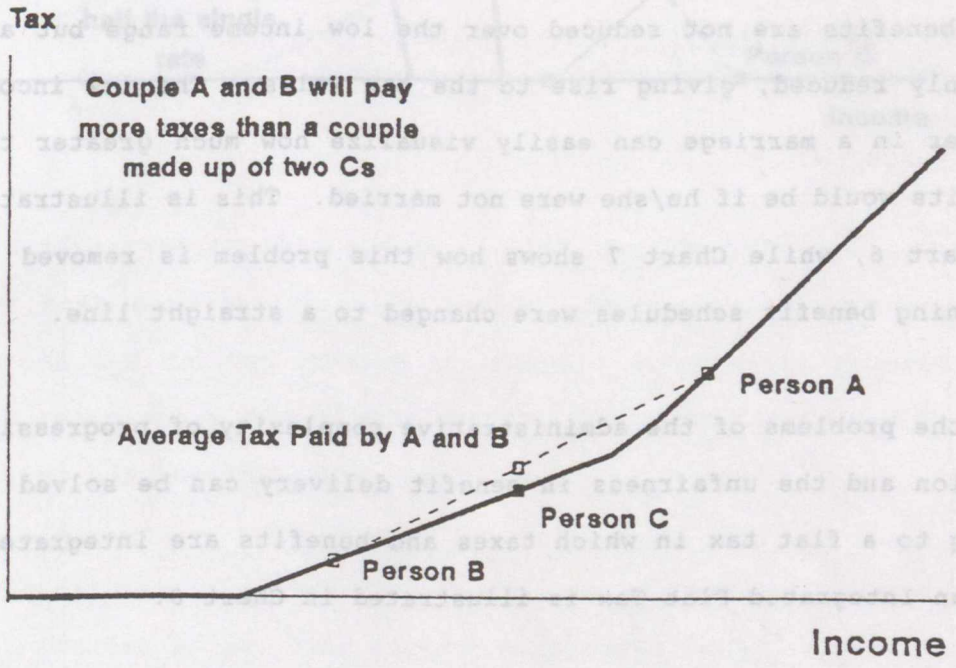

A progressive tax system, based on individual rather than joint filing, means that a couple's tax burden depends not only on their total income but on the way it is shared between husband and wife. This is illustrated in Chart 5 which shows how a couple with differing income can pay more taxes than a couple who both earn the same. Reams of clauses and regulations in the Income Tax Act prevent income splitting. The income attribution rules stop the higher income spouse transferring assets to the lower income spouse so that the income generated by these assets is taxed at the lower marginal tax rate.

The way benefits are delivered is not supportive of families. As stated before, couples do not usually get twice a single benefit. Some benefits are not reduced over the low income range but are suddenly reduced, giving rise to the tax walls. The low income partner in a marriage can easily visualize how much greater the benefits would be if he/she were not married. This is illustrated in Chart 6, while Chart 7 shows how this problem is removed if declining benefit schedules were changed to a straight line.

Both the problems of the administrative complexity of progressive taxation and the unfairness in benefit delivery can be solved by moving to a flat tax in which taxes and benefits are integrated. Such an Integrated Flat Tax is illustrated in Chart 8.

Chart 6

Benefits (Sudden Decline)

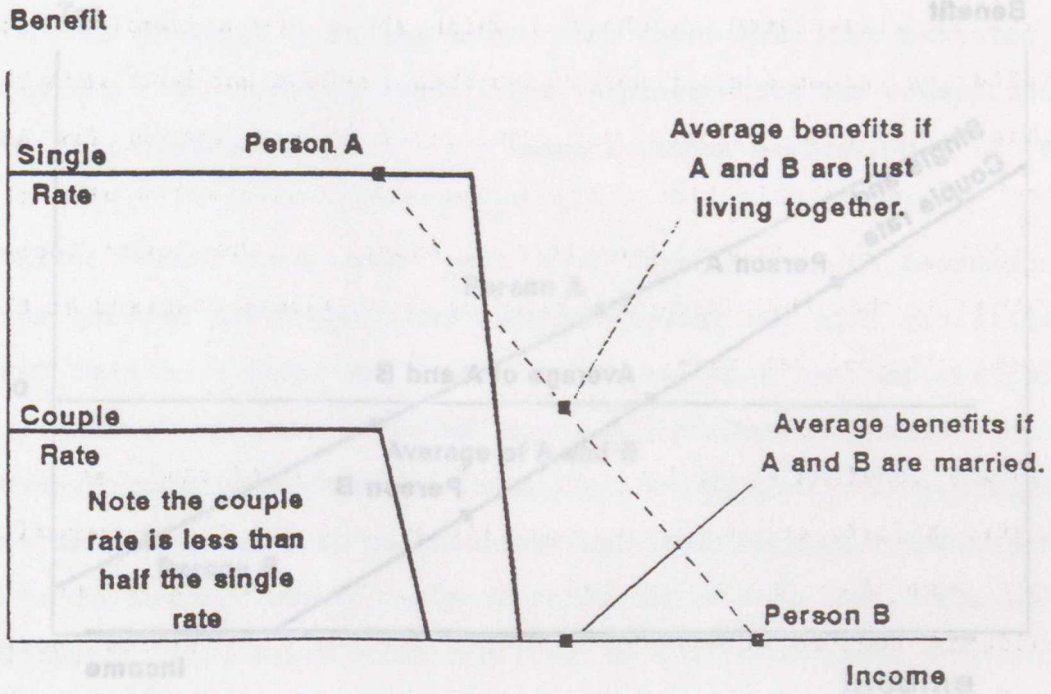

Chart 7

Benefits (Linear Decline)

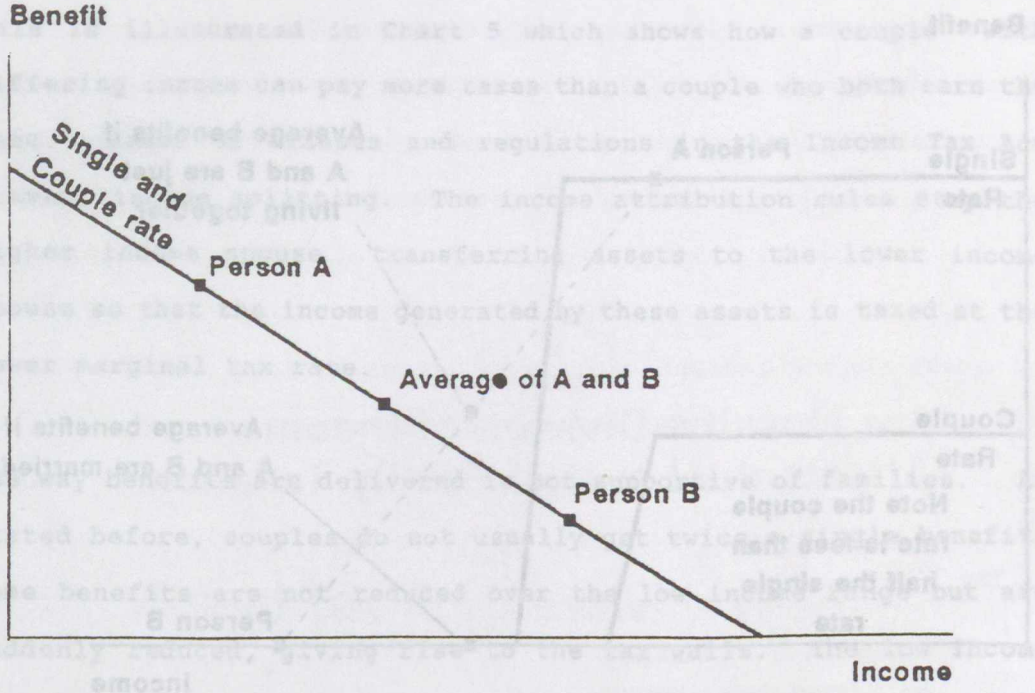

Chart 8

The Integrated Flat Tax

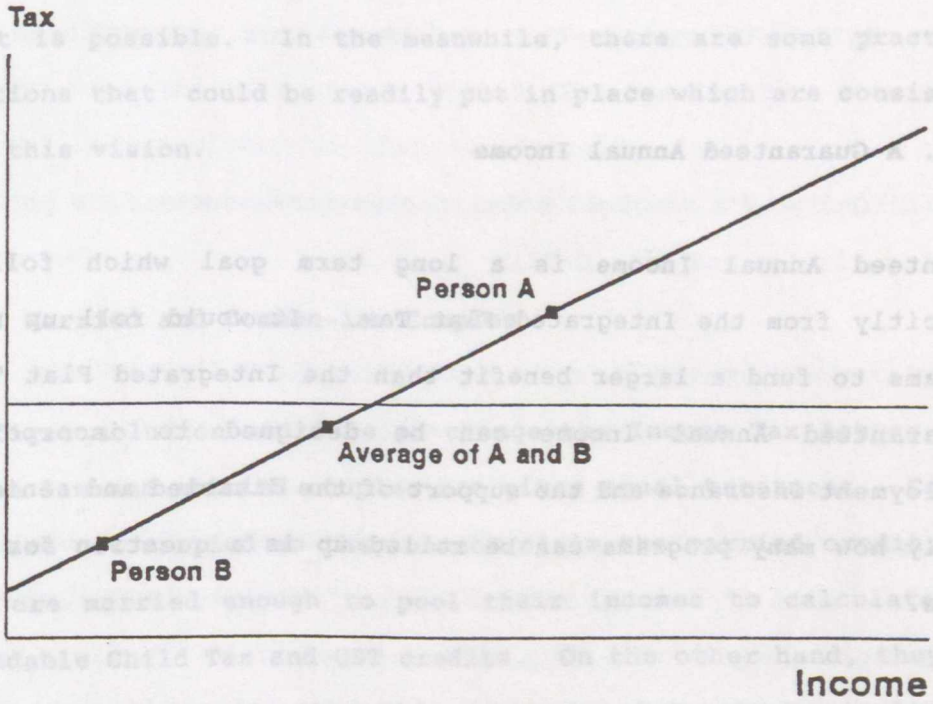

The advantage of this system is that the benefits are reduced at the same rate as income is taxed. They are fully brought into income and treated equally to income. At present, benefits cost the recipient a higher marginal tax rate. An Integrated Flat Tax system has the following advantages:

(1) Taxes and benefits do not depend upon the husband - wife income split. This returns horizontal equity.

(2) There no tax walls.

(3) There is no need for income attribution rules. There is no advantage in having the lower income partner earn capital income, because they both have the same marginal tax rate.

IV. B. A Guaranteed Annual Income

Guaranteed Annual Income is a long term goal which follows implicitly from the Integrated Flat Tax. It would roll up more programs to fund a larger benefit than the Integrated Flat Tax. A Guaranteed Annual Income can be designed to incorporate unemployment insurance and the support of the disabled and seniors. Exactly how many programs can be rolled up is a question for the future.

The advantages of a Guaranteed Annual Income are:

1) All the previous advantages of the Integrated Flat Tax are retained.

(2) The government bureaucracy is taken out of the business of producing a plethora of highly targeted social programs with consequently high administrative costs, and we get back to the old principle that the government has an obligation to provide a safety net to those who suffer hard times in the labour market.

V. SOLUTIONS

Getting on the Integrated Flat Tax in place will take time, even if it is possible. In the meanwhile, there are some practical solutions that could be readily put in place which are consistent with this vision.

V. A. Married and Common-law Couples

The first solution would be to change the Income Tax Act so that common law and married couples are given equal treatment. Common laws are not married so they cannot claim the married credit, but they are married enough to pool their incomes to calculate the Refundable Child Tax and GST credits. On the other hand, they are told in the Tax Guide that they ought to claim the equivalent to married credit for one child just like a single parent.

The solution to this problem is to put a definition of common law into the Income Tax Act, and to make consequent changes elsewhere. A definition for common law can be constructed from existing definitions within current legislation. Such definitions have a proven track record of being workable and enforceable.

Suggested definitions of common-law are:

(a) Persons who are living together and are joint parents of a child (this comes from the Income Tax Act RCTC and GST Credit sections and Bill C-52).

(b) One year's conjugal cohabitation (this comes from pension legislation and Bill C-52)

Essentially this means that the definition in Bill C-52 need only be extended to the entire Act (see attachment).

The significant advantage to this change is that there would be equal treatment of married and common law couples, while ensuring that single people with dependants are still receiving the equivalent to married credit.

V. B. Enhanced Refundable Child Tax Credit

A solution is to the problem of complexity and weak family support is to roll up the Family Allowance, the Child Tax Credit Supplement, and Refundable Child Tax Credit into an enhanced refundable child tax credit. The objectives are simp_icity and efficiency, as well as increased support for families.

Computer simulations have been run which demonstrate the effects of these various policy changes. In these simulations, the computer fills in one tax form (combined federal and provincial) for each taxpayer (two for Quebec residents) and then finds the net change from the current tax form. The results are averaged by family income class and then tabulated by family type. All of these runs are revenue neutral. Run D of Table 2 has the following features:

(1) Personal Credit = Married = Equivalent to Married. All are non-refundable.

(2) Refundable Child Tax Credit = 1 1/2 times Adult. (Cash value calculated @17%)

(3) Roll Up of family allowances, child tax credit supplement, and child exemptions.

The result is an increase of $600 per year into the pockets of all married couples with young children with incomes under $50,000. Some of the corresponding single parent families benefit on average by over $700 per year. Tax bills go up by under $300 for all but the richest married couples without young children. Singles without children would pay on average an additional $130 per year. There might, however, be some concern with the number of people in the under $30,000 groups without young children who pay more taxes.

In Run I of Table 3 the features are the same as in Run D except that the GST credit is enhanced. Single individuals, children, and each member of a couple receive a $290 GST refundable credit that is reduced with income in the same way.

Under this simulation, married couples with young children, earning less than $40,000, will benefit by more than $1,000 per year (an increase of $300 to $400 over Run D). Corresponding single parent families also improve by over $100. Many of the losses for low income groups without young children are removed, or improved since the enhanced GST credit redistributes income. Only one category with incomes under $100,000 is faced with a tax increase of over $400 per year.

Run G shown in Table 4, demonstrates the effect of putting the child care expense allowance funding into the RCTC. The results are further broken down in Tables 4A and 4B for those families who do not and who do take advantage of the CCEA. Compared to Table 2, the enrichment of RCTC funding benefits lower income families with young children by over $100. Compared to the present system removing the CCEA and redirecting that funding does, on average, only adversely affect those married couples with young children who earn over $60,000.

TABLE 2
Simulation D: Average Change in Disposable Income for Census Families by Total income Group – Dollars per Family

Census family category	Total income Group									
	Min–10000	10001–20000	20001–30000	30001–40000	40001–50000	50001–60000	60001–75000	75001–100000	100001–Max	All
Married couple with no children	(2)	(57)	(139)	(191)	(221)	(241)	(269)	(292)	(318)	(232)
Married couple with young children	684	636	621	697	678	491	371	(64)	(404)	298
Married couple – children over 18 only	208	138	19	(25)	(112)	(141)	(217)	(368)	(438)	(284)
Married couple, at least one is elderly	(2)	(2)	(127)	(191)	(261)	(273)	(293)	(312)	(323)	(179)
SPF with young children	414	646	726	841	729	493	422	681	236	659
SPF – children over 18 only	183	53	(46)	(106)	(165)	(157)	(203)	(246)	(360)	(141)
Unattached non–elderly individual	(22)	(130)	(159)	(160)	(161)	(163)	(174)	(173)	(166)	(128)
Unattached elderly individual	8	(53)	(156)	(169)	(166)	(163)	(153)	(171)	(182)	(79)
All	26	22	18	120	128	112	63	(174)	(371)	0

Above is the distributional impact of the following changes to the tax/transfer system:

a) The federal contribution for the Family Allowance is reduced to zero.
b) The basic exemption, the married and equivalent–to–married exemptions are all set to an equivalent amount – $5,710.
c) The refundable child tax credit is set equal to 1½ times the adult exemption (times 17%) – $1,456.
d) The child tax credit supplement is reduced to zero.
e) Exemptions for young children are reduced from $404 (and $808) to zero.
f) The sizes of the adult exemptions and the child tax credit are adjusted such that the aggregate household sector balance is left unchanged.

TABLE 3
Simulation I: Average Change in Disposable Income for Census Families by Total income Group – Dollars per Family

Census family category	Total income Group									
	Min–10000	10001–20000	20001–30000	30001–40000	40001–50000	50001–60000	60001–75000	75001–100000	100001–Max	All
Married couple with no children	194	101	(15)	(156)	(304)	(329)	(360)	(382)	(412)	(269)
Married couple with young children	1 157	1 031	1 029	1 059	864	455	237	(208)	(510)	326
Married couple – children over 18 only	390	408	221	130	(23)	(133)	(256)	(433)	(536)	(311)
Married couple, at least one is elderly	192	199	17	(137)	(313)	(342)	(368)	(382)	(417)	(125)
SPF with young children	564	784	803	888	710	417	323	539	95	725
SPF – children over 18 only	348	147	(18)	(119)	(199)	(202)	(272)	(319)	(444)	(161)
Unattached non–elderly individual	50	(162)	(203)	(204)	(206)	(208)	(222)	(222)	(212)	(148)
Unattached elderly individual	66	(64)	(199)	(217)	(212)	(209)	(196)	(219)	(233)	(95)
All	113	63	99	204	162	66	(37)	(283)	(468)	1

Above is the distributional impact of the following changes to the tax/transfer system:

a) The federal contribution for the Family Allowance is reduced to zero.
b) The basic exemption, the married and equivalent–to–married exemptions are all set to an equivalent amount – $5,521.
c) The refundable child tax credit is set equal to 1½ times the adult exemption (times 17%) – $1,408.
d) The child tax credit supplement is reduced to zero.
e) Exemptions for young children are reduced from $404 (and $808) to zero.
f) The adult GST credit is increased from $190 to $290, and the GST credit for dependants is raised from $100 to $290.
g) The GST single supplement credit is reduced to zero.
h) The sizes of the adult exemptions and the child tax credit are adjusted such that the aggregate household sector balance is left unchanged.

Source: Finn Poschmann, via Statistics Canada's Social Policy Simulation Model and Database.

TABLE 4
Simulation G: Average Change in Disposable Income for Census Families by Total income Group – Dollars per Family

Census family category	Total income Group									
	Min–10000	10001–20000	20001–30000	30001–40000	40001–50000	50001–60000	60001–75000	75001–100000	100001–Max	All
Married couple with no children	(3)	(64)	(151)	(204)	(236)	(256)	(284)	(306)	(333)	(245)
Married couple with young children	851	766	770	797	772	538	383	(143)	(546)	308
Married couple – children over 18 only	232	151	24	(22)	(113)	(139)	(220)	(382)	(456)	(293)
Married couple, at least one is elderly	(3)	(2)	(137)	(204)	(275)	(288)	(309)	(328)	(340)	(190)
SPF with young children	513	773	807	836	755	490	357	665	207	723
SPF – children over 18 only	201	57	(41)	(104)	(168)	(155)	(203)	(253)	(375)	(142)
Unattached non-elderly individual	(23)	(136)	(166)	(167)	(168)	(170)	(182)	(181)	(173)	(134)
Unattached elderly individual	8	(55)	(163)	(177)	(173)	(171)	(160)	(179)	(190)	(83)
All	33	35	37	136	154	126	64	(219)	(439)	1

Above is the distributional impact of the following changes to the tax/transfer system:

a) The federal contribution for the Family Allowance is reduced to zero.
b) The basic exemption, the married and equivalent-to-married exemptions are all set to an equivalent amount – $5,679.
c) The refundable child tax credit is set equal to 1.6 times the adult exemption (times 17%) – $1,545.
d) The child tax credit supplement is reduced to zero.
e) Exemptions for young children are reduced from $404 (and $808) to zero.
f) Deductibility of child care expense allowances is removed to allow increase of child tax credit.
g) The sizes of the adult exemptions and the child tax credit are adjusted such that the aggregate household sector balance is left unchanged.

TABLE 4A
Average Change in Disposable Income for Census Families by Total income Group – Dollars per Family for Those without CCEA Expenses

Census family category	Total income Group									
	Min–10000	10001–20000	20001–30000	30001–40000	40001–50000	50001–60000	60001–75000	75001–100000	100001–Max	All
Married couple with young children	851	768	792	825	821	597	478	(37)	(478)	399
SPF with young children	525	784	809	915	727	490	291	647	240	729

TABLE 4B
Average Change in Disposable Income for Census Families by Total income Group – Dollars per Family for Those with CCEA Expenses

Census family category	Total income Group									
	Min–10000	10001–20000	20001–30000	30001–40000	40001–50000	50001–60000	60001–75000	75001–100000	100001–Max	All
Married couple with young children	0	434	394	511	391	73	(108)	(578)	(824)	(247)
SPF with young children	418	711	793	689	820	491	603	726	102	700

The above distributions were estimated using the same taxation parameters as Table 4. The families were selected, however, to be those without child care expenses for Table 4A and those with such expenses for Table 4B. Simulation G shows the effects of putting CCEA funds into the refundable child tax credit.

Source: Finn Poschmann, via Statistics Canada's Social Policy Simulation Model and Database.

V. C. Return The Second Principal Residence Capital Gains Exemption

Prior to 1981, couples were able to claim a capital gains exemption on two principal residences. Then it was changed to one per family. Common law couples can still claim two.

Given highly fluctuating real estate prices, it may be very disadvantageous to unload property very quickly. Families in transition, such as the marriage of two home-owners, or job relocation, or taking an out-of-town job where there is a poor rental market and a second home has to be bought, can cause a family to not invest as fully in their main residence as other families who do not have to spread their housing capital. This is obviously unfair.

This change would reinstate pre-1981 policy. Any problems of tax avoidance for rental properties would be taken care of prorating the capital gain for the period the property was not income earning. It is not expected that this change would result in significant revenue costs.

V. D. Allow Couples To Pool Lifetime Capital Gains Exemptions

Since the family is the appropriate economic unit, married couples and declared common-law should be allowed to pool their lifetime

capital gains exemption. To avoid abuse, this should only be allowed after, say, three years of standing. Both partners would have to jointly sign such tax claims. If the relationship dissolves, each partner would be deemed to have used half the exemptions claimed during the relationship.

V. E. The Guaranteed Income Supplement

Married couples as well as couples in a declared common law relationship both receive GIS at a rate which is lower on an individual basis than a single individual. As noted before, a low-income senior married couple could receive an extra $150 each per month by divorcing.

There are two possible solutions to this problem. The first solution is to attempt to base the additional amount a single individual could be eligible for on a wider definition of household income - one that pools the income of those seniors who share the household operating expenses, not on their marital relationships. Special rules will, of course, be needed for those "in care" and those in group homes. We must ensure that those living on their own receive no less than they do now. On the other hand, two individual seniors who are sharing a house would be treated in exactly the same way as a married couple; thereby ensuring fairness.

The second solution is to raise the couple's GIS rate to twice the single rate. This could be an expensive option for the government (as much as $1.5 billion per year), but could be manageable with a five to ten year phase-in. The choice will depend on cost and the availability of public funds in the future. Both solutions will end discrimination against married seniors.

V. F. Child Care

Current child care costs in the tax system consist of the child care expense allowance which can be claimed as a deduction by the lower-income parent. The maximum allowed is $4,000 for children under 7 and $2,000 for children between 7 and 12 years of age to a maximum of 2/3 of the income of the parent with the lowest income.

In the computer simulations, the effect of putting the current child care expense allowance (CCEA) funding into an enhanced refundable child tax credit was investigated in Tables 3, 3A and 3B. The results are quite promising. From Table 3B it can be seen, rather surprisingly, that the average married couple with young children, earning less than $60,000, who used child care could be better off if the child care expense allowance were cancelled and if the money saved were rolled together with the other items in the RCTC.

Adding this result to the bias the CCEA introduces against the parent who decides to stay home to look after the child makes a very strong case for abolishing the CCEA. The only concern is whether the statistical averages in the simulations might hide some new hardship induced by this policy change. There are low-income families who find themselves in districts with insufficient low-cost day care. This problem ought to be addressed through the combined efforts of the federal and provincial governments using the Canada assistance plan directly to lower day-care costs locally rather than through the income tax system.

APPENDICE «STAX-1»

IMPÔTS PLUS JUSTES ET PLUS SIMPLES POUR LA FAMILLE

TEXTE PRÉSENTÉ

AU

SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS FISCALES

DU

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Al Johnson, député

Calgary North

Le 11 décembre 1991

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

II. PROBLÈMES FISCAUX

A. INIQUITÉ

1. ENTRE LES FAMILLES ET CELLULES NON FAMILIALES

2. ENTRE LES COUPLES MARIÉS ET LES COUPLES EN UNION DE FAIT

3. CHOIX POUR LA GARDE D'ENFANTS

B. COMPLEXITÉ

C. LE SEUIL CRITIQUE DE REVENU

D. FAIBLE SOUTIEN À LA FAMILLE

III. TROUVER DES SOLUTIONS

A. OBJECTIFS

B. CONTRAINTES

IV. UNE VISION POUR GUIDER LA RÉFORME DE L'IMPÔT

A. L'IMPÔT UNIFORME INTÉGRÉ

B. REVENU ANNUEL GARANTI

V. SOLUTIONS

A. COUPLES MARIÉS ET COUPLES EN UNION DE FAIT

B. CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS REMBOURSABLE ACCRU

C. REMISE EN VIGUEUR DE L'EXONÉRATION DES GAINS EN CAPITAL POUR LA DERNIÈRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

D. MISE EN COMMUN DE L'EXONÉRATION CUMULATIVE DES GAINS EN CAPITAL

E. SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

F. GARDE D'ENFANT

IMPÔTS PLUS JUSTES ET PLUS SIMPLES POUR LA FAMILLE

I. INTRODUCTION

L'affirmation selon laquelle le régime fiscal est injuste, complexe, et contradictoire, particulièrement en ce qui concerne l'impôt de la famille n'a rien d'original. Pratiquement toutes les études portant sur le régime fiscal canadien en arrivent à cette conclusion. Qu'il s'agisse de la Commission Carter, qui recommande les déclarations conjointes, ou de la Commission MacDonald, qui recommande un revenu annuel garanti, chacune propose des changements majeurs. Elles se retrouvent ensuite sur les tablettes parce que la bureaucratie ne peut pas procéder aux innombrables changements requis. Il semble que la seule façon d'amener un changement soit de le faire progressivement, en gardant à l'esprit une politique ou une vision cohérente.

Depuis 1981, l'orientation de la réforme fiscale du Canada a été relativement constante. On s'est efforcé de réduire les taux marginaux d'impôt pour augmenter les incitatifs et d'élargir l'assiette fiscale pour maintenir les revenus. Ces tendances ont été amplifiées par la redéfinition majeure de la taxe à la consommation par l'introduction d'une taxe élargie sur les produits et services. Malgré ces progrès, le régime fiscal est devenu encore plus complexe, et parfois injuste, lorsque de nouvelles «solutions symboliques» ont été ajoutées pour remédier

à des problèmes particuliers. Le crédit de la TPS est un bon exemple de la pléthore actuelle de règlements relatifs au statut du particulier, au statut du conjoint de fait et aux diverses définitions du revenu. Les déductions pour frais de garde d'enfant ne sont autorisées que pour un des conjoint, alors que les crédits d'impôts pour jeune enfant sont fondés sur le revenu «familial». Et la liste continue.

Le présent document décrit en détail les problèmes du régime fiscal actuel et ses liens particuliers avec la famille et le mariage. Des solutions sont ensuite proposées en regard d'une vision que j'appellerai l'«impôt uniforme intégré». Cette vision n'est pas très différente d'autres propositions d'impôt uniforme et elle n'est pas présentée comme une solution. L'élément clé de l'impôt uniforme intégré est sa caractéristique de réduction des avantages au rythme de l'augmentation des revenus. Dans le contexte d'un revenu annuel garanti, qui est une extension du modèle, le revenu en avantages est considéré de la même manière que le revenu gagné. Ces avantages seraient réduits proportionnellement à l'augmentation des revenus jusqu'à ce qu'on arrive à un point d'intersection et qu'elle paie ensuite des impôts sur un revenu positif au même taux. La clé est de traiter les revenus tirés de programmes gouvernementaux de soutien, les prestations d'aide sociale, etc. comme faisant partie intégrante du revenu.

Dans la présente proposition nous ne nous rapprochons pas vraiment de cet idéal. Cependant, dans ce contexte, on élabore des propositions qui augmentent la probabilité que les familles qui se retrouvent dans la même situation financière seront traitées de la même manière, quelle que soit la relation matrimoniale des conjoints; regroupent les programmes en un crédit d'impôt remboursable unique pour les familles avec enfants, et qui éliminent des facteurs qui pourraient inciter les contribuables à modifier leur style de vie uniquement pour retirer des avantages fiscaux.

La raison pour laquelle on m'a invité à faire cette présentation est que je suis président du Comité sur les questions familiales du caucus du parti Progressiste-conservateur (AV). Ce Comité, qui est appuyé par plus de 30 de mes collègues, a effectué un travail très complet sur la question de l'impôt des familles et ce travail est le fondement d'une partie importante de ma présentation. Même si je crois pouvoir disposer d'un appui important pour ces recommandations, je n'ai pas cherché à obtenir un consensus pour toutes mes propositions. J'assume, par conséquent, toute la responsabilité des opinions présentées. Je désire cependant exprimer ma sincère reconnaissance à tous ceux de mes collègues qui ont travaillé très fort avec moi à l'analyse et à la mise au point des propositions pour la réforme de l'impôt des familles.

II. PROBLÈMES FISCAUX

Le régime fiscal et le système de soutien des familles, dans leur forme actuelle, présentent un certain nombre de problèmes qui menacent la santé financière de la famille. Ces problèmes ont été signalés par des familles, des organisations familiales, des organisations sociales et religieuses et des organismes gouvernementaux ainsi que des députés.

II. A. INIQUITÉ

Il s'agit de la plainte la plus fréquente de la part des Canadiens; elle a récemment été mise à l'avant-scène dans une étude de Santé et Bien-être social Canada parue dans l'édition de l'été 1991 de «Tendances sociales canadiennes». J'aborderai trois types d'iniquité.

1. Entre les familles et les cellules non familiales

Pour refléter les économies d'échelle dans la consommation ou, pour employer un langage moins technique, l'idée selon laquelle deux personnes vivant ensemble ont mois de frais que si elles vivaient séparément, les avantages pour un couple (par exemple, les crédits d'impôt et les paiements de transferts) valent moins que le double de ceux d'une personne seule. Par exemple, un célibataire peut recevoir jusqu'à 290 $, selon son revenu, comme

crédit d'impôt remboursable de la TPS. Un couple marié peut recevoir au maximum 190 $ par personne.

De telles règles pouvaient être justifiables dans le passé, lorsque les gens étaient soit membres d'une cellule familiale, ou vivaient seuls. Mais de nos jours de nombreuses personnes partagent un logement pour réduire leurs dépenses. Selon l'esprit de la loi actuelle, il ont moins besoin de ces avantages. Cependant, les avantages que ces gens reçoivent restent intacts. Cette inéquité est très apparente pour la personne qui vit au sein d'une famille traditionnelle.

Les personnes âgées sont aussi touchées par cette iniquité. À cause du règlement concernant le supplément du revenu garanti, les couples mariés de personnes âgées à faible revenu pourraient recevoir 150 $ de plus chacun par mois en divorçant, soit un total de 3 600 $ par an. Certains dirigeants communautaires nous ont donné des exemples de couples de personnes âgées qui ont divorcé et continué à vivre ensemble afin de bénéficier de la règle.

2. Entre les couples mariés et les couples en union de fait

Le régime fiscal et de soutien est souvent injuste envers les couples mariés parce qu'il ne traite pas les couples de fait et les couples mariés de manière équitable.

L'équivalent de l'exemption de personne mariée est particulièrement injuste à l'égard de certains couples mariés. Pour un couple marié dont les deux conjoints travaillent, l'équivalent du crédit de personne mariée est souvent réduit à zéro à cause du revenu du conjoint. Un couple en union de fait ne peut pas réclamer le crédit de personne mariée, mais le conjoint peut réclamer l'équivalent de crédit de personne mariée pour un de leurs enfants. Ce crédit sera réduit en fonction du revenu de l'enfant, et non en fonction de celui du conjoint. Si les conjoints en union de fait trichent en déclarant faussement des adresses différentes, la discrimination peut être encore plus énorme.

Il n'y a aucune raison pour que la politique ne traite pas ces deux familles de la même façon. Essentiellement, le gouvernement taxe le mariage. Ce qui irrite encore davantage les couples mariés, c'est que l'échappatoire est mise en valeur par l'exemple détaillé dans le Guide de l'impôt. Ce couple en union de fait, à qui la Loi et le Guide de l'impôt viennent de dire que leur union n'est pas suffisante pour réclamer le crédit de personne mariée, reçoivent comme instruction de regrouper leurs revenus, tout comme les couples mariés, pour calculer les crédits remboursables de la TPS et les crédits d'enfant.

Il y a de nombreuses incohérences dans le traitement fiscal des couples mariés et des couples en union de fait. Un conjoint de fait ne peut pas demander de crédits pour le soutien d'une personne à charge membre de la famille de son conjoint. De telles déductions peuvent par contre être faites par les conjoints de couples mariés. De la même manière, un couple en union de fait de fait ne peut demander de déductions pour un conjoint qui reste à la maison. Ces deux conditions méritent un soutien fiscal aussi bien pour les couple en union de fait que pour les couples mariés.

Le tableau 1 montre en détail comment trois couples, ayant chacun trois enfants et le même revenu total (60 000 $), payeront un impôt tout à fait différent. Le couple A, un couple marié dont les deux conjoints travaillent, demande deux déductions pour frais de garde de 4 000 $ pour les jeunes enfants. Un des conjoints du couple B est soutien de famille, et l'autre reste à la maison. Aucune dépense en frais de garde n'est admissible. Le couple C n'est pas marié, mais les deux conjoints ont des enfants de mariages antérieurs. Le premier soutien de famille a deux enfants et demande l'équivalent du crédit de personne mariée pour l'un d'eux. Le second soutien de famille a un enfant, mais ne peut pas demander l'équivalent du crédit de personne mariée pour cet enfant parce qu'une demande a déjà été faite pour cette adresse.

Tableau 1

Impôt total par famille – Ontario, 1991

	Couple A			Couple B	Couple C		
	Couple marié Deux revenus Trois enfants			Couple marié Un revenu Trois enfants	Couple non-marié Deux revenus Trois enfants		
	1ère personne	2e personne	Total	1ère personne	1ère personne	2e personne	Total
Revenu	36 000$	24 000$	60 000$	60 000$	36 000$	24 000$	60 000$
Allocations familiales	1 221	0	1 221	1 221	814	407	1 221
Revenu total	37 221	24 000	61 221	61 221	36 814	24 407	61 221
Déductions pour frais de garde d'enfants	0	8 000	8 000	0	4 000	4 000	8 000
Revenu net avant remboursement d'allocations familiales	37 221	16 000	53 221	61 221	32 814	20 407	53 221
Remboursement d'allocations familiales	0	0	0	1 221	0	0	0
Revenu net	37 221	16 000	53 221	60 000	32 814	20 407	53 221
Impôt fédéral brut	7 102	2 720	9 822	13 108	5 956	3 469	9 426
Crédits d'impôt non-remboursables							
Montant personnel de base	6 243	6 243	12 486	6 243	6 243	6 243	12 486
Montant de marié ou l'équivalent	0	0	0	5 203	5 203	0	5 203
Montant pour personnes à charge	1 616	0	1 616	1 616	808	404	1 212
Cotisations au RPC	623	483	1 106	623	623	483	1 106
Primes d'assurance-chômage	780	540	1 320	780	780	540	1 320
Total x 17%	1 575	1 235	2 810	2 459	2 322	1 304	3 626
Impôt fédéral de base	5 528	1 485	7 012	10 649	3 635	2 165	5 800
Surtaxe fédérale des particuliers	276	74	351	532	182	108	290
Impôt fédéral total	5 804	1 559	7 363	11 181	3 816	2 274	6 090
Crédits d'impôt remboursables							
Crédit d'impôt pour enfants	1 755	0	1 755	1 755	1 170	585	1 755
Crédits pour les jeunes enfants	0	0	0	207	0	0	0
Réduction basée sur le revenu net familial	1 400	0	1 400	1 739	380	0	380
Crédit d'impôt pour enfants net	355	0	355	222	790	585	1 375
Crédit d'impôt pour la TPS	680	0	680	680	480	290	770
Réduction basée sur le revenu net familial	680	0	680	680	380	0	380
Crédit d'impôt pour la TPS net	0	0	0	0	100	290	390
Total des crédits d'impôt remboursables	355	0	355	222	890	875	1 765
Impôt fédéral moins crédits remboursables	5 449	1 559	7 008	10 959	2 926	1 399	4 325
Impôt provincial	2 930	787	3 717	5 644	1 926	1 148	3 074
Total des impôts (y compris RPC et A-C)	9 782	3 369	13 151	19 227	6 256	3 569	9 825
Revenu disponible	27 439$	20 631$	48 070$	41 994$	30 558$	20 838$	51 396$

La comparaison des couples A et B montre à quel point le fractionnement du revenu de la famille entre le mari et la femme peut produire des différences. Le couple B rembourse 1 221 $ d'allocations familiales, mais le couple A ne rembourse rien. Le couple B paye 181 $ de plus en surtaxe et reçoit 133 $ de moins en crédits remboursables. Au total, le couple B paye plus de 6 000 $ de plus en impôt que le couple A.

La comparaison des couples A et C montre ce qu'il en coûte d'être marié. Le couple C remplit sa déclaration d'impôt d'une manière tout à fait légale et économise 3 326 $ en n'étant pas marié. Il paye environ 1 200 $ de moins en impôt fédéral, surtout grâce à l'équivalent de crédit pour personne mariée et à la baisse conséquente de la surtaxe. Les conjoints reçoivent 1 410 $ de plus en crédits d'impôt remboursables parce qu'ils n'ont pas à regrouper leurs revenus pour calculer la réduction.

Ce tableau ne comprend pas d'exemple de couples qui enfreignent la loi. Si le couple C disposait de deux adresses, le second soutien de famille pourrait alors réclamer lui aussi un équivalent de crédit pour personne mariée pour son enfant, qui vaut près de 1 400 $ si on tient compte des modifications conséquentes de la surtaxe et des impôts provinciaux.

3. Choix pour la garde d'enfants

Notre régime actuel reconnaît pas la valeur des parents qui restent à la maison et les frais inhérents. Le gouvernement fait obstacle à la possibilité pour les parents de choisir le genre de garde qu'ils croient la meilleure pour leurs enfants parce que le soutien financier fourni par le régime fiscal est réservé aux parents qui choisissent une garderie professionnelle avec la déduction pour frais de garde. Les parents qui décident de rester à la maison avec l'enfant ne peuvent pas présenter une telle demande.

II. B COMPLEXITÉ

La complexité du régime fiscal et de soutien aux familles actuel est due en grande partie aux modifications disparates apportées au régime fiscal pour tenter de le faire évoluer au même rythme que le changement des structures de la famille. À l'heure actuelle, nous fournissons un financement pour le soutien à la famille par l'intermédiaire d'un certain nombre de programmes étroitement définis comme le soutien du revenu ou de compensation des frais de garde. Je favorise une réduction du nombre des programmes et un meilleur financement.

Certains de ces avantages sont remis par le régime fiscal (par exemple le crédit d'impôt pour enfants remboursable), alors que d'autres, comme les allocations familiales, sont remis directement. Cette façon de faire entraîne des coûts excessifs pour le gouvernement et pour la famille. Parce que nous n'avons pas investi assez d'efforts pour simplifier la prestations de ces avantages, nous avons créé le problème de l'escompte d'impôt.

La complexité du régime actuel mène à des incohérences :

(i) Les Allocations familiales sont incluses dans le revenu du parent qui a le plus haut revenu et réduites en fonction de ce revenu.

(ii) Les crédits d'impôt pour enfants sont fondés sur un revenu combiné, et réduits selon une échelle différente de celle utilisée pour les allocations familiales. Toutes deux sont des mesures de soutien du revenu.

(iii) Le remboursement de frais de garde qui peut être demandé est limité par les revenus du conjoint ayant le revenu le plus bas.

(iv) Le montant du remboursement des frais de garde demandé pour un enfant réduit le crédit d'impôt pour enfants en bas âge supplémentaire de cet enfant.

C. LE SEUIL CRITIQUE DE REVENU

Au Canada, le régime fiscal et le système des avantages sociaux ne sont pas intégrés. Considérez par exemple quelqu'un qui reçoit un avantage social du gouvernement en plus de son revenu. Comparez cette personne à quelqu'un d'autre qui ne reçoit aucun avantage mais qui a le même revenu total. Supposez maintenant qu'on leur donne à tous deux la même possibilité de gagner un revenu supplémentaire. La première personne paiera le même impôt supplémentaire que la deuxième, mais verra aussi ses avantages sociaux réduits. Parce que nous n'avons pas intégré de manière adéquate l'impôt et les avantages sociaux, nous imposons à ces personnes que nous voulons aider un taux marginal d'impôt plus élevé, et nous les plaçons face à un impôt marginal qui doit leur sembler insurmontable.

À cause du nombre relativement élevé de programmes d'avantages sociaux au Canada, des gens dont les caractéristiques démographiques diffèrent se retrouveront face à ce «mur» à différents niveaux de revenu. Mais il n'est pas inhabituel de constater des bonds soudains de plus de 10 % des taux marginaux d'impôt fédéral et provinciaux combinés.

Graphique 1

Taux marginaux d'impôt fédéral de base – 1991
Couple marié, un revenu, deux enfants – Ontario

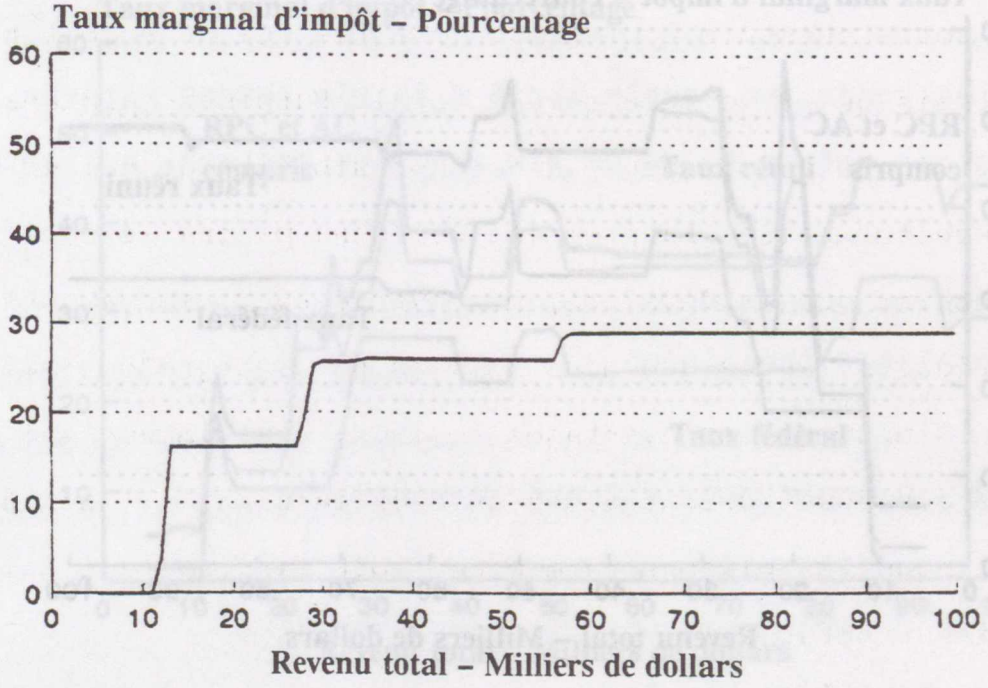

Graphique 2

Le saut fiscal de 1991

Couple marié, un revenu, deux enfants – Ontario

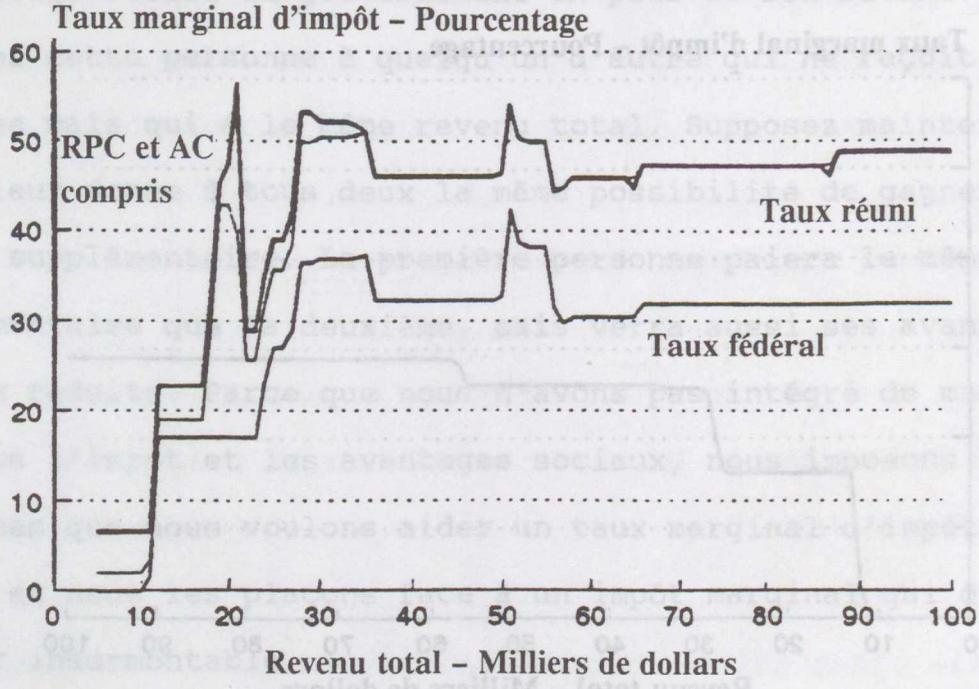

Graphique 3

Le saut fiscal de 1991

Couple marié, deux revenus, deux enfants – Ontario

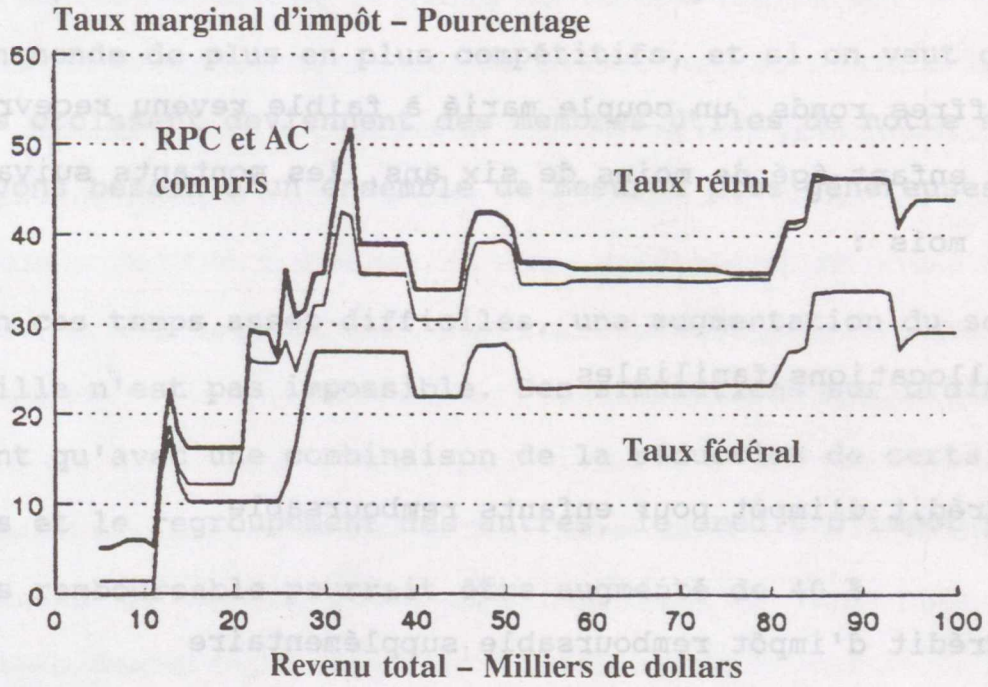

Ce problème est le résultat de la création au jour le jour de programmes sociaux qui ne tiennent compte ni de la situation générale, ni de l'interaction entre les programmes.

D. FAIBLE SOUTIEN À LA FAMILLE

En chiffres ronds, un couple marié à faible revenu recevra, pour chaque enfant âgé de moins de six ans, les montants suivants chaque mois :

Allocations familiales	34 $
Crédit d'impôt pour enfants remboursable	49 $
Crédit d'impôt remboursable supplémentaire pour enfants en bas âge	17 $
Crédit pour la TPS	8 $
TOTAL	108 $

Ces chiffres varient légèrement en Alberta et au Québec, à cause de variations provinciales des allocations familiales, et constituent les montants maximums offerts. Il s'agit de composantes remboursables (paiements directs) de notre système de soutien à la famille, et elles sont réduites avec le revenu.

Il y a aussi le crédit d'impôt non remboursable, qui ne peut être utilisé que pour réduire le montant des impôts, de 6 $ par mois pour le premier enfant et du double pour tous les enfants qui suivent.

Cependant, si la famille doit être encouragée dans une société et dans un monde de plus en plus compétitifs, et si on veut que ses enfants croissent deviennent des membres utiles de notre société, nous avons besoin d'un ensemble de mesures plus généreuses.

Même en ces temps assez difficiles, une augmentation du soutien à la famille n'est pas impossible. Des simulations sur ordinateur montrent qu'avec une combinaison de la réduction de certains crédits et le regroupement des autres, le crédit d'impôt pour enfants remboursable pourrait être augmenté de 40 %.

III. TROUVER DES SOLUTIONS

On ne peut insister assez sur le fait que les questions présentées ci-dessus ont une influence profonde sur la famille aussi bien que sur la possibilité qu'a le gouvernement de contribuer à cette composante fondamentale de notre société. Par conséquent, des solutions à ces problèmes doivent être trouvées et mises en place. Cependant, ces solutions ne peuvent pas être efficaces si nous ne reconnaissions pas le besoin d'objectifs clairs et les limites imposées par les réalités fiscales et le régime existant.

III. A. OBJECTIFS

En termes généraux, l'objectif ultime consiste à mettre au point un régime qui reconnaisse que toute personne, y compris les enfants, a une valeur égale. De plus, il faudrait reconnaître que tous les membres de la société ont la responsabilité du soutien à la famille, particulièrement celle où il y a des enfants. Le succès qu'elles auront à éduquer leurs enfants pour en faire des adultes sains et productifs sera le fondement du nôtre en tant que nation. Plus spécifiquement, on doit trouver des solutions concrètes aux problèmes cernés.

La priorité est l'équité pour toutes les familles. Il faut ensuite supprimer le seuil critique de revenu qui dresse si souvent un mur économique devant les familles à moyen ou à faible revenu. Instaurer la simplicité au sein d'un régime fiscal réformé est la clé de la mise sur pied d'un système efficace. Enfin, il est important que le soutien à la famille soit amélioré et qu'il soit orienté vers les enfants.

III. B. CONTRAINTES

Les réalités financières actuelles restreignent les choix qui s'offrent au gouvernement fédéral. Toute solution mise en place devra être sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Il y aura, à cause de ces restrictions, des gagnants et des perdants. Cet impact pourrait cependant être compensé en partie par l'injection de revenus «libérés» dans un système de soutien de la famille nouveau, moins complexe et plus simple.

Une autre contrainte réside dans la complexité intrinsèque de la loi de l'impôt. Ces complexités empêchent de nombreuses réformes. Pour qu'un programme de réforme de l'impôt fonctionne, il doit s'assortir de réformes à court terme qui permettraient de résoudre certains problèmes assez facilement par la modification des lois et politiques actuelles. Ce programme devrait aussi fournir des solutions à plus long terme qui exigent des modifications majeures. Ces contraintes sont réelles. En ce sens, la faisabilité est importante. Il faut prendre des mesures qui sont réalisables dans le contexte du régime fiscal existant.

IV. UNE VISION POUR GUIDER LA RÉFORME DE L'IMPÔT

Le régime fiscal est extraordinairement complexe et mêle une gamme d'objectifs et d'idées sous-jacentes souvent contradictoires. Il est nécessaire de commencer par établir un concept fondamentalement équitable de l'impôt puis, en employant ce concept, d'introduire étape par étape, des changements cohérents les uns avec les autres, qui rendent le système plus équitable et plus simple.

IV. A. L'IMPÔT UNIFORME INTÉGRÉ

Le régime fiscal actuel est nominalement progressif. Les barèmes d'imposition imprimés supposent que le taux marginal d'impôt et le taux moyen d'impôt augmentent tous deux avec le revenu. L'impôt réellement payé après les avantages fiscaux et les échappatoires, cependant, sont une tout autre histoire. Nous avons en réalité un régime fiscal beaucoup moins progressif que les chiffres des barèmes d'imposition imprimés.

Le graphique 4 montre les impôts réellement payés selon les groupes de revenus en 1988. À l'heure actuelle, le régime fiscal canadien est très proche du régime d'impôt uniforme.

Graphique 4

Progressivité fiscale réelle en 1988

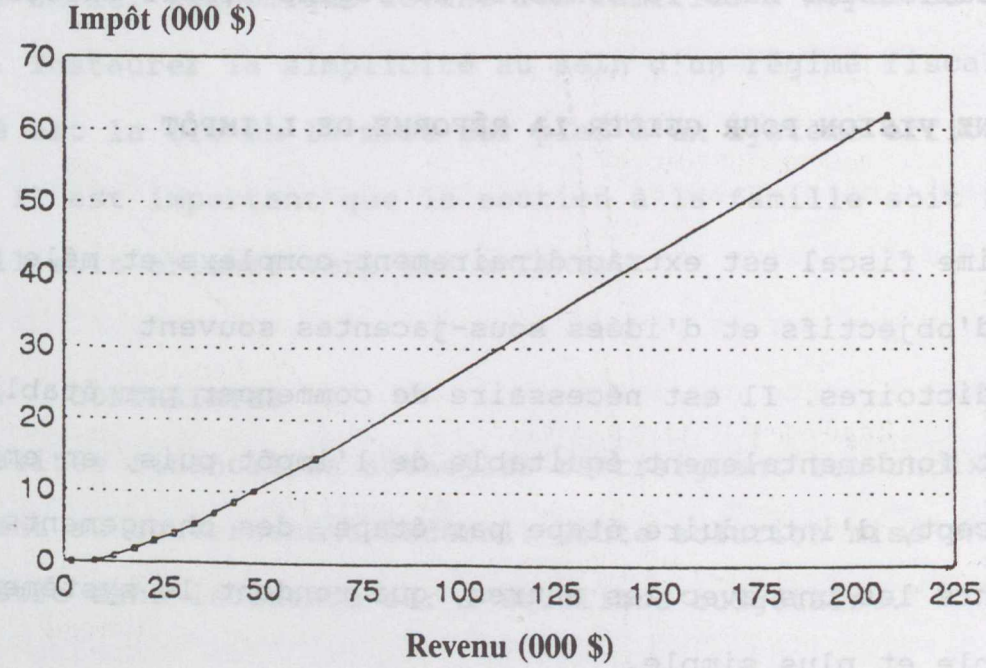

Source : Statistiques sur l'impôt

Depuis la Commission Carter, le débat sur la politique fiscale s'est orienté vers la réduction des taux marginaux d'imposition pour augmenter les incitatifs et la compétitivité, et pour élargir l'assiette fiscale afin de maintenir les recettes. Il y a eu des mouvement très forts depuis 1981.

Cette analyse nous fait nous demander s'il vaut la peine de retenir le peu qu'il reste de l'intention «progressive» du régime actuel.

Graphique 5

Effet de la répartition du revenu sur le niveau d'imposition de la famille

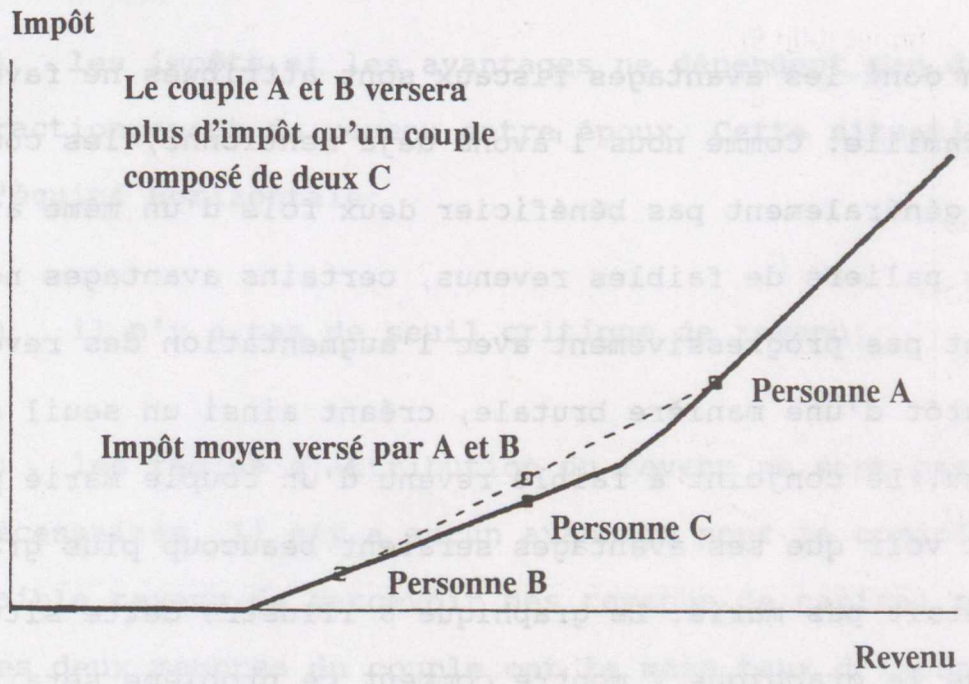

Un régime d'imposition progressif, fondé sur la déclaration individuelle plutôt que conjointe, signifie que le fardeau fiscal d'un couple dépend non seulement de son revenu total mais aussi de la manière dont il est partagé entre les conjoints. Cela est illustré dans le graphique 5, qui montre comment un couple ayant des revenus différents peut payer davantage d'impôt qu'un couple où les deux conjoints ont les mêmes revenus. La masse de dispositions et de règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu empêche le fractionnement du revenu. Les règles d'attribution du revenu empêchent le conjoint dont le revenu est plus élevé de transférer des actifs au conjoint dont le revenu est plus faible de manière à ce que le revenu généré par ces actifs soit imposé au taux marginal d'impôt le plus bas.

La façon dont les avantages fiscaux sont attribués ne favorise pas la famille. Comme nous l'avons déjà mentionné, les couples ne peuvent généralement pas bénéficier deux fois d'un même avantage. Pour les paliers de faibles revenus, certains avantages ne diminuent pas progressivement avec l'augmentation des revenus, mais plutôt d'une manière brutale, créant ainsi un seuil critique de revenu. Le conjoint à faible revenu d'un couple marié peut aisément voir que ses avantages seraient beaucoup plus grands s'il n'était pas marié. Le graphique 6 illustre cette situation, alors que le graphique 7 montre comment ce problème serait résolu

si les barèmes de décroissance des avantages étaient directement proportionnels au revenu.

Le problème de la complexité administrative de l'impôt progressif et le problème de l'iniquité de l'attribution des avantages peuvent être résolus par l'adoption d'un taux d'imposition uniforme qui intègre les impôts et les avantages. Le graphique 8 illustre ce taux d'imposition uniforme intégré. La supériorité de ce régime réside dans le fait que les avantages sont inversement proportionnels au revenu. Les avantages font entièrement partie des revenus et sont traités de la même façon. À l'heure actuelle, les avantages du bénéficiaire sont grevés d'un taux marginal d'impôt plus élevé. Un régime fiscal uniforme intégré offre les avantages suivants :

1) les impôts et les avantages ne dépendent pas du fractionnement du revenu entre époux. Cette situation ramène l'équité horizontale;

2) il n'y a pas de seuil critique de revenu;

3) les règles d'attribution du revenu ne sont pas nécessaires. Il n'y a aucun avantage pour le conjoint à faible revenu de percevoir des revenus de capital puisque les deux membres du couple ont le même taux d'impôt marginal.

Graphique 6

Avantages (baisse subite)

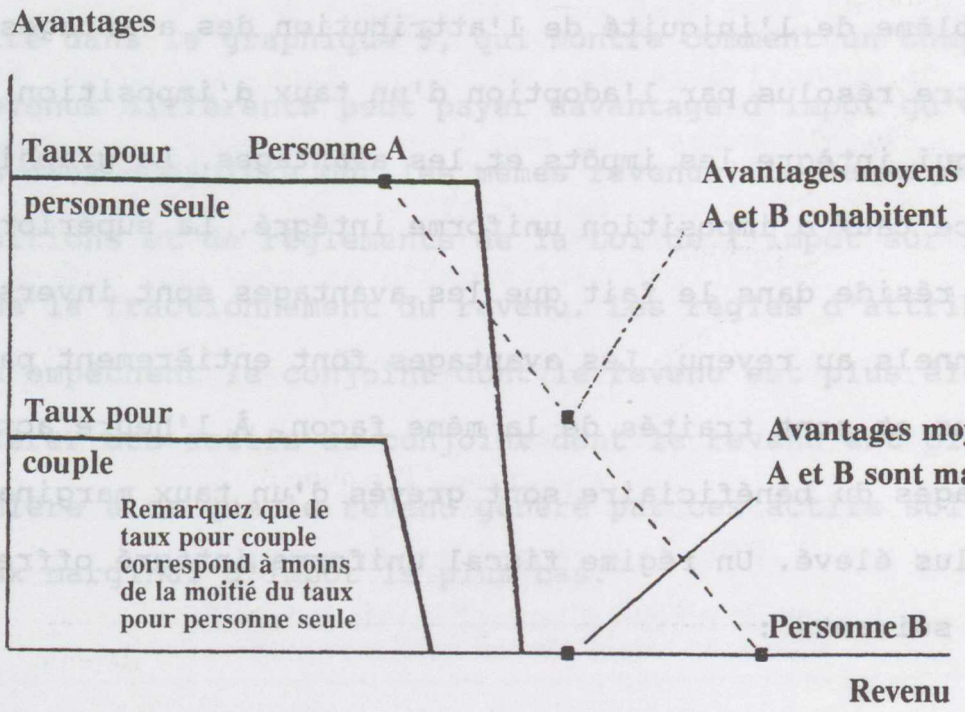

Graphique 7

Avantages (baisse linéaire)

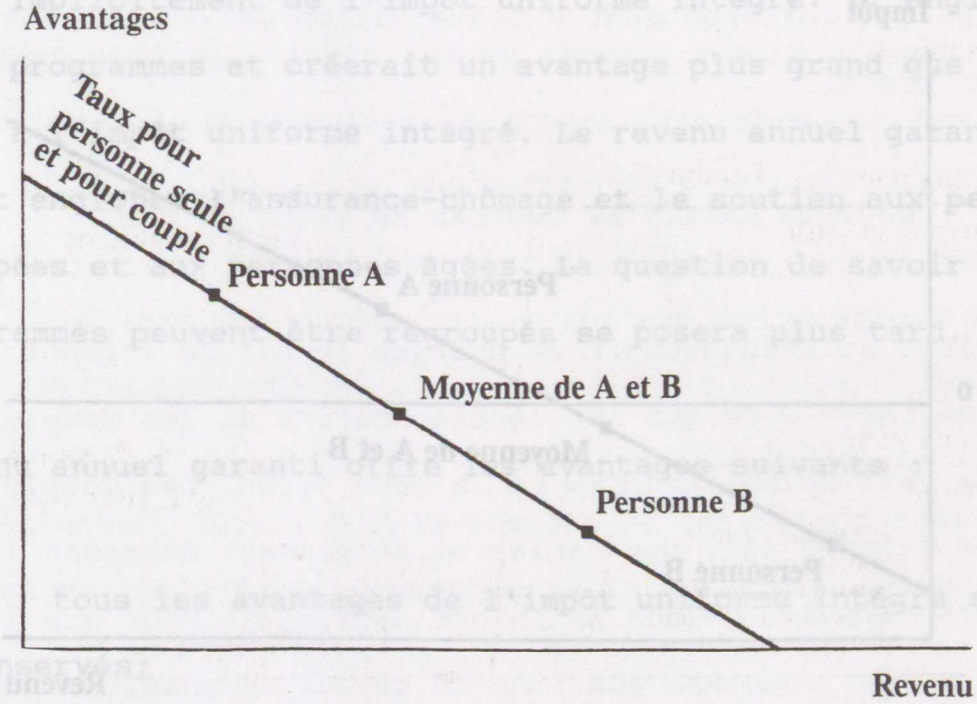

Graphique 8

Taux d'imposition uniforme intégrée

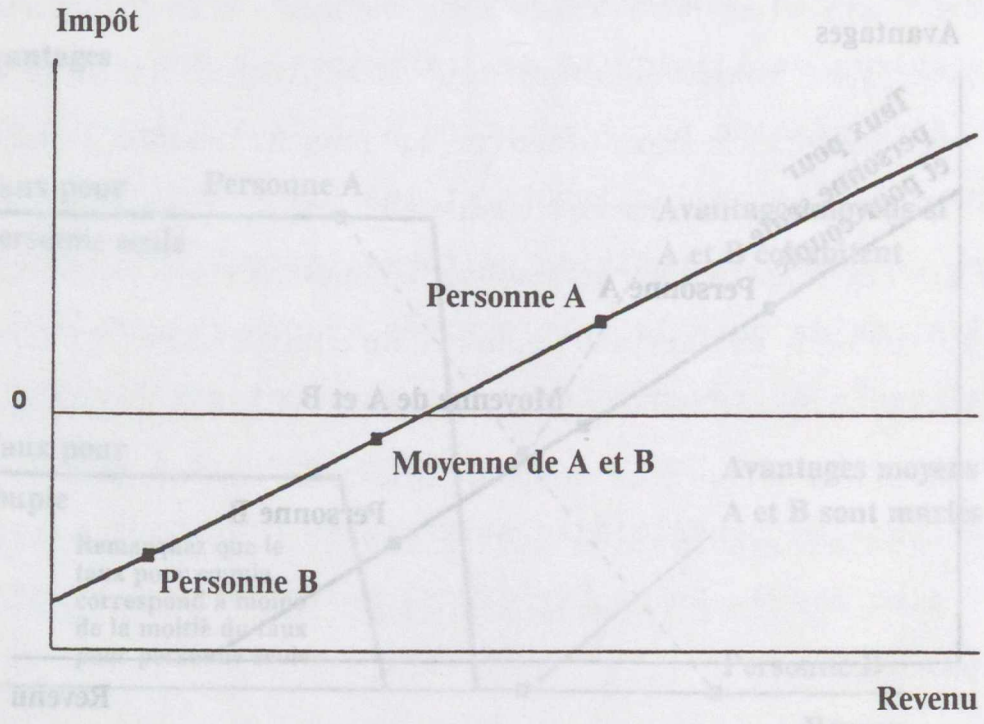

IV. B. REVENU ANNUEL GARANTI

Le revenu annuel garanti représente un objectif à long terme qui découle implicitement de l'impôt uniforme intégré. Il engloberait plus de programmes et créerait un avantage plus grand que celui associé à l'impôt uniforme intégré. Le revenu annuel garanti pourrait englober l'assurance-chômage et le soutien aux personnes handicapées et aux personnes âgées. La question de savoir combien de programmes peuvent être regroupés se posera plus tard.

Le revenu annuel garanti offre les avantages suivants :

1) tous les avantages de l'impôt uniforme intégré sont conservés;

2) la bureaucratie gouvernementale n'est plus appelée à mettre sur pied une multitude de programmes sociaux fortement ciblés dont les coûts administratifs sont très importants, et nous retournons au vieux principe selon lequel le gouvernement doit représenter le filet de sécurité de ceux qui traversent une période difficile sur le marché du travail.

V. SOLUTIONS

La mise en vigueur d'un impôt uniforme intégré prendra du temps, même si elle est réalisable. Entre temps, certaines solutions concrètes qui correspondent à cette vision peuvent être aisément mises en place.

V. A. COUPLES MARIÉS ET COUPLES EN UNION DE FAIT

La première solution serait de changer la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à ce que les couples mariés et les couples en union de fait soient traités de la même façon. Les couples en union de fait ne sont pas mariés et ne peuvent demander le crédit de marié; cependant, leur union est suffisante pour que leurs revenus soient combinés aux fins du calcul du crédit d'impôt remboursable pour enfants à charge et du crédit de la TPS. Par ailleurs, s'ils ont un enfant, le Guide de l'impôt indique qu'ils doivent demander le crédit équivalent pour une personne entièrement à charge, tout comme le parent unique.

La solutions de ce problème serait d'inclure dans la Loi de l'impôt sur le revenu une définition du couple en union de fait et d'apporter les changements que cela suppose ailleurs. Cette définition pourrait être élaborée à partir de celles qui existent dans la législation actuelle. Le passé nous a montré que de telles définitions sont faisables et qu'il est possible de les appliquer.

Certaines définitions du couple en union de fait ont été suggérées :

a) personnes qui cohabitent et qui sont les parents d'un enfant (Loi de l'impôt sur le revenu, crédit d'impôt remboursable pour enfants à charge, articles sur les crédits de la TPS et projet de loi C-52);

b) un an d'union conjugale (loi sur les pensions et projet de loi C-52).

Essentiellement, il n'y a qu'à étendre la définition retenue dans le projet de loi C-52 à l'ensemble de la loi (voir annexe).

Le principal avantage de cette modification est le fait que les couples mariés et les couples en union de fait seraient traités de la même façon, tout en assurant que les personnes seules ayant des personnes à charge reçoivent toujours le crédit équivalent aux personnes entièrement à charge.

V. B. CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS REMBOURSABLE ACCRU

Une solution au problème de la complexité et de la faiblesse du soutien à la famille serait de regrouper les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants supplémentaire et le

crédit d'impôt pour enfants remboursable en un crédit d'impôt pour enfants remboursable accru. Les objectifs de cette mesure sont la simplicité et l'efficacité ainsi qu'un soutien accru pour la famille.

Des simulations par ordinateur ont montré les effets de ces diverses modifications de politiques. Dans ces simulations, l'ordinateur remplit une déclaration d'impôt (fédérale et provinciale combinée) pour chaque contribuable (deux pour les résidents du Québec) et calcule la différence nette par rapport aux déclarations d'impôt actuelles. Il établit la moyenne des résultats par catégorie de revenu familial puis les classifie par type de famille. Toutes ces simulations sont faites à partir du même revenu. Les variables de la simulation D, tableau 2 sont les suivantes :

1) crédit personnel = crédit des mariés = équivalent de l'exemption de marié. Aucun n'est remboursable.

2) crédit d'impôt pour enfants remboursable = 1½ fois le crédit de personne à charge. (Valeur monétaire calculée 17%)

3) regroupement des allocations familiales, du crédit d'impôt pour enfants supplémentaire et du crédit d'impôt pour enfants remboursable.

Les résultats indiquent une économie de 600 $ par année pour tous les couples mariés avec de jeunes enfants, dont le revenu est de moins de 50 000 $. Dans une situation analogue, certaines familles monoparentales économisent en moyenne plus de 700 $ par année. L'impôt de tous les couples mariés sans enfant, sauf les plus riches, augmente de presque 300 $. Les célibataires sans enfant paient en moyenne 130 $ de plus par année. Cependant, le fait qu'un bon nombre de personnes, qui n'ont pas d'enfant et qui font partie du groupe dont le revenu est de moins de 30 000 $, paient plus d'impôt pourrait soulever quelques interrogations.

Dans la simulation I, tableau 3, les variables conservent les mêmes valeurs que dans la simulation D, mais le crédit de la TPS a été augmenté. Les personnes seules, les enfants et les deux membres d'un couple reçoivent un crédit remboursable de la TPS de 290 $, qui diminue en fonction du revenu.

Dans cette simulation, les couples mariés avec de jeunes enfants, dont le revenu est de moins de 40 000 $, économiseront plus de 1 000 $ par année (une hausse de 300 à 400 $ par rapport à la simulation D). Quant aux familles monoparentales, elles ont amélioré leur situation de plus de 100 $. Un grand nombre des pertes dans les groupes à faible revenu sans enfant ont été annulées ou réduites puisque la hausse du crédit de la TPS redistribue les revenus. Seule une catégorie dont les revenus

sont de moins de 100 000 $ fait face à une augmentation d'impôt (400 $ par année).

La simulation G, tableau 4, montre l'effet de l'intégration de la déduction pour frais de garde d'enfants (DFGE) au crédit d'impôt pour enfants remboursable (CIER). Les résultats sont ventilés davantage dans le tableau 4A et 4B pour les familles ne se prévalant pas de la DFGE et pour celles qui le font. Comparativement au tableau 2, l'accroissement du CIER permet aux familles à faible revenu qui ont de jeunes enfants d'obtenir un avantage de plus de 100 $. Par rapport au système actuel, l'élimination de la DFGE et la réorientation des fonds alloués affectent à la baisse les avantages des couples mariés avec enfants, dont le revenu est de plus de 60 000 $.

TABLEAU 2

Simulation D: Variation moyenne du revenu disponible des familles de recensement par catégorie de revenu total -- en dollars par famille

Catégories de familles de recensement	Catégories de revenu total									
	Moins de 10 000$	10 001 – 20 000$	20 001 – 30 000$	30 001 – 40 000$	40 001 – 50 000$	50 001 – 60 000$	60 001 – 75 000$	75 001 – 100 000$	100 001 – max	Ensemble
Couple marié sans enfant	(2)	(57)	(139)	(191)	(221)	(241)	(269)	(292)	(318)	(232)
Couple marié avec jeunes enfants	684	636	621	697	678	491	371	(64)	(404)	298
Couple marié avec enfants de plus de 18 ans seulement	208	138	19	(25)	(112)	(141)	(217)	(368)	(438)	(284)
Couple marié, au moins un conjoint âgé	(2)	(2)	(127)	(191)	(261)	(273)	(293)	(312)	(323)	(179)
Famille monoparentale avec jeunes enfants	414	646	726	841	729	493	422	681	236	659
Famille monoparentale avec enfants de plus de 18 ans seulement	183	53	(46)	(106)	(165)	(157)	(203)	(246)	(360)	(141)
Personne seule autre que personne âgée	(22)	(130)	(159)	(160)	(161)	(163)	(174)	(173)	(166)	(128)
Personne âgée vivant seule	8	(53)	(156)	(169)	(166)	(163)	(153)	(171)	(182)	(79)
Ensemble des familles	26	22	18	120	128	112	63	(174)	(371)	0

Ce tableau illustre l'effet distributif des changements au régime d'imposition ou au système des transferts fiscaux suivants:

a) La contribution fédérale au programme des allocations familiales est réduite à zéro.
b) L'exemption de base, l'exemption de marié et l'équivalent de l'exemption de marié sont fixées à 5 710 $.
c) Le crédit d'impôt pour enfants remboursable est fixé à 1½ fois l'exemption d'adulte (multiplié par 17 %) -- 1 456 $.
d) Le supplément de crédit d'impôt pour enfants est réduit à zéro.
e) Les exemptions pour jeunes enfants passent de 404 $ (et 808 %) à zéro.
f) Les montants des exemptions pour adultes et du crédit d'impôt pour enfants sont ajustés de manière à ne pas modifier le total des revenus des ménages.

TABLEAU 3

Simulation I: Variation moyenne du revenu disponible des familles de recensement par catégorie de revenu total -- en dollars par famille

Catégories de familles de recensement	Catégories de revenu total									
	Moins de 10 000$	10 001 – 20 000$	20 001 – 30 000$	30 001 – 40 000$	40 001 – 50 000$	50 001 – 60 000$	60 001 – 75 000$	75 001 – 100 000$	100 001 – max	Ensemble
Couple marié sans enfant	194	101	(15)	(156)	(304)	(329)	(360)	(382)	(412)	(269)
Couple marié avec jeunes enfants	1 157	1 031	1 029	1 059	864	455	237	(208)	(510)	326
Couple marié avec enfants de plus de 18 ans seulement	390	408	221	130	(23)	(133)	(256)	(433)	(536)	(311)
Couple marié, au moins un conjoint âgé	192	199	17	(137)	(313)	(342)	(368)	(382)	(417)	(125)
Famille monoparentale avec jeunes enfants	564	784	803	888	710	417	323	539	95	725
Famille monoparentale avec enfants de plus de 18 ans seulement	348	147	(18)	(119)	(199)	(202)	(272)	(319)	(444)	(161)
Personne seule autre que personne âgée	50	(162)	(203)	(204)	(206)	(208)	(222)	(222)	(212)	(148)
Personne âgée vivant seule	66	(64)	(199)	(217)	(212)	(209)	(196)	(219)	(233)	(95)
Ensemble des familles	113	63	99	204	162	66	(37)	(283)	(468)	1

Ce tableau illustre l'effet distributif des changements au régime d'imposition ou au système des transferts fiscaux suivants:

a) La contribution fédérale au programme des allocations familiales est réduite à zéro.
b) L'exemption de base, l'exemption de marié et l'équivalent de l'exemption de marié sont fixées à 5 521 $.
c) Le crédit d'impôt pour enfants remboursable est fixé à 1½ fois l'exemption d'adulte (multiplié par 17 %) -- 1 408 $.
d) Le supplément de crédit d'impôt pour enfants est réduit à zero.
e) Les exemptions pour jeunes enfants passent de 404 $ (et 808 %) à zéro.
f) Le crédit d'impôt pour TPS accordé aux adultes passe de 190 $ à 290 $ et le crédit d'impôt pour TPS accordé aux personnes à charge passe de 100 $ à 290 $.
g) Le crédit d'impôt pour TPS accordé aux personnes seules est réduit à zéro.
h) Les montants des exemptions pour adultes et du crédit d'impôt pour enfants sont ajustés de manière à ne pas modifier le total des revenus des ménages.

Source: Finn Poschmann, à partir de la Base de données et du Modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada.

TABLEAU 4

Simulation G: Variation moyenne du revenu disponible des familles de recensement par catégorie de revenu total – – en dollars par famille

Catégories de familles de recensement	Catégories de revenu total									
	Moins de 10 000$	10 001 – 20 000$	20 001 – 30 000$	30 001 – 40 000$	40 001 – 50 000$	50 001 – 60 000$	60 001 – 75 000$	75 001 – 100 000$	100 001 – max	Ensemble
Couple marié sans enfant	(3)	(64)	(151)	(204)	(236)	(256)	(284)	(306)	(333)	(245)
Couple marié avec jeunes enfants	851	766	770	797	772	538	383	(143)	(546)	308
Couple marié avec enfants de plus de 18 ans seulement	232	151	24	(22)	(113)	(139)	(220)	(382)	(456)	(293)
Couple marié, au moins un conjoint âgé	(3)	(2)	(137)	(204)	(275)	(288)	(309)	(328)	(340)	(190)
Famille monoparentale avec jeunes enfants	513	773	807	836	755	490	357	665	207	723
Famille monoparentale avec enfants de plus de 18 ans seulement	201	57	(41)	(104)	(168)	(155)	(203)	(253)	(375)	(142)
Personne seule autre que personne âgée	(23)	(136)	(166)	(167)	(168)	(170)	(182)	(181)	(173)	(134)
Personne âgée vivant seule	8	(55)	(163)	(177)	(173)	(171)	(160)	(179)	(190)	(83)
Ensemble des familles	33	35	37	136	154	126	64	(219)	(439)	1

Ce tableau illustre l'effet distributif des changements au régime d'imposition ou au système des transferts fiscaux suivants:

a) La contribution fédérale au programme des allocations familiales est réduite à zéro.
b) L'exemption de base, l'exemption de marié et l'équivalent de l'exemption de marié sont fixées à 5 679 $.
c) Le crédit d'impôt pour enfants remboursable est fixé à 1.6 fois l'exemption d'adulte (multiplié par 17 %) – – 1 545 $.
d) Le supplément de crédit d'impôt pour enfants est réduit à zéro.
e) Les exemptions pour jeunes enfants passent de 404 $ (et 808 %) à zéro.
f) La déduction pour frais de garde d'enfant est abolie et le crédit d'impôt pour enfants est augmenté.
g) Les montants des exemptions pour adultes et du crédit d'impôt pour enfants sont ajustés de manière à ne pas modifier le total des revenus des ménages.

TABLEAU 4A

Variation moyenne du revenu disponible des familles de recensement – – en dollars par famille ne réclamant pas de deduction pour frais de garde d'enfant

Catégories de familles de recensement	Catégories de revenu total									
	Moins de 10 000$	10 001 – 20 000$	20 001 – 30 000$	30 001 – 40 000$	40 001 – 50 000$	50 001 – 60 000$	60 001 – 75 000$	75 001 – 100 000$	100 001 – max	Ensemble
Couple marié avec jeunes enfants	851	768	792	825	821	597	478	(37)	(478)	399
Famille monoparentale avec jeunes enfants	525	784	809	915	727	490	291	647	240	729

TABLEAU 4B

Variation moyenne du revenu disponible des familles de recensement – – en dollars par famille réclamant la deduction pour frais de garde d'enfant

Catégories de familles de recensement	Catégories de revenu total									
	Moins de 10 000$	10 001 – 20 000$	20 001 – 30 000$	30 001 – 40 000$	40 001 – 50 000$	50 001 – 60 000$	60 001 – 75 000$	75 001 – 100 000$	100 001 – max	Ensemble
Couple marié avec jeunes enfants	0	434	394	511	391	73	(108)	(578)	(824)	(247)
Famille monoparentale avec jeunes enfants	418	711	793	689	820	491	603	726	102	700

Nous avons utilisé ici les mêmes paramètres fiscaux que dans le tableau 4. Pour le tableau 4A, nous avons choisi des familles qui n'ont pas réclamé de déductions pour frais de garde d'enfant et, pour le tableau 4B, des familles qui l'ont réclamée. Les sénarios de la série 4 font voir les effets de l'intromission des fonds de la DFGE dans le crédit d'impôt pour enfants remboursable.

Source: Finn Poschmann, à partir de la Base de données et du Modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada.

V. C. REMISE EN VIGUEUR DE L'EXONÉRATION DES GAINS EN CAPITAL POUR LA DEUXIÈME RÉSIDENCE PRINCIPALE

Avant 1981, les couples pouvaient réclamer l'exonération de gains en capital pour deux résidences principales. Depuis, ce nombre a été porté à une seule par famille. Les couples en union de fait peuvent toujours réclamer deux exonérations.

Étant donné les importantes fluctuations de prix dans le secteur immobilier, il peut être très désavantageux de se défaire très rapidement d'une propriété. La famille qui subit une transition, comme le mariage entre propriétaires de maisons, le changement de lieu de travail, l'acceptation d'un emploi loin de la ville où la rareté des logements à louer force l'achat d'une deuxième résidence, peut faire en sorte qu'une famille n'investira pas autant dans la résidence principale qu'une autre famille qui n'a pas à partager son budget de logement. Cette situation est clairement inéquitable.

Le changement proposé RÉTABLIRAIT la politique d'avant 1981. Tous les problèmes d'évitement fiscal pour les immeubles à revenu seraient résolus par la distribution du gain en capital au prorata de la période où l'immeuble ne rapportait aucun revenu. Ce changement ne devrait pas entraîner une réduction sensible de l'assiette fiscale.

V. D. MISE EN COMMUN DE L'EXONÉRATION CUMULATIVE DES GAINS EN CAPITAL

Étant donné que la famille constitue l'unité économique fondamentale, les couples mariés et les couples en union de fait devraient avoir le droit de mettre en commun leur exonération cumulative de gains en capital. Pour éviter les abus, cette possibilité ne devrait être permise qu'après, disons, trois ans d'union. Le couple devrait signer conjointement ces demandes d'exonération. Si le couple se sépare, chaque conjoint sera réputé bénéficiaire de la moitié des exonérations réclamées pendant l'union.

V. E. SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

Les couples mariés et les couples en union de fait reçoivent un SRG d'une valeur moins élevée par personne que celui reçu par un célibataire. Comme nous l'avons déjà mentionné, les conjoints d'un couple de personnes âgées et mariées pourraient recevoir 150 $ de plus chacun par mois s'ils divorçaient.

Ce problème comporte deux solutions possibles. La première est d'essayer de baser le montant supplémentaire auquel une personne a droit sur une définition élargie du revenu du ménage — une définition qui prévoit la mise en commun des revenus des

personnes âgées qui partagent les dépenses d'un ménage, en ne se basant pas sur la nature de leur union. Il faudrait bien entendu établir des règlements particuliers pour les personnes âgées qui sont dans des établissements de santé ou dans des foyers de groupe. Il faut faire en sorte que celles qui sont autonomes reçoivent autant d'avantages qu'à l'heure actuelle. Par contre, deux personnes âgées qui partagent une maison seraient traitées exactement de la même façon qu'un couple marié, ce qui serait équitable.

La seconde solution serait d'augmenter le SRG d'un couple pour qu'il représente le double de celui d'une personne seule. Cette solution pourrait coûter cher au gouvernement (1,5 milliard de dollars par année), mais pourrait être réalisable à l'aide d'une mise en place graduelle sur une période de cinq à dix ans. La décision dépendra du coût de cette mesure et de la disponibilité des fonds publics dans l'avenir. Ces deux solutions permettent de mettre fin à la discrimination dont sont victimes les personnes âgées et mariées.

F. GARDE D'ENFANTS

Du point de vue fiscal, les frais de garderie sont traités actuellement comme une déduction pour frais de garde d'enfants, qui peut être réclamée par le parent dont les revenus sont les plus faibles. La déduction maximale admissible est de 4 000 $

pour les enfants de moins de sept ans et 2 000 $ pour les enfants de sept à douze ans, jusqu'à concurrence des deux tiers du revenu du parent dont les revenus sont les plus faibles.

Dans la simulation par ordinateur, l'effet de l'incorporation des fonds alloués à la déduction pour frais de garde d'enfants au crédit d'impôt pour enfants remboursable accru est illustré au tableau 3, 3A et 3B. Les résultats sont très prometteurs. Le tableau 3B montre, étonnamment, que le couple marié moyen avec de jeunes enfants, dont le revenu est de moins de 60 000 $, pourrait mieux s'en tirer si la déduction pour frais de garde était annulée et que les fonds publics ainsi économisés étaient combinés aux autres éléments du CIER.

La mise en parallèle de ce résultat avec le préjudice que fait subir la DFGE au parent qui décide de rester à la maison pour s'occuper des enfants milite fortement en faveur de l'abolition de la DFGE. La seule question qui reste est de savoir si les moyennes statistiques obtenues dans ces simulations ne cachent pas quelques mauvaises surprises engendrées par le changement de politique. En effet, certaines familles à faible revenu se trouvent dans des régions où il n'y a pas suffisamment de garderies abordables. Ce problème doit être étudié conjointement par les autorités fédérales et provinciales à l'aide d'une orientation directe du programme de soutien du Canada vers une réduction des frais de garde locale plutôt que par l'entremise du régime fiscal.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, February 4, 1992

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le mardi 4 février 1992

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Aspects of

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiries into making homes eligible for RRSP investment and tax instalment payments and seniors

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de la possibilité d'admettre le REER pour l'achat d'une maison, et sur l'acompte provisionnel d'impôt et les personnes âgées

WITNESSES:

Al Johnson, M.P.;

Ken James, M.P.;

John Harvard, M.P.

TÉMOINS:

Al Johnson, député;

Ken James, député;

John Harvard, député.

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Al Johnson, M.P.;
Ken James, M.P.;
John Harvard, M.P.

TÉMOINS

Al Johnson, député;
Ken James, député;
John Harvard, député.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, February 4, 1992

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mardi 4 février 1992

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiries into making homes eligible for RRSP investments and tax instalment payments and seniors

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de la possibilité d'utiliser le REER pour l'achat d'une maison, et sur l'acompte provisionnel d'impôt et les personnes âgées

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24535-1

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 4, 1992
(4)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters met at 3:39 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade Building, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: René Soetens, Greg Thompson and Jack Whittaker.

Acting Member present: John Harvard for John Manley.

Other Member present: Joe Fontana.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee proceeded to the consideration of a draft report entitled "Making Homes Elligible for RRSP Investments".

After debate, on motion of John Harvard, it was agreed—That, the draft report entitled "Making Homes Eligible for RRSP Investments" be adopted and that the Chairman refer the contents of the draft report by letter to the Minister of Finance.

The Sub-Committee proceeded to consideration of a draft report entitled "Tax Instalment Payments and Seniors".

The Sub-Committee proceeded to discuss future business.

At 4:49 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 4 FÉVRIER 1992
(4)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur les questions fiscales se réunit à 15 h 39, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membres du Sous-comité présents: René Soetens, Greg Thompson et Jack Whittaker.

Membre suppléant présent: John Harvard remplace John Manley.

Autre député présent: Joe Fontana.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité étudie un projet de rapport sur la possibilité d'utiliser le RÉER pour l'achat d'une maison.

Après débat, sur motion de John Harvard, il est convenu,—Que le projet de rapport soit adopté et que le président le transmette au ministre des Finances.

Le Sous-comité examine un projet de rapport portant sur l'acompte provisionnel d'impôt et les personnes âgées.

Le Sous-comité discute de ses travaux à venir.

À 16 h 49, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 4, 1992

• 1541

The Chairman: I call the meeting to order. We're still short one member, but he assures me he's on his way.

This committee has had the practice of staying open rather than going in camera, and it has been suggested to me that I should at least canvass the members on whether they are willing to stay in open concept rather than going in camera. I have a motion that would allow us to go in camera if somebody wants to propose it. I'm not particularly looking for that.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): Nor am I.

The Chairman: Then what I'd like to suggest that we have three parts to this meeting. The first part would deal with the RRSP proposal, the second part would deal with the report from our staff on tax instalments, and the third part just some discussion about where we might go further.

The first item we have is relating to our report on the eligibility of RRSP investments for home purchases. Maybe we could have our staff go through the report. I trust you've all got it. There are two copies of the report. There's the first one dated January 31, and then there's draft number two, dated also January 31. I presume it is draft number two we're talking about, and I hope you all have it. May we have some comments on the report?

Mr. Basil Zafiriou (Committee Researcher): Mr. Chairman, the only difference between draft number one and draft number two essentially is that in draft number two the section on fiscal implications has been changed to take into account information that we received from the Department of Finance.

Officials have informed us that their view is that the CREA proposal would not have significant fiscal implications, so we just included that. That's the main change between the two. The other parenthetic remarks refer to the announcement made by the minister yesterday to reduce the minimum down payment for insured mortgages from 10% to 5%, just to note that we are aware of it.

The recommendations at the tail-end are the recommendations that were summarized by the chairman at the last meeting that we attended.

• 1545

The Chairman: Any questions or comments? It seems to me that we have page ten, committee recommendation number nine. Are there any questions on that specifically? That certainly sets the stage.

Mr. Fontana (London East): Mr. Chairman, not having had an opportunity to completely review all of it, do I take it that the recommendation does not limit it to first-time home buyers, that in fact it essentially relates to. . .? Oh yes, I'm sorry—

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 4 février 1992

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous attendons encore un membre du comité, qui m'assure qu'il arrive d'un instant à l'autre.

Nous avons coutume de tenir des séances publiques plutôt que de procéder à huis clos. On m'a toutefois demandé de consulter les membres du comité pour leur demander où allait leur préférence. J'ai ici une motion qui, si elle est proposée par quelqu'un, nous permettrait de tenir la séance à huis clos, mais je n'y tiens pas particulièrement.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Moi non plus.

Le président: Je propose en ce cas de subdiviser cette séance en trois parties: la première portant sur la proposition du REER, la seconde sur le rapport de notre personnel sur l'acompte provisionnel et la troisième, où nous discuterions de l'orientation à suivre.

Le premier point porte donc sur la possibilité d'utiliser le REER pour l'acquisition d'un logement. Vous avez sans doute tous un exemplaire du rapport, et nous pourrions demander à nos attachés de recherche de le passer en revue. Je vous signale qu'il y en a deux versions, l'une datée du 31 janvier et l'autre, qui est une seconde version, portant la même date. J'imagine que c'est la deuxième dont nous allons parler et que vous l'avez tous sous les yeux. Pourriez-vous donc nous parler de ce rapport?

M. Basil Zafiriou (attaché de recherche du Comité): Monsieur le président, la seule différence entre les deux versions du rapport est que dans la deuxième, le paragraphe sur les incidences fiscales a été modifié pour tenir compte de l'information que nous a fournie le ministère des Finances.

Des hauts fonctionnaires du ministère nous ont informés qu'à leur avis, la proposition de l'Association canadienne de l'immeuble n'aurait pas d'incidence fiscale significative, et nous avons ajouté cela dans le deuxième rapport; c'est la principale différence entre les deux. Les autres remarques entre parenthèses ont trait à la communication d'hier du ministre annonçant que l'acompte minimal à verser pour les hypothèques assurées passerait de 10 p. 100 à 5 p. 100, et ont été ajoutées simplement pour indiquer que nous en étions informés.

Les recommandations qui concluent ce rapport sont celles qui ont été résumées par le président, lors de la dernière séance à laquelle nous avons assisté.

Le président: Avez-vous des questions ou des commentaires? À la page 10 nous avons la recommandation numéro 9 du comité. Avez-vous des questions à poser à ce sujet? C'est certainement là la recommandation principale.

M. Fontana (London-Est): Monsieur le président, n'ayant pas eu l'occasion de parcourir le tout, est-il exact de dire que la recommandation ne limite pas la disposition à l'acquéreur d'un premier logement, qu'en fait elle porte essentiellement sur. . .? Oh, excusez-moi. . .

[*Texte*]

Mr. Zafiriou: It does state that.

Mr. Fontana: And there are no further conditions upon the use of RRSPs, such as limiting the price of a house, for instance? The only stipulation is that the RRSP should not be more than the 20%?

Mr. Zafiriou: It also says that a consideration might be—and that's for the committee—that it be limited to modestly priced homes. In the text there is reference to the GST limits that might be used as a guide. In a sense it's left up to the department for the specific details, but it makes reference to the GST limits as a guide to what the committee considers to be a modestly priced home.

Mr. Fontana: As you also know, Mr. Chairman, even with the minister's announcement yesterday with respect to the 5%, there is a recognition that housing prices differ depending on where you are in the country. If there is a reference to either CMHC or the GST definition of a modestly priced house, or to the model the minister used yesterday to determine what a modestly priced house was with respect to the 5%, just so that we're clear, I'm just wondering what the reference may be. Modestly priced homes differ throughout the country.

The Chairman: I guess our initial concept was that we knew there were some guidelines, whether they be CMHC or the GST by example, of areas where there has already been a limit. I guess we didn't feel that we necessarily wanted to say exactly what the dollar should be, but we do agree there should be an upper limit on where you can take advantage of this program. We weren't trying to target people buying a $1 million house with this program. You know, 20% of a $1 million house is a $200,000 RRSP. I don't think that's what we were intending this program for. If you want to narrow it down, I suppose we could do that, but our aim was really to say it is first-time home buyers. We're looking for a certain bottom-end—

Mr. Harvard: Does that then suggest that we would leave it to the government, if they were to adopt this proposal, to decide whether modestly priced houses—that figure, whatever it might be—would change from city to city or region to region, or whether they would just strike one level that would applicable to all the country?

The Chairman: Personally, I hope they would just strike one number.

Mr. Harvard: But we're going to leave that. We're not going to make our recommendation that specific, in other words.

The Chairman: No.

Mr. Harvard: My other question is that we're proposing an equity-based proposition here, and when the house is sold, I assume it will then be returned to the RRSP somehow.

The Chairman: In our text there is a roll-over provision, but at some point in the future if the house is sold and there is no roll-over into another property, then the funds would be returned to the RRSP.

Mr. Harvard: In our recommendation we're not being that precise again?

[*Traduction*]

M. Zafiriou: Elle le mentionne spécifiquement.

M. Fontana: Il n'y aurait donc pas d'autres limitations à l'utilisation d'un REER, par exemple le prix d'achat d'une maison? La seule condition est que le REER ne représente pas plus de 20 p. 100 du prix?

M. Zafiriou: Il est également mentionné que le comité pourrait envisager de limiter cette disposition à l'acquisition d'un logement de valeur modeste. Il est question, dans le texte, des limites de la TPS qui pourraient servir de guide. C'est au ministère, en un sens, de préciser les détails, mais il est question des limites de la TPS qui pourraient servir de quide à ce que le comité considérerait comme étant un logement de valeur modeste.

M. Fontana: Vous n'ignorez pas, monsieur le président, même après le communiqué du ministre sur les 5 p. 100, que le coût du logement varie considérablement selon la région. Si l'on prend la définition de la SCHL ou de la TPS d'une maison de valeur modeste, ou le modèle dont s'est servi le ministre, hier, pour déterminer ce qu'est une valeur modeste par rapport au 5 p. 100, j'aimerais savoir, aux fins d'éclaircissement, quelle sera la référence adoptée. Le prix des maisons diffère considérablement selon les régions du pays.

Le président: Nous pensions au début que des lignes directrices seraient prévues, que l'on se base sur la SCHL ou sur la TPS, par exemple, où il existe déjà une limite. Nous ne pensions pas qu'il fallait donner des chiffres précis, mais nous tenons à ce qu'il y ait une limite au-delà de laquelle on ne puisse invoquer cette disposition. Nous ne visons pas la catégorie de gens qui peut se permettre l'acquisition d'une maison de un million de dollars, 20 p. 100 de cette somme représentant alors 200,000$ en REER. Ce n'est pas à eux que ce programme s'adresse. Si vous voulez limiter son accès, cela doit être possible, mais le programme vise essentiellement ceux qui acquièrent leur premier logement. Nous voudrions établir une limite inférieure...

M. Harvard: Est-ce que vous entendez par là que nous nous en remettrons au gouvernement, s'il devait adopter cette proposition, pour qu'il fixe un plafond différent, pour le prix d'une maison modeste, selon l'agglomération ou la région, ou pour qu'il impose un plafond unique dans tout le pays?

Le président: Personnellement, j'opterais pour cette dernière solution.

M. Harvard: Mais nous nous en tiendrons là, nous n'avons pas besoin de mettre les points sur les i.

Le président: C'est vrai.

M. Harvard: Nous faisons ici une proposition basée sur la valeur de la maison et si cette dernière est vendue, la somme devrait de nouveau être versée au compte REER.

Le président: Dans notre texte nous avons prévu une disposition de reconduction et si la maison est vendue par la suite et que la somme n'est pas réutilisée pour l'acquisition d'une autre propriété, elle devrait être reversée au REER.

M. Harvard: Mais notre recommandation ne le stipule pas expressément?

[*Text*]

The Chairman: No.

Mr. Harvard: In other words, are you saying that a first-time home buyer could apply RRSP funds to his or her first home and if he or she rolled that house over—pick any time, a year or two—it would be all right with us if that were just rolled over into the second home?

The Chairman: Yes.

Mr. Harvard: But at some point that would have to stop, right?

• 1550

The Chairman: Again, within the context, if that person continuously rolled over at age 71 when an RRSP has to be—

Mr. Harvard: Then it would have to stop.

The Chairman: Then it would have to stop. But we're not saying that after 20 years it would have to. We would leave that up to the individual home owner. If they never rolled over their house, still lived in their first house, and a lot of people do that and never sell it, at age 71 I guess they would have to deal with the issue of their RRSP. But we haven't narrowed down... Our aim is to get people into houses with this recommendation, or rather give them another avenue in which to do so.

Mr. Whittaker (Okanagan—Similkameen-Merritt): There is a provision in here you have dealt with within the text of this, a suggestion for when you reach 71, is there not?

Mr. Zafiriou: That's right. It's just a description of the latest CREA proposal on this issue. CMHC have made similar proposals for either a roll-over or repaying it after a particular time. The committee doesn't make any recommendations, it just identifies the option.

Mr. Whittaker: I don't think we have to either.

The Chairman: We can if you'd like, but it seems to me—

Mr. Whittaker: We don't have to deal with the particulars, we have to deal with the basic concept.

The Chairman: We have two routes we can go with this report. We can refer it to the standing committee who will deal with it, or we can pass it as a report of the subcommittee and instruct the chairman to write a letter to the finance minister saying that this is our feeling, the difference being that it would not then be presented to the House, it would simply go to the finance minister or whoever else you want us to send the notice to.

Mr. Harvard: I lean towards the second motion, and I would be happy to move it.

Mr. Fontana: Mr. Chairman, if this committee adopted and forwarded our report to the finance minister, along with a letter from you, you said that wouldn't mean a report to the House.

The Chairman: As a subcommittee, I don't think we can report to the House. It has to go through the standing committee, I presume.

[*Translation*]

Le président: Non.

M. Harvard: Autrement dit, l'acquéreur d'un premier logement pourrait utiliser une somme tirée de son compte REER et si, au bout d'une ou de plusieurs années, il vendait cette propriété, il pourrait employer cette somme à l'acquisition d'une seconde propriété?

Le président: Oui.

M. Harvard: Mais ça ne pourrait pas continuer indéfiniment, n'est-ce pas?

Le président: Dans ce contexte, si la personne reconduit sans cesse la somme, rendue l'âge de 71 ans, lorsque le REER doit être...

M. Harvard: Cela doit cesser à un moment donné.

Le président: Cela doit donc cesser. Mais nous ne disons pas qu'il faut le faire après 20 ans. Nous laissons cette décision au propriétaire de la maison. S'il ne vend jamais, s'il reste dans sa première maison, comme le font beaucoup de gens, à 71 ans il devra régler la question du REER. Mais nous n'avons pas limité... Le but de cette recommandation est d'aider les gens à accéder à la propriété, ou plutôt, de leur donner une autre façon d'y arriver.

M. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Mais il y a bien dans ce texte quelque chose à propos de ceux qui atteignent 71 ans, n'est-ce pas?

M. Zafiriou: C'est exact. Nous ne faisons que présenter la dernière proposition de l'Association canadienne de l'immeuble sur la question. La SCHL avait présenté des propositions semblables relatives à la reconduction ou au remboursement au bout d'un certain nombre d'années. Le comité ne fait aucune recommandation, il présente simplement les possibilités.

M. Whittaker: Et je ne pense pas que nous y soyons tenus.

Le président: Nous le pouvons, si vous le souhaitez, mais il me semble...

M. Whittaker: Nous n'avons pas à nous occuper des détails, mais seulement du concept même.

Le président: Nous avons maintenant deux choix possibles. Nous pouvons renvoyer ce rapport au comité permanent, ou nous pouvons le présenter comme rapport du sous-comité, et le faire parvenir au ministre des Finances, avec une lettre du président indiquant qu'il contient notre pensée, mais cela voudrait dire alors qu'il ne serait pas présenté à la Chambre et irait seulement au ministre des Finances ou à toute autre personne à qui nous voudrions l'envoyer.

M. Harvard: Je suis plutôt en faveur de la seconde solution, et je suis prêt à présenter une motion en ce sens.

M. Fontana: Monsieur le président, vous avez dit que si notre comité adopte le rapport et le transmet au ministre des Finances, avec une lettre d'accompagnement du président, il ne serait pas présenté à la Chambre.

Le président: Je ne crois pas qu'un sous-comité puisse présenter un rapport à la Chambre. Il faut passer par le comité permanent, j'imagine.

[*Texte*]

Mr. Fontana: The other alternative, of course, is to refer it to the main committee and have them deal with it, at which point it would be reported to the House. A report to the House ensures that there must be a government response within a specified period of time. Right?

The Chairman: If the committee requests that provision.

Mr. Fontana: So there is a benefit in doing that, of course, because that would hopefully trigger some response from the government. Simply a referral to the Minister of Finance, the other alternative that's before us, may not get a response from the government any sooner or any later, but at least he would have the input of a committee that studied this matter in a very substantial way, that in fact we are endorsing the proposal. And if we are to believe Mr. Mazankowski and others over the past number of days that the government is actively looking at it, this may be only what is required—that a committee of Parliament has studied and endorsed it—and may be helpful to the government in trying to determine whether or not they want to do it.

So in light of what has been said, I think my colleague Mr. Harvard has made a good suggestion, and that is to have this committee directly refer it to the Minister of Finance, with a very supportive letter from you, Mr. Chairman, that the government look at this recommendation in a very positive way. Hopefully, it would encourage the government to adopt it as quickly as possible.

• 1555

Mr. Harvard: I am no procedural expert. Are we held to follow one course or the other? What would stop the subcommittee from making its recommendation directly to the minister, but at the same time dispatching our recommendation to the full committee, asking them to look at it, support it, and have it presented to the House?

The Chairman: Let me throw a hypothetical answer at you. The committee may or may not choose to deal with our recommendation quickly. I don't know when the main committee is next meeting. There is no meeting scheduled. There is no guarantee that the main committee will endorse. If they choose not to endorse, then you have a negative report.

Mr. Harvard: Let's then recommend directly to the minister.

The Chairman: It is my feeling that they would endorse it.

Mr. Fontana: Let's not take any chances.

Mr. Harvard: I will stick to my original motion.

Mr. Whittaker: I am inclined to go along with the motion.

The Chairman: Mr. Thompson, do you have a minority report over there?

An hon. member: Are you still snowed under?

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): I am busy sorting through this. I don't think there are too many surprises in it. I am open to whatever option will get us the most attention, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Harvard, we are suggesting that the motion read:

[*Traduction*]

M. Fontana: On pourrait, bien sûr, envoyer le rapport au comité permanent qui l'examinerait avant de le déposer à la Chambre. En le déposant à la Chambre, on oblige le gouvernement à répondre dans certains délais, n'est-ce pas?

Le président: Si le comité le demande.

M. Fontana: Il y a donc un avantage à procéder ainsi, parce qu'on peut alors espérer une réponse du gouvernement. Si nous retenons la deuxième possibilité et envoyons le rapport au ministre des Finances, la réponse du gouvernement ne viendra peut-être ni plus tôt ni plus tard, mais celui-ci saurait au moins qu'un comité appuie la proposition, après s'être penché attentivement sur la question. Et si l'on en croit M. Mazankowski et d'autres qui se sont exprimés là-dessus ces derniers jours, le gouvernement examine activement cette possibilité et un rapport favorable d'un comité du Parlement serait peut-être juste ce qu'il faut pour aider le gouvernement dans sa décision.

Je trouve donc excellente la suggestion de mon collègue, M. Harvard, d'envoyer le rapport directement au ministre des Finances, accompagné d'une lettre très positive du président, demandant que le gouvernement considère favorablement cette recommandation. On peut espérer que cela encouragera le gouvernement à l'adopter le plus rapidement possible.

M. Harvard: Je ne suis pas expert en procédure. Sommes-nous tenus de choisir l'une ou l'autre solution? Pourquoi le sous-comité ne pourrait-il pas envoyer sa recommandation directement au ministre, tout en renvoyant le rapport au comité plénier, en lui demandant de l'examiner, de l'appuyer, et de le déposer à la Chambre?

Le président: Je vais vous répondre de façon hypothétique. Le comité pourrait ne pas examiner notre recommandation tout de suite. Je ne sais pas pour quand la prochaine séance est prévue. Aucune date n'est fixée pour le moment. L'approbation de notre rapport par le comité plénier n'est pas automatique. S'il ne l'approuve pas, nous aurions un rapport négatif.

M. Harvard: Alors envoyons-le directement au ministre.

Le président: Je pense que le comité l'approuverait.

M. Fontana: Ne prenons aucun risque.

M. Harvard: Je maintiens ma motion.

M. Whittaker: Je serais enclin à l'appuyer.

Le président: Monsieur Thompson, êtes-vous en dissidence?

Une voix: Êtes-vous encore sous la neige?

M. Thompson (Carleton—Charlotte): J'essaie d'y voir clair. Je pense qu'il n'y a pas trop de surprise dans ce texte. Je suis en faveur de la solution qui nous attirera le plus d'attention, monsieur le président.

Le président: Monsieur Harvard, nous proposons ceci:

[*Text*]

That the draft report on making homes eligible for RRSP investments be adopted as the draft report of the Subcommittee on Tax Matters and that the chairman refer the contents of the draft report, by letter, to the finance minister.

An hon. member: So moved.

Motion agreed to

The Chairman: The second item on the agenda is the report, dated February 2, "Tax Instalment Payments and Seniors". This was only circulated today, so we may not all have had a chance to read it fully. Perhaps we could ask the staff of the committee to give us some comments on what is in this report.

Ms Carole Chouinard (Committee Researcher): As most taxpayers pay their taxes throughout the year through source deductions, individuals basically do not have to calculate their taxes throughout the year. However, some citizens, mostly seniors, receive income that is not subject to deductions at source, as is the case, for example, with salary income, which most taxpayers receive. Accordingly, seniors have to calculate their own taxes that they have to pay; and not only that, they have to remit them according to the provisions in the income tax that we presently have. They have to remit their taxes on a quarterly basis.

• 1600

They have to calculate their taxes and remit them on a quarterly basis. And some seniors, through letters to a number of the members of the committee, have indicated that since they are not that familiar with the system of quarterly tax payments there is a tendency either to underestimate the amount of tax that has to be paid, or if it is not underestimated at times seniors are late in remitting the amount of tax that has to be paid. The consequences of doing that are of course that there are interest and penalties for which an individual will be liable.

The matter came to this committee because Mr. John Harvard, a member of this subcommittee, first presented a motion in the House of Commons on the question of seniors and instalment payments, with a view to having changes made to that system of collecting income taxes with respect to citizens whose income is not taxed at source—more specifically, seniors.

A number of alternatives have been proposed to deal with the matter of seniors whose income is not subject to deductions at source. One of the options that has been presented, and it is Mr. Harvard's option, is giving seniors the option of paying their taxes in one of three ways. The first way that has been suggested by Mr. Harvard is maintaining the present system of quarterly instalment payments for those seniors who prefer paying their taxes every three months.

The second method of paying taxes that has been suggested is to have one payment that is due April 30 of the following taxation year. However, seniors who would avail themselves of this particular option of paying only once a

[*Translation*]

Que le rapport préliminaire sur l'admissibilité des maisons comme placement des REER soit adopté comme rapport préliminaire du Sous-comité sur les questions fiscales et que le président en transmette le contenu par lettre au ministre des Finances.

Une voix: Je le propose.

Motion adoptée

Le président: Le deuxième point à l'ordre du jour est le rapport en date du 2 février intitulé «Les acomptes provisionnels et les personnes du troisième âge». Il n'a été distribué qu'aujourd'hui, et nous n'avons peut-être pas tous pu le lire en entier. Les attachés de recherche pourraient peut-être nous dire ce qu'il contient.

Mme Carole Chouinard (attaché de recherche): Comme la plupart des contribuables ont leurs impôts retenus à la source, ils n'ont pas à calculer eux-mêmes le montant d'impôt à verser pendant l'année. Toutefois, certains contribuables, essentiellement des personnes âgées, ont des revenus qui ne font pas l'objet de retenues à la source, contrairement aux salaires que reçoivent la plupart des contribuables. En conséquent, ces personnes âgées doivent calculer elles-mêmes le montant d'impôt à verser; en outre, la Loi de l'impôt prévoit actuellement que l'impôt doit être payé par acomptes provisionnels, c'est-à-dire par acomptes trimestriels.

Les personnes âgées doivent donc calculer leur impôt et le payer trimestriellement. Certains d'entre eux ont écrit à leurs députés, qui sont membres du comité, indiquant qu'ils ont tendance à sous-estimer l'impôt à payer, car ils ne sont pas très au courant du système des acomptes provisionnels trimestriels, ou s'ils ne sous-estiment pas le montant, il leur arrive d'être en retard dans leurs versements. Ils doivent donc payer des intérêts et des pénalités.

La question a été portée à l'attention du sous-comité, parce que l'un de ses membres, M. John Harvard, a présenté une motion à la Chambre à propos des acomptes provisionnels que doivent verser les personnes âgées, suggérant des modifications au système de perception de l'impôt auprès des contribuables dont le revenu n'est pas imposé à la source, et plus précisément, pour les personnes âgées.

Plusieurs solutions ont été proposées pour régler le problème des personnes âgées dont les revenus ne sont pas imposés à la source. Notamment, et la proposition vient de M. Harvard, les personnes âgées auraient le choix entre trois méthodes de versement. La première solution suggérée par M. Harvard est le maintien du système actuel d'acomptes provisionnels pour ceux qui préfèrent payer leurs impôts tous les trois mois.

La deuxième méthode propose un versement unique payable le 30 avril de l'exercice fiscal suivant. Toutefois, les personnes âgées qui choisiraient cette solution devraient payer un montant supplémentaire, qui serait en quelque sorte

[*Texte*]

year on April 30 would pay not only the taxes that are owed, but also an additional amount, which I guess we could call an opportunity cost, to take into account the fact that the collection of tax is being delayed in that case because it is not a quarterly payment and accordingly there is a financial cost for the government.

The third way of paying taxes that has been suggested as part of this option is one payment due at the beginning of the taxation year, one up-front payment that would have to be made.

These three ways of collecting the tax for seniors are considered as one option, and the suggestion that has been made by Mr. Harvard is to give seniors the option of paying taxes in one of those three ways.

In addition, there are other options that have been presented by other members of the committee. One of these options is to extend source deductions to a wider range of incomes than is presently the case, and more specifically, income that is commonly received by seniors.

Another option that has been suggested is raising the present instalment threshold of $1,000 to a higher level, thereby exempting more senior citizens from the quarterly instalment payment obligations.

In terms of what these various proposed alternatives represent, their implications are basically not that the taxes would not be collected but that there is a cost if there is a delay in the taxes being collected, and that cost arises because the government does not get its money right away and accordingly has to finance that delay. There is an interest or an opportunity cost of not getting the money as quickly as it is getting it now.

There is a figure to show just how much that cost could represent. It is not an exact figure because of course the figures that are available show how much would be delayed in terms of the revenue the government would normally be getting. The way of calculating what the actual cost would be basically would be to figure out what the interest cost of not getting that money would be.

• 1605

There are no recommendations to the report. I think at the last meeting the chairman of the committee indicated that a conclusion would be come to at the next meeting of the subcommittee during the new year. Accordingly, there are no recommendations to the report.

Mr. Harvard: May I just offer a point of clarification, because I might have misunderstood you. I was recommending that seniors have more than one choice. I hope that's what you were saying also, that they could choose the status quo, and that's fine, they could choose up front, or they could choose paying on April 30, but of course they would have to pay the interest lost. So as long as it's—

Ms Chouinard: Yes, that's exactly right.

Mr. Harvard: —clarified that that's what I meant. . .

The Chairman: I think 2(a), (b), and (c) cover that.

[*Traduction*]

un droit d'utilisation, puisque la perception de l'impôt, ne se faisant plus sur une base trimestrielle, a été retardée, et que le gouvernement a ainsi subi une charge financière.

La troisième solution suggérée dans le cadre de cette proposition consiste en un versement unique au début de l'exercice fiscal, c'est-à-dire le règlement anticipé de l'impôt.

Ces trois méthodes de perception pour les personnes âgées constituent une recommandation, proposée par M. Harvard, afin de donner aux personnes âgées plus de souplesse.

En outre, d'autres membres du comité ont proposé d'autres solutions. Parmi celles-ci, étendre les retenues à la source a une plus grande variété de revenus, et plus précisément, aux revenus que perçoivent le plus souvent les personnes âgées.

On a également proposé de relever le seuil actuel des acomptes provisionnels, qui est de 1,000$, afin qu'un plus grand nombre de personnes âgées ne soient plus tenues de faire des acomptes provisionnels.

Aucune de ces solutions ne revient à dire que l'impôt ne serait pas perçu, et l'on reconnaît que si la perception de l'impôt est reportée, il en découle un coût pour le gouvernement du fait que celui-ci, ne percevant pas tout de suite les fonds, doit financer autrement ses dépenses. Cela entraîne donc des frais d'intérêts, ou un droit d'utilisation de cette méthode.

Nous avons un chiffre indiquant combien cela représenterait. Ce n'est pas un chiffre exact, bien entendu, car les chiffres dont nous disposons nous permettent de calculer la somme dont la perception serait retardée par rapport au système actuel. Pour calculer le coût réel, il faudrait essentiellement voir à combien s'élèveraient les intérêts sur l'argent non perçu.

Le rapport ne contient aucune recommandation. À la dernière séance du comité, le président avait dit que le sous-comité arriverait à une conclusion à la reprise de la session. En conséquence, le rapport ne contient aucune recommandation.

M. Harvard: Permettez-moi d'apporter une précision, car je vous ai peut-être mal compris. Je recommandais que les personnes âgées aient plusieurs choix. J'espère que c'est bien ce que vous avez dit, qu'ils avaient le choix entre le régime actuel, le paiement anticipé, ou le règlement au 30 avril, mais dans ce cas, bien sûr, avec intérêts. Je tiens à ce que. . .

Mme Chouinard: Oui, c'est exactement cela.

M. Harvard: . . .il soit bien clair que je proposais. . .

Le président: Je crois que c'est bien dit dans les paragraphes 2(a), (b) et (c).

[*Text*]

Carole, in the comment, I guess at the bottom of page 3, you say that if seniors were allowed to make one payment, then it would delay revenues of about $2 billion; yet on the next page you suggest that if we raised the threshold to $1,500, then we would delay revenues of only $120 million. That's assuming, of course, that there are already some delayed from those who are less than $1,000. Or are you saying that it's an additional $2 billion that is delayed?

Ms Chouinard: The $2 billion here includes the $120 million, if that's what you're—

The Chairman: No. Right now there's already revenue delayed by those who currently take advantage of the $1,000 limit.

Ms Chouinard: Yes.

The Chairman: Do we have a quantity?

Ms Chouinard: I don't have a number for that.

The Chairman: It seems like a huge difference. Have we got how many people currently take advantage of the $1,000 delay?

Ms Chouinard: Of the $1,000? No. There are—

The Chairman: You say that there are 400,000 seniors. Obviously, some of those already take advantage of the existing system.

Ms Chouinard: Well, if they're remitters, then they're obviously above the $1,000 threshold.

The Chairman: Okay. Sure.

Ms Chouinard: The figures I have are not for the people who fall below $1,000. They're for people who are actually remitting at present.

The Chairman: So there are 400,000 seniors who are remitting because they obviously owe more than $1,000 of tax.

Ms Chouinard: Yes. Exactly.

The Chairman: By raising the limit to $1,500, we would catch 80,000 of them.

Ms Chouinard: Yes. Well, there would be 320,000 approximately.

The Chairman: Still in?

Ms Chouinard: Yes, still in. Exactly.

Mr. Harvard: Beyond, naturally, any of the hard information this committee might still want to consider, it seems to me that we have to decide if we're going to recommend something other than the status quo. We have to consider whether we are going to choose an option or a method that is going to cost the government something or nothing. The impression I have is that you, Mr. Chairman, would lean towards raising the threshold. That certainly is better than the status quo, but it does cost the government something. Maybe it is strange for a Liberal to be sitting here trying to defend the government from extra costs, but I'm just trying to point out that by raising the threshold there will

[*Translation*]

Carole, au bas de la page 3, vous dites que si les personnes âgées sont autorisées à faire un versement unique, cela représenterait 2 milliards de dollars de recettes reportées; à la page suivante, vous dites que si le seuil était relevé à 1,500$, les recettes reportées ne seraient plus que de l'ordre de 120 millions de dollars. C'est prendre en compte, bien sûr, les sommes qui sont déjà reportées actuellement par les contribuables au-dessous du seuil de 1,000$. Ou voulez-vous dire qu'il y aurait 2 milliards de dollars de plus en retard?

Mme Chouinard: Les 120 millions de dollars sont compris dans les 2 milliards de dollars, si c'est ce que vous...

Le président: Non. Il y a déjà actuellement des recettes fiscales reportées par tous ceux qui sont au-dessous du seuil des 1,000$.

Mme Chouinard: Oui.

Le président: Savons-nous ce que cela représente?

Mme Chouinard: Je n'ai pas les chiffres.

Le président: La différence me semble énorme. Savons-nous combien de personnes actuellement bénéficient du seuil des 1,000$?

Mme Chouinard: Des 1,000$? Non. Ils...

Le président: Vous dites qu'il y a 400,000 personnes âgées. Il est certain que certaines d'entre elles bénéficient déjà de la possibilité actuelle de report.

Mme Chouinard: Si elles font des versements, c'est qu'elles sont au-delà du seuil des 1,000$.

Le président: C'est vrai. Bien sûr.

Mme Chouinard: Ces chiffres ne tiennent pas compte des contribuables qui sont en-deçà des 1,000$. Ils concernent les personnes qui font actuellement des acomptes provisionnels.

Le président: Il y a donc actuellement 400,000 personnes âgées qui versent des acomptes provisionnels parce que leur impôt s'élève à plus de 1,000$.

Mme Chouinard: Oui, c'est exact.

Le président: En relevant le seuil à 1,500$, nous réduirions le nombre de 80,000.

Mme Chouinard: Oui. Il y aurait alors approximativement 320,000 personnes âgées qui verseraient des acomptes provisionnels.

Le président: Qui seraient toujours prises dans le système?

Mme Chouinard: Oui, c'est cela.

M. Harvard: Au-delà des données concrètes que le comité pourrait vouloir examiner, il me semble que nous devons d'abord décider si nous voulons recommander ou non un changement. Nous devons décider si nous allons proposer une option ou une méthode qui va entraîner des coûts pour le gouvernement, ou non. J'ai l'impression, monsieur le président, que vous penchez plutôt en faveur du relèvement du seuil. C'est préférable à l'état actuel des choses, mais cela entraîne des coûts pour le gouvernement. Cela peut paraître étrange qu'un Libéral essaie d'éviter des coûts supplémentaires au gouvernement, mais je voulais simplement vous faire remarquer qu'en relevant le seuil, on

[*Texte*]

be an additional delay of money and that will result in additional cost to the government.

At least two of my suggestions wouldn't cost the government a nickel. It simply enables the taxpayer to choose what he or she believes is a more reasonable or a more comfortable method. It doesn't cost the government a nickel because the government would simply have to work out, in the case of being paid on April 30, what that costs to the individual taxpayer and the taxpayer would be so charged.

• 1610

I just wanted to make that point because I don't think we should be hung up on the notion that if we choose one of the proposals it is going to cost the government a lot of money. If we don't want to charge the government a nickel, we don't have to.

The Chairman: I understand the point you are making. The only concern I would see with introducing another tax table is that effectively you would say that if a person wants to make the one payment a year, here is the tax table that person would use because there is an interest charge built into that tax table. That is effectively one of your options that would offset the government cost.

Mr. Harvard: But is that difficult, Mr. Chairman? I am not trying to argue with you, but if I'm a senior citizen and have two tables, if I choose one method, I look at this table; if I choose the other route, I look at that. We are not talking—

The Chairman: I am not sure it's difficult. What I suggest is that the first thing you have to decide is the interest rate. For argument's sake the interest rate should be something that approaches whatever the government would be paying on its loans.

Mr. Harvard: Well, I can tell you that in the city of Winnipeg, when it comes to realty taxes—now this is the reverse—if I pay in advance, which I did in the month of January, based on available interest charges, I got a 3% break on my realty tax this year. In earlier years I got an even larger break because interest rates were higher. Surely Revenue Canada could do the same thing with this.

The Chairman: What I was leading to is that if you look at the actual interest rate payable, if you wanted to go out and borrow money at a bank personally, as someone who has a middle income, it's going to cost you 12% or 14% or whatever the rate is. You are going to look at what the Government of Canada is going to charge you and you will borrow from the Government of Canada for a year.

I'm not sure we want to get into... If we charge 14% we will be accused of being a terrible government because of the interest rate we charge. On the other hand, if we charge less than that, we will become a bank for a lot of people to borrow money from. I am not sure that really is the role of government.

Mr. Whittaker: I think the rate would have to be the rate the government is charging at that time on taxes owing, as they do. I think it has to be tied to the rate the government charges from year to year so it is not locked in to a specific rate.

The Chairman: Do you know what that rate is?

[*Traduction*]

augmente la somme des impôts perçus en retard, et cela entraînera des coûts pour le gouvernement.

Deux de mes propositions ne coûteraient pas un sou au gouvernement. Elles permettraient simplement au contribuable de choisir la solution qui lui convient le mieux. Cela ne coûterait rien au gouvernement puisque celui-ci n'aurait qu'à calculer le montant des intérêts à facturer au contribuable qui aurait choisi de payer le 30 avril.

Je tenais à le signaler simplement parce que je ne pense pas que nous devions nous bloquer sur l'idée qu'une proposition ou l'autre risque de coûter cher au gouvernement. Il n'est pas nécessaire que le gouvernement débourse un seul sou.

Le président: Je comprends ce que vous voulez dire. Je m'inquiète seulement à l'idée d'introduire une nouvelle table d'impôt, car effectivement, cela reviendrait à dire que ceux qui optent pour le versement annuel calculeraient leurs paiements à partir d'une autre table d'impôt qui inclurait les intérêts. C'est à cela que reviendrait la solution que vous proposez pour éviter des coûts au gouvernement.

M. Harvard: Est-ce si difficile, monsieur le président? Je ne veux pas me lancer dans un argument, mais si j'étais une personne âgée, j'aurais deux tables devant moi, et je choisirais l'une ou l'autre, selon la solution préférée. Il ne s'agit pas...

Le président: Je ne sais pas si ce serait difficile. Mais il faut d'abord fixer le taux d'intérêt. Disons que le taux d'intérêt devrait équivaloir à peu près à ce que le gouvernement paie sur l'argent qu'il emprunte.

M. Harvard: Eh bien, à Winnipeg, pour les impôts fonciers—c'est maintenant le cas inverse—si l'on paie par anticipation, comme je l'ai fait au mois de janvier, on bénéficie d'une remise de 3 p. 100 sur l'impôt foncier de l'année. Autrefois, la remise était plus importante parce que les taux d'intérêts étaient plus élevés. Revenu Canada devrait pouvoir faire le même calcul.

Le président: Ce que je voulais dire, c'est que si l'on considère le taux réel, pour quelqu'un qui voudrait emprunter de l'argent auprès d'une banque, pour l'emprunteur moyen, le taux se situe à 12 p. 100 ou 14 p. 100, par exemple. Vous allez considérer quel taux d'intérêt demande le gouvernement du Canada, et décider d'emprunter pour un an au gouvernement.

Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose de se lancer... Si nous demandons 14 p. 100 d'intérêts, on nous accusera d'être un gouvernement sans coeur. Par ailleurs, si nous demandons moins, nous deviendrons une banque où les gens viendront emprunter. Je ne suis pas sûr que ce soit le rôle du gouvernement.

M. Whittaker: Le taux devrait être celui que le gouvernement calcule sur les impôts en souffrance. Il faut, il me semble, que ce soit le taux que le gouvernement applique d'année en année, et non pas un taux fixe.

Le président: Savez-vous quel est le taux actuel?

[*Text*]

Ms Chouinard: At the moment I don't, but it changes on a quarterly basis and there is usually some delay in catching up with what the actual rate is. However, they have dealt with that recently by adding 2% to what the rate on treasury bills will have been in the treasury bill auction.

The Chairman: I just don't look at that as something people would want to take advantage of. If it's an attractive interest rate, then you're scuppered. If it's not attractive, it's of no benefit. So I guess I lean away from that idea. You are dealing with seniors who may look at some of these tables and get lost on them. It seems to me that simplification of it is the target, and three choices versus one complicates the system.

Mr. Zafiriou: Can I raise one option? Under the present system you are paying every quarter, beginning in March and ending in December. In effect, the average payment for the full amount is sometime in July—say, the end of July. If you had one period payable at the end of July, then you wouldn't have to worry about charging, in a figure, interest or anything of that sort. It would be equivalent to having four installments beginning in March and ending in December.

Mr. Whittaker: The municipal property tax idea.

Mr. Zafiriou: Is that what they are doing? You could just change the date and say simply that for the full amount due, you could have the option of paying quarterly or once, but by the end of July you will have paid the full amount—it's just one payment and it's equivalent to the four payments.

The Chairman: What you are saying, then, is that those who owe $2,000 have to pay on July 1 in order to avoid interest, and those who owe only $1,000 have to pay on April 1 of the following year to avoid interest. I am not sold on that idea.

• 1615

Mr. Whittaker: What is the penalty, Carole, right now if you don't pay? You pay the interest. Do you pay a penalty on top of that, or do you simply pay the interest?

Ms Chouinard: There is interest, definitely.

The Chairman: There is a penalty.

Ms Chouinard: There is a penalty. I have to look it up in the Income Tax Act, but it's a fairly hefty penalty. It's 50% of... I'll have to work it through.

The Chairman: It's a significant penalty.

Ms Chouinard: It is.

The Chairman: I know of some circumstances where people who owed $1,200 and didn't make tax instalments ended up having a penalty of between $250 and $300 because of the $200 over the $1,000. It seems there are very healthy penalties, at least from—

Ms Chouinard: It's 50%.

Mr. Whittaker: And there are a lot of seniors out there who aren't paying their quarterly instalments.

The Chairman: Oh yes, and they're getting hit by these penalties. I think that's what brings this up.

[*Translation*]

Mme Chouinard: Non, mais il change tous les trimestres et on est généralement un peu en retard par rapport aux taux pratiqués ailleurs. On a toutefois réglé le problème récemment en décidant d'ajouter 2 p. 100 au taux payé à l'adjudication des bons du Trésor.

Le président: Je ne vois pas comment cela pourrait être intéressant. Si le taux est bon, nous sommes fichus. Sinon, ça n'a aucun intérêt. Je serais plutôt contre cette idée. Et puis avec les personnes âgées, elles risquent de s'y perdre dans toutes ces tables. Il me semble qu'il faut viser au plus simple, et qu'avec trois choix, on complique plutôt le système.

M. Zafiriou: Puis-je suggérer quelque chose? Le système actuel prévoit des versements trimestriels de mars à décembre. En fait, en moyenne le montant total est payé en juillet—disons à la fin du mois. Si l'on fixait la date du versement à la fin juillet, on n'aurait pas à s'inquiéter de faire payer des intérêts, cela équivaudrait à quatre acomptes provisionnels étalés de mars à décembre.

M. Whittaker: Selon le modèle des impôts fonciers municipaux.

M. Zafiriou: C'est ce qu'ils font? On pourrait changer la date et dire simplement qu'on peut payer par acomptes trimestriels ou en un seul versement, mais le total doit être réglé à la fin juillet, et l'on peut faire un versement qui équivaudrait à quatre acomptes.

Le président: Vous voulez donc dire que ceux qui doivent payer 2,000$ d'impôt devront les avoir payés le 1er juillet s'ils veulent éviter les frais d'intérêt, et ceux qui ne doivent que 1,000$ paieront au 1er avril de l'année suivante s'ils veulent éviter les frais d'intérêt. L'idée ne me convient pas.

M. Whittaker: Carole, quelle est la pénalité actuelle pour ceux qui ne paient pas à temps? Il y a des intérêts. Est-ce qu'il y a en outre une pénalité, ou ne doit-on payer que les intérêts?

Mme Chouinard: Il y a certainement des frais d'intérêt.

Le président: Il y a une pénalité.

Mme Chouinard: Oui. Il faudrait que je vois la Loi de l'impôt sur le revenu, mais je sais qu'elle prévoit une pénalité assez lourde. C'est 50 p. 100 de... Il faudrait que je fasse le calcul.

Le président: C'est une pénalité considérable.

Mme Chouinard: Oui.

Le président: Je connais des cas de gens qui devaient 1,200$ d'impôt et qui, n'ayant pas fait d'acompte provisionnel, ont payé des pénalités allant de 250$ à 300$, alors qu'ils n'étaient que de 200$ au-dessus du seuil. Et j'ai l'impression que les pénalités sont très lourdes, du moins d'après...

Mme Chouinard: Elles représentent 50 p. 100.

M. Whittaker: Et il y a beaucoup de personnes âgées qui ne versent pas trimestriellement leurs acomptes provisionnels.

Le président: En effet, elles doivent ensuite payer ces pénalités. C'est pourquoi la question a été portée à notre attention.

[*Texte*]

Mr. Harvard: It seems to me, Mr. Chairman, if I'm hearing the message from the seniors, that they want quarterly instalments abolished, and I just find it hard to believe that we can't go that route and have it done in such a way that it doesn't create a whole blizzard of tax tables and all kinds of new mental challenges for old folks. I'm not looking for that, but surely we can eliminate instalments and leave it still relatively easy.

I'll be disappointed if we can't. Raising the threshold just maintains the current system, except it deletes a few people. By the way, do we have information on how many it would delete?

The Chairman: About 80,000.

Mr. Harvard: Is that 80,000 out of 400,000?

The Chairman: Out of 400,000.

Mr. Harvard: That's 20%.

The Chairman: Yes, 20%. The $1,500 is based on normal inflationary numbers. Since the adjustment it should be $1,420. This is $1,500, but we wanted to go a little higher. I guess the issue is how far up the line you want to go from the $1,000. I'm open to discussion about that, but certainly when you're talking about 400,000 people who are affected by this mechanism, it seems to me that if we can address it for a lot of them by raising the threshold limit from $15,000 income to $19,000. . .I hazard to say you've got an awful lot of seniors by that point, between not paying any tax or, you know, up to the $19,000 threshold. I don't know how many seniors would be caught by that, but I'll bet you you've got 80-85% of total seniors at this point.

Mr. Harvard: If we take that route I think all we're doing is providing a cheap model when I think we should be able to get a better model than we have now. I'll challenge anyone around here to come up with the killer argument against abolishing quarterly payments altogether. I haven't heard it. I've heard some suggestions that it might cause some new calculation of a kind, but I don't take it as a threatening argument, and I'd like to hear a better argument.

The Chairman: The best argument I can give you is that to cancel the quarterly instalment requirement delays $2 billion in revenue. That has a huge impact, dollars-and-cents-wise, I mean. Using simply a 10% interest rate that is $200 million you've cost by the option proposed here. It's 10% of $120 million, so there's a $12 million cost. I guess it's at what point can you afford these things?

It seems to me that an increase in the threshold is quite an acceptable recommendation. I'm not opposed to your idea of an alternative tax chart for those to wish to make an alternative payment system. I just question whether that's practical, but I'm not going to lose any sleep if that got into the recommendations.

Mr. Whittaker: One of the things that could be done with their proposals is they have the option, but what it does is essentially kill the penalty provision. You give them the option to still make their payments. If they choose to pay the interest by taking option two, paying the interest at the end of the year, they do not get hit with a penalty.

[*Traduction*]

M. Harvard: Monsieur le président, il me semble, si j'ai bien compris ce que nous disent les personnes âgées, qu'elles souhaitent voir abolir le système des acomptes provisionnels trimestriels, et j'ai du mal à accepter que cela ne soit pas possible, tout en évitant l'avalanche de tables d'impôt et les nouveaux défis intellectuels aux personnes âgées. Ce n'est pas ce que je recherche, mais il me semble qu'on doit pouvoir éliminer les acomptes provisionnels sans trop compliquer le système.

Je serais déçu si nous n'y parvenions pas. Relever le seuil, cela ne change rien au système actuel, cela ne fait qu'en libérer quelques-uns. À propos, savons-nous combien de personnes cela concernerait?

Le président: Environ 80,000.

M. Harvard: Quatre-vingt mille sur 400,000?

Le président: Sur 400,000.

M. Harvard: C'est 20 p. 100.

Le président: Oui, 20 p. 100. Le seuil de 1,500$ est obtenu à partir des facteurs d'inflation normaux. Avec l'ajustement, cela devrait donner 1,420$. C'est maintenant 1,500$, mais nous voulions aller un peu plus loin. La question est de savoir jusqu'où aller. Je suis prêt à entendre des suggestions, mais si 400,000 personnes sont actuellement concernées, il me semble qu'on peut régler le problème pour beaucoup d'entre elles en relevant le seuil de 15,000$ à 19,000$ de revenus. . . Je pense qu'en allant jusqu'à 19,000$, cela couvrirait beaucoup de personnes âgées, si l'on inclut toutes celles qui ne paient pas d'impôt. Je ne sais pas combien de personnes cela représenterait, mais je serais prêt à parier que cela couvrirait 80 à 85 p. 100 des personnes âgées.

M. Harvard: Si nous retenons cette solution, nous n'aurons proposé qu'une demi-mesure, alors que nous pouvons faire beaucoup mieux, j'en suis sûr. Je vous mets tous au défi de donner l'argument définitif contre l'abolition des acomptes provisionnels trimestriels. Je ne l'ai pas encore entendu. On a dit que cela pouvait obliger à faire de nouveaux calculs, mais cela ne me semble pas être un argument suffisant, j'aimerais qu'on me donne mieux.

Le président: Le meilleur argument que je puisse vous donner, c'est que l'abolition des acomptes provisionnels trimestriels représente le report de deux milliards de dollars de recettes. Les conséquences financières sont énormes. À un taux d'intérêt de 10 p. 100, l'option que vous proposez coûterait 200 millions de dollars. C'est 10 p. 100 de 120 millions, donc un coût de 12 millions. Pouvons-nous nous permettre pareille dépense?

Il me paraît tout à fait acceptable de recommander le relèvement du seuil. Je ne suis pas contre l'idée d'une deuxième table d'impôt pour ceux qui choisiraient une autre méthode de paiement. Je ne suis pas certain que ce soit une idée bien pratique, mais si elle figure dans les recommandations, cela ne m'empêchera pas de dormir pour autant.

M. Whittaker: Ces propositions reviennent essentiellement à donner le choix, en éliminant totalement les pénalités. Les contribuables peuvent s'ils le souhaitent continuer de faire leurs versements. S'ils préfèrent payer des intérêts en choisissant l'option numéro 2, ils ne sont pas pour autant frappés d'une pénalité.

[*Text*]

• 1620

The Chairman: But when you do that, nobody gets hit with a penalty.

Mr. Whittaker: That is right. But right now—

The Chairman: How do you know there is...? If you say you are going to take option two, which is you will pay the higher tax table, as interest is built into that chart, and at the end of the year you file your return... I guess every taxpayer would look at that option two chart and say I know I have a penalty to pay, I will take the... It seems to me you have eliminated the total option of the government to charge penalties. There are some people who will not make their quarterly instalments because they choose not to.

Mr. Whittaker: You can tie it to age, as they do in land taxes, etc.

The Chairman: But right now there are those you are 65 who may, for whatever reason, choose not to want to pay their taxes until the end of the year, and the government catches them with a penalty. What you are effectively saying is the minute you are 65 you can no longer be penalized for not making your instalments.

Mr. Whittaker: But you still have to pay the going interest rate.

The Chairman: Oh, yes. Well, the government loses on both sides then, versus what it has today.

Mr. Whittaker: They lose the penalty, they do not lose the interest. There is no cost to the government except in the penalty. They get the interest rate running, as they would now, but they lose the penalty.

Mr. Harvard: But again, we might be forgetting, Mr. Chairman, that by offering options we let the taxpayer make that choice. I have two letters on file saying they like the system the way it is. And that is fine. But if a taxpayer says to me that they would like to pay once a year, and they are willing to pay the extra $20 or $30, what is wrong with that? We have computers that can stand on their heads now. Surely this is not going to create all kinds of red tape. It should be a relatively easy thing to do.

The Chairman: The issue is you are removing the option of the penalty for the government on that.

Mr. Harvard: Removing the option of the penalty—

The Chairman: It is not an option. There is a requirement that if you do not pay your bills you have a penalty.

Mr. Harvard: Let me track that through. Let us say at the beginning of a tax year or when you become 65 you make a declaration. In effect, Revenue Canada says you have two or three options to pay your tax, which one do you want? Now, if a taxpayer says I am going to take the status quo every 90 days, if you underestimate or if you are late, sorry, you pay just as you do know.

[*Translation*]

Le président: Mais alors, personne n'aura plus de pénalité.

M. Whittaker: C'est exact. Actuellement...

Le président: Comment savez-vous si...? Si vous choisissez la deuxième méthode, c'est-à-dire la table la plus élevée, puisqu'elle comprend les intérêts et qu'à la fin de l'année vous faites votre déclaration... Il me semble que tout contribuable regarderait ce deuxième tableau et se dirait: je sais que je vais avoir à payer une pénalité, je vais donc choisir... On a dès lors totalement élmininé la possibilité pour le gouvernement d'imposer des pénalités. Certains choisiront tout simplement de ne pas verser leurs acomptes provisionnels trimestriels.

M. Whittaker: On peut limiter l'option à une tranche d'âge, comme on le fait pour les impôts fonciers.

Le président: Mais il y a des gens âgés de 65 ans qui, pour une raison ou pour une autre, décident d'attendre la fin de l'année avant de payer leurs impôts et le gouvernement leur impose une pénalité. Vous voulez donc dire qu'à partir de 65 ans, vous ne serez plus pénalisés si vous ne versez pas vos acomptes provisionnels.

M. Whittaker: Mais vous devrez tout de même payer le taux d'intérêt courant.

Le président: Oh, oui. Mais le gouvernement est alors toujours perdant, par rapport à la situation actuelle.

M. Whittaker: Le gouvernement ne peut plus imposer de pénalité, mais il ne perd pas les intérêts. Cela ne représente aucun coût pour le gouvernement, sauf le manque à gagner sur les pénalités. Il continue de faire payer le taux d'intérêt courant, comme il le fait actuellement, mais il n'aurait plus la possibilité d'imposer des pénalités.

M. Harvard: Mais il ne faut pas oublier, monsieur le président, qu'en offrant des choix, nous laissons le contribuable libre de choisir. J'ai dans mes dossiers deux lettres de contribuables qui se disent satisfaits du système actuel. C'est très bien. Mais si un contribuable me dit qu'il préfère payer l'impôt une fois par an, même si cela doit lui coûter 20 ou 30$ de plus, pourquoi ne le pourrait-il pas? Nous avons de nos jours des ordinateurs capables de toutes les acobraties. Je suis sûr que cela ne devrait pas créer beaucoup de complications. Cela devrait être relativement facile.

Le président: Le fait est que vous enlevez au gouvernement la possibilité d'imposer des pénalités.

M. Harvard: Enlever la possibilité d'imposer des pénalités...

Le président: Cela n'est pas possible. Quand on ne paie pas ses factures, on est pénalisé.

M. Harvard: Reprenons toute la question. Supposons qu'au début de l'année d'imposition, ou à 65 ans, vous faites un choix. Revenu Canada vous informe que vous avez deux ou trois possibilités pour payer l'impôt, et vous demande de faire un choix. Si un contribuable choisit la méthode actuelle, d'acomptes provisionnels trimestriels, en cas d'erreur ou de retard, il serait pénalisé comme actuellement.

[*Texte*]

If you chose number two, which is to pay a lump sum once a year, you would have to pay within a certain time, I am quite sure. If you pay within the time, you pay your tax plus the interest lost to the government. If you are late on that, surely there can be a penalty. If it is owing April 30 and you do not pay until September, you pay a penalty.

So I am not clear when you say that somehow the government is relinquishing the opportunity to assess a penalty. If you make a declaration... It is up to the taxpayer to choose.

The Chairman: I am talking relative to the current system. As long as you are asking the taxpayer to choose up front, long before they have ever submitted their income tax return—

Mr. Harvard: And surely the taxpayer would not resent that. I do not think a taxpayer would resent that. You have reached age 65. Now you do not have a salary income any more. You fall into this darn category of having taxes not taken at source, so we are going to give you two or three choices. Which one would you like? What is wrong with that? Is it again Big Brother or Big Daddy having to tell them exactly?

The Chairman: When it comes to income tax, yes.

Mr. Harvard: I do not know what else I can offer. I think we should get rid of the turkeys because nobody likes them.

The Chairman: Any comments here from staff?

• 1625

Mr. Zafiriou: Are you concerned about the cost primarily? You were talking about the $2 billion. With the averaging, what I am saying is that if you pay the full amount by the end of July, there is no cost to the government, because it will be getting in advance money owed and now payable in September and December. It will be getting it in July. So it is basically the average period.

The Chairman: The problem you have is that if you say that you have to pay your tax by the end of July to deal with the averaging, how many will know what their tax is?

Mr. Zafiriou: Well, if they can figure out their instalments now for March 15, then they certainly would know by July.

The Chairman: But when you figure out your instalments, you recognize that at the end there is always some balancing of the numbers. It might be minor, but there is a balancing on your final return. I presume that with what you are saying you would still have that mechanism.

Mr. Zafiriou: You could base it on the previous year's income, and certainly by July you would know therefore. You would have already prepared your returns for that year and you would know what it is.

Mr. Whittaker: Income Tax could send out a notice on June 15 saying that, based on your last year's income tax, this year you would have to submit so many dollars by July 1.

The Chairman: Well, there's another wrinkle. We get that on pension all the time now, people complaining, well, gee, my pension contributions to RRSPs are based on last year's income, and that is not fair because this year's income

[*Traduction*]

Si le contribuable choisit la deuxième méthode, c'est-à-dire un versement global annuel, il devrait peut-être payer à une date donnée. S'il respecte le délai, il paie l'impôt et les intérêts que le gouvernement a perdus. En cas de retard, il doit pouvoir y avoir pénalité. Si l'impôt doit être payé le 30 avril et que vous ne le payez pas avant le mois de septembre, vous serez pénalisés.

Je ne comprends donc pas ce que vous voulez dire lorsque vuos dites que le gouvernement renonçerait au droit d'imposer des pénalités. Si on fait un choix... C'est au contribuable de choisir.

Le président: Je compare avec le système actuel. D'abord qu'on demande au contribuable de faire son choix bien avant d'avoir remis sa déclaration...

M. Harvard: Et je suis sûr que le contribuable l'accepterait sans difficulté. Personne n'y trouverait à redire. A 65 ans, vous n'avez plus de salaire, et vous êtes donc désormais de ceux qui n'ont plus de retenues à la source et qui vont donc devoir choisir entre deux ou trois solutions possibles. Laquelle préférerez-vous? Quel mal y a-t-il à cela? Peut-on dire que c'est encore une fois l'État autoritaire ou paternaliste qui décide de tout?

Le président: En matière d'impôt, oui.

M. Harvard: Je ne vois pas ce que je peux suggérer d'autre. Il faut nous débarrasser de ce système que personne n'approuve.

Le président: Les attachés de recherche ont-ils quelque chose à dire?

M. Zafiriou: Est-ce le coût qui vous inquiète avant tout? Vous parliez de deux milliards de dollars. En faisant la moyenne, il me semble que si on paie la totalité de la somme avant la fin de juillet, il n'en coûte rien au gouvernement parce qu'il obtient à l'avance de l'argent qui lui est dû et que l'on peut désormais payer en septembre et décembre. Il l'obtiendra en juillet. C'est donc en gros la période moyenne.

Le président: Le problème c'est que s'il faut payer son impôt avant la fin juillet pour avoir une moyenne, combien sauront quel est le montant de leur impôt?

M. Zafiriou: Ma foi, s'ils connaissent le montant des versements qu'ils doivent faire pour le 15 mars, ils le sauront certainement avant le mois de juillet.

Le président: Mais en calculant les versements, on sait qu'à la fin il y aura un ajustement des chiffres. Peut-être minime, mais il y a un ajustement sur la déclaration finale. J'imagine qu'avec ce que vous préconisez, ce mécanisme existerait toujours.

M. Zafiriou: On pourrait prendre comme point de départ le revenu de l'année précédente qui serait donc certainement connu en juillet. Vous aurez sans doute déjà préparé votre déclaration pour l'année en question et vous connaîtrez le montant.

M. Whittaker: Le Service de l'impôt sur le revenu pourrait envoyer un avis le 15 juin disant que, d'après l'impôt sur le revenu de l'année précédente, il vous faudra verser tant de dollars d'ici le 1er juillet.

Le président: Il y a un autre hic. On en entend sans cesse parler au sujet des pensions à l'heure actuelle. On se plaint que les cotisations de pensions aux REER soient calculées sur la base du revenu de l'année précédente et que

[*Text*]

is when I need the deduction, this year I am making all the money and last year I didn't make any—that kind of thing. So I foresee the same thing happening, the seniors who get their notice saying, well, gee, I'm not making any money this year, or I'm making a lot more, but I have complied with their notice, I have sent them their $1,500 even though I'm making $150,000. I just see problems with that.

It seems to me the communication I have received from a number of seniors really relates to that $1,000 limit. That was the objection. I don't disagree with the idea that maybe we should look at some of these other things, but it seems to me that each of those alternatives proposes some additional complication that might cause a problem for some. I agree that some will be quite capable of handling the decision to choose, but seniors I talk to seem very reticent to deal with this. They all run off to H&R Block. They feel threatened by income tax forms, and every additional line or choice you give them just threatens them more.

Any comments?

Mr. Thompson: That was very well articulated.

The Chairman: So what do you want to do?

Mr. Harvard: Well, I am going to move that we offer my option but that the bottom line is that we abolish quarterly payments. I guess if I am defeated, then I will be defeated, and I will go on to some other motion on which we can reach consensus. I think that's the only way we are going to come to a resolution.

Mr. Whittaker: Are you abolishing quarterly payments totally in your motion?

Mr. Harvard: No. Well, in addition to the status quo or the current plan or system of quarterly payments—

The Chairman: Let's say that we shall discuss the motion, and if we can get some concurrence, then we will write it out and confirm that. If we do it that way—

Mr. Harvard: I think that's fair. That's what I would recommend: in addition to the current system of quarterly payments, which some taxpayers would like to continue, that they be given the additional option of paying once a year and that the cost of that plan be borne by the taxpayer.

Mr. Whittaker: With no threshold? You are just—

Mr. Harvard: No threshold. It's gone.

Mr. Whittaker: You're over 65, period.

Mr. Harvard: If you want to pay once a year, fine, and the cost is borne by the taxpayer.

Mr. Whittaker: Carole, what is the cost to the taxpayer on that? There is $2 billion in revenue.

Mr. Harvard: In effect, there is no cost in a sense. We are getting into a sort of semantic nonsense here, but in a sense there is no cost, because it just comes in a different form. Right now you are having a cost because you are having to pay every 90 days. If you choose not to pay every 90 days, then your cost comes just when you file. So when I say costs borne by the taxpayer, in a sense there is no cost. It's just that it's picked up at that time as opposed to now

[*Translation*]

ce n'est pas juste parce que c'est sur le revenu de cette année que j'ai besoin de déductions, c'est cette année que je gagne beaucoup d'argent alors que je n'en ai pas gagné l'année dernière, etc. J'envisage donc la même chose, les personnes âgées qui reçoivent leur avis diront, ma foi, je ne fais pas d'argent cette année, ou j'en fais beaucoup plus, mais je dois respecter cet avis, je dois leur envoyer 1,500$ même si je gagne 150,000$. C'est ce qui me semble poser des problèmes.

D'après ce que plusieurs personnes âgées m'ont fait savoir, c'est le seuil de 1,000$ qui pose un problème. C'est l'objection que l'on fait. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on envisage d'autres solutions, mais il me semble que chacune de ces solutions entraîne une complication supplémentaire qui pourrait poser un problème à certains. Je sais que certains sauront quelles décisions prendre, mais les personnes âgées à qui je m'adresse semblent très réticentes lorsqu'il s'agit de s'occuper de cela. Elles s'en vont trouver H&R Bloc. Les formules d'impôt sur le revenu leur font peur et chaque ligne ou choix supplémentaire leur fait encore plus peur.

Y a-t-il des remarques?

M. Thompson: Cela était fort bien exprimé.

Le président: Que voulez-vous donc faire?

M. Harvard: Je proposerais que l'on offre ma solution et que le résultat final soit la suppression des acomptes trimestriels. Si ma proposition n'est pas acceptée, tant pis, je ferai une autre proposition sur laquelle nous pourrons nous entendre. Ce n'est que de cette façon que nous arriverons à une solution.

M. Whittaker: Dans votre motion, proposez-vous de supprimer totalement les versements trimestriels?

M. Harvard: Non. Non, c'est prévu en plus du statu quo ou du système actuel de versements trimestriels. . .

Le président: Nous allons discuter de la motion et si nous nous entendons, nous la rédigerons pour la confirmer. Si nous procédons de la sorte. . .

M. Harvard: Je crois que cela est juste. C'est ce que je recommanderais. En plus du système actuel de versements trimestriels, que certains contribuables aimeraient conserver, il faudrait offrir aussi le choix de payer une fois par an en demandant que le coût de cette option soit assumé par le contribuable.

M. Whittaker: Sans seuil? Vous proposez simplement. . .

M. Harvard: Sans seuil. Il n'existe plus.

M. Whittaker: Vous avez plus de 65 ans et c'est tout.

M. Harvard: Si vous voulez payer une fois par an, très bien, et c'est le contribuable qui en assume le coût.

M. Whittaker: Carole, qu'en coûte-t-il au contribuable? Il y a ces deux milliards de dollars de recettes.

M. Harvard: En réalité, cela ne coûte rien. On est en train de faire de la rhétorique inutile, mais d'une certaine manière il n'en coûte rien, c'est simplement la forme qui diffère. À l'heure actuelle, cela représente des frais parce que vous devez payer tous les 90 jours. Si vous choisissez de ne pas payer selon cette fréquence, vous n'engagez des frais que lorsque vous présentez votre déclaration. Lorsque je parle de frais assumés par le contribuable, il n'y en fait pas de frais.

[*Texte*]

because now it's a lost interest to the taxpayer. So in a way there is no extra cost to the taxpayer. Anyway, that's the gist of my motion.

• 1630

Mr. Whittaker: Well, I think there is a cost. If you took that amount of money as an employer deduction, that source deduction goes into the coffers of the Treasury Board and they have that money to use. If they don't have that money to use, they must borrow it and pay interest on it. Therefore, the cost is the cost to the government of borrowing the money they have deferred, in effect.

Mr. Harvard: If it was a cost to the government, then that will be charged at the end. If you look at it from the taxpayer's perspective, let's say he's a taxpayer who pays a $1,000. In March he'll pay $250, in June $250, in September $250. He's lost some income, hasn't he, by having to relinquish $250 every three months? I don't think we really have to argue that. I think we understand that. It's a question of whether we want to adopt it. Anyway, that's what I submit.

The Chairman: Any comments?

Mr. Thompson: I think we've heard all the arguments, Mr. Chairman.

The Chairman: I guess the idea is whether we are in agreement with the principle. Then we have to put the principle down in writing. That's what I'd like to follow through on. I have concerns about the principle of eliminating quarterly instal-lments. That's inherent in this proposal, and I have some real difficulty with it.

Mr. Whittaker: I don't have any problem with the principle of trying to simplify it for those over 65.

The Chairman: Oh, yes. I don't think anybody objects to that.

Mr. Whittaker: But I also look at the situation of loss of revenue as a result of some of the ramifications. We have to look at the ramifications and the likelihood of this being adopted.

The Chairman: Personally speaking, it seems to me we have the best likelihood of getting support for raising the threshold.

Mr. Whittaker: If you're going to do that, I think the $1,500 threshold is too low.

The Chairman: Okay. If a $500 increase in the threshold catches 80,000 people, what does a $2,000 threshold do? I pressume that by then you're really catching a lot. You get much higher than that, if you're talking about seniors, I mean. . .

Mr. Harvard: If it were the same rate, Mr. Chairman, raising it $500, you're saying it would cost the government $12 million?

The Chairman: The interest on $120 million, so $12 million if you use 10%.

[*Traduction*]

C'est simplement qu'ils se présentent à ce moment-là alors que maintenant, c'est l'intérêt sur cette somme que perd le contribuable. D'une certaine manière, il n'y a donc pas de frais supplémentaires pour le contribuable. De toute manière, tel est l'essentiel de ma motion.

M. Whittaker: Il me semble que cela entraîne des frais. Si vous prenez cette somme d'argent à titre de retenue de l'employeur, cette retenue à la source s'en va dans les coffres publics où le Conseil du Trésor peut puiser. S'il ne dispose pas de cet argent, il doit emprunter et payer un intérêt sur l'emprunt. En conséquence, le coût est celui que doit payer le gouvernement lorsqu'il emprunte de l'argent pour remplacer en fait des versements qui ont été reportés.

M. Harvard: Si cela entraînait des coûts pour le gouvernement, ils seront remboursés au bout du compte. Si vous considérez la chose sous l'angle du contribuable, prenons par exemple un contribuable qui verse 1,000$. En mars, il verse 250$, en juin, 250$ et en septembre, 250$. Il a perdu une partie du revenu, n'est-ce pas, en ayant à verser 250$ tous les trois mois. Cela ne fait aucun doute. Tout le monde le comprend. Reste à savoir si nous voulons adopter cette solution. C'est de toute façon ce que je propose.

Le président: Y a-t-il des remarques?

M. Thompson: Je crois que nous avons entendu tous les arguments monsieur le président.

Le président: J'imagine qu'il s'agit de savoir si nous sommes d'accord avec le principe. Il nous faudra ensuite mettre le principe par écrit. C'est là-dessus que j'aimerais revenir. Le principe de la suppression des acomptes provisionnels trimestriels me pose des problèmes. Ces problèmes sont inhérents à cette proposition et j'ai vraiment du mal à l'accepter.

M. Whittaker: Le principe consistant à essayer de simplifier les choses pour les personnes de plus de 65 ans ne me pose aucun problème.

Le président: Oh, oui. Je ne crois pas que quiconque y voit un inconvénient.

M. Whittaker: Mais je tiens également compte de la perte de recettes à cause de certaines ramifications. Il nous faut envisager les ramifications et voir si la mesure peut vraiment être adoptée.

Le président: Personnellement, il me semble qu'on obtiendra surtout de l'appui en proposant de relever le seuil.

M. Whittaker: Si vous faites cela, je crois que le seuil de 1,500$ est trop bas.

Le président: Très bien. Si une augmentation de 500$ du seuil touche 80,000 personnes, combien en touche un seuil de 2,000$? J'imagine un grand nombre. On peut aller beaucoup plus loin, si l'on parle de personnes âgées, je veux dire. . .

M. Harvard: Si c'était le même taux, monsieur le président, en augmentant le seuil de 500$, il en coûterait 12 millions de dollars au gouvernement?

Le président: L'intérêt sur 120 millions de dollars, soit 12 millions de dollars si vous prenez 10 p. 100.

[*Text*]

Mr. Harvard: I don't know whether the next $500 category would also cost $12 million, but let's say for argument's sake that it does. Now we're looking at $24 million. From the point of view of offering up a realistic proposal, which is the government going to accept—something that's going to cost $24 million or something that may not cost the government a nickel? I'm just trying to be practical about it. I think I would agree with Mr. Whittaker that if, for whatever reason, we wanted to choose raising the threshold, to me it would make much more sense to go to $2,000.

The Chairman: I'm not suggesting we stick at the $1,500.

Mr. Harvard: I know, but I'm just saying that the government would probably come back and say that it's a $24 million price tag.

The Chairman: So they can only accept $1,800 or $1,600 or. . .

I have some difficulty with the concept of eliminating quarterly instalments, and that's inherently what you're suggesting. Even though there's an alternative that would put interest on that, I'm not comfortable with the concept of totally eliminating the need for quarterly instalments.

• 1635

Mr. Harvard: I think the best thing to do then is to defeat my motion, and we'll go on to something else.

The Chairman: We didn't really put it as a motion.

Mr. Whittaker: A motion, a tentative motion without consensus.

The Chairman: Discussion.

Mr. Whittaker: And there's no consensus.

The Chairman: And there's no consensus. Why don't we do it that way?

Mr. Whittaker: Let's just keep on working on it.

The Chairman: Might I suggest that the the first thing we look at is the quarterly instalment requirement, and then the base. Let's talk about that threshold. I think we're in agreement that we would like to see it raised if we don't do anything else to it, that the $1,000 is just too low for what we've perceived to be the needs of the taxpayer. Using normal inflation figures from the last time, it should be $1,420. Should it be higher than that? The recommendation here is $1,500. I presume that was just a number to round it out.

Mr. Whittaker: It was based on inflation in 1984 and rounded out.

The Chairman: Yes, and based on $1,500 it catches 80,000 people. It seems to me that going to $1,500 doesn't really accomplish enough, although when you talk about $19,000 income you are catching basically everybody who's on Canada Pension, old age security, and some minor other income as well. Are we interested in discussing a higher number and what should that be?

[*Translation*]

M. Harvard: Je ne sais pas si la tranche suivante de 500$ coûterait également 12 millions de dollars, mais admettons que oui pour la discussion. Il s'agit maintenant de 24 millions de dollars. Si l'on veut faire une proposition réaliste, c'est-à-dire une proposition qui soit acceptable pour le gouvernement—il y aurait quelque chose qui coûterait 24 millions de dollars et quelque chose qui ne coûterait pas un sou? J'essaie de voir les choses sous l'angle pratique. Je crois que je serais d'accord avec M. Whittaker pour dire que si nous voulons, pour quelque raison que ce soit, relever le seuil il me semble que ce serait beaucoup plus logique d'aller jusqu'à 2,000$.

Le président: Je ne veux pas dire par là que nous devrions nous en tenir à 1,500$.

M. Harvard: Je sais, mais je vous indique simplement que le gouvernement va sans doute revenir pour nous dire que cette solution coûte 24 millions de dollars.

Le président: Il ne peut donc qu'accepter 1,800$, 1,600$ ou . . .

L'idée d'éliminer les versements trimestriels me pose un problème et c'est, pour l'essentiel, ce que vous proposez. Même s'il y a une solution qui prévoit des intérêts, l'idée d'éliminer totalement la nécessité des versements trimestriels me gêne.

M. Harvard: Il conviendrait donc de rejeter ma motion et de passer à autre chose.

Le président: Il n'y a pas encore eu de motion en bonne et due forme.

M. Whittaker: Une motion, une motion provisoire sans consensus.

Le président: Discussion.

M. Whittaker: Il n'y a pas de consensus.

Le président: Et il n'y a pas de consensus. Pourquoi ne pas procéder de la sorte?

M. Whittaker: Continuons à en discuter.

Le président: Je proposerais d'abord étudier la nécessité des versements trimestriels et ensuite l'assiette. Parlons de ce seuil. Nous sommes, je crois, d'accord pour dire qu'il devrait être relevé, à défaut de proposer autres choses, pour dire que 1,000$ sont insuffisants pour les besoins des contribuables, à ce que l'on peut voir. En prenant les chiffres normaux d'inflation depuis la dernière fois, ce devrait être 1,420$. Faudrait-il que ce soit plus que cela? On recommande ici 1,500$. J'imagine que c'est simplement pour arrondir.

M. Whittaker: Il a été calculé en fonction de l'inflation en 1984 et l'on a arrondi.

Le président: Oui, et avec 1,500$, on touche 80,000 personnes. Il me semble qu'en allant à 1,500$, ce n'est pas une amélioration suffisante, alors que si l'on prend un revenu de 19,000$, on englobe pratiquement tous ceux qui touchent des prestations du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de vieillesse ainsi que d'autres revenus secondaires. Voulons-nous prévoir un chiffre plus élevé et quel devrait-il être?

[*Texte*]

Personally, I would like to see a $2,000 figure as something that's more appropriate than $1,500.

Mr. Harvard: Where is the $19,000 figure, Mr. Chairman, that you mentioned?

The Chairman: It's on page 4. It's the income threshold at which most would be exempted if we used the $1,500 ceiling on quarterly instalments.

Mr. Harvard: So if it were $2,000, it would have to be fairly well over $20,000?

The Chairman: Yes.

Mr. Whittaker: Can we get Carole before our next meeting to work out increments, say, of $500, what the figures would be at $2,000, just out of curiosity what the cost would be at $2,500 and up to say $3,500, so we can have a look at what our end cost is, and what the advantage will be for the end cost, in other words, how many people it will be catching and at what income level? I think that's one of the factors that we've got to take into consideration in trying to come to a consensus, if we're going to look at threshold levels, namely, the number of people we're catching, and whether we're going to get the most number of people who are going to be caught by this who wouldn't normally be going to a tax processor, and who find the quarterly instalments confusing.

The Chairman: Is that do-able? Looking at that, we can reasonable choose a level if we agree with it. I guess that is one point; we look at the threshold level.

We have two other suggestions relating to a payment due at the beginning of the taxation year or somewhere throughout the year. Are we interested in further input on that one, or do we see that as practical?

Mr. Harvard: Those two suggestions are part and parcel of the elimination of quarterly payments. If this committee can't agree on quarterly payments, then of course those options would go out as well. They're tied to the abolition of quarterly instalments.

The Chairman: Yes.

• 1640

Mr. Whittaker: I would almost be satisfied if we could choose a threshold level that was reasonable and caught a goodly number of people. So I would get a better look at the income levels. Above that, you let them pay their quarterly instalments, but you catch the majority of people with whom we are dealing. The higher-income people normally have tax preparers and are more attuned to their money management—not necessarily so, but in my experience the majority are.

The Chairman: Carole, when we talk about income threshold, are we talking about taxable income?

Ms Chouinard: In this case, net income, not taxable income.

The Chairman: So net is...

[*Traduction*]

Personnellement, j'aimerais 2,000$. Ça me semble plus approprié que 1,500$.

M. Harvard: Où se trouve le chiffre de 19,000$ que vous avez mentionné, monsieur le président?

Le président: A la page 4. C'est le seuil de revenu auquel la plupart des personnes concernées seraient exemptées si on prenait le seuil de 1,500$ pour les versements trimestriels.

M. Harvard: Si c'était 2,000$, il faudrait que ce soit beaucoup plus que 20,000$?

Le président: Oui.

M. Whittaker: Carole pourrait-elle, pour notre prochaine réunion, faire des calculs pour chaque tranche supplémentaire de 500$. Quels seraient les chiffres à 2,000$, par simple curiosité, et quels seraient-ils à 2,500$ et ainsi de suite jusqu'à 3,500$, afin que nous puissions savoir quel en est le coût final et quel sera l'avantage par rapport à ce coût final; autrement dit, combien de personnes seront concernées et à quels revenus? C'est l'un des facteurs qu'il nous faut prendre en considération si on veut arriver à un consensus, si on veut étudier les seuils, c'est-à-dire le nombre de personnes que l'on touche; il faudrait voir si on va toucher ainsi la plupart des personnes qui n'iraient pas normalement trouver un comptable et qui s'y perdent avec les versements trimestriels.

Le président: Est-ce faisable? Sur la base de ces calculs, nous pourrons raisonnablement choisir un seuil si nous tombons d'accord. Je crois que c'est un point à aborder; nous nous occupons du seuil.

Il y a deux autres propositions portant sur le paiement dû au début de l'année d'imposition ou au cours de l'année. Voulons-nous en savoir davantage là-dessus ou cela nous semble-t-il pratique?

M. Harvard: Ces deux suggestions font partie intégrante de l'élimination des versements trimestriels. Si le comité ne peut s'entendre sur les versements trimestriels, ces solutions disparaîtraient aussi. Elles sont liées à la suppression des versements trimestriels.

Le président: Oui.

M. Whittaker: Je serais à peu près satisfait si on arrivait à choisir un seuil qui soit raisonnable et qui touche un nombre suffisant de personnes. Il faudra donc regarder de plus près les revenus. Au-dessus d'un montant, on les laisse payer les versements trimestriels, mais avec ce montant on touche la majorité des personnes qui nous intéressent. Ceux qui gagnent davantage ont normalement des comptables qui leur préparent leurs feuilles d'impôt et sont plus au courant de la gestion financière,—ce n'est pas nécessairement le cas, mais d'après mon expérience, c'est ainsi pour la majorité d'entre eux.

Le président: Carole, lorsque l'on parle de seuil de revenu, s'agit-il du revenu imposable?

Mme Chouinard: Dans ce cas, il s'agit du revenu net et non du revenu imposable.

Le président: Le revenu net est donc...

[*Text*]

A voice: Prior to personal deductions.

Ms Chouinard: Yes.

The Chairman: Prior to RRSP contributions?

Ms Chouinard: No. RRSP contributions are deducted when they are calculating net income. There aren't that many deductions from net taxable. The capital gains exemption is one of them.

The Chairman: So you have most of the seniors—

Ms Chouinard: It's very close, yes.

Mr. Harvard: The other thing we should consider is that if we were to go with the threshold option, then I think we should also suggest that the threshold rise annually according to inflation.

An hon. member: Good suggestion.

The Chairman: I don't have a particular problem with that.

Might I suggest that for the next meeting we could have that updated information and also a prepared resolution, but blanks on the numbers so we can simply write in the number we think is appropriate so it is easy for us to proceed with that.

In light of the time, might I suggest also that we follow the concept of a similar letter to the minister with our conclusions and include in it the provision for the indexation of whatever that number is. Again, if we send the full report in the form of a letter, then Mr. Harvard's other suggestions would be in the report as items that we have included in our dialogue, but this is the one that we have particularly keyed in on. So his thoughts would go forward. I am not opposed to that.

Mr. Harvard: Yes, okay.

Ms Chouinard: In terms of the indexation, would you be recommending that it be fully indexed, or indexed only above 3% as the number of the—

Mr. Harvard: Well, what is the indexation now with respect to say old age pensions, or is that CPI?

Ms Chouinard: Is that full?

A voice: Yes.

Ms Chouinard: Okay, that one is full. Other personal credits are indexed—

Mr. Harvard: Yes, I would use CPI.

Ms Chouinard: Okay, full CPI as opposed to only the increase above 3%.

Mr. Zafiriou: Since we are talking about income here, you might even want to consider whether it might be more appropriate to have an income-linked index rather than a cost-of-living index; in other words, link the limit to a rise in the average level of income, whether it is an industrial wage or some other income, rather than CPI, because we are talking here about taxing income.

The Chairman: Are any of those other indexes used?

Mr. Zafiriou: It is used, for instance, in the determination of what is the threshold for contributions to CPP, the maximum level of contribution. That is the industrial wage. Adjustments in insurance pay-outs are also linked to the industrial wage.

[*Translation*]

Une voix: Avant les déductions personnelles.

Mme Chouinard: Oui.

Le président: Avant les cotisations à un REER?

Mme Chouinard: Non. Les cotisations à un REER sont déduites lorsqu'on calcule le revenu net. Il n'y a pas tellement de déductions qui sont faites sur le revenu net imposable. L'exonération des gains en capital en est une.

Le président: Ainsi, la plupart des personnes âgées. . .

Mme Chouinard: À peu près, oui.

M. Harvard: Si nous choisissons la solution du seuil, il nous faudra aussi proposer que ce seuil augmente chaque année en fonction de l'inflation.

Une voix: Très bonne suggestion.

Le président: Je n'ai rien contre.

Puis-je proposer pour la prochaine réunion que nous ayons ces renseignements les plus récents ainsi qu'une résolution prête en laissant les chiffres en blanc pour pouvoir simplement ajouter ce qui nous semble approprié; il sera ainsi plus facile de procéder.

Étant donné le temps dont nous disposons, puis-je également proposer de reprendre l'idée d'une lettre équivalente envoyée au ministre avec nos conclusions dans laquelle on aurait intégré la disposition d'indexation du chiffre qui aura été proposé. Si nous envoyons la totalité du rapport sous forme de lettre, les autres suggestions de M. Harvard figureraient dans le rapport à titre de questions discutées, mais c'est sur celle-ci que nous avons surtout insisté. Ainsi, on pourrait faire connaître ses idées. Je ne m'y oppose pas.

M. Harvard: Oui, très bien.

Mme Chouinard: Pour ce qui est de l'indexation, recommanderiez-vous une indexation totale ou une indexation seulement au-dessus de 3 p. 100 étant donné que le chiffre de. . .

M. Harvard: Quelle est l'indexation actuelle pour la pension de retraite, ou s'agit-il de l'IPC?

Mme Chouinard: Est-elle totale?

Une voix: Oui.

M. Chouinard: Très bien, elle est totale dans ce cas. Les autres crédits personnels sont indexés. . .

M. Harvard: Oui, je prendrais l'IPC.

Mme Chouinard: Très bien, la totalité de l'IPC, pas seulement une augmentation au-dessus de 3 p. 100.

M. Zafiriou: Étant donné que nous parlons de revenu, on pourrait peut-être même juger plus judicieux de lier l'indice au revenu plutôt qu'au coût de la vie; autrement dit, lier la limite à l'augmentation du revenu moyen, qu'il s'agisse d'un salaire industriel ou d'un autre revenu, plutôt qu'à l'IPC, car nous parlons ici d'impôt sur le revenu.

Le président: Utilise-t-on ces autres indices?

M. Zafiriou: On les utilise, par exemple, pour déterminer le seuil applicable aux cotisations au RPC, les cotisations maximales. C'est pour les salaires industriels. Les redressements des remboursements d'assurance sont également liés aux salaires industriels.

[*Texte*]

Mr. Harvard: They would be relatively close over time though, would they not?

Mr. Zafiriou: Well, the difference would be essentially the productivity over time. In the post-war period that has been, on average, about 1.5%.

Mr. Harvard: So we will put the finishing touches on this at our next meeting.

The Chairman: Yes.

The final thing I would like to do is suggest that we have received all kinds of submissions, and unless there is a particular one that some of you have picked up on, the ones on which I would like to suggest we start the review are the submissions from the Canadian Professional Sales Association. I think we have had a submission from Mr. Paddy, a chartered accountant, dealing with the travel expenses and the way they are deductible, in that it is a rather convoluted and complicated formula to determine what is deductible from your income. It seems to me that there has to be a simpler way of determining that deduction, and I would like to suggest we look at that aspect of it.

• 1645

Mr. Harvard: Are you talking about business expenses?

The Chairman: Business expenses and travel expenses. I think it is primarily travel expenses that the Canadian Professional Sales Association talks about.

Mr. Harvard: What about entertainment expenses?

The Chairman: I think that could be part of the whole—

Mr. Harvard: A three-martini lunch?

The Chairman: You can only deduct 80% of it, and then there is a certain personal taxable benefit out of that three-martini lunch.

Mr. Harvard: After the third martini you don't care how much they tax you anyway.

The Chairman: It seems to me that there has to be a simpler way.

Mr. Harvard: Brown cow dinner. How is that?

The Chairman: That has to be a simpler way that legitimately allows the deduction, and that isn't so convoluted. What I would like to do is have a look at what those people are suggesting.

I think we also have the real estate association suggesting that we ought to look at some of the capital expenses that we will accept. For example, a real estate salesman who has a computer or a cellular phone can't deduct that as legitimate business expense. The mechanics association says that you cannot deduct the cost of tools, even though they are legitimate expenses relative to their business.

Mr. Harvard: Mr. Chairman, have you received any correspondence relative to complaints about the taxation system having a bias against married couples?

[*Traduction*]

M. Harvard: Ils devraient cependant être assez voisins avec le temps, n'est-ce pas?

M. Zafiriou: La différence viendrait essentiellement de la productivité au fil des ans. Dans la période de l'après-guerre elle est en moyenne d'environ 1,5 p. 100.

M. Harvard: Nous mettrons donc la dernière main à cette question à notre prochaine réunion.

Le président: Oui.

La dernière chose que j'aimerais faire c'est de vous signaler que nous avons reçu toutes sortes de mémoires et à moins qu'il y en ait un que vous ayez particulièrement remarqué, ceux que j'aimerais proposer pour commencer notre étude sont ceux de l'Association canadienne des professionnels de la vente. Je crois qu'il y a eu un mémoire présenté par M. Paddy, comptable agréé, qui traite des frais de déplacement et des possibilités de les déduire; il semble que la formule permettant de savoir ce qui est déductible de votre revenu est plutôt contournée et complexe. Il me semble qu'il devrait y avoir un moyen plus simple de calculer cette déduction et j'aimerais proposer que l'on étudie cette question d'abord.

M. Harvard: Voulez-vous parler des frais professionnels?

Le président: Des frais professionnels et des frais de déplacement. Je crois que ce sont surtout les frais de déplacement qui sont abordés dans le document de l'Association canadienne des professionnels de la vente.

M. Harvard: Qu'en est-il des frais de représentation?

Le président: Je crois qu'ils pourraient faire partie de l'ensemble...

M. Harvard: Vous voulez parler des repas de luxe?

Le président: Vous ne pouvez déduire que 80 p. 100 des repas et il y a ensuite un certain avantage personnel imposable sur ce repas de luxe.

M. Harvard: Lorsque vous avez bien bu, peu vous importe l'impôt.

Le président: Il devrait y avoir un moyen plus simple, me semble-t-il.

M. Harvard: Les repas de quatre sous. Qu'en dites-vous?

Le président: Il devrait y avoir un moyen plus simple de permettre en toute légitimité cette déduction, un moyen beaucoup moins contourné. J'aimerais que l'on voie ce que ces gens proposent.

Nous avons également l'associaiton de l'immeuble qui nous suggère d'étudier certaines des dépenses en immobilisations qui sont acceptées. Par exemple, un agent immobilier qui a un ordinateur ou un téléphone cellulaire ne peut les déduire comme frais professionnels légitimes. L'assocation des mécaniciens dit que l'on ne peut pas déduire le coût des outils, même si ce sont des dépenses légitimes en rapport avec le travail.

M. Harvard: Monsieur le président, avez-vous reçu des lettres dans lesquelles on se plaint du fait que le système d'imposition fait preuve d'une certaine partialité au détriment des couples mariés?

[*Text*]

The Chairman: We had that presentation from Mr. Johnson, which—

Mr. Harvard: I know, but have you had anything further?

The Chairman: No. I shouldn't say I haven't. There is probably a letter or two from individuals on file on that subject. I recall reading them. They are not from organizations, I think they are from individuals, not that it should matter.

It does exist, though. There is no doubt about that. I think Mr. Johnson in his presentation in fact had some examples of that right in his report. If we want to look at it, I am not opposed to that either, because certainly it is an extension of information we have received.

If you are in agreement, I will ask staff to look at those various reports dealing with expenses and submissions and see how we might proceed. You can give us an overview of that for the next meeting and then we can decide whether we want to proceed with that.

Mr. Harvard: There is that figure out there, for example, which Neil Brooks constantly refers to, the $1 billion it costs the treasury for entertainment expenses. I know some people suggest that is sort of way out in left field, but it would be nice to know if there is such a thing as an accurate estimate of the cost. A billion dollars is a lot of money.

Mr. Whittaker: There is one other feature. When people speak of travel expenses they have always talked about sales people and what not, but there is a fair contingent across the country, construction workers and those who work in different communities, particularly in today's mobile society, who have travel expenses going back and forth. There has been some difference of opinion within the tax department as to whether these are deductible. Some have succeeded over some years, and now they are getting wound back. I don't know whether you want to wrap that into this—

The Chairman: I don't recall seeing anything from anybody on that. I am not opposed to including that, but I don't recall—

Mr. Whittaker: I will make a couple of phone calls. It seems to me that I have run into some tax preparers who over the last ten years have talked to me about it at various times.

Ms Chouinard: I think the problem arises not so much with business people who travel, but employees who travel on behalf of their employers and whether or not they can deduct their travelling costs. In past years that seems to have been where there was the most discrepancy in the treatment of those expenses by revenue officials, as compared with the treatment of people who earn business income.

• 1650

The Chairman: We will put that on the agenda for the next meeting and see what we can conclude out of that, or rather not conclude but at least get some direction on.

[*Translation*]

Le président: Il y a eu un exposé de M. Johnson, qui...

M. Harvard: Je sais, mais en avez-vous reçu d'autres?

Le président: Non. Je ne devrais pas dire que non. Il y a sans doute une lettre ou deux sur le sujet qui proviennent de particuliers et qui figurent dans le dossier. Je me souviens les avoir lues. Elles ne proviennent pas d'organisations, je crois qu'elles proviennent de particuliers, mais ce n'est pas que cela ait une importance.

Il y en a en effet, cela ne fait aucun doute. Je crois que M. Johnson dans son exposé nous en donnait précisément des exemples. Si nous voulons étudier cela, je ne suis pas contre non plus, car c'est certainement un prolongement des renseignements que nous avons reçus.

Si vous êtes d'accord, je demanderais au personnel d'étudier les divers rapports traitant des dépenses ainsi que les mémoires afin de voir comment nous allons procéder. Vous pouvez nous donner une vue d'ensemble de la question à la prochaine réunion afin que nous puissions savoir si nous allons en discuter.

M. Harvard: Il y a par exemple ce chiffre que Neil Brooks ne cesse de mentionner, ce chiffre de 1 milliard de dollars de frais de représentation qu'il en coûte au Trésor public. Je sais que certaines personnes diront que c'est bien loin de nos préoccupations, mais j'aimerais savoir s'il y a une évaluation exacte de ces dépenses. Un milliard de dollars représente une bonne somme d'argent.

M. Whittaker: Il y a autre chose. Lorsqu'on parle de frais de déplacement, on parle toujours des voyageurs de commerce et autres, mais il y a un assez grand nombre de gens qui, dans le pays, ont des frais de déplacement pour aller au travail et en revenir; je pense aux travailleurs du bâtiment et à ceux qui travaillent dans d'autres communautés, surtout dans notre société actuelle très mobile. Les opinions divergent aux services de l'impôt sur la déductibilité de ces frais. Certains ont réussi à les faire accepter pendant quelques années, et maintenant on leur trouve à redire. Je ne sais si vous voulez intégrer cela...

Le président: Je ne me souviens pas avoir vu quoi que ce soit sur le sujet. Je ne m'oppose pas à ce qu'on l'intègre, mais je ne me souviens pas...

M. Whittaker: Je ferai quelques appels téléphoniques. Il me semble que j'ai rencontré ces 10 dernières années des gens qui préparent les feuilles d'impôt et qui m'en ont parlé à plusieurs reprises.

Mme Chouinard: Je crois que le problème ne se pose pas tellement avec les gens d'affaires qui voyagent, mais avec les employés qui voyagent au nom de leur employeur et qui se demandent s'ils peuvent ou non déduire leurs frais de déplacement. Ces dernières années, c'est dans ce domaine qu'il semble y avoir eu le plus de différences de traitement de ces dépenses par les fonctionnaires de l'impôt en comparaison du traitement reçu par ceux qui ont un revenu d'entreprise.

Le président: Nous le mettrons à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour voir quelle conclusion nous allons pouvoir en tirer, ou plutôt pour voir quelle direction nous allons prendre.

[*Texte*]

Mr. Whittaker: Do you need a motion for number four?

The Chairman: If we did an official report to Parliament we would need that. We don't need that, at this time anyway.

Mr. Harvard: So when do we meet again, Mr. Chairman?

The Chairman: The next meeting next week is subject to everybody's schedules.

Carole, when are you available?

Ms Chouinard: Tuesdays I don't have a problem with the afternoons. Monday and Wednesday, it is difficult for me to come in the afternoons.

The Chairman: So let's go with Tuesday afternoon, if we can find a place to hold it.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Whittaker: Avez-vous besoin d'une motion pour le numéro 4?

Le président: Si nous devions remettre un rapport officiel au Parlement, ce serait nécessaire. Mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

M. Harvard: Quand nous retrouvons-nous, monsieur le président?

Le président: La réunion de la semaine prochaine dépend des horaires de chacun.

Carole, quand êtes-vous disponible?

Mme Chouinard: Je n'ai pas de problème le mardi après-midi. Il m'est plus difficile de venir les lundis et mercredis après-midi.

Le président: Retenons donc mardi après-midi si nous pouvons trouver une salle.

La séance est levée.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | Poste-lettre

K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group – Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada – Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, February 11, 1992

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 11 février 1992

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), inquiry into tax instalment payments and seniors

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude de l'instauration du paiement des impôts et les personnes âgées

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24560—1

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 11, 1992
(5)

[*Text*]

The Sub-Committee on tax matters of the Standing Committee on Finance met at 3:42 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: René Soetens and Jack Whittaker.

Acting Members present: John Harvard for John Manley and David Bjornson for Greg Thompson.

Other Member present: Diane Marleau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marion Wrobel, Senior Analyst and Tony Jackson, Research Officer. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee resumed consideration of a draft report entitled "Tax Instalment Payments and Seniors". (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, February 4, 1992, Issue No. 4*).

After debate, it was agreed,—That, the draft report entitled "Tax Instalment Payments and Seniors" be adopted, as amended, and that the Chairman refer the contents of the draft report by letter to the Minister of Finance.

The Sub-Committee proceeded to discuss future business.

At 4:15 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 11 FÉVRIER 1992
(5)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur les questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à 15 h 42, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membres du Sous-comité présents: René Soetens et Jack Whittaker.

Membres suppléants présents: John Harvard remplace John Manley; David Bjornson remplace Greg Thompson.

Autre députée présente: Diane Marleau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marion Wrobel, analyste principal, et Tony Jackson, attaché de recherche. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité étudie le projet de rapport sur l'acompte provisionnel d'impôt et les personnes âgées (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 4 février 1992, fascicule nº 4*).

Après débat, il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté et que le président le transmette au ministre des Finances.

Le Sous-comité discute de ses travaux à venir.

À 16 h 15, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 11, 1992

• 1541

The Chairman: Let's bring this meeting to order. The first item we are going to receive is a report and an update on tax instalments. We now have that and maybe you could give us a quick summary of what you found based on the different income levels and people affected by the threshold.

Ms Carole Chouinard (Committee Researcher): For the members' information, the report is basically the same report as the one that was presented last week except for a few minor changes and additional information regarding the effect of increasing the threshold to different amounts.

One of the minor changes that I've made is on page 3 regarding the penalty. The question had been asked last week as to what that penalty could amount to. I couldn't recall exactly what the formula was for calculating the penalty. I've looked it up and I've simply added on page 3 under "Current Provisions of the Income Tax Act" a statement to the effect that the penalty can in some cases amount to approximately half the interest that would be payable in respect of late or deficient instalments. In the worst case scenario it can be a pretty hefty penalty.

The only other change that has been made to the report is on page 4 regarding the effects of the impact of raising the threshold to various amounts starting from $1,500 right up to $3,000 in increments of $500 from $1,500 to $3,000.

If the threshold were to be raised to $3,000 the number of additional senior citizens—and the numbers here, by the way, are only for seniors. They do not include all taxpayers who would be subject to instalment tax obligations. The number of additional seniors who would be exempted if the threshold were raised to $3,000 is approximately half of all seniors who are present remitters, because there are presently 400,000 seniors who remit their taxes by instalments. So, at a $3,000 increased threshold, approximately half of them would be exempted.

Other than that, I think the numbers speak for themselves. The only change is on page 5 in terms of the committee recommendation. The chairman of the committee had suggested that the recommendation be worded to provide for an increase in the present threshold of $1,000. There is also a suggestion that this threshold be fully indexed to annual increases in the Consumer Price Index.

The Chairman: Thank you very much. Questions or comments? That committee recommendation really does read in the direction that I had requested, leaving out the number that we might insert subject to whatever we agree to at this meeting, if we can agree.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 11 février 1992

Le président: La séance est ouverte. On va nous remettre un rapport, et nous allons entendre une mise à jour sur la question du versement d'acomptes provisionnels. Nous avons donc tous reçu un exemplaire du rapport, et vous pourriez peut-être nous résumer brièvement ce que vous avez constaté pour ce qui est des différents niveaux de revenu et des gens qui sont touchés par le seuil des acomptes provisionnels.

Mme Carole Chouinard (attachée de recherche du comité): Pour la gouverne des membres du comité, le rapport est à toutes fins pratiques le même que celui qui a été présenté la semaine dernière, si ce n'est de quelques petites modifications que j'y ai apportées et des quelques renseignements que j'ai ajoutés relativement à l'incidence de l'augmentation du seuil sur différents montants.

J'ai apporté une modification à la page 3, au sujet de la pénalité. La semaine dernière, on a demandé à combien la pénalité pourrait s'élever. Je ne me souvenais pas précisément de la formule utilisée pour calculer la pénalité. J'ai fait des recherches, et j'ai simplement ajouté à la page 3, à la rubrique «Dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu», une précision qui dit que la pénalité peut, dans certains cas, équivaloir à environ la moitié de l'intérêt qui est imposé dans le cas d'un acompte provisionnel payé en retard ou qui n'a pas été versé. Une pénalité peut parfois être très lourde.

La seule autre modification que j'ai apportée, c'est à la page 4, concernant l'incidence que pourrait avoir l'augmentation du seuil, sur divers montants, de 1,500$ à 3,000$, par tranche de 500$.

Si l'on augmentait le seuil à 3,000$, le nombre de personnes âgées de plus... soit dit en passant, ces chiffres ne valent que pour les personnes âgées. Ils n'incluent pas tous les contribuables qui doivent verser des acomptes provisionnels. Le nombre de personnes âgées qui seraient exemptées, si l'on augmentait la limite à 3,000$ équivaudrait à environ la moitié de toutes les personnes âgées qui versent des acomptes provisionnels à l'heure actuelle, car cela touche actuellement 400,000 personnes âgées. Donc, si la limite était augmentée à 3,000$, à peu près la moitié de ces personnes âgées seraient exemptées.

Je pense que les autres chiffres n'ont pas besoin d'explication. La seule autre modification figure à la page 5, à la recommandation du comité. Le président du comité avait demandé que la recommandation soit formulée de manière à prévoir une augmentation de la limite actuelle de 1,000$. On recommandait aussi que cette limite soit indexée aux augmentations annuelles de l'indice des prix à la consommation.

Le président: Merci infiniment. Y a-t-il des questions ou des observations? La nouvelle formulation de la recommandation correspond vraiment bien à ce que j'avais demandé, et on a laissé en blanc le montant que nous déciderons de recommander à l'issue de la présente réunion, si nous nous entendons sur un chiffre.

[*Texte*]

• 1545

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): Is there no way of knowing the cost to the public treasury when the collection of $143 million or $302 million or $405 million or $501 million is delayed?

The Chairman: It would really be the interest on a portion of it. If you take the $2,000 number, I presume that not the entire $300 million is delayed because you are receiving it in quarterly instalments. A portion of it is delayed each quarter.

Mr. Harvard: Is there no way you can ballpark it?

Ms Chouinard: Finance would not provide me with any figures on that. It depends a lot on the interest rate. It would also depend on, I guess, the assumptions you would make, whether you would average it out to a six-month delay. Obviously, the payment that's made in December is delayed for a period of four months only, as opposed to the one that's made on March 15, which is delayed for a much longer period.

Mr. Harvard: Doesn't Finance have an estimate of what the current program or current provisions are costing the treasury? Surely there must be some way. Right now the threshold is set at $1,000. Based on last year's interest rates, does Finance not know what the cost was?

Ms Chouinard: If the threshold is currently set at $1,000, effectively they don't consider it a delay that they're not getting instalments from people who are below that threshold.

Mrs. Marleau (Sudbury): I have a bit of a problem with categorizing seniors because so many people are aging very quickly. I know you've done a lot of work on this when I haven't been on this committee, but I would wonder why, rather than changing the threshold and all of these other things, you don't have some other more lenient way of dealing with people. They have to get used to making instalments just like everybody else. A lot of them just don't want to do it. When they get to the end of the year and get the big tax bill, they're not going to be any happier. I've dealt with them and I know what they're like. What they really want is not to pay income tax at all and—

The Chairman: And it doesn't make it any easier knowing that you only have to pay it once a year instead of three times.

Mrs. Marleau: I know you give them a year's grace now in which to get adjusted. Maybe we have to be a bit more lenient with some of these people. I've seen some of the hefty fines. Maybe the fines could be a little bit less or something—I don't know—rather than categorically raising it all, because the bulk of the population is very quickly becoming senior.

I feel it's very unfair to make everybody else—a young family, for instance—deduct at source and then because someone is over the age of 65, suddenly they don't have to pay any income tax until the end of the year. The young family needs the money as much as the seniors do. That's just my considered opinion.

[*Traduction*]

M. Harvard (Winnipeg St. James): N'y a-t-il aucun moyen de savoir le coût que représente pour le Trésor le retard à percevoir 143 millions de dollars, 302 millions, 405 millions ou 501 millions de dollars?

Le président: Cela équivaudrait en réalité à l'intérêt sur une partie de la somme. Si l'on prend l'exemple du seuil de 2,000$, je suppose que ce ne serait pas la rentrée de toute la somme de 300 millions de dollars qui serait retardées, car il y a en réalité des rentrées tous les trois mois. Il n'y en a qu'une partie qui est différée à chaque trimestre.

M. Harvard: N'y a-t-il vraiment aucun moyen de l'estimer?

Mme Chouinard: Le ministère des Finances ne m'a donné aucun chiffre à cet égard. Cela dépend surtout du taux d'intérêt, et aussi des hypothèses de travail, je suppose... si l'on décidait de faire une moyenne semestrielle, par exemple. Évidemment, le versement qui est fait en décembre n'est différé que sur quatre mois, par opposition à celui qui est effectué le 15 mars, qui est différé sur une période beaucoup plus longue.

M. Harvard: Le ministère des Finances n'a absolument aucune idée de ce que le programme ou les dispositions actuelles coûtent au Trésor? Il doit bien y avoir une façon de le savoir. À l'heure actuelle, le seuil est à 1,000$. Partant des taux d'intérêts qui ont prévalu l'année dernière, le ministère des Finances ne sait-il pas combien cela a coûté au Trésor public?

Mme Chouinard: Bien sûr, puisque la limite est fixée à 1,000$, actuellement, le ministère des Finances ne considère pas que l'impôt des gens qui est en-deçà de cette limite est en retard.

Mme Marleau (Sudbury): Il me répugne un peu à classer les personnes âgées dans des catégories, car il y a tellement de gens qui vieillissent très rapidement. Je sais que vous avez beaucoup travaillé là-dessus quand je ne faisais pas encore partie de ce Comité, mais au lieu de modifier le seuil en question et tout le reste, pourquoi n'envisageriez-vous pas d'autres mesures moins ardues pour ces gens? Ils doivent s'habituer à faire des versements comme tout le monde. Nombre d'entre eux ne veulent pas du tout le faire. Mais, à la fin de l'année, quand la grosse facture d'impôt arrivera, ils ne seront pas plus contents. Je les connais bien, vous savez. Ce qu'ils veulent, en réalité, c'est ne pas payer d'impôts du tout et...

Le président: Et cela ne facilite en rien les choses que de savoir qu'on ne payera qu'en un seul versement annuel plutôt qu'en trois versements.

Mme Marleau: Je sais que vous leur accordez une année pour s'adapter au nouveau système. Nous devrions peut-être accepter d'être un peu plus indulgents pour certains d'entre eux. J'ai eu l'occasion de voir quelques pénalités importantes qui sont imposées. On pourrait peut-être les réduire un peu—je ne sais pas—plutôt que d'adopter des mesures trop strictes, car la population vieillit très rapidement.

Je pense qu'il est très injuste que la formule des déductions à la source s'applique à tous les autres contribuables—à une jeune famille, par exemple—et que tout à coup, parce que quelqu'un arrive à 65 ans, il n'ait plus à payer son impôt qu'un fois à la fin de l'année. Les jeunes familles ont autant besoin de leur argent que les personnes âgées. Mais, ce n'est là que mon opinion...

[*Text*]

The Chairman: I think, though, when we started this process we accepted that there was a $1,000 threshold now. The feeling was, at least in some cases, that the $1,000 threshold was inappropriate, if for no other reason than that it had not been revised. Personally, I thought if it were indexed, it should have been much higher than the numbers show here, but that was just a mind set I had which has now been proven to be not quite the way it was.

The fact of the matter is we started with the idea that there was this $1,000 threshold and maybe it should be adjusted. We've carried the gamut from letting people choose whether they want to make quarterly instalments or not, and Mr. Harvard had several suggestions on that. The committee seemed to agree to look at the threshold. The other ideas weren't supported in the context of this committee, so we thought we would look at the threshold. Originally, we talked only about the $1,500 level. We didn't really know what the numbers were beyond that. Those numbers have now been increased to show some greater level.

• 1550

Mr. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): I had a discussion with Mr. Harvard after I left here and I went back over the material and rethought it. His point, made in (b) on page 2, was that:

> . . .opportunity cost be built into a special tax table that would be used by seniors taking advantage of this option.

Through the discussions I didn't fully, I don't think, appreciate exactly what his thrust was there. It seems, in effect, that it wouldn't cost or cost very little for the treasury in this particular case. Seniors would be able to pay at one time at the end of the year when they usually pay on April 30 and have the choice of that with their tax tables set out. They have the option over this.

I'm still saying that we should raise the threshold because I still feel that threshold of $1,000 has gone the same way as the dinosaur. It should be raised. I'm suggesting that we take another look at point (b). There could be some non-complex form of those over 65 paying an opportunity cost as suggested in a tax table. It could be be based on the interest or whatever. We should have a look at that because of the opportunity cost. As Mr. Harvard quite rightly pointed out, even some people who are fairly well off don't fully understand the tax system and could get caught in this. Although they may well afford to pay the interest and penalty, sometimes the interest and penalty are substantial. If the the opportunity cost was built into a special tax table—and I don't know whether this is possible or not and whether you've looked at it—it seems to me that it might not be that complex. For those over 65 it gives them a benefit if

[*Translation*]

Le président: Je pense, toutefois, qu'au début de notre examen, nous avons reconnu qu'il existe un seuil, qui est fixé à 1,000$ à l'heure actuelle. Certains d'entre nous trouvaient que cette limite de 1,000$ ne convenait plus, ne serait-ce que parce qu'elle n'avait jamais été révisée. Personnellement, je pensais que si elle avait été indexée, les chiffres seraient beaucoup plus élevés que ceux qui figurent dans ce document, mais ce n'était qu'une idée que j'avais, et on m'a démontré que mes conclusions n'étaient pas tout à fait justes.

Quoi qu'il en soit, nous avons posé comme prémisse qu'il y avait cette limite de 1,000$ à l'heure actuelle, et que cette limite devrait être modifiée. Nous avons discuté en long et en large de l'opportunité de permettre aux personnes âgées de faire des versements trimestriels ou non, et M. Harvard avait plusieurs idées à proposer à ce sujet. Nous nous sommes entendus pour discuter du seuil des accomptes provisionnels. Le Comité n'a pas appuyé les autres idées qui ont été suggérées. Nous avons donc décidé d'examiner cette question. Au début, nous n'avons discuté que des incidences d'un seuil qui serait fixé à 1,500$. Nous ne savions pas vraiment ce que cela donnerait au-delà de ce montant. Nous avons maintenant les chiffres qui illustrent les incidences qu'auraient des limites plus élevées.

M. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'ai eu un entretien avec M. Harvard après mon départ, j'ai relu le document et j'ai réfléchi à la question. Au point B, à la page 2 de son document, il dit:

> . . . qu'un coût d'opportunité figure dans une table d'impôt spéciale qui serait utilisée par les personnes âgées qui se prévaleraient de cette option.

Au cours des discussions, je n'ai pas vraiment bien compris, je pense, ce qu'il voulait dire. Il semblerait, en effet, que cela ne coûterait rien ou presque rien au Trésor dans ce cas particulier. Les personnes âgées ne paieraient l'impôt qu'elles doivent qu'en un seul versement, à la fin de l'année, le 30 avril, et elles devraient se reporter aux tables d'impôt qui seraient établies. Elles auraient le choix.

Je soutiens encore que nous devrions rehausser la limite, car j'ai toujours l'impression que ce seuil de 1,000$ n'a absolument plus rien à voir avec la réalité. Il faudrait l'augmenter. Je suggère de revenir sur ce que l'on dit au point b. Certaines personnes de plus de 65 ans pourraient n'effectuer qu'un seul versement d'impôt par année et payer ce coût d'opportunité qui figurerait dans une table d'impôt. Ce coût d'opportunité pourrait être déterminé à partir des taux d'intérêts ou de quelque autre facteur. Nous devrions examiner cette possibilité, précisément en raison du coût d'opportunité. Comme M. Harvard l'a fait remarquer, à juste titre, d'ailleurs, même certaines personnes qui sont assez bien nanties ne comprennent pas vraiment bien le système fiscal et pourraient être défavorisées. Même si elles ont les moyens de payer les intérêts et la pénalité, il n'en demeure pas moins que le montant peut parfois être substantiel. Si le coût

[*Texte*]

they choose to pay once a year because they're over the threshold amount. I would suggest the threshold should be $2,500. It appears that you drop off fairly substantially after that. What I'm asking us to have a look at is Mr. Harvard's point (b) in addition to raising the threshold.

Mrs. Marleau: You're actually saying that you want to have a special tax table with a surcharge for seniors who don't make their instalments. That's really what you're talking about here.

The Chairman: Basically the idea is that at the start of the year you would be served notice, as is presently proposed, that you make your quarterly instalments of *x*. If you choose not to make those quarterly instalments you don't have to if your tax is less than a certain annual basis. Or you choose that you only want to make that one payment and make it at the end of the year. For the sake of argument, if you owe $3,000, it's $3,000 plus 8% interest, whatever that is. You roll that into the number, but you declare at the start of the year whether you want to use that proposal at the end of the year.

Mr. Harvard: It's just one more option. The argument, Diane, is that if you extend to senior taxpayers the privilege of paying taxes only once a year there would be perhaps an unbearable cost to the treasury, particularly in difficult times like these. All I'm suggesting is that this need not be a problem. Say in your case you owe $2,000 and by paying only once you've denied the government $37 interest by not paying quarterly. You've exercised your choice. You say that you'd rather pay the $37 and file only once a year. But I'm also saying, over and above, that's your choice. If you want to save the $37, pay quarterly. If you want to pay only once a year, pay the $37.

Just one more thing. Insofar as the separate table is concerned, I don't think that should frighten you. If you're a taxpayer and you're 65 and you want to pay once a year, you pull this table. You read and you see what your tax is. If you pay quarterly you pull this table. There is no more work at all involved. You're simply reading from a different page.

Mrs. Marleau: Yes, but you're still complicating—

Mr. Harvard: No.

Mrs. Marleau: —the whole thing.

Mr. Harvard: Why, why?

Mrs. Marleau: You're still charging them.

[*Traduction*]

d'opportunité était intégré à une table d'impôt spéciale—et je ne sais pas si c'est possible ou non, et si vous y avez réfléchi—il me semble que ce ne serait pas tellement compliqué. Les gens de 65 ans et plus auraient ainsi la possibilité de ne faire qu'un seul versement par année parce que l'impôt qu'ils auraient à payer dépasserait le seuil établi. Il faudrait le fixer à 2,500$. Au-delà de ce montant, les sommes deviennent assez considérables. Je recommande donc de réexaminer le point b) de la proposition de M. Harvard, en plus de relever la limite.

Mme Marleau: En réalité, vous favorisez l'établissement d'une table d'impôt spéciale agrémentée d'une surtaxe, si vous voulez, à l'intention des personnes âgées qui ne versent pas d'accompte provisionnel. C'est bien de cela qu'il s'agit, n'est-ce-pas?

Le président: La formule qui est envisagée, c'est qu'au début de l'année, la personne âgée recevrait un avis, comme on le propose à l'heure actuelle, indiquant les acomptes provisionnels devant être versés à chaque trimestre. La personne en question pourrait décider de ne pas faire de versement trimestriel si l'impôt qu'elle doit payer était en-deçà d'une certaine limite. Elle pourrait décider de ne faire qu'un seul versement à la fin de l'année. Pour illustrer la chose, si vous deviez 3,000$ d'impôt, ce serait 3,000$ plus 8 p. 100 d'intérêts, par exemple. Le montant total serait prédéterminé, mais il faudrait déclarer au début de l'année si l'on a l'intention d'utiliser cette formule à la fin de l'année.

M. Harvard: Ce n'est qu'une possibilité de plus. Le raisonnement derrière cela, Diane, c'est qu'en accordant aux contribuables âgés le privilège de ne régler leurs impôts que par un seul versement annuel, cela peut signifier un coût important pour le Trésor public, particulièrement dans les temps difficiles que nous traversons. Tout ce que je dis, c'est qu'il ne faut pas voir de problème où il n'y en a pas. Supposons que vous deviez 2,000$ d'impôts, et qu'en ne le payant qu'un seul versement à la fin de l'année, vous privez le gouvernement de 37$ d'intérêts. C'est un choix que vous avez fait. Vous préférez verser les 37$ en question au gouvernement et ne faire qu'un seul versement par année. Mais, au-delà de tout cela, je dis que c'est un choix que vous avez fait. Si vous ne voulez pas payer ces 37$ au gouvernement, alors, faites des versements trimestriels. Si vous ne pouvez faire qu'un seul versement, payez les 37$ en question.

Encore une dernière chose. Ne vous faites pas trop de bile au sujet d'une table d'impôt distincte. Si vous êtes un contribuable de 65 ans et plus et que vous ne voulez faire qu'un seul versement par année, vous vous servez de cette table. Vous vous en servez pour déterminer l'impôt à payer. Et si vous faites des versements trimestriels, vous utilisez l'autre table d'impôt. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Vous utilisez simplement une autre table, à une autre page.

Mme Marleau: Oui, mais vous compliquez ainsi. . .

M. Harvard: Non.

Mme Marleau: . . .tout le processus.

M. Harvard: Et pourquoi cela?

Mme Marleau: Vous demandez plus d'argent aux personnes âgées.

[*Text*]

The Chairman: Okay. I think Mr. Bjornson has a comment or two.

Mr. Bjornson (Selkirk—Red River): If I might jump in, Mr. Chairman, considering Mr. Harvard's option of waiting until the end and paying a penalty, was it ever considered by this committee of predetermining an estimate of what was going to be paid up front with the deduction?

The Chairman: That was the third option we discussed. You could pay your taxes before the year starts.

Mr. Bjornson: At a discount rate.

• 1555

Mr. Harvard: Mr. Chairman, may I just explain for my friend Mr. Bjornson that I understand why you used the word "penalty", and in fact I even used that word at the beginning myself, but I shy away from using the word now because, in effect, it's not a penalty. There's always a cost, regardless of which option you choose. If you pay quarterly, as a taxpayer you are denied investing a portion of your money, so there is a cost to you. If you pay only once a year, there is also a cost to you. If you pay up front—the third option—there is a cost.

So it doesn't matter which option you choose. A portion of your money is not available to you and not available for interest. That's why I shy away from the word "penalty".

Mrs. Marleau: You can carry that even further. If you want to make everything absolutely fair, you should charge those people when they pay quarterly installments, because they're not paying as often as people who are having it deducted at source every two weeks. It just doesn't work.

The Chairman: Dave, did that answer your question?

Mr. Bjornson: Thank you.

Mrs. Marleau: I've worked in this, and you're not going to get out of it.

The Chairman: There's no easy way to get around the issue of paying taxes, and I don't know whether there's any pleasant way of doing it. Some are more pleasant than others, but none of them is pleasant.

Mr. Harvard: The idea here is not to get out of paying taxes.

The Chairman: No, I realize that.

Mr. Harvard: That is not the exercise. The point of the exercise is to free people from having to pay on a quarterly basis. That's all.

The Chairman: I don't think I suggested that we were trying to have people not pay their taxes.

[*Translation*]

Le président: Bon. Je crois que M. Bjornson a une ou deux observations à faire.

M. Bjornson (Selkirk—Red River): Si je peux intervenir, monsieur le président... À la lumière de la proposition de M. Harvard, qui voudrait qu'une personne âgée puisse n'acquitter ses impôts qu'en un seul versement à la fin de l'année, en payant une pénalité, le comité a-t-il tenté de déterminer combien d'argent le gouvernement pourrait recevoir si des personnes âgées payaient leurs impôts au début de l'année?

Le président: C'est la troisième possibilité dont nous avons discuté. On pourrait acquitter ses impôts avant le début de l'année.

M. Bjornson: À un taux moindre, si vous voulez.

M. Harvard: Monsieur le président, puis-je expliquer, à l'intention de mon ami, monsieur Bjornson, que je comprends pourquoi vous avez utilisé le mot »pénalité«, que j'ai d'ailleurs utilisé moi aussi, au début, mais je ne le ferai plus, car ce n'est pas vraiment une pénalité. Il y a toujours un coût, quelle que soit l'option que l'on choisisse. Le contribuable qui paie ses impôts au moyen d'acomptes trimestriels n'a pas la possibilité d'investir cet argent. C'est donc un prix qu'il doit payer. Celui qui ne paie ses impôts qu'en un seul versement a aussi un prix à payer. Et cela est aussi vrai pour celui qui choisit d'acquitter ses impôts au début de l'année.

Donc, quelle que soit l'option que l'on choisisse, on est privé d'une partie de son argent que l'on ne peut placer profitablement. C'est pourquoi je préfère ne plus utiliser le mot »pénalité«.

Mme Marleau: On peut même aller encore plus loin. Si vous voulez rendre tout absolument équitable, vous devriez faire payer aussi les gens qui versent des acomptes trimestriels, car ils ne paient pas aussi souvent que les autres contribuables dont l'impôt est prélevé à la source toutes les deux semaines. Ca ne va pas du tout.

Le président: Dave, cela répond-t-il à votre question?

M. Bjornson: Oui, merci.

Mme Marleau: J'ai travaillé là-dessus, et vous n'allez pas vous en tirer aussi facilement.

Le président: Il n'est pas facile de faire abstraction de l'obligation de payer des impôts, et je ne sais pas s'il existe une façon agréable de le faire. Il y en a qui le sont davantage que d'autres, mais aucune n'est vraiment agréable.

M. Harvard: L'intention n'est pas de cesser de payer des impôts.

Le président: Non, je comprends bien cela.

M. Harvard: Ce n'est pas du tout le but de l'exercice. Il s'agit, en réalité, de faire en sorte que les gens âgés ne soient plus obligés de faire des versements trimestriels. C'est tout.

Le président: Je ne pense pas avoir laissé entendre que nous tentions de faire en sorte que des gens ne paient plus leurs impôts.

[*Texte*]

Those were essentially the three options we discussed. Last week we suggested that two of them were not supported, and that's why we asked for some further numbers on the third option, which is the one detailed here.

I look at the numbers and I'm open to suggestions. I appreciate Mr. Whittaker, who has suggested $2,500. That's a little more than I thought of. You're talking about a person whose net income is $24,000. I don't know what that would mean in gross income nowadays. There really aren't a lot of deductions anymore; most of them are tax credits.

Mr. Whittaker: I'm looking at that because of a modest pension.

The Chairman: From the income threshold the number that came to mind was $2,000, but if you actually look at the income threshold, there's not much difference between the actual income levels of those three or four different categories that exist.

The other thing I look at is, which are we most likely to get, if we're to get any of them? If the number is bigger—for example, if we went to $3,000, and therefore there was $500 million in delayed revenue—the incremental cost of that is much bigger, and we may be less likely to get that kind of number, simply because of the actual dollars involved.

Mr. Harvard: Is there not some chance, Mr. Chairman, that the more you ask for, the more you will get? If we ask for $2,000, they'll probably offer $1,500.

The Chairman: I'm not going to debate that issue. There may be that logic as well. I generally like to think on two aspects: what's appropriate, and what's affordable at the same time. Certainly I'd be willing to go for more than the $1,500—the $1,500 number is just a little more than if we'd indexed the $1,000 previously—so I am certainly comfortable with the $2,000 number. I'm somewhat open to your ideas on it. We're not that far apart, anyway.

Mr. Whittaker: I looked at $2,500 because it looked as though we would get into the law of diminishing returns as we went higher. If we look at the number of additional remitters, it goes up in $1,000 from 80,000 to 170,000—more than double—and it only costs us... The big jump in delayed revenue, of course, is up to the $2,000 mark. It costs only an extra $100 million up to the $2,500—if you say that fast, it doesn't sound as bad—and then after that, it looks as though we're going backwards for the same amount of revenue that we're losing.

• 1600

That's why I looked at the $2,500 and thought that might be a reasonable cut off—a $25,000 income is a reasonable pension and catches a lot of seniors.

[*Traduction*]

Ce sont là les trois possibilités dont nous avons discuté. La semaine dernière, nous avons dit que deux d'entre elles ne recevaient pas tellement d'appui, et c'est pourquoi nous avons demandé d'autres chiffres concernant la troisième option, celle que nous avons ici en détail.

Je considère les chiffres que nous avons ici, et j'accueillerai des propositions à cet égard. M. Whittaker a proposé de fixer le seuil à 2,500$. C'est un peu plus que ce à quoi je pensais. Cette limite s'appliquerait à une personne qui aurait un revenu net de 24,000$. Je ne sais pas à quel revenu brut un tel montant correspond aujourd'hui. Il n'y a plus tellement de déductions; elles ont presque toutes été transformées en crédit d'impôt.

M. Whittaker: C'est un montant que j'associe à une pension modeste.

Le président: Deux mille dollars, c'est le chiffre que suggère la limite de revenu que l'on a ici, mais si vous examinez cela de plus près, vous allez constater qu'il n'y a pas tellement de différence entre les revenus réels faisant partie de ces trois ou quatre catégories différentes.

L'autre question que je me pose, c'est quel montant risque le plus d'être retenu, si l'on en retient même un, en réalité? Plus le montant est élevé—par exemple, si nous options pour 3,000$, et que cela retardait des rentrées de 500 millions de dollars—plus le coût serai élevé pour le gouvernement, et il est fort possible que cette limite soit rejetée, tout simplement en raison des montants en jeu.

M. Harvard: Monsieur le président, pourquoi ne risquerions-nous pas d'obtenir plus en demandant davantage? Si nous proposons 2,000$, on va probablement nous offrir 1,500$.

Le président: Je ne vais pas discuter de cela. Il est fort possible que vous ayez raison. Je me pose généralement deux questions: Que convient-il de faire, et que pouvons-nous nous permettre en même temps? Je me ferais sûrement tirer l'oreille pour recommander une limite plus élevée que 1,500$—car 1,500$, ce ne serait qu'un peu plus que si nous avions indexé la limite de 1,000$ avant cela—je n'hésiterais donc pas à recommander un seuil de 2,000$. Mais, je suis réceptif à toutes les idées que vous pouvez avoir là-dessus. L'écart n'est pas tellement important, de toute façon.

M. Whittaker: J'ai arrêté mon choix sur une limite de 2,500$, car j'ai l'impression qu'un seuil plus élevé, cela diminuerait beaucoup trop les rentrées pour le gouvernement. Si l'on compare à la limite de 1,000$, à 2,500$, le nombre de personnes de plus qui seraient exemptées passe de 80,000 à 170,000—plus que le double—et le coût n'est que de ... L'augmentation la plus importante des recettes qui sont différées se situe évidemment entre 1,500$ et 2,000$. Et de 2,000$ à 2,500$, il ne nous en coûte que 100 millions de dollars de plus—quand on le dit assez rapidement, cela n'a pas l'air aussi grave... et à partir de là, on dirait que nous commençons à récupérer.

C'est pourquoi j'ai retenu 2,500$ comme une limite raisonnable—25,000$ étant un revenu de pension raisonnable qui rejoint un grand nombre de personnes âgées.

[*Text*]

Mrs. Marleau: Would you do it all in one lump sum or would you do it in incremental stages? What I am saying is I would rather encourage these seniors to continue making instalments than—

Mr. Whittaker: If you look at this, what we are talking about now is the threshold.

Mrs. Marleau: I know what you are talking about, but how would you implement it, if you were to recommend this? Would you recommend that for the taxation year 1992 the threshold goes to $2,000 or $2,500?

The Chairman: I think our discussion has been that we would recommend the immediate implementation of whatever the number is—

Mrs. Marleau: That would encourage the number of people who are making instalments perhaps to withhold those instalments—

The Chairman: To stop the process, yes.

Mrs. Marleau: —and then we would go back to the same hassle of, gee, I now have to pay this great big amount of money. I'm poor and I'm old, and you should be—

The Chairman: If you do not have it, it is a lot harder to find $2,500 than it is to find $1,000.

Mrs. Marleau: Maybe we could raise the threshold over three years, with maybe $500 for one year. I think people should be making instalment payments. I think it is much easier in the long run for them, because then they are treated the same way as others.

It is fine to increase it, but increase it in a more gradual manner so that you are catching the newer people.

The Chairman: Okay. Are there any further comments?

Mr. Harvard: I suppose to some extent it is like picking something out of the sky, Mr. Chairman.

I think if we are not going to go for the abolition of quarterly instalments, then I would like to have the threshold raised as high as possible. I think I would probably support Mr. Whittaker's suggestion of the $2,500 threshold.

The Chairman: What would you suggest if we went with the recommendation—I appreciate what Mrs. Marleau has suggested as an alternative—to increase, in this tax year, the rate to $2,000, with further increases to $2,500 next year or the year after?

Mr. Harvard: Were we not suggesting that it be increased by the cost-of-living increase?

The Chairman: That would still be there. Rather than go to $2,500 in one year and then index it, take a two-year step and index it there.

Mr. Harvard: I believe in the abolition of quarterly tax payments. I would like to see them eliminated for as many people as possible.

If this committee will agree to a threshold of $2,000 now, $2,500 next year, and $3,000 the year after, and along with the increase in—

[*Translation*]

Mme Marleau: Favoriseriez-vous un seul versement ou plutôt des versements progressifs? Je serais plutôt portée à encourager ces personnes âgées à continuer à faire des versements plutôt que de...

M. Whittaker: Mais, nous parlons du seuil des acomptes provisionnels.

Mme Marleau: Je sais très bien de quoi il s'agit, mais comment mettre cette formule en oeuvre, si on la recommande? Recommanderiez-vous que pour l'année fiscale 1992, le seuil passe à 2,000$ ou 2,500$?

Le président: Je pense que nous avons dit que nous recommandrions que le seuil choisi s'applique immédiatement...

Mme Marleau: Cela encouragerait peut-être la plupart des personnes qui versent à l'heure actuelle des accomptes provisionnels à cesser de le faire...

Le président: Pour arrêter le processus, oui.

Mme Marleau: ...et ce serait la même histoire qui recommencerait: «je dois payer cet énorme montant d'impôt, je suis pauvre et vieux, et vous devriez...

Le président: Si vous n'avez pas l'argent nécessaire, il est beaucoup plus difficile de trouver 2,500$ dollars que 1,000$.

Mme Marleau: Nous pourrions peut-être augmenter le seuil sur une période de trois ans, à raison de 500$ par année, peut être. Je pense que les personnes âgées devraient verser des accomptes provisionnels. Je pense que ce serait beaucoup plus facile pour elles en fin de compte, car elles seraient alors traitées comme les autres contribuables.

C'est bien d'augmenter la limite, mais faites le d'une façon plus graduelle de manière à toucher un peu plus de monde.

Le président: Très bien. Y-a-t-il d'autres observations?

M. Harvard: Dans une certaine mesure, monsieur le président, je suppose que c'est un peu comme si nous décrochions un montant quelconque quelque part dans les cieux.

Si nous ne recommandons pas d'abolir complètement les accomptes provisionnels, il faudrait alors augmenter le seuil autant que possible. Je pense que j'appuierais probablement la proposition de M. Whittaker, soit de fixer la limite à 2,500$.

Le président: Que diriez-vous d'appliquer la recommandation de Mme Marleau, qui voudrait que la limite passe, cette année, à 2,000$, pour être ensuite augmentée de 500$ l'année prochaine ou l'année d'après?

M. Harvard: Mais, n'était-il pas question que la limite soit rehaussée selon l'augmentation du coût de la vie?

Le président: Oui, cela tiendrait toujours. Plutôt que de relever immédiatement le seuil à 2,500$ en une année, pour l'indexer ensuite, faisons-le sur deux ans et indexons-le à partir de là.

M. Harvard: Je préfère que les accomptes provisionnels soient abolis. Je voudrais qu'ils soient éliminés pour autant de gens que possible.

Si nous sommes tous d'accord pour fixer le seuil à 2,000$ cette année, 2,500$ l'année prochaine et à 3,000$ l'année d'après, en plus de l'augmentation de l'indice...

[*Texte*]

The Chairman: I didn't suggest $3,000 the year after.

Mr. Harvard: Did you not?

The Chairman: I suggested $2,000 now, $2,500 and then indexed.

Mr. Harvard: Oh, well—

The Chairman: That was to achieve Mr. Whittaker's suggestion of the $2,500.

Mr. Harvard: I would support that.

The Chairman: Could we have some concurrence on that? Do you know what we are now recommending?

Ms Chouinard: Phased in implementation?

The Chairman: Phased in implementation over two years, with $2,000 in the first year, moving to $2,500 in the second, and indexed after that, as you have it.

Mr. Harvard: Mr. Chairman, I would like to say one other thing.

I happen to believe in politics being the art of the possible. I see it is possible to get what we have just outlined as a recommendation. I am prepared to support it.

Let me say one other thing. I have lost in my bid to eliminate quarterly taxes dollars and I am deeply disappointed, and not only because I cannot get concurrence from the committee on the proposal. I really believe that—particularly you—we have not given this a proper hearing.

I think you approached my suggestion of the elimination of quarterly tax instalments with a closed mind. I think it was clear, right from day one, that you were not going to support this proposal. Despite the fact I brought forward three possible options. . .I don't think you struck down any of the options. I think you were bound and determined to simply raise the threshold.

• 1605

I simply want to put that on the record. You may think it is unfair of me and that's fine. But I have not heard one good solid argument in favour of eliminating quarterly instalments, particularly when along with that, I have offered three possible options.

I feel at least this successful; we are coming out with something. Raising the threshold to $2,000 this year or next year, and $2,500 after along with an inflation factor, is some success. Anyway, I want to put that on the record.

The Chairman: I appreciate that. I am not about to enter into debate. You wanted the whole store and I wasn't prepared to go the whole store. We differ. That's why we are all individually elected because we may have differing opinions. If you feel you didn't get a fair hearing, I am sorry about that. I don't think I denied debate.

[*Traduction*]

Le président: Je n'ai pas proposé qu'il soit augmenté à 3,000$ l'année d'après.

M. Harvard: Ah non?

Le président: Non, j'ai proposé 2,000$ cette année, 2,500$ l'année d'après, et ensuite l'indexation.

M. Harvard: Oh, alors. . .

Le président: C'était pour appliquer l'idée d'un seuil de 2,500$ de M. Whittaker.

M. Harvard: Je serais d'accord.

Le président: Pouvons-nous voir si nous sommes tous d'accord là-dessus? Que recommandons-nous maintenant?

Mme Chouinard: Une mise en oeuvre graduelle?

Le président: Oui, sur deux ans; un seuil de 2,000$ la première année, qui passe à 2,500$ la deuxième année, et qui est indexé par après, c'est bien cela.

M. Harvard: Monsieur le président, j'ai quelque chose à ajouter.

Je crois que la politique est l'art du possible. Je constate que nous pouvons faire une recommandation de ce dont nous venons tout juste de discuter. Je suis d'ailleurs disposé à l'appuyer.

Mais permettez-moi toutefois d'ajouter ceci. Je n'ai pas réussi à faire éliminer les accomptes provisionnels trimestriels, et j'en suis profondément déçu, et ce, pas seulement parce que je n'ai pas pu obtenir l'accord du comité sur la proposition. Je suis vraiment d'avis que nous n'en n'avons pas vraiment discuté à fond—et cette observation s'adresse particulièrement à vous, monsieur le président.

Je pense que vous avez envisagé ma proposition d'éliminer les versements provisionnels trimestriels avec un esprit fermé. Je pense qu'il était évident, dès le départ, que vous n'appuieriez pas cette proposition. Bien que j'aie proposé trois options possibles. . . Je ne pense pas que vous ayez vraiment réussi à en démolir une seule. Je pense que vous étiez carrément déterminés à relever le seuil.

Je veux que cela soit dûment consigné au procès-verbal. Vous pensez peut-être que je suis injuste en disant cela, et c'est très bien ainsi. Mais je n'ai entendu aucun argument vraiment solide en faveur de l'élimination des accomptes provisionnels, et ce malgré le fait que j'aie proposé trois avenues possibles.

Nous avons quand même réussi à faire quelque chose. Je considère que relever le seuil à 2,000$ cette année ou l'année prochaine, et à 2,500$ l'année d'après, en plus de l'ajustement à l'inflation, est une réussite, même si elle est mitigée. Quoi qu'il en soit, je tiens à cela que ce soit consigné au procès-verbal.

Le président: Je vous comprends. Je n'ai pas l'intention d'en discuter plus avant. Vous aviez des vues plutôt ambitieuses, et je n'étais pas disposé à aller aussi loin que vous. Nos points de vue étaient différents. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes élus individuellement, car nous pouvons avoir des opinions différentes. Si vous pensez que votre proposition n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait, j'en suis désolé. Je ne pense pas avoir empêché qu'on en débatte.

[*Text*]

Mr. Harvard: No, I didn't say I didn't get a fair hearing.

The Chairman: I think we have had lots of opportunity to discuss this. There are four people sitting at this table on occasion, although we have had somewhat of a revolving door situation. I think we have had people here who have put in their input.

From the outset we agreed we would probably have to come to a consensus on some of these things, because if we were going to go to a full yes or no vote and ultimately refer it to the main committee, that might be counterproductive. I think we agreed that's the approach we would take.

If you feel I was not prepared to look at any numbers, I guess I would have just stood at my $1,500 level and said, well if you take the normal inflation factor that's where it should be.

I guess I feel in light of the fact there are people from different political persuasions sitting at the table, what we have is a reasonable compromise. You got a lot of what you were asking for. Not all. I suggest that others didn't get all they were looking for either. That's really my comment to your response.

Mr. Harvard: I just want to say you certainly gave me the opportunity to say my bit. Perhaps I wasn't as articulate or persuasive as I might have been. All I am saying is I think you had your mind made up that you were not going to be part and parcel of eliminating of quarterly instalments and you were bound and determined to continue with thresholds even if they were to be raised higher. That's all I am saying.

The Chairman: Okay. Well, it's certainly a thought. Now, are we interested in doing the same thing on this report as we did on the last one? Will I send a letter to the minister indicating we will basically include the entire report, because it does suggest some of the discussion we have gone through, and then refer him to our recommendation?

Mr. Whittaker: It would be my preference, I think, to go directly to the minister with a letter from the subcommittee.

The Chairman: Okay, we can do that.

Mr. Harvard: Would it be a given, Mr. Chairman, that he would reply to our recommendation in a given time?

The Chairman: Because it is not an official report of the committee and is not presented to the House, I guess there is no obligation to reply, but I would hope out of courtesy he would reply. I don't have any hesitation asking him for a response in a reasonable period of time.

Mr. Whittaker: Would we all get copies of the letters sent out to the minister as they are sent?

The Chairman: Yes, we can do that. That shouldn't be a problem. The first one is gone.

Mr. Whittaker: I didn't get a copy.

The Chairman: Well, sorry. We'll make sure you get a copy.

Mr. Whittaker: Thanks.

The Chairman: Future business is the next item for discussion. In front of you is a synopsis of various submissions received.

[*Translation*]

M. Harvard: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le président: Je pense que nous avons eu l'occasion d'en discuter à maintes reprises. Il y a parfois quatre personnes autour de cette table, malgré que ce n'ait pas toujours été les mêmes, je le reconnais. Mais, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des intervenants qui ont contribué utilement à la discussion.

Dès le départ, nous avons reconnu qu'il nous faudrait probablement chercher à arriver à un consensus sur certaines de ces questions, parce que des discussions qui se seraient terminées par un vote auraient risqué de ne pas être tellement productives. Je pense que nous étions tous d'accord qu'une telle approche était la bonne.

Si je n'avais pas voulu changer d'idée, comme vous le laissez entendre, je suppose que je m'en serais tenu au seuil de 1,500$ auquel j'avais songé, parce que c'est cela qu'il devrait être si l'on tenait compte de l'inflation.

Compte tenu des différentes options politiques qui sont représentées autour de la table, je pense que nous sommes arrivés à un compromis raisonnable. Vous avez obtenu une bonne partie de ce que vous demandiez. Pas tout, bien sûr. Et d'autres n'ont pas obtenu non plus tout ce qu'ils voulaient. Voilà ce que je pense.

M. Harvard: Je ne dis pas que vous avez essayé de m'empêcher de parler. Je n'ai peut-être pas été aussi logique ou convainquant que j'aurais dû l'être. Tout ce que je dis, c'est qu'il n'était pas question, dès le départ, que les accomptes provisionnels soient éliminés, et vous étiez déterminé à maintenir les limites même s'il fallait les augmenter. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président: D'accord. C'est sûrement une opinion. Au sujet de ce rapport, allons-nous procéder de la même façon que la dernière fois? Vais-je envoyer une lettre au ministre lui indiquant que nous allons inclure le rapport complet, parce qu'il reflète certaines discussions que nous avons eues, et nous le renvoyer après pour recommandation?

M. Whittaker: Je préférerais, je pense, adresser une lettre directement au ministre de la part du sous-comité.

Le président: D'accord, nous pouvons le faire.

M. Harvard: Monsieur le président, pouvons-nous supposer qu'il répondra à notre recommandation dans un certain délai?

Le président: Compte tenu que ce n'est pas un rapport officiel du comité et qu'il n'est pas déposé à la Chambre, je pense que le ministre n'a pas l'obligation d'y répondre, mais par courtoisie, j'espère qu'il le fera. Je n'ai absolument aucune objection à lui demander une réponse dans un délai raisonnable.

M. Whittaker: Allons-nous tous recevoir un exemplaire des lettres qui sont envoyées au ministre au fur et à mesure?

Le président: Oui, cela peut se faire. Cela ne devrait présenter aucune difficulté. La première est déjà partie.

M. Whittaker: Je n'en ai pas eu de copie.

Le président: Vous m'en voyez désolé. Nous ferons en sorte que vous en receviez une à l'avenir.

M. Whittaker: Merci.

Le président: Le point suivant à l'ordre du jour, ce sont les affaires à venir. Vous avez reçu un résumé des divers mémoires que nous avons reçus.

[*Texte*]

Mr. Whittaker: I think the employment income deduction is something that should be studied. I think all of us have had some complaints there, not only just as it's set out here but in a broader perspective.

• 1610

Mr. Harvard: I think that's a very good—

The Chairman: Didn't we also have a submission from Terry Ruffell, of the Sutherland accounting firm? He touched on a number of those same issues.

Ms Chouinard: The submission we received from that accounting firm dealt with quite a number of issues. I've separated them. One is related to employment income deductions, more specifically with respect to taxable benefits arising out of the use of an employer-supplied vehicle.

The Chairman: It seems to me that we've also had a submission from the Canadian Professional Sales Association.

Ms Chouinard: Dealing with the same—

The Chairman: Same issues.

Ms Chouinard: Yes. Taxable benefits.

The Chairman: Some of those become a little broader than... Look at the Canadian Automotive Repair and Service Institute talking about the deductibility of tools. The minute you get into that discussion you really could open it up to chartered accountants deducting pens.

Mr. Whittaker: They do.

The Chairman: I guess they do.

Mr. Whittaker: It's part of the cost of doing business. It comes off the top.

The Chairman: I guess they do, but I'm thinking of the fact that different people require different things to do their jobs. Certainly the employment income deductions and the automobile issue, I think... The automobile issue is one for which we could come up with some fairly easy recommendations for a simpler system, at least based on some of the submissions that have been sent in.

I'm not sure about the others. The others get into a policy decision. Do you allow tools, and if you allow tools then do you allow computers in the home for real estate agents? I think it's the whole issue of what you allow. Where shall we go? Do you want to do all five of those?

Mr. Harvard: Are we going to hear from witnesses, or what?

The Chairman: Maybe at the next meeting we could get some overview of what they're recommending. I think you all have copies of their submissions, so if you want to read their submissions we could get some overview as to what each is recommending. At that point, if we need some clarification we can consider calling in witnesses on any of the submissions. So we'll try to address those five. Okay?

[*Traduction*]

M. Whittaker: Je pense qu'il faudra examiner la question de la déduction pour emploi. Je crois que nous avons tous reçu des plaintes à cet égard, non seulement par ce qui est écrit ici, mais aussi d'un point de vue plus général.

M. Harvard: Je pense que c'est une très bonne...

Le président: N'avons-nous pas aussi reçu un mémoire de M. John Patty, de la firme comptable Sutherland? Il a abordé plusieurs de ces questions.

Mme Chouinard: Le mémoire que nous avons reçu de cette firme comptable traitait d'un grand nombre de questions. J'en ai fait le tri. L'une des questions qui est abordée a trait aux déductions pour emploi, plus précisément aux avantages taxables qui découlent de l'utilisation d'un véhicule appartenant à l'employeur.

Le président: Nous avons aussi reçu un mémoire de l'Association canadienne des professionnels de la vente, je pense.

Mme Chouinard: Dans lequel on aborde les mêmes...

Le président: Les mêmes questions, oui.

Mme Chouinard: Oui. Les avantages imposables.

Le président: Certaines des ces questions prennent une dimension un peu plus générale...le Conseil du service d'entretien et de réparation automobile du Canada recommande que les outils soient déductibles. Quand on s'embarque dans des discussions de ce genre, on risque de permettre ensuite aux comptables agréés de déduire le coût de leurs crayons.

M. Whittaker: Ils peuvent le faire.

Le président: Oui, je le sais.

M. Whittaker: Cela fait partie des frais d'exploitation. C'est le premier élément qui est déduit.

Le président: Je suppose que les comptables déduisent leurs crayons, mais je pense davantage au fait que différentes personnes ont besoin de différents outils pour accomplir leur travail. La question des déductions pour emploi et celle de l'utilisation d'un véhicule font sûrement partie... Si l'on se fonde sur les mémoires que nous avons reçus jusqu'à maintenant, nous pourrions sûrement faire des recommandations facilement applicables pour simplifier le système en ce qui a trait à l'utilisation d'un véhicule appartenant à un employeur.

Au sujet des autres questions, je ne sais pas trop. Elles demandent des décisions à caractère politique. Doit-on permettre de déduire les outils, et si on le fait, doit-on en faire autant pour les ordinateurs personnels qu'utilisent les agens immobiliers? C'est toute la question des déductions que l'on veut bien permettre qui se pose. Que faisons-nous? Allons-nous examiner les cinq mémoires?

M. Harvard: Allons-nous entendre des témoins?

Le président: À la prochaine réunion, nous pourrions peut-être avoir un aperçu de ce qu'ils recommandent. Je pense que vous avez tous reçu un exemplaire des mémoires. Donc, si vous voulez bien les lire, nous pourrons ensuite faire un survol de ce qui est recommandé dans chacun. Après cela, si nous avons besoin d'éclaircissements, nous pourrions envisager d'inviter des témoins. Nous avons donc à examiner ces cinq mémoires. D'accord?

[*Text*]

Ms Chouinard: Which ones?

The Chairman: The taxable. . .the employer-owned and leased automobiles.

Ms Chouinard: And the employment income deductions.

The Chairman: And the employment income deductions.

I think for our next meeting we'll just have a summary of the various things that are recommended. Then we'll decide whether we want to pursue witnesses and just how broad we want to go on it.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Chouinard: Lesquels?

Le président: Les avantages imposables. . .ce qui a trait aux automobiles louées ou appartenant à l'employeur.

Mme Chouinard: Et les déductions pour emploi.

Le président: Et les déductions pour emploi, oui.

À la prochaine réunion, nous aurons donc seulement un résumé des diverses recommandations qui figurent dans ces mémoires. Nous déciderons ensuite s'il y a lieu d'inviter des témoins ainsi que de l'envergure à donner à cet examen.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Thursday, March 12, 1992

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le jeudi 12 mars 1992

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Examination of deductions in respect of employees' expenses and of employer-owned or leased automobiles

CONCERNANT:

Examen des déductions relatives aux dépenses des employés et aux automobiles appartenant à l'employeur ou louées par l'employeur

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24657

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub–Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous–comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 12, 1992
(6)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met at 9:45 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: René Soetens and Greg Thompson.

Acting Member present: John Harvard for John Manley.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts. *From University of Ottawa*: Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee proceeded to the examination of deductions in respect of employees' expenses and of employer-owned or leased automobiles.

At 10:08 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 12 MARS 1992
(6)

[*Traduction*]

Le Sous-comité sur les questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à 9 h 45, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membres du Sous-comité présents: René Soetens et Greg Thompson.

Membre suppléant présent: John Harvard remplace John Manley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux. *De l'Université d'Ottawa*: Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité examine les déductions relatives aux dépenses des employés et aux automobiles appartenant à l'employeur ou louées par l'employeur.

À 10 h 08, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 12, 1992

• 0944

The Chairman: Let's call this meeting to order. The item on the agenda today is to look at the various things we could be investigating. I believe we've had a report from our researchers on a number of submissions we've received, with possible comments.

Maybe we could ask the staff to just give us an overview of their thoughts on the various proposals that have been submitted. We can go from there.

Ms Carole Chouinard (Committee Researcher): Starting with the proposals dealing with employment expenses, we received two letters and one more comprehensive submission regarding additional employment expenses that employees would like to have.

• 0945

One of the letters was received from the Canadian Automotive Repair and Service Institute. In their letter they are asking that some of their members who have to pay for their own tools be entitled to a deduction for those tools. It's a condition of employment that they provide supply tools at their own expense. That's basically their submission and what they are requesting.

Another proposal has been received from CREA, the Canadian Real Estate Association. Their submission is somewhat broader in context. They are proposing that employed salespeople be entitled to a deduction for certain equipment they buy in order to remain productive and competitive. The type of equipment they are talking about are things such as personal computers, facsimile machines, pagers, cellular telephones.

In their submission they draw a parallel between self-employed salespersons and employed salespersons. They say that since both of these groups, who are in basically different types of incomes, employment versus business income, have to buy computers and certain equipment to remain competitive and productive, they should both be entitled to a deduction. The problem is, of course, employees are not entitled to a deduction. Salespersons are not entitled to a deduction for capital expenses, which these would be.

So their recommendation is that employed salespersons be entitled to claim the equivalent of capital cost allowance on capital equipment such as computers, as well as be entitled to deduct interest expenses, if they borrow money, towards the purchase of this type of equipment.

Finally, a last submission in that respect was received from Mr. David Ingram of the SENTA Group. His proposition is basically that the general employment expense deduction, which was in the act until 1988 and has now been repealed, be reinstated and applied generally to all employees.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 12 mars 1992

Le président: La séance est ouverte. Selon l'ordre du jour, nous devons examiner divers sujets que nous pourrions étudier. Nous avons en main un rapport rédigé par les recherchistes au sujet d'un certain nombre de mémoires que nous avons reçus, accompagnés de commentaires.

Nous pourrions peut-être leur demander de nous faire part de leurs réflexions au sujet des diverses propositions qui nous ont été soumises. Ce serait un point de départ.

Mme Carole Chouinard (recherchiste du Comité): Au sujet des déductions relatives aux dépenses des employés, nous avons reçu deux lettres et un mémoire plus complet portant sur les déductions supplémentaires dont les employés voudraient pouvoir bénéficier.

L'une des lettres en question provenait de l'Institut du service d'entretien et de réparation automobiles du Canada. Ses auteurs proposent que certains des membres qu'ils représentent qui doivent acheter eux-mêmes leurs propres outils soient autorisés à en déduire le coût. En effet, leur emploi exige qu'ils fournissent ces outils à leurs frais. Voilà essentiellement de qu'ils réclament dans leur mémoire.

L'Association canadienne de l'immeuble a aussi présenté une proposition qui s'inscrit dans un contexte plus vaste. L'association propose que les commis vendeurs soient autorisés à déduire une partie du matériel qu'ils sont tenus d'acheter pour être productifs et compétitifs. Il s'agit, entre autres, d'ordinateurs personnels, de télécopieurs, de récepteurs de poche et de téléphones cellulaires.

Dans son mémoire, l'association établit un parallèle entre les commis vendeurs et les vendeurs indépendants. Bien que la source de revenu de ces deux groupes de vendeurs soit différente (revenu d'emploi pour les uns et revenu d'affaires pour les autres), l'association affirme que les vendeurs doivent utiliser la technologie la plus récente, acheter des ordinateurs et d'autre matériel. Par conséquent, ils devraient tous deux pouvoir demander des déductions pour le coût de leur équipement. Le problème tient au fait que les employés n'ont pas droit à une déduction. Les commis vendeurs ne sont pas autorisés à réclamer une déduction pour amortissement relativement à des biens en immobilisations, catégorie dans laquelle entreraient les biens dont il est question.

L'association recommande donc que les commis vendeurs soient autorisés à réclamer l'équivalent de la déduction pour l'amortissement relativement à des biens en immobilisations, comme les ordinateurs, ainsi qu'à déduire l'intérêt sur l'argent emprunté pour acquérir ce genre d'équipement.

Le dernier mémoire à ce sujet a été présenté par M. David Ingram, du groupe SENTA. Il propose en fait que la déduction pour emploi, qui figurait dans la loi jusqu'en 1988, avant d'être révoquée, soit rétablie pour tous les employés.

[*Texte*]

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): It was up to $500, was it not?

Ms Chouinard: Yes, it was up to $500. In terms of the current provisions, of course, as far as employees are concerned, they are limited to deductions provided for in the act, specifically under section 8 of the act. They are limited to the expenses listed there.

As far as salespersons are concerned, a provision in the Income Tax Act provides that they can deduct their expenses if they are required to pay their own expenses. They can deduct those expenses up to the amount of commissions they earned during the year. But the act specifically states that the expenses they are entitled to deduct do not include capital expenses.

They could deduct current expenses to the extent that they pay themselves and to the extent that their contract employment requires them to pay those expenses. That's why CREA is proposing the change. Under the provision as it exists right now, salespersons could not deduct the cost of computers.

As far as other employees are concerned, except for very specific deductions in the act, they are generally allowed to deduct the cost of supplies consumed directly in the performance of their duties. Revenue Canada interprets supplies consumed directly as meaning things such as the cost of gasoline and oil, the cost of pens and pencils used by teachers. The condition is that employees can only deduct those supplies consumed directly in their employment if they are required by their contract of employment to do so, to pay for those expenses at their own cost.

In terms of the fiscal implications of these various propositions, the main fiscal implication, of course, would be a revenue loss to the extent that there is a deduction provided for, for either certain or all employees, that's not presently provided for in the act. Depending on what that deduction would be and the number of employees who would be affected by the change to the act, the amount would vary. The amount of revenue loss to the government would vary, depending on the number of people affected and the amount of the deduction itself. Really the only proposition that lends itself to any kind of estimation of what that revenue loss would be is the proposition by Mr. Ingram regarding reintroducing the general expense reduction. Assuming that all employees claim a $500 deduction, the amount of revenue loss to the government for 1992 would be in the amount of $1.3 billion.

• 0950

Of course there is the additional consideration as is always the case, that deductions as opposed to credits are more valuable to persons earning higher incomes. The higher the income, the more the deduction is worth in terms of the general tax saving. That's why during the tax reform exercise the government saw fit to change a number of the deductions to credits, so that they would have the same value to all taxpayers.

[*Traduction*]

M. Harvard (Winnipeg St. James): Le maximum en était de 500$, n'est-ce pas?

Mme Chouinard: Oui. Selon les dispositions actuelles, les employés peuvent uniquement réclamer les déductions prévues dans la loi, et plus précisément, en vertu de l'article 8 de la loi. Ils ne peuvent réclamer autre chose.

Pour ce qui est des commis vendeurs, la Loi de l'Impôt sur le revenu stipule qu'ils ont le droit de déduire les dépenses qu'ils font en vue de gagner leur revenu, s'ils doivent les payer de leurs propres poches. Les dépenses ainsi déduites pour une année ne peuvent dépasser les commissions reçues pendant cette année. Il est précisé dans la loi que ces dépenses ne doivent pas être attribuables à un capital.

Les commis vendeurs peuvent déduire leurs dépenses courantes à condition qu'ils soient tenus de les assumer en vertu de leur contrat d'emploi. Voilà pourquoi l'Association canadienne de l'immeuble propose ce changement. Les commis vendeurs ne sont pas autorisés à déduire le coût de leurs ordinateurs en vertu de la disposition actuelle.

Si l'on fait exception de certaines déductions très précises énoncées dans la loi, les autres employés sont autorisés à déduire le coût des fournitures utilisées directement dans l'exercice de leurs fonctions. Revenu Canada considère les articles suivants comme des fournitures: l'essence et l'huile servant à faire fonctionner les scies à chaîne, ainsi que les stylos et les crayons utilisés par les professeurs. Le coût des fournitures directement liées aux fonctions ne peut être déduit que si l'employé doit les fournir à ses propres frais, en vertu de son contrat d'emploi.

Passons maintenant aux répercussions financières de ces diverses propositions. Tout d'abord, il y aurait un manque à gagner pour le gouvernement si les déductions proposées étaient accordées à la totalité ou à une partie des employés, étant donné que la loi actuelle n'autorise pas ces déductions. Le montant de ce manque à gagner serait fonction du nombre d'employés touchés par les propositions et des sommes déduites par chacun d'eux. La seule proposition qui se prête à une estimation de la perte de revenu du gouvernement est celle de M. David Ingram, portant sur le rétablissement de la déduction pour emploi. Si l'on suppose que tous les employés demanderaient une déduction de 500$, la perte de revenu du gouvernement se chiffrerait à 1,3 milliard de dollars pour 1992.

Évidemment, il faut toujours tenir compte du fait que les déductions, comparées aux crédits, profitent plus aux contribuables ayant un revenu élevé. Les épargnes fiscales augmentent avec le revenu des contribuables. Voilà pourquoi, dans le cadre de la réforme fiscale, le gouvernement a jugé bon de transformer un certain nombre de déductions en crédits pour que tous les contribuables soient avantagés équitablement.

[*Text*]

With respect to the other issues that the chairman indicated the committee was interested in, the employer-owned or leased automobiles... I will admit to being at a certain disadvantage because Marion and I had split up the proposals and he dealt with that part.

Basically, the submissions from Sutherland, Hobbe and Partners, as well as from the Canadian Professional Sales Association, complain about the complexity of calculating the amount of benefit that employees derive from having an automobile supplied to them by their employer. One of the briefs—I think it's the Sutherland, Hobbe and Partners brief—suggests that there should not be a difference in the way the benefit is calculated, whether the employer leased the automobile or purchased it. At present the formula varies depending on whether or not the employer leased it or purchased it. The Sutherland, Hobbe and Partners brief questions whether, with the complexity of the calculation as it currently exists, employees calculate the amount of the benefit correctly.

The Canadian Professional Sales Association's brief recommends that the formula be simplified and be based on the number of kilometres travelled for personal use. Its recommendation is basically that the benefit be equal to 2% of the purchase price of the automobile plus a certain number of cents or dollars—in this case, 9¢—per kilometre to account for the operating cost benefit.

As well, the Canadian Professional Sales Association recommends that the amount that can be deducted by employers when they provide an allowance to their employees be increased from the present. Now it is set at $31 per kilometre for the first 5,000 kilometres, and then $25. They are proposing that this be increased. I think a subsidiary concern of the CPSA is that in calculating the standby charge, if employers lease the automobile, they are not entitled to include in that standby charge the cost of insurance for the car. They think that should be included. It is mostly the complexity they seem not to be in agreement with.

The Chairman: Based on the various submissions in front of us, I guess the question is whether we think there is something there we would like to follow up.

• 0955

I would only have one comment, and that is that at the outset our aim was to see whether we could find methods to simplify the system rather than necessarily finding new deductions. For example, the $500 deduction that is recommended in one of the submissions to me seems to be a basic policy decision that is really outside our scope, or at least what I originally thought would be our intent. Some of the others, I think, may fall within our scope if we want to review them. For example, if we decided to review the simplification of the car expense and make some recommendations, it would be on a zero sum effect on the budget. It just may simplify the system for everybody

[*Translation*]

Le président a mentionné que le comité s'intéressait aussi, entre autres, aux automobiles appartenant à l'employeur ou louées par l'employeur... J'avoue que je ne suis pas très bien préparée pour parler de cela, parce que Marion et moi-même nous étions réparti les propositions et qu'il devait s'occuper de celle-là.

Dans leurs mémoires, la firme Sutherland, Hobbe and Partners et l'Association canadienne des vendeurs professionnels se plaignent de la complexité du calcul de l'avantage imposable des automobiles fournies par l'employeur. Dans l'un des mémoires—je crois que c'est celui de Sutherland, Hobbe and Partners—il est proposé de ne pas faire de distinction, pour le calcul de cet avantage, entre les voitures louées ou achetées par l'employeur. À l'heure actuelle, la formule varie selon que l'employeur a acheté ou loué le véhicule. La firme Sutherland, Hobbe and Partners doute que les calculs du système actuel soient faits correctement, compte tenu de la complexité du calcul actuel.

Quant à l'Association canadienne des vendeurs professionnels, elle propose que la formule soit simplifiée et fondée sur le nombre de kilomètres parcourus à des fins personnelles. Elle recommande que l'avantage imposable équivaille à 2 p. 100 du prix d'achat du véhicule par mois, plus un certain nombre de cents par kilomètre comme indemnité de frais de fonctionnement—en l'occurrence, 9c.

En outre, l'association recommande une augmentation de la somme que les employeurs peuvent déduire s'ils offrent une indemnité de déplacement à leurs employés. À l'heure actuelle, la déduction s'élève à 31$ par kilomètre pour les 5,000 premiers kilomètres et ensuite à 25$ par kilomètre pour tous les kilomètres supplémentaires. Les représentants de l'association proposent une hausse de cette déduction. Parallèlement, je pense que l'association est mécontente du fait que les employeurs qui louent une automobile ne sont pas autorisés à inclure dans les frais pour droit d'usage le coût de l'assurance de l'automobile. À leur avis, cela devrait être inclus. Mais ce qu'ils contestent surtout, c'est la complexité des calculs exigés.

Le président: Compte tenu des divers mémoires dont nous sommes saisis, il convient maintenant de décider si nous allons leur accorder un suivi.

Je n'ai qu'une chose à dire, et c'est que depuis le début, notre objectif était de déterminer s'il y avait des moyens de simplifier le système. Nous ne voulions pas nécessairement trouver de nouvelles déductions. Ainsi, la déduction de 500$ qui est recommandée dans l'un des mémoires me semble relever d'une décision de politique qui dépasse notre mandat, ou en tout cas ce que je croyais à l'origine être notre intention. D'autres points, par contre, relèvent de notre champ d'étude, et nous pourrions les examiner. Ainsi, si nous décidions de simplifier la déduction des dépenses liées à l'usage d'une automobile et de faire certaines recommandations à cet égard, il faudrait que cela n'ait

[*Texte*]

involved. It seems to me that is what I saw us looking into rather than, say, the policy issue whether everybody should simply have a $500 deduction.

Mr. Harvard: What about the matter of tools? That is an old complaint, Mr. Chairman, as I am sure you know. To mechanics tools are central to making their livelihood; yet they are not deductible. I got a note 10 days ago from someone who works for Air Canada. I would have thought an organization like that would supply the tools. He says he has tools that have cost him somewhere between $10,000 and $15,000. It is a condition—

The Chairman: Tool and dye makers have a lot of very intricate tools. You would think the company would provide them—

Mr. Harvard: Yes, it boggles the mind.

The Chairman: Yet tool and dye makers, in some instances, have to provide these very intricate tools. In the case I was have referencing it seems to me these are the kind of tools that one could easily walk out of the shop with at night. That may be a poor criterion, but those seem to the ones that the employees had to provide themselves.

Mr. Harvard: I am a layman in these matters, but on the surface it seems only right and just that these people be recognized for a deduction for tools that are so central to their livelihood. I guess the question I would like to have answered by someone is why, in the eyes of the taxman, these essential tools are not recognized. There must have been a rationale arrived at somewhere years and years ago. I would sure like to know what it is, so it would help me—

The Chairman: I do not disagree with that thought. I can see the complexity of trying to decide, though, what are essential tools. I appreciate it is very easy to describe a mechanic as saying that a wrench is essential. Can you now say that a salesman needs a cellular telephone or that a Member of Parliament needs an allowance for a wardrobe? The challenge, I think, we would face in opening that area is in defining what is essential and what should be deductible. Every method of employment may in fact have criteria for what is different yet essential. I would not be opposed to having people from the Department of Revenue or the Department of Finance appear to explain the rationale to us.

Mr. Harvard: I think it would help us. As I say, this is a problem, as you know, that goes back years. There are a lot of mechanics out there. It is not just that you are supplying your own pencils and paper and a few incidentals and so on; it is the kind of equipment that if you do not have it, you cannot work. You just cannot do your duties.

[*Traduction*]

aucune incidence sur le budget. On pourrait réussir à simplifier le système pour toutes les parties concernées. C'est le genre de choses que je m'attendais à ce que nous fassions, plutôt que de nous prononcer sur une question de principe, à savoir si tout le monde devrait bénéficier d'une déduction de 500$.

M. Harvard: Il y a également la question des outils. Comme vous le savez, monsieur le président, c'est une plainte qui n'est pas nouvelle. Les mécaniciens ont absolument besoin d'outils pour gagner leur vie. Et pourtant, ils ne sont pas déductibles. Il y a une dizaine de jours, j'ai reçu un petit mot d'un employé d'Air Canada. Je pensais qu'une société comme celle-là fournissait les outils nécessaires à ses employés. Or, cet employé m'a rapporté qu'il possédait des outils lui ayant coûté entre 10,000$ et 15,000$. C'est une condition...

Le président: Les ajusteurs-outilleurs se servent d'un grand nombre d'outils sophistiqués. On penserait que la firme qui les emploie leur fournirait...

M. Harvard: Oui. Cela dépasse l'entendement.

Le président: Et pourtant, dans certains cas, les ajusteurs-outilleurs doivent fournir eux-mêmes ces outils sophistiqués. Dans le cas que j'ai cité, il me semble que c'est le genre d'outils qui pourraient fort bien disparaître de l'atelier la nuit. C'est peut-être un piètre critère, mais il semble que ce sont précisément là les outils que les employés doivent fournir eux-mêmes.

M. Harvard: Je suis un profane en la matière, mais de prime abord, il me semble qu'il ne serait que juste que ces ouvriers puissent déduire le coût des outils dont ils ont absolument besoin pour gagner leur vie. Je me pose une question à laquelle j'aimerais bien qu'on réponde. Je me demande pourquoi le fisc a décidé de ne pas inclure ces outils essentiels. Il doit y avoir derrière cette décision prise il y a plusieurs années une certaine logique. Je serais très curieux d'entendre ces explications, car cela m'aiderait...

Le président: Je ne suis pas en désaccord avec cette idée. Cependant, je conçois qu'il sera compliqué d'essayer de déterminer ce qui constitue des outils essentiels. On peut très bien imaginer un mécanicien affirmer qu'il a absolument besoin d'une clé anglaise. Dans la même veine, peut-on dire qu'un vendeur a besoin d'un téléphone cellulaire ou qu'un député a besoin d'une indemnité pour sa garde-robe? À mon avis, si nous élargissions ce champ de déduction, le défi consisterait à définir ce qui est essentiel et ce qui devrait être déductible. Chaque secteur d'emploi risque d'avoir des critères concernant les outils qui lui sont propres et essentiels. Cela dit, je ne suis pas contre l'idée d'inviter des fonctionnaires du ministère du Revenu ou du ministère des Finances à comparaître devant nous pour nous fournir des explications.

M. Harvard: Comme je l'ai dit, ce problème ne date pas d'hier. Et cela concerne un grand nombre de mécaniciens. On ne parle pas de quelqu'un qui fournit son papier et ses crayons et quelques fournitures mineures. Il s'agit du genre d'équipement qu'il faut absolument posséder pour travailler. Si on ne l'a pas, on ne peut pas travailler. C'est aussi simple que cela.

[*Text*]

Ms Chouinard: The reason the $500 general expense deduction was originally introduced in the act in 1971—ironically it was another tax reform bill that repealed it—was to compensate in a rough way for an employee's inability to deduct expenses that are legitimately incurred in earning employment income. It is not as if there isn't already a precedent in the act for deducting employment expenses when they are necessary for a person's employment, but only to the extent they are required by their contract of employment to pay for those expenses, be it supplies or... Usually it hasn't applied to capital expenses. In that respect CREA's proposal is innovative because it has been current expenses that employees have been able to deduct.

• 1000

Mr. Harvard: I wouldn't mind hearing from the department people. I think it would help us.

The Chairman: If there was an interest. If we are going to have a day of reviewing this, I wouldn't necessarily be opposed to inviting CREA to make a presentation, the tool people, because they have certainly made a submission, and the department. The department third, rather than first.

Mr. Harvard: I would even suggest, Mr. Chairman, that they all be here together.

The Chairman: Oh, yes. I am talking the same day.

Mr. Harvard: And they could ask questions of each other, too—not have consecutive presentations, have them here simultaneously. That sometimes helps.

The Chairman: I am not opposed to the thought. I think those are the three groups. That would deal with the specific issue of the deduction of work-related expenses. But that wouldn't address the simplification of the car allowance or travelling expenses. That would be another issue. Yet I think we could do an awful lot of people a lot of favours by trying to simplify that. Maybe what we could do is ask the department to come and talk about that, and that would be part of their submission.

Mr. Harvard: In the area of simplification, are we going to be left to our own devices as to what we think would be simpler, or do we follow Ingram's proposal, or the CPSA's? Or are there other models that might make more sense? How do we deal with that?

The Chairman: Unless our research staff have some ideas of other models that exist in the world that are simpler, I guess we are left to stumble our way along.

Mr. Basil Zafiriou (Committee Researcher): One option, just so we can also create some work for Marion, might to be review the submissions during the 1987 tax reform proposal. A lot of submissions were made. This was one area about

[*Translation*]

Mme Chouinard: Lorsqu'on a créé la déduction pour dépenses d'emploi de 500$ en 1971, c'était pour compenser pour le fait que les employés ne pouvaient déduire les coûts légitimes liés à leur emploi. Assez ironiquement, cette disposition a été révoquée par une autre mesure de réforme fiscale. Ce n'est pas comme s'il n'existait pas de précédent dans la loi autorisant la déduction des dépenses d'emploi lorsqu'elles sont essentielles aux fonctions. Sauf que ces dépenses peuvent être déduites si elles sont exigées en vertu du contrat d'emploi, qu'il s'agisse de fournitures ou... D'habitude, cela ne s'applique pas aux dépenses d'immobilisations. À cet égard, la proposition de l'Association canadienne de l'immeuble est innovatrice, étant donné que jusqu'à maintenant, les employés ont pu déduire leurs dépenses courantes.

M. Harvard: J'aimerais bien entendre les représentants du ministère. Je crois que cela nous serait utile.

Le président: Pourvu que les gens soient intéressés. Si nous consacrons une journée à l'examen de cette question, ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée d'inviter des représentants de l'Association canadienne de l'immeuble à faire un exposé. On pourrait aussi inviter des représentants des machinistes, étant donné qu'ils ont présenté un mémoire, et le ministère. Le ministère viendrait en troisième lieu, plutôt qu'en premier.

M. Harvard: Monsieur le président, je propose même de les inviter tous ensemble.

Le président: Bien sûr. La même journée.

M. Harvard: Et ils pourraient se poser des questions les uns aux autres. On ne devrait pas avoir trois exposés consécutifs. On devrait les inviter à se présenter à la table ensemble. Parfois, cela est utile.

Le président: Je ne suis pas contre. Je pense qu'il n'y a que ces trois groupes-là. On étudierait expressément la question de la déduction des dépenses des employés. Mais cela ne règle pas le problème de la simplification des indemnités liées à l'usage d'un véhicule automobile ou aux frais de déplacement. C'est une tout autre question. Cependant, je pense que nous rendrions service à bien des gens si nous essayions de simplifier cela. Nous pourrions peut-être inviter des fonctionnaires du ministère à aborder ce problème dans le cadre de leur mémoire.

M. Harvard: Si nous voulons simplifier, allons-nous devoir nous débrouiller pour trouver des mécanismes plus simples? Où allons-nous nous inspirer des propositions de M. Ingram ou de l'Association canadienne des vendeurs professionnels? Peut-être existe-t-il d'autres modèles plus logiques? Comment allons-nous nous y prendre?

Le président: À moins que notre équipe de recherchistes ne connaisse d'autres modèles plus simples dans le monde, je suppose que nous devrons nous débrouiller.

M. Basil Zafiriou (recherchiste du Comité): Une solution, qui nous permettrait de créer du travail pour Marion, ce serait d'examiner les mémoires présentés à l'occasion de la réforme fiscale de 1987. Un grand nombre de

[*Texte*]

which the committee received a lot of complaints. You might want to examine what options were presented at the time and consider some of those, in addition to whatever new evidence you receive.

The Chairman: It is certainly one place to look. I understand, talking to Murray Dorin, that there were a lot of submissions on that issue during the tax reform review. There is a submission by one that suggests we deal with simply a mileage allowance—I believe CPSA made that recommendation—and forget about all these other things. It would be just so much a mile and that would be the end of it.

Mr. Harvard: I think I would favour three or four models that might be proposed. If the staff could weigh the pros and cons of each model, I know that would help me.

The Chairman: We could ask the department to come back to us in that morning, but this may in one sense counter a little bit your suggestion of having the three different parties at the table all making their points. And the realtors may have an interest in this as well. Perhaps we could ask the two parties that have made submissions, the hand tool people and the real estate people, to come and explain themselves or elaborate on their thoughts, and then have the department come and make submissions on both areas: the deductibility of expenses and the method of arriving at what the deduction is for travel. I am not saying that would eliminate the opportunity of the other witnesses asking the department questions, but I would think it would reduce their ability tremendously. Can we schedule a time to do this? I don't know how long you would need, Marion, to look at some of those other submissions.

• 1005

Mr. Marion Wrobel (Committee Researcher): What were you thinking of in terms of opening the meeting?

The Chairman: Soon, rather than later.

Mr. Harvard: I would not prefer next week. I'm on the Standing Committee on Agriculture, which is looking at Bill C-54. We have meetings every day next week.

Mr. Wrobel: We could go through the testimony before the other committee.

The Chairman: Why don't we schedule a meeting for two weeks' time? We'll schedule it to bring in all the witnesses. We might want a two or two and a half hour meeting and try to do it in one meeting. At the end of it we can decide what we want to do with what we have at that point. Is this agreeable to all?

Mr. Harvard: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Traduction*]

mémoires ont été présentés à l'époque. C'est d'ailleurs un domaine qui a suscité énormément de plaintes auprès du comité. Il serait peut-être intéressant de voir les options présentées à l'époque et d'en étudier quelques-unes. Cela pourrait s'ajouter aux nouveaux témoignages que vous entendrez.

Le président: On pourrait certainement commencer par là. D'après ce que m'a dit Murray Dorin, de nombreux mémoires ont été présentés à ce sujet au cours de l'examen de la réforme fiscale. Dans un de ces mémoires, on propose d'autoriser une déduction fondée simplement sur le kilométrage et d'oublier tout le reste. D'ailleurs, c'est ce que propose l'Association canadienne des vendeurs professionnels. On proposerait tant le kilomètre et on n'en parlerait plus.

M. Harvard: Je préférerais qu'on nous présente trois ou quatre modèles. Je sais que si le personnel pouvait soupeser le pour et le contre de chaque modèle, cela m'aiderait.

Le président: On pourrait demander aux fonctionnaires ce qu'ils en pensent au cours de cette matinée, mais en un sens, cela risque d'aller à l'encontre de votre suggestion d'avoir les trois parties à la table en même temps pour présenter leurs arguments. D'ailleurs, cette question intéresse aussi les agents d'immeuble. On pourrait peut-être demander aux deux groupes qui ont présenté des mémoires, soit les outilleurs et les agents d'immeuble, d'exprimer leur opinion et, ensuite, inviter les fonctionnaires à nous présenter des exposés sur la déductibilité des dépenses et sur la méthode employée pour déterminer la déduction pour frais de déplacement. Cela n'empêcherait peut-être pas totalement les autres témoins d'interroger les représentants du ministère, mais cela réduirait leurs chances de beaucoup. Pouvons-nous fixer une date pour faire cela? Marion, j'ignore de combien de temps vous avez besoin pour examiner les autres mémoires.

M. Marion Wrobel (recherchiste du Comité): Quand pensiez-vous tenir cette séance?

Le président: Plus tôt que plus tard.

M. Harvard: Je préférerais que ce ne soit pas la semaine prochaine. Je siège au Comité permanent de l'agriculture, qui étudie présentement le projet de loi C-54. Nous avons des réunions tous les jours de la semaine prochaine.

M. Wrobel: Nous pourrions passer en revue les témoignages présentés devant l'autre comité.

Le président: Pourquoi ne pas convoquer une séance dans deux semaines? Nous pourrions convoquer tous les témoins. On pourrait y consacrer deux heures ou deux heures et demie et tenter de tout régler en une séance. À l'issue de celle-ci, nous pourrions décider de ce qu'il convient de faire. Est-ce d'accord?

M. Harvard: D'accord.

Le président: La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Thursday, March 26, 1992

Chairman: René Soetens

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le jeudi 26 mars 1992

Président: René Soetens

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Inquiries into deductions in respect of employees' expenses and into issues related to employer-owned or leased automobiles

CONCERNANT:

Enquêtes sur les déductions relatives aux dépenses des employés et sur les questions concernant les automobiles appartenant à l'employeur ou loué par l'employeur

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24754—1

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: René Soetens

Members

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: René Soetens

Membres

John Manley
Greg Thompson
Jack Whittaker—(4)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 26, 1992
(7)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met at 9:41 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: René Soetens and Greg Thompson.

Acting Members present: John Harvard for John Manley and Steven Langdon for Jack Whittaker.

Other Member present: Murray Dorin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marion Wrobel, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Witnesses: From the Tax Policy Branch of the Department of Finance: Len Farber, Director, Tax Legislation Division; Peter Gusen, Chief, Tax Legislation Division; and Gerry Lalonde, Chief, Tax Legislation Division. *From the Canadian Real Estate Association:* R.E. Michael Ziegler, President; Pierre J. Beauchamp, Executive Vice-President; and Shirley A. Taylor, Manager, Government/Industry Relations. *From the Canadian Automotive Repair and Service Institute:* George R. Ramik, Executive Director; Michael McGrath, President of the CARS Council and Member of the Board; Pierre Belisle, Automotive Service Technician and Member of the Board; and Lary Goudge, Automotive Service Technician and Member of the Board.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-committee resumed consideration of deductions in respect of employees' expenses and into issues related to employer-owned or leased automobiles. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Thursday, March 13, 1992, Issue No. 6*).

Len Farber from the Department of Finance made a statement.

R.E. Michael Ziegler from the Canadian Real Estate Association made a statement.

George Ramik and Michael McGrath from the Canadian Automotive Repair and Service Institute, each made a statement.

The witnesses answered questions.

At 11:30 o'clock a.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 26 MARS 1992
(7)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à 9 h 41, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de René Soetens (*président*).

Membres du Sous-comité présents: René Soetens et Greg Thompson.

Membres suppléants présents: John Harvard remplace John Manley; Steven Langdon remplace Jack Whittaker.

Autre député présent: Murray Dorin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marion Wrobel, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Témoins: De la Direction de la politique de l'impôt du ministère des finances: Len Farber, directeur, Division de la législation de l'impôt; Peter Gusen, chef, Division de la législation de l'impôt; Gerry Lalonde, chef, Division de la législation de l'impôt. *De l'Association canadienne de l'immeuble:* R.E. Michael Ziegler, président; Pierre J. Beauchamp, vice-président exécutif; Shirley A. Taylor, chef, Relations avec le gouvernement et l'industrie. *De l'Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada:* George R. Ramik, directeur exécutif; Michael McGrath, président du Conseil de l'Institut et membre du conseil d'administration; Pierre Belisle, Service technique de l'automobile et membre du conseil; Lary Goudge, Service technique de l'automobile et membre du conseil.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité examine les déductions relatives aux dépenses des employés et aux automobiles appartenant à l'employeur ou louées par l'employeur (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 13 mars 1992, fascicule nº 6*).

Len Farber, du ministère des Finances, fait un exposé.

R.E. Michael Ziegler, de l'Association canadienne de l'immeuble, fait un exposé.

George Ramik et Michael McGrath, de l'Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada, font chacun un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

À 11 h 30, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 26, 1992

• 0941

The Chairman: I would like to bring this meeting to order.

The purpose of the meeting today is to hear from a number of representatives on some of the tax issues on which people have written to us.

The idea I am proposing today, which is going to be, shall I say, a step away from the norm of this committee—although we did it at one time on the financial institutions legislation—is to invite all of the people who have made submissions to sit at the table so we can have some dialogue on this issue of taxation. We have officials from the Department of Finance at the table already, but if officials from the CARS Institute and people from CREA would like to join us at the table, we would be happy to have you.

I would like to suggest that each of you make some opening comments on your particular proposal or concern, and following your opening comments we would naturally refer to the members for any questions they may have on the subject-matter. Then possibly we could have some dialogue, some questioning.

I am sure it really isn't a difficult request for you to honour, but if you can keep your questioning of each other to a minimum, but on a reasonable basis, then maybe we can have some dialogue on the issues before us.

So we all know who everybody is at the table, I would ask our witnesses to introduce themselves. Maybe we could start with the officials from the Department of Finance.

Mr. Len Farber (Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance): Len Farber. I'm Director of Tax Policy, Department of Finance.

Mr. Gerry Lalonde (Chief, Business, Property and Personal, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance): Gerry Lalonde. I'm Chief, Business and Property Income, Department of Finance.

Mr. Peter Gusen (Chief, Investment and Employment, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance): Peter Gusen. I'm Chief, Employment and Investment Income, Department of Finance.

The Chairman: And from the CARS Institute.

Mr. Michael McGrath (President, Canadian Automotive Repair and Service Council, and Member, Canadian Automotive Repair And Service Institute): My name is Mike McGrath. I'm the president of the CARS Council, which is a coalition of the employer side of our industry, representing GM, Ford, Chrysler, the importers, the Canadian Tires, and the entire after-market, as we call it.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 26 mars 1992

Le président: La séance est ouverte.

Au cours de la séance d'aujourd'hui, nos témoins vont nous parler de questions fiscales au sujet desquelles on nous a écrit.

Je vais vous faire une proposition aujourd'hui, qui ne correspond pas tout à fait, si je puis dire, aux habitudes du comité—même si nous l'avons déjà fait une fois au cours de l'étude du projet de loi sur les institutions financières—et qui va consister à inviter toutes les personnes qui ont présenté des mémoires à s'asseoir à la table pour pouvoir entamer un dialogue sur la question de l'imposition. Les représentants du ministère des Finances sont déjà assis autour de la table et je vais demander aux représentants de l'Institut SERAC et de l'ACI de se joindre à nous.

Je suggère que chacun d'entre vous présente quelques remarques liminaires sur le sujet qui vous préoccupe en particulier et à la suite de ces remarques, nous pourrons inviter les députés à poser des questions dans ce domaine. Nous pourrions ensuite établir un dialogue et un échange.

Je suis sûr que nous allons réussir à procéder de cette façon mais si vous pouvez limiter autant que possible vos questions, tout en demeurant raisonnables, nous pourrons amorcer un dialogue sur ces sujets.

Je vais demander à nos témoins de se présenter pour connaître tous ceux qui sont assis autour de cette table. Nous pourrions peut-être commencer par les représentants du ministère des Finances.

M. Len Farber (directeur, Division de la législation, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances): Len Farber. Je suis directeur de la Politique de l'impôt au ministère des Finances.

M. Gerry Lalonde (chef, Entreprises, biens et particuliers, Division de la législation, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances): Gerry Lalonde. Je suis le chef de la section Entreprises, biens et particuliers au ministère des Finances.

M. Peter Gusen (chef, Emploi et investissement, Division de la législation, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances): Peter Gusen: je suis le chef de la section Emploi et investissement au ministère des Finances.

Le président: Et de l'Institut SERAC.

M. Michael McGrath (président du Conseil du service d'entretien et de réparation automobiles du Canada et membre de l'Institut de service d'entretien et de réparation automobiles du Canada): Je m'appelle Mike McGrath. Je suis le président du Conseil du SERAC, qui regroupe les employeurs c'est-à-dire GM, Ford, Chrysler, les importateurs, les magasins Canadian Tire et tout le secteur en aval, comme nous l'appelons.

[*Texte*]

Mr. George Ramik (Executive Director, Canadian Automotive Repair and Service Institute): George Ramik. I am the Executive Director of the CARS Institute. That's an organization representing the employees in the automotive after-market.

Mr. Pierre Belisle (Member, Canadian Automotive Repair and Service Institute Board of Directors): I'm Pierre Belisle. I'm with the CARS Institute as a member. I'm also a working technician.

Mr. Lary Goudge (Member, Canadian Automotive Repair and Service Institute Board of Directors): My name is Lary Goudge. I'm a working technician from London, Ontario and I've been nominated to the executive slate of the CARS Institute as an employee representative.

• 0945

The Chairman: Okay. And you are from CREA.

Mr. R.E. Michael Ziegler (President, The Canadian Real Estate Association): My name is Michael Ziegler. I'm the President of the Canadian Real Estate Association and I represent the interests of our 83,000 members.

Mr. Pierre J. Beauchamp (Executive Vice-President, The Canadian Real Estate Association): I'm Pierre Beauchamp. I'm the Executive Vice-President of the Canadian Real Estate Association.

Ms Shirley Taylor (Manager, Government/Industry Relations, The Canadian Real Estate Association): I'm Shirley Taylor, Manager of Government and Industry Relations for the Canadian Real Estate Association.

The Chairman: Okay, I think you're all aware why you're here. Maybe what we could do is ask, I presume, Mr. Farber, to lead off on some comments, if you'd like to do so.

Mr. Farber: Mr. Chairman, I thank you for this opportunity to appear before you today. I understand that a number of submissions have been received by your committee concerning expenses incurred by various employee groups. In general, these submissions recommended deductibility of certain expenses incurred by the specific employee group or the reintroduction of the employment expense deduction. As you will recall, before the 1987 tax reform proposals, the income tax system contained a measure allowing employees, a deduction of 20% of their employment income to a maximum deduction of $500. It was the employment expense deduction. This deduction was designed to accommodate those employment costs of most employees while obviating the need for itemized deductions. In other words, it was a general deduction that was available on the tax return for all taxpayers who had employment income.

Given the number of taxpayers earning income from employment, recognition of itemized deductions for tax purposes would involve considerable compliance and administrative effort, which would be costly and subject to errors.

[*Traduction*]

M. George Ramik (directeur général, Institut de service d'entretien et de réparation automobiles du Canada): George Ramik. Je suis le directeur général de l'Institut SERAC. C'est un organisme qui représente les employés du secteur en aval de l'automobile.

M. Pierre Belisle (membre du Conseil d'administration de l'Institut de service d'entretien et de réparation automobiles du Canada): Je m'appelle Pierre Belisle. Je suis membre de l'Institut SERAC. Je suis également technicien en automobile.

M. Lary Goudge (membre du conseil d'administration de l'Institut de service d'entretien et de réparation automobiles du Canada): Je m'appelle Lary Goudge. Je travaille comme technicien à London, Ontario et j'ai été nommé au conseil d'administration de l'Institut SERAC en tant que représentant des employés.

Le président: Très bien. Et vous êtes de l'ACI.

M. R.E. Michael Ziegler (président de l'Association canadienne de l'immeuble): Je m'appelle Michael Ziegler. Je suis président de l'Association canadienne de l'immeuble et je défends les intérêts de nos 83,000 membres.

M. Pierre J. Beauchamp (vice-président directeur, Association canadienne de l'immeuble): Je m'appelle Pierre Beauchamp. Je suis le vice-président directeur de l'Association canadienne de l'immeuble.

Mme Shirley Taylor (chef, Relations avec le gouvernement et l'industrie, Association canadienne de l'immeuble): Je m'appelle Shirley Taylor et je suis la chef du service des relations avec le gouvernement et l'industrie à l'Association canadienne de l'immeuble.

Le président: Très bien, je pense que nous savons maintenant pourquoi vous êtes ici. Je pourrais peut-être demander à M. Farber de présenter ses commentaires, s'il le souhaite.

M. Farber: Je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir donné l'occasion de venir témoigner aujourd'hui. Je crois savoir que votre comité a reçu un certain nombre de mémoires au sujet des dépenses de divers groupes d'employés. D'une façon générale, ces mémoires recommandent que l'on autorise la déduction de certaines dépenses pour des catégories précises d'employés ou la réintroduction de la déduction pour emploi. Vous vous en souvenez certainement, avant les propositions de réforme fiscale de 1987, que le régime fiscal autorisait les employés à déduire 20 p. 100 de leur revenu d'emploi jusqu'à concurrence de 500$. C'était la déduction pour emploi. Elle visait à tenir compte des coûts liés à un emploi sous obligation d'en justifier chaque élément. En d'autres termes, il s'agissait d'une déduction générale à laquelle avaient droit tous les contribuables qui recevaient un revenu d'emploi.

Compte tenu du nombre de contribuables qui touchent un revenu d'emploi, l'autorisation de déductions détaillées à des fins fiscales représenterait une activité administrative considérable qui serait fort coûteuse et comporterait de nombreux risques d'erreurs.

[*Text*]

The tax law also gave, and continues to provide, special recognition to certain high-cost items that are commonly used by employees in the course of performing their employment duties. If, for example, while under contract of employment, an employee must use an automobile, the employee is allowed to claim capital cost allowance in respect to the automobile against employment income. Similar rules apply in respect to other high-cost depreciable properties such as musical instruments and aircraft. The cost of remote computer terminals, telephones and pocket pagers were not so large, however, that they could not be absorbed by the employment expense deduction. They were in fact well within the range of costs of other equipment purchased by employees in other industries. Tools purchased by automobile mechanics, for instance, often fell within this category. The initial cost may have been large but the equipment served over a number of years so that the annual prorated cost was often also within the standard employment expense deduction limit.

In view of the above, it was clearly recognized that when the employee expense deduction was eliminated as part of the tax reform process, something had to be done to reflect in the tax system, employee expenses such as those that I've just referred to.

This was accomplished by introducing an enhanced basic personal credit into which the employment expense deduction was incorporated. This enhanced credit and reduced tax rates actually provide greater tax benefits for many individuals than did the previously existing basic personal exemption plus the employment expense deduction. For example, if we had continued with the basic personal exemption, it would be $4,600 for 1992, or $5,100 if one included the employment expense deduction. At the 17% rate, which is the lowest marginal rate now, the basic personal credit of $1,097 is the equivalent of a deduction of $6,456. This is considerably in excess of the benefits delivered by the previously existing system for those in the lowest income range. That is 17% up to an income of $29,590. It's for those who are in most need of assistance. In effect, the enhanced credit is the equivalent of maintaining the old personal exemption, plus an employee expense deduction of $1,856 on an annual basis for individuals in the 17% tax bracket.

The enhanced basic personal credit is fairer than the employment expense deduction since it is available to all individuals. As well, each year approximately 300,000 taxpayers made errors in calculating their employment expense deduction, as it was the lower of two numbers. This created a significant administrative burden for Revenue Canada.

The fiscal cost of reintroducing the deduction would be approximately $1.3 billion in 1992. This is assuming all other tax provisions, for example the basic personal credit, remain unchanged. Such a proposal would affect approximately 12 million tax filers.

[*Translation*]

Le droit fiscal continue d'accorder un traitement particulier à certain article coûteux d'utilisation courante dans l'exécution de certaines fonctions. Par exemple, si un employé doit, selon son contrat de travail, utiliser une automobile, il peut déduire l'amortissement de l'automobile de son revenu d'emploi. Il existe des règles comparables qui s'appliquent à d'autres biens amortissables coûteux comme les instruments de musique et les aéronefs. Par ailleurs, le coût des terminaux à distance, des téléphones et des récepteurs d'appels de personnes ne semblait pas si important qu'il ne puisse être inclus dans la déduction forfaitaire pour emploi. Ces coûts se situaient en fait dans l'éventail des coûts de l'équipement qu'achètent les employés de bien des secteurs. Par exemple, les outils qu'achètent les mécaniciens automobiles font souvent partie de cette catégorie. Le coût initial est parfois élevé mais l'équipement est utilisé pendant de nombreuses années de sorte que le montant annuel de ce coût se situe souvent au-dessous de la limite de la déduction normale pour dépenses d'emploi.

Compte tenu de tout ceci, il était évident que si l'on allait supprimer la déduction d'emploi à l'occasion de la réforme fiscale, il allait falloir tenir compte des dépenses des employés selon d'autres modalités.

C'est ce qui fut fait en introduisant un crédit personnel de base renforcé dans lequel on a incorporé la déduction pour emploi. Ce crédit renforcé combiné à des taux d'imposition plus faibles ont entraîné en fait pour un bon nombre de contribuables des avantages fiscaux supérieurs à ce qu'offraient précédemment l'exemption personnelle de base assortie de la déduction pour emploi. Par exemple, si on avait maintenu l'exemption personnelle de base, elle serait de 4,600 pour 1992 ou de 5,100, combinée à la déduction d'emploi. À un taux de 17 p. 100, qui est le taux marginal le plus faible, l'actuel crédit personnel de base de 1,097 est l'équivalent d'une déduction de 6,456$. Ce montant est largement supérieur aux avantages que le régime antérieur accordait aux tranches de revenu inférieures. L'impôt est de 17 p. 100 sur un revenu inférieur à 29,590$. Cela vise les personnes qui ont le plus besoin d'aide. En fait, le crédit renforcé correspond au maintien de l'ancienne exemption personnelle à laquelle on aurait ajouté une déduction d'emploi de 1,856$ sur une base annuelle pour les contribuables se situant dans la tranche d'imposition de 17 p. 100.

Le crédit personnel de base renforcé est plus juste que la déduction d'emploi puisque tout le monde en profite. De plus, près de 300,000 contribuables faisaient chaque année des erreurs dans leurs calculs de la déduction d'emploi, parce qu'il fallait choisir le plus faible de deux chiffres. Cela entraînait un fardeau administratif assez lourd pour Revenu Canada.

Le coût fiscal de la réintroduction de cette déduction serait d'environ 1,3 milliards de dollars en 1992. Cela prend pour acquis que l'on ne modifierait pas les autres dispositions fiscales, notamment le crédit personnel de base. Une telle proposition toucherait environ 12 millions de contribuables.

[*Texte*]

• 0950

Notwithstanding the above, and as pointed out in some of the submissions received by you, Mr. Chairman, and this committee, the government has introduced measures enabling employed artists to deduct amounts paid for the purpose of earning employment income from certain artistic activities. The maximum amount deductible in a year is $1,000 or 20% of the artists' employment income from these artistic activities, whichever is less. The amount deductible will be reduced by any amount already deductible for musical instrument costs or for automobile costs. The purpose of this measure is to support employed artists in their cultural activities, which have been recognized as unique.

This, of course, begs the question of why all employees don't get a similar deduction. The report of the Standing Committee on Communications and Culture identified the special working conditions of artists. The report recognized that although artists as a group are, for tax and other purposes, either self-employed or employed, they often exhibit some of both characteristics at the same time. In order to recognize this unique feature of professional artists, the government enabled employed artists to deduct limited expenses paid in order to earn employment income.

The measure also recognizes the important role played by artists in the development of Canadian identity and culture. It is this unique status of the artist in Canadian society that this measure was intended to address. In its most recent report, the Standing Committee on Communications and Culture laid the foundations for the government's legislative agenda on the status of the artist in Canada. In its response to the committee, the government recognized the special role that artists play in the development of our Canadian identity, culture and the economy, and the special working conditions of artists. The special treatment of artists' expenses recognizes the special character of artistic endeavour as often having both employment and business characteristics and is part of the government's larger program recognizing the special status of the artist.

Mr. Chairman, I'm also given to understand that this committee has received submissions concerning the complexity of the rules concerning the deductibility of automobile expenses. We are very sympathetic to this concern. It should be recognized, however, that most of the complexity in this area arises from the policy that no deductions should be claimable in respect of the depreciable cost of an automobile in excess of a prescribed amount. Currently, that amount is $24,000 plus sales taxes. This depreciable cap is a key feature of the fairness measures introduced in tax reform. Nevertheless, we are examining ways in which the system can be simplified while maintaining a policy of ensuring that the full cost of high-priced automobiles is not depreciable.

[*Traduction*]

Malgré tout cela, et comme le mentionne d'ailleurs certains mémoires qui vous ont été remis, le gouvernement a adopté des mesures pour autoriser les artistes salariés à déduire les sommes leur ayant servi à tirer un revenu de certaines activités artistiques. Le maximum déductible annuellement est le plus faible des deux montants suivants: 1,000$ ou 20 p. 100 du revenu d'emploi provenant de ces activités artistiques. On défalque de ce montant la déduction autorisée pour des instruments de musique ou une automobile. Cette mesure a pour objectif d'aider les artistes salariés à exercer leurs activités culturelles, activités auxquelles on reconnaît un caractère unique.

Cela n'explique pas bien entendu pourquoi l'on accorde pas une déduction comparable à tous les employés. Le Comité permanent des communications et de la culture reconnaît dans son rapport les conditions de travail particulières aux artistes. Le rapport mentionne le fait que les artistes sont, à des fins fiscales ou autres, soit salariés, soit autonomes mais qu'ils réunissent bien souvent des caractéristiques communes à ces deux catégories. Le gouvernement a voulu tenir compte de cet aspect particulier des activités des artistes professionnels et a autorisé les artistes salariés à déduire certaines dépenses effectuées dans le but de se procurer un revenu d'emploi.

Cette mesure tient également compte du rôle important que jouent les artistes dans l'épanouissement de l'identité et de la culture canadienne. Cette mesure entendait tenir compte du la place unique qu'occupe l'artiste dans la société canadienne. Dans son dernier rapport, le Comité permanent des communications et de la culture a jeté les bases des initiatives législatives du gouvernement sur le statut de l'artiste au Canada. Dans la réponse qu'il a présentée au Comité, le gouvernement a reconnu le rôle particulier que jouent les artistes dans l'épanouissement de l'identité, de la culture canadienne et il a tenu compte des conditions de travail particulières qui sont celles des artistes. Le traitement particulier accordé aux dépenses des artistes tient compte de la nature particulière des activités artistiques qui participent souvent à la fois de la nature d'un emploi et d'une entreprise commerciale et ce traitement fait partie d'un programme gouvernemental plus vaste qui reconnaît le statut spécial de l'artiste.

Monsieur le président, je crois également comprendre que le Comité a reçu des mémoires où l'on traite de la complexité des règles applicables à la déduction des dépenses d'automobile. Nous sommes très sensibles à cette préoccupation. Il conviendrait toutefois de ne pas oublier qu'une bonne partie de ces règles complexes découlent du principe selon lequel la déduction à l'égard de l'amortissement d'une automobile ne peut dépasser un montant prescrit. À l'heure actuelle, ce montant est de 24,000$ plus les taxes de vente. Le plafonnement de l'amortissement est un élément clé de l'équité des mesures adoptées dans le cadre de la réforme fiscale. Néanmoins, nous sommes en train de chercher des moyens de simplifier le système tout en respectant le principe selon lequel le prix intégral des automobiles de luxe n'est pas amortissable.

[*Text*]

I have noted, however, that suggestions received in this regard are often posed as alternative methods of calculating automobile expenses or benefits. Given that most taxpayers would wish to make calculations under all of the options available in order to determine which one is the most tax advantageous, I question whether such proposals would in fact be simplifying. Of course, we're willing to consider any truly simplifying suggestions that meet the policy objectives, as I indicated earlier.

In that context, we would be pleased to answer any questions we can with regard to that policy, and hopefully hear some mechanisms whereby the government policy can be preserved and yet engaged in some kind of simplifying effort with regard to an area of the law that I think all would agree is complicated, but complicated in order to meet the government objectives.

Thank you for giving me this opportunity, Mr. Chairman. I would be very pleased to hear the other representations and answer any questions that are forthcoming.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Farber. At this point, we invite Mr. Ziegler from The Canadian Real Estate Association to make some comments.

Mr. Ziegler: Thank you, Mr. Chairman, for the invitation to be here today. We have filed an advance submission with the committee in French and English. In the interest of time, therefore, I will simply review the main points, and then we'll be glad to answer any questions as you see fit.

By way of information, The Canadian Real Estate Association is Canada's largest single-industry organization. We have some 83,000 members in all parts of the country. The membership represents all phases of the real estate industry: property management, appraisal, brokerage services, residential and commercial sales. The majority of our members are salespersons. The majority of these are in residential sales. They are the primary reason we are here today.

• 0955

I want to speak for a few minutes about the way in which these people earn their incomes, because an understanding of that is essential to the point we make today.

All our sales members earn their living in exactly the same way, by commission on sales, and residential salespersons normally receive commission payments at the closing of the sale. Industrial, commercial, and investment—IC and I—practitioners receive staged payments.

Some companies require their salespersons to adopt the status of employees under the Income Tax Act. Others require them to be independent contractors under the act. Still others accommodate salespersons of both categories.

[*Translation*]

J'ai toutefois noté que les suggestions formulées à ce sujet consistent bien souvent à proposer d'autres méthodes de calculer les dépenses d'automobile ou les avantages en découlant. Compte tenu du fait que la plupart des contribuables seraient prêts à examiner les différentes façons de faire ce calcul pour découvrir celui qui est le plus avantageux sur le plan fiscal, je me demande si ces propositions tendraient finalement à une simplification de l'opération. Bien entendu, nous serions heureux d'examiner les suggestions qui pourraient simplifier ces calculs tout en respectant les principes fondamentaux que j'ai mentionnés tout à l'heure.

Dans ce contexte, nous serions contents de répondre aux questions que l'on pourrait poser au sujet de ce principe et peut-être prendre note de mécanismes qui pourraient respecter les principes et les objectifs du gouvernement tout en simplifiant un domaine du droit qui, je pense que nous le reconnaissons tous, est complexe mais dont la complexité s'explique par le désir de respecter les objectifs et principes du gouvernement.

Je vous remercie de m'avoir accordé cette occasion, monsieur le président. Je serais très content d'entendre les autres exposés et de répondre aux questions qui pourraient être posées.

Le président: Je remercie beaucoup, M. Farber. J'invite maintenant M. Ziegler de l'Association canadienne de l'immeuble à présenter ses commentaires.

M. Ziegler: Je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir invité aujourd'hui. Nous avons déposé à l'avance un mémoire en français et en anglais auprès du Comité. Pour gagner du temps, je vais simplement revoir les principaux points et nous serons ensuite heureux de répondre aux questions.

À titre d'information je signalerais que l'Association canadienne de l'immeuble est l'organisme canadien le plus important qui représente un seul secteur industriel. Nous comptons 83,000 membres répartis dans toutes les régions. Nos membres oeuvrent dans tous les secteurs de l'immobilier: administration de biens, évaluation, services de courtage, ventes résidentielles et commerciales. La plupart de nos membres sont des vendeurs. La plupart d'entre eux vendent des immeubles résidentiels. C'est en grande partie pour eux que nous sommes ici aujourd'hui.

Je vais consacrer quelques minutes à la façon dont ces personnes gagnent leurs revenus, parce que cela me paraît essentiel pour comprendre le sens de nos remarques.

Tous nos vendeurs gagnent leur vie de la même façon, en recevant une commission sur les ventes, et les vendeurs de propriétés résidentielles reçoivent normalement cette commission à la signature du contrat de vente. Les vendeurs de propriétés industrielles, commerciales et d'investissement reçoivent des paiements échelonnés.

Il y a des sociétés qui imposent à leurs vendeurs le statut d'employé aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. D'autres sociétés leur demandent d'exercer leurs activités en tant qu'entrepreneurs indépendants aux termes de cette loi. D'autres encore regroupent des vendeurs appartenant à ces deux catégories.

[*Texte*]

Those salespersons with employee status don't receive pay from their employers any more than the independent contractor does. The employee enjoys the use of the employer space, telephone, and sometimes other support facilities, and payments for unemployment insurance, Canada or Quebec Pension Plan, and certain provincial social programs.

Mr. Chairman, the level of remuneration depends on the same skill and initiative, and the same equipment, regardless of whether the salesperson is classified as an employee or an independent contractor. Both have been forced to keep up with technological changes to remain competitive. Both have had to avail themselves of the computer, the cellular phone, the pager and the fax machine. Employed commissioned salespersons find these tools to be indispensible to remaining competitive in this industry.

It is our submission that the Income Tax Act has failed to keep pace with these changes because it discourages employed commissioned salespersons from keeping up with technology.

The government's prosperity initiative is about the need for Canadians to become and remain competitive. One of the government's discussion papers refers to the need to further refine our tax system.

Mr. Chairman, we have a case in point. Tax changes are among the easier initiatives that can be taken to improve productivity. Individually, the items are not what Finance would call big-ticket items, but applied to many individual salespersons, the collective loss to productivity and competitiveness could be considered. Employee salespersons are being forced by the act to lease or rent equipment. At one time we were told that the employee expense deduction made up for any inequality, but this was repealed several years ago.

The reluctance to resolve this issue is administrative in nature, we believe. But this reluctance is no longer acceptable at a time when salespeople are required to use state-of-the-art communications equipment.

The Income Tax Act should not be dictating that leasing or renting is more appropriate than ownership. Those decisions must be left to the individual. The answer, Mr. Chairman, is amendments to paragraphs 81.(f), (h) and (j) of the act and regulations thereto. These are the subsections that limit the employee status salesperson to deductions for capital cost allowance and interest paid on borrowed money to buy an automobile or an aircraft. No similar deductions are allowed for acquisition of other capital property.

[*Traduction*]

Les vendeurs ayant le statut d'employé ne sont pas plus payés par leurs employeurs que ne le sont les entrepreneurs indépendants. Les employés bénéficient de l'usage des locaux, du téléphone et parfois d'autres éléments de soutien fournis par l'employeur et versent des cotisations pour l'assurance-chômage, le régime des pensions du Québec ou du Canada et certains programmes sociaux provinciaux.

Monsieur le président, le montant de la rémunération dépend des mêmes habiletés et initiatives, du même équipement, qu'il s'agisse d'un vendeur ayant le statut d'employé ou d'un vendeur entrepreneur indépendant. Ces deux catégories ont été obligées de suivre les changements technologiques de façon à conserver leur compétitivité. Tous deux doivent utiliser l'ordinateur, le téléphone cellulaire, le récepteur d'appels et le télécopieur. Pour les employés rémunérés à la commission, ces outils sont indispensables s'ils veulent demeurer compétitifs dans cette industrie.

Nous faisons valoir que la Loi de l'impôt sur le revenu n'a pas pris ces changements en considération parce qu'elle invite les employés rémunérés à la commission à ignorer l'évolution technologique.

Avec l'initiative de prospérité, le gouvernement souligne la nécessité pour les Canadiens de devenir et de demeurer compétitifs. Un des documents d'étude du gouvernement signale la nécessité d'apporter des ajustements à notre régime fiscal.

Monsieur le président, c'est de cela qu'il s'agit ici. Les modifications fiscales constituent des initiatives particulièrement faciles à concrétiser et qui améliorent la productivité. Pris un par un, ces articles ne sont pas ce que le ministère des Finances appellerait des articles très coûteux mais si l'on tient compte de l'ensemble des vendeurs, on constate que comment la productivité et la compétitivité générales en souffrent. Les dispositions de la loi forcent les employés à louer leur équipement ou à demander un crédit-bail. On nous a déclaré à un moment donné que la déduction pour emploi compensait les inégalités qui pourraient exister mais cette mesure a été abrogée il y a déjà plusieurs années.

Nous pensons que la lenteur constatée dans ce domaine s'explique pour des raisons administratives. Mais cette lenteur ne se justifie plus, puisque les vendeurs sont maintenant obligés d'utiliser les moyens de communication les plus modernes.

La Loi de l'impôt sur le revenu ne devrait pas dicter la supériorité de la location ou du crédit-bail par rapport à la propriété. Ce sont là des décisions qui devraient être prises par le contribuable. La réponse, monsieur le président, consiste à modifier les alinéas 81.(f)(h) et (j) de la loi et le règlement. Ce sont là les paragraphes qui limitent, pour le vendeur ayant le statut d'employé, les déductions autorisées pour amortissement et intérêts payés aux sommes empruntées afin d'acheter une automobile ou un aéronef. L'acquisition d'autres biens en immobilisation ne donne pas droit à une déduction comparable.

[*Text*]

It's clear that these paragraphs of the Income Tax Act are intended for the employee who earns a pay cheque. We happen to represent people who don't fit that definition. We are sure a way can be found to redesign the act to meet the needs of all commission salespersons without opening it to abuse.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Ziegler. I believe Mr. McGrath is going to make the next presentation.

Mr. McGrath: Mr. Ramik will do so.

Mr. Ramik: I would like to thank you on behalf of the CARS Institute for giving us the opportunity of appearing before you here today.

The CARS institute is a national voluntary membership organization with approximately 150,000 potential individuals working in the automotive aftermarket.

The institute's initial focus, however, is on the activities addressing the needs of the automotive service technicians. It is a federally chartered, non-profit organization governed by legislation set out in part II of the Canada Corporations Act.

The institute provides its members with opportunities for and recognition of their professional development through a system of graded membership levels, as well as a national voice on legislative issues, such as the tool-cost deductibility issue, which we are here to discuss today.

The reason for our appearance here today is to ask you for your support and assistance in rectifying a serious inequity in the manner in which tax laws are being implemented to the detriment of thousands of Canadian workers from every town, city, and community throughout Canada.

• 1000

The colleagues on my left are both working technicians. A third gentleman from Winnipeg, asked to represent western Canada, unfortunately took sick yesterday and was not able to attend. The gentleman on my right, Mr. Michael McGrath, is the president of CARS Council, an industry group representing all employers in the automotive aftermarket.

Of particular interest to the thousands of workers from all parts of Canada is the following matter I will have the opportunity to discuss with you. The problem is that at present, provisions in the Income Tax Act provide for the deduction of certain expenses that must be incurred by an employee as a condition of employment, in order to earn income. Line 229 of the 1991 income tax guide provides examples of how this deduction may affect Canadian workers. However, this is not the case when the law is interpreted by tax officials reviewing returns from Canadian automotive technicians, who must, as a condition of employment, provide for all costs including the purchase, maintenance and insurance of their own hand tools.

[*Translation*]

Il est évident que ces alinéas de la Loi de l'impôt sur le revenu visent l'employé qui reçoit un salaire régulier. Nous représentons des gens qui n'entrent pas dans cette définition. Nous sommes certains qu'il est possible de modifier la loi de façon à répondre aux besoins des vendeurs rémunérés à la commission sans pour cela ouvrir la porte à des abus.

Je vous remercie monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, M. Ziegler. Je crois que M. McGrath va maintenant prendre la parole.

M. McGrath: Je la cède à M. Ramik.

M. Ramik: Je tiens à vous remercier au nom de l'Institut SERAC de nous avoir accordé la possibilité de comparaître devant vous aujourd'hui.

L'Institut SERAC est un organisme national de membres volontaires qui pourrait regrouper les 150,000 personnes qui travaillent dans le secteur d'aval de l'industrie automobile.

Au départ, les activités de l'Institut visaient principalement à satisfaire les besoins des techniciens d'entretien automobile. C'est une organisation à but non lucratif, constituée selon la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

L'Institut offre à ses membres des cours de formation professionnelle et la reconnaissance de leur niveau professionnel par un système de certification. L'Institut se prononce également sur les questions législatives, comme celles de la déductibilité du coût des outils, sujet que nous allons abordé aujourd'hui.

Nous sommes venus vous demander ici votre appui pour remédier à une situation fort inéquitable qui découle de la façon dont les lois fiscales sont appliquées et qui nuit à des milliers de travailleurs canadiens.

Les collègues assis à ma gauche sont tous deux des techniciens. Un troisième membre de Winnipeg, qui devait représenter l'Ouest du Canada, est malheureusement tombé malade hier et n'a pu venir. À ma droite, se trouve M. Michael McGrath, le président du Conseil du SERAC, un groupe de l'industrie qui représente tous les employeurs du secteur aval de l'automobile.

Le sujet dont je vais vous parler intéresse des milliers de travailleurs canadiens. Le problème est qu'à l'heure actuelle, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu autorisent la déduction de certaines dépenses que doit effectuer l'employé dans le cadre de son emploi pour gagner un revenu. La ligne 229 du guide de l'impôt sur le revenu de 1991 donne des exemples de la façon dont ces déductions peuvent s'appliquer aux travailleurs canadiens. Cependant, ce n'est pas la façon dont les fonctionnaires de l'impôt interprète cette loi lorsqu'ils examinent les déclarations d'impôt des techniciens automobiles canadiens qui doivent, dans le cadre de leur emploi, assumer tous les coûts relatifs à l'achat, à l'entretien et à l'assurance de leurs outils.

[*Texte*]

According to recent studies, a certified automotive technician in Canada owns approximately $16,000 worth of tools. These tools are needed to fulfil the requirement of his or her position as an automotive technician. Statistics also show that the individual technician has an annual updating and replacement cost of approximately $900.

The question our mechanics have been asking us is this: In a time of equal treatment under the law, does the Canadian Charter of Rights provide fair and equal taxing to all Canadian workers, in respect to interpretation of tax law, regardless of what their chosen profession may be? If so, why can't an automotive mechanic deduct, against earned income, the cost of tools required as a condition of employment, when other Canadian workers can, as suggested by line 229 of the income tax guide?

On my board of directors, I have a female technician in Mississauga, Ontario. The message that seems to come across is had she chosen to be a musician and purchased a $10,000 musical instrument, she would have had certain tax advantages provided for her, but the fact that she chose a non-traditional trade as an automotive technician—she has now purchased some $16,000 worth of tools—means that she is treated differently. Further examples of employees who may deduct the cost of tools or equipment now includes chainsaw operators, musicians and, in 1991, other artists.

As you can see, our technicians are finding it very difficult to maintain their expensive supply of hand tools, and recent advances in automotive technology are compounding this problem by creating an even greater need for more expensive and more sophisticated tools. Automotive technicians receive no tax assistance, while other Canadian workers under the exact same circumstances do in fact find relief. This is the question we have been asking, and here is a sample of the responses we have received from the senior deputy minister of finance David Dodge:

> It would be extremely difficult to verify and would require costly compliance and administrative effort. In this regard, while it is true that the legislation provides specific deductions to certain types of employees, it would be inappropriate to introduce another such deduction at this time.

This statement was made in May 1989, prior to Michael Wilson extending this deduction to artists:

> If it is an unusual expense it would normally be deductible, however, when as part of their employment individuals must spend large sums for which they are not reimbursed, the remuneration received is usually adjusted to reflect this.

I can assure you that this is not the case in our industry, and what does one call "unusual"—$16,000? Can anyone here today identify any other profession where one must spend $16,000 as a condition of employment and not be able to deduct it as an expense?

[*Traduction*]

D'après certaines études récentes, au Canada, un technicien automobile agréé utilise des outils dont le coût s'élève à près de 16,000$. Il a besoin de ces outils pour les tâches qu'il accomplit en qualité de technicien automobile. Les données statistiques indiquent également que chaque technicien est amené à dépenser près de 900$ par année pour l'amélioration et le remplacement de ces outils.

Voilà la question que nous posent nos mécaniciens: étant donné que le principe de l'égalité de traitement devant la loi est reconnu, la Charte canadienne des droits accorde-t-elle un traitement juste et équitable à tous les travailleurs canadiens sur le plan fiscal, quelle que puisse être la profession qu'ils aient choisie? Si cela est bien le cas, comment expliquer qu'un mécanicien automobile ne puisse déduire du revenu qu'il a gagné le coût de l'outillage dont il a besoin pour travailler, alors que d'autres travailleurs canadiens peuvent le faire, comme le suggère la ligne 229 du guide de l'impôt sur le revenu?

Il y a une technicienne de Mississauga en Ontario qui siège à notre conseil d'administration. Ce qu'on semble lui dire est que si elle avait choisi d'être musicienne et d'acheter un instrument de musique de 10,000$, elle aurait droit à certains avantages fiscaux mais le fait qu'elle ait choisi un métier non traditionnel comme technicienne automobile—elle a maintenant acheté pour près de 16,000$ d'outils—veut dire qu'elle recevra un traitement fiscal différent. Il existe d'autres catégories d'employés qui peuvent déduire le coût de leurs outils ou de leur équipement, à savoir les utilisateurs de scie à chaîne, les musiciens et, pour 1991, d'autres artistes.

Commen vous pouvez le constater, nos techniciens ont de plus en plus de mal à se procurer tous les outils coûteux dont ils ont besoin et, ce qui aggrave encore leur problème, ils ont, compte tenu des progrès effectués récemment en technologie automobile, besoin d'outils plus perfectionnés et qui coûtent encore plus cher. Les techniciens automobiles ne bénéficient d'aucune aide fiscale alors que d'autres travailleurs canadiens qui se trouvent dans une situation identique en bénéficient. Voilà la question que nous avons posée et voici un exemple des réponses que nous a envoyées M. David Dodge, sous-ministre associé au ministère des Finances:

> [Une telle déduction] serait très difficile à vérifier et impliquerait des frais administratifs de contrôle très élevés. À ce sujet, s'il est vrai que la loi autorise certaines déductions à des catégories d'employés précis, il ne paraît pas souhaitable d'autoriser une autre déduction de ce genre pour le moment.

Cette déclaration remonte à mai 1989 et est antérieure à la décision de Michael Wilson d'accorder cette déduction aux artistes:

> S'il s'agit d'une dépense inhabituelle, elle est normalement déductible; cependant, lorsqu'un particulier, comme condition d'emploi, doit dépenser des sommes importantes pour lesquelles il n'est pas remboursé, la rémunération est très souvent ajustée pour en tenir compte.

Je peux vous assurer que cela n'est pas le cas dans notre industrie et doit-on qualifier de «dépense inhabituelles» cette somme de 16,000$? Y a-t-il quelqu'un qui puisse m'indiquer une autre profession où il faut dépenser une somme de 16,000$, comme condition d'embauche, sans pouvoir la déduire à titre de dépenses?

[*Text*]

Speaking to Mr. Don Blenkarn when he was chairman of the finance committee... He met with several representatives of the Federation of Automobile Dealer Associations of Canada. This organization represents some 4,000 franchised auto dealers in Canada. As he told them:

> you are right, but we are not going to give in to a bunch of car dealers. Where are your mechanics? They are the ones who should be here and speaking for themselves.

Ladies and gentlemen, here we are.

The Chairman: Okay—

• 1005

Mr. McGrath: Mr. Chairman, could I just say a couple of comments on behalf of the industry and the employer body.

The Chairman: Sure.

Mr. McGrath: The CARS Council has been addressing, as its full mandate, all the human resource issues that concern of our industry.

Employment and Immigration conducted a study in 1986 on some of the concerns that we had in our industry. The results of that study pointed out that as a country, by 1995, we will actually have a skill shortage of 20,000 automotive technicians.

Without getting into detail we can look around the room and every one of you owns a car, and I think you do appreciate some of the concerns you have when you get out to try to have your car repaired.

We as an industry are certainly supporting our employees' position on this. We have tried to help them every way we can. We certainly encourage employers to help, and to offset the costs if they can, but we haven't got the power to legislate such a thing, or what have you. But we certainly do wish to support individuals.

We as an industry are trying to encourage young people to consider trades training. Once again, for an automotive technician out of our school system, the first requirement to become indentured as an apprentice in Canada for an automotive mechanic is that they must purchase $3,000 up-front tools just to get into the course. Again, it is just not deductible.

It is the skills shortage problem that we have. This is one of the reasons we are having such a serious problem. It is not the only reason, but one of the reasons that young people are just choosing other professions. It is very difficult for us to find people.

We certainly support this, and we want to work with you to see if there isn't some way we can consider offsetting these costs to help us encourage more young people to join, especially in non-traditional jobs, as you have mentioned.

My daughter happens to be an artist and I don't want to ever suggest that you take anything away from her, but I can assure you there is no comparison whatsoever in what my daughter needs to purchase in order to do her job compared to what the technicians have to.

[*Translation*]

S'adressant à M. Don Blenkarn au moment où il était président du Comité des finances... Il avait rencontré des représentants de la Federation of Automobile Dealer Associations of Canada. Cette organisation représente près de 4,000 concessionnaires automobiles détenteurs de franchises au Canada. Il leur a dit:

> vous avez raison mais nous n'allons pas donné raison à des concessionnaires automobiles. Où sont vos mécaniciens? Ce sont eux qui devraient être ici pour se défendre.

Mesdames et messieurs, nous sommes ici.

Le président: D'accord...

M. McGrath: Monsieur le président, puis-je faire quelques remarques au nom de l'industrie et des employeurs.

Le président: Certainement.

M. McGrath: Le Conseil du SERAC s'intéresse, dans le cadre de sa mission, aux questions de ressources humaines qui intéressent notre industrie.

Emploi et Immigration a effectué en 1986 une étude qui portait sur certains problèmes de notre industrie. Cette étude indique qu'il manquera au Canada, en 1995, près de 20,000 techniciens automobiles.

Sans aller dans les détails, il suffit de prendre note du fait que toutes les personnes qui se trouvent dans la pièce possèdent une voiture et vous connaissez fort bien les problèmes que vous rencontrez lorsque vous voulez faire réparer votre voiture.

Nous sommes tout à fait d'accord avec la position qu'ont adopté nos employés à ce sujet. Nous tentons de les aider dans toute la mesure du possible. Nous incitons les employeurs à les aider et à absorber une partie de ces coûts s'ils le peuvent mais nous n'avons pas le pouvoir d'adopter une loi à ce sujet. Mais nous souhaitons bien entendu aider les techniciens.

Nous voulons collectivement encourager les jeunes à s'intéresser à ces métiers. Là encore, dans le cas d'un technicien automobile fraîchement diplomé, la première condition s'il veut être embauché comme apprenti au Canada auprès d'un mécanicien automobile est d'acheter pour 3,000$ d'outils, pour participer à ce programme. Là encore, cela n'est pas déductible.

Voilà d'où vient notre pénurie de mécaniciens. C'est ce qui explique que le problème est si grave. Ce n'est pas la seule raison mais c'est une des raisons pour lesquelles les jeunes ne choisissent pas cette profession. Nous avons beaucoup de mal à embaucher des techniciens.

Nous préconisons de mesures efficaces et nous voulons collaborer avec vous pour tenter de découvrir des façons d'absorber ces coûts afin d'encourager davantage de jeunes à se lancer dans ce genre de profession, en particulier les professions non traditionnelles comme vous l'avez mentionné.

Il se trouve que ma fille est artiste et je ne vais certainement pas vous demander de lui retirer les avantages auxquels elle a droit mais je peux vous dire qu'il n'y a rien de comparable entre ce que ma fille a besoin d'acheter pour pouvoir travailler et ce que doivent acheter les techniciens automobiles.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you.

Just to clarify, the CARS Institute then is really the employee group—

Mr. McGrath: That's right.

The Chairman: —and the CARS Council is an affiliate of the institute and it's the employer, or what's the—

Mr. McGrath: The CARS Council was the first organization that was put together to address human resource issues.

In our industry, although we have 150,000 technicians working for us, they are not unionized. So there never was a body to speak on behalf of our workers. They work for 38,000 employers out there and they never had a voice before. Actually the CARS Council encouraged our employees to create their own body. Now the CARS Institute is a separate body, completely run by a separate board of directors made up of technicians only.

I am the only member of management that sits on the board of directors of the CARS Institute.

The Chairman: Thank you. I appreciate that clarification.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): I am impressed by the case put forward by Mr. Ramik. Am I to question anyone—

The Chairman: Any one of them.

Mr. Harvard: I want to put my first question to Mr. McGrath, and I guess it would go something like this.

One understands that mechanics need a lot of expensive tools to do their job, and particularly nowadays with the kinds of vehicles that are on the roads. Why don't employers supply the tools? It may sound like a dumb question, but I want to know why employers don't provide the tools.

Mr. McGrath: It is not a dumb question at all. It has been asked by many people. We ask for the employers to help supply more tools than they presently do.

They supply hundreds of thousands of dollars in tools to the individual shops and the mechanics themselves. I will let the mechanics maybe address that answer as well. The mechanics are tradespersons, and in order to be hired and in order to do their job, they have to have the tools of their profession.

It is not a matter of being able to do their job better. They can't do their job. Your car would not be fixed if that mechanic didn't have his hand tools. With the diagnostic equipment today it is not unusual for garages to spend $50,000 or $75,000 and up for electronics and diagnostic equipment. That equipment certainly is available to all of our technicians, but individual hand tools. . .

• 1010

Mr. Harvard: But why is the ownership by the mechanic crucial? Why can't that be owned by the company? Is there, for example, a high turnover among mechanics? If mechanics come in and work for only six or nine months, it would be rather unreasonable to ask an employer to supply $15,000 or $16,000 worth of tools, and you might have to do the same thing over again for the next mechanic, although, surely, the next one could use the same tools. Why is the ownership in the hands of the mechanic crucial or important?

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie.

Une précision, l'Institut SERAC est donc un groupe d'employés. . .

M. McGrath: C'est exact.

Le président: Et le Conseil du SERAC est un groupe affilié de l'Institut et c'est l'employeur ou. . .

M. McGrath: Le Conseil du SERAC a été le premier organisme mis sur pied pour examiner la question des ressources humaines.

Dans notre industrie, nous avons 150,000 techniciens qui ne sont pas syndiqués. Il n'y a donc jamais eu d'organisme en mesure de parler au nom de nos travailleurs. Ils travaillent auprès de 38,000 employeurs et n'ont jamais eu l'occasion de s'exprimer. En fait, le conseil du SERAC a encouragé nos employés à créer leur propre organisme. L'Institut SERAC est un organisme distinct, qui est dirigé par un conseil d'administration distinct composé uniquement de techniciens.

Je suis le seul membre du patronat qui siège au conseil d'administration de l'Institut SERAC.

Le président: Je vous remercie. J'apprécie cette précision.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Je suis impressionné par les arguments de M. Ramik. Puis-je poser ma question à. . .

Le président: À qui vous voudrez.

M. Harvard: Je vais poser ma première question à M. McGrath et voilà ce que je veux lui demander.

Il est facile de comprendre qu'un mécanicien a besoin de nombreux outils très coûteux pour faire son travail, en particulier, avec le genre de véhicules qui circulent actuellement. Pourquoi l'employeur ne fournit-il pas les outils? C'est peut-être une question stupide mais j'aimerais savoir pourquoi les employeurs ne fournissent pas les outils.

M. McGrath: Cette question n'est pas stupide du tout. Il y a beaucoup de gens qui l'ont posée. Nous demandons aux employeurs de fournir davantage d'outils qu'ils ne le font à l'heure actuelle.

Ils fournissent déjà aux différents ateliers et aux mécaniciens des outils qui coûtent des centaines de milliers de dollars. Je pourrais peut-être laisser les mécaniciens vous répondre. Les mécaniciens sont des gens de métier, et pour se faire embaucher, ils doivent avoir les outils de leur profession.

Ce n'est pas pour mieux faire leur travail. Ils ne peuvent pas le faire sans eux. Un mécanicien ne pourrait réparer votre voiture sans ses outils. Avec les appareils de diagnostic actuels, il n'est pas rare qu'un garage dépense de 50 à 75,000$ pour des appareils électroniques et de diagnostic. Ces appareils peuvent être utilisés par tous nos techniciens mais les outils. . .

M. Harvard: Mais pourquoi est-il si important que le mécanicien possède ses propres outils? Pourquoi ne serait-ce pas la société? Y a-t-il, par exemple beaucoup de roulements chez les mécaniciens? Si un mécanicien ne vient travailler que pour six ou neuf mois, il ne serait pas raisonnable de demander à l'employeur de lui fournir des outils de 15 à 16 000$. Il faudrait peut-être recommencer pour le mécanicien suivant, bien qu'il pourrait tout de même utiliser les mêmes outils que son prédécesseur. Pourquoi est-il si important que le mécanicien possède ces outils?

[*Text*]

Mr. McGrath: Mobility is one issue. The technicians themselves want to be able to move from one job to another if they choose to. They don't want to be tied to a particular employer. They're able to demonstrate their skills. They're only paid when they work on your automobile. They can only do the job when they have the proper hand tools to do them.

From a manufacturing point of view, our organization is of course trying to be competitive and to meet the market. We redesign automobiles. There's more technology on today's car than there was on the moon shot. Yet our technicians are expected to address that and make sure they have the hand tools and the test tools that are necessary to be able to handle that. The mechanic wants to be able to sell his service to another employer as well. If he walks in without tools, there is no job. Could I maybe ask the technicians themselves?

The Chairman: Could I just verify a point that comes out of your question. You say they're only paid when they're in fact working on cars. Are they paid a commission based on the amount of dollars?

Mr. McGrath: I can't speak on behalf of 150,000, but of the 80,000 or 90,000 who work for franchise car dealers, the majority are on a flat rate. If there is no work, they don't get paid anything. If you bring your car in we establish, for instance, that it takes 2.6 hours to do that job. The mechanic is given pay for 2.6 hours. If he takes 4 hours to do it he gets paid 2.6. If he takes only 2 hours to do he still gets paid 2.6. But if there is no work, he doesn't get paid anything, and he can't do the work without the tools.

The Chairman: How much is the client charged, 2.6 hours?

Mr. McGrath: Exactly. A portion of that goes to the mechanic at the rate he has negotiated with his employer on the employment contract.

The Chairman: Is that much different from the real estate association? You get half of the 2.6 hours; you get half the 5% or whatever that equation is.

Mr. McGrath: No. We're talking about somebody who's working and is being paid for an hour's labour, not a percentage of a $400,000 house. No disrespect; I wish we could.

I think the technicians could probably answer your question from the point of view of the technician, why the technician himself feels he has to have his own tools. Could I ask that maybe they have an opportunity to speak today?

Mr. Goudge: I don't think it's a unique situation. First of all, the mobility factor that Mr. McGrath mentioned is true. If you own your own tools, you literally are marketable. You can walk up to employer A and say, I'm here. If you walk up to him and say, I don't have any tools but I'd like to work, he'll say, see you later.

It may be perceived that there is a uniqueness to this, but literally a real estate salesperson's car is perhaps the tool of his trade that maybe is most important. They can't do the job without a vehicle. We can't do the job without our tools.

[*Translation*]

M. McGrath: La mobilité est une des raisons. Les techniciens veulent pouvoir changer de travail s'ils le veulent. Ils ne veulent pas être liés à un employeur donné. Ils peuvent montrer ce qu'ils savent faire. Ils ne sont payés que lorsqu'ils travaillent sur une automobile. Ils ne peuvent faire le travail que lorsqu'ils ont les outils qui conviennent.

Du point de vue des fabricants, notre organisme essaie bien sûr de favoriser la compétitivité et de répondre aux besoins du marché. Nous travaillons sans relâche à la conception des automobiles. Une voiture d'aujourd'hui contient une technologie plus avancée que celle qui a été utilisée pour envoyer une fusée sur la lune. Mais nos techniciens doivent être en mesure de s'en servir, d'avoir les outils et les appareils de vérification dont ils ont besoin. Le mécanicien veut pouvoir vendre ses services à un autre employeur. S'il arrive sans outil, il ne peut travailler. Pourrais-je peut-être demander au technicien de répondre à cela?

Le président: Pourrais-je vérifier quelque chose qui découle de votre question. Vous dites qu'ils ne sont payés que lorsqu'ils sont en train de travailler sur un véhicule. Sont-ils rémunérés à la commission en fonction d'un certain montant d'argent?

M. McGrath: Je ne peux pas parler pour les 150,000 mécaniciens mais pour les 80 ou 90,000 qui travaillent pour des concessionnaires franchisés, je peux dire que la majorité d'entre eux travaillent à un taux tarifé. S'ils ne travaillent pas, ils ne sont pas rémunérés. Si vous amenez votre voiture, nous pouvons déterminer qu'il faudra, 2,6 heures pour effectuer le travail. Le mécanicien est payé 2,6 heures. S'il prend quatre heures pour exécuter le travail, il ne sera rémunéré que pour 2,6 heures. S'il ne prend que deux heures, il recevra tout de même le même montant d'argent. Mais s'il ne travaille pas, il ne gagne rien et il ne peut travailler sans ses outils.

Le président: Combien facture-t-on aux clients, 2,6 heures?

M. McGrath: Oui. Une partie de cette somme va au mécanicien, selon le taux qu'il a négocié avec son employeur au moment de la conclusion du contrat de travail.

Le président: Est-ce très différent de l'Association de l'immenble? Vous recevez la moitié de 2,6 heures; vous recevez la moitié de 5 p. 100 ou du taux fixé.

M. McGrath: Non. Nous parlons d'une personne qui travaille et qui est rémunéré à l'heure, non pas en fonction d'un pourcentage sur une maison de 400,000$. Je ne fais pas de plaisanterie mais j'aimerais que cela soit comme ça.

Je pense que les techniciens répondraient peut-être mieux à votre question, et pourraient vous dire pourquoi le technicien pense qu'il doit avoir ses propres outils. Peuvent-ils prendre la parole aujourd'hui?

M. Goudge: Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une situation unique. Il y a tout d'abord la mobilité dont a parlé M. McGrath. Lorsqu'on est propriétaire de ses outils, on peut travailler. On peut aller voir un employeur et lui dire me voilà. Si vous allez le voir et vous lui dites que vous n'avez pas d'outils mais aimeriez travailler, il va vous demander de revenir plus tard.

On pourrait penser que cela est tout à fait unique mais en fait la voiture du vendeur d'immeubles est peut-être son outil le plus important. Il ne peut faire son travail sans elle Nous ne pouvons faire le nôtre sans nos outils.

[*Texte*]

Traditionally, technicians are a pretty independent bunch. Most of us have taken pride in our work. We like to own our own tools. In many respects it makes it a team effort between the employee and the employer. The employee comes in with his tools and does his job. The employer isn't required to replace certain hand tools that an employee may lose, damage or whatever. As I say, the mobility factor is utmost, although we don't change jobs every five minutes either.

Mr. Ziegler: Mr. Chairman, I'm just wondering, before we lose that point, because we did in all fairness discuss the real estate industry without any input from us in terms of the comparison... I think it's very important to understand that there is no flat rate. The real estate salesperson has to generate the business. While generating that business they are responsible for all the expenses with respect to generating that business. Once they have accommodated the expenses to market the product, they're only paid upon completion of the sale. In other words, if they don't perform, they simply don't get paid, but they have to find the product to begin with.

• 1015

Mr. Harvard: Mr. Ramik, you mentioned a $16,000 investment in tools, and you also mentioned an investment of up to $3,000 annually...

Mr. Ramik: That $3,000 refers to an entry-level apprentice.

Mr. Harvard: Yes, entry level—

Mr. Ramik: In a recent survey we did we found the annual cost to be somewhere around $900.

Mr. Harvard: Right, I stand corrected.

That $16,000 investment, does that represent an accumulation of investment in tools over a number of years?

Mr. Ramik: Yes, it would. That would be for someone at a certified journeyperson level. In a lot of cases, it would take some four or five years to accumulate that sort of number.

Mr. Harvard: And the $900 that needs to be spent each year...?

Mr. Ramik: That would be after that $16,000 initial investment over the first four or five years.

Mr. Harvard: Why that updating? Are the tools obsolete? Is it because of the different vehicles they have to work on? What is it?

Mr. Ramik: There are several reasons. One is the loss of existing tools. The second reason would be wear and tear. Some air-operated tools have a very high wear-out factor. Another reason is changing technology. A manufacturer will design a vehicle to facilitate assembly of that vehicle and a different type of tool will be required to service it. Those are the three main reasons.

Mr. Harvard: I would like to go to Mr. Ziegler from CREA. Just because your presentation is citing the discriminatory nature of the Income Tax Act... Walk me through the situation of two salespeople in real estate, one of whom is an employee and the other who is not an employee.

[*Traduction*]

Traditionnellement, les techniciens sont des gens assez indépendants. Nous sommes fiers du travail que nous faisons. Nous aimons avoir nos propres outils. Il faut une collaboration entre l'employé et l'employeur. L'employé arrive avec ses outils et effectue le travail. L'employeur n'est pas tenu de remplacer les outils que l'employé perd, ou abîme. Comme je l'ai dit, la mobilité est très importante, même si nous ne changeons pas de travail toutes les cinq minutes.

M. Ziegler: Monsieur le président, je me demande si, avant de passer à autre chose, je ne pourrais pas intervenir pour donner le point de vue du secteur de l'immobilier... Je pense qu'il est très important de comprendre qu'il n'existe pas dans notre cas de taux tarifé. Le vendeur immobilier doit chercher ses clients. Il doit assumer toutes les dépenses relatives à cette recherche. Une fois versées les sommes nécessaires pour mettre le produit en marché, il sait qu'il ne sera rémunéré qu'une fois la vente effectuée. En d'autres termes, s'il n'obtient pas de résultat, il n'est pas payé et il doit en plus chercher lui-même le produit à vendre.

M. Harvard: Monsieur Ramik, vous avez parlé d'un investissement de 16,000$ dans les outils et d'un autre pouvant aller jusqu'à 3,000$ annuellement...

M. Ramik: Ce montant de 3,000$ concerne un apprenti qui débute.

M. Harvard: Oui, le débutant...

M. Ramik: Un récent sondage nous a révélé que le coût annuel se situait aux environs de 900$.

M. Harvard: Très bien, j'en prends note.

Cet investissement de 16,000$ représente-t-il le montant cumulatif investi dans les outils sur un certain nombre d'années?

M. Ramik: Oui. Ce serait le montant dépensé par un ouvrier qualifié. Dans bien des cas, il faudrait quatre ou cinq ans pour atteindre ce chiffre.

M. Harvard: Et les 900$ qui doivent être dépensés chaque année...?

M. Ramik: Ils s'ajouteraient à l'investissement initial de 16,000$ réparti sur les quatre ou cinq premières années.

M. Harvard: Pourquoi faut-il les remplacer? Les outils deviennent-ils désuets? Est-ce parce que les véhicules sur lesquels ils doivent travailler changent? Quelle en est la raison?

M. Ramik: Il y en a plusieurs, premièrement la perte de certains outils et deuxièmement la simple usure. Certains outils fonctionnant à l'air s'use très rapidement. Les progrès technologiques sont une autre raison. Si un fabricant change la conception d'un véhicule pour en faciliter le montage, il faudra un outil différent pour les réparations. Ce sont les trois principales raisons.

M. Harvard: J'aimerais passer à M. Ziegler de l'ACI. Vous soutenez dans votre exposé que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire, mais expliquez-moi la différence entre un vendeur qui serait un employé, et un autre qui ne le serait pas, dans le secteur de l'immobilier.

[*Text*]

Mr. Ziegler: An independent contractor.

Mr. Harvard: Yes, an independent contractor. They do the same work and use the same equipment—and you can tell me what kind of equipment—and at the end of the day, they're treated differently when it comes to filing taxes.

Mr. Ziegler: What we're saying is that an employee would pay for all their up-front expenses, but without the opportunity of deducting them. For example, if the employee went out and bought a cellular phone, a computer or a pager, they would not be able to deduct any of the capital allowances or interest with respect to that. An independent contractor, on the other hand, would be allowed all of those deductions. Those are the main differences.

The circumstances with respect to deductibility of other types of expenses will vary depending on their position, but all salespeople are required to pay all of their up-front expenses, including advertising and any promotional expenses that they might incur. But the major difference between the two is that they do not have recourse to the deduction for the capital cost allowance or the interest on that.

Mr. Harvard: Again, those companies with employees who have to buy this equipment—why isn't that equipment supplied by the companies?

Mr. Ziegler: The employment contracts in the business are such that all employees, whether they're independent contractors or salespeople, supply their own equipment. Once they have supplied their own equipment and have generated a sale, they also split that commission with the company, starting at 50%. So the circumstances are that you pay for all of your expenses, and if you are successful, you still split 50:50 and you also incur all those additional expenses up front.

Mr. Harvard: I hope that never spreads into politics, Mr. Chairman.

Mr. Ziegler: By the way, they all have a similar licence. Everybody has the same licence to sell real estate; it is just this individual difference that creates a difficulty.

The Chairman: Regardless of whether you are a private contractor or an employee, is the issue only that in one case you can't deduct if you buy, but in all cases you can deduct if you rent?

Mr. Ziegler: That is correct. You can deduct those expenses if you lease the equipment.

• 1020

Mr. Beauchamp: There's no distinction in the privileges that accompany the licence granted to an employed versus a self-employed person in any province in Canada. They're all the same. They have the same privileges by virtue of that licence. The only distinction, as Mr. Ziegler just pointed out, is with respect to the treatment they receive under the Income Tax Act when it comes to buying or leasing equipment. It makes very little sense to us that the independent contractor can claim, while the other person, who is an employee, cannot.

[*Translation*]

M. Ziegler: Un entrepreneur indépendant.

M. Harvard: Oui, un entrepreneur indépendant. Ils font le même travail et utilisent le même équipement—et vous pouvez me dire en quoi ils consistent—mais ils sont traités différemment aux fins de l'impôt sur le revenu.

M. Ziegler: Nous disons que l'employé doit assumer tous ses frais pour démarrer, sans pouvoir les déduire. Par exemple, si l'employé achète un téléphone cellulaire, un ordinateur ou un télé-avertisseur, il ne profite d'aucune déduction pour amortissement à cet égard. Or, un entrepreneur indépendant aurait droit à toutes ces déductions. Voilà la principale différence.

La possibilité de déduire d'autres genres de dépenses dépend de la position de chacun, mais tout vendeur doit assumer ses propres dépenses au moment de démarrer, notamment les dépenses de publicité et de toute autre forme de promotion. Mais la grande différence entre les deux, c'est qu'ils ne peuvent profiter d'une déduction pour amortissement en ce qui a trait à ces dépenses.

M. Harvard: Pourquoi l'équipement n'est-il pas fourni par les sociétés qui emploient ces gens?

M. Ziegler: Dans cette industrie, les contrats prévoient que tous les employés, qu'ils soient des entrepreneurs indépendants ou des vendeurs, fournissent leur propre équipement. Ensuite, quand ils réalisent une vente, ils doivent verser 50 p. 100 de leur commission à la société qui les emploie. Autrement dit, l'employé doit assumer tous ses frais de démarrage et partager la moitié de ses revenus par la suite.

M. Harvard: J'espère que cela ne deviendra jamais la norme en politique, monsieur le président.

M. Ziegler: En passant, ils sont tous le même permis, celui de vendre de l'immobilier. C'est seulement cette différence entre les deux groupes qui pose des difficultés.

Le président: Qu'il s'agisse d'en entrepreneur privé ou d'un employé, le problème est que dans un cas on ne peut profiter de déductions si on achète, mais dans les deux cas les frais de location sont déductibles?

M. Ziegler: C'est exact. Ces dépenses peuvent être déduites si l'équipement est loué.

M. Beauchamp: Il n'y a aucune différence entre les privilèges assortis au permis octroyé à un employé par rapport à celui octroyé à un travailleur autonome dans quelque province que ce soit. Ils sont identiques. Ce permis confère les mêmes privilèges à tout le monde. La seule différence, comme vient de le signaler M. Ziegler, concerne la façon dont la Loi de l'impôt sur le revenu traite l'équipement qu'ils doivent acheter ou louer. Nous trouvons absurde que l'entrepreneur indépendant puisse obtenir une déduction qu'on refuse à une autre personne pour la simple raison qu'elle est un employé.

[*Texte*]

The Chairman: Is it the companies that require people to be employees? It seems to me you've just made a great case for never being an employee in the real estate business.

Mr. Ziegler: By virtue of the agency responsibility, all real estate salespeople have to be accountable to someone. With the real estate acts in various provinces, the accountability is to the real estate company or the agency. By virtue of that, you are determined to be an employee.

The Chairman: So in some places in Canada, the rules require you to be an employee. Is that what you're saying?

Mr. Ziegler: You have to have that accountability to the agency.

Mr. Beauchamp: As business philosophy, there are different ways, different philosophies, different approaches that are greatly encouraged by all aspects of government in Canada to allow a person who wants to build a career in real estate to be either an employee or a self-employed person.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): But that's the question. Is it their choice or is it the choice of the company?

Mr. Ziegler: To a certain extent, it would be an employment choice that individuals sometimes, but not always, have available to them.

Mr. Langdon: In cases in which it is available, why would people, given this differential treatment under the tax system, choose to be employees? There must be something else that is gained.

Mr. Beauchamp: I think the reason we're here this morning talking about this particular issue is that in Canada at the moment, in accordance with our research, close to 70% or 80% of real estate salespeople, the 82,000, are basically employees and are classified as employees under the act at the moment. We're concerned with their particular treatment vis-à-vis the treatment self-employed individuals receive at the moment. The balance is just not fair. It's just not right.

Mr. Langdon: With respect, that's still not coming back to the question of when there is a choice.

Mr. Ziegler: The choice is relatively new. Let's put it in perspective. There was a ruling in a court case that established this particular type of category. That has only happened within the last couple of years. Before that, everyone was an employee. There was a case taken to court and they found that you could, under certain contractual obligations and given certain criteria, be classified as an independent contractor.

The majority of our members are not independent contractors. There is a fairly intricate procedure and process to go through, and rules and regulations set by the department that have to be abided by to be an independent contractor. Not all people qualify. As Mr. Beauchamp has indicated, by far the majority of our salespeople qualify to be employees, period. By virtue of that, they do not have access to the deductibilities we're talking about.

Mr. Langdon: That I understand. I guess I'm still looking for the explanation—

[*Traduction*]

Le président: Est-ce que ce sont les sociétés qui obligent ces gens à être des employés? Il me semble que vous venez de prouver que personne n'a intérêt à être un employé dans le secteur de l'immobilier.

M. Ziegler: Étant donné que l'agence est responsable, tous les vendeurs doivent rendre des comptes à quelqu'un. En vertu des lois sur l'immobilier de différentes provinces, la responsabilité revient à la société ou à l'agence immobilière. Et c'est pourquoi on ne peut être autre chose qu'un employé.

Le président: Les règles en vigueur dans certaines provinces exigent donc que vous soyez un employé, c'est ce que vous voulez dire?

M. Ziegler: Il faut être responsable devant l'agence immobilière.

M. Beauchamp: Dans un esprit favorable à la libre entreprise, le gouvernement du Canada encourage grandement certains principes et certaines démarches pour que toute personne souhaitant faire carrière dans l'immobilier puisse être employé ou travailleur autonome.

M. Langdon (Essex—Windsor): Mais voilà justement la question. Est-ce leur choix ou celui de la société?

M. Ziegler: Dans une certaine mesure, une personne est libre de faire ce choix, mais pas dans tous les cas.

M. Langdon: Dans les cas où cette liberté existe, pourquoi une personne choisirait-elle de devenir employé et subir ce traitement fiscal différent? Il doit y avoir d'autres avantages.

M. Beauchamp: Je crois que la raison pour laquelle nous sommes ici ce matin est que selon nos recherches, de 70 à 80 p. 100 des 82,000 vendeurs du secteur de l'immobilier sont à l'heure actuelle des employés et considérés comme tels en vertu de la loi. Nous sommes préoccupés par la façon dont ils sont traités par comparaison aux travailleurs autonomes. Ce n'est tout simplement pas équitable. Ce n'est pas juste.

M. Langdon: Je m'excuse, mais ça ne me dit toujours pas pourquoi ils font malgré tout ce choix.

M. Ziegler: Le choix existe depuis peu. Plaçons les choses dans leur contexte. Cette catégorie a été instituée à la suite de la décision qu'a rendue un tribunal il y a environ deux ans. Auparavant, tout le monde était employé. Quelqu'un a soumis la question à un tribunal et ce dernier a statué qu'on pouvait être considéré comme entrepreneur indépendant en vertu de certains contrats et compte tenu de certains critères.

La majorité de nos membres ne sont pas des entrepreneurs indépendants. Pour se faire, il faut entammer des procédures très complexes et se conformer à toute une série de règlements établis par le ministère. Tout le monde n'est pas admissible. Comme l'a dit M. Beauchamp, la grande majorité de nos vendeurs ne peuvent être qu'employés. Ils n'ont donc pas accès aux déductions dont nous parlions plus tôt.

M. Langdon: Cela je le comprends. Il faudrait quand même que l'on m'explique...

[*Text*]

Mr. Ziegler: As to why someone would not opt automatically to become an independent—

Mr. Langdon: There must be some advantages on that side of the ledger, too.

Mr. Ziegler: There would be one criterion, which is that not all companies allow you to become an independent contractor. The employment contract would dictate that you were an employee. That option isn't available in all parts of Canada.

The second option is that it could potentially become more expensive to become an independent contractor than an employee. The up-front expenses are very formidable in our industry. To opt to become an independent contractor, there may be additional types of efforts that have to take place—for instance, the filing of your returns as well as the additional costs that might be associated with that. A person starting off at a 50% split with a company simply doesn't have the income to merit going into that particular category. The expenses are too high, and by virtue of their commission remuneration, it's of no benefit to do that at the outset. Once you are in a little longer, that may take place. But in this particular case, the majority of our members are employees, and by virtue of that they have to pay these up-front expenses and don't have the opportunity to deduct them.

• 1025

Mr. Harvard: I am not clear on the rentals. In the hands of employees, how are rentals treated for tax purposes?

Mr. Ziegler: If they are leased, you can deduct those expenses.

Mr. Harvard: Those are deductible.

Mr. Ziegler: That's right.

Mr. Harvard: The cost of rentals are deductible.

Mr. Ziegler: That's correct.

Mr. Harvard: But the cost of purchasing your own equipment is not.

Mr. Ziegler: That's right. You can go out and lease a cellular phone, or you could lease a pager, or you could lease a computer, if you can get someone to do it for you. Those expenses are legitimate.

Mr. Harvard: And that is all deductible.

Mr. Ziegler: That's correct; yes.

Mr. Harvard: I guess my question is why would any one buy one piece of equipment? Why wouldn't you rent it all?

Mr. Ziegler: Ownership is part of our way of doing business.

Mr. Harvard: But business is business. Sentiment is sentiment.

Mr. Beauchamp: Sometimes it is advantageous financially to purchase versus leasing, and that option does not exist with an employee right at the moment.

[*Translation*]

M. Ziegler: Pourquoi quelqu'un ne choisirait pas automatiquement de devenir indépendant...

M. Langdon: Cela doit aussi comporté certains avantages.

M. Ziegler: Premièrement, toutes les sociétés n'autorisent pas leurs vendeurs à devenir entrepreneurs indépendants. Le contrat d'embauche stipule qu'il faut être employé. Cette option n'est donc pas disponible partout au Canada.

Par ailleurs, il pourrait être plus coûteux d'être entrepreneur indépendant qu'employé. Les frais de démarrage sont énormes dans notre secteur. Pour devenir entrepreneur indépendant, on peut avoir à assumer des fonctions supplémentaires, comme le dépôt de ses déclarations et d'autres frais supplémentaires. Quelqu'un qui doit déjà versé 50 p. 100 de sa commission à la société immobilière qui l'emploie n'a tout simplement pas le revenu nécessaire. Les dépenses sont trop élevées et il n'y a pas vraiment avantage à le faire au départ à cause du mode de rémunération. Après un certain temps, cela peut le devenir, mais dans le cas qui nous occupe, la majorité de nos membres sont des employés et doivent assumer des dépenses initiales qu'ils ne peuvent déduire par la suite.

M. Harvard: Le traitement de l'équipement loué n'est pas clair pour moi. Comment la Loi de l'impôt considère-t-elle l'équipement loué dont se sert un employé?

M. Ziegler: Si l'équipement est loué, les frais de location sont déductibles.

M. Harvard: Ils sont déductibles.

M. Ziegler: C'est exact.

M. Harvard: Les frais de location d'équipement sont déductibles.

M. Ziegler: C'est cela.

M. Harvard: Mais les frais assumés pour acheter son propre équipement ne le sont pas.

M. Ziegler: C'est exact. On peut louer à bail un téléphone cellulaire, un télé-avertisseur ou un ordinateur, si c'est possible, et toutes ces dépenses sont légitimes.

M. Harvard: Et elles sont toutes déductibles.

M. Ziegler: C'est exact.

M. Harvard: Je vous demanderais donc pourquoi quelqu'un achèterait ce genre d'équipement? Pourquoi ne pas louer dans tous les cas?

M. Ziegler: C'est notre façon de faire affaire.

M. Harvard: Mais le sentiment n'a pas sa place en affaires.

M. Beauchamp: Il est parfois plus avantageux financièrement d'acheter plutôt que de louer, mais l'employé n'a pas le choix pour l'instant.

[*Texte*]

Mr. Harvard: You mean it is advantageous to buy, even after overcoming the tax wall, as it were.

Mr. Ziegler: It is considerably more expensive to lease anything than to buy. That is the bottom line.

Mr. Harvard: That is what I'm trying to find out.

Mr. Ziegler: I can buy a cellular phone or a pager at considerably less than I could lease the product. The life expectancy of those pieces of equipment is excellent, so why would I lease that product when I could buy it. I guess the key question here is why can't we do that?

The Chairman: Mr. McGrath has a comment on that.

Mr. McGrath: I don't want to speak to the real estate situation, but unfortunately there are things coming up that—

The Chairman: That is why I invited you all here.

Mr. McGrath: I can see why the department can use both of us here.

Another inequity is our technicians can't even write off anything that is leased. There is a difference here on the profession you choose. The tax department is saying to our friends here that if you lease this, you can write it off, but they don't say that to our people. We can't write off a leased item, write off insurance, or write off a purchase. For 152,000 technicians—100% of them employees—if they want to work, they must have these tools. It is a condition of employment.

There is a form the tax department has that asks the employer to verify, in writing, that Lary, here, had to buy $1,000 worth of tools this year. Mr. Employer signed that. Did he have to as a condition of employment? Our employers are prepared to sign that and verify it. He has to provide an an official receipt to the tax department.

It appears we are hearing more issues brought forth here now and it is identifying once again that the little technician who didn't have an organization to speak for him is really—

Mr. Harvard: May I ask Mr. Farber to explain the discrepancy, because these tax people always have good answers?

Mr. McGrath: I would appreciate it.

Mr. Farber: Mr. Chairman, deductible expenses in a general sense are allowed to any employee where the cost of the supplies are consumed directly in the performance of the duties on an annual basis and that those supplies are required pursuant to the contract of employment. Those supplies, Mr. Chairman, are generally a number of different things the employer may not provide the employee but nonetheless are required pursuant to the contract of employment and are totally consumed within the year. That is as opposed to what can be regarded as capital equipment; items that wouldn't be regarded as supplies but have a more lasting nature. They are of the capital variety and can last any number of years and are consumed over a longer period of time, and therefore, in a certain sense, are amortized against the income over a longer period of time. The Income Tax Act does not provide for deductibility or for depreciation with regard to capital items of employees except for those items like automobiles and aircraft.

[*Traduction*]

M. Harvard: Vous voulez dire qu'il est plus avantageux d'acheter, même si l'on doit payer plus d'impôts.

M. Ziegler: Je dis simplement qu'il coûte toujours beaucoup plus cher de louer que d'acheter.

M. Harvard: C'est justement ce que j'essaie de savoir.

M. Ziegler: Acheter un téléphone cellulaire ou un téléavertisseur est beaucoup moins onéreux que de le louer. Il s'agit de matériel très durable, pourquoi donc le louer quand on peut l'acheter. C'est la question que nous posons: pourquoi ne pouvons-nous pas le faire?

Le président: Monsieur McGrath a une observation à cet égard.

M. McGrath: Je ne veux pas parler du secteur de l'immobilier, mais malheureusement, j'entends des choses qui. . .

Le président: C'est pourquoi je vous ai tous invités ici.

M. McGrath: Je comprends pourquoi le ministère peut juger utile de nous entendre tous les deux.

Il est également injuste que nos techniciens ne puissent déduire aucun équipement loué. Le traitement diffère ici selon la profession qu'on a choisie. Le ministère du Revenu autorise nos amis ici à déduire les dépenses de location, alors que nos gens n'y ont pas droit. Nous ne sommes pas autorisés à déduire de l'équipement loué, de l'assurance ou un autre achat. Mais ces 152,000 techniciens—tous des employés—doivent avoir ces outils pour pouvoir travailler, c'est une condition d'emploi.

Le ministère exige même que l'employeur remplisse un formulaire pour certifier que Jean ou Paul a dû consacrer 1,000$ à l'achat d'outils cette année. M. l'employeur signe le formulaire. Était-ce aussi une condition d'emploi? Nos employeurs sont prêts à le certifier. L'employé doit remettre un reçu officiel au ministère du Revenu.

Tout ce qu'on vient d'entendre prouve encore une fois que le petit technicien qui n'avait pas d'organisation pour le défendre. . .

M. Harvard: Puis-je demander à M. Farber de nous expliquer cette anomalie, parce que ces fiscalistes ont toujours de bonnes réponses.

M. McGrath: Je vous en saurais gré.

M. Farber: Monsieur le président, de façon générale, tout employé peut déduire les dépenses qui se rapportent aux coûts de fournitures utilisées directement dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'année et achetées conformément à son contrat d'emploi. Ces fournitures peuvent être différentes choses que l'employeur ne fournit pas à son employé mais qui sont quand même requises en vertu du contrat d'emploi et sont entièrement utilisées au cours de l'année. Il ne s'agit donc pas de biens en immobilisation de nature beaucoup plus durable. Il s'agit alors d'équipement pouvant durer un certain nombre d'années et utilisé sur une plus longue période de temps, et faisant l'objet d'un amortissement sur toute cette période. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les biens en immobilisation d'employés ne peuvent faire l'objet de déduction ou d'amortissement, sauf pour ce qui est des automobiles et des avions.

[*Text*]

• 1030

Mr. Harvard: What's the difference between a cellular phone and a wrench? It seems to me that they're both quite crucial in their respective occupations.

Mr. McGrath: Even a better example is the instrument. I don't want to take anything away from my daughter, but a violin doesn't wear out.

Mr. Langdon: Let's stick to this for the moment.

Mr. Harvard: Can you help me on that, Mr. Farber?

Mr. Farber: The difference there, Mr. Chairman, is that real estate employees are paid by way of a commission and the rules in the Income Tax Act respecting commissions have a larger variety of expenses related to the commission. The mechanics are paid by virtue of a salary. It's not based on a commission and the mechanics are treated in no different manner than you or I are treated in terms of our employment income.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Mr. Chairman, I just want to interject on that note, because, as Mr. McGrath pointed out, most mechanics are working on this flat rate system, which basically is a commission system when you really analyse it. They are not guaranteed work when they go in in the morning, and if they didn't have any work at the end of the day their take-home pay would be minimal. Is that correct, Mr. McGrath? Is there any connection between this flat-rate system and the commission system that the real estate people are working on?

Mr. Farber: Mr. Chairman, while I understand where the member is coming from, nonetheless a commission is based on the selling price of some item, whereas a salary is based on hourly work. Therefore, I don't see a connection, notwithstanding the fact that if the work doesn't come in, there may not necessarily be a pay cheque; nonetheless, it is a pay cheque, and an employee in that regard has certain benefits of employment.

Mr. Thompson: Excuse me, but do some real estate people receive a flat rate per week as in some selling positions?

Mr. Ziegler: No. In fact, not only do they not receive a flat rate, but they receive no income unless they generate it. All the expenses incurred to generate the income on a regular basis come out of their own pockets until they complete a sale. In other words, the ongoing advertising expenses incurred on a daily basis to generate the people coming in are paid on a daily basis, and unless you sell, you don't get paid. You can go through a month without getting a pay cheque and quite conceivably spend $10,000 or $12,000 in advertising or promotional expenses and get nothing back at all.

Mr. Langdon: Is that universal?

Mr. Ziegler: Yes, right across the board.

[*Translation*]

M. Harvard: Quelle est la différence entre un téléphone cellulaire et une clé anglaise? Les deux me semblent tout aussi essentiels à ceux qui les utilisent.

M. McGrath: Un meilleur exemple encore est l'instrument de musique. Je ne veux rien enlever à ma fille, mais un violon ne s'use pas.

M. Langdon: Tenons-nous en à ceci pour l'instant.

M. Harvard: Pouvez-vous m'aider là-dessus, monsieur Farber?

M. Farber: La différence s'explique par le fait que les employés de l'immobilier sont payés à la commission et que les règles de la Loi de l'impôt sur le revenu admettent une plus longue liste de dépenses en ce qui a trait aux commissions. Les mécaniciens sont au contraire à salaire et sont traités de la même façon que vous ou moi en ce qui a trait à notre revenu d'emploi.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le président, je tiens à intervenir là-dessus, parce que, comme l'a signalé M. McGrath, la plupart des mécaniciens reçoivent un montant forfaitaire qui ressemble beaucoup à une commission quand on y regarde de plus près. Ils n'ont pas de travail garanti quand ils entrent le matin et ils reçoivent un salaire minime s'ils n'ont pas travaillé ce jour-là. Est-ce exact, monsieur McGrath? Y a-t-il un lien entre cette rémunération forfaitaire et le système de commission qui existe dans l'immobilier?

M. Farber: Monsieur le président, je comprends ce que veut dire le député, mais il n'en demeure pas moins qu'une commission est fondée sur le prix de vente d'un bien, alors que le salaire est fondé sur le travail horaire. Je ne vois donc pas de lien entre les deux même si l'absence de travail peut entraîner l'absence d'un chèque de paye. Il s'agit quand même d'un chèque de paye assorti de certains avantages pour l'employé.

M. Thompson: Excusez-moi, mais n'y a-t-il pas des agents d'immeuble qui reçoivent un montant forfaitaire chaque semaine comme certains vendeurs?

M. Ziegler: Non. En fait, non seulement ils ne reçoivent aucun montant forfaitaire, mais ils ne gagnent rien d'autre que ce qu'ils génèrent eux-mêmes. Ils assument eux-mêmes toutes les dépenses visant à leur assurer un revenu régulier jusqu'à ce qu'ils réalisent une vente. Autrement dit, les frais de publicité engagés sur une base quotidienne pour attirer la clientèle doivent aussi être payés sur une base quotidienne, mais l'employé n'a aucun revenu à moins de vendre. On peut passer un mois sans recevoir de chèque de paye tout en étant obligé de consacrer 10,000 à 12,000 dollars à la publicité ou à la promotion.

M. Langdon: C'est pour tout le monde?

M. Ziegler: Oui, tout le monde est logé à la même enseigne.

[*Texte*]

Mr. Langdon: I have a couple of questions that I'd like to raise. I want to get back, outside the context of the comparison we were trying to get at, to this question of the deduction that was allowed for musicians' equipment. What is the explanation of that in distinction to either of the groups that we're talking about here, either real estate people as employees, or mechanics?

Mr. Farber: Well, Mr. Chairman, there's no question that there is a distinction. But that distinction, as I indicated in my opening remarks, is indicative of a government policy with respect to the unique status of the artist in Canada. There is a bill put forward by the government respecting this unique status, and in terms of the Standing Committee on Communications and Culture, that aspect was recognized as something very fundamental to the artist and the working environment under which the artist conducts his endeavours in Canada. As a special measure, the capital cost allowance with respect to these musical instruments for these artists was introduced in tax reform in 1987 with certain provisions that other expenses that may be claimed would reduce the quantum of that.

For example, if they were also required to use a car in their employment, that would reduce the quantum of the depreciation that would be able to be claimed with respect to that musical instrument. But this was a specific policy of the government. It is an exception. I'm not trying to justify that exception in the context of other things we are talking about, but it was in special recognition of the unique status of the artist.

• 1035

Mr. Langdon: Well, with all due respect for the Standing Committee on Communications and Culture, this is the finance committee, or at least a subcommittee of the finance committee, that you're in front of. Certainly, the basic philosophy you have to operate from is equal treatment for all Canadians.

The Chairman: Mr. Langdon, in fairness, if I might, not to necessarily say the officials need defence, but it seems if that was a policy decision of the government in 1987, it really would be unfair of the department to have to defend that policy decision. That, I guess, is a decision that politicians have to defend.

I'm not sure if I necessarily want to be on the defensive on that, but it seems to me that somebody made that policy decision.

Mr. Langdon: Well, I think actually we are in a different situation than that. As I understand the reason for this committee, it's to make recommendations for policy changes.

The Chairman: Sure.

Mr. Langdon: So I'm not trying to suggest you have to be here to defend a policy decision. But faced with the kinds of testimony and evidence we've heard this morning from people, and that certainly I've heard from people in my constituency—because this applies not just to mechanics, of course. . .

[*Traduction*]

M. Langdon: J'aimerais poser une ou deux questions. Je voudrais revenir à la déduction autorisée dans le cas des instruments de musique. Comment ce cas diffère-t-il de celui des groupes dont nous parlons ici, soient les agents d'immeuble ou les mécaniciens?

M. Farber: Il existe certes une distinction entre les deux, mais, comme je l'ai dit ce matin, elle reflète la politique du gouvernement à l'égard du statut unique de l'artiste au Canada. Un projet de loi a justement été déposé sur le sujet et le Comité permanent des communications et de la culture a reconnu qu'il s'agissait d'un aspect fondamental pour l'artiste et son milieu de travail au Canada. De façon tout à fait spéciale, la déduction pour amortissement des instruments de musique de ces artistes a été instaurée lors de la réforme fiscale de 1987, déduction qui peut être réduite si d'autres types de dépenses sont réclamées.

Par exemple, si l'artiste a aussi besoin d'utiliser une voiture pour son travail, cela réduirait la part d'amortissement pouvant être déduite à l'égard de l'instrument de musique. Mais il s'agit d'une politique bien précise du gouvernement, d'une exception. Je n'essaierai pas de justifier cette exception par rapport aux autres, mais disons qu'on a voulu reconnaître ainsi le statut unique de l'artiste.

M. Langdon: Sans vouloir manquer de respect envers le Comité permanent des communcations et de la culture, vous êtes ici devant le Comité des finances, ou du moins un sous-comité du Comité des finances. Il me semble que vous devez appliquer comme principe de base un traitement égal pour tous les Canadiens.

Le président: Monsieur Langdon, en toute justice, les fonctionnaires n'ont pas nécessairement besoin d'être défendus, mais il me semble qu'il serait vraiment injuste de demander au ministère de justifier une politique adoptée par le gouvernement en 1987. Il incombe plutôt aux hommes politiques de défendre cette décision.

Je ne suis pas sûr de vouloir assumer ce rôle, mais il me semble que quelqu'un a pris cette décision relativement à la politique.

M. Langdon: En fait, je pense que nous sommes dans une situation différente. Sauf erreur, notre comité est chargé de faire des recommandations en vue d'apporte des changements à la politique.

Le président: Certainement.

M. Langdon: Je ne dis donc pas qu'il vous incombe de justifier ici cette politique, mais étant donné les témoignages que nous avons entendus ce matin, et aussi ce que j'ai entendu dans ma circonscription—parce que ceci ne s'applique pas seulement aux mécaniciens, évidemment. . .

[*Text*]

I represent an industrial constituency with a lot of tool and dye makers. They're in precisely the same boat. They are a little bit different in that they need the tools as a condition of employment. They're not quite in the position mechanics are in, of being paid on the basis of just the work you actually get to carry out your skills on.

One of the things it seems to me we're not understanding in this economy. . .that's why I found it interesting that the brief that came from CREA started out with the case for encouraging increased productivity, because we have to recognize that one of the mechanisms by which increased productivity is developing in our economy is through improvement of the basic working tools that people have.

That's certainly true of the real estate industry, as far as my experience with it is concerned. It's certainly true of mechanics, that the improvement and upgrading of tools is crucial to being able to have a network across this country that maintains a transportation system. The same is true in my constituency in all the areas of skilled tradespeople.

Yet we still have this strange definition and this strange philosophy in the Income Tax Act that says, well, we'll give you a flat deduction for employment expenses, except in the case of something like car travel and that kind of thing.

It seems to me we've just got to get with it and enter the last decade of the 20th century and see to it that we're not talking about small amounts of money any more; we're not talking about relatively unsophisticated instruments that people are using as part of their employment.

• 1040

As Members of Parliament, all of us have expensive computers in our offices, without which it would not be possible to do the job we do. Many of us use the expenses provided to us to see that our constituency offices are provided with that kind of communication, with that kind of computer equipment, fax machines back and forth between the offices and so on. From a policy perspective, it seems that we're frankly living back in the 1920s as far as deductions for employee equipment are concerned.

I'm sorry I missed your presentation at the beginning. We had a discussion of Question Period strategy that went a little longer than usual.

The question I come back to is why there isn't a complete renewal of approach taking place with respect to this issue. Surely it makes sense in the context of the real effort to improve productivity in our economy.

Mr. Farber: Mr. Chairman, I'd like to make a couple of points first and maybe reiterate some of my opening comments, wherein I believe I addressed the issue in a general way, and I'd like to answer that question specifically.

Starting off with the musicians one more time, in terms of the first point that was made, musicians by and large operate in two modes on a yearly basis: they work as employees and they also work as self-employed. In that context, as an administrative matter and as a compliance matter, it's very difficult to know at any particular point whether they're working as an employee or as a self-employed individual because of the different contracts of

[*Translation*]

Je représente une circonscription industrielle qui compte un grand nombre de machinistes outilleurs. Ils sont exactement dans la même situation, sauf qu'ils doivent avoir ces outils comme condition d'emploi. Leur cas diffère légèrement de celui des mécaniciens qui sont uniquement payés pour le travail accompli.

J'ai trouvé intéressant que le mémoire de l'ACI parle d'emblée d'encourager la productivité, car il faut bien reconnaître qu'une façon de faire progresser la productivité dans notre économie est d'améliorer nos outils de travail.

C'est certainement le cas du secteur de l'immobilier, si j'en juge par mon expérience. On peut dire aussi qu'il faut améliorer et remplacer les outils qu'utilisent les mécaniciens pour arriver à maintenir un réseau de transport acceptable. Il en est de même pour tous les ouvriers qualifiés de ma circonscription.

Eh pourtant, la Loi de l'impôt sur le revenu repose encore sur un principe bizarre en vertu duquel on ne peut déduire qu'un montant forfaitaire pour ses dépenses d'emploi, sauf pour ce qui est de la voiture, etc.

Il faut se rendre à l'évidence et admettre que nous sommes dans la dernière décennie du 20e siècle et qu'il ne s'agit plus de montants minimes ni d'outils rudimentaires.

Les députés ont tous dans leurs bureaux des ordinateurs coûteux sans lesquels nous ne pourrions faire notre travail. Nous sommes nombreux à utiliser notre compte de dépenses pour équiper nos bureaux de circonscription du matériel de communication dont nous avons besoin, comme les ordinateurs, les fax, etc. Cette politique semble s'appliquer à la situation qui existait dans les années 20 en ce qui a trait aux déductions relatives aux dépenses d'emploi.

Je suis désolé d'avoir raté votre exposé, mais nous avons eu une réunion préparatoire à la période des questions un peu plus longue que d'habitude.

Encore une fois, je me demande pourquoi on ne revoit pas de fond en comble la politique à cet égard. C'est absolument essentiel si l'on veut vraiment améliorer la productivité dans notre économie.

M. Farber: Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de répéter ce que j'ai dit à ce sujet de façon générale, et de répondre ensuite à la question de façon plus précise.

Tout d'abord, pour ce qui est des musiciens, ces derniers peuvent travailler comme employés et comme travailleurs autonomes au cours d'une même année. Dans ce contexte, du point de vue de l'administration et du respect de la loi, il est très difficile de savoir exactement quand ils sont employés ou travailleurs autonomes parce qu'ils travaillent en vertu de contrats d'emploi différents. Par exemple, un musicien peut jouer quelques jours par année dans un orchestre

[*Texte*]

employment they may have. For example, a symphony orchestra player may well have a contract for a number of days of the year, yet be a regular employee member of a particular symphony. In that context, many of these musicians may well incur costs for their instruments from $20,000 to $40,000.

It is very difficult to know whether those instruments are depreciable or whether they're part of the employee's requirements and therefore non-depreciable. In order both to facilitate compliance and to ease the administrative burden, and as part and parcel of the recommendations of the Standing Committee on Communications and Culture, the government decided at that point to allow depreciation capital cost allowance with respect to those instruments to facilitate the compliance and to facilitate the administration with respect to those types of individuals who are both employees and self-employed.

The other aspect is with regard to government policy in the context of employment expenses. The hon. member mentioned high-technology people requiring newer and better things to facilitate their employment. I don't think anybody can argue that. What the government did in tax reform was to broaden the base and to lower the tax rates. In that context, removing the employment expense deduction, which had been moved to that point in time, substantially increased the basic personal tax credit—so much so that, as I indicated earlier, on a comparative basis, annually there's a differential of $1,356 in terms of what one can regard as additional deductions that arose as a result of tax reform and the elimination of the $500 employment expense deduction at the 17% tax rate, which is converted to a credit, to account for the myriad of different expenses that employees incur in the context of their daily employment endeavours.

• 1045

It was in that context of not wanting to deal with individual items but as a broad, general deduction that is claimed by some 12 million taxpayers that employment expense deduction in and by itself was repealed. Nonetheless, it was incorporated into the basic personal tax credit and given to broad-based taxpayers everywhere at a largely increased amount to take account of all of these expenses. This was so that individuals—be they mechanics, civil servants or salesmen of all sorts—would not have to account for each and every expense that they incur in the context of their employment activities on a daily basis. Instead, they would be given recognition for all of those expenses in the context of their basic personal exemption on an annual basis and on a generous basis.

Mr. Langdon: I would like to stop you there. I understand the logic of that, but it seems to me that's taking a shotgun approach to something that surely requires much more specific aim. There are vast numbers of people in my constituency who go into work in the morning at Chrysler or Ford or General Motors and so on. They work on the line and in any number of different occupations and factories of my community and throughout this country.

There are similar people who go into work in shops and restaurants who do not have to pay a single cent in terms of employment expenses.

[*Traduction*]

symphonique en vertu d'un contrat donné, tout en étant employé permanent d'un autre orchestre. Dans ce contexte, bon nombre de ces musiciens peuvent assumer des dépenses de l'ordre de 20,000 $ à 40,000 $ pour leur instrument de musique.

Il est très difficile de savoir si le coût de ces instruments peut être amorti ou s'ils font partie des exigences de l'emploi et ne peuvent faire l'objet d'une déduction pour amortissement. Afin de faciliter l'administration et le respect de la loi, et par suite des recommandations du Comité permanent des communications et de la culture, le gouvernement a décidé de permettre que ces instruments de musique fassent l'objet d'une déduction pour amortissement dans le cas des musiciens qui sont aussi bien employés et travailleurs autonomes.

Un autre aspect touche la politique du gouvernement à l'égard des dépenses d'emploi. Le député a mentionné que les personnes travaillant dans les secteurs de pointe ont besoin des outils les plus modernes pour travailler dans leur domaine. Je crois que personne ne peut en disconvenir. Lors de la réforme fiscale, le gouvernement a élargi l'assiette et abaissé les taux d'imposition. Dans ce contexte, tout en supprimant la déduction pour dépenses d'emploi, on a considérablement augmenté le crédit d'impôt personnel de base de sorte que cette réforme fiscale a donné lieu à des déductions supplémentaires de l'ordre de 1 356 $ par année. La déduction pour dépenses d'emploi de 500 $ a été supprimée à un taux d'imposition de 17 p. 100, et convertie en un crédit, pour tenir compte du grand nombre de dépenses différentes que doivent assumer les employés dans leur travail.

C'est pour éviter de traiter de cas particuliers, mais offrir plutôt les déductions générales dont quelque 12 millions de contribuables peuvent profiter que la déduction pour dépenses d'emploi a été supprimée. Toutefois elle a été incorporée au crédit d'impôt personnel de base qui est offert à un nombre élargi de contribuables et dont le montant a été accru pour tenir compte de toutes ces dépenses. On voulait ainsi éviter que des particuliers—qu'ils soient mécaniciens, fonctionnaires ou vendeurs de tout genre—aient à rendre compte de chacune des dépenses qu'ils assument quotidiennement dans le contexte de leur emploi. On reconnaît plutôt l'existence de toutes ces dépenses à l'intérieur d'une exemption personnelle de base annuelle plus généreuse.

M. Langdon: J'aimerais vous arrêter ici. Je comprends votre raisonnement, mais il me semble qu'on applique à tout le monde une mesure qui aurait dû être beaucoup plus ciblée. Bien des habitants de ma circonscription vont travailler chaque matin chez Chrysler, Ford, General Motor et ailleurs. Ils travaillent sur les chaînes de montage et font tout sorte de métiers dans les usines de mon comté ou d'ailleurs.

D'autres gens qui travaillent dans les magasins et les restaurants n'ont pas un cent à payer comme dépenses d'emploi.

[*Text*]

Mr. Harvard: If I could jump in there—

Mr. Farber: I'm not sure I agree with that, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you want to comment on that? Is it the same point, Mr. Harvard?

Mr. Harvard: It just seems to me, Mr. Farber, that you are arguing that the 1987 tax changes offered general relief or broad relief. I am not going to quarrel with that, but it seems to me that even if you're right in that respect, it does not attack the particular problem that we are dealing with today. That is the discriminating aspect of income tax.

When you're talking about broadening the base and offering relief, you're offering it to everyone. You're offering it to the one who perhaps doesn't spend one nickel in buying new equipment for doing his work. It doesn't offer any more help to the mechanic who does have to invest maybe $16,000 of his money.

I understand the logic, but it does not, in my opinion, attack the specific problem that we're addressing today.

Mr. Langdon: Why don't we have an answer?

The Chairman: Mr. Harvard made a comment, and all the MPs at the same time.

Mr. Harvard: He can take a shotgun to it.

Mr. Thompson: Is there anything with the existing tax law that would allow some sort of a contractual arrangement for both groups considered here today that would allow the types of things to happen that we would like to see happen? Is that possible within the existing tax law? I can give you some examples, if you wish, of how that might take place.

For example, let us take a look at what a dealership and garage charges for repairs on a car. Say we're looking at a $50-per-hour rate for repair. I guess in some garages they're actually charging that or more. But for a two-and-a-half-hour job, at $50 an hour, there's actually a commission that's paid to the employee at the end of that period. Is it possible that it's considered a commission for a particular repair on a car based on that flat rate?

Mr. Goudge: Could I speak to that just for the sake of ease? There's one thing that you have to consider. Presumably, this would be an administrative nightmare if we as automotive technicians all became independent contractors owning our own tools and then literally contracting out our services to our dealerships.

• 1050

The other aspect of it would be that as self-employed persons and contractors we would no longer be able to reap the benefits and pay into unemployment insurance benefits, etc. We could perhaps create more of an administrative nightmare than is really required here.

I think what both of us are saying in terms of the two groups making representation here today is that we require equipment as a condition of employment. Whether it be traditionally, whether it be on the basis of policy, whether it be on the basis of mobility, we are required to own our equipment.

[*Translation*]

M. Harvard: Permettez-moi. . .

M. Farber: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela, Monsieur le président.

Le président: Voulez-vous intervenir? Est-ce sur le même sujet M. Harvard?

M. Harvard: Vous maintenez, M. Farber, que le changement apporté à la Loi de l'impôt en 1987 a allégé le fardeau fiscal de tout le monde. Je ne vais pas en débattre, mais il me semble que même si c'est le cas, cela ne résout pas le problème dont nous parlons aujourd'hui. Il s'agit d'un aspect discriminatoire de la Loi de l'impôt.

Vous dites que l'assiette a été élargie et le taux d'imposition a baissé, mais tout le monde profite de ces mesures, même celui qui ne dépense pas un cent pour acheter du nouvel équipement. Cela n'aide en rien le mécanicien qui doit investir jusqu'à 16,000$ de son argent.

Je comprends votre raisonnement, mais cela ne résout pas du tout le problème dont nous discutons aujourd'hui.

M. Langdon: Pourquoi n'y a-t-il pas de solution?

Le président: Monsieur Harvard a fait l'observation, et tous les députés en même temps.

M. Harvard: Il peut répondre de façon générale.

M. Thompson: La Loi de l'impôt actuelle permettrait-elle un genre d'arrangement contractuel susceptible de répondre aux préoccupations des deux groupes que nous entendons aujourd'hui? Est-ce possible en vertu de la loi actuelle? Je peux vous donner des exemples de ce qu'on pourrait faire si vous le voulez.

Prenons par exemple le coût des réparations faites chez un concessionnaire ou dans un garage. Disons que le taux horaire se situe à 50$, comme dans bien des garages. En fait, quand une réparation prend deux heures et demie, à 50$ l'heure, l'employé reçoit une commission à la fin de cette période. Serait-il possible de considérer que l'employé a reçu une commission pour les réparations faites à une voiture à ce taux horaire?

M. Goudge: Permettez-moi d'intervenir. Il y a une chose dont il faut tenir compte. On créerait probablement un cauchemar administratif si les techniciens d'automobiles devenaient tous des entrepreneurs indépendants possédant leurs propres outils et offrant leurs services à contrat aux concessionnaires.

Par ailleurs, à titre de travailleurs autonomes et d'entrepreneurs, nous ne pourrions plus profiter de certains avantages sociaux, contribuer à l'assurance-chômage, etc. On risquerait peut-être d'aggraver les choses.

En fait, nous disons simplement au nom de nos deux groupes que nous sommes obligés d'acheter de l'équipement comme condition d'emploi. Que ce soit à cause de la tradition, parce que la politique l'exige ou que nous nous devons d'être mobiles, nous sommes obligés d'être propriétaires de notre propre équipement.

[*Texte*]

Under those circumstances, since the tax changes did allow, as the hon. members have said, for these tax changes to be given to everyone, we're saying that we still are left with greater employment expenses than the average Canadian; therefore, we're making these representations.

The Chairman: In fairness, Mr. Farber, now you have four to comment to.

Mr. Thompson: Excuse me, Mr. Chairman—

The Chairman: I'm sorry, Mr. Thompson, I'm going to let Mr. Farber respond.

Mr. Thompson: —but this is to help our departmental personnel.

The Chairman: We've helped them four times now. We're going to go five times. So let's let him respond.

Mr. Thompson: It's another example—

The Chairman: I'm sorry. Mr. Farber, if you'd like to respond, go ahead.

Mr. Thompson: He's supposed to be on my side, for God's sake. I guess I have to change sides. Could I take a seat beside you?

The Chairman: Mr. Farber, if you'd like to respond.

Mr. Farber: Mr. Chairman, let me try to go backwards to the order of the questions so that maybe I can remember them all in sequence.

With regard to the last set of questions, I'm not really prepared to give any definitive comments. Those are questions of interpretation. Those are questions more properly addressed to Revenue Canada as to what they would regard as office or employment, or as to what they would regard as a contractual type of arrangement.

So it's very difficult for me, in my position, to make any comments on that other than to say, as I think the hon. member indicated, that there are benefits that certainly accrue—and detriments, depending on what side of the fence you're on—with respect to any particular individual, whether he is an employee or self-employed.

If you're self-employed there are certain benefits with regard to deductions one can claim that one can't claim as an employee. There are administrative burdens one has to go through, but there are choices that individuals have to make. As far as an employee is concerned, there are certain benefits that accrue to being an employee as well. I think they were mentioned: eligibility to contribute to Canada Pension Plan; unemployment insurance; and if it's an Ontario employee, certain Ontario health benefits.

Those are all very important issues. Depending on the individual and whether or not he has a choice, he would certainly have to weigh those choices and consider which is most beneficial to him.

I'm trying to go back and remember the other questions. With regard to the recognition of certain expenses in the Income Tax Act as a policy, for which a very admirable case has been made with regard to mechanics' tools and other expenses for real estate salesmen, there were comments suggesting that there may be many other employees who don't have any expenses at all.

[*Traduction*]

Dans ces circonstances, étant donné que la réforme fiscale a profité à tout le monde, comme l'ont dit les députés, nous devons quand même assumer des dépenses d'emploi bien supérieures à celle du Canadien moyen. C'est pourquoi nous faisons ces démarches.

Le président: En toute justice, monsieur Farber, vous devez maintenant répondre à quatre questions.

M. Thompson: Excusez-moi, monsieur le président...

Le président: Je m'excuse, monsieur Thompson, mais je vais laisser M. Farber répondre.

M. Thompson: ...mais c'est pour aider le personnel du ministère.

Le président: Nous les avons déjà aidés quatre fois. Cela fera cinq. Laissons-le donc répondre.

M. Thompson: C'est un autre exemple...

Le président: Désolé. Monsieur Farber, à vous la parole.

M. Thompson: Nous sommes censés être du même bord. Je pense que de vais devoir changer de camp. Pourrais-je m'asseoir à côté de vous?

Le président: Monsieur Farber, s'il vous plaît.

M. Farber: Monsieur le président, je vais tenter de répondre aux questions dans l'ordre inverse pour évite d'en oublier.

Pour ce qui est de la dernière série de questions, je ne peux pas vraiment faire de commentaires. Ce sont des questions d'interprétation qu'il faudrait plutôt adresser à Revenu Canada pour savoir comment ils définiraient bureau ou emploi, ou comment ils considéreraient ce genre d'arrangement contractuel.

Je me contenterai donc de dire, comme l'a signalé le député, que le statut d'employé ou de travailleur autonome comporte des avantages et aussi des inconvénients, selon le point de vue où l'on se place.

Le travailleur autonome jouit de certains avantages car il peut déduire plus de dépenses que l'employé. Il assume plus de tâches administratives, mais c'est un choix à faire. L'employé jouit aussi pour sa part de certains avantages. Je crois qu'on les a déjà mentionnés: possibilité de contribuer au Régime de retraite du Canada; à l'assurance-chômage; et s'il s'agit de résident de l'Ontario, il y a certains avantages relatifs aux soins de santé.

Ce sont toutes des questions fort importantes. Chaque personne doit, après en avoir évalué les avantages, effectuer son choix en conséquence, s'il en a la possibilité.

J'essaye de me souvenir des questions précédentes. En invoquant des arguments tout à fait valables en faveur de l'admission des dépenses relatives aux outils des mécaniciens et d'autres dépenses des agents d'immeuble, on a laissé entendre que bien des employés n'avaient aucune dépense d'emploi du tout.

[*Text*]

I would suggest to you, Mr. Chairman, from my vantage point, that most employees incur expenses with regard to their employment duties, be they in travelling back and forth to work; if they're nurses, having to buy their uniforms; if they're policemen, having to buy whatever they require. It's a host of different employments whereby certain modes of dress are required in order to fulfil their functions of their office or their employment.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): If you're a Member of the House of Commons you have to wear a tie to go in the Chamber and do your duty, so we should make ties tax deductible for members.

Mr. Farber: Mr. Chairman, I don't think it's a question of making ties... That is exactly the point. It's a question of line-drawing and where one draws that line. That is why in the general context the government in its wisdom decided as a broad-based measure it would substantially increase the level of the basic personal tax credit encompassing the employment expense deduction, increased to a point where, as I indicated, it is worth, as a deduction, $1,356 at the 17% income tax rate, converted to a credit for this year, more than it was when the employment expense deduction was there, as opposed to introducing a myriad of rules with regard to all kinds of employment and endeavours whereby one would have to itemize what expenses should be deductible and which expenses are not. This was a general rule that was put forward for all taxpayers earning employment income whereby they get the basic personal tax credit. It is general in its application, is easy to administer, and it facilitates compliance.

• 1055

Mr. Langdon: I have to say that doesn't, it seems to me, deal with the policy problem we have in front of us.

But let me shift to the questions the real estate people have posed, which I think are of a slightly different character, although they too are reflected in other occupations. That is the differential treatment accorded to people who are independent contractors as opposed to those who are employees. It seems to me that to apply this differentially in a single industry, in which in reality all people receive their remuneration from sales commissions, is something that is particularly difficult to defend.

Since everybody gets what they earn from commissions and, according to the testimony this morning, does not receive anything but commissions, why should it not be possible to treat those employees or those independent contractors in exactly the same way insofar as their capacity to make deductions? You have suggested that there was some flexibility in treating people who are paid by commission as opposed to those who receive direct employment income. Why would it not be possible to reflect that in the way in which commission income is treated in deductions that one is able to use from commission income?

Mr. Farber: Mr. Chairman, the flexibility I was suggesting earlier, and I don't quite believe I used the word flexibility... What I think I was getting at—

[*Translation*]

À mon avis, monsieur le président, la plupart des employés doivent assumer des dépenses d'emploi, que ce soit pour faire la navette jusqu'à leur lieu de travail; acheter un uniforme si elles sont infirmières; acheter ce dont ils ont besoin, s'ils sont policiers, etc. Bien d'autres employés sont tenus de respecter un code vestimentaire dans le cadre de leurs fonctions.

M. Dorin (Edmonton Northwest): Quand on est député, on est obligé de porter une cravate pour faire son tour de service à la Chambre, nous devrions donc avoir le droit d'en déduire le prix.

M. Farber: Monsieur le président, il ne s'agit pas de rendre les cravates... Il s'agit plutôt exactement de cela, c'est-à-dire de l'endroit où tracer une ligne de démarcation. C'est pourquoi dans un contexte plus général, le gouvernement a décidé dans sa sagesse de hausser considérablement le niveau du crédit d'impôt personnel de base englobant la déduction pour dépenses d'emploi, à un tel point que, comme je l'ai indiqué, il vaut maintenant 1,356$ au taux d'imposition de 17 p. 100, plus qu'à l'époque où la déduction pour dépenses d'emploi existait encore. Il évitait ainsi d'instaurer une kyrielle de règles touchant toutes sortes d'emplois et de sphères d'activités en vertu desquels il faudrait dresser par le menu la liste des dépenses déductibles et de celles qui ne le sont pas. Grâce à cette règle générale, tous les contribuables tirant un revenu d'un emploi profitent de ce crédit d'impôt personnel de base. Il est d'application générale, facile à administrer et il assure une plus grande conformité.

M. Langdon: Il n'en demeure pas moins que cela ne résout pas le problème auquel nous faisons face du point de vue de la politique.

Mais permettez-moi de passer aux questions qu'ont posées les agents d'immeuble, qui sont légèrement différentes de celles d'autres professions, bien qu'elles se ressemblent. Il s'agit du traitement différent dont jouissent les entrepreneurs indépendants par rapport aux employés. Il me semble particulièrement difficile de justifier cette anomalie à l'intérieur d'un même secteur, où tout le monde est rémunéré sous forme de commissions sur les ventes.

Étant donné que tout le monde tire son revenu de commissions, et, selon le témoignage de ce matin, de rien d'autre, pourquoi ne pas permettre aux employés et aux entrepreneurs indépendants de réclamer exactement les mêmes déductions? Vous avez dit que les gens payés à commission pouvaient être traités de façon différente de ceux recevant un revenu direct de leur emploi. Pourquoi ne peut-on pas être aussi souple du point de vue des déductions permises dans le cas d'un revenu tiré de commissions?

M. Farber: Monsieur le président, la souplesse dont je parlais plus tôt, et je ne suis pas sûr d'avoir utilisé ce terme... Je pense que je parlais...

[*Texte*]

Mr. Langdon: I think you did.

Mr. Farber: I may have. I just don't recall.

What I was referring to was the Income Tax Act provides more deductible expenses with regard to a commission salesman in the context of employment or in the context of the work the commission salesman does and the earnings he earns, such that those expenses consumed in the year are deductible up to the point of the commission earnings he earns. It is that I was alluding to.

With regard to whether or not one can go on policy terms beyond that, the Income Tax Act, as a general rule, differentiates between an employee and the self-employed. It doesn't differentiate based on the type of income one earns as to whether or not that income arises from employment or that income arises from being self-employed. The line-drawing is between the employee. As I indicated earlier, there are certain benefits associated with being an employee and there are certain benefits associated with being self-employed, to the extent that any particular taxpayer has choices. If he has choices, then that is something he would have to weigh to see which is most beneficial for him.

• 1100

The act doesn't categorize an income strain whether or not it's coming from an employee or from being self-employed. Those two aspects are just dealt with in terms of "the source of income" from office or employment, or from business and property on a self-employment basis.

The Chairman: I'm sorry, Mr. Thompson's about to walk across the floor. I have to give him the floor. Sorry, Mr. Langdon, you'll come back.

Mr. Langdon: On a point of order, Mr. Chairman. For purposes of trying to get at this a little better, all I'd like to do is allow the real estate people to make a comment on that answer.

The Chairman: Well, I was hoping to allow them all to make a closing comment.

Mr. Langdon: Why can't we do it specifically on—

The Chairman: Well, Mr. Thompson is anxious.

Mr. Thompson: Mr. Chairman, I'm a little bit more sensitive to these issues than you are, and I will side with Mr. Langdon on this.

Mr. Langdon: I would like to have a response from the real estate people.

Mr. Ziegler: The basic response is that all salespeople in this industry basically make their income the same way. They spend all the money up front, and once they've completed a sale, they get paid. That's the bottom line.

It's a Revenue Canada ruling that has made a differentiation between the two. That's the discrepancy and that's the discrimination. For the purposes of the way we make our money we are self-employed. If you look at the practical, day to day application of how I as a salesperson make my money, I'm a self-employed individual, but I'm accountable to a company and by virtue of that accountability, I'm classified as an employee. For those purposes, therefore,

[*Traduction*]

M. Langdon: Je crois que vous l'avez fait.

M. Farber: Peut-être, je ne m'en souviens pas.

Je voulais dire que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit un plus grand nombre de dépenses déductibles dans le cas d'un vendeur à commission dans le contexte de son emploi ou de son travail et du revenu qu'il gagne, de sorte que les dépenses engagées dans une année peuvent être déduites jusqu'à concurrence du revenu qu'il gagne sous forme de commissions. C'est ce à quoi je faisais allusion.

Pour ce qui est de porter plus loin cet aspect de la politique, de façon générale, la Loi de l'impôt sur le revenu établit une distinction entre un employé et un travailleur autonome. La distinction n'est pas fondée sur le genre de revenu qu'il gagne, à savoir s'il provient d'un emploi ou d'un travail autonome. La distinction s'établit au niveau de l'employé. Comme je l'ai déjà dit, être un employé comporte certains avantages et être travailleur autonome en comporte d'autres, dans la mesure où tout contribuable a le choix. S'il a le choix entre les deux, il doit alors décider ce qui est le plus avantageux pour lui.

La loi n'établit pas de catégories de revenu, selon qu'il vient de l'employé ou d'un travailleur autonome. Elle ne tient compte de ces deux aspects qu'en fonction de «la source de revenu» d'un poste ou d'un emploi, ou d'une entreprise de biens dans le cas du travail autonome.

Le président: Excusez-moi, M. Thompson est à la veille de traverser de l'autre côté. Je dois lui donner la parole. Excusez-moi, monsieur Langdon, vous reviendrez.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Par soucis de clarté, j'aimerais seulement qu'on permette aux représentants du secteur immobilier de commenter cette réponse.

Le président: J'espérais leur donner la parole à la fin.

M. Langdon: Pourquoi ne pas leur permettre. . .

Le président: Eh bien, M. Thompson est impatient.

M. Thompson: Monsieur le président, je suis un peu plus sensible à ces questions que vous, et je prendrai le parti de M. Langdon là-dessus.

M. Langdon: J'aimerais avoir une réponse des gens de l'immobilier.

M. Ziegler: Je répondrai simplement que tous les vendeurs dans notre secteur gagnent leurs revenus de la même façon. Ils doivent d'abord assumer toutes les dépenses et ne sont payés que quand ils ont réalisé une vente. C'est très simple.

C'est Revenu Canada qui a décidé d'établir une distinction entre les deux. C'est de là que vient l'anomalie et la discrimination. Si l'on tient compte de la façon dont nous gagnons notre argent, nous sommes des travailleurs autonomes. Si vous regardez la façon dont je gagne ma vie quotidiennement comme vendeur, je suis travailleur autonome, mais parce que je suis responsable auprès d'une société, on fait de moi un employé. En ayant le statut

[*Text*]

I have to abide by the employee status, and I don't have those deductible expenses. As far as this is concerned, for practical purposes, there is no difference between the two, period.

Mr. Beauchamp: The rules are written for people who earn wages as employees. We don't fit that. We earn commissions. It's very, very different.

Mr. Langdon: What about something like contributions to UI? Do those who are employees in fact make those?

Mr. Ziegler: We have to make them as well, although we have claimed in the past that by virtue of our special status we don't have access to those particular funds that are accorded to normal employees. We've made those representations, but that's not a product for here. We think that is discriminatory as well. We have to pay into it, but we can't collect.

Mr. Thompson: I'm speaking, I guess, mostly to the automotive people, but I guess it applies as well to the real estate people. One of the things that most of us realize in the automotive field especially is that of all the technicians and skilled people in our society, the mechanics or technicians are the ones who receive the least amount of pay for the skills they have and the work they do. Within existing legislation, again going back to where we are now, what can your employers do for you, within the existing tax law, that can help you, for example, with contractual arrangements in regard to the purchase of tools? In other words, do some companies have some plans whereby they can assist you, without it becoming a taxable benefit in regard to the capital purchase of tools, for example? Is there nothing they can do for you, without it becoming a taxable benefit?

Mr. McGrath: There certainly are opportunities. Some employers do in fact help. Some of the manufacturers even recommend it to their franchise agreements, but again, it's a matter of awareness. There are 150,000 employees, but the franchise car dealers only represent 12% of our industry. We only have 3,800 car dealers in Canada. We have 25,000 independent garages that these gentlemen work for. They're the small businessmen that we're all concerned about. They're very important, because I know each and every one of you take your car to them. As soon as the warranty's gone, you go to the little fellow. The little fellow has nobody to speak for him, and the small employers have a very difficult time helping out. Without any question, they don't want contract employees; they are employees. They want them there at 9 a.m. when your car is there. They want them there at 5 p.m.. If they want a job, they must be there. If they want a job, they must have their tools. It is not a question of their tools helping them to do their job better. They cannot do it without the tools, not at all.

[*Translation*]

d'employé, je n'ai pas droit à ces déductions, mais en ce qui nous concerne, il n'y a aucune différence entre les deux groupes à toutes fins utiles.

M. Beauchamp: Les règles sont rédigées pour les gens qui gagnent un salaire comme employé. Nous n'entrons pas dans cette catégorie, nous touchons des commissions. C'est tout à fait différent.

M. Langdon: Qu'en est-il des contributions à l'assurance-chômage? Ceux qui sont employés peuvent-ils en faire?

M. Ziegler: Nous sommes tenus d'y contribuer, même si nous avons maintenu dans le passé que notre statut spécial ne nous donne pas accès au fonds dont disposent les employés normaux. Nous nous sommes déjà plaints à cet égard, mais ce n'est pas notre propos ici. C'est également discriminatoire. Nous sommes obligés de contribuer, mais nous ne pouvons jamais recevoir de prestations.

M. Thompson: Je parle surtout au nom des travailleurs de l'automobile, mais je crois que cela s'applique aussi au secteur de l'immobilier. Nous nous rendons compte que ce sont les mécaniciens ou les techniciens de l'automobile qui sont les moins bien rémunérés de tous les ouvriers spécialisés de notre société par rapport à leurs compétences et au travail qu'ils accomplissent. À l'intérieur de la législation actuelle, que peuvent faire vos employeurs pour vous aider, par exemple, en concluant des arrangements contractuels pour l'achat d'outils? Autrement dit, certaines sociétés peuvent-elles vous aider à cet égard sans que cela devienne un avantage imposable? Ne peuvent-elles rien faire pour vous?

M. McGrath: Il y a certainement des possibilités, et certains employeurs nous aident en effet. Certains fabricants le recommandent même à leurs concessionnaires, mais il s'agit encore une fois d'une sensibilisation au problème. Il y a 150,000 employés, mais les concessionnaires de voitures ne représentent que 12 p. 100 de notre industrie. Nous avons seulement 3,800 concessionnaires de voitures au Canada. Il y a aussi 25,000 garages indépendants où travaillent nos mécaniciens, et ce sont ces petits entrepreneurs dont le sort nous préoccupe tous. Ils sont très importants, parce que je sais que vous allez tous leur porter votre voiture. Dès que la garantie est finie, on va voir le petit garagiste. Personne ne parle au nom de ces petits employeurs ils ont beaucoup de difficulté à aider leurs employés. Il est certain qu'ils ne veulent pas d'employés sous contrat. Ils veulent qu'ils soient sur place à 9 heures, quand vous déposez votre automobile au garage. Et ils veulent qu'ils soient encore là à 17 heures. S'ils veulent un emploi, ils doivent être là, et ils doivent avoir leurs outils. Il ne s'agit pas de dire que leurs outils les aident uniquement à mieux faire leur travail. Leurs outils leur sont essentiels.

[*Texte*]

• 1105

If I can speak to the answer from the department, I appreciate what you are saying when you say, "well, how do we draw the line?" Michael Wilson told us "if it is an unusual expense", and I appreciate, how do you decide what is "unusual"? Well, we feel that we can suggest to you that this is unusual. Name me any trade in Canada you must spend $3,000 to get the job—in hand tools to do your work.

The nurses have to buy a uniform, but I have to buy a suit and you do too. That is not unusual. I would agree with your department saying that is not really unusual.

The Chairman: Would plumbers and electricians fit into the same category?

Mr. McGrath: An electrician carries his tools around his belt—a long way from $16,000, a long way from $400 or $500.

There is a chainsaw operator in the department. I would to ask them to explain that one. I hear their explanation on artists, but a chainsaw operator... By the way, during my education I worked in the summers for the Irving people, in the woods, cutting pulp.

Mr. Thompson: My God, you must be from New Brunswick.

Mr. McGrath: Yes, I am.

We have not mentioned this today, but we did talk about instruments. I understand the political answer. I do not necessarily agree with it, but I understand where you are coming from as far as artists are concerned. But Jack Munro came in here, from the unions, and now you can write off chainsaws.

Now, I can tell you, I worked for four years for Irving, and I used the same chainsaw three years later. I just do not understand. My mechanics ask me, how come the department said they can write off a chainsaw and you cannot write off my tool? You can write off a musician's instrument. I hear your excuse on the musicians, but where is the chainsaw different from the air powered tool?

Mr. Belisle: Because my "impact" costs about the same as a chainsaw. It lasts about the same time, but he is allowed to deduct it and I am not.

Mr. Goudge: Mr. Chairman, perhaps if I could just speak to Mr. Thompson's question and also to some of Mr. Farber's responses.

Mr. McGrath made mention of the fact that we all have certain employment-related expenses. For example, uniforms, travelling back and forth to work, etc. Basically what we are saying is that our employment expenses are what, perhaps, the government policy-makers would term unique now, given several circumstances.

[*Traduction*]

Au sujet de la réponse du ministère, je comprends fort bien que vous demandiez où tirer la ligne? Michael Wilson nous a dit qu'il y aurait déduction dans le cas des dépenses inhabituelles, et je comprends qu'il ne soit pas toujours facile de déterminer ce qui constitue justement une dépense inhabituelle. En tout cas, nous pensons que cette façon de faire est inhabituelle. Nommez-moi un seul autre métier au Canada où il faut dépenser 3,000$ en outils pour obtenir un emploi.

Les infirmiers et les infirmières doivent acheter un uniforme, mais moi aussi je dois acheter un habit, tout comme vous. Cela n'a rien d'inhabituel. Je serais porté à être d'accord avec votre ministère pour dire que ce n'est pas vraiment inhabituel.

Le président: Les plombiers et les électriciens entreraient-ils dans la même catégorie?

M. McGrath: Un électricien a tous les outils dont il a besoin dans sa ceinture—on est bien loin de 16,000$ d'outils, et même de 400 ou 500$.

Il y a quelqu'un qui travaille avec une scie à chaîne au ministère. Je voudrais bien qu'on me donne une explication. Je sais ce qu'il en est pour les artistes, mais pour quelqu'un qui travaille avec une scie à chaîne... Soit dit en passant, pendant mes études, j'ai passé plusieurs étés à travailler pour les Irving, dans la forêt, à couper du bois.

M. Thompson: Mon Dieu, vous devez être du Nouveau-Brunswick, alors.

M. McGrath: Oui.

Il n'en a pas encore été question aujourd'hui, mais nous avons discuté d'instruments. Je comprends la réponse à caractère politique qui est donnée. Je ne suis pas forcément d'accord, mais je comprends ce qui vous motive pour ce qui est des artistes. Mais Jack Monroe est venu témoigner, au nom des syndicats, et maintenant, on peut déduire le coût d'une scie à chaîne.

J'ai travaillé pendant quatre ans pour les Irving, et trois ans plus tard, j'utilisais toujours la même scie mécanique. Je ne comprends tout simplement pas. Mes mécaniciens me demandent comment il se fait que le ministère permet de déduire le coût d'une scie à chaîne et qu'il ne permet pas de déduire celui des outils. Un musicien peut déduire le coût de son instrument. Je comprends les raisons que vous donnez pour les musiciens, mais en quoi une scie à chaîne est-elle différente d'un outil pneumatique?

M. Belisle: Parce qu'un outil à percussion coûte à peu près le même prix qu'une scie mécanique. Il a environ la même durée utile, mais le coût de la scie mécanique peut être déduit et pas celui de l'outil pneumatique.

M. Goudge: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais répondre à la question de M. Thompson et faire aussi quelques observations au sujet des réponses de M. Farber.

M. McGrath a mentionné le fait que nous avons tous certaines dépenses qui sont liées à notre emploi. Par exemple, nos uniformes, les déplacements pour aller au travail et en revenir, etc. Nous soutenons en réalité, que nos dépenses liées à un emploi sont peut-être des dépenses que les fonctionnaires considèreraient aujourd'hui comme uniques, dans certaines conditions.

[*Text*]

First of all, the requirement of tools for employment: we are not talking about enhancing the ability that we will have; we are talking about our basic abilities. To fix the car, I must have a certain tool.

Secondly, government has already recognized that we are in a unique situation, as has already been stated. In fact, to bring new people in, to maintain the level of employment for our skilled people, as we have now, tools are one of the basic issues. For us to bring new people in, naturally we still have to have people there to train them. Without the proper tools, we literally are lending our tools to apprentices as they go along and can afford them, which in turn sometimes causes us extra expense.

So I would like at this point to add again that most employees incur expenses, as Mr. Farber has already stated. However, what we are saying—and I think what the real estate representatives are saying, as well—is that we have unusual expenses over and above what the normal deduction would be.

We recognize that the government made changes in the tax laws to broaden the base, and literally give us more of an employment-tax deduction. However, it still does not cover the kind of expense that we have to incur on a yearly basis to keep up.

Mr. Harvard: I just want to make what I hope is a germane observation. I think it should be remembered here that very, very often people do not have the option of declaring themselves either employees or self-employed. That is decided by Revenue Canada or by the law of the land.

Back in the mid-1970s, I was one of about 200 contract broadcasters with the CBC. We were on contract, and had been for a number of years. Revenue Canada decided we were not going to be self-employed broadcasters anymore; we were going to be employees. We had no protections, no staff benefits, no pension, zero. We were not employees of the corporation, but Revenue Canada said that we were going to be employees, and that's exactly what happened to us. I just wanted to point out that you may want to choose to be an independent employee, but you don't always have that privilege.

• 1110

Mr. Ziegler: Or it may be taken away from you.

The Chairman: My previous career was selling. My employer required that I have an office, because it was not convenient to have an office within the company. The company employed eight people across Canada and the United States and I was one of those eight. It happened that I didn't have an office and never took a deduction, but every year I got a letter from my employer that stated that as a contract of employment I had to have an office in my house, and a telephone. I think that letter was probably provided so that the other seven could take their deductions in a reasonable fashion. None of us was a commissioned person; our business just didn't lend itself to that. Yet there was an

[*Translation*]

Premièrement, l'exigence de posséder des outils pour obtenir un emploi. Il ne s'agit pas d'aide, mais plutôt d'outils qui sont à la base du métier, qui permettent de travailler. Pour réparer une automobile, j'ai besoin de certains outils.

Deuxièmement, le gouvernement a déjà reconnu que notre situation est unique, comme on l'a déjà dit. En fait, pour intéresser des gens à notre métier, pour permettre à nos mécaniciens spécialisés de conserver leur emploi, les outils ont une importance capitale. Pour être en mesure de former de nouveaux mécaniciens, il faut évidemment qu'il y ait encore des gens compétents sur place pour les former. Sans les outils appropriés, nous sommes littéralement obligés de prêter nos outils aux apprentis jusqu'à ce qu'ils aient les moyens de les acheter, ce qui occasionne parfois des dépenses additionnelles.

Je voudrais donc insister sur le fait que la plupart des employés ont des dépenses obligatoires à faire, comme M. Farber l'a déjà mentionné. Toutefois, ce sur quoi nous insistons particulièrement—et je pense que cela rejoint la pensée des représentants du domaine de l'immobilier—c'est que nous avons des dépenses inhabituelles, qui dépassent le montant de la déduction permise.

Nous reconnaissons que le gouvernement a apporté des modifications aux lois à caractère fiscal pour élargir la base des déductions permises et nous donner un peu plus de latitude pour ce qui est des dépenses liées à un emploi. Cependant, cela ne couvre pas le genre de dépense que nous devons faire annuellement pour nous tenir à jour.

M. Harvard: J'ai une observation à faire, que j'espère pertinente. Il ne faut pas oublier qu'au Canada, très souvent, les gens n'ont pas le choix de se déclarer employés ou travailleurs autonomes. C'est Revenu Canada qui en décide, ou la loi canadienne si vous voulez.

Au milieu des années 70, je faisais partie des quelque 200 entrepreneurs qui travaillaient à contrat pour Radio-Canada. Nous étions pigistes depuis de nombreuses années. Puis, Revenu Canada a décidé que nous ne serions désormais plus considérés comme des travailleurs autonomes, mais plutôt comme des employés. Nous n'avions aucun avantage, aucune protection, pas d'avantages sociaux, pas de pension, rien. Nous n'étions pas des employés de la société, mais Revenu Canada a décrété que nous le serions à partir de ce moment, et c'est précisément ce qui est arrivé. Je tenais seulement à faire remarquer qu'on peut bien vouloir être un travailleur autonome, mais on en n'a pas toujours le privilège.

M. Ziegler: Ou on peut se le faire retirer.

Le président: Avant d'entreprendre ma carrière politique, j'étais vendeur. Mon employeur exigeait que j'aie un bureau, car c'était plus pratique pour la société. J'étais l'un des huit vendeurs rattachés à la société au Canada et aux États-Unis. Je n'ai jamais eu de bureau chez-moi, et je n'ai donc jamais réclamé les déductions pertinentes, mais chaque année, mon employeur me faisait parvenir ma lettre dans laquelle il me disait qu'en tant qu'employé travaillant à contrat pour la société, je devais avoir un bureau chez-moi, ainsi qu'un téléphone. Cette lettre avait probablement pour but de permettre aux sept autres vendeurs de réclamer des déductions raisonnables. Aucun de nous n'était payé à

[*Texte*]

opportunity available, as direct employees, as a contract of employment, to take that deduction. Is what I'm hearing here any different from what I as an employee of a company had?

Mr. Lalonde: Perhaps I could respond to that question. The deductibility of certain home office expenses is provided under the Income Tax Act under the same general provisions as the deductions in respect of supplies. A home office is considered an employee supply. The sorts of things that you would be able to deduct, as somebody having a home office, would be a proportionate share of heating, hydro, and that sort of thing. Support of that home office expense, which is used up in the year in the same way as supplies any other employee is required to provide by virtue of the contract of employment, is deductible.

The issue here, if there's a common issue between the two or three groups that are represented here, is in respect of the capital cost of capital property, which is a bit of a different issue.

The Chairman: I have a final question I would like to ask the various representatives. The government has a competitiveness agenda and broad consultation is taking place. You argue that some of these tools would improve the competitiveness. In your case the cost of tools is a barrier to encouraging people into the profession. Have you made submissions to that group? It seems to me that the issue of tradespeople requiring tools, whether it be mechanics or a whole series of other tradespeople, can in fact be a competitiveness issue that I hope some of you have addressed to these people.

Mr. Ziegler: We haven't as yet made representation, but that's certainly something we can do very easily.

Mr. McGrath: We've been actively involved in the prosperity initiative. I have met with Minister Valcourt in the last two weeks on two occasions, especially because our concerns are all human resource and training issues. I was also a member of a national task force under the Canadian Labour Market and Productivity Centre, which established the new Canadian Labour Force Development Board. One of the recommendations that was reached was on this whole issue of tool cost deductibility when there is an unusual expense. That recommendation was reached as a result of national consultation on all of these issues, including organized labour. There was complete consensus in those recommendations by the Canadian Labour Force Development Board, the Canadian Labour Market and Productivity Centre, and of course ourselves, and we will continue—

The Chairman: When was that report issued?

[*Traduction*]

commission; cette formule ne convenait pas pour le genre d'affaires que nous faisions. Malgré cela, en tant qu'employé, nous avions quand même la possibilité de réclamer cette déduction, grâce au contrat d'emploi que nous avions signé. La situation que vous décrivez aujourd'hui diffère-t-elle de celle dans laquelle j'étais?

M. Lalonde: Je peux peut-être répondre à cette question. Dans la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers, la déductibilité de certaines dépenses liées au fait de posséder un bureau dans sa maison est prévue dans les mêmes dispositions générales que les déductions au titre des fournitures. Un bureau à la maison est considéré comme une fourniture accordée à un employé. Un bureau à la maison permet de déduire une partie des frais de chauffage, d'électricité, etc. Les frais d'entretien de ce bureau, comme tout autre élément que doive fournir un employé en vertu d'un contrat d'emploi, sont déductibles.

La question qui se pose, ici, si l'on veut reconnaître un élément commun entre les deux ou trois groupes qui sont représentés, a trait au coût en capital, ce qui est une question un peu différente.

Le président: J'ai une dernière question à poser aux différents représentants. Le gouvernement a des intentions bien arrêtées au sujet de la compétitivité et tient même actuellement des consultations à ce sujet. Vous soutenez que certains de ces outils amélioreraient votre compétitivité. Vous nous dites que le coût des outils est un problème qui rend difficile d'inciter des gens à joindre la profession. Avez-vous fait part de vos opinions à ce groupe? J'ai l'impression que le fait que des gens de métier aient besoin d'outils, qu'il s'agisse de mécaniciens ou de tout autres spécialistes, peut être un élément utile dans le contexte de la compétitivité; c'est une idée que certains d'entre vous ont peut-être fait valoir à ces gens, en tout cas je l'espère.

M. Ziegler: Non, nous ne l'avons pas encore fait, mais ce serait sûrement très facile.

M. McGrath: Nous avons collaboré très activement à l'initiative sur la prospérité. J'ai rencontré le ministre Valcourt à deux reprises au cours des deux dernières semaines, notamment parce que les inquiétudes que nous avons portent surtout sur les ressources humaines et la formation. J'ai aussi fait partie d'un groupe d'études du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, qui a créé la nouvelle Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. L'une des recommandations que nous avons formulées portait instamment sur la question de la déductibilité du coût des outils, lorsqu'ils constituaient une dépense inhabituelle. Cette recommandation émane d'une consultation nationale sur toutes ces questions, à laquelle les syndicats ont aussi participé. Ces recommandations ont reçu l'appui de tous les groupes: de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, de notre Groupe d'étude, évidemment, et nous continuons. . .

Le président: Quand ce rapport est-il sorti?

[*Text*]

• 1115

Mr. McGrath: That was almost a year ago, I believe. Shirley Carr and Tom Savage signed the report on March 28, 1990. That's when it was given to Barbara McDougall, who was then minister.

This is recommendation 23 of that report:

> Apprentices and journeypersons should be able to deduct the cost of tools against earned income under the Income Tax Act if the tools are in fact required as a condition of employment.

It is an official position that has been taken.

The Chairman: Was that recommendation related to mechanics or was that a much broader—

Mr. McGrath: It was all trades. There were people from the manufacturing sector and the construction industry. All the industrial sectors of Canada were represented on this task force that travelled from coast to coast. I just happened to be one representative on the apprenticeship task force with Mr. McCambly of the Canadian Federation of Labour.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, let's give the people the chance to explain the chainsaws. I know they have been sitting there waiting and hoping they would escape without having to explain that particular anomaly.

Mr. Harvard: Another massacre.

Mr. Farber: Well, we almost made it, Mr. Chairman.

The Chairman: What's this "we" business?

Mr. Farber: I'm sorry, Mr. Chairman, I almost made it.

The explanation, Mr. Chairman, lies with the provision that we've been talking about in terms of the supplies totally consumed within the course of a year. There's nothing in the Income Tax Act that specifically allows chainsaws to be deductible during the course of the year. That kind of line-drawing is not there.

On an administrative basis my understanding is that after studies had been done pursuant to representations that had been made, the conclusion that Revenue Canada came to was that the chainsaws were totally consumed within the course of a particular year. Often two chainsaws are used by particular employees during the course of the year. In that context it is a supply and therefore it's required by the employer, and therefore it's deductible as opposed to the capital items that we had been talking about. That's how chainsaws are deductible as a supply consumed in the year. But there's certainly no provision in the Income Tax Act that draws that kind of a line.

Mr. Langdon: Administratively, I assume you verified that this is in fact the case.

Mr. Farber: My department certainly would not have done that. It's an administrative issue that is handled by Revenue Canada. I can only assume, Mr. Chairman, that if there are other groups...

[*Translation*]

M. McGrath: Il y a près d'un an, je pense. Shirley Carr et Tom Savage ont signé le rapport le 28 mars 1990. Il a ensuite été remis à Barbara McDougall, qui était alors la ministre responsable.

Voici ce que dit la 23e recommandation de ce rapport:

> La Loi de l'impôt sur le revenu des particulier devrait permettre aux apprentis et aux manoeuvres de déduire le coût de leurs outils, de leur revenu gagné, si posséder ces outils fait partie des conditions d'emploi.

Voilà la position officielle qui a été adoptée.

Le président: Visait-elle particulièrement les mécaniciens ou était-elle plus large?...

M. McGrath: Tous les métiers. Tous les secteurs industriels canadiens étaient représentés au sein de ce groupe qui a parcouru le pays d'un océan à l'autre. Je faisais alors partie du groupe d'étude sur l'apprentissage avec M. McCambly, de la Fédération canadienne du travail.

M. Langdon: Monsieur le président, demandons donc un peu plus d'explication au sujet des scies mécaniques. Je sais qu'ils espéraient bien s'en tirer sans avoir à expliquer cette anomalie particulière.

M. Harvard: Un autre massacre en perspective.

M. Farber: Nous y avons presque échappé, monsieur le président.

Le président: Pourquoi dites-vous «nous»?

M. Farber: Je m'excuse, monsieur le président. J'y ai presque échappé.

L'explication, monsieur le président, réside dans la disposition dont nous avons discuté, à savoir que les fournitures doivent être consommées complètement au cours de l'année. Il n'y a rien, dans la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui permet explicitement de déduire le coût d'une scie à chaîne au cours de l'année. Cette condition ne figure nulle part.

Si je comprends bien, sur un plan administratif, après avoir examiné la question à la suite des représentations qui ont été faites, Revenu Canada a conclu que le coût des scies à chaîne était totalement absorbé au cours d'une seule année. Toutefois, il arrive souvent que les employés utilisent deux scies à chaîne au cours d'une même année. Quand cela se produit, on considère que c'est une fourniture qui est exigée par l'employeur, et dont le coût est par conséquent déductible, contrairement au coût en capital dont nous parlions tout à l'heure. C'est ainsi que les scies à chaîne sont donc considérées comme une fourniture consommée au cours de l'année, dont le coût est déductible. Mais, il n'y a absolument rien dans la Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers qui le prévoie.

M. Langdon: Je suppose que vous avez vérifié la chose.

M. Farber: Pas mon ministère, non. C'est une question administrative qui relève de Revenu Canada. Je ne peux que supposer, monsieur le président, que s'il y a d'autres groupes qui...

[*Texte*]

Mr. Langdon: Do they go out and check each chainsaw to see that it has actually been used up?

Mr. Farber: No, Mr. Chairman, I don't believe they go out and check every chainsaw, but I do believe they have done some analysis and some study into the representation and have determined that indeed it was a supply and therefore deductible. This is just as I believe they would do with regard to any group that could substantiate the total consumption of a particular thing in the year as something that would fall under section 8 under the supplies of a particular employee.

The Chairman: Would your response then suggest that if people on the mechanic side had these air tools, which depreciate quickly, they could seek the same ruling? I appreciate a wrench can wear out or be lost and so on, but I'm thinking of an air tool, which has a limited life and is not unlike a chainsaw. I presume it would wear out.

Mr. Harvard: They could try.

Mr. Farber: I certainly don't see why they couldn't try to seek the same kind of a situation. Again, chainsaw deductibility is something that evolved over time. It's purely pursuant to the administrative procedures of Revenue Canada where they determined that it is a supply totally consumed. Given that as a policy, from my perspective, I would fail to appreciate why one couldn't look at it from any other industrial perspective as well. If the same issue was there, then I would imagine that the same evidence would have to be brought to bear and the same analysis would have to be done by the administrators. If they came to the same conclusion, I would imagine they would give the same treatment.

• 1120

The Chairman: At this point I'd like to offer each of you some closing comments. It's been unique. I guess we haven't done it quite this way in the past. I found it interesting and informative. I hope we haven't unnecessarily caused debate that has not been productive. I think it has been productive.

Mr. Ziegler, do you have any further comments?

Mr. Ziegler: I just think that we're acknowledging here that there are two groups at the table that do their job in significantly different ways. What we're asking for is recognition of the fact that there are Canadians, a significant number of them, who do their jobs in different ways. They have expenses that are very much different from what we classify for normal employees.

We also recognize that as much as Revenue Canada can give, it can taketh away, as we've indicated in terms of a classification; that's the current classification this industry has with respect to an independent contractor.

[*Traduction*]

M. Langdon: Est-ce que les fonctionnaires de Revenu Canada vérifient si chaque scie à chaîne ne peut vraiment plus servir à la fin de l'année?

M. Farber: Non, monsieur le président, je ne le crois pas, mais je pense qu'ils ont effectué certaines analyses et certaines études au sujet des choses qui leur ont été dites, et qu'ils sont arrivés à la conclusion qu'il s'agit bel et bien d'une fourniture dont le coût est par conséquent déductible. C'est un peu de cette façon dont ils considéreraient la demande de tout autre groupe qui pourrait justifier la consommation totale d'un outil particulier au cours de l'année, ce qui en rendrait le coût déductible en vertu de l'article 8 concernant les articles fournis par un employé.

Le président: Laissez-vous entendre, dans votre réponse, que si les mécaniciens pouvaient démontrer qu'ils utilisent ces outils pneumatiques, qui se déprécient rapidement, ils pourraient demander eux aussi que leur coût soit déductible? Je comprends qu'une clé anglaise peut s'user, ou qu'on peut la perdre, mais je pense notamment à un outil pneumatique, dont la durée est limitée et qui a un peu les mêmes caractéristiques qu'une scie mécanique. Je présume qu'un tel outil s'use de la même façon.

M. Harvard: Ils pourraient toujours essayer.

M. Farber: Je ne vois pas ce qui les empêcherait de le demander, en tout cas. La possibilité de déduire le coût d'une scie à chaîne est une question qui a pris un certain temps à régler. C'est Revenu Canada qui a établi, dans ses procédures administratives, qu'une scie à chaîne était une fourniture entièrement consommée au cours d'une année. Je ne vois pas pourquoi une telle décision ne pourrait pas s'appliquer aussi à une autre industrie. Le cas échéant, je suppose qu'il faudrait faire un peu la même démonstration qui a été faite pour les scies à chaîne, et que les administrateurs devraient effectuer un peu la même analyse. Et s'ils arrivaient à la même conclusion, je suppose que le traitement serait le même.

Le président: Cela dit, je voudrais faire quelques observations finales. Cette discussion a été plutôt particulière. Je pense que c'est la première fois que nous procédons ainsi. J'ai trouvé l'expérience fort intéressante et instructive. J'espère que nous n'avons pas inutilement provoqué des discussions qui n'ont pas été productives. Mais, je pense que ce fut plutôt le contraire.

Monsieur Ziegler, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Ziegler: Il semble que nous reconnaissons que nous avons affaires a deux groupes qui travaillent de façon fort différente. Ce que nous voulons, c'est que l'on reconnaisse le fait qu'il y a des Canadiens, un grand nombre de Canadiens, dont les conditions d'emploi diffèrent considérablement. Ils ont des dépenses qui diffèrent beaucoup de celles des employés ordinaires.

Nous reconnaissons aussi que Revenu Canada peut retirer autant d'avantages qu'il en accorde, comme nous l'avons indiqué en parlant de classification. C'est la classification actuelle qui s'applique à cette industrie qui régit le sort des entrepreneurs indépendants.

[*Text*]

Apart from that, the significance of our industry is simply that being an employee means you have no guaranteed income. In fact, it could mean a net loss at the end of the month. You have to create the work, you have to pay for the expenses, you have to get paid on a successful sale only. Then you share that 50% or less with an office, which is considerably different from what a normal employee—if we want to call someone that—does in the course of their employment. I think that's a significant difference. I thank you, Mr. Chairman.

Mr. Ramik: Mr. Chairman, I have several points. Unfortunately, Mr. Thompson has gone. He touched on something that's really quite important in this issue: income. I think the musicians are treated as being unique because of the cultural nature of their work, but I think they're also perceived as being at a fairly low income level on average.

Statistics Canada's 1986 census showed that the average musician earned $20,800, or almost $21,000. One would expect, by the tremendous dollars it costs to repair a car, that the mechanic's or technician's income would be considerably higher. In fact, that same census showed it was $22,700, not even a 10% difference.

Technicians are not high-income earners. I suppose if one is looking for uniqueness, they're certainly unique in the situation. Mr. McGrath mentioned just one of the reasons.

As an automotive technician, I also have 15 years of experience in business. I had tried at one point to encourage my employees to become independent contractors, but when both sides sat down and looked at it, it was just not a workable solution to either side's difficulties with it. One of the big ones had to do with the setting of hours and some of the other expenses an independent contractor might have to incur.

We would love to be able to lease our tools as well, but that's just not an option that's available to us.

Mr. McGrath: On behalf of the industry, we would certainly appreciate to help our industry deal with the skill shortage in Canada, and not only the automotive skills. As you know, we also have a serious problem with respect to competitiveness and encouraging young Canadians to look at technical skills. We have a serious shortage in the country in trying to attract people. General Motors, Ford, Toyota and what have you—our council has encouraged them and they have agreed to donate millions of dollars to the school system across Canada. You're going to hear more about it in the next 30 days.

As an industry we are spending millions of dollars to help the schools get up to date with this equipment. I can only repeat it once again: the issue here is that we are not asking for help to do our jobs better, but that these technicians must have the tools to do their jobs at all.

[*Translation*]

Outre cela, dans le contexte de notre industrie, le fait d'être employé signifie que l'on a aucun revenu garanti. Cela pourrait même signifier une perte nette à la fin du mois. Il faut générer le travail, payer ses dépenses, et l'on est payé que lorsqu'on réussit une vente. Puis, on partage ce qui reste, c'est-à-dire la motié ou moins avec un bureau, ce qui diffère considérablement de la situation d'un employé ordinaire dans le cadre d'un emploi normal. Je pense que c'est là une différence importante. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Ramik: Monsieur le président, j'ai quelques points à soulever. Malheureusement, M. Thompson est parti. Il a fait allusion à un aspect particulièrement important, celui du revenu. Si les musiciens sont traités d'une manière particulière, je pense que c'est en raison du caractère «culturel» de leur travail, mais il est généralement admis que le revenu moyen des musiciens est plutôt faible.

Dans son recensement de 1986, Statistique Canada révélait que les musiciens gagnaient en moyenne 20,800 dollars par année, soit près de 21,000 dollars. À en juger à ce que cela coûte pour réparer une voiture, on serait porté à penser que les mécaniciens ou les techniciens auto gagnent beaucoup plus. En réalité, dans le même recensement, on disait que leurs revenus étaient de 22,700 dollars en moyenne, ce qui est à peine 10 p. 100 de plus.

Les techniciens ne font pas de gros salaires. On peut sans doute affirmer que leur situation est unique. M. McGrath vous a d'ailleurs donné une des raisons qui explique ce phénomène.

J'ai 15 ans d'expérience en tant que technicien dans le domaine de l'automobile. À un certain moment, j'ai tenté d'inciter mes employés à devenir des entrepreneurs indépendants, mais en examinant la question ensemble, nous avons constaté que ce ne serait une solution satisfaisante ni pour eux ni pour moi. L'une des plus grandes difficultés, c'était l'établissement de l'horaire de travail, et certaines des autres dépenses qu'un entrepreneur indépendant pourrait devoir absorber.

Nous voudrions bien pouvoir louer nos outils, nous aussi, mais c'est impossible.

M. McGrath: Nous voudrions bien pouvoir aider notre secteur à régler le problème que provoque la pénurie de compétences au Canada, et pas seulement dans le domaine de l'automobile. Comme vous le savez, nous éprouvons aussi de graves problèmes sur le plan de la compétitivité, et il est très difficile d'encourager les jeunes Canadiens à considérer l'apprentissage de certaines techniques. Nous avons beaucoup de difficultés au Canada à attirer des jeunes vers des métiers. General Motors, Ford, Toyota, et toutes les sociétés que vous voudrez—nous les avons toutes sollicitées, et elles ont toutes accepté d'investir des millions de dollars dans le système d'éducation au Canada. Vous allez en entendre parler davantage au cours du prochain mois.

En tant qu'industrie, nous donnons des millions de dollars aux écoles pour les aider à actualiser leur équipement. Je ne peux que répéter que nous ne sommes pas ici, aujourd'hui, pour demander de l'assistance afin de nous aider à mieux faire notre travail, mais plutôt pour faire savoir que ces techniciens doivent tout d'abord pouvoir acheter les outils dont ils ont besoin.

[*Texte*]

We're not trying to compete with another technician down the street or to be competitive with that person. We're just trying to do our job. If it is an unusual expense, I think the tax department could very well verify and approve the fact that it is unusual. You cannot name another apprenticeable trade for which you have to spend $3,000 out of grade 12 to get a job. The bottom line is that it is unfair. We feel surely with the Constitution and all the talk of charters and so on, we want to be treated the same way. The message to young women, my daughter for instance, is: be an artist but don't be a mechanic, because I'm going to tax you differently. We're trying to encourage young women into our industry; we just don't have enough people there, and that's the answer.

• 1125

We certainly appreciate the opportunity to be here. I think we could sit down with the department and help them come up with something that might be acceptable to all. We've been trying for three years to get here to talk to you, and we thank you for finally listening to us.

Mr. Farber: Mr. Chairman, I just want to thank you for giving us the opportunity to explain to the best of our ability the government policy in this very sensitive area. Thank you very much.

Mr. Langdon: Just one question on this question of consultation. Has there in fact been consultation of either of your groups with the Department of Finance?

Ms Taylor: Mr. Chairman, there has been a good deal of consultation with a variety of groups by The Canadian Real Estate Association on this definition and the wide impact it has, not just in the area we're talking about this morning but in various other areas as well. We hope we will have the opportunity to continue that dialogue with both the department and Revenue Canada.

Mr. McGrath: We have been consulting for about three years. We have provided you with documentation for all the members of all those letters with the deputy minister, with Michael Wilson and with Don Blenkarn and others. That's all available to you.

In fact, we not only consulted, but we had one of our technicians take a case to court this past August against the federal tax court. We did lose, but the judge's statement encouraged us to come here. He said he had to interpret the law as it is written. He agreed with us that it is unfair, but as it is written, he could not rule in favour. The judge said to us that it's obviously a situation of awareness. People just don't realize that the technicians themselves must spend this kind

[*Traduction*]

Nous ne cherchons pas à faire concurrence à d'autres techniciens. Nous voulons seulement faire notre travail. S'il est admis que nos outils constituent bel et bien une dépense exceptionnelle, il faudrait que le ministère du Revenu le reconnaisse. Pouvez-vous me nommer un autre métier où un apprenti doit acheter 3,000 dollars d'outils en commençant, dès la sortie du secondaire. C'est injuste. Compte tenu de tous les débats au sujet de la Constitution, des chartes et de tout ce que vous voudrez, nous aussi, nous voulons être traités de façon équitable. Ce que les jeunes femmes—ma fille, par exemple—retiennent de tout cela, c'est qu'il vaut mieux qu'elles deviennent artistes, que mécaniciennes, car le fisc ne ne leur accorderait pas le même régime. Nous essayons d'inciter les jeunes femmes à s'intéresser à notre industrie, car nous n'avons pas suffisamment de gens compétents, et qu'elles peuvent être la solution à notre problème.

Nous apprécions sûrement à sa juste valeur l'occasion qui nous est fournie aujourd'hui d'exprimer nos vues. Je pense que nous pourrions nous asseoir avec les gens du ministère et les aider à élaborer un texte qui pourrait faire l'affaire de tous. Nous avons frappé à votre porte pendant trois ans pour avoir la possibilité de venir discuter avec vous, et nous vous remercions de nous avoir enfin reçus.

M. Farber: Monsieur le président, je tiens à vous remercier de nous avoir donné la possibilité d'expliquer du mieux que nous le pouvions la politique du gouvernement à l'égard de cette question fort délicate. Merci infiniment.

M. Langdon: S'agissant de consultation, avez-vous été consulté par des fonctionnaires du ministère des Finances?

Mme Taylor: Monsieur le président, l'Association canadienne de l'immeuble a fait beaucoup de consultation auprès de divers groupes au sujet de cette définition et de son incidence importante, non seulement pour ce dont nous avons parlé ce matin, mais sur divers autres aspects aussi. Nous espérons pouvoir poursuivre ce dialogue avec le ministère et Revenu Canada.

M. McGrath: Notre opération de consultation a duré environ trois ans. Nous vous avons remis de la documentation à tous les membres du Comité, documentation qui renferme des copies de toutes ces lettres que nous avons échangées avec le sous-ministre, avec Michael Wilson, avec Don Blenkarn, et certaines autres personnes. Tout se trouve dans la documentation que nous vous avons remise.

En fait, nous ne nous sommes pas contenté de consulter. L'un de nos techniciens a même porté sa cause devant le tribunal, en août dernier, à la Cour fédérale de l'impôt. Nous avons perdu, mais ce qu'a dit le juge nous a encouragé à venir vous rencontrer. Il nous a dit qu'il devait interpréter la loi dans sa formulation actuelle. Il reconnaissait, avec nous, que c'était injuste, mais il devait s'en tenir à la lettre de la loi. Il nous a dit que c'était évidemment une question de

[*Text*]

of money. Lary has $40,000 worth of tools. We mentioned $16,000. That's the average. The top technician has to have that kind of money to be a real top quality electronics person.

The Chairman: Thank you all very much for appearing before us. I'm not sure where we're going but I thank you for the presentation.

Might I suggest to the committee members that we ask our staff to look at all of this stuff. We've had a number of comments. I think this labour force comment is something our staff may look at.

We could have a meeting next week—Thursday. We'll get you a notice.

Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

conscientisation. Les gens ne savent tout simplement pas que les techniciens doivent dépenser autant d'argent pour exercer leur métier. Lary a pour 40,000 dollars d'outils. Les 16,000 dollars que nous avons mentionnés, c'est une moyenne. C'est l'argent que doit dépenser un technicien pour être vraiment considéré comme un expert de premier rang en électronique.

Le président: Je vous remercie tous infiniment d'être venus témoigner aujourd'hui. Je ne sais pas trop où nous allons, mais je vous remercie de votre exposé.

Puis-je proposer aux membres du Comité de demander à notre personnel d'examiner toute cette documentation? Nous avons entendu bien des observations. Il serait utile que notre personnel examine ces observations de la Commission de la main d'oeuvre.

Il peut arriver que nous nous réunissions à nouveau jeudi prochain. Nous vous en aviserons.

Merci infiniment. La séance est levée.

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre
K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, May 5, 1992

Chairman: Murray Dobbin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 5 mai 1992

Président: Murray Dobbin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Federal-Provincial Tax Coordination

CONCERNANT:

Coordination fiscale fédérale-provinciale

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Tax Policy Branch of the Department of Finance:

Len Farber, Director, Tax Legislation Division;

Peter Gusen, Chief, Tax Legislation Division;

Gerry Lalonde, Chief, Tax Legislation Division.

From the Canadian Real Estate Association:

R.E. Michael Ziegler, President;

Pierre J. Beauchamp, Executive Vice-President;

Shirley A. Taylor, Manager, Government/Industry Relations.

From the Canadian Automotive Repair and Service Institute:

George R. Ramik, Executive Director;

Michael McGrath, President of the CARS Council and Member of the Board;

Pierre Belisle, Automotive Service Technician and Member of the Board;

Lary Goudge, Automotive Service Technician and Member of the Board.

TÉMOINS

De la Direction de la politique de l'impôt du ministère des finances:

Len Farber, directeur, Division de la législation de l'impôt;

Peter Gusen, chef, Division de la législation de l'impôt;

Gerry Lalonde, chef, Division de la législation de l'impôt.

De l'Association canadienne de l'immeuble:

R.E. Michael Ziegler, président;

Pierre J. Beauchamp, vice-président directeur;

Shirley A. Taylor, chef, Relations avec le gouvenement et l'industrie.

De l'Institut de service d'entretien et de réparation automobiles du Canada:

George R. Ramik, directeur exécutif;

Michael McGrath, président du Conseil de CARS et membre du Conseil;

Pierre Belisle, Service technique de l'automobile et membre du Conseil;

Lary Goudge, Service technique de l'automobile et membre du Conseil.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, May 5, 1992

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 5 mai 1992

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Federal-Provincial Tax Coordination

CONCERNANT:

Coordination fiscale fédérale-provinciale

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24907

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Members

John Manley
René Soetens
Greg Thompson
Jack Whittaker—(5)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Muray Dorin

Membres

John Manley
René Soetens
Greg Thompson
Jack Whittaker—(5)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 5, 1992
(8)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met at 4:02 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, for the purpose of electing a Chairman.

Members of the Sub-committee present: Murray Dorin, Greg Thompson and Jack Whittaker.

Acting Member present: John Harvard for John Manley.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Witness From the Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements: Robert D. Brown, Chairman.

On motion of John Harvard, it was agreed,—That Murray Dorin do take the Chair of this Sub-committee as Chairman.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-committee proceeded to the consideration of Federal-Provincial Tax Coordination.

Robert D. Brown made a statement and answered questions.

At 5:19 o'clock p.m., the Sub-committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 MAI 1992
(8)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à 16 h 02, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, afin d'élire un président.

Membres du Sous-comité présents: Murray Dorin, Greg Thompson et Jack Whittaker.

Membre suppléant présent: John Harvard remplace John Manley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Témoin: Du Comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale: Robert D. Brown, président.

Sur une motion de John Harvard, il est convenu,—Que Murray Dorin assume la présidence du Sous-comité, en qualité de président.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité examine la coordination fiscale fédérale-provinciale.

Robert D. Brown fait un exposé et répond aux questions.

À 17 h 19, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 5, 1992

• 1604

The Clerk of the Committee: Hon. members, I see a quorum. In conformity with Standing Orders 106.(2) and 116, your first item of business is to elect a chairman. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): I move that Mr. Dorin be chairman.

The Clerk: It has been moved by Mr. Harvard that Mr. Murray Dorin do take the chair as chairman of the subcommittee. Is it the pleasure of the committee to adopt the said motion?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Now we can get started, with that bit of business out of the way. Two of us agreed to switch jobs for a while, and we have to go through these silly rules, which are just a hassle to all of us. But we normally don't get too caught up in bureaucracy in this committee.

In any event, I'd like to get started without any further ado. I would like to welcome you, Mr. Brown, and invite you to provide any opening comments you might have, after which we will probably try to ask you a few questions about some of this.

• 1605

The subject of the meeting today is the study that was done by Mr. Brown in his role as chairman of the advisory committee that was appointed by Mr. Mazankowski, as the Minister of Finance, to examine the question of federal-provincial tax collection. He has prepared quite an extensive study. I believe all members have that. In my view, it is a first-class piece of work. We didn't want to let it go unnoticed by this committee, because we thought that one of these days the subject might be resurrected. We thought that the finance committee at least should have an opportunity to hear from you, and perhaps then to decide whether or not we want to do anything further on the matter.

Please proceed.

Mr. Robert D. Brown (Chairman, Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements): Thank you very much, Mr. Chairman. I have no formal opening statement, but I thought that with your permission I would just take a brief moment to highlight what the study is and what its principal conclusion was.

As you note, a committee with myself as chairman and comprising Edwin Harris, François Lebel, and Rita Levine was appointed by the Hon. Don Mazankowski to review a proposal brought forward by the provinces to switch the basis of provincial income taxes for the agreeing provinces—that is, the nine provinces outside of Quebec—plus the two territories to the basis of a tax on income rather than a tax on tax. That seems a rather arcane issue. The committee may

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 5 mai 1992

La greffière du Comité: Honorables députés, je constate que nous avons le quorum. En conformité avec le paragraphe 106.(2) et l'article 116 du Règlement, le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un président. Je suis disposé à recevoir des motions à cet effet.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Je propose que M. Dorin soit président.

La greffière: M. Harvard propose que M. Murray Dorin assume les fonctions de président du sous-comité. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: Maintenant que nous avons réglé cette question administrative, nous pouvons commencer. Deux d'entre nous ont convenu d'échanger leur place pendant un certain temps, ce qui nous force à nous plier à ces règles idiotes qui ne font que nous embêter. Mais normalement, notre comité ne s'embourbe pas dans les questions administratives.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais commencer sans plus attendre. Monsieur Brown, je vous souhaite la bienvenue et vous invite à faire une déclaration préliminaire, après quoi nous vous poserons sans doute quelques questions sur le sujet.

La séance d'aujourd'hui est consacrée à l'étude qu'a effectuée M. Brown à titre de président du comité consultatif chargé par le ministre des Finances, M. Mazankowski, d'examiner la question des Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale. Il en est résulté une étude approfondie dont les députés ont reçu un exemplaire, je crois. À mon avis, il s'agit d'un excellent travail et en tant que comité, nous tenions à le souligner étant donné qu'un de ces jours, il se pourrait fort bien que le sujet revienne sur le tapis. Nous avons pensé qu'il serait bon qu'à tout le moins, le comité des finances puisse vous entendre et décider si par la suite, il veut approfondir davantage la question.

La parole est à vous.

M. Robert D. Brown (président, comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale): Merci beaucoup, monsieur le président. Je n'ai pas de déclaration liminaire officielle, mais j'ai pensé qu'avec votre permission, je pourrais prendre quelques instants pour relever les points saillants de l'étude et de sa principale conclusion.

Comme vous l'avez noté, notre comité, composé de moi-même, à titre de président, ainsi que d'Edwin Harris, de François Lebel et de Rita Levine, a été nommé par l'honorable Don Mazankowski pour examiner une proposition des provinces en vertu de laquelle les provinces adhérentes—c'est-à-dire les neuf provinces, outre le Québec—, plus les deux territoires, passeraient d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu.

[*Texte*]

recall that since the federal-provincial tax collection agreements of 1962, the agreeing provinces have levied their own personal income taxes, and they have levied them as a percentage of federal personal income tax. The provinces were proposing that they should have the right under the tax collection agreements to levy instead a tax on taxable income, which they perceive would give them additional elements of flexibility. This was the issue of a federal white paper and the subject-matter of the committee.

Like most tax topics, when one gets into them one finds the issues to be of rather bewildering complexity. I have been in the tax business for over 30 years and I find myself totally confused, so I suspect there may be some other people in the same area.

The major conclusion of our committee—and I will deal with it very briefly—is that a change in the basis of taxation by the provinces from a tax on tax—that is, the provincial tax being calculated as a percentage, 50%, of the federal personal income tax—was likely to introduce substantial complexities and difficulties in terms of administration and understandability of the system unless extraordinary care was taken.

A number of technical issues were raised in this report, which are dealt with in the details of the submission we made to Mr. Mazankowski. As we remark in the report, many of these problems are technical in nature. Technical problems always tend to have technical solutions. The difficulty is that the technical solution can be enormously complex and difficult in being applied in practice.

It was our conclusion that the real issue was not so much the switch from a tax-on-tax to a tax-on-income basis of collecting personal income taxes, but rather the issue of the provinces wishing additional flexibility in the administration of their personal tax systems so that they could provide benefits or credits or advantages to particular people and provide differential rates on others. The flexibility the provinces were seeking in their desire to move from a tax-on-tax to a tax-on-income world was itself the cause of the complexity; that is, it is essentially not possible to have an integrated personal income tax system where you are collecting tax through one set of payroll deductions, where you are having this tax calculated and reported on one single income tax form and then divided at the end between the federal and provincial governments.

• 1610

There is a definite limit as to the flexibility and, one might say, imagination that the provinces can have in introducing new elements into the system without creating enormous complexities and difficulties of administration.

[*Traduction*]

Cela semble une question plutôt complexe. Le comité se souviendra sans doute que depuis les accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale de 1962, les provinces adhérentes percevaient leur propre impôt sur le revenu des particuliers et ce, à partir d'un pourcentage de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Les provinces souhaitaient être autorisées, en vertu des accords de perception fiscale, à prélever plutôt un impôt sur le revenu imposable, ce qui, à leur avis, allait leur accorder une plus grande souplesse. Cette question a fait l'objet d'un livre blanc du gouvernement fédéral et c'est également le sujet qu'étudie le comité.

Lorsqu'on commence à étudier les questions fiscales, on constate qu'elles sont pour la plupart d'une complexité effarante. Je travaille dans le domaine fiscal depuis plus de trente ans et je vous avoue que je me suis trouvé dans la confusion la plus totale. Par conséquent, j'ai l'impression que c'est le cas de bien d'autres personnes dans le même domaine.

La principale conclusion de notre comité, et j'en parlerai très brièvement, est qu'un changement de l'assiette fiscale des provinces, qui passerait d'un régime d'impôt sur l'impôt—c'est-à-dire un régime où la taxe provinciale est calculée comme un pourcentage, soit 50 p. 100, de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers—est susceptible d'entraîner des difficultés et des complications considérables dans l'administration et la compréhension du système, à moins qu'on ne prenne des précautions extraordinaires.

Le rapport aborde un certain nombre de questions techniques qui ont été reprises en détail dans le mémoire soumis à M. Mazankowski. Comme nous le faisons remarquer dans le rapport, un grand nombre de ces problèmes sont de nature technique et les problèmes techniques ont généralement des solutions techniques. Le hic, c'est que ces solutions techniques peuvent s'avérer extrêmement complexes et difficiles d'application dans la pratique.

Nous sommes arrivés à la conclusion que le véritable problème ne tenait pas vraiment au passage d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu en tant que méthode de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais plutôt à la volonté des provinces d'avoir une plus grande souplesse dans l'administration de leur propre régime afin de pouvoir offrir des crédits ou des avantages à certaines personnes et des taux différentiels à d'autres. C'est cette souplesse que souhaitent obtenir les provinces en passant d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu qui, en soi, est source de complexité. En fait, il est fondamentalement impossible d'avoir un régime d'impôt sur le revenu des particuliers intégré où l'impôt est perçu à partir de déductions salariales, et inscrit et calculé à partir d'une déclaration d'impôt unique pour être ensuite divisé au bout du compte entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial visé.

Il y a certainement une limite à la souplesse, et j'ajouterais, à l'imagination dont peuvent faire preuve les provinces pour introduire dans le système de nouveaux éléments sans créer des complexités énormes sur le plan de l'administration.

[*Text*]

We addressed a number of particular examples of that in our report, such as the issue of tax brackets and rates; the issue of the non-refundable credits; the way in which tax deductions would have to be handled; some particular rules on the dividend tax credit; issues on administration and appeals; multijurisdictional and so on. Our basic conculsion was that the issue should be referred back to the federal and provincial governments for more study and a clearer examination of the purposes that the provinces sought to achieve and whether there was some realistic method of achieving those that would not result in an undue burden on the Canadian public.

The committee very clearly concluded that the present tax collection agreements have served Canada and Canadians very well. No matter what one thinks of the complexities of the personal income tax system, the fact that we have only one set of deductions and one set of returns is an enormous advantage to the taxpaying public. We should not lightly lose that.

We recognize that the provinces have the constitutional rights to impose and collect their own personal income taxes if they desire to do so. In our view this would be a retrograde step and the federal government should be prepared to provide some element of flexibility in order to induce the provinces not to take such a step. It should only go so far because the interests of the taxpaying public do have to be recognized.

It was not the task of the committee to conclude on whether a shift from a tax-on-tax basis to a tax on income was a desirable step, but rather to point out the difficulties, to point out the various technical issues, to discuss the solution of those issues and to try to advance the discussion of the matter by providing a framework for further federal-provincial consultation.

The Chairman: As I said at the beginning, the report that your committee did is a first-class piece of work. What it points out is that if we want to increase the complexity of the tax system at a time when everybody in the world, as far as I know, or every Canadian, including all the tax practitioners such as yourself, thinks it is already horrendusly complicated—and it is—and if we want to increase that by about ten-fold, we should proceed down the line of the proposal to go to tax on income rather than tax on tax.

I have a number of questions I would like to ask you. I am going to allow Mr. Harvard and Mr. Wittaker to go ahead first if they would like to.

Mr. Harvard: Mr. Dorin has already suggested that it would be wrong to go to a tax on income. Can you tell us what other non-unitary states do, federal states, in which you have at least two layers of jurisdictions applying income tax? Do they go tax on tax or tax on income?

Mr. Brown: The more common approach would be possibly tax on income. Canadian experience is relatively unique. You have, on the one hand, some jurisdictions such as Australia and some of the European countries in which

[*Translation*]

Dans notre rapport, nous donnons un certain nombre d'exemples précis, dont la question des tranches et des taux d'imposition, des crédits non remboursables, des déductions à la source, des crédits d'impôt pour dividendes, de l'administration et des appels, des considérations interprovinciales, etc. Essentiellement, nous concluons que cette question devrait être renvoyée aux gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils en approfondissent l'étude. Nous jugeons qu'il convient d'examiner de plus près les objectifs que souhaitent réaliser les provinces et de déterminer s'il existe des moyens réalistes d'y arriver sans imposer un fardeau indu à la population canadienne.

Le comité s'est prononcé sans ambages: les accords actuels de perception fiscale ont très bien servi le Canada et les Canadiens. Peu importe ce que l'on peut penser des complexités du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, le fait que nous n'ayons qu'une seule série de déductions et de rapports est un énorme avantage pour les contribuables. Nous ne devrions pas prendre à la légère le risque de perdre cela.

Nous reconnaissons que la Constitution accorde aux provinces le droit d'imposer et de prélever leur propre impôt sur le revenu des particuliers, si elles le souhaitent. À notre avis, cela constituerait un retour en arrière et le gouvernement fédéral devrait être disposé à offrir certains éléments de souplesse afin d'empêcher les provinces d'en venir là. Cela dit, il y a quand même certaines limites qu'il ne peut franchir étant donné qu'il doit tenir compte des intérêts des contribuables.

Le comité n'avait pas pour mandat de déterminer s'il était souhaitable de passer d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu. Il lui appartenait plutôt de signaler les difficultés, de recenser les divers problèmes techniques, d'y envisager certaines solutions et de faire progresser le débat sur la question en offrant un cadre à des consultations fédérales-provinciales ultérieures.

Le président: Comme je l'ai dit au début, votre comité a rédigé un excellent rapport. Il en ressort que si nous voulons accroître la complexité du régime fiscal à un moment où, à ma connaissance, tout le monde, tous les Canadiens, y compris les fiscalistes comme vous-même, le trouvent déjà atrocement compliqué—et avec raison—, il suffit d'adopter la proposition des provinces. Si l'on veut multiplier par dix la complexité du système, on n'a qu'à passer d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu.

Il y a un certain nombre de questions que je voudrais vous poser, mais je permettrai tout d'abord à M. Harvard et à M. Wittaker de vous interroger.

M. Harvard: M. Dorin a déjà mentionné qu'il serait malavisé d'opter pour un régime d'impôt basé sur le revenu. Pouvez-vous nous dire si d'autres États non unitaires, d'autres États fédérés ont une double compétence en matière d'impôt sur le revenu? Ont-ils opté pour un régime d'impôt sur l'impôt ou d'impôt basé sur le revenu?

M. Brown: Le régime d'impôt basé sur le revenu est sans doute plus courant. L'expérience canadienne est relativement unique. D'une part, il existe des pays, comme l'Australie et certains pays d'Europe, où le gouvernement

[*Texte*]

the federal government collects all the taxes and it gives to the states or the political subdivisions a percentage of that revenue. The political subdivisions don't really impose any tax. They simply get a share of the total pot with the federal jurisdiction determining the total amount of tax.

• 1615

In other jurisdictions such as the United States, it's essentially unco-ordinated. The federal government imposes a tax and collects it. Each state that wishes to impose a tax sets up its own rules and administration. It has its own collection machinery, its own personal income tax form and goes through the whole bit. In one or two cases it simplifies life slightly by taking some definitions of income out of the federal statute and putting it in the state legislation, but essentially it does the whole thing itself.

Canada is sort of a halfway house in what we now do because the provinces impose their own taxes at rates that they determine. They vary from province to province, but the federal government collects those taxes. The effect is a degree of harmonization of necessity because the provinces are levering off the federal system and therefore the provincial tax is reflective of the federal tax.

Mr. Harvard: Is it fair to say that by sticking with the tax on tax, as we have in Canada, the challenge before your committee, or all politicians at the federal and provincial levels, is to fine-tune the tax-on-tax system so that it could provide more precision and flexibility. Is that the challenge particularly facing the provinces? They can't do things under the current system they would like to do without the authority to a whole new system, or another layer of administration making or filing returns and so on.

Mr. Brown: A number of the provinces have set out that the present system doesn't provide them with the flexibility to do some things they would like to do, such as providing greater recognition for families with children, or dealing with some other issues that are of provincial concern. It is possible that the present tax-on-tax regime could be extended to provide for some additional element of flexibility and give the provinces some additional right.

There are sharp limits to that, though. For example, three of the western provinces already impose, under the federal jurisdiction, a flat tax, which is a flat percentage of total income. That has already complicated the administration of the tax and the further spread of this flat tax has been resisted by the federal administration. It has said it would not collect that sort of tax for any province wishing to get into it.

The fundamental issue is that there is perhaps some limit on the amount of flexibility the provinces can have and still wind up with any system, whether it be tax on tax, or tax on income, which is capable of being administered as one tax system.

The Chairman: Is flexibility at the opposite end of the spectrum to simplicity?

[*Traduction*]

fédéral perçoit tous les impôts et donne aux États ou aux entités politiques subordonnées un pourcentage de ses recettes. Ces entités politiques ne prélèvent pas vraiment d'impôt. Elles obtiennent simplement un pourcentage des recettes globales, l'administration fédérale déterminant le montant total de l'impôt.

Ailleurs, par exemple aux États-Unis, il n'y a pas vraiment de coordination. Le gouvernement fédéral décide de percevoir un impôt et il le fait. Chaque État qui veut faire de même établit ses propres règles et sa propre administration. Chacun a son propre mécanisme de perception, son propre formulaire de déclaration personnelle d'impôt sur le revenu et ainsi de suite. Dans un ou deux cas, on simplifie les choses quelque peu en insérant dans la loi de l'État des définitions du revenu prises dans la loi fédérale, mais au fond, chacun a son propre appareil de perception fiscale.

Le Canada se situe à peu près à mi-chemin entre cet extrême et la pleine coordination, en ce sens que les provinces imposent leur propre taux d'imposition, c'est-à-dire que le taux varie d'une province à l'autre, mais c'est le gouvernement fédéral qui perçoit ces impôts. Il en résulte nécessairement un certain degré d'harmonisation parce que les provinces utilisent le régime fédéral comme levier et par conséquent, l'impôt provincial suit le modèle de l'impôt fédéral.

M. Harvard: Est-il juste de dire que si l'on s'en tient au régime de l'impôt sur l'impôt, comme nous le faisons au Canada, votre comité et tous les politiciens fédéraux et provinciaux devront chercher à perfectionner ce régime afin de le rendre plus précis et plus souple? Est-ce le défi auquel font face particulièrement les provinces? Il y a des choses qu'elles ne peuvent pas faire sans détenir le pouvoir que leur donnerait un régime fiscal complètement nouveau, ou sans que soit créé un nouveau palier d'administration et de perception fiscale.

M. Brown: Certaines provinces ont dit que le régime actuel n'a pas la souplesse voulue pour leur permettre de faire certaines choses qu'elles aimeraient faire, comme par exemple privilégier les familles avec enfants, ou tenir compte d'autres questions qui les préoccupent. On pourrait peut-être modifier le régime actuel de l'impôt sur l'impôt en y ajoutant certains éléments de souplesse afin de donner aux provinces des droits supplémentaires.

Il y a cependant des limites bien nettes à cela. Par exemple, trois des provinces de l'Ouest perçoivent déjà, par l'entremise du gouvernement fédéral, un impôt uniforme qui correspond à un pourcentage uniforme du revenu total. Cela complique déjà l'administration de l'impôt et le gouvernement fédéral s'est opposé à ce que d'autres provinces adoptent un tel impôt uniforme. Il a dit qu'il ne percevrait pas ce genre d'impôt pour d'autres provinces.

Au fond, il existe peut-être une certaine limite au degré de souplesse dont les provinces peuvent profiter tout en gardant un régime qui peut être administré comme un régime unique, qu'il soit conçu en fonction de l'impôt sur l'impôt ou de l'impôt sur le revenu.

Le président: La souplesse élimine-t-elle complètement la simplicité?

[*Text*]

Mr. Brown: Yes, very definitely. The more provincial initiatives that are added to the system, regardless of their merit, the more complex the calculation of tax becomes for the average taxpayer. They also raise all sorts of enormously technical issues that can either result in extreme complexity or unfairness in the tax system. That takes some development to explain, but it's absolutely inherent.

Mr. Harvard: Would it be fair to say this exercise and any achievements under it are for the benefit of the tax collectors, as opposed to the taxpayer? If you were able to score some successes, would it be really noticeable to the person paying the tax, or is this just going to relieve departments of government and so on of certain burdens they now have?

• 1620

Mr. Brown: The exercise is, in the first instance, very definitely one for the tax collector and provincial treasury departments. It would have an effect on the taxpaying public when it hit the tax collection mechanism on the tax form.

Mr. Harvard: To use Mr. Dorin's term, do you mean in terms of greater simplicity or in other ways as well? Would it give him more fairness, for example? Would his tax bill be fairer?

Mr. Brown: If we switched from a tax-on-tax regime to a tax-on-income regime, it is likely that there would be more complexity and more unfairness because the way to avoid complexity is to cut it and have a flat, arbitrary rule.

The problem is that the arbitrary rule distributes unfairnesses on each side. Unfortunately, most of the unfairnesses that would be created would be those that would particularly impact low-income Canadians, who are the ones most concerned with the tax credits, child relief, child care expenses, etc., which are the issues that become most wrapped up in this package.

The Chairman: It seems to me that there are two factors. If you're an elected politician at any level of government, taxes are not very popular. It's something all of us have to live with in one way or another and some of us take more responsibility for them than others, depending on where you happen to be sitting, but they're not something that is particularly appealing to the general public.

Every political party—and I don't mean this in a partisan sense—attempts to try to present itself as the one that can have some greater tax fairness or would provide a fairer tax regime.

It seems to me that the difficulty when dealing with income tax is defining income. I'll come back to that point in a minute.

Mr. Dennis Mills, a member of Parliament, spoke to me recently and he was going to come before this committee at one point in time with a proposal that he has worked out. He called it the single tax, and he just indicated to me this week or last week that he's going to get in touch with you in a week or two. He'd like to come and present that proposal to us, for the consideration of the committee.

I haven't looked at the recent version, but it seems to me that the difficulty you have with that system or any attempt to have that kind of system is not the so-called question of the rates. We used to have ten rates in Canada; we now have

[*Translation*]

M. Brown: Oui, absolument. Toute nouvelle initiative provinciale ajoutée au régime, quelle qu'en soit la valeur, rend d'autant plus complexe le calcul de l'impôt pour le contribuable ordinaire. Elle soulève également toutes sortes de problèmes d'une très haute technicité qui pensent rendre le régime fiscal extrêmement complexe ou injuste. Ce serait long à expliquer, mais c'est absolument inévitable.

M. Harvard: Serait-il juste de dire que ce travail que nous effectuons et ses résultats seront plutôt dans l'intérêt des percepteurs d'impôts que dans celui des contribuables? Si vous réussissiez dans une certaine mesure à assouplir le régime, le contribuable le remarquerait-il vraiment, ou allégeriez-vous simplement le fardeau des ministères?

M. Brown: L'objectif vise avant tout le percepteur et les ministères des Finances provinciaux, et aura des répercussions sur les contribuables par l'entremise des mécanismes de perception prévus au formulaire de déclaration d'impôt.

M. Harvard: Pour reprendre l'expression de M. Dorin, cela se traduira-t-il par une simplification du processus, ou également d'autre manière? Le système d'imposition sera-t-il plus équitable, par exemple?

M. Brown: Si nous passions d'un régime d'impôt sur l'impôt à un régime d'impôt basé sur le revenu, nous risquerions de créer plus de complexité et plus d'iniquité; la façon d'obvier à la complexité est d'avoir une règle uniforme et arbitraire.

La difficulté, c'est qu'une règle arbitraire sème l'iniquité de part et d'autre. Malheureusement, la plupart des injustices ainsi causées toucheraient plus particulièrement les Canadiens à faibles revenus, qui sont le plus visés par les crédits d'impôt, l'allégement fiscal pour enfants, les frais de garde, etc., toutes questions que vise plus particulièrement ce train de mesures.

Le président: Je distingue deux facteurs. L'homme politique élu, quel que soit le poste qu'il occupe, redoute la question des impôts. C'est une nécessité à laquelle nous sommes tous soumis; certains d'entre nous se sentent plus responsables que d'autres, selon leur parti politique, mais d'une façon générale, on sait que le public exècre cette question.

Il n'y a pas de parti politique—et là, je ne prêche pas pour ma paroisse—qui n'essaie de paraître le défenseur de l'équité fiscale ou qui ne promette un régime d'imposition plus juste.

La difficulté, je pense, avec l'impôt sur le revenu, c'est la définition du revenu, mais j'y reviendrai dans quelques instants.

Le député Dennis Mills me disait récemment qu'il allait comparaître devant ce comité pour lui présenter une proposition qu'il a mise au point. Il l'appelle l'impôt unique et il me disait, cette semaine ou la semaine dernière, qu'il va prendre contact avec vous d'ici une ou deux semaines. Il souhaite soumettre une proposition à l'étude du comité.

Je n'ai pas examiné la version récente, mais il me semble que la difficulté que vous pose ce système ou toute tentative d'instaurer ce genre de système ne tient pas à la question dite des taux. Nous avions dix taux au Canada, nous en avons

[*Texte*]

three official rates, although they are not really three rates because, when the surtaxes and other similar items are added, especially in those provinces that have one or two different surtaxes or flat taxes, you actually have a myriad of rates. So it's not three rates. But we moved from ten rates to three rates, theoretically. We could move to two rates quite easily. There's not a lot of difference between the top two rates, and that move is probably achievable.

I suppose it would be possible to move to one rate, except the problem is that, in tax, the rate is really not the complicating factor. Once you've defined income and reached the place where a certain figure is your income, what rate or rates you use is a matter of some very simple arithmetic, and that's not where the complexity is found. So I want to offer you an opportunity to answer the broader question.

This committee has struggled with this question for as long as I've been on the committee, which is coming up to eight years now. At one point in time we actually had some hearings with an objective of trying to simplify the system. You may have even come to one of those hearings, I don't know; I know you've been before the committee in the past. We've made various different stabs and attempts at simplifying the tax system or at doing something that would make it a little less complicated.

• 1625

What we have before us is a proposal that would make it enormously more complicated. Before I get to the specifics of this proposal, can you just tell me from where you sit now—you've practised for over thirty years—is there any overriding way to simplify the tax system if we started with a new approach somehow, if we said, let what is behind us be behind us and let's kind of start with a new theory or at least some theory? It seems to me what happened over the last twenty or thirty years, at least since the last major tax revision, which was I guess after the Carter commission in 1971, is that we have no theory left in the system.

Mr. Brown: I'm afraid the subject of taxable vacation is not a simple matter. It would, I think, be possible to simplify the tax system if you went back to basics and started afresh, but it has certain costs and offsets too. If you really wanted to simplify the system, you would have to use it primarily as a means of raising revenue. You would have to stop employing it, or employing it so widely, to distribute child care tax credits, relief for the poor, GST credits and a host of other things that provide substantial complexity. You might even have to stop using it to induce investment in areas of the Maritimes or to achieve other political, social and cultural aims that now are all embedded in the Income Tax Act.

You'd also have to be prepared to accept that any such process would be fairly disturbing in terms of the public. Given the size of government deficits, tax reform is a zero sum gain. If you give something to somebody, you have to

[*Traduction*]

maintenant officiellement trois, encore qu'il ne s'agisse pas vraiment de taux parce que, quand on y ajoute les surtaxes et autres éléments du même genre, en particulier dans les provinces qui ont une ou deux surtaxes différentes ou taxes forfaitaires, ces taux sont multipliés à l'infini, et l'on ne saurait parler de trois taux. Mais en théorie, nous sommes passés de dix taux à trois taux, et nous pourrions aisément passer à deux, car il n'y a pas grande différence entre les deux taux supérieurs.

J'imagine qu'il serait possible de passer à un taux unique, sauf qu'en matière d'imposition, n'est pas le taux qui engendre des complications. Une fois que le revenu a été défini et que vous le faites correspondre à la fourchette d'imposition, le calcul des taux à appliquer ne représente qu'une simple question d'arithmétique, et ce n'est pas là que réside la complexité. Je voudrais donc vous donner l'occasion de répondre à la question de façon plus générale.

C'est un problème auquel je vois le comité se colleter depuis que j'y siège, soit depuis presque huit ans. Nous avons même eu des audiences, à un certain moment, pour essayer de simplifier le régime et vous avez peut-être assisté à l'une d'entre elles, car je sais que ce n'est pas la première fois que vous comparaissez ici. Nous avons fait plusieurs tentatives de simplification du régime fiscal.

Or, nous sommes saisis d'une proposition qui en augmenterait considérablement la complexité. Avant d'en arriver aux détails, j'aimerais vous demander de nous dire—compte tenu de votre expérience de plus d'une trentaine d'années—s'il existe une façon suprême de simplifier le régime fiscal en repartant à zéro, en disant: tournons la page, repensons tout le système et posons des principes nouveaux? J'ai l'impression qu'au cours des vingt ou trente dernières années, ou tout au moins depuis la dernière réforme fiscale, qui a dû avoir lieu, si je ne me trompe, en 1971, après la Commission Carter, toutes nos théories se sont évaporées.

M. Brown: Je crains que la question de la trêve fiscale ne soit pas simple. Il serait possible de simplifier le régime fiscal en repartant à zéro, mais cela comporterait des coûts et des inconvénients. Si vous vouliez vraiment simplifier le système, vous devriez l'utiliser essentiellement pour percevoir des recettes. Il faudrait cesser de s'en servir—ou tout au moins de le faire dans une aussi grande mesure—pour attribuer des crédits pour frais de garde d'enfants, des allégements d'impôt pour les pauvres, des crédits de TPS et une myriade d'autres dispositions qui compliquent considérablement les choses. Il faudra peut-être même ne plus l'utiliser pour encourager les investissements dans certaines régions des provinces de l'Atlantique, ou pour d'autres objectifs politiques, sociaux et culturels, réalisés actuellement par le truchement de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Vous devriez également être disposés à accepter qu'un tel processus cause des remous dans le public. Compte tenu de l'ampleur des déficits du gouvernement, la réforme fiscale ne peut être profitable. Qui donne d'une main doit reprendre

[*Text*]

take it from somewhere else, because in the end you have to raise just about as much tax as you're raising now. One of the rules of taxation that I have observed is that the losers in such a process tend to complain more vociferously than those who have gained tend to provide you with thanks.

An hon. member: I don't think a politican could say it any better than that. That's true, that is absolutely true.

The Chairman: The GST had a lot of political unpopularity, but it seems to me that one of the things it has going for it is that it's relatively simple in defining the tax base, and that is that you have a transaction. Somebody sold something to somebody and you have a transaction. With a few rare exceptions, perhaps in real estate or whatever, for 95% of the time or maybe 98% of the time it's relatively clear what's being taxed. Therefore, when you apply the rate at 7% or whatever it is, it's a straightforward amount. Some people take exception to this, but by and large, all things being equal, relatively speaking, it's a very simple system for people to know what they owe and how much they are paying, and it is largely unavoidable.

The difficulty with income tax is the definition of income. I don't know how we could ever simplify the system if we aren't prepared to accept that this is the problem and then go about determining what is income. I'm sort of talking to myself here, but as I see it a lot of the perception of tax unfairness comes from people for whom the tax system is not really very complicated—the average wage earner. For somebody who receives a pay cheque every second week or once a month and has the tax calculated, basically the tax system is probably not that complicated. If that's all the income you have over the course of the year—your T4 and maybe a little interest—filling out your tax return is not very complicated.

The problem for a lot of those people is that there are about fifty lines on the tax return with little things written on there that don't apply to them. Let's put it this way; because people don't necessarily know what they are, they're concerned (a) that they're missing something and therefore they're paying too much tax or (b) somebody else is getting the benefit of all those things and they're not. For the vast majority of people, I would say 90%, if we could boil it down to just those lines that apply to them and they didn't have to sort of know about that other stuff, life would be fairly straightforward. The problem is when we get into all those other things.

• 1630

If you have anybody who moves beyond, say, wage or salary incomes or monthly income and they own an apartment building, it becomes pretty difficult to know at the end of the year how much income you had from that apartment building. While you know perhaps how much rent you collected, if all your rugs are worn out, are you better off or worse off?

I guess I'm just looking to you and saying. . .because when we get back in a moment to the study, the question revolves around, again, the definition of income. If we were to move from the tax-based or tax-on-tax-based system to the basically

[*Translation*]

de l'autre parce qu'en dernier ressort, la somme à percevoir reste approximativement la même. S'il y a une constante en la matière, c'est que les vociférations des perdants tendent à couvrir les remerciements des gagnants.

Une voix: Un homme politique ne saurait mieux le dire; vous avez entièrement raison.

Le président: La TPS est très impopulaire, mais il me semble que l'un de ses avantages, c'est qu'elle est relativement simple quant à la définition de l'assiette fiscale; elle est fondée sur une transaction, par exemple une vente. À quelques rares exceptions près, peut-être en matière de transactions foncières, on sait relativement bien, 95 ou 98 p. 100 du temps, ce qui est taxé. C'est pourquoi, lorsque vous appliquez le taux de 7 p. 100 ou quelque autre taux, vous savez quelle somme cela représente. Il y en a qui s'élèvent contre cela, mais dans l'ensemble, toutes choses bien considérées, c'est un système simple qui permet aux gens de savoir ce qu'ils doivent et combien ils paient, c'est un système auquel, relativement parlant, il est impossible de se dérober.

Avec l'impôt sur le revenu, la difficulté réside dans la définition du revenu. Je ne sais comment il serait possible de simplifier le système si nous ne sommes pas disposés à reconnaître que c'est là que le bât blessent, et qu'il nous font définir ce qu'est le revenu. Je me livre ici à quelques réflexions personnelles, mais j'ai l'impression que ce sont les gens pour lesquels le régime fiscal n'est pas vraiment très compliqué—les salariés à revenu moyen—qui ont le plus vif sentiment d'injustice. L'employé qui touche son salaire toutes les deux semaines, ou une fois par mois, sur lequel l'impôt a été calculé, ne perçoit pas le système comme étant si compliqué. Si c'est à cela que se borne votre revenu pour l'année—votre T-4 auquel s'ajoutent, le cas échéant, quelques intérêts—il n'est vraiment pas si compliqué de remplir son rapport d'impôt.

La difficulté, pour un grand nombre de ces gens, c'est que le formulaire contient une cinquantaine de lignes en petites lettres qui ne s'appliquent pas à eux. Voyons les choses comme elles sont: les gens ne savent pas nécessairement à quelle catégorie ils appartiennent, et ils craignent de ne pas bénéficier de toutes les mesures qui pourraient s'appliquer à eux et, par conséquent, de payer trop d'impôt, ou que d'autres, et non eux, sachent tirer profit de toutes ces dispositions. Pour la grande majorité de ces gens, 90 p. 100, à mon sens, les choses seraient beaucoup plus simples si nous pouvions leur présenter un formulaire qui ne s'applique qu'à eux, afin qu'ils soient dans l'ignorance de toutes ces autres dispositions. Le problème, c'est tout le reste.

Si en plus de son revenu d'emploi ou d'une rente mensuelle, quelqu'un possède une maison à logements, il est assez difficile de déterminer à la fin de l'année quel revenu on a pu tirer de cette maison. On connaît probablement le montant des loyers, mais s'il a fallu remplacer toute la moquette, a-t-on vraiment réalisé un bénéfice?

Ce que je veux dire. . .quand nous en reviendrons tout à l'heure à l'étude, la question de la définition du revenu se posera à nouveau. Si l'on décidait d'abandonner l'impôt sur l'impôt au profit de l'impôt basé sur le revenu, ce serait

[*Texte*]

tax-on-income question, what we're talking about when the provinces ask for more flexibility is that presumably they would want greater flexibility in determining income, in other words, more deductions for RRSPs, for example, retirement savings.

The Province of Alberta might decide they want to encourage retirement saving, or maybe the Province of Quebec. . .not a perfectly good example because they have their own system. But maybe the Province of Ontario decided they wanted to have more deductions for child care. You would end up basically compounding exactly what is the problem currently with the income tax system. That is, you'd have a myriad of definitions of income. Nobody would be able to define their income.

Mr. Brown: I certainly agree with you that in taxation the great difficulty is not the rates but the base. It's the difficulty of defining the income base and dealing with it and getting it right and getting it so that it isn't very complex.

In terms of making the system easier for individuals, we do now have a short-form income tax return that people can fill out. It's possible to contemplate that this could be made even much simpler. In the United States they have it down so that the people at the very bottom of the scale have, in effect, virtually an IBM card, a postcard. You just fill it in, mail it in and that's it. The government calculates your return, sends you back a note with either a bill or a cheque, and that's it.

So there are some simplifications. The difficulty, though, is what we've done with the tax system. Now there are three main elements—the tax base, the income you have to pay tax on; the rate; and then all sorts of credits. The credits are for child care, for dependants, for tuition, for amounts tranferred from your wife. The list goes on and on.

These credits are of particular value to low-income Canadians or Canadians who are in particular circumstances, such as those, for example, with high medical expenses and who can claim a medical credit. The issue is that because you've used the tax system to accomplish the social purposes inherent in tuition credits, health cost credits and so on, this complicates the system. It complicates the system for the people who have the most difficulty with it, low-income Canadians.

Mr. Harvard: Maybe what we should do, then, is to stop using the tax system for some of these social purposes and not end the social programs as such, but do them separately from the income tax. Does that make sense to you?

Mr. Brown: Yes. It makes sense in terms of taxable vacation, although I would warn you it has certain costs. That gets into the huge issue of universality versus targeted credits, etc., which has some dollar numbers attached to it.

Mr. Harvard: I wanted just to add a comment to what Mr. Dorin said earlier. There is no doubt that I think the tax on income and the definition of income—and it comes in multitudinous forms—creates a lot of problems. I think there is a sense of unfairness held particularly by lower-income people.

[*Traduction*]

parce que les provinces souhaitent plus de latitude en vue de définir plus librement le revenu et d'autoriser probablement de plus grandes déductions pour les REER, les régimes d'épargne-retraite, par exemple.

Le gouvernement de l'Alberta pourrait décider d'encourager l'épargne-retraite et le gouvernement du Québec. . .ce n'est pas un très bon exemple puisque le Québec a déjà son propre régime fiscal. Supposons toutefois que le gouvernement de l'Ontario décide d'accroître les déductions pour frais de garde. Cela décuplerait en fait le problème actuel de la fiscalité, à savoir la kyrielle de définitions du revenu. Personne ne serait capable de définir son revenu.

M. Brown: Vous avez raison de dire que le plus difficile dans la fiscalité, ce n'est pas de déterminer le taux d'imposition, mais plutôt l'assiette. Il est difficile de bien définir le revenu imposable sans faire d'erreurs et sans trop compliquer les choses.

Quant à simplifier le régime pour les particuliers, il existe un formulaire de déclaration d'impôt abrégé qu'il pourrait être possible de simplifier encore plus. Aux États-Unis, ceux pour lesquels c'est le plus simple n'ont qu'à remplir une carte postale et à la renvoyer au gouvernement qui fait tous les calculs et vous renvoie soit un chèque soit une facture. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Il serait donc possible de faciliter encore les choses. Le problème, c'est ce qu'on a fait du régime fiscal. Il se compose maintenant de trois éléments principaux: l'assiette d'imposition, c'est-à-dire le revenu sur lequel il faut payer l'impôt; le taux d'imposition, et puis tous les crédits. Il y a des crédits pour frais de garde d'enfants, pour les personnes à charge, pour les droits de scolarité, pour les montants transférés aux conjoints, etc. La liste est interminable.

Ces crédits profitent surtout aux Canadiens à faibles revenus ou à ceux qui se trouvent dans une situation bien particulière, par exemple ceux qui ont d'énormes frais médicaux et qui ont donc droit à un crédit. Comme on s'est servi du régime fiscal pour atteindre certains buts sociaux inhérents aux crédits pour les droits de scolarité, pour les frais médicaux, etc., le système est devenu fort compliqué. Et compliqué pour ceux-là mêmes qui ont déjà le plus de mal à le comprendre, les Canadiens à faibles revenus.

M. Harvard: Alors peut-être devrait-on cesser d'utiliser le régime fiscal à des fins sociales et maintenir les programmes sociaux en les dissociant complètement de l'impôt sur le revenu. Est-ce que cela se pourrait?

M. Brown: Oui, ce serait possible d'accorder une trève fiscale, mais je dois vous avertir que cela comporterait des coûts. Vous soulevez là toute la question de l'universalité par opposition aux crédits ciblés, etc., ce qui correspond à un certain montant.

M. Harvard: Je voudrais ajouter une observation à ce que M. Dorin a dit tout à l'heure. Nul doute que l'impôt sur le revenu et la définition du revenu—qui prend des formes multiples—sont la cause de bien des problèmes. Les gens à faibles revenus surtout ressentent une certaine injustice.

[*Text*]

The reason for this is that when they look at the tax forms what they see, quite starkly, is that they have no place to hide. They know that they've earned $29,000 or $39,000 or whatever it is, and they have no place to hide. They're totally exposed. They have to pay the rate, whereas they know that somebody else, who may be a business person or whatever, and whose income or at least revenue can be five or ten times higher, or a thousand times higher, at the end of the day, by golly, hasn't paid very much in tax. It has partly to do, or all to do perhaps, with the definition of income, Mr. Dorin, but I sense that that's one of the major sources of dissension and umbrage.

• 1635

The Chairman: I think you're right in what you pont out. There's a difference between, if we want to use this term, "revenue" and "income" or what we might call in business "revenue" and "profit". The difficulty is that the guy who's earning $29,000 a year and has no place to hide, talks to his neighbour next door who told him, "I write my car off because I use it for business purposes" or whatever. The fact of the matter is that if you know anything about the system, getting to write your car off is not particularly of any great benefit. In fact, first it's horrendously complicated, and second, at the end of the day, you're probably worse off for trying to have written it off by the time you add in all the personal benefits that you have to take back in the income and all those kinds of things.

People think there are all kinds of loopholes out there. There aren't nearly as many as people think there are. I don't know, Mr. Brown, whether you share that opinion. There are all kinds of people out there, however, who are avoiding taxes. The poor schmuck who just gets a pay cheque, as Mr. Harvard says, has no place to hide and he's the one who's paying it all.

Mr. Harvard: Before you answer that, Mr. Brown, let me just point out that I think a lot of people tend not to compare themselves with other individuals but with corporations. They hear all kinds of stories about 80, or 90, or 100,000 corporations that pay no income tax at all.

I can recall about 13 or 14 years ago doing a documentary for the CBC on the west coast. The documentary was about the top 20 real estate companies in Canada at that time. Of the top 20, 7 of them paid no income tax at all. It is pretty hard to tell that to the ordinary Canadian. They look at a large corporation like a real estate company and when you tell them that it didn't pay any income tax, they find that very difficult to understand and probably conclude that there is something wrong with the tax system. I would tend to agree.

Mr. Brown: Clearly, there is some appreciation of unfairness about some aspects of the tax system, and the complexity adds to that. In effect, it makes it a black box so the people can't understand what's happening.

I would mention, however, that over the last few years a large number of tax preferences have been eliminated from the system. I think that has made the system much more fair and has given us much more of a level playing field. It's not

[*Translation*]

Ils ont ce sentiment quand ils voient le formulaire de déclaration d'impôt et constatent qu'ils ne peuvent profiter de rien. Ils savent qu'ils ont gagné 29,000$ ou 39,000$ et qu'ils ne peuvent rien cacher. Ils doivent payer l'impôt calculé, alors que quelqu'un d'autre, peut-être un entrepreneur, dont le revenu peut être dix fois supérieur au leur, peut-être même mille fois, ne paiera pas beaucoup d'impôt au bout du compte. Tout cela est dû en partie, ou peut-être entièrement, à la définition du revenu, monsieur Dorin, mais j'ai l'impression que c'est là l'une des principales sources de dissension et de ressentiment.

Le président: Je crois que vous avez raison. Il faut effectivement faire la distinction entre ce qu'on appellerait en affaires les revenus bruts et les revenus nets, entre les recettes et les profits. Le problème, c'est que celui qui gagne 29,000$ par année et qui ne peut profiter d'aucune déduction, rencontre son voisin qui, lui, peut déduire sa voiture parce qu'il s'en sert pour son travail. Évidemment, si vous connaissez le moindrement la fiscalité, vous savez que le fait de pouvoir déduire sa voiture ne présente pas un très grand avantage. Premièrement, c'est terriblement compliqué et deuxièmement, au bout du compte, quand il faut ajouter aux revenus toutes sortes d'autres avantages personnels, déduire la voiture obligera peut-être à payer plus d'impôts.

Les gens ont l'impression qu'il y a toutes sortes d'échappatoires. Ils se trompent. Est-ce que vous partagez mon opinion, monsieur Brown? Évidemment, quantité de contribuables réussissent à ne pas payer trop d'impôts. Le pauvre diable qui reçoit un chèque de paye, comme l'a dit M. Harvard, ne peut profiter d'aucune déduction et c'est lui qui paie le maximum.

M. Harvard: Avant d'écouter votre réponse, monsieur Brown, permettez-moi de signaler que beaucoup de gens tendent à se comparer non pas à d'autres particuliers, mais aux sociétés. Ils entendent dire que 80,000, 90,000 ou 100,000 entreprises ne paient aucun impôt sur le revenu.

Il y a 13 ou 14 ans, je me souviens d'avoir fait un documentaire pour la Société Radio-Canada sur la côte ouest. Il y était question des 20 plus grandes sociétés immobilières du Canada à l'époque. Parmi elles, sept ne payaient aucun impôt sur le revenu. C'est difficile à avaler pour le Canadien moyen. Quand on pense que de grandes sociétés comme les sociétés immobilières ne paient aucun impôt sur le revenu, le Canadien moyen en arrive probablement à la conclusion que quelque chose ne tourne par rond. Je serais plutôt d'accord avec lui.

M. Brown: On a effectivement l'impression qu'il y a certaines injustices et le fait que la fiscalité soit compliquée n'aide pas. C'est comme si l'on voulait empêcher les gens de comprendre ce qui se passe.

Je dois dire toutefois que depuis quelques années, on a éliminé un grand nombre d'avantages fiscaux. Le régime est maintenant beaucoup plus équitable pour tous. Il est loin d'être parfait, mais il comporte tout de même moins

[*Texte*]

perfect by any means but I would say it is much fairer. Life comes around in some rather peculiar ways. I am sure that 10 out of 10 real estate companies in Canada aren't paying any tax at the moment, but it's for very good reasons. They're not making any money.

The Chairman: I want to ask you one question. It's related to the subject, but at the moment it's sort of indirectly related because I want to give you a hypothetical question afterward to deal with. In the most recent federal budget there was a proposal to change the child benefit system. I presume you're probably somewhat familiar with those changes.

Mr. Brown: Yes.

The Chairman: I'd like to get your opinion on some of that for two reasons. First, I anticipate that this committee is going to be dealing with a bill very shortly that's supposed to be introduced any day now that would put those changes in place. I'd like to ask you a couple of questions about that and then move on to how that change would impact with regard to the proposed tax on income for provinces.

Basically, that change takes a number of the former credits—it used to be deductions, now it's credits—out of the tax system. In many ways, it does exactly what was mentioned here earlier by Mr. Harvard by taking what we would call certain social benefits or socially directed benefits out of the tax system and putting them into another system, which is essentially a monthly cheque.

I'd like to know, but not necessarily from a social policy point of view, the point of view of simplifying the system, if you want to call it that. You can call it the technical point of view. They're the same kinds of issues you got into with your study, whether you think that is a positive initiative. Again, I'm not asking you from the social policy point of view; I'm asking you as a tax practitioner. Is that going to simplify the system?

• 1640

Mr. Brown: I think on balance it will simplify the system. What it does is replace several systems, which included the family allowance system and also the child tax credit system, with one integrated system of providing benefits in respect of dependent children. The result is a simplification of the tax system because you've taken some baggage out of it and put it somewhere else.

It's not a total simplification because your system is still income-tested—that is, the amount of monthly benefit you get in respect of children is still related to your income, so it's tied back to your income tax return. But the overall effect is much simpler.

Incidentally, just to address the one point while we're on it, that system, if adopted by the federal government, would make it somewhat easier for the provinces to administer a tax-on-income regime, because it would take away the complexity and the baggage of all of the child tax credits, etc., that are now there and that they would have to replicate, providing one system that the provinces, if they wished to do so, could simply camp on top of.

The Chairman: That was going to be my next question. You've already kind of answered it in advance. I guess what I'm wondering here is a bit of a broader question, but it's coming back to allowing provinces to determine their tax

[*Traduction*]

d'injustices. La vie fait parfois d'étranges détours. Je suis certain qu'à l'heure actuelle, pas une société immobilière au Canada ne paie d'impôt sur le revenu, et pour une très bonne raison: elles ne font aucun profit.

Le président: Je veux vous poser une question. C'est relié à ce sujet, mais un peu indirectement puisque je veux formuler une hypothèse ensuite. Dans le dernier budget fédéral, on a proposé de modifier les allocations familiales. Vous êtes sans doute au courant.

M. Brown: Oui.

Le président: Je voudrais savoir ce que vous en pensez, pour deux raisons. Premièrement, je prévois que notre comité devra sous peu se pencher sur le projet de loi qui doit être présenté incessamment afin d'effectuer les changements proposés. Je voudrais vous poser quelques questions là-dessus, puis vous interroger quant à l'effet de ces changements sur l'impôt sur le revenu que proposent les provinces.

On prévoit donc supprimer divers crédits, qui étaient auparavant des déductions. À bien des égards, on accomplira ce dont M. Harvard a parlé un peu plus tôt, c'est-à-dire soustraire du régime fiscal certains avantages sociaux qui seront intégrés à un autre système, essentiellement une allocation mensuelle.

Ce qui m'intéresse, ce n'est pas tant le côté social de la politique que le côté simplification du régime, si l'on peut dire. On pourrait aussi parler du côté technique. Ce sont les mêmes questions que celles abordées dans votre étude. Pensez-vous que ce soit une initiative heureuse? Je ne m'intéresse pas à l'aspect social de la politique. Je veux avoir votre opinion à titre de fiscaliste. Est-ce que cela va simplifier la fiscalité?

M. Brown: Je crois qu'en définitive, cela va simplifier la fiscalité. On remplace en fait plusieurs régimes, celui des allocations familiales et celui du crédit d'impôt pour enfants, par un seul régime intégré qui accordera des allocations pour les enfants à charge. On simplifie ainsi la déclaration d'impôt puisqu'on en extrait une partie pour la mettre ailleurs.

Ce ne sera pas parfaitement simple puisque ce nouveau régime demeurera sur le revenu, c'est-à-dire que le montant de l'allocation mensuelle versée pour les enfants sera calculé en fonction du revenu. Il faudra donc se fier à la déclaration d'impôt sur le revenu. Mais dans l'ensemble, ce sera beaucoup plus simple.

Soit dit en passant, tandis que nous y sommes, si ce régime est adopté par le gouvernement fédéral, il facilitera quelque peu l'administration par les provinces d'un impôt basé sur le revenu puisqu'il n'y aura plus toute la complexité des crédits d'impôt pour enfants et de tout le reste, qu'elles auraient été obligées de copier. Il y aura maintenant un régime distinct que les provinces pourront imiter si elles le souhaitent.

Le président: C'est précisément la question que j'allais vous poser. Vous y avez déjà répondu. J'avais en fait une question plus générale toujours quant à l'opportunité de laisser les gouvernements provinciaux baser leur impôt sur le

[*Text*]

based on income rather than on the federal tax. One of the differences we have between Canada and the United States is that we don't have joint tax returns here. And one of the difficulties that creates for us is this—whether real or perceived—unfairness that people in similar situations as a family are taxed differently. In other words, it's more expensive to get married for a variety of reasons; it just simply is.

Maybe the other way to put it is that if your income is from a single income earner, the same total income earned by one person will have a very different tax treatment than that same total income earned by two people. I'd like you to perhaps elaborate on that area if you could with regard to what, if we were to adopt some form of joint tax return, the implications would be for the system in general. More specifically then, would that allow an easier or a more difficult transition for the provinces if they wanted to try to have that increased flexibility?

Mr. Brown: Again, that's a large and complicated question. You're quite right. In Canada a family with one wage earner making $60,000 a year will pay a great deal more in tax than a married couple each of whom makes $30,000. In the United States, incidentally, it's the reverse. A family where there's one income earner making $60,000, married with a spouse not working, will pay much less tax than another family with two wage earners making $30,000 each.

The Chairman: Can you just explain why that works that way?

Mr. Brown: It's essentially because the U.S. collects very heavy social security taxes, taxes that run up to 8%, 9% of gross income. And those are imposed on the first—I forget the actual number—$30,000 or $40,000 worth of income. If you have two wage earners, in effect both have to contribute social security taxes on their total income, whereas if you have one, that tax is only imposed on part of the income and the excess is tax-free. Social security taxes are a much more important component of their tax system. They raise a lot more money and they're much heavier than our CPP, for example.

• 1645

Would it simplify the system? It depends on what you want the system to do. If you are very heavily into providing income related credits, child credits, dependency credits and so on, through the income tax system, then probably the fairest way to test those, if you are going to test them from an income basis, is to test them on family income rather than on the income of the one person who is filing the return.

A voice: The aggregate income.

Mr. Brown: The aggregate income of the family is the appropriate test as to whether you want to pay low income credits and so on. In that sense, using family income would be beneficial and would be easier.

You have to be very careful. There are just two issues I will mention. One is that it inherently results in a higher marginal rate of tax on the second wage earner than our present system. That is, if I am married and my wife isn't working, but she decides to go out and get a job and makes $20,000 somewhere, she pays tax on $20,000 at the bottom of the system. If we have a joint return and my wife decides to go out and get a job, $20,000 will be taxed on top of my

[*Translation*]

revenu plutôt que sur l'impôt fédéral à payer. L'une des différences entre le Canada et les États-Unis, c'est qu'ici, il n'y a pas de déclarations d'impôt conjointes, ce qui crée une injustice—réelle ou imaginaire—puisque les familles ne sont pas toutes imposées de la même façon. C'est-à-dire que les gens mariés paient plus d'impôt pour toutes sortes de raisons.

En d'autres termes, à revenu égal, une famille n'ayant qu'un seul revenu ne paie pas du tout le même impôt qu'une famille en ayant deux. Si nous devions adopter une déclaration d'impôt conjointe, quelles répercussions cela aurait-il sur le régime en général? Plus précisément, la transition serait-elle plus facile ou plus difficile pour les provinces qui souhaiteraient profiter de cette plus grande latitude?

M. Brown: C'est une vaste question assez complexe. Vous avez tout à fait raison. Au Canada, une famille à un seul revenu de 60,000$ par année paiera beaucoup plus d'impôt qu'une famille à deux revenus de 30,000$ chacun. Soit dit en passant, c'est le contraire aux États-Unis. Là-bas, une famille qui a un revenu de 60,000$, c'est-à-dire dont l'un des époux ne travaille pas, paiera beaucoup moins d'impôt qu'une famille à deux revenus de 30,000$ chacun.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Brown: C'est essentiellement parce que les États-Unis perçoivent de très lourdes charges sociales qui correspondent à 8 ou à 9 p. 100 du revenu brut. Mais elles sont perçues sur les 40,000 premiers dollars de revenu environ. Autrement dit, s'il y a deux revenus, chacun des salariés devra payer les charges sociales sur l'ensemble de son revenu alors que sur un seul salaire, seuls les 40,000 premiers dollars sont taxés; le reste est exonéré. Or, l'impôt là-bas est constitué surtout de ces charges sociales. Le gouvernement perçoit de fortes sommes, beaucoup plus élevées que nos cotisations au RPC, par exemple.

Est-ce que cela simplifierait le système? Cela dépend de ce que l'on en attend. Si l'on tient à accorder des crédits liés aux revenus pour les enfants, les personnes à charge, etc., alors la façon de faire la plus équitable, c'est sans doute de tenir compte du revenu familial plutôt que du revenu de la personne qui signe la déclaration d'impôt.

Une voix: Le revenu global.

M. Brown: Le revenu familial global est celui dont il faut tenir compte si l'on veut payer peu de crédits d'impôt. En ce sens, ce serait sans doute avantageux et plus simple.

Il faut être très prudent. Je ne vais mentionner que deux problèmes à ce sujet. Le premier, c'est qu'il entraîne automatiquement un taux marginal d'impôt plus élevé pour le deuxième revenu. Autrement dit, si je suis marié et que ma femme se trouve un emploi à 20,000$ par année, elle va payer de l'impôt sur ces 20,000$ et son taux d'imposition sera très bas. S'il faut faire une déclaration conjointe, son revenu de 20,000$ sera ajouté au mien et donc imposé à un

[*Texte*]

income at a much higher rate. That is the marginal tax issue for the second wage earner.

The second issue is that again you are dealing with a zero sum game. If you provide benefits to married people, then automatically the system will adjust so as to provide higher taxes on single people, provided that you accept the constraint that the system has to generate as much revenue as it is generating now. As always in the tax business, there are winners and there are losers.

Mr. Harvard: Mr. Brown, I come from a so-called have-less province, Manitoba. We are not as rich as British Columbia or Alberta or Ontario. I want to know whether this switch, if it were to happen, would be what you might call revenue neutral. Would it be either advantageous or disadvantageous to a province like mine to have this switch from a collection on tax to a collection on income, or does it matter?

Mr. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Is that from the point of view of the taxpayer, the province, or the feds?

Mr. Harvard: I suppose in this case from the point of view of the Manitoba Treasury.

Mr. Brown: There is nothing inherent in the system in a switch from a tax on tax to a tax on income basis at appropriate rates that would mean that Manitoba, for example, would be either worse off or better off. If you choose the appropriate rate, you should get essentially the same answer.

From the point of view of taxpayers I might just mention that the switch is so complex; that is, you have a tax on tax and you have a method of calculating your total tax bill. You sort of throw all that out and you now have a federal tax. You've got another set of calculations and you come to a provincial tax. When you add the two together, and supposing the total came to $200 more than you used to pay on the same income, it would be very difficult for the average individual to figure out which government was putting a tax increase on him.

That is one of the concerns that has been raised by individual taxpayers. When you go through a total revolution of the system, it is very hard to assign responsibility to the outcome.

Mr. Harvard: Well, there is something to be said for ambiguity in politics.

The Chairman: You bring up a point that I have been complaining about for quite some time now, and that is that the federal government, by and large, is seen by a lot of people as the tax collector. We bear the brunt, if you like, of people's anger for collecting the tax, a good measure of it collected for the provincial governments.

When you do your tax return at the end of the year, if you do it yourself or if you pay any attention to the breakdown, you have a federal tax and a provincial tax, adding up the total. But for those people who go to one of the accounting firms or tax preparation firms and who get it done for them, at the end of it all they pay attention to is whether they owe or whether they get a cheque back. They probably have no concept of what share is going where.

[*Traduction*]

taux beaucoup plus élevé. Vous avez donc premièrement le problème du taux marginal d'impôt pour le deuxième revenu.

Le second, c'est qu'il s'agit encore une fois d'un jeu à somme nulle. Si vous accordez des avantages aux gens mariés, il y aura automatiquement rajustement aux dépens des célibataires dont l'impôt augmentera, si vous admettez que le fisc doit continuer à rapporter les mêmes revenus. Comme toujours en fiscalité, il y a des gagnants et des perdants.

M. Harvard: Monsieur Brown, je suis d'une province dite moins bien nantie, le Manitoba. Nous ne sommes pas aussi riches que la Colombie-Britannique, l'Alberta ou l'Ontario. Je voudrais savoir si ce changement, advenant qu'il se produise, pourrait n'avoir aucun effet sur les revenus. Serait-il avantageux ou désavantageux pour une province comme la mienne de passer d'un impôt sur l'impôt à un impôt basé sur le revenu? Est-ce que cela a une importance?

M. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Du point de vue du contribuable, du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral?

M. Harvard: Je présume qu'en l'occurrence, ce serait du point de vue du Trésor du Manitoba.

M. Brown: En soi, rien dans le fait de passer d'un impôt sur l'impôt à un impôt basé sur le revenu ne saurait améliorer ou empirer la situation du Manitoba, par exemple, si les taux sont rajustés comme il faut. Les revenus seront les mêmes.

Du point de vue du contribuable, ce sera plus complexe puisqu'actuellement, l'impôt provincial étant calculé à partir de l'impôt fédéral, il y a une seule méthode pour l'impôt global à payer. Dorénavant, il y aurait un impôt fédéral, puis toute une autre série de calculs pour aboutir à l'impôt provincial à payer. Si le total à payer était de 200$ supérieur, le contribuable moyen aurait beaucoup de mal à déterminer lequel des deux gouvernements vient de lui imposer une hausse d'impôt.

C'est d'ailleurs l'inquiétude qu'ont formulée les particuliers. Lorsqu'il y a une refonte totale d'un système, il est très difficile d'en imputer les conséquences.

M. Harvard: En politique, l'ambiguïté a ses avantages.

Le président: Vous venez de soulever une chose dont je me plains depuis pas mal de temps déjà; pour la plupart des gens, c'est le gouvernement fédéral qui perçoit l'impôt. Autrement dit, c'est à nous que les gens en veulent alors que pourtant, une bonne partie de l'impôt est perçue au nom des gouvernements provinciaux.

Ceux qui préparent eux-mêmes leur déclaration d'impôt savent que dans le total, il y a l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Mais ceux qui la font faire par un comptable ou par une firme spécialisée s'intéressent seulement de savoir s'ils auront droit à un remboursement ou non. Ils ne savent absolument pas que l'impôt est partagé entre deux ordres de gouvernement.

[*Text*]

• 1650

In your report and also in your remarks, you suggested that the federal government should be prepared to move some distance to accommodate the provinces' desire for more flexibility, but not so far as to destroy the system. In other words, there is a limit. I'd like you to elaborate on that a little bit. In general, the provinces that are seeking the flexibility, are they the rich provinces or the poor provinces? Who are they?

In terms of the kinds of things they are looking for, what they are and what might be possible, because I guess my view is that... From the point of view of a federal politician, I'd probably just as soon let the provinces set up their own tax system and collect their own taxes so I don't have to take the political criticism for it.

I'm not saying that's positive for the economy or for the country as a whole, but from a strictly political point of view, one level of government taking responsibility for the other's sins—it would be a lot easier if they simply set up their own system and collected their own taxes. So I'd like you to elaborate on what kind of flexibility the provinces are looking for and what might be possible or within the realm of accomplishing some movement, but without going so far as to unduly complicate the system.

Mr. Brown: You're right in that the transparency issue is a fundamental issue here. The federal government and federal politicians tend to be assigned responsibility for the burden of the income tax system. In fact, of every $100 in personal income taxes raised in Canada, over $40 goes to the provinces.

With respect to your question about the restraints the federal government might legitimately impose... Let me answer the first question you raised, about what the provinces are seeking. I can't articulate that very well because the provinces have not articulated it. The provinces that have raised this issue with some vehemence have included Ontario, Saskatchewan and British Columbia, but to the best of my knowledge virtually every province has raised it, with the sole exception of Prince Edward Island.

In part I think they want it as a tool to let them do their own thing, to respond to particular pressures. The issue that Saskatchewan raised very strongly—mind you, that was a previous administration—was more tax credits for families, more relief for families with children. Other provinces have raised issues on an entirely different basis—more personal tax credits for investment in the province, which would relate to investment in provincial enterprises. But none of them have given specific packages of actual things they want to do.

Your question about the reasonable constraints—that gets very complex, but an overview might be that the provinces would agree that in dealing with such issues as personal tax credits, which are for children, for dependants, for tuition, etc... They would largely work off of the federal system. In other words, they would take the federal credits and augment them, and they would have some choice in the level to which they would augment them. Whether they

[*Translation*]

Dans votre rapport, et aussi dans votre exposé, vous avez dit que le gouvernement fédéral devrait être disposé à faire un bout de chemin en vue de répondre aux désirs de latitude des gouvernements provinciaux, mais pas au point de détruire le système. Autrement dit, il y a une limite. Je voudrais que vous apportiez des précisions. En général, est-ce que les provinces qui souhaitent avoir plus de latitude sont riches ou pauvres? Quelles sont-elles?

Que recherchent-elles et qu'est-ce qu'elles pourraient obtenir parce que je crois que... Étant un politicien fédéral, je préférerais que les provinces établissent leur propre régime fiscal et perçoivent elles-mêmes leurs impôts parce que je n'aime pas être critiqué à leur place.

Cela ne veut pas dire que ce serait avantageux pour l'économie ou pour l'ensemble du pays, mais d'un strict point de vue politique, un ordre de gouvernement doit expier les péchés d'un autre; alors ce serait beaucoup plus simple si les provinces instituaient leur propre régime fiscal et percevaient elles-mêmes leurs impôts. Je voudrais donc que vous précisiez quel genre de latitude veulent les provinces et ce qu'on pourrait leur accorder sans compliquer inutilement la fiscalité.

M. Brown: Vous avez raison de dire que la transparence est fondamentale. Le gouvernement fédéral et les politiciens fédéraux sont souvent tenus pour seuls responsables du fardeau fiscal. En fait, sur 100$ perçus en impôt sur le revenu des particuliers au Canada, plus de 40$ reviennent aux provinces.

Quant aux contraintes que le gouvernement fédéral pourrait légitimement imposer... Je vais répondre d'abord à votre première question, quant à savoir ce que recherchent les provinces. C'est assez difficile pour moi de le préciser puisqu'elles-mêmes ne l'ont pas fait. Les provinces qui ont beaucoup insisté sont l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, mais à ma connaissance, toutes les provinces ont soulevé la question, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour elles, ce serait un moyen de faire ce qu'elles veulent et de répondre à certains besoins particuliers. La Saskatchewan a beaucoup insisté—remarquez qu'il s'agissait du gouvernement précédent—sur des crédits d'impôt accrus pour les familles ayant des enfants. Pour d'autres provinces, c'était une toute autre histoire—on voulait accroître les crédits d'impôt personnels pour les investissements dans les entreprises provinciales. Aucune province n'a toutefois précisé ses intentions.

Quant aux contraintes raisonnables, c'est très complexe, mais en gros, on peut dire que les provinces voudraient s'occuper notamment de crédits d'impôt personnels pour les enfants, pour les personnes à charge, pour les droits de scolarité, etc. On s'inspirerait largement du régime fédéral. Autrement dit, les provinces augmenteraient les crédits fédéraux dans la proportion de leur choix. Elles garderaient les définitions fédérales de «personne à charge», et les

[*Texte*]

added 50% or 60%, basically they would work out of the federal system by using the federal definitions of "dependant" and who's entitled to a credit and so on, and build on that system and provide some flexibility at the provincial level.

• 1655

Another reasonable constraint would be that they would only introduce definitions and a system that can be effectively administered. For example, without trying to be pejorative about it, there is right now in Ontario a tax credit system that is based on the amount of rent you pay. The federal tax system doesn't have your personal rent as an item in the calculation of your taxable income, and therefore the federal tax auditors don't check your personal rent.

When you introduce a system that has an issue in it that the federal government has never inquired into or has a reporting system or a T4 system for double checking, then you create either a need to hire a lot more tax assessors and go around and check yet another number or a possibility of a substantial amount of evasion. Therefore, you have to be careful about adding new criteria to the definition of tax that aren't dependent on what the federal government is already checking in its administration and audit processes.

A final check, which is rather complicated, is that in terms of objections to tax, appeals and going to court, the great bulk of those now are funnelled through the federal court system—tax board, Federal Court of Appeal and Supreme Court. The primary thing you're determining is your federal tax. Your provincial tax is a percentage of that. Once you argue out what your federal tax is, your provincial tax is automatic.

If you get into a lot of issues that are defined at the provincial level, then you will find taxpayers who will be compelled or have the opportunity to go through two totally separate systems of objection and appeal. They can fight out their federal assessment on this end and then they can go into the provincial court system or the provincial administration system and fight out all over again. That would involve a tremendous amount of duplication and a tremendous amount of expense. In order to forestall that, again, if you compel the provinces to camp on to federal definitions so that they're augmenting the federal system, whether it be federal tax or federal credits and low-income relief, then you can have an integrated system in which everything depends on a common set of definitions administered through a common objection, appeal and court system. You would not have to duplicate the entire administrative and appeal process.

Those are the kinds of reasonable constraints that we thought should be built into the system.

Mr. Whittaker: How have the provinces responded to the complexity argument that you put forward? On the one hand, they want more flexibility and you have said it would be very complex. Can both of those be answered? How have they responded to flexibility, and how has the federal government perhaps looked at the possibility of how to build in more flexibility within the present system? We certainly don't need things made more complex within the income tax area, for it is complex enough as it is.

[*Traduction*]

critères d'admissibilité à un crédit, etc., mais elles pourraient augmenter le crédit de 50 ou de 60 p. 100, par exemple.

Comme autre contrainte raisonnable, il y aurait la possibilité pour les provinces de proposer de nouvelles définitions et un système facile à administrer. Par exemple, sans vouloir critiquer, il existe actuellement en Ontario un système de crédit fiscal fondé sur le montant du loyer. L'impôt fédéral n'utilise pas du tout le montant du loyer dans le calcul du revenu imposable. Par conséquent, les vérificateurs fédéraux ne vérifient pas votre loyer.

Si l'on propose une formule dont un élément est totalement étranger au gouvernement fédéral ou qui nécessite une déclaration ou un T4 permettant la vérification, on peut créer la nécessité d'embaucher un plus grand nombre de répartiteurs pour découvrir les fraudes fiscales et leur montant. Quand on ajoute de nouveaux critères, il faut faire en sorte qu'ils ne nécessitent pas de vérification par le gouvernement fédéral.

De plus, lorsqu'il y a contestation d'une cotisation et appel, presque toutes les causes se retrouvent devant la cour fédérale: Cour de l'impôt, Cour d'appel fédérale et Cour suprême. La première chose à déterminer, c'est l'impôt fédéral, l'impôt provincial en étant un pourcentage. Une fois que l'on s'est entendu sur le montant de l'impôt fédéral, l'impôt provincial est automatiquement rajusté.

Si l'on se retrouve avec plusieurs choses définies au niveau provincial, les contribuables devront ou pourront se prévaloir de deux procédures de contestation et d'appel totalement distinctes. Ils pourront contester leurs cotisations fédérales en Cour fédérale et ensuite contester la cotisation provinciale devant le tribunal provincial. Cela signifie dédoublements et multiplication des dépenses. Si l'on oblige les provinces à s'en tenir aux définitions fédérales, mais à augmenter le montant des crédits, quels qu'ils soient, alors on obtient un régime intégré où tout dépend de la même série de définitions pouvant être contestées suivant une procédure unique. On ne serait pas obligé d'avoir deux administrations et deux procédures d'appel totalement différentes.

Voilà le genre de contraintes raisonnables que nous pourrions envisager.

M. Whittaker: Qu'ont répondu les provinces à votre argument concernant la complexité? Elles veulent plus de latitude, mais vous avez dit que le régime serait alors très complexe. Peut-on avoir l'une sans l'autre? Le gouvernement fédéral a-t-il envisagé les moyens d'assouplir un peu le régime actuel? Nous n'avons certainement pas besoin d'une fiscalité encore plus complexe.

[*Text*]

Mr. Brown: To go back to the report, the fundamental point we made in the report was when you came right down to it, the critical issue was not the tax on tax or the tax on income. The fundamental issue is the flexibility to allow the provinces and the limits that you might impose upon the provinces to invent totally new aspects of the personal tax system.

It is possible, for example, to have a tax-on-income system that would be relatively simple provided that the provinces didn't go off in every direction in redefining credits, income limits, dependent definitions and all the rest. It wouldn't be bad, but they don't have the flexibility they were looking for in the first place.

I hestitate to speak on behalf of the provinces, and I will only give you a very general impression based on discussions we had in this process. The provinces did not fully appreciate what they were asking for when they requested a change to a tax-on-income regime. Perhaps some of them thought it would be relatively easy to get off into some new areas and into some new provincial approaches and they may not have fully appreciated the complexities and the administrative details, the addition to the income tax form, the addition of having a whole separate collection process, for example. What I understand has happened is that the provinces and the federal government are engaging in further discussions on this issue. I understand there will be a meeting in Victoria later this week on this very issue.

• 1700

They are rather seeking to work together to see whether they couldn't examine some of these issues and get to an acceptable system. I don't think there's any commitment on anybody's part that it's going to happen or not happen, but I think the understanding of the issues is perhaps a little bit higher now than it was a year ago. Therefore—again, I want to be careful, I'm not trying to speak on behalf of the provinces whose views do vary—I think there's a little bit of willingness on the part of the provinces in effect to wait another year and discuss the issue and see exactly what it does mean rather than rush ahead and keep on demanding.

I don't want to overstate that. I think the provinces still want more flexibility. They probably prefer a tax-on-income regime. But there's a little bit more of a feeling that yes, there are some pretty important and complex issues here and perhaps we'd better sit down and see if we can discuss those before we try to push on.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Just a question on tax models. I came in a little late and I got sidetracked here a little as well. I hope you haven't addressed this, but what countries in the world—I think Mr. Dorin was part of the group that went to New Zealand when we were taking a look at our value-added tax—are worth taking a look at with regard to models of income tax, keeping in mind some of the other things you're talking about because I know there are other things that you have to consider when you're adopting another country's system, obviously because of how we tax capital, how we tax income in relation to consumption as well. Are there any that might be worth us taking a look at?

[*Translation*]

M. Brown: Pour en revenir au rapport, notre principale observation en définitive, c'est que l'important, ce n'est pas que ce soit un impôt sur l'impôt ou un impôt basé sur le revenu. Ce qui est fondamental, c'est que le régime soit assez souple pour permettre aux provinces d'inventer des facettes tout à fait nouvelles de la fiscalité des particuliers, dans certaines limites.

Il serait possible par exemple d'instituer un impôt basé sur le revenu relativement simple à condition que les provinces ne se lancent pas toutes en même temps dans la redéfinition des crédits, des seuils de revenu, des personnes à charge, et ainsi de suite. Ce ne serait pas si mal, mais les provinces n'ont pas la latitude qu'elles souhaiteraient avoir.

J'hésite à vous parler au nom des provinces. Je ne peux que vous donner une impression très générale fondée sur les discussions que nous avons eues dans le cadre de notre étude. Quand les gouvernements provinciaux ont demandé l'abandon de l'impôt sur l'impôt au profit d'un impôt basé sur le revenu, ils n'étaient pas conscients de toute la portée de cette demande. Certaines provinces ont pu croire que ce serait relativement facile de se lancer dans la nouveauté et ne se sont peut-être pas rendu compte de la complexité des détails administratifs, qu'il s'agisse de l'ajout d'un nouveau formulaire de déclaration, de la création de tout un système de perception parallèle, etc. Il semble que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral aient repris la discussion. Il devrait y avoir une réunion à Victoria à la fin de la semaine sur le sujet.

Les deux ordres de gouvernement veulent étudier ensemble ces questions en vue de trouver un régime acceptable. Personne n'a encore pris d'engagement, je crois, mais on comprend mieux les enjeux maintenant qu'il y a un an. Je ne suis pas le porte-parole des provinces, mais je crois qu'elles sont sans doute disposées à attendre une autre année pour prendre le temps de vider la question au lieu d'agir avec précipitation.

N'exagérons rien; je crois que les provinces tiennent à avoir plus de latitude et préféreraient sans doute un impôt basé sur le revenu. On se rend mieux compte maintenant que cela soulève des questions assez importantes et complexes dont il vaudrait mieux discuter avant de passer à l'action.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Une simple question au sujet des modèles de fiscalité. Je suis arrivé un peu en retard et en plus, je me suis laissé distraire par moment. J'espère que nous n'en avez pas déjà traité. Quels pays dans le monde—je pense que M. Dorin a fait partie du groupe qui s'est rendu en Nouvelle-Zélande lorsque nous avons étudié la taxe à la valeur ajoutée—faut-il prendre en considération si nous recherchons des exemples intéressants de fiscalité? Évidemment, il ne faut pas perdre de vue les autres choses dont vous avez parlé car, quand on songe à adopter la fiscalité d'un autre pays, il faut prendre en considération la façon dont on impose le capital et le revenu par opposition aux taxes à la consommation. Quels pays valent la peine d'être étudiés?

[*Texte*]

Mr. Brown: As I mentioned, Canada is fairly unique. In federal states around the world you either have some where the federal government administers everything and mails a cheque to the subdivision, a percentage, and the subdivision doesn't have any impact on the actual tax, or on the other hand you have jurisdictions like the United States where the states all do their own thing and have totally separate collection, administration, and enforcement systems.

You do get into some common co-operation in countries like Germany, which might be where the federal government and the *Lander* have worked together in administering a common income tax system. I think that's maybe about the closest I can come to Canada.

Canada's system is quite unique, because the provinces already have significant flexibility but they're using federal definitions of taxable income and all of the calculations that make up taxable income and they're using the federal tax collection and enforcement machinery to generate the revenue. That is not common around the world. There aren't too many countries that do that.

The Chairman: I have a couple of brief questions, hopefully brief. You talked about how Saskatchewan, at one point at least, was looking to have greater flexibility in terms of assisting families with children. Do you think that it may now be provided with this new proposal in the federal budget that basically would give them a number, if you want to call it that, or a place to work off if they decided they wanted to have supplementary benefits? In other words, we've essentially taken the families with children aspect out of the tax system and put it over somewhere else. The only thing that's going to be really relevant as far as the tax system is concerned with regard to families with children is the income level that the tax return will define. Having now done that, does that give the opening for a province like Saskatchewan, or any other province, that wants to direct benefits in that way what they need without having to go back to the tax system directly to provide the benefits?

• 1705

Mr. Brown: I think it provides some advantages. The Saskatchewan government issued a white paper five or six years ago on this subject, saying they wanted more flexibility, and they have been working through that. Of course, there has been a change in government in Saskatchewan since the paper was issued. I couldn't tell what the current attitude of the Saskatchewan government would be on this issue, but I think it makes it somewhat easier for them to address what they thought they wanted to address, which is augmenting the relief for families with children.

The Chairman: You got into two areas in your report that I have an interest in. The first one is a dividend tax credit, and the second one is the alternative minimum tax. I am not going to get onto alternative minimum taxes today. I think that is one of the silliest things we ever did; I can't believe it. I voted against it in committee, by the way, way back when, but I was overridden by a broader political agenda, I guess.

[*Traduction*]

M. Brown: Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Canada est assez unique. Dans les autres États fédérés du monde, soit le gouvernement fédéral s'occupe de tout et envoie un chèque aux autres administrations, un pourcentage, et ces dernières n'ont pas un mot à dire sur l'impôt, soit chaque État fait ce qu'il veut, comme aux États-Unis, et a son propre système de perception, d'administration et d'exécution.

Il y a aussi des pays comme l'Allemagne où il y a coopération. Là, le gouvernement fédéral et les *Landers* ont établi ensemble l'administration d'un régime commun d'impôt sur le revenu. C'est le système qui ressemble le plus à celui du Canada.

Le régime fiscal canadien est vraiment unique en son genre puisque les provinces ont déjà une certaine latitude, bien qu'elles se servent des définitions et des calculs du revenu imposable établis par le gouvernement fédéral et qu'elles profitent du système de perception et de vérification du gouvernement central. C'est rare. Très peu de pays fonctionnent ainsi.

Le président: J'ai deux ou trois questions brèves, du moins je l'espère. Vous avez dit à un moment donné que la Saskatchewan souhaitait avoir plus de latitude en vue de mieux aider les familles qui ont des enfants. Croyez-vous que ce que prévoit le dernier budget fédéral lui permettra d'accorder des avantages supplémentaires si elle le souhaite? En d'autres termes, le fisc ne s'occupera plus des familles qui ont des enfants; il y aura un autre régime pour elles. La seule chose qui demeurera, c'est que le revenu de ces familles sera déterminé à partir de leur déclaration d'impôt. Est-ce qu'une province comme la Saskatchewan, ou n'importe quelle autre, aurait alors la possibilité d'accorder les avantages qu'elle souhaite sans être obligée de modifier directement le régime fiscal?

M. Brown: Je crois que cela apportera certains avantages. Le gouvernement de la Saskatchewan a publié un livre blanc sur le sujet il y a cinq ou six ans. Il y disait qu'il souhaitait plus de latitude et c'est ce qu'il recherche depuis lors. Évidemment, depuis la publication de ce livre blanc, le gouvernement a changé. Je ne saurais dire quelle est la position du nouveau gouvernement, mais je crois néanmoins que ce sera un peu plus simple pour lui de réaliser ce qu'il souhaite, c'est-à-dire alléger le fardeau fiscal des familles qui ont des enfants.

Le président: Dans votre rapport, vous abordez deux sujets qui m'intéressent. Le premier, c'est le crédit d'impôt pour dividendes et le second, l'impôt minimum de remplacement. Je ne vais pas me lancer dans le second aujourd'hui. Je crois que c'est l'une des choses les plus ridicules que nous ayons jamais faites; je n'en reviens pas. J'ai voté contre en comité d'ailleurs à l'époque, mais j'ai dû être supplanté par un programme politique plus vaste.

[*Text*]

In your paper you pointed out the enormous complexity that would be involved with a dividend tax credit if you had essentially two separate income-based taxes: provincial and federal. I think it also points out the complexity the whole dividend tax credit brings to the tax system.

When I was studying tax back in the early 1970s, we had a different system. Actually, it was just changing at that point. We had the old system. You will probably recall terms like "tax-paid undistributed surplus", "capital surplus on hand", all these various other vernaculars.

I am wondering whether or not we would be better off with what I might call a corporate tax calculation that maintained, if you like, a record of retained earnings on which taxes have been paid, from which dividends could be paid, and all dividends would be tax-free if paid from there, and taxable if not. I know that is sort of opening up a can of worms. It would certainly change the political dynamic from the point of view of all these corporations that supposedly don't pay any taxes for one reason or another. In many ways it was too complicated. It also split up between capital and regular earnings. If you add just one method of account, your retained earnings could be paid out but only on an after-tax basis.

Mr. Brown: That's a huge subject on which you could write a book, and indeed books have been written on it.

There are some significant advantages in terms of tax policy in identifying separately the amounts that have been paid out of corporate surplus on which corporate tax has been paid from other amounts. It may possibly address some of Mr. Harvard's concern about corporations not paying tax and the fact it then catches up with you if you try to take the income out. It has a number of other advantages.

But it is not without its own set of complexities. For example, you have to keep track of this tax-paid surplus from other surplus, and you have to track it as it moves around the corporate world through inter-corporate dividend. But it does offer some advantages in the way that you see.

It is a very major change in the system. It is essentially what the Carter report recommended many years ago, in a slightly different format. It is the system that is in effect in Germany, in France, and in the United Kingdom. It enables you to do some other things.

• 1710

Once you cross this bridge there are various ways of getting it done. Once you decide to do it, other things get a little bit simpler. I would caution you that it's a subject we could talk about all afternoon, because it has some disadvantages and it has some very broad implications. In effect, it's the kind of change you would contemplate, provided you were going to change a lot of things in the system. To reach in and tinker with the dividend tax credit and not do anything else would probably not be a very wise idea.

The Chairman: You could probably allow us, for the most part, to get at the question and deal with what I consider to be one of the great transgressions that the accounting profession has foisted upon society, and that's

[*Translation*]

Dans votre document, vous soulignez l'incroyable complexité qui résulterait d'un crédit d'impôt pour dividendes s'il devait y avoir deux impôts distincts basés sur le revenu: un provincial et un fédéral. Cela fait aussi ressortir les complications qu'apporte ce crédit.

Quand j'étudiais la fiscalité au début des années 70, le système était différent. En fait, il était alors en train de changer. Nous en étions toutefois à l'ancien système. Vous vous souviendrez probablement d'expressions comme «surplus non réparti et libéré d'impôt», «surplus de capital en main», et de tout le jargon.

Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux nous en tenir à ce que j'appellerais le calcul de l'impôt des corporations qui consignait les bénéfices non répartis sur lesquels on avait payé de l'impôt, et dont on se servait pour verser les dividendes. Ainsi, tous les dividendes payés à même ces bénéfices ne seraient pas imposables tandis que les autres le seraient. Je sais que ce serait un véritable guêpier qui changerait toute la dynamique politique pour les sociétés qui ne paient pas d'impôt pour une raison ou pour une autre. À bien des égards, c'était trop compliqué. On faisait aussi la distinction entre les bénéfices en capital et les bénéfices ordinaires. Si l'on ajoute seulement une méthode de comptabilité, les bénéfices non répartis ne pourraient être redistribués qu'après impôt.

M. Brown: On pourrait écrire un livre là-dessus et d'ailleurs, c'est un sujet qui en a inspiré plusieurs.

Du point de vue fiscal, il y a de grands avantages à faire la distinction entre les sommes payées à même le surplus d'une corporation sur lequel on a payé l'impôt des sociétés, des autres sommes. Le problème des sociétés qui ne paient pas d'impôt, comme l'a mentionné M. Harvard, pourrait alors être réglé puisqu'il faudrait payer l'impôt avant de répartir les revenus. C'est une formule qui présente aussi d'autres avantages.

Malheureusement, elle apporte aussi des complications. Par exemple, il faut consigner à part le surplus libéré d'impôt et retracer tous ses déplacements sous forme de dividendes versés entre sociétés. Mais la formule a toutefois des avantages.

Ce serait tout un changement. C'est en gros ce que le rapport Carter a recommandé il y a de nombreuses années, mais sous une forme légèrement différente. C'est la formule utilisée en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Cela vous permet de mettre de l'avant d'autres initiatives.

Une fois la décision prise, il y a plusieurs façons de la mettre en oeuvre. D'autres choses sont alors plus simples. Je vous avertis, nous pourrions en parler tout l'après-midi étant donné les inconvénients et les répercussions très générales qui s'y rattachent. En fait, c'est le genre de changement qu'on envisagerait si l'on prévoyait apporter beaucoup d'autres modifications incidentes. Il serait imprudent de jouer avec le crédit d'impôt pour dividendes sans apporter aucun rajustement.

Le président: Si vous permettez, je voudrais aborder l'une des pires fautes commises par les comptables aux dépens de la société. Je veux parler de l'impôt reporté. J'ai du mal à l'admettre. D'abord, l'impôt n'est pas vraiment

[*Texte*]

deferred taxes. I have great difficulty with that. There is no such thing as deferred taxes. It's an accounting term only and it causes all kinds of problems, in my view. I think the accounting profession does a real disservice in this regard. If you are supposed to be providing information for readers of financial statements, so people understand what financial statements are saying, I think deferred taxes is a very misleading kind of information, if I can use that term. It has nothing to do with any taxes that are particularly owing. You understand that. Frankly, every individual who has an RRSP has deferred taxes if he has to present a corporate balance sheet, but individuals don't have to do that.

It makes no sense to call something that might be payable 20 years from now deferred taxes when it has nothing to do with any tax that's been owing in the past. I'm wondering if there's a way you think we might be able to address that problem. That's why I came back to the dividend tax credit. It seems to me that what we're focusing on here is the question of retained earnings of companies and who owes what where, or which part properly goes to the government through taxes and which part properly is owned by the shareholder.

I become very concerned when I see those kinds of issues being, as I would call it, misinterpreted. It seems to me that this paper you have done exactly outlines the complexity of all that and why the general public has no fundamental understanding of it, nor should they have. I don't know how we could expect them to have it. That's why I'm wondering about going back to the system where you simply had taxes paid that could be distributed and, if not, there would be no tax-free dividends.

Mr. Brown: As I say, such a system does offer some advantages. It provides a counterbalance to the deferred tax issue or the corporations not paying income tax. It could provide a number of advantages in the system. It's not without it's complexities. As I mentioned, if you are going to get into it I think you have to take a pretty fundamental look at several items in the system. In other words, it's the system's change rather than a tinkering of one particular subset of the system.

I agree with your comment that deferred income taxes are misinterpreted. Professional bean counters like myself have perhaps done the country a slight disservice in the terminology here. What we're attempting to do in terms of corporate balance sheets is to allocate tax expense between years, not in the way corporations pay their taxes but as the issues that give rise to taxable income are reflected in the corporation's accounting records. That's not an easy concept. I don't think many accountants really understand it perfectly. I'm quite sure that very few people outside the accounting profession really understand what we've done.

I think the more fundamental issue, as you say, is not dealing with how accountants deal with deferred income taxes but coming back to the bedrock of what corporate incentives are supposed to do and how we are to treat corporate income that has arisen but on which corporate income tax has not yet been paid.

[*Traduction*]

reporté. C'est uniquement une expression comptable qui entraîne toutes sortes de problèmes selon moi. Je trouve que les comptables ne rendent service à personne. Quand on est censé renseigner ceux qui lisent les états financiers, indiquer l'impôt reporté, c'est les induire en erreur, si je peux dire. Cela n'a rien à voir avec l'impôt que l'on doit. Vous le savez. Franchement, quiconque a un REÉR doit indiquer les impôts reportés s'il doit présenter un état financier de corporation, ce que les particuliers n'ont évidemment pas à faire.

Il est ridicule de qualifier d'impôt reporté une somme que l'on n'aura pas à payer avant 20 ans, surtout que cela n'a rien à voir avec un impôt qui aurait dû être acquitté plus tôt. Croyez-vous qu'il y aurait moyen de régler ce problème? Voilà pourquoi j'ai ramené sur le tapis le crédit d'impôt pour dividendes. Il me semble que ce qui devrait nous intéresser ici, ce sont les bénéfices non répartis des sociétés, qui doit combien à qui; autrement dit, quelle part doit être versée en impôt au gouvernement et quelle part revient aux actionnaires.

Je suis très inquiet quand je constate qu'on interprète mal ces concepts. Dans votre rapport, vous décrivez bien la complexité de tout cela en expliquant pourquoi le grand public ne comprend pas vraiment. Je ne vois pas comment on pourrait s'attendre à ce qu'il ait compris. C'est pourquoi je me demande pourquoi on n'en reviendrait pas à un système où l'on distribue tout simplement des montants libérés d'impôt. Sinon, il faut payer de l'impôt sur les dividendes.

M. Brown: Comme je vous l'ai dit, une telle formule a quelques avantages. Elle fait contrepoids à l'impôt reporté et aux corporations qui ne paient pas d'impôt. Mais elle apporterait aussi certaines complications. Je le répète, si vous optez pour cette solution, il vous faudra examiner attentivement bien d'autres aspects du régime. Autrement dit, il faudra repenser toute la fiscalité et non pas se contenter d'en changer certains aspects.

Vous dites que l'on comprend mal ce que signifie l'impôt sur le revenu reporté. Les comptables professionnels dont je suis n'ont pas rendu service au pays quand ils ont choisi une telle expression. Dans les bilans des corporations, on tente de répartir l'impôt entre les années non pas d'après l'impôt payé par les corporations, mais d'après la comptabilité des sources de revenu imposable. Le concept n'est pas simple. Je pense que bien des comptables eux-mêmes ne le comprennent pas parfaitement. Je suis certain que très peu de profanes saisissent vraiment le but de l'opération.

Le plus important, comme vous dites, ce n'est pas de déterminer comment les comptables présentent l'impôt reporté, mais d'en revenir à l'essentiel, c'est-à-dire la raison d'être des incitations fiscales et le statut du revenu des corporations sur lequel l'impôt n'a pas encore été payé.

[*Text*]

• 1715

I know the Department of Finance has looked at this issue. For a variety of reasons, it has not felt it appropriate to recommend any fundamental change of this sort to Parliament. I would caution you, if you get into it, that a lot of things could be said on both sides of the fence.

The Chairman: I'm going to end there. I think your report has provided us with some excellent information, not just strictly speaking for the question of federal-provincial tax agreements, but in a good deal of other matters. I think we may have an opportunity to actually get into some of these more fundamental issues in the next year or two. Much depends on what happens with the broader constitutional question. If there is a new division of power, authority and responsibility defined in a new Constitution, there will have to be some kind of division, if you like, of revenue and reallocation of revenues between the federal and provincial governments. It seems to me that is an automatic second step that would pretty much have to follow any realignment of powers.

These would seem to be the kinds of issues we would address at that time. We may be just a bit early, but I am presuming that if we get a constitutional agreement that does have any kind of realignment between the federal and provincial responsibilities, the next step is going to have to be some kind of a realignment of the tax system.

Mr. Brown: I would agree with that. It depends of course on what comes out of the constitutional process. It certainly gets to the division not only of powers but of revenue between the federal government and the provinces. That could cause some significant changes. The issues this report is about might be even more relevant and might be better addressed at that time because you would get everything on the table at once.

The Chairman: I want to thank you very much for coming. We appreciate you taking the time to be here with us today. I want to thank you on behalf of the government for an excellent piece of work. I found it very useful and I think other members have too. We look forward to seeing you again at some point in the near future when maybe we will be into some of these broader questions.

Mr. Brown: Thank you very much.

Mr. Harvard: Can I just ask one question, Mr. Chairman? When will we be revisiting this issue that is of considerable concern to the realtors and the garage mechanics and technicians?

The Chairman: That's a good question. I will have to speak to Mr. Soetens. I'm told the draft report is to be ready for next week.

Mr. Harvard: From the staff.

The Chairman: Yes. Once we have that, there can be another meeting.

Mr. Harvard: Is it likely we'll be meeting next week?

[*Translation*]

Je sais que le ministère des Finances s'est penché sur la question. Pour une foule de raisons, il n'a pas cru bon de recommander au Parlement des changements fondamentaux. Je vous préviens toutefois, si vous y songez, n'oubliez pas qu'il y a du pour et du contre d'un côté comme de l'autre.

Le président: Je vais m'arrêter là. Je trouve que votre rapport apporte une excellente information, et pas seulement sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale, mais sur des tas d'autres questions. Il se pourrait que d'ici un an ou deux, nous puissions aborder certains de ces problèmes fondamentaux. Cela dépend beaucoup de ce qui arrivera dans les négociations constitutionnelles. S'il y a nouveau partage des compétences dans une Constitution toute neuve, il faudra bien répartir différemment les revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il me semble que logiquement, cela devrait suivre immédiatement tout nouveau partage des compétences.

C'est le genre de questions sur lequel nous devrions alors nous pencher. C'est peut-être prématuré pour l'instant, mais je présume que s'il devait y avoir une nouvelle entente constitutionnelle avec redistribution des pouvoirs, il faudrait rajuster en conséquence le régime fiscal.

M. Brown: J'en conviens. Cela dépend évidemment de l'issue des pourparlers constitutionnels. On touche autant au partage des pouvoirs qu'à la répartition des revenus entre le fédéral et les provinces. Cela pourrait entraîner des changements importants. Ce dont il est question dans notre rapport devient d'autant plus pertinent que tout est remis en question en même temps.

Le président: Je vous remercie beaucoup d'être venu. Nous vous savons gré de vous être donné la peine de venir nous rencontrer. Au nom du gouvernement, je vous remercie de cet excellent travail. J'ai trouvé le rapport très utile; les autres députés aussi certainement. Nous espérons avoir l'occasion de vous rencontrer à nouveau dans un proche avenir si jamais nous devions aborder ces autres vastes sujets dont on a parlé.

M. Brown: Merci beaucoup.

M. Harvard: Puis-je poser une dernière question, monsieur le président? Quand reviendrons-nous sur cette question qui intéresse énormément les courtiers en immeuble, les mécaniciens et les techniciens?

Le président: Bonne question. Je vais devoir en parler avec M. Soetens. On me dit que le projet de rapport sera prêt la semaine prochaine.

M. Harvard: Le personnel aura terminé.

Le président: Oui. Quand nous aurons le projet en main, nous pourrons tenir une autre réunion.

M. Harvard: Est-il possible que nous nous réunissions la semaine prochaine?

[*Texte*]

The Chairman: We'll try. We will probably be meeting every week if you like. There are a number of measures that either have been introduced into Parliament or are about to be. They are tax-related matters, most of them flowing from the last budget. We'll probably get the responsibility for them. Each individual party can decide who they want to be involved with, but there are a number of tax bills on the horizon.

Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: C'est possible. Nous essayerons de nous réunir toutes les semaines si vous le voulez. Un certain nombre de mesures législatives ont déjà été présentées à la Chambre ou sont sur le point de l'être. La plupart découlent du dernier budget. On nous confiera probablement leur étude. Chaque parti peut décider quels députés s'en chargeront. Un certain nombre de projets de loi à incidences fiscales se profilent à l'horizon.

Merci beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements:

Robert D. Brown, Chairman.

TÉMOIN

Du Comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale:

Robert D. Brown, président.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Wednesday, May 13, 1992
Thursday, June 4, 1992

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le mercredi 13 mai 1992
Le jeudi 4 juin 1992

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Sub-Committee on

Tax Matters

of the Standing Committee on Finance

Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur les

Questions fiscales

du Comité permanent des finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an inquiry into deductions in respect of employees' expenses

—Consideration of a Draft Report

INCLUDING:

The First Report to the Standing Committee on Finance

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une enquête des déductions relatives aux dépenses des employés

—Considération d'un projet de rapport

Y COMPRIS:

Le premier rapport au Comité permanent des finances

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

25025

SUB-COMMITTEE ON TAX MATTERS OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Members

John Manley
René Soetens
Greg Thompson
Jack Whittaker—(5)

(Quorum 3)

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS FISCALES DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Muray Dorin

Membres

John Manley
René Soetens
Greg Thompson
Jack Whittaker—(5)

(Quorum 3)

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, June 4, 1992

The Sub-committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), your Sub-committee has examined the question of deductions in respect of employees' expenses and agreed to report the following:

INTRODUCTION

The statutory scheme for netting income from business or property is extensive and complex. By contrast, the scheme for netting income from employment is brief and relatively simple.

Thus, Section 8 of the *Income Tax Act* authorizes a number of deductions in respect of employment income. Subsection 8(2), however, limits the deductions which may be taken by an employee to those deductions specifically set out in section 8. No such limitation exists in respect of property and business income. In fact, it is probably fair to say that deductions in computing business and property income are permitted in most situations unless specifically prohibited by the Act. As a result, the scope for deduction of expenses is much narrower in computing employment income than in computing business income.

Until 1988, most employees could claim a general deduction in respect of employment expenses of 20 per cent of employment income, up to a maximum of $500. The deduction was intended to compensate, in a rough way, for an employee's inability to deduct expenses related to the earning of his or her employment income. The provision in the Act that allowed this standard deduction was introduced in 1971 (Tax Reform Bill C-259) and was repealed in 1988 as part of the implementation of proposals introduced in the 1987 White Paper on Tax Reform. In the White Paper, the Department of Finance indicated that it was eliminating the employment expense deduction because of the substantial enhancement of the basic personal tax credit which, in its view, would provide a greater tax benefit for individuals with lower incomes than would the personal exemption and the employment expense deduction combined. This change, however, was not tax neutral since taxpayers who were not previously eligible for the employment expense deduction would now benefit from the enhanced basic personal tax credit, leaving taxpayers who could no longer avail themselves of the deduction at a certain disadvantage.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 4 juin 1992

Le Sous-comité sur les questions fiscales du Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Sous-comité a étudié la question des déductions relatives aux dépenses des employés et il a convenu de faire rapport comme suit :

INTRODUCTION

La méthode réglementaire de calcul des revenus nets tirés d'une entreprise ou de biens est longue et complexe. Par contre, la méthode de calcul des revenus nets venant de l'emploi est brève et relativement simple.

Ainsi, l'article 8 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* autorise un certain nombre de déductions en ce qui touche le revenu d'emploi. Le paragraphe 8(2) limite cependant les déductions dont un employé peut bénéficier à celles spécifiquement désignées à l'article 8. Aucune limite de ce genre n'existe en ce qui concerne le revenu provenant de biens ou d'une entreprise. En fait, il est probablement juste de dire que presque toutes les déductions sont possibles dans le calcul des revenus provenant d'une entreprise ou de biens si elles ne sont pas spécifiquement interdites par la Loi. Il en résulte que la fourchette des déductions de dépenses est beaucoup plus étroite pour le calcul du revenu d'emploi que pour celui du revenu découlant d'une entreprise.

Jusqu'en 1988, la plupart des employés pouvaient demander, pour leurs dépenses d'emploi, une déduction générale équivalente à 20 p. 100 du revenu d'emploi, jusqu'à concurrence de 500 $. La déduction devait compenser, en gros, l'incapacité de l'employé de déduire des dépenses relatives aux frais engagés du fait de son emploi. La disposition de la Loi qui permettait cette déduction uniforme avait été introduite en 1971 (projet de loi C-259 sur la réforme fiscale) et a été abrogée en 1988 lors de la mise en application des propositions introduites dans le Livre blanc sur la réforme fiscale de 1987. Dans le Livre blanc, le ministère des Finances a indiqué qu'il éliminait la déduction liée aux dépenses encourues du fait de l'emploi en raison de l'amélioration substantielle du crédit d'impôt personnel de base qui, selon lui, devait apporter un avantage fiscal plus important aux contribuables à revenus inférieurs que ne l'aurait fait l'exemption personnelle et la déduction des dépenses engagées du fait de l'emploi combinées. Ce changement, cependant, n'était pas neutre du point de vue de l'impôt puisque des contribuables qui n'étaient pas auparavant admissibles à la déduction pour les dépenses engagées du fait de l'emploi allaient bénéficier maintenant d'un crédit d'impôt personnel de base amélioré, laissant quelque peu désavantagés les contribuables qui ne pouvaient plus profiter de la déduction.

THE TESTIMONY

The Committee received submissions and heard testimony regarding expenses incurred by employees from The Canadian Real Estate Association (CREA) and the Canadian Automotive Repair and Service Institute (CARS Institute). Department of Finance officials also appeared before the Committee to present the Department's position with respect to deductions for employment expenses.

A. Department of Finance

Officials from the Department of Finance indicated that, although the employment expense deduction was eliminated as part of the tax reform process, the combination of the personal tax credit and reduced tax rates provides greater tax benefits for many taxpayers than did the basic personal exemption and the employment expense deduction.

According to Finance, the personal tax credit is presently the equivalent of a basic personal exemption of $4,600 and an employee expense deduction of $1,356, on an annual basis, for taxpayers in the 17% tax bracket. This obviously exceeds the amount that such a taxpayer could have deducted from income under the pre-tax reform system since the employment expense deduction could not in any case exceed $500. However, this does not hold true for taxpayers who are not in the 17% marginal tax bracket. They were better off from a tax savings point of view with the combined basic personal exemption and the employment expense deduction.

The Department of Finance further maintained that the personal tax credit is more equitable than the employment expense deduction as it is available to all individuals. Although this is correct, it is also what causes the personal tax credit to lose some of its tax neutrality. It is available to all taxpayers irrespective of whether they earn employment income or not.

Although employees are entitled to deduct certain expenses, as pointed out by the Department, the deduction of expenses is restricted to supplies consumed directly in the performance of the duties of employment, the cost of which is borne by the employee pursuant to his or her contract of employment. Capital equipment is of a lasting nature and therefore is not considered to be consumed in the year.

The Department of Finance also acknowledged that the *Income Tax Act* gives employees who are paid by way of commissions a certain advantage since they are allowed to deduct all expenses, other than capital expenses, incurred to generate the commissions earned.

B. The Canadian Real Estate Association

CREA began its submission with an explanation of the manner in which salespersons, whether employed or self-employed, earn their income. Thus, salespersons do not receive a salary. Their remuneration is in the form of commissions on sales.

TÉMOIGNAGES

Le Comité a reçu des mémoires et écouté des témoignages en ce qui concerne les dépenses engagées de la part d'employés de l'Association canadienne de l'immeuble (ACI) et de l'Institut de service et entretien et de réparation automobile du Canada. Des fonctionnaires du ministère des Finances ont aussi comparu devant le Comité pour présenter la position du Ministère en ce qui concerne les déductions pour les dépenses liées à l'emploi.

A. Ministère des Finances

Des fonctionnaires du ministère des Finances ont indiqué qu'en dépit de l'élimination de la déduction pour les dépenses liées à l'emploi, issue du processus de réforme fiscale, la combinaison du crédit d'impôt personnel et de la réduction des taux d'imposition apportait à de nombreux contribuables des avantages fiscaux plus importants que ne le faisaient l'exemption de base personnelle et la déduction pour les dépenses liées à l'emploi.

Selon le ministère des Finances, le crédit d'impôt personnel est actuellement l'équivalent d'une exemption personnelle de base de 4 600 $ et la déduction d'un employé pour des dépenses liées à l'emploi est de 1 356 $ annuellement en ce qui concerne les contribuables de la tranche d'imposition de 17 p. 100. Cela excède de toute évidence le montant qu'un tel contribuable pourrait avoir déduit de l'impôt en vertu du système antérieur à la réforme fiscale puisqu'alors il n'aurait pu en aucun cas déduire plus de 500 $. Cependant, cela n'est pas vrai pour les contribuables qui ne sont pas dans la tranche des 17 p. 100. Du point de vue de l'épargne fiscale, ils étaient en meilleure situation avec l'exemption personnelle de base combinée à la déduction pour dépenses liées à l'emploi.

Le ministère des Finances maintient en outre que le crédit d'impôt personnel est plus équitable que la déduction pour dépenses liées à l'emploi parce qu'il s'applique à tout le monde. Bien que cela soit exact, c'est aussi pourquoi le crédit d'impôt personnel perd une partie de sa neutralité fiscale. Tous les contribuables peuvent en bénéficier, qu'ils aient ou non un revenu d'emploi.

Bien que certains employés aient le droit de déduire certaines dépenses, comme le Ministère le fait remarquer, la déduction pour dépenses est restreinte aux fournitures consommées directement dans l'accomplissement des fonctions de l'emploi, dont le coût est assumé par l'employé conformément à son contrat d'emploi. L'équipement est durable par nature et, par conséquent, on ne considère pas qu'il puisse être consommé dans l'année.

Le ministère des Finances a aussi reconnu que la *Loi de l'impôt sur le revenu* donne aux employés payés par commissions un certain avantage puisqu'ils ont le droit de déduire de leurs revenus toutes les dépenses autres que les dépenses d'immobilisations, engagées pour générer les commissions qu'ils gagnent.

B. L'Association canadienne de l'immeuble

L'ACI a commencé sa présentation par une explication de la manière dont les vendeurs, employés ou autonomes, gagnent leur revenu. Ainsi, les vendeurs ne reçoivent pas de salaire. Leur rémunération se présente sous forme de commissions sur les ventes.

Salespersons fall in two categories: employees and independent contractors. It would appear that it is the real estate company to which the salesperson reports that determines whether the individual will be an employee or will be allowed to operate as an independent contractor. Although employed salespersons do not receive a salary, they nevertheless have access to their employer's place of business, telephone and other equipment. They are also eligible to contribute to unemployment insurance, Canada and/or Quebec pension plans, as well as certain provincial social programs.

CREA's main contention is that the *Income Tax Act* discriminates against employed salespersons since they are not entitled to deduct the cost of certain equipment (computer, facsimile machines, cellular telephones) which all salespersons are required to have in order to remain productive and competitive. Since the level of remuneration of salespersons depends on the same skills, initiative and equipment, CREA claims that employed salespersons should be allowed to deduct the cost of such equipment to the same extent as self-employed salespersons.(1)

Furthermore, according to CREA, the Act presently dictates whether such equipment will be leased or purchased since employed salespersons can deduct the cost of leasing the equipment but not the capital cost if the equipment is purchased. CREA contends that such a decision must be left to the individual.

C. The Canadian Automotive Repair and Service Institute

The CARS Institute stated that automotive technicians must personally assume the costs of purchasing, maintaining and carrying insurance on hand tools used by them in performing their work. According to recent studies, a certified automotive technician owns approximately $16,000 worth of tools. In addition, statistics show that a technician incurs annual updating and replacement costs of $900. Moreover, as very few employers are willing or able to provide the necessary tools, automotive technicians cannot find employment unless they have hand tools of their own.

In 1989, the CARS Institute discussed the matter of a deduction for hand tools with the Department of Finance. The Department's response at that time was that such a deduction was not feasible since it would be too difficult to verify and would require costly compliance and administrative efforts.

The CARS Institute further indicated that the cost of tools is a barrier to apprentices entering the profession since they must purchase approximately $3,000 worth of hand tools prior to enroling in automotive technician courses. Since these costs are somewhat prohibitive and also because it is expected that there will be a shortage of automotive technicians in the years to come, the Institute claims that allowing technicians to deduct the costs of the tools they must purchase might help alleviate these problems and thereby encourage more individuals to become technicians.

Les vendeurs se répartissent dans deux catégories : les employés et les entrepreneurs indépendants. Il semblerait qu'il revient à la société immobilière dont dépend le vendeur de déterminer si ce dernier sera un employé ou s'il lui sera permis de travailler en entrepreneur indépendant. Bien que les vendeurs employés ne reçoivent pas de salaire, ils ont néanmoins accès aux locaux de travail de leur employeur, au téléphone et autres équipements. Ils sont aussi admissibles à l'assurance-chômage, aux régimes de retraite du Canada et du Québec ainsi qu'à certains programmes sociaux provinciaux.

La principale objection de l'Association canadienne de l'immeuble est que la *Loi de l'impôt sur le revenu* établit une discrimination contre les vendeurs employés du fait qu'ils n'ont pas le droit de déduire le coût de certains équipements (ordinateurs, télécopieurs, téléphones cellulaires) que tout vendeur doit avoir afin de rester productif et compétitif. Puisque le niveau de rémunération des vendeurs dépend des mêmes compétences, initiatives et équipements, l'Association réclame pour les vendeurs employés le droit de déduire le coût d'un tel équipement dans la même mesure que les vendeurs autonomes(1).

En outre, selon l'ACI, la Loi, à l'heure actuelle, détermine si un tel équipement doit être loué ou acheté puisque les vendeurs employés peuvent déduire le coût de location de l'équipement mais non le coût d'immobilisation si l'équipement est acheté. L'Association soutient qu'une telle décision doit être laissée à l'intéressé lui-même.

C. L'Institut de service et entretien et de réparation automobile au Canada

L'Institut a déclaré que les techniciens de l'automobile doivent personnellement assumer les coûts d'achat et de maintien d'une assurance sur les outils à main qu'ils utilisent pour accomplir leur travail. Selon de récentes études, un technicien certifié de l'automobile possède environ pour 16 000 $ d'outils. En outre, les statistiques montrent qu'un technicien assume des coûts annuels de mise à jour et de remplacement de 900 $. De plus, comme très peu d'employeurs acceptent ou sont capables de fournir les outils nécessaires, les techniciens de l'automobile ne peuvent trouver d'emploi à moins d'avoir leurs propres outils à main.

En 1989, l'Institut a étudié avec le ministère des Finances la question d'une déduction pour les outils à main. La réponse du Ministère, à l'époque, a été qu'une telle déduction n'était pas possible du fait qu'elle serait trop difficile à vérifier et exigerait un travail de surveillance et d'administration coûteux.

L'Institut a en outre indiqué que le coût des outils est un obstacle à l'entrée d'apprentis dans la profession puisqu'ils doivent acheter pour environ 3 000 $ d'outils à main avant de s'inscrire à un cours de technicien de l'automobile. Comme ces coûts sont quelque peu prohibitifs et parce qu'on s'attend à manquer de techniciens dans les années à venir, l'Institut demande qu'on permette aux techniciens de déduire les coûts des outils qu'ils doivent acheter, ce qui pourrait aider à alléger les difficultés et, par là, encourager un plus grand nombre d'apprentis à devenir techniciens.

The CARS Institute's main argument is that the expenses incurred by automotive technicians are, by their very quantum, extraordinary and unique. They claim that expenses of this nature are not incurred by any other trade in Canada. In support of this contention, the CARS Institute quoted from the Report of the Canadian Labour Market and Productivity Centre Task Forces on the Labour Force Development Strategy which recognized the unusual nature of expenses incurred in certain trades and recommended that apprentices and journey-persons be entitled to deduct the cost of tools against earned income under the *Income Tax Act* if the tools are in fact required as a condition of employment.

DEDUCTIONS FOR EMPLOYED ARTISTS

Both CREA and the CARS Institute cited the case of artists as an example of differential treatment of employees under the *Income Tax Act*.

In effect, a recent amendment to the Act provides for the deduction by an employed artist of actual expenses incurred for the purpose of earning employment income from certain artistic activities. The deduction for qualifying expenses is limited to an amount that is the lesser of $1,000 and 20 percent of the taxpayer's income derived from artistic activity. The maximum amount deductible will be reduced by amounts deductible in respect of motor vehicle and musical instrument costs.

In response to a query as to the rationale for such a measure, officials from the Department of Finance explained that the special treatment granted to artists recognizes the special character of artistic endeavour as often having both employment and business characteristics and is also part of the government's larger program to recognize the important role played by artists in the development of Canadian identity and culture.

DEDUCTIONS FOR POWER SAWS

The CARS Institute referred to the practice which has evolved of allowing employees working in the forestry industry to deduct the cost of power saws used in the course of employment. They contended that a power saw has a useful life which approximates that of many tools used by automotive technicians and that the deduction granted with respect to power saws is but another example of discriminatory treatment under the *Income Tax Act*.

In response, officials of the Department of Finance stated that studies conducted by Revenue Canada showed that power saws are totally consumed within the course of one year. Accordingly, the cost of purchasing a power saw is deductible as it qualifies as a supply directly consumed in the performance of an employee's duties.(2)

Le principal argument de l'Institut est que les dépenses encourues par les techniciens de l'automobile sont, par leur volume, extraordinaires et uniques en leur genre. Aucun autre métier au Canada, prétend l'Institut, ne doit en supporter de semblables. À l'appui de cette affirmation, l'Institut a cité le Rapport des groupes de travail du Centre canadien du marché du travail et de la productivité sur la Stratégie de développement de la main-d'oeuvre qui reconnaissait la nature inhabituelle des dépenses qu'exigeaient certains métiers et recommandait que les apprentis et les ouvriers soient, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, autorisés à déduire le coût des outils du revenu gagné si ces outils sont en fait une condition d'emploi.

DÉDUCTIONS POUR LES ARTISTES EMPLOYÉS

L'Association canadienne de l'immeuble et l'Institut de service et entretien et de réparation automobile au Canada ont tous deux cité le cas d'artistes comme un exemple des différences de traitement des employés dans le cadre de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En effet, une récente modification à la Loi prévoit la déduction par un artiste employé des dépenses réelles engagées afin d'obtenir un revenu d'emploi à partir de certaines activités artistiques. La déduction pour les dépenses admissibles est limitée à un montant équivalant à 20 p. 100 du revenu du contribuable provenant de l'activité artistique jusqu'à concurrence de 1 000 $. Le maximum du montant déductible sera réduit des montants déductibles associés aux coûts d'utilisation d'un véhicule motorisé et d'instruments de musique.

En réponse à une question quant à la raison d'une telle mesure, les fonctionnaires du ministère des Finances ont expliqué que le traitement spécial accordé aux artistes reconnaît le caractère particulier de l'entreprise artistique qui a souvent les caractéristiques à la fois de l'emploi et du commerce et qui fait aussi partie d'un programme plus vaste du gouvernement visant à reconnaître le rôle important des artistes dans la stimulation de l'identité et de la culture canadiennes.

DÉDUCTIONS POUR LES SCIES MÉCANIQUES

L'Institut de service et entretien et de réparation automobile au Canada s'est référé à la pratique qui consiste à permettre aux employés travaillant dans l'industrie forestière de déduire le coût des scies mécaniques utilisées au cours de l'emploi. Il affirme qu'une scie mécanique a une vie utile voisine de celle de nombreux outils utilisés par des techniciens de l'automobile et que la déduction accordée pour ces scies n'est qu'un autre exemple de traitement discriminatoire institué par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En réponse, les fonctionnaires du ministère des Finances ont déclaré que des études menées par Revenu Canada ont montré que les scies mécaniques sont totalement usées en un an. À cause de cela, le coût d'achat de cette scie est déductible car il s'agit d'une fourniture directement et complètement usée au cours du travail d'un employé(2).

ECONOMIC PERFORMANCE AND THE TAX TREATMENT OF CAPITAL GOODS

While the determination of employee compensation can be expressed simply as the interaction between supply and demand in labour markets, many factors affect that supply and demand. The demand for skilled labour exceeds that for unskilled labour because of the former's higher productivity; consequently skilled labour will receive generally higher compensation. Similarly, the demand for labour which is equipped with the tools of the trade should exceed that for labour which is not so equipped and this would likely be reflected in the compensation for labour. The extent to which the labour market compensates for employees' provision of hand tools or other capital goods is not easy to calculate.

To some extent, the grievances of witnesses is with their level of compensation. That issue is not of concern to this Sub-committee; rather, we are interested only with the role that the tax system plays in their complaint. In this regard, we believe there is some merit to their objections as there exists an element of unfairness that should be addressed.

It is a generally accepted tenet of economic policy that capital accumulation is an important prerequisite for productivity enhancement and real income growth. Public policy tries, wherever possible, not to hinder such capital accumulation. The tax treatment of certain employee expenses, however, does just that.

It is useful to remember that all of the expenses cited by the witnesses before the Committee would constitute allowable deductions had other institutional arrangements been in place. If a real estate brokerage firm, or a self-employed broker, purchased computers, facsimile machines, etc. it would be able to deduct annually the appropriate amount of capital cost related to those items. If an automobile dealership or garage were to purchase the hand tools necessary for the use of technicians, appropriate depreciation rates would be established for the purposes of the *Income Tax Act* and such depreciation would be deductible.

Institutional arrangements between employers and "employees" have developed over time because they are the most efficient arrangements for a particular industry or because of legal interpretation. Yet these arrangements have tax consequences which raise the price of capital goods in those sectors, lowering productivity and real income.

With respect to employment expenses borne by employees, the tax system is concerned about the potential that personal consumption might be tax subsidized in some instances. This is one of the driving concerns behind the tax policy related to automobile expenses. As a general rule, with some notable exceptions such as automobiles and airplanes, the response is to allow deductions for supplies required for the performance of duties but not capital goods. In addition,

LE RENDEMENT ÉCONOMIQUE DES IMMOBILISATIONS ET LE TRAITEMENT FISCAL QUI LEUR EST RÉSERVÉ

Il est vrai que l'on peut dire que la rémunération d'un employé est tout simplement le résultat de l'interaction de l'offre et de la demande; toutefois, de nombreux facteurs influent sur l'offre et la demande. La main-d'oeuvre spécialisée fait l'objet d'une demande plus forte que la main-d'oeuvre non spécialisée parce qu'elle est plus productive. C'est pourquoi elle commande généralement de meilleurs salaires. Il en irait de même des travailleurs qui possèdent les outils nécessaires par opposition à ceux qui ne les possèdent pas. Le surplus que le marché du travail accorde aux employés parce qu'ils fournissent les outils et autres biens d'équipement nécessaires n'est pas facile à calculer.

Dans une certaine mesure, les témoins se plaignent du niveau de leur rémunération. Or, ce qui intéresse le Sous-comité, ce n'est pas leur niveau de rémunération, mais l'influence du système fiscal sur leur niveau de rémunération. À cet égard, nous croyons que leurs objections ne sont pas sans fondement puisqu'il existe une certaine injustice qu'il faudrait redresser.

Selon un principe généralement admis en politique économique, l'accumulation de capital est un prérequis important à l'accroissement de la productivité et du revenu réel. Dans la gestion des affaires publiques, l'on s'efforce autant que possible de ne pas faire obstacle à cette accumulation. C'est exactement le reproche que l'on peut adresser au traitement fiscal réservé à certaines dépenses d'employés.

Il convient ici de rappeler que toutes les dépenses évoquées par les personnes qui ont témoigné devant le Comité auraient été déductibles si le statut des établissements concernés avait été différent. Lorsqu'une maison de courtage en biens immobiliers ou un courtier indépendant, par exemple, achète des ordinateurs, des télécopieurs, etc., il lui est possible de déduire annuellement un montant correspondant à l'amortissement de ces articles. De même, lorsqu'un concessionnaire d'automobiles ou un garagiste doit acheter les outils à main dont ses techniciens ont besoin, des taux d'amortissement adéquats sont établis aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et ces amortissements sont déductibles.

Les ententes qui lient les employeurs à leurs «employés» se sont établies, avec le temps, parce qu'elles étaient les plus efficaces pour les besoins d'une industrie donnée ou pour des raisons d'interprétation juridique. Cependant, ces ententes ont des conséquences fiscales qui augmentent le coût des immobilisations dans ces secteurs, abaissant par le fait même la productivité et le revenu réel.

En ce qui concerne les dépenses relatives à l'emploi générées par les employés, la prudence affichée dans le régime fiscal naît de la possibilité que les dépenses personnelles de consommation bénéficient de subventions fiscales. Cette crainte est l'une des principales préoccupations qui sous-tendent la politique fiscale touchant les frais liés aux automobiles. En règle générale, mises à part quelques exceptions importantes comme les automobiles et les avions,

expenses directly related to the performance of duties are also deductible from income.

The distinction between the two is really artificial. For business income, the use of depreciation rules puts capital goods and current expenditures on an equal footing. In both cases the allowable tax deduction is limited to the annual use or consumption of these items. In the case of a current expenditure, all is consumed within a year whereas only part of a capital good is consumed within the year. It is this characteristic of short lifespan which has caused power saws used in the logging industry to be treated as supplies rather than capital goods, even though one might normally view such saws as capital goods. This then leads to the obvious question: if someone were to invent a more durable chain saw, would it lose the current favourable tax treatment, and should it lose such treatment?

The differential tax treatment of supplies and capital goods also leads to an artificial distinction between leased goods and self-owned goods. The services rendered to a real estate agent by a computer do not differ according to whether it is purchased or leased. It is a capital good providing a stream of services over time. Yet a leased computer is treated by the tax system as having provided a deductible expense whereas a computer, purchased by an employee-status real estate agent, and whose consumed services are approximated by its depreciation, is not deductible.

Should the tax system be the driving force in determining how goods and services are produced? The 1987 White Paper on Tax Reform argued that the tax system should be neutral in this regard. But there are compliance and administrative costs associated with any change meant to resolve these concerns, some of which were raised by Departmental officials when appearing before this Committee. The matters raised by the CARS Institute and CREA are not unique to those sectors, but they are probably more significant for these two industries than for others. If a general solution is not suitable, a specific one might be. Unique solutions to specific problems have been applied in other instances and might be appropriate in this instance. Nevertheless, it is clearly preferable to find a solution which could apply to all workers who may find themselves in similar circumstances.

le régime fiscal répond à ces préoccupations en admettant les déductions pour les fournitures requises dans le cadre du travail, mais non pour les immobilisations. De plus, les dépenses directement liées à l'exécution de fonctions sont déductibles du revenu.

La distinction établie entre ces deux types de dépenses est vraiment artificielle. Pour les revenus d'entreprise, les règles concernant l'amortissement mettent les biens en immobilisation sur un pied d'égalité avec les fournitures matérielles. Dans les deux cas, la déduction fiscale admise est limitée à l'utilisation ou à la consommation annuelle de ces biens. Dans le cas d'une fourniture, le bien est consommé en totalité en l'espace d'une année, alors qu'une partie seulement d'un bien en immobilisation est «consommée» pendant la même période. C'est à cause de cette caractéristique de brièveté de la vie utile que les scies mécaniques utilisées dans l'industrie forestière ont été traitées comme des fournitures, plutôt que comme des biens en immobilisation, même s'il est tout à fait normal de considérer de telles scies comme des biens d'équipement. Cela nous amène naturellement à poser la question suivante : Si quelqu'un inventait une scie à chaîne plus durable, ce bien perdrait-il le traitement fiscal privilégié dont il bénéficie actuellement, et pareil changement de statut serait-il souhaitable?

La différence entre le traitement fiscal accordé aux fournitures et celui qui est réservé aux immobilisations engendre aussi une autre distinction artificielle entre les biens loués et les biens achetés. Les services rendus à un agent d'immeubles par un ordinateur sont les mêmes que l'intéressé ait acheté l'appareil ou qu'il l'ait loué. Il s'agit d'un bien d'équipement qui procure à l'utilisateur une certaine somme de services dans une période donnée. Pourtant, un ordinateur loué sera considéré, dans le cadre du régime fiscal actuel, comme une fourniture déductible, alors qu'un ordinateur acheté, dont les services consommés sont évalués en fonction de son amortissement, n'aura pas droit au même traitement.

Est-il souhaitable que le régime fiscal détermine la façon dont les biens et les services sont produits? Selon le Livre blanc de 1987 sur la réforme fiscale, le régime fiscal devrait rester neutre à cet égard. Toutefois, des coûts d'observation et des frais administratifs sont associés à tout changement visant à résoudre de tels problèmes, dont certains ont été mis en évidence par les représentants du Ministère qui ont témoigné devant le Comité. Les questions soulevées par les représentants de l'Institut de service et entretien et de réparation automobile au Canada et de l'ACI ne sont pas exclusifs à ces secteurs, bien qu'elles soient probablement davantage cruciales pour ces deux industries que pour les autres. Si une solution globale s'avère impossible, il conviendrait d'envisager un règlement particulier. Des solutions spécifiques à des problèmes bien précis ont été appliquées à d'autres occasions et une telle mesure pourrait être appropriée au cas qui nous occupe.

THE COMMITTEE'S VIEW

It is the opinion of the Committee that the positions of the witnesses are not without merit. There do exist certain inequities in the current income tax provisions which make the system unfair and which could result in undesirable consequences. Unfortunately, it is much more difficult to rectify the situation than it is to point out some of its shortcomings.

Any student of the Canadian income tax system is aware of its complexity. The Committee is reluctant to add further to it. And in attempting to redress one inequity, we are hesitant to create new inequities elsewhere. In searching for possible solutions to the problems outlined in this report, we have been aware of these two self-imposed constraints.

This Committee has not been able to devise a model which could meet all of these constraints. If measures designed to help employees with relatively high levels of employment expenses were to exist side-by-side with the existing provisions of the Act, complexity would be added. Moreover, it might be undesirable to give taxpayers the ability to pick and choose from a variety of tax provisions so as to maximize their benefits. If a new system is to replace the existing tax provisions, a wide range of taxpayers who previously enjoyed tax relief could find themselves without such benefit and therefore feel aggrieved.

If the provision for tax relief with respect to employee's expenses is extended, the question arises as to how the fiscal consequences might be controlled. Listing allowable types of spending would be administratively complex. Should such spending not be listed explicitly, but rather made subject certain rules, it is possible that much litigation could result. Imposing no restrictions on allowable types of spending could result in a situation in which the tax system subsidizes some consumption activity and could make it very difficult to control the impact on the treasury.

It is for these reasons that the Committee has not been able to recommend a particular form of action on the part of the federal government. Nevertheless, the tax circumstances under which some employees find themselves do warrant a further examination by the Department of Finance.

This Sub-committee recommends that the Department of Finance re-examine the matter of employment expenses, and find a solution for workers incurring exceptional expenses in the course of their employment. We further recommend that the department report back to this Committee with its proposals by December 15, 1992.

ENDNOTES

(1) In *Neville v. M.N.R.* [1988] 2 C.T.C. 2201, the Tax Court of Canada determined that fees paid for a course to upgrade the skills of a real estate salesperson who was remunerated on a commission basis were deductible under paragraph 8(1)*(f)* of the *Income Tax Act*. In coming to this conclusion, the Court considered that the expense would have been deductible if it had been incurred for the purpose of

L'OPINION DU COMITÉ

Selon le Comité, les positions des témoins ne sont pas sans valeur. Il y a bel et bien, dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, des dispositions qui rendent le système injuste et qui peuvent avoir des conséquences indésirables. Malheureusement, il est beaucoup plus difficile de rectifier la situation que d'en signaler les lacunes.

Tous ceux qui étudient le régime canadien de l'impôt sur le revenu sont conscients de sa complexité. Le Comité n'est pas disposé à le rendre encore plus complexe. Et, en essayant de redresser une injustice, nous craignons d'en créer d'autres. Dans notre quête de solutions aux problèmes indiqués dans le présent rapport, nous n'avons jamais perdu de vue ces deux contraintes.

Le Comité n'est pas parvenu à mettre au point un modèle qui tienne compte de toutes ces contraintes. Si on ajoutait aux dispositions actuelles de la Loi des mesures conçues pour aider les employés dont les frais professionnels sont relativement élevés, on ajouterait à la complexité. En outre, il serait peut-être malavisé de permettre aux contribuables de choisir parmi diverses dispositions fiscales celles qui maximisent leur avantage. Si on remplaçait les dispositions actuelles par un nouveau système, divers types de contribuables bénéficiant actuellement d'un allégement fiscal se trouveraient privés de cet avantage et s'en estimeraient donc lésés.

Si on étendait l'allégement fiscal aux frais professionnels des employés, la question se poserait de savoir comment contrôler les conséquences fiscales d'une telle mesure. L'énumération des sortes de dépenses permises compliquerait les choses du point de vue administratif. Si, au lieu d'énumérer ces dépenses, on les assujettissait à certaines règles, les contestations judiciaires pourraient se multiplier. Si on ne restreignait pas les sortes de dépenses permises, le régime fiscal se trouverait à subventionner certaines activités de consommation. En outre, il pourrait être très difficile de contrôler l'impact d'une telle mesure sur le trésor.

C'est pour ces raisons que le Comité n'est pas en mesure de recommander des mesures concrètes au gouvernement fédéral. Néanmoins, la situation fiscale de ces employés mérite un examen plus approfondi de la part du ministère des Finances.

Le Sous-comité recommande que le ministère des Finances réexamine la question des dépenses liées à l'emploi en vue de trouver une solution pour les travailleurs qui engagent des dépenses exceptionnelles dans le cadre de leur emploi. Nous recommandons en outre que le ministère informe le Sous-comité, au plus tard le 15 décembre 1992, du suivi donné à nos propositions.

NOTES

(1) Dans *Neville c.M.N.R.* [1988] 2 C.T.C. 2201, la Cour canadienne de l'impôt a jugé que les sommes versées pour un cours de perfectionnement d'un agent immobilier payé par commission étaient déductibles en vertu de l'alinéa 8(1)*f)* de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Pour en arriver à cette conclusion, la Cour a jugé que la dépense aurait été déductible si elle avait servi à assurer des revenus d'entreprise et a donc

earning business income and therefore held that it should be equally deductible by this special kind of employee under paragraph 8(1)*(f)*.

(2) In *McLeavy v. M.N.R.*, 54 D.T.C. 136, an aircraft engineer employed by an airline attempted to deduct the cost of some small tools that his contract of employment obliged him to provide. He argued that the provision regarding the "cost of supplies consumed in the performance of the duties of his employment" allowed the deduction. The Tax Appeal Board found that for any tools to fall within the term "supplies", the tools would have to be ones that, once used, were unfit for further use. Since the tools were not of that kind, no deduction was allowed.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 7 and 9 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

estimé qu'il fallait la considérer également déductible pour ce genre d'employé particulier en vertu de l'alinéa 8(1)*f*).

(2) Dans la cause *McLeavyc.M.N.R.*, 54 D.T.C. 136, un ingénieur en aéronautique employé par une compagnie aérienne avait tenté de déduire le coût de certains petits outils que son contrat de travail l'obligeait à fournir. Il faisait valoir que la disposition concernant le «coût des fournitures consommées dans l'exercice des fonctions liées à son emploi» lui permettait cette déduction. La Cour canadienne de l'impôt a statué que pour qu'un outil quelconque appartienne à la catégorie des «fournitures», cet outil devait être inutilisable après avoir servi au travail pour lequel il avait été acquis. Les outils visés n'étant pas de ce type, aucune déduction n'a été admise.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules n°s 7 et 9 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

MURRAY DORIN,
Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 13, 1992
(9)

[*Text*]

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met *in camera* at 3:47 o'clock p.m. this day, in Room 306, West Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Murray Dorin, René Soetens, and Jack Whittaker.

Acting Member present: John Harvard for John Manley.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marion Wrobel, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee resumed consideration of deductions in respect of employees' expenses (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, March 12, 1992, Issue No. 6*).

The Sub-Committee considered a draft report.

At 4:55 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 4, 1992
(10)

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met *in camera* at 9:43 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the acting Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Murray Dorin, René Soetens and Greg Thompson.

Acting Members present: John Harvard for John Manley; and Steven Langdon for Jack Whittaker.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marion Wrobel, Senior Analyst. *From the University of Ottawa:* Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee resumed consideration of an inquiry into deductions in respect of employees' expenses (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, March 12, 1992, Issue No. 6*).

The Sub-Committee resumed consideration of a draft report.

After debate, it was agreed,—That the Sub-Committee adopt the draft report entitled: "Deductions in respect of Employees Expenses" as amended, as the First Report of the Sub-Committee and that the Chairman present this Report to the Standing Committee on Finance.

At 9:54 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 13 MAI 1992
(9)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à huis clos à 15 h 47, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Murray Dorin, René Soetens et Jack Whittaker.

Membre suppléant présent: John Harvard remplace John Manley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marion Wrobel, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité examine les déductions relatives aux dépenses des employés (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 mars 1992, fascicule nº 6*).

Le Sous-comité examine un projet de rapport.

À 16 h 55, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 4 JUIN 1992
(10)

Le Sous-comité des questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à huis clos à 9 h 43, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de René Soetens (*président suppléant*).

Membres du Sous-comité présents: Murray Dorin, René Soetens et Greg Thompson.

Membres suppléants présents: John Harvard remplace John Manley; Steven Langdon remplace Jack Whittaker.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marion Wrobel, analyste principal. *De l'Université d'Ottawa:* Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité examine les déductions relatives aux dépenses des employés (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 mars 1992, fascicule nº 6*).

Le Sous-comité examine un projet de rapport.

Après débat, il est convenu,—Que le Sous-comité adopte le projet de rapport, modifié, intitulé «Déductions relatives aux dépenses des employés» (premier rapport), et que le président le remette au Comité permanent des Finances.

À 9 h 54, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 13, 1992

(9)

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met in camera at 3:47 o'clock p.m. this day, in Room 306, West Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Murray Dorin, René Soetens and Jack Whittaker.

Acting Members present: John Harvard for John Manley.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marion Wrobel, Senior Analyst. From the University of Ottawa: Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee resumed consideration of deductions in respect of employees' expenses (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, March 12, 1992, Issue No. 6*).

The Sub-Committee considered a draft report.

At 4:55 o'clock p.m., the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 4, 1992

(10)

The Sub-Committee on Tax Matters of the Standing Committee on Finance met in camera at 9:43 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the acting Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Sub-Committee present: Murray Dorin, René Soetens and Greg Thompson.

Acting Members present: John Harvard for John Manley, and Steven Langdon for Jack Whittaker.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marion Wrobel, Senior Analyst. From the University of Ottawa: Carole Chouinard, Consultant.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Sub-Committee resumed consideration of an inquiry into deductions in respect of employees' expenses (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, March 12, 1992, Issue No. 6*).

The Sub-Committee resumed consideration of a draft report.

After debate, it was agreed,—That the Sub-Committee adopt the draft report entitled: "Deductions in respect of Employees Expenses" as amended, as the First Report of the Sub-Committee and that the Chairman present this Report to the Standing Committee on Finance.

At 9:54 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Sub-Committee

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 13 MAI 1992

(9)

Le Sous-comité des questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à huis clos à 15 h 47, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Sous-comité présents: Murray Dorin, René Soetens et Jack Whittaker.

Membres suppléants présents: John Harvard remplace John Manley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marion Wrobel, analyste principal. De l'Université d'Ottawa: Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité examine les déductions relatives aux dépenses des employés (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 mars 1992, fascicule n° 6*).

Le Sous-comité examine un projet de rapport.

À 16 h 55, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 4 JUIN 1992

(10)

Le Sous-comité des questions fiscales du Comité permanent des finances se réunit à huis clos à 9 h 43, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de René Soetens (*président suppléant*).

Membres du Sous-comité présents: Murray Dorin, René Soetens et Greg Thompson.

Membres suppléants présents: John Harvard remplace John Manley; Steven Langdon remplace Jack Whittaker.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marion Wrobel, analyste principal. De l'Université d'Ottawa: Carole Chouinard, consultante.

Conformément au paragraphe 108(2), le Sous-comité examine les déductions relatives aux dépenses des employés (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 mars 1992, fascicule n° 6*).

Le Sous-comité examine un projet de rapport.

Après débat, il est convenu,—Que le Sous-comité adopte le projet de rapport, modifié, intitulé «Déductions relatives aux dépenses des employés» (premier rapport), et que le président le remette au Comité permanent des Finances.

À 9 h 54, le Sous-Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Sous-comité

Susan Baldwin

CANADA

INDEX

SUBCOMMITTEE ON

Tax Matters

OF THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

HOUSE OF COMMONS

Issues 1–9 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject–based and extensively cross–referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub–headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross–references to a first sub–heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r. = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992–8976
FAX (613) 992–9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS SUBCOMMITTEE

THIRD SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1991—

November: 27th, 1.

December: 5th, 2; 11th, 3.

—1992—

February: 4th, 4; 11th, 5.

March: 12th, 6; 26th, 7.

May: 5th, 8; 13th, 9.

June: 4th, 9.

Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements *see* Income tax—Federal-provincial tax co-ordination; Organizations appearing

Angus Reid *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Appendices
Johnson, Al, "Fairer, Simpler Taxes for Families", presentation to Subcommittee, Dec. 11/91, **3A**:1-36

Artists *see* Income tax—Employment expense deduction

Attewell, Bill (PC—Markham—Whitchurch—Stouffville; Parliamentary Secretary to Prime Minister from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **2**:15-7

Automobile technicians
Payment system, flat rate for work performed, **7**:14, 24
Shortage, training factor, etc., **7**:12
See also Income tax—Employment expense deduction

Automobiles *see* Vehicles

Babcock, William (Life Underwriters Association of Canada)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:28

Baldwin, Susan (Committee Clerk)
Procedure and Committee business, Chairman, **8**:4

Beauchamp, Pierre J. (Canadian Real Estate Association)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:5, 16-8, 28
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:18

Beaupré, Jacques (Canada Mortgage and Housing Corporation)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **2**:4-11, 14, 16-23

Belisle, Pierre (Canadian Automotive Repair and Service Institute)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:5, 29

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Income tax, quarterly payments, senior citizens, Committee study, **5**:8

Blenkarn, Don (PC—Mississauga South)
Guaranteed Income Supplement, **3**:19
Income tax, **3**:19
Procedure and Committee business
Documents, **3**:17-8
M., **3**:18
Staff, M. (Harvard), **3**:21
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **3**:9-10
Tax code, Committee study, **3**:17-9, 21

Border communities *see* Cross border shopping

Border crossing tax *see* Cross border shopping—Gasoline prices factor

Bowden, John A. (Life Underwriters Association of Canada)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:21-4, 27-33

Boyer, Patrick (PC—Etobicoke—Lakeshore; Parliamentary Secretary to Minister of National Defence from May 8, 1991 to March 23, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Industry, Science and Technology from March 23, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister, Minister of Industry, Science and Technology and Minister of Consumer and Corporate Affairs from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Income tax, **3**:35-6, 38-9
Procedure and Committee business, Members, **3**:4
Tax code, Committee study, **3**:4, 35-6, 38-9

Brown, Robert D. (Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements)
Income tax, federal-provincial tax co-ordination, Committee study, **8**:4-22

Budget, Feb. 25/92
Legislation, Committee studying, **8**:23
See also Income tax—Child tax benefit

Business expenses *see* Income tax

Canada Mortgage and Housing Corporation
Mortgage insurance
Availability, **2**:18
Debt ratio, **2**:17-8
Defaults, percentage, **2**:18
First time home buyers, percentage, **2**:19
See also Housing—Downpayments; Organizations appearing; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Canadian Automotive Repair and Service Institute
Role, membership, CARS Council, etc., **7**:10, 12-3
See also Organizations appearing

Canadian Bankers Association *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Canadian Home Builders' Association
Membership, **1**:33-4, 36
See also Organizations appearing; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Canadian housing finance conference *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Canadian Real Estate Association
Membership, **7**:8
See also Organizations appearing; Registered Retirement Savings Plans

Capital gains tax *see* Income tax

CARS Council *see* Canadian Automotive Repair and Service Institute

Chain-saws *see* Income tax—Employment expense deduction

Child tax benefit *see* Income tax

Child tax credit *see* Income tax—Child tax benefit

Chouinard, Carole (Committee Consultant)
Income tax
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **6**:4-6, 8

Chouinard, Carole—*Cont.*
Income tax—*Cont.*
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, 4:8-10, 12, 19-20, 22-3; 5:4-5, 11, 13-4
References
In camera meetings, 9:11
Retained by Committee as consultant on tax matters, 3:3, 21

CMHC *see* Canada Mortgage and Housing Corporation

Committee of Five Construction Trade Unions *see* Organizations appearing

Committee studies and inquiries
Income tax
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, 6:4-9; 7:4-36; 9:11
Federal-provincial tax co-ordination, 8:4-23
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, 4:8-23; 5:4-14
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, 1:4-42; 2:4-40; 3:4-13; 4:4-8
Tax code, 3:4, 13-39

Common-law couples *see* Guaranteed Income Supplement; Income tax *passim*

Communications and Culture Standing Committee *see* Income tax—Employment expense deduction

Competitiveness
Prosperity initiative, 7:9, 31
See also Cross border shopping

Computers *see* Income tax—Employment expense deduction

Conflict of interest *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Constitution *see* Income tax—Federal-provincial tax co-ordination

Construction industry
Economic role, impact of recession, 2:23-4, 36
Tradespersons, wages, 2:34
See also Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Corporations *see* Income tax

Courts *see* Income tax—Federal-provincial tax co-ordination

Cross border shopping
Border communities, impact, 3:21-2
See also Cross border shopping—Gasoline prices factor
Competitiveness, relationship, 3:22
Customs enforcement measures, 3:22, 30
Federal government response, 3:22
Food, 3:29-30
Gasoline prices factor, border communities income tax credit proposal, 3:21-9
Border crossing tax alternative, 3:27-8
Northern benefits, exemption, comparison, 3:23, 26
Impact, 3:21-2, 25
Increase since 1987, 3:21
Taxation system differences factor, 3:27-8

Customs *see* Cross border shopping

Debt *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Deferred payment mortgages *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Deferred taxes *see* Income tax—Corporations

Discrimination *see* Guaranteed Income Supplement; Income tax—Family allowances—Married couples—Welfare recipients

Dividend tax credit *see* Income tax—Corporations

Divorce *see* Guaranteed Income Supplement

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton Northwest) (Chairman)
Budget, Feb. 25/92, 8:23
Cross border shopping, 3:27-8
Goods and Services Tax, 8:10
Housing, 1:28
Income tax, 3:18, 20
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 7:26
Federal-provincial tax co-ordination, Committee study, 8:4, 6-16, 19-23
Procedure and Committee business
Chairman, election, 8:4
Documents, 3:14, 18
In camera meetings, M., 1:5
Organization meeting, 1:5
Printing, M., 1:5
Quorum, M., 1:5
Reports to House, 3:6
Staff, M., 1:5
Witnesses, 1:42
M., 1:5
References
Election as Chairman, 8:3-4
In camera meetings, 9:11
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 1:13-7, 26-9, 32-3, 37, 41-2; 3:6, 9, 12-3
Tax code, Committee study, 3:14, 17-8, 20, 26-8

Downpayments *see* Housing

Employment *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Employment expense deduction *see* Income tax

Entertainment *see* Income tax—Business expenses

Equity *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Equivalent to married tax credit *see* Income tax

"Fairer, Simpler Taxes for Families" *see* Appendices—Johnson

Families *see* Income tax

Family allowances *see* Income tax—Child tax benefit—Family allowances

Farber, Len (Finance Department)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 7:4-8, 19-27, 32-3, 35

Federal-provincial tax co-ordination *see* Income tax

Finance Department *see* Organizations appearing; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Finance Minister *see* Income tax—Quarterly payments; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Flat tax *see* Income tax

Fontana, Joe (L—London East)
Construction industry, 2:36
Housing, 2:6, 8
Procedure and Committee business
Meetings, 2:40
Reports to House, 2:40; 4:6-7
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 2:8-11, 36-40; 3:7-8, 12; 4:4-7

Food *see* Cross border shopping

Gasoline prices *see* Cross border shopping

GICs *see* Guaranteed Investment Certificates

GIS *see* Guaranteed Income Supplement

Gold, Murray (Committee of Five Construction Trade Unions)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 2:23-37

Goods and Services Tax
Simplicity, 8:10
See also Housing—New homes; Income tax

Goudge, Lary (Canadian Automotive Repair and Service Institute)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 7:5, 14-5, 24-5, 29-30

GST *see* Goods and Services Tax

Guaranteed annual income *see* Income tax

Guaranteed Income Supplement
Married/common-law couples, discriminatory treatment, divorce factor, providing one per household, 3:17-9

Guaranteed Investment Certificates *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Gusen, Peter (Finance Department)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 7:4

Harvard, John (L—Winnipeg St. James) (Individual presentation)
Cross border shopping, 3:26
Housing, 1:37
Income tax, 1:41; 3:18, 31-7
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 6:5, 7-9; 7:13, 15-6, 18-20, 24, 30, 32-3
Federal-provincial tax co-ordination, Committee study, 8:4, 6-8, 11-2, 15, 22
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, 4:9-11, 13-23; 5:5, 7-13

Harvard, John—*Cont.*
Procedure and Committee business
Chairman, M., 8:4
Documents, 3:17
Meetings, 2:40; 4:23; 6:9
Members, 3:4
Reports to House, 4:6-7, 20; 5:12
Staff, M., 3:21
Witnesses, 1:41
References
In camera meetings, 9:11
Individual presentation before Committee, 3:31-8
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 1:10-1, 30-1, 36-7, 41; 2:21-2, 29-31, 38-40; 3:10-1; 4:4-7
Tax code, Committee study, 3:4, 17-8, 26, 31-9

Home building industry *see* Canadian Home Builders' Association; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Home office expenses *see* Income tax—Employment expense deduction

Housing
Downpayments
5%, 95% mortgages, 1:28, 33, 35-8
Canada Mortgage and Housing Corporation position, 1:35; 2:6, 8
Government announcement, 4:4
See also Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal
Federal policy, objectives, 2:5
See also Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal
Financing alternatives, conference, studies, 1:33
First time buyers, profile, 1:37
Home ownership
Rate, 1:37
Role, importance, 2:5
New homes
First time buyers, percentage, 1:36
Goods and Services Tax rebate, 1:39-40
See also Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Income *see* Guaranteed annual income

Income tax
Business expenses, deductibility, entertainment, travel, etc., 3:38; 4:21-2
Capital gains tax
Lifetime exemption, pooling by married and common-law couples, allowing, 3:16
Principal residences exemption, allowing two principal residences for married and common-law couples, 3:16
See also Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal
Child tax benefit, combining child tax credit and supplement with family allowances, Feb. 25/92 budget measure, 3:15-6; 8:13
Complexity, 3:13-5
Corporations, tax system, minimum tax, dividend tax credit, deferred taxes, etc., 8:19-22

Income tax—*Cont.*
Employment expense deduction
Artists, 20%/$1000, Communications and Culture Standing Committee report, relationship, 7:7, 11-2, 21, 34-5
Chain-saws, 7:29, 32-3
Computers and related equipment, real-estate salespersons, etc., 5:13; 6:4-5, 8-9; 7:6, 8-10, 15-22, 26-8, 30, 33-5
Consultations, 7:35
Deduction rather than credit, difference, 6:5
General deduction, 20%/$500
Eliminated with 1987 tax reforms, 7:5-6
Incorporated into personal tax credit, 7:6, 23-4, 26
Re-instating, 6:4-8
Home office expenses, 7:30-1
Itemized deductions, providing, administrative difficulties, 7:5
Musical instruments, 7:6, 11, 20-3, 29, 34
Supplies, 6:5; 7:19, 32-3
Tools, automobile technicians, etc., 5:13; 6:4, 7; 7:6, 10-5, 19-22, 24-5, 28-36
Vehicles, employer-supplied, taxable benefit, relationship, 5:13; 6:6, 8-9; 7:6-8
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles
Committee study, 6:4-9; 7:4-36
In camera meetings, consideration of draft report, 9:11
See also Orders of Reference; Reports to Committee—First
Committee studying, 5:13-4; 8:22
Equivalent to married tax credit, 3:13-4, 19
Common-law couples utilizing, 3:14
Families
Assistance role, Saskatchewan position, 8:16, 19
Family units, taxing rather than individuals, 3:19
Johnson proposals, 3:13-21
Progressive Conservative Caucus committee on family issues study, 3:17
United States joint returns, comparison, 8:14-5
Family allowances, married/common-law couples, discriminatory treatment, 3:14
Federal-provincial tax co-ordination
1962 tax collection agreement, 8:5
Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements study, 8:4-6
Committee study, 8:4-23
See also Orders of Reference
Constitutional changes, impact, 8:22
Court appeals factor, 8:17
Definition of income factor, 8:9-12
Federal government collecting provincial taxes, public perception/blame factor, 8:15-6
International comparison, other federal countries, 8:6-7, 18-9
Single return, benefits, 8:6
Tax on income vs tax on tax basis, flexibility/simplicity factors, credits, etc., 8:4-11, 13-9
Flat tax
Integrated, establishing, 3:15-6
Provincial systems, 8:7-9

Income tax—*Cont.*
Goods and Services Tax, credit/supplement, enhancing, reducing at $25,000, 3:16
Guaranteed annual income, relationship, 3:20
Married couples
Discriminatory treatment, one/two-income couples, common-law couples, single persons, eliminating, 3:13-21; 4:21-2
See also Income tax—Capital gains tax—Equivalent to married tax credit—Family allowances
Ontario tax credits, rental payments factor, 8:17
Quarterly payments, senior citizens, 1:41
Calculation in advance by National Revenue Department, 3:35-6
Committee research paper, "Tax Installment Payments", 3:31-2
Committee study, 4:8-23; 5:4-14
Draft report, consideration, 4:8-23; 5:4-14
Report, adopting and referring contents to Finance Minister rather than reporting to main Committee, 4:3, 6-8, 20; 5:3, 12
See also Orders of Reference
Late payment, interest and penalties, 4:8, 12; 5:4-5
Once a year alternative, allowing, interest factor, etc., 3:31-9; 4:8-21; 5:5-12
Income level factor, 3:32, 34-7
Payment at beginning of year, 3:33; 4:9; 5:8
Source deduction alternative, 3:35; 4:9
Threshold, $1000, raising, 3:35; 4:9-11, 13, 17-21; 5:4-7, 9-11
Scientific research tax credit, 1:13
Social programs, tax credits, using for, 8:8-9, 11, 14, 16-7
Tax wall, 3:13-5
Unfairness, loopholes, perception, etc., 8:10-3
Welfare recipients, discriminatory treatment, 3:20
See also Cross border shopping—Gasoline prices factor

Individual Retirement Accounts *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Insurance industry *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Integrated flat tax *see* Income tax—Flat tax

Interest *see* Income tax—Quarterly payments

International comparison *see* Income tax—Federal-provincial tax co-ordination

Investment property *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

IRAs *see* Individual Retirement Accounts

James, Ken (PC—Sarnia—Lambton; Parliamentary Secretary to Minister of Labour from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Secretary of State for External Affairs from March 11, 1993 to August 31, 1994) (Individual presentation)
Cross border shopping, 3:21-30
Procedure and Committee business, Members, 3:31
References, individual presentation before Committee, 3:21-31
Tax code, Committee study, 3:21-31

Johnson, Al (PC—Calgary North) (Individual presentation)
Guaranteed Income Supplement, **3**:17-8
Income tax, **3**:13-21
Procedure and Committee business, documents, **3**:17
References
Individual presentation before Committee, **3**:13-21
See also Appendices; Income tax—Families
Tax code, Committee study, **3**:13-21

Keilhack, Karl (Life Underwriters Association of Canada)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:24-6, 28-30

Labourers' Union, Local 183 *see* Organizations appearing

Lalonde, Gerry (Finance Department)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:4, 31

Langdon, Steven (NDP—Essex—Windsor)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:17-8, 20-4, 26-8, 32-3, 35
References, *in camera* meetings, **9**:11
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:11-4, 17, 23-6, 38-9

Late payment *see* Income tax—Quarterly payments

Life insurance industry *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Life Underwriters Association of Canada
Membership, role, **1**:21
See also Organizations appearing; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Loopholes *see* Income tax—Unfairness

Marleau, Diane (L—Sudbury)
Income tax, quarterly payments, senior citizens, Committee study, **5**:5, 7-8, 10

Married couples *see* Guaranteed Income Supplement; Income tax

McCrossan, Paul (Canadian Real Estate Association)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:8-16, 18-21

McGrath, Michael (Canadian Automotive Repair and Service Institute)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:4, 10, 12-4, 19-20, 28-9, 31-2, 34-6

MICC *see* Mortgage Insurance Company of Canada

Middle-income earners *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Mills, Dennis J. (L—Broadview—Greenwood)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:18-9, 23

Minimum tax *see* Income tax—Corporations

Mortgage insurance *see* Canada Mortgage and Housing Corporation; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Mortgage Insurance Company of Canada *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Mortgages *see* Housing—Downpayments; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Musical instruments *see* Income tax—Employment expense deduction

National Revenue Department *see* Income tax—Quarterly payments

Northern benefits *see* Cross border shopping—Gasoline prices factor

O'Brien, Michael (Labourers' Union, Local 183)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **2**:34-5

Ontario tax credits *see* Income tax

Orders of Reference
Income tax
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, **6**:3
Federal-provincial tax co-ordination, **8**:3
Quarterly payments, senior citizens, **4**:3
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, **1**:3
Tax code, **3**:3

Organizations appearing
Advisory Committee on Federal-Provincial Tax Collection Agreements, **8**:4-22
Canada Mortgage and Housing Corporation, **2**:4-23
Canadian Automotive Repair and Service Institute, **7**:4-5, 10-5, 19-20, 28-9, 31-2, 34-6
Canadian Home Builders' Association, **1**:33-40
Canadian Real Estate Association, **1**:5-21; **7**:5, 8-10, 15-20, 27-8, 30-1, 33-5
Committee of Five Construction Trade Unions, **2**:23-37
Finance Department, **7**:4-8, 19-27, 31-3, 35
Labourers' Union, Local 183, **2**:34-5
Life Underwriters Association of Canada, **1**:21-33

Pension plans *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Personal tax credit *see* Income tax—Employment expense deduction

Pesando, James *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Principal residences *see* Income tax—Capital gains tax

Procedure and Committee business
Acting Chairman, taking Chair, **9**:11
Chairman, **1**:3
Election, M. (Harvard), **8**:4, agreed to, 3
Documents, appending to minutes and evidence, **3**:14, 17-8
M. (Blenkarn), **3**:18, agreed to, 3

Procedure and Committee business—*Cont.*
In camera meetings, **9**:11
Transcripts, destroying at end of session, M. (Dorin), **1**:5, agreed to, 3
Meetings, scheduling, **4**:23; **6**:9
House adjournment factor, **2**:40; **3**:38
Members, individual presentations
Referring to Committee staff, **3**:17, 21, 25, 30
Scheduling, time limit, **3**:4, 13, 21, 31
Organization meeting, **1**:5
Printing, minutes and evidence, 550 copies, plus additional 450 copies at Subcommittee's expense, M. (Dorin), **1**:5, agreed to, 3
Questioning of witnesses
Several organizations/witnesses at once, dialogue format, **7**:4
Time limit, **7**:25, 27
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Dorin), **1**:5, agreed to, 3
Reports to Committee, draft
Adopting and referring contents to Minister, rather than reporting to main Committee, **4**:6-8, 20; **5**:12, agreed to, 3
M. (Harvard), **4**:8, agreed to, 3
Agreed to, Chairman presenting to standing Committee, **9**:11
Copy received late, **3**:4
Deferring to discuss other Order of Reference, **3**:6
Public meeting discussing, **2**:40; **3**:5; **4**:4
Scope of debate, political, avoiding, **3**:10-1
Staff
Consultant, retaining, M. (Harvard), **3**:21, agreed to, 3
Library of Parliament researchers, retaining, M. (Dorin), **1**:5, agreed to, 3
Witnesses
Expenses, Committee paying, M. (Dorin), **1**:5, agreed to, 3
Inviting/scheduling, **1**:40-2; **2**:23, 40; **3**:38-9
Opening statements, brevity, **2**:23

Progressive Conservative Caucus committee on family issues *see* Income tax—Families

Prosperity initiative *see* Competitiveness

Public opinion *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Ramik, George R. (Canadian Automotive Repair and Service Institute)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:5, 10-2, 15, 34

Real estate salespersons
Payment system, commission, **7**:14-5, 20
See also Income tax—Employment expense deduction

Reardon, Gary (Canadian Home Builders' Association)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:33-40

Recession *see* Construction industry—Economic role

Registered Home Ownership Savings Plans *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Registered Retirement Savings Plans
Canadian Real Estate Association proposal (using RRSP funds for housing downpayments secured by equity share in home), **1**:5-26, 29-40; **2**:4-40; **3**:5-13, 38; **4**:4-8
Administrative complexities, costs, **1**:22, 30; **2**:8; **3**:9, 12
Affordability factor, **1**:10, 14, 16-7
Canada Mortgage and Housing Corporation position, **2**:4-11, 39
Canadian Bankers Association position, **2**:23
Canadian Home Builders' Association position, **1**:33-5
Canadian housing finance conference, 1990, response to idea, **2**:4
Capital gains tax implications, repayment incentive, etc., **1**:7, 9-10, 14
Committee study, **1**:4-42; **2**:4-40; **3**:4-13; **4**:4-8
Adoption and referral of contents of report to Finance Minister, **4**:3, 6-8
Draft report, consideration, **3**:4-13; **4**:4-8
Report, staff drafting, Committee considering, **2**:38-40; **3**:38
See also Orders of Reference
Conflict of interest potential, individual as RRSP holder/home owner, **2**:7
Construction/home building industry, impact, employment, etc., **1**:12, 38-9; **2**:25-6, 28-9, 35
Debt-based alternatives, borrowing from RRSP, **1**:26-9, 32-3; **2**:6-14; **3**:5, 7-8, 13
Deferred payment mortgages, alternative, **2**:9, 15-6, 24-7, 31-2, 38; **3**:5
Equity-based approach, **1**:6; **2**:6-14, 20-1, 24-5, 27, 31-2; **3**:5, 7-8, 11-3; **4**:5
Equity ceiling, 20%, fixed amount, **1**:7-8, 18, 20, 39-40; **2**:19-20, 28, 35-7; **3**:5, 8, 11; **4**:5
Equity minimum, establishing, **3**:11
Finance Department, role, criteria, etc., **1**:6, 10-1; **2**:4, 10, 22; **3**:8, 10-1
First time home buyers, limiting to, **1**:11-4, 19; **2**:5, 14, 21-2, 37; **3**:5-6, 11; **4**:4-5
Fiscal implications, **4**:4
Home-purchase price limit, setting, **3**:5-6; **4**:5
Housing market, price, impact on, **1**:14-8, 34, 39; **2**:29; **3**:9-10
Housing policy, relationship, **2**:4
Independent appraisal required, **1**:6, 8-10
Investment property, using for, **2**:18-9
Life insurance industry, impact, **1**:29-30
Life Underwriters Association of Canada position, **1**:21-3, 36-7
Long-term solution, **1**:16-8
Middle-income earners, impact on, targetting, **1**:12; **2**:5, 37
Minimum downpayment, relationship, **2**:14, 35-6
Mortgage-based proposal, alternative, **1**:6
Mortgage insurance, CMHC, MICC, relationship, **1**:20; **2**:9-10, 13-4, 20
Mortgage Insurance Company of Canada position, **2**:4, 6
Mortgage not required to purchase home, allowing, **2**:22-3
One year, limiting to, **1**:17-8
Pension plans, employer-sponsored, relationship, **1**:21-5, 31-2, 35; **2**:8, 25-30, 32-9; **3**:6, 8-9, 11
Pesando, James, report, **2**:5, 8-9, 14
Potential buyers with RRSP funds available, number, **1**:7; **2**:17, 37

Registered Retirement Savings Plans—*Cont.*
Canadian Real Estate Association proposal...—*Cont.*
Public opinion, Angus Reid survey, **1**:8
Registered Home Ownership Savings Plans, alternative, **1**:15; **2**:36
Registered Retirement Savings Plan investments
Fully paid-up, requiring, **2**:31
Rate of investment, impact on, **1**:9-14; **3**:6
Right to choose factor, **2**:25, 28
Types of investments, GICs, etc., impact on, **1**:20-1, 30; **2**:8, 28
Renovations, impact, **1**:7; **3**:7
Repayment of RRSP, **1**:8-10, 34-5; **4**:5-6
Retirement income, savings, relationship, **1**:7-8, 22, 29, 36; **2**:17; **3**:9-10
Reverse mortgages, utilizing at age 71, **1**:9, 31
Risk factor, **1**:9, 22, 25-6, 30-1, 34; **2**:7, 10-1, 20-1, 25-6; **3**:9-11
Rollover to next home purchase, **1**:19, 31, 34; **3**:12; **4**:5-6
Sale of home, repayment of RRSP, **1**:19; **4**:5
Self-administered RRSPs, alternative, advantages for wealthier investors, etc., **1**:13, 19, 25, 30; **2**:11-2; **3**:9
Support, **2**:4
Tax credit, alternative, **1**:18-9
Tax expenditures factor, impact on tax revenues, **1**:6, 11-4; **2**:28; **3**:5-6, 11
Tax implications, use of before tax dollars, shifting tax payable to later date, **1**:9-10, 14, 18-9; **2**:6; **3**:5
Unions' position, **2**:23-9
United States, Individual Retirement Accounts, proposals, comparison, **2**:4, 7, 10, 12-3, 29-31

Renovations *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Rental payments *see* Income tax—Ontario tax credits

Reports to Committee
First, income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, **9**:3-10

Retirement income *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Revenue Canada *see* National Revenue Department

Reverse mortgages *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

RHOSPs *see* Registered Home Ownership Savings Plans

RRSPs *see* Registered Retirement Savings Plans

Saskatchewan *see* Income tax—Families

Savings *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Scientific research tax credit *see* Income tax

Senior citizens *see* Income tax—Quarterly payments

Shopping *see* Cross border shopping

Single persons *see* Income tax—Married couples

Social programs *see* Income tax

Soetens, René (PC—Ontario) (Chairman)(Acting Chairman)
Automobile technicians, **7**:14

Soetens, René—*Cont.*
Canada Mortgage and Housing Corporation, **2**:17-9
Canadian Automotive Repair and Service Institute, **7**:13
Canadian Home Builders' Association, **1**:36
Chouinard, Carole, **3**:21
Competitiveness, **7**:31
Construction industry, **2**:34
Housing, **1**:36, 39-40
Income tax, **3**:21, 32, 37-9
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **6**:4, 6-9; **7**:13-4, 16-7, 21, 29-33, 36
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, **4**:8-23; **5**:4-14
Procedure and Committee business
Documents, appending to minutes and evidence, **3**:17-8
Meetings, scheduling, **2**:40; **3**:38; **4**:23; **6**:9
Members, individual presentations, **3**:4, 13, 17, 21, 25, 30-1
Organization meeting, **1**:5
Questioning of witnesses
Several organizations/witnesses at once, **7**:4
Time limit, **7**:25, 27
Reports to Committee, draft, **2**:40; **3**:4-6, 10-1; **4**:4, 6-8, 20
Staff, consultant, **3**:21
Witnesses
Inviting/scheduling, **1**:40-2; **2**:23, 40; **3**:38-9
Opening statements, **2**:23
References
Acting Chairman, taking Chair, **9**:11
Chairman, **1**:3
In camera meetings, **9**:11
Registered Retirement Savings Plans, **3**:38
Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, **1**:8, 10, 19-21, 24, 36-7, 39-42; **2**:12, 17-21, 23, 34-6, 38-40; **3**:4, 8, 10-3; **4**:4-8
Tax code, Committee study, **3**:4, 17, 21, 32, 37-8

SRTC *see* Scientific research tax credit

Tax code
Committee study, **3**:4, 13-39
See also Orders of Reference

Tax credits *see* Cross border shopping—Gasoline prices factor; Income tax *passim*; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Tax expenditures *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

"Tax Installment Payments" *see* Income tax—Quarterly payments

Tax wall *see* Income tax

Taxable benefits *see* Income tax—Employment expense deduction

Taxation *see* Appendices—Johnson; Cross border shopping; Goods and Services Tax; Income tax; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Taylor, Shirley A. (Canadian Real Estate Association)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, **7**:5, 35

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
Automobile technicians, 7:24
Cross border shopping, 3:27-8, 30
Income tax
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 7:20, 24-5, 27-9
Federal-provincial tax co-ordination, Committee study, 8:18
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, 4:16-7
Procedure and Committee business
Questioning of witnesses, 7:25, 27
Reports to House, 4:7
Real estate salespersons, 7:20
References, *in camera* meetings, 9:11
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 1:29-30; 3:12; 4:7
Tax code, Committee study, 3:27-8, 30

Tools *see* Income tax—Employment expense deduction

Tradespersons *see* Construction industry

Training *see* Automobile technicians—Shortage

Travel *see* Income tax—Business expenses

Tsang, Eric (Canada Mortgage and Housing Corporation)
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 2:9, 11-3, 15-6, 18-9, 21

Unions *see* Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

United States *see* Cross border shopping; Income tax—Families; Registered Retirement Savings Plans—Canadian Real Estate Association proposal

Vehicles *see* Income tax—Employment expense deduction

Wages *see* Construction industry—Tradespersons

Welfare recipients *see* Income tax

Whittaker, Jack (NDP—Okanagan—Similkameen—Merritt)
Cross border shopping, 3:29-30
Income tax, 3:19-20, 36-7
Federal-provincial tax co-ordination, Committee study, 8:15, 17
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, 4:11-9, 22-3; 5:6-7, 9-10, 12-3
Procedure and Committee business, reports to House, 3:4; 4:7; 5:12
References, *in camera* meetings, 9:11
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 2:12-4, 18, 31-3, 38; 3:4, 8-10, 12; 4:6-7
Tax code, Committee study, 3:19-20, 29-30, 36-7

Wrobel, Marion (Library of Parliament Researcher)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 6:9
References, *in camera* meetings, 9:11

Zafiriou, Basil (Library of Parliament Researcher)
Income tax
Employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 6:8-9
Quarterly payments, senior citizens, Committee study, 4:12, 15, 20-1
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 2:40; 3:5-8; 4:4-6

Ziegler, Michael (Canadian Real Estate Association)
Income tax, employment expense deduction and employer-owned or leased vehicles, Committee study, 7:5, 8-10, 15-20, 27-8, 30-1, 33-4
Registered Retirement Savings Plans, Canadian Real Estate Association proposal, Committee study, 1:5-8, 12, 14, 17-20

CANADA

INDEX

DU

SOUS–COMITÉ SUR LES

Questions fiscales

DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1–9 • 1991-1993 • 3e Session • 34e Législature

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous–titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous–titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous–titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l.=première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am.=amendement. Art.=article. Chap.=chapitre. Dd.=ordre de dépôt de documents. Déc.=déclaration. M.=motion. Q.F.=question au *Feuilleton*. Q.o.=question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés.=résolution. S.C.=Statuts du Canada. S.r.=sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992–7645. Télécopieur (613) 992–9417

INDEX

SOUS–COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—TRENTE–QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1991—

Novembre:	le 27, f.1.
Décembre:	le 5, f.2; le 11, f.3.

—1992—

Février:	le 4, f.4; le 11, f.5.
Mars:	le 12, f.6; le 26, f.7.
Mai:	le 5, f.8; le 13, f.9.
Juin:	le 4, f.9.

ABC. *Voir* Association des banquiers canadiens

ACI. *Voir* Association canadienne de l'immeuble

Agents immobiliers
Rémunération, 7:8-9, 15, 20
Statut, 7:8-9, 17-8
Voir aussi Assurance-chômage; Impôt sur le revenu

Allocations familiales. *Voir* Impôt sur le revenu—Enfants—Crédit

Appendice
Johnson, Al, député, document, **3A**:37-76

Artistes. *Voir* Impôt sur le revenu

Association canadienne de l'immeuble (ACI)
Représentation, 7:5, 8
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Impôt sur le revenu—Employés, dépenses, déduction; Témoins

Association canadienne des constructeurs d'habitations
Représentation, 1:36
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Maisons—Achat, versement initial, réduction de 10% à 5%; Témoins

Association des assureurs-vie du Canada
Description, 1:21
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Pensions, régimes—Réforme; Témoins

Association des banquiers canadiens (ABC). *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Sous-comité—Témoins

Assurance-chômage
Agents immobiliers, contribution, 7:28

Assurance, compagnies. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés

Assurance-prêt hypothécaire. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison—Société canadienne d'hypothèques et de logement; Maisons—Achat, versement initial, réduction de 10% à 5%; Société canadienne d'hypothèques et de logement

Attewell, Bill (PC—Markham—Whitchurch—Stouffville; secrétaire parlementaire de la Première ministre du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:15-7

Automobiles. *Voir plutôt* Véhicules

Babcock, William (Association des assureurs-vie du Canada)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:28

Beauchamp, Pierre J. (Association canadienne de l'immeuble)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:18
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, 7:5, 16-8, 28

Beaupré, Jacques (Société canadienne d'hypothèques et de logement)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:4-11, 14, 16-23

Belisle, Pierre (Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, 7:5, 29

Bibliothèque du Parlement. *Voir* Sous-comité

Biens en immobilisation. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Impôt sur le revenu, personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **5**:8

Blenkarn, Don (PC—Mississauga-Sud)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **3**:9-10
Impôt sur le revenu, **3**:18
Régime fiscal, questions, étude, **3**:19
Sous-comité, **3**:17-8, 21
Supplément du revenu gagné, **3**:19

Bowden, John A. (Association des assureurs-vie du Canada)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:21-4, 27-33

Boyer, Patrick (PC—Etobicoke—Lakeshore; secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale du 8 mai 1991 au 23 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du 23 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Impôt sur le revenu, **3**:35-6, 38
Régime fiscal, questions, étude, **3**:35-6
Sous-comité, **3**:4

Brown, Robert D. (Comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale)
Régime fiscal, coordination fédérale-provinciale, examen, **8**:4-22

CAHC. *Voir* Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada

Caisses de retraite. *Voir* Pensions, régimes

Canadian Professional Sales Association. *Voir* Impôt sur le revenu—Véhicules de l'employeur, utilisation, avantages; Sous-comité—Témoins

Centre canadien du marché du travail et de la productivité. *Voir* Impôt sur le revenu—Techniciens automobiles—Outils, dépenses, déduction

Certificats de placements garantis (CGP). *voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Chômage, taux. *Voir* Construction, industrie

Chouinard, Carole (consultante du Comité)
Impôt sur le revenu
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **6**:4-6, 8
Personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **4**:8-10, 12, 19-20; **5**:4-5, 11
Sous-comité, **5**:13-4
Séances à huis clos, présence, **9**:11
Voir aussi Sous-comité

Comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale. *Voir* Impôt sur le revenu—Provinces, proposition; Témoins

Comité de syndicats de cinq métiers de la construction. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Témoins

Comité permanent des communications et de la culture. *Voir plutôt* Communications et culture, comité permanent

Commerce de détail
États-Unis, magasinage
Collectivités frontalières, **3**:21-2
Compétitivité, problèmes, **3**:22-3
Essence
Achats, taxation, **3**:27-8
Allègement fiscal de 15 ¢ le litre avec plafond annuel de 300 $, James, Ken, proposition, **3**:23-7, 29-30
Prix, **3**:21-3
Facteurs, **3**:29-30
Gouvernement, réaction, **3**:22
Produits réglementés, droits de douanes, **3**:30
Régime fiscal, réforme, **3**:27-8
Répercussions, **3**:21
Revenu national, ministère, mesures, **3**:22

Commis vendeurs. *Voir* Impôt sur le revenu, Loi

Communications et culture, comité permanent. *Voir* Impôt sur le revenu—Artistes—Dépenses, déduction

Compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada (CAHC). *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Construction, industrie
Chômage, taux, **2**:24
Description, **1**:33
Voir aussi Économie; Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Dodge, David. *Voir* Impôt sur le revenu—Techniciens automobiles—Outils, dépenses, déduction

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton-Nord-Ouest) (président)
Commerce de détail, **3**:27
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:13-9, 32-3, 37; **3**:9, 12-3
Impôt sur le revenu, **3**:20; **8**:6-11, 13-4, 16, 19-21
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:26
Maisons, **1**:28
Régime fiscal
Coordination fédérale-provinciale, examen, **8**:7-10, 12-6, 19-22
Questions, étude, **3**:20, 26-8
Sous-comité, **1**:41-2; **3**:14, 18
Séance d'organisation, **1**:5
Séances à huis clos, présence, **9**:11
Taxe sur les produits et services, **8**:10
Voir aussi Président du Sous-comité—Élection

Économie
Construction, industrie, répercussions, **2**:23-4
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Emploi. *Voir* Impôt sur le revenu

Enfants. *Voir* Impôt sur le revenu

Épargne-logement, régimes enregistrés (REEL). *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Épargne-retraite, régimes enregistrés (REER)
Assurance, compagnies, part, **1**:29-30
Autogérés, utilisation pour refinancer une hypothèque, **1**:13, 25-6, 30; **2**:11; **3**:9
Conception **1**:18-9
Étude, **1**:5-42; **2**:4-40; **3**:4-13; **4**:4-8
Fonds, utilisation pour une première maison
Acheteur, définition, **1**:19; **2**:22
Approches, **2**:6-7; **3**:12-3
Appuis, **2**:4
Association canadienne de l'immeuble, proposition, **1**:6-8, 22-3, 26; **2**:4, 6, 24-8; **3**:5-6, 8
Association canadienne des constructeurs d'habitations, position, **1**:34-5
Association des assureurs-vie du Canada, position, **1**:22-3, 26, 30-2, 36; **3**:6
Association des banquiers canadiens, position, **2**:23
Avantages, **1**:9; **3**:7
Avoir propre, acquisition et versement initial limité à 20% (prise de participation), proposition, **1**:6-21, 26, 31-2; **2**:6-7, 24-8; **3**:5-8; **4**:5
Certificats de placements garantis (CPG), détenteurs, **1**:20-1
Comité de syndicats de cinq métiers de la construction, position, **2**:24-9, 32; **3**:5
Compagnie d'assurance d'hypothèque du Canada
Approche, **2**:4
Proposition, **2**:6
Construction, industrie, répercussions, **1**:38-9; **2**:26
Coûts, **1**:10-1; **3**:6-9, 11-2
Critiques, **1**:7
Durée, limite, **1**:17-8
Économie, répercussions, **1**:8, 12; **2**:25-6, 28-9
Épargne-logement, régimes enregistrés, remise en oeuvre, **1**:15; **2**:36
Épargne, répercussions, **1**:8-10
États-Unis, **2**:4, 7, 10, 12-3, 29-30
Finances, ministère, **1**:6; **3**:8
Fonds autorisés, **1**:18, 39-40; **2**:31-7; **3**:11
Forces du marché, **2**:12
Gouvernement, dépense fiscale, **1**:7, 9-10, 14; **2**:28; **3**:5-6, 11; **4**:4
Groupes-cibles, **1**:7, 11-2, 14, 29; **2**:5-6, 17, 21-2
Hypothèques
Inversées, option, **1**:31
Remboursement différé (approche fondée sur la dette), proposition, **1**:26-8; **2**:6, 15-6, 26, 31-2; **3**:5, 7
Valeur de la maison, fluctuations, **2**:20-1
Investissement, sécurité, **3**:9-11
Maisons de rapport, acquisition, **2**:18-9
Marché immobilier, répercussions, **1**:14-7; **2**:29
Nouveau parti démocratique, position, **3**:8, 12
Obstacles, **2**:7-8
Parti libéral du Canada, position, **3**:7, 12

Épargne-retraite, régimes enregistrés...—*Suite*
Fonds, utilisation pour une première maison—*Suite*
Pensions déterminées, régimes, répercussions, **1**:22-5, 31; **2**:27, 29-30, 33-5, 38-9; **3**:6, 8, 11
Personnes aisées, **2**:22-3
Pertes, **1**:31; **2**:13-4
Pesando, James, étude, **2**:5, 8-9, 14
Portée, **3**:7-8
Processus, **1**:8
Propriétaires de résidences actuelles
Conjoint, nom, utilisation, **2**:21-2
Extension, **2**:14, 37
Propriété, vente, fonds, réutilisation, **4**:5-6
Régions éloignées, **1**:20
Remboursement, **1**:8-10, 19
Remboursement immédiat, proposition, **1**:26-9, 32-3
Réserves, **3**:9-12
Restrictions, **1**:12-4
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Assurance-prêt hypothécaire, **1**:20; **2**:20
Position, **2**:4-8, 10
Recommandation, **2**:8-11; **3**:5, 7; **4**:6
Sondage, **1**:8
Sous-comité, rapport, **2**:38-40; **3**:4, 6, 11, 38; **4**:4-6
M. (Harvard) adoptée, **4**:7
Pensions déterminées, régimes
Comparaison, **1**:23-5
Participation, pourcentage, **2**:32
Voir aussi sous le titre susmentionné Fonds, utilisation pour une première maison
Rétroactivité jusqu'à sept ans, **2**:19-20

Essence. *Voir* Commerce de détail—États-Unis, magasinage

États-Unis. *Voir* Commerce de détail; Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Familles
Soutien du revenu, programmes, fusionnement, **3**:15-6, 19-20
Voir aussi Impôt sur le revenu

Familles monoparentales. *Voir* Impôt sur le revenu—Personne mariée, exemption

Farber, Len (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:4-8, 19-27, 32-3, 35

Finances, ministère. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Témoins

Fiscalité, régime. *Voir plutôt* Régime fiscal

Fontana, Joe (L—London-Est)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:8-11, 36-40; **3**:7-8, 12; **4**:4-7
Maisons, **2**:8; **4**:5
Sous-comité, **2**:40

Gold, Murray (Comité de syndicats de cinq métiers de la construction)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:23-37

Goudge, Lary (Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:5, 14-5, 24-5, 29-30

Greffier du Sous-comité
Président du Sous-comité, **8**:4

Guide de l'impôt. *Voir* Impôt sur le revenu—Employés, dépenses, déduction

Gusen, Peter (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:4

Habitation
Accès à la propriété, représentation, **2**:5
Gouvernement fédéral, objectifs, **2**:5
Programmes, financement, **1**:6

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Commerce de détail, **3**:26
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:10-1, 30-1, 36-7; **2**:21-2, 29-31, 38-40; **3**:10-2; **4**:5-7
Impôt sur le revenu, **3**:18, 31-7; **4**:21-2; **8**:6-8, 11-2, 15, 22
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **6**:5, 7-9; **7**:13, 15-6, 18-20, 24, 30
Personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **4**:9-11, 13-21; **5**:5, 7-12
Maisons, **1**:37
Président du Sous-comité, **8**:4
Régime fiscal
Coordination fédérale-provinciale, examen, **8**:6-8, 11-2, 15, 22
Questions, étude, **3**:18, 26, 31-8
Sous-comité, **1**:41; **2**:40; **3**:4, 17, 21; **4**:4, 23; **5**:13; **8**:22
Séances à huis clos, présence, **9**:11
Techniciens automobiles, **7**:13, 15

Impôt sur le revenu
Acomptes trimestriels. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Personnes âgées, acomptes provisionnels
Agents immobiliers, équipement, dépenses, déduction, **4**:21; **6**:4-5
Gouvernement, manque à gagner, **6**:5
Location, cas, **7**:18-9
Techniciens automobiles, situation, comparaison, **7**:20
Vendeurs employés et vendeurs indépendants, distinction, **7**:15-7, 26-8, 33-4
Artistes
Dépenses, déduction
Communications et culture, comité permanent, approche, **7**:7, 21, 23
Instruments de musique, **7**:11, 20-3, 29
Statut unique, reconnaissance, **7**:7, 21
Voir aussi sous le titre susmentionné Techniciens automobiles
Couples en union de fait
Et couples mariés
Gains en capital, propositions, **3**:16
Impôt à payer, comparaison, **3**:14, 19
Traitement fiscal, uniformisation, **3**:16
Système, abus, **3**:18

Impôt sur le revenu—*Suite*
Couples en union de fait—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Personne mariée, exemption
Couples mariés
À revenu unique, comparaison avec des couples à deux revenus, **3**:15, 20
Déclarations conjointes, **8**:14-5
Plaintes, **4**:21-2
Prestations individuelles, diminution, **3**:13
Voir aussi sous le titre susmentionné Couples en union de fait
Crédits d'impôt
Personnes à faible revenu, répercussions, **8**:11
Voir aussi sous le titre susmentionné Dividendes; Enfants
Déplacements, dépenses, déduction, 4:21-2
Dividendes, crédit d'impôt, modification, complexité, **8**:19-20
Emploi, déduction de 500 $
Création, **6**:8; **7**:5
Rétablissement
Gouvernement, manque à gagner, **6**:5; **7**:6
Ingram, David, proposition, **6**:4
Suppression et inclusion dans un crédit personnel de base renforcé, **7**:6, 23, 26
Employés, dépenses, déduction
Articles affectés à certaines fonctions, **6**:5; **7**:6, 19
Association canadienne de l'immeuble
Consultations, **7**:35
Proposition, **6**:4-5, 8
Bureau à domicile, **7**:30-1
Examen, **6**:4-9; **7**:4-36; **9**:11
Guide de l'impôt, ligne 229, **7**:10-1
Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada
Consultations, **7**:35
Proposition, **5**:13; **6**:4
Rapport au Comité, **9**:3-10
Projet, étude, **8**:22-3; **9**:11
Scies mécaniques, **7**:29, 32-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Agents immobiliers, équipement; Artistes; Techniciens—Outils; Véhicules
Enfants
Crédit d'impôt et allocations familiales, remplacement par une prestation mensuelle, **8**:13
Crédit unique, création, **3**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné Personne mariée, exemption—Familles; Provinces, proposition
Exemption personnelle de base, réduction à 5 500 $, **3**:16
Familles, assistance, Saskatchewan, priorité, **8**:16, 19
Formulaire, complexité, **8**:10-1
Imposition, taux, **8**:8-9
Impôt minimun de remplacement, **8**:19
Impôt reporté, **8**:20-2
Impôt unique, Mills, Dennis J., proposition, **3**:15; **8**:8
Johnson, Al, propositions, **3**:15-7, 20-1
Particuliers, perception, **8**:10
Pays étrangers, régimes, **8**:6-7, 18-9
Personne mariée, exemption
Couples en union de fait, **3**:13-4, 19
Familles monoparentales, enfants, considération comme des adultes, **3**:14, 19

Impôt sur le revenu—*Suite*
Personnes à faible revenu
Perception, **8**:11-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Crédits d'impôt
Personnes âgées, acomptes provisionnels
Élimination, **3**:31; **4**:13, 16-7; **5**:10-2
Étude, **4**:8-21; **5**:4-12
Gouvernement, coût, **3**:32-3, 37; **4**:9-10, 13, 15-8; **5**:5-6, 9
Pénalités, **4**:12; **5**:4
Répercussions, **3**:31, 37
Retards, intérêt, taux, **4**:11-2
Retenues à la source, **3**:35; **4**:9
Revenu, ministre, solution, **3**:35-7
Revenus, catégories, **3**:34
Seuil de 1 000 $, relèvement, **3**:35-7; **4**:9-11, 13, 16-21; **5**:4, 6, 9-12
Solutions proposées, **4**:8-9, 13-5
Sous-comité, rapport, **3**:38; **4**:8-9, 20; **5**:4, 12
Système, maintien, **3**:32; **4**:8
Versement annuel, **3**:32-5, 38; **4**:8-9, 11-2, 14-5, 19; **5**:5-8
Versement anticipé, **4**:9-10, 19
Versements des acomptes provisionnels, document, **3**:31-2
Politiciens, approche, **8**:8
Provinces, perception, formule, **8**:5
Provinces, proposition (impôt sur l'impôt, remplacement par l'impôt sur le revenu), **8**:4-5
Administration, complexité, **8**:5-9, 17-8
Comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale, étude et conclusions, **8**:4-6, 16, 18-20
Enfants, prestation mensuelle, répercussions, **8**:13
Manitoba, **8**:15
Objectifs, **8**:5, 7, 10-1, 16-7
Répercussions, **8**:5-6
Repas d'affaires et frais professionnels, déduction, **4**:21
Revenus
Définition, **8**:8, 10-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Couples mariés; Personnes âgées, acomptes provisionnels
Souplesse, **8**:7
Techniciens automobiles
Artistes, situation, analogie, **7**:11-2, 22-3, 29, 34
Outils, dépenses, déduction, **4**:21; **5**:13; **6**:4, 7; **7**:10-2, 19-20, 22-5, 29-36
Centre canadien du marché du travail et de la productivité, groupe d'étude, recommandation, **7**:31-2
Dodge, David, sous-ministre des Finances, réponse, **7**:11
Employeurs, position, **7**:11, 28
Location, cas, **7**:19, 34
Wilson, Michael, ministre des Finances, déclarations, **7**:11-2, 29
Voir aussi sous le titre susmentionné Agents immobiliers, équipement, dépenses, déduction
Véhicules de l'employeur, utilisation, avantages
Canadian Professional Sales Association, position, **5**:13; **6**:6, 9
Examen, **6**:4-9; **7**:4-36
Kilométrage parcouru, considération, **6**:6, 9
Location ou achat, distinction, **6**:6
Règles, calcul, **6**:8-9; **7**:7

Impôt sur le revenu—*Suite*
Véhicules de l'employeur, utilisation...—*Suite*
Sutherland, Hobbe and Partners, position, **5**:13; **6**:6
Véhicules, dépenses, déduction, règles, **7**:7-8

Impôt sur le revenu, Loi
Biens en immobilisation, déduction (art. 81), **7**:9-10, 19
Commis vendeurs, déductions, **6**:5; **7**:27
Employés, déductions en vertu de l'art. 8, **6**:5

Ingram, David. *Voir* Impôt sur le revenu—Emploi, déduction de 500 $—Rétablissement

Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada (SERAC)
Représentation, **7**:4-5, 10, 13
Voir aussi Impôt sur le revenu—Employés, dépenses, déduction; Témoins

Instruments de musique. *Voir* Impôt sur le revenu—Artistes—Dépenses, déduction

James, Ken (PC—Sarnia—Lambton; secrétaire parlementaire du ministre du Travail du 8 mai 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du 11 mars 1993 au 31 août 1994)
Régime fiscal, questions, étude, **3**:21-30
Voir aussi Commerce de détail—États-Unis, magasinage—Essence—Allègement

Jeunes. *Voir* Techniciens automobiles

Johnson, Al (PC—Calgary-Nord)
Impôt sur le revenu, **3**:13-6, 19-20
Régime fiscal, questions, étude, **3**:13-21
Sous-comité, **3**:17
Supplément du revenu gagné, **3**:17-8
Taxe sur les produits et services, **3**:16
Voir aussi Appendice; Impôt sur le revenu

Keilhack, Karl (Association des assureurs-vie du Canada)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:24-6, 29-30

Lalonde, Gerry (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:4, 31

Langdon, Steven (NPD—Essex—Windsor)
Agents immobiliers, **7**:17-8, 28
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:11-4, 17, 23-6, 38-9
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:17-8, 20-4, 26-8, 32-3, 35
Sous-comité, séances à huis clos, présence, **9**:11

Logement. *Voir plutôt* Habitation

Maisons
Achat, versement initial, réduction de 10% à 5%
Association canadienne des constructeurs d'habitations, position, **1**:35
Assurance-prêt hypothécaire, répercussions, **1**:38
Ministre, annonce, **4**:4
Prix des maisons, modèle de référence, **4**:5
Risques, **1**:28
Acheteurs d'une première maison
Défaut de paiement, statistiques, **1**:37-8

Maisons—*Suite*
Acheteurs d'une première maison—*Suite*
Financement, **1**:33; **2**:14
Pourcentage, **1**:36
Profil, **1**:37; **2**:8, 32
Propriétaires, pourcentage, **1**:37
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds

Maisons de rapport. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Manitoba. *Voir* Impôt sur le revenu—Provinces, proposition

Manitoba Society of Seniors. *Voir* Sous-comité—Témoins

Manley, John (L—Ottawa-Sud)
Sous-comité, séances à huis clos, présence, **9**:11

Marché immobilier. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Marleau, Diane (L—Sudbury)
Impôt sur le revenu, personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **5**:5, 7-8, 10

McCrossan, Paul (Association canadienne de l'immeuble)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:8-16, 18-21

McGrath, Michael (Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:4, 10, 12-4, 19-20, 28-9, 31-2, 34-6

Mécaniciens automobiles. *Voir plutôt* Techniciens automobiles

Mills, Dennis J. (L—Broadview—Greenwood)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:18-9, 23
Voir aussi Impôt sur le revenu—Impôt unique

Ministère des Finances. *Voir plutôt* Finances, ministère

Ministère du Revenu national. *Voir plutôt* Revenu national, ministère

Musiciens
Revenu annuel, **7**:34

Nouveau parti démocratique. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

O'Brien, Michael (Union des journaliers, Local 183)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:34-5

Parti libéral du Canada. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Pensions déterminées, régimes (RPD). *Voir* Épargne-retraite, régime enregistrés

Pensions, régimes
Caisses de retraite, importance, **2**:33
Réforme, Association des assureurs-vie du Canada, intérêt, **1**:21-2

Personnes à faible revenu. *Voir* Impôt sur le revenu

Personnes âgées. *Voir* Impôt sur le revenu; Supplément du revenu gagné

Pesando, James. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison

Politiciens. *Voir* Impôt sur le revenu

Président du Sous-comité
Élection de Dorin, m. (Harvard) adoptée, **8**:4
Président suppléant, nomination de Soetens, **9**:11
Soetens, **1**:3

Procès-verbaux et témoignages
Impression, **1**:5

Programmes sociaux. *Voir* Régime fiscal

Ramik, George R. (Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **7**:5, 10-2, 15, 34

Rapport au Comité
Premier (déductions relatives aux dépenses des employés), **9**:3-10

Reardon, Gary (Association canadienne des constructeurs d'habitations)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:33-40

REEL. *Voir* Épargne-logement, régimes enregistrés

REER. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés

Régime fiscal
Coordination fédérale-provinciale, examen, **8**:4-23
Éléments principaux, **8**:11
Équité, **8**:12-3
Iniquités et complexité, **3**:13-5; **8**:5
Pourparlers constitutionnels, répercussions, **8**:22
Programmes sociaux, dissociation, **8**:11
Questions, étude, **3**:13-39
Réforme
Déductions, remplacement par des crédits d'impôt, **6**:5
Principes, **3**:15-6
Simplification, **8**:9-10
Voir aussi Commerce de détail—États-Unis, magasinage

Régions éloignées. *Voir* Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Société canadienne d'hypothèques et de logement—Assurance-prêt hypothécaire

Revenu national, ministère. *Voir* Commerce de détail—États-Unis, magasinage

RPD. *Voir* Pensions déterminées, régimes

Saskatchewan. *Voir* Impôt sur le revenu—Familles

SCHL. *Voir* Société canadienne d'hypothèques et de logement

Scies mécaniques. *Voir* Impôt sur le revenu—Employés, dépenses, déduction

Séance d'organisation. *Voir* Sous-comité

SERAC. *Voir* Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
Assurance-prêt hypothécaire
Demandes, catégories, **2**:17-8
Mauvaises créances, **2**:18
Première maison, **2**:19
Régions éloignées, **1**:20; **2**:18

Société canadienne d'hypothèques et de...—*Suite*
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Témoins

Soetens, René (PC—Ontario) (président); (président suppléant)
Agents immobiliers, **7**:17
Association canadienne des constructeurs d'habitations, **1**:36
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:8, 10, 19-21, 36, 39-40; **2**:12, 17-21, 23, 34-6, 38-40; **3**:4, 8, 11-3; **4**:5-6
Impôt sur le revenu, **3**:37-8; **4**:21
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **6**:6-9; **7**:13-4, 16-7, 29-33
Personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **4**:9-20; **5**:4-12
Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada, **7**:13
Maisons, **1**:36
Régime fiscal, questions, étude, **3**:37-8
Société canadienne d'hypothèques et de logement, **1**:20; **2**:17-9
Sous-comité, **5**:13
Séances à huis clos, présence, **9**:11
Techniciens automobiles, **7**:14
Voir aussi Président du Sous-comité

Sous-comité
Bibliothèque du Parlement, services, **1**:5
Chouinard, Carole, services, m. (Harvard) adoptée, **3**:21
Documents
Annexion au compte rendu, **3**:14, 17-8
Mémoires reçus, examen, **5**:12-4
Ordre du jour, **4**:21-3
Président. *Voir plutôt* Président du Sous-comité
Séance d'organisation, **1**:5
Séances
À huis clos, **9**:11
Transcription, destruction à la fin de la session, **1**:5
Prévision, **2**:40; **3**:38; **4**:23; **8**:22-3
Publiques, **3**:5; **4**:4
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:5
Témoins
Association des banquiers canadiens, **2**:23
Canadian Professional Sales Association, **4**:21
Comparution, **1**:40; **6**:8-9
Déclarations, ordre de présentation, **3**:4
Dialogue et échange, **7**:4
Frais de déplacement et de séjour, remboursement, **1**:5
Manitoba Society of Seniors, **1**:41-2
Voir aussi Épargne-retraite, régimes enregistrés—Fonds, utilisation pour une première maison; Greffier du Sous-comité; Impôt sur le revenu—Personnes âgées, acomptes provisionnels; Travaux du Sous-comité

SRG. *Voir* Supplément du revenu gagné

Supplément du revenu gagné (SRG)
Personnes âgées, avantages, **3**:17-9

Sutherland, Hobbe and Partners. *Voir* Impôt sur le revenu—Véhicules de l'employeur, utilisation, avantages

Taxe sur les produits et services
Administration, **8**:10

Taxe sur les produits et services—*Suite*
Crédit d'impôt, augmentation à 290 $, **3**:16

Taylor, Shirley A. (Association canadienne de l'immeuble)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, 7:5, 35

Techniciens automobiles
Jeunes, encouragement, 7:12, 34-5
Outils
Coût, 7:11, 15
Fourniture par l'employeur, 7:13, 28
Possession, importance, 7:13-5, 30
Remplacement, 7:15
Pénurie, 7:12, 34
Rémunération, 7:14, 28
Voir aussi Impôt sur le revenu

Témoins
Association canadienne de l'immeuble, **1**:5-21; 7:5, 8-10, 15-20, 27-8, 30-1, 33-5
Association canadienne des constructeurs d'habitations, **1**:33-40
Association des assureurs-vie du Canada, **1**:21-33
Comité consultatif sur les Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale, **8**:4-22
Comité de syndicats de cinq métiers de la construction, **2**:23-37
Finances, ministère, 7:4-8, 19-27, 31-3, 35
Harvard, John, **3**:31-8
Institut des services d'entretien et de réparation automobiles du Canada, 7:4-5, 10-5, 19-20, 28-9, 31-2, 34-6
James, Ken, **3**:21-30
Johnson, Al, **3**:13-21
Société canadienne d'hypothèques et de logement, **2**:4-23
Union des journaliers, Local 183, **2**:34-5

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
Commerce de détail, **3**:27-8, 30
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:29-30; **3**:12; **4**:7
Impôt sur le revenu, **8**:18
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, 7:20, 24-5, 27-9
Personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **4**:16-7
Régime fiscal
Coordination fédérale-provinciale, examen, **8**:18
Questions, étude, **3**:27-8, 30
Sous-comité, séances à huis clos, présence, **9**:11
Techniciens automobiles, 7:28

TPS. *Voir* Taxe sur les produits et services

Travaux du Sous-comité
Épargne-retraite, régimes enregistrés, **1**:5-42; **2**:4-40; **3**:4-13; **4**:4-8

Travaux du Sous-comité—*Suite*
Impôt sur le revenu
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, **6**:4-9; 7:4-36; **9**:11
Personnes âgées, acomptes provisionnels, **4**:8-21; **5**:4-12
Régime fiscal
Coordination fédérale-provinciale, **8**:4-22
Questions, **3**:13-39
Travaux futurs, **1**:40-2; **4**:21-3; **5**:12-4

Tsang, Eric (Société canadienne d'hypothèques et de logement)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:9, 11-3, 15-6, 18-9, 21

Union des journaliers, Local 183. *Voir* Témoins

Véhicules. *Voir* Impôt sur le revenu

Whittaker, Jack (NPD—Okanagan—Similkameen—Merritt)
Commerce de détail, **3**:29-30
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:12-4, 31-3, 38; **3**:4, 8-10, 12; **4**:6-7
Impôt sur le revenu, **3**:19-20, 36-7; **4**:22; **8**:17
Personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **4**:11-9; **5**:6-7, 9-10, 12
Maisons, **2**:14, 32
Régime fiscal
Coordination fédérale-provinciale, examen, **8**:15, 17
Questions, étude, **3**:19-20, 29-30, 36-7
Sous-comité, **4**:23; **5**:13
Séances à huis clos, présence, **9**:11

Wilson, Michael. *Voir* Impôt sur le revenu—Techniciens automobiles—Outils, dépenses, déduction

Wrobel, Marion (recherchiste du Sous-comité)
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **6**:9
Sous-comité, séances à huis clos, présence, **9**:11

Zafiriou, Basil (recherchiste du Sous-comité)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **2**:40; **3**:5-8; **4**:4-6
Impôt sur le revenu
Employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, **6**:8-9
Personnes âgées, acomptes provisionnels, étude, **4**:12, 15, 20-1

Ziegler, Michael (Association canadienne de l'immeuble)
Épargne-retraite, régimes enregistrés, étude, **1**:5-8, 12, 14, 18-20
Impôt sur le revenu, employés, dépenses et véhicules de l'employeur, utilisation, déductions, examen, 7:5, 8-10, 15-20, 27-8, 30-1, 33-4